COURS
D'ARCHITECTURE
CIVILE.

COURS
D'ARCHITECTURE,

OU

TRAITÉ

De la Décoration, Distribution & Construction

DES BÂTIMENTS;

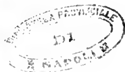
CONTENANT

LES LEÇONS données en 1750, & les années suivantes, par J. F. BLONDEL, Architecte, dans son École des Arts.

*Publié de l'aveu de l'Auteur, par M. R***.*

TOME SECOND.





A PARIS,

Chez DESAINT, Libraire, rue du Foin-S.-Jacques.



M DCC LXXI.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

AVANT-PROPOS,

OU

PRÉCIS DES REGLES

CONTENUES DANS LE VOLUME PRÉCÉDENT,

SUIVI D'UNE DISSERTATION SUR LA NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE DES ORDRES D'ARCHITECTURE.

NOUS avons cru intéreſſant pour nos Eleves de placer à la tête de ce ſecond Volume, un précis des objets contenus dans le précédent; cette récapitulation raprochera les idées des Lecteurs, & mettra les préceptes dans un plus grand jour: on ſe rappellera ſans doute que pendant trente années, nous en avons uſé ainſi dans nos Leçons. Cette méthode qui a été accœuillie aſſez généralement, nous a déterminés à ſuivre ici la même marche; ce *Cours d'Architecture* n'étant autre choſe qu'un corps de Leçons, telles que nous les donnons encore dans nos Ecoles. On ſait que pour les lier les unes avec les autres, nous obſervons, au commencement d'une conférence, de récapituler ſommairement ce que contenoit la précédente, & à la fin de cette même conférence de donner une indication de celle qui doit ſuivre. Cet enchaînement qui nous a toujours réuſſi, nous a

inſpiré d'obſerver le même procédé dans l'impreſſion de notre Ouvrage; nous en uſerons de même à la tête de chaque Volume; ces précis aideront la mémoire de nos Eleves encore peu verſés dans cette ſcience, & faciliteront à ceux qui ſont déja avancés une étude plus particuliere de l'Ouvrage entier.

PRÉCIS DE L'INTRODUCTION DU PREMIER VOLUME.

Cette Introduction a eu pour objet l'hiſtoire de l'Architecture, de la Sculpture, de la Peinture & de l'Art du Jardinage. Cet Abrégé a dû nous donner une notion préliminaire des beaux Arts en général, & particuliérement nous apprendre à diſtinguer exactement l'Architecture antique, ancienne, gothique & moderne; il a dû nous indiquer la révolution des ſiècles, la proſpérité des grands Princes qui ont ſu mettre en vigueur les beaux Arts, & les Artiſtes célebres dans tous les genres qui s'y ſont ſignalés; nous y avons fait ſentir que l'hiſtoire en général doit être ſue de tous les hommes bien nés; que celle des beaux Arts, utile à l'Amateur qui ſe propoſe d'en acquérir les connoiſſances, eſt indiſpenſable aux jeunes Architectes qui veulent exceller dans leur Profeſſion, & évi-

ter à l'avenir de répandre dans leurs Ouvrages un mêlange indiſcret de pluſieurs ſortes d'Architectures, mêlange nuiſible au caractere de l'ordonnance, & plus ſouvent encore à la convenance de l'Edifice, le premier mérite de l'Architecture.

On trouve auſſi dans cette Introduction une diſſertation qui donne à connoître l'utilité de l'Architecture & ſa prééminence ſur tous les autres Arts libéraux qu'elle aſſocie à ſes beſoins. Cette diſſertation eſt ſuivie des moyens d'acquérir les talents néceſſaires à un Architecte : nous invitons nos Eleves à ſe rappeler ſouvent les avis que notre expérience nous a ſuggéré de leur y donner.

Chapitre Premier.

Dans ce premier Chapitre nous avons parlé de l'origine des ordres, ſource dans laquelle il faut puiſer le choix qu'on en doit faire pour la décoration des façades de nos Bâtiments. Ce que nous avons dit à ce ſujet a dû nous conduire à l'eſprit de comparaiſon, nous accoutumer à regarder les Grecs comme les inventeurs de la belle Architecture, & les Romains comme leur plus parfaits imitateurs. Les diſcuſſions dans leſquelles nous ſommes entrés à cet égard ont dû nous convaincre que c'eſt ſur le

goût de ces deux Nations éclairées que l'Architecture Françoise s'est formée dans le dernier siecle, & qu'elle s'acquiert tous les jours un rang distingué chez les Nations impartiales & non prévenues. De l'origine des cinq ordres nous avons passé à ceux connus sous le nom de Cariatides & de Persiques; nous avons aussi parlé des ordres symboliques, des colonnes torses, des étages attiques, & nous avons traité de l'application plus ou moins judicieuse qu'on peut faire de ces découvertes du second genre, ainsi que des autorités des grands Maîtres à ce sujet, dans l'intention qu'elles puissent servir de guide aux jeunes Architectes, en leur enseignant néanmoins la prudence avec laquelle ils doivent user de ces derniers objets, qui ne peuvent être regardés que comme des ressources, tendantes à déterminer plus précisément le caractere de chaque Edifice.

CHAPITRE II.

Ce Chapitre a eu pour objet les préceptes de l'Art, puisés dans les différents caracteres & les diverses expressions des ordres Toscan, Dorique, Ionique, Corinthien & Composite. Nous avons présenté leurs divisions générales selon Vignole, ensuite selon Palladio & Scammozzy. Nous avons

fait remarquer pourquoi Vignole a été le plus universellement suivi en France. D'après les differents caracteres des ordres, nous leur avons assigné des places convenables dans l'Architecture Civile, Militaire & Navale, & nous avons fait voir combien il étoit nécessaire d'en faire un usage prudent dans la décoration de nos Bâtiments d'habitation; leur présence dans ces Edifices, n'offrant le plus souvent que de petites parties, & amenant presque toujours sur la scene, une suite d'ornements contraires à leur destination. Après avoir indiqué leurs mesures générales, nous avons parlé des moulures; nous en avons reconnu de sept especes, & fait voir combien chacune d'elles pouvoit recevoir d'expressions différentes, lorsquelles étoient distribuées dans les diverses ordonnances des Edifices par un Artiste intelligent. Nous avons insisté sur la nécessité de cette étude & prouvé que l'art de profiler devenoit une partie essencielle des connoissances & de la méditation de l'Architecte; que presque tous les anciens ont excellé dans cette partie de l'Architecture, & que chez nous les deux Mansards, Libéral Bruant, & Bullet, sont les Architectes du dernier siecle qui se sont le plus signalés dans cette branche de l'Art. Après avoir parlé de la maniere de tracer

avec goût les moulures, nous avons pris ſoin dans pluſieurs planches, de donner leurs conſtructions géométriques, pour faire marcher l'Eleve d'un pas égal dans la Théorie & dans la Pratique. Nous avons auſſi traité des ornements qu'on peut appliquer ſur chacune de ces moulures; & pour hâter l'expérience de nos jeunes Artiſtes ſur l'aſſemblage de ces différents membres, nous avons donné en particulier les entablements de Vignole, de Palladio & de Scammozzy, ſur leſquels nous avons tracé des profils de têtes humaines, qui indiquent par les différentes parties de ces diverſes corniches, combien le profil de Vignole l'emporte ſur ceux de ſes contemporains; ce qui ſe conçoit facilement par la comparaiſon qu'on peut faire de ces trois têtes tracées avec fidélité ſur les profils des entablements de ces Auteurs.

Enſuite nous ſommes entrés dans le dénombrement des divers membres attribués à l'ordre Toſcan par Vignole; nous avons donné les meſures générales & particulieres du piédeſtal, de la colonne & de l'entablement. A propos des piédeſtaux, nous avons prouvé que ce ſoutien de l'ordre eſt une innovation des Modernes; que Vignole applaudi en toute autre occaſion, a été blâmé, même par la plupart des Sectateurs

de Vitruve, pour avoir donné aux piédeſtaux le tiers de la hauteur de l'ordre, quoique Debroſſe l'ait imité & même ſurpaſſé dans l'ordre Toſcan du Luxembourg. Nous avons examiné après cela ſi tous les membres de ce piédeſtal étoient relatifs au caractere de l'ordre; n'en ayant pas été ſatisfaits, nous y avons propoſé quelques changements utiles, à deſſein de faire ſentir combien il eſt eſſenciel d'obſerver une certaine relation entre les détails, les parties & les maſſes, non-ſeulement des ordres, mais encore de toutes les eſpeces de productions qui appartiennent à l'Architecture.

En traitant de l'ordre Toſcan, nous avons approuvé la baſe de Vignole, la proportion du fût de ſa colonne & les moulures de ſon chapiteau. Ce que nous avons dit des fûts nous a donné occaſion de parler des boſſages dont on les revêt quelquefois, & nous avons cité à ce ſujet la plupart de nos Edifices importants, tels que le Luxembourg, les Guichets du Louvre, le Château-Neuf de Saint-Germain en Laye, où ces mêmes boſſages ſe trouvent appliqués avec plus ou moins de ſuccès.

A l'égard de l'entablement de Vignole, nous avons reconnu les dimenſions de ſon architrave, de ſa friſe & de ſa corniche dans un parfait rapport; nous avons auſſi beau-

coup applaudi à ſa projection & à la ſimplicité de ſes membres, quoique nous ayons paru déſirer quelques légers changements dans les moulures de ſa corniche, ainſi que dans l'aſtragale du chapiteau de ſa colonne : toutes les autres parties d'ailleurs nous ont paru un chef-d'œuvre. Enfin ce Chapitre eſt terminé par l'ordre Toſcan de Palladio & de Scammozzy, qui avec Vignole ſont regardés comme les trois plus célèbres interprètes de Vitruve. Au reſte, nous n'avons pas diſſimulé dans nos remarques la préférence qu'on doit donner à Vignole ſur Palladio & Scammozzy, particuliérement ſi l'on enviſage ces trois Auteurs du côté des détails ; néanmoins nous avons auſſi fait ſentir qu'on les pouvoit ſuivre tous trois dans leurs proportions générales, ſelon l'application qu'on voudra faire de cet ordre dans l'Architecture Civile ou Militaire, ayant fait remarquer que Vignole donnoit à tous ſes piédeſtaux le tiers, & à ſes entablements le quart de la colonne ; que Palladio, au contraire, ne donnoit que le quart aux premiers & le cinquieme aux derniers ; qu'enfin Scammozzy prenoit toujours le milieu entre ces deux extrêmes : ce qui tour à tour peut être également ſuivi ſelon le genre de l'Edifice, ſon étendue, ſon élévation, le mouvement de ſes façades & le

point de diſtance d'où il doit être apperçu.

Chapitre III.

Ce Chapitre entier a été conſacré au raiſonnement de l'Art, & il comprend les définitions de ſes principaux termes; nous y avons auſſi parlé de l'application, de la forme & de la proportion des différents membres d'Architecture; des cas particuliers où ils peuvent recevoir des changements, ſelon les occaſions qu'a l'Architecte de les mettre en œuvre. Nous avons fait voir que toutes ces différentes parties devoient prendre leur place dans la décoration, d'après la diverſité des expreſſions des ordres d'Architecture; que chacun de ces membres, contribue plus qu'on ne s'imagine ordinairement à la perfection de l'ouvrage entier; que de leur ſimplicité ou de leur richeſſe, de leur peu de ſaillie ou de leur relief naiſſoit néceſſairement un caractere relatif à chaque Edifice; que pour négliger ces éléments, & faute de remonter à la ſource, les hommes ſans doctrine produiſent preſque toujours des compoſitions irrégulieres, qui loin de ſatisfaire les connoiſſeurs, les forcent, pour ainſi-dire, à méſeſtimer l'ouvrage & ſon Auteur. Nous avons déſiré que la plupart de ceux qui ſe deſtinent à l'Architecture s'atta-

chent plus particuliérement à l'étymologie de chacun des termes de l'Art, afin que par cette connoiſſance ils parviennent à ſe tromper moins ſur le choix & la véritable application des membres dont ils décorent leurs façades; nous leur avons recommandé ſur-tout de ſe rappeler les beautés ou les médiocrités que leur auront offertes ces mêmes membres employés avec plus ou moins de ſuccès dans nos Edifices; ce ſont les ſeuls moyens de les faire arriver à la perfection, & de leur faire diſtinguer de bonne heure les objets qu'ils doivent imiter ou rejeter abſolument.

Dans ce même Chapitre nous avons parlé de la Sculpture en général, & traité en particulier de la plus grande partie des ornements qui contribuent à l'embelliſſement des édifices; nous avons inſiſté ſur la néceſſité d'en uſer toujours avec ſobriété. Après avoir parlé de quelques Edifices qui nous ont paru juſtifier notre opinion à cet égard, nous en avons cité d'autres qui doivent faire ſentir à nos Eleves combien les ornements qu'on y a prodigués, ont plutôt contribué à défigurer l'Architecture, qu'à lui procurer cette véritable beauté qu'on doit attendre de la Sculpture, lorſque celle-ci s'y trouve répandue avec choix & avec diſcernement. Nous avons déſiré

que les jeunes Artistes qui se vouent à l'Architecture, apprennent le dessin, plutôt chez nos habiles Statuaires que chez nos Peintres célèbres; l'expérience nous ayant fait connoître qu'ils deviendroient plus véritablement savants dans la beauté des formes, moins outrés dans les contours, plus circonspects dans leurs compositions. Dans les conférences spéculatives qui accompagnoient nos leçons, nous leur avons conseillé l'étude de l'art de modeler, mais de n'imiter dans leurs modeles que les ornements les plus approuvés & les plus relatifs au genre de l'Architecture. Nous avons tâché de leur persuader, que dans les dehors les ornements doivent paroître naturels, décents, amenés dans la décoration pour la rendre aimable, intéressante, jamais trop parée: nous avons dit qu'on peut user de moins de retenue dans l'intérieur; que cependant il convient que les appartements des grands Seigneurs tiennent plutôt leur magnificence du prix & du choix des matieres, que de la profusion des ornements; nous les avons prévenus que le marbre, le bronze, la pierre, le plâtre, le bois exigent des formes, des galbes, *un faire* différent; que le Brun, le Pautre sont les Maîtres qu'il faut imiter pour le style grave; que pour le genre agréable ils trouveroient des modè-

les dans le Clerc, Gillot, Label; mais qu'il falloit abandonner les Meissonniers, les Cuviliers, les Lajoue & tant d'autres, qui loin de faire éclôre aux jeunes Artistes un heureux génie, les portent presque toujours à hasarder des compositions bizarres & déréglées.

CHAPITRE IV.

Nous avons eu pour but dans ce Chapitre l'analyse de l'Art; nous y avons donné de nouvelles définitions, tendantes à présenter une idée précise de ce qu'on doit entendre par une Architecture, dont l'ordonnance offre distinctement un style, une expression, un caractere particulier : nous y avons expliqué ce que nous entendons par Architecture aisée, libre, originale, belle, noble, pyramidale, licencieuse, froide, stérile, altérée, aride ou pauvre, autant de dénominations qu'il ne faut pas confondre, & dont les véritables distinctions contribuent plus qu'on ne s'imagine à régler la marche des jeunes Artistes, & à leur apprendre à faire choix d'un genre convenable à leurs diverses productions. Nous avons préféré les définitions pour ce genre d'étude, parce qu'elles nous ont paru le vrai moyen de dégager l'art de tout accessoire étranger, & d'accoutumer l'Architecte à séparer dans sa décoration toutes les par-

ties qui ne sont point de son ressort; nous avons fait voir d'ailleurs que les définitions aidoient l'Eleve à se rendre compte à lui-même & à rendre compte aux autres, des ressources auxquelles il est souvent obligé d'avoir recours, pour concilier l'économie avec la solidité, la simplicité avec la convenance & la décoration avec la distribution. Nous avons espéré que ces nouvelles définitions intéresseroient particuliérement les Amateurs, & familiariseroient les Artistes avec la logique particuliere de leur Art que par ce secours ces derniers jugeroient plus efficacement les beautés des grands Maîtres, & plus précisément les médiocrités de leurs premiers essais; que par-là ils acquerroient plus de réflexion, plus de jugement, & que peut-être se surveilleroient-ils davantage, lorsqu'à l'aspect de nos Bâtiments, ils se trouveroient dans la nécessité pour leur étude, d'apprécier les ouvrages de leurs prédécesseurs ou ceux de leurs contemporains.

Chapitre V.

Nous avons prouvé dans ce Chapitre combien il étoit intéressant que le goût secondât les préceptes de l'Art. Nous avons fait voir que ceux-ci s'acquierent par l'étude des sciences & l'examen des ouvrages de

réputation : le goût par l'exercice du dessin, & la fréquentation des plus habiles Artistes. Le goût développe le génie ; & aidé du raisonnement, il fait faire choix des proportions, établit l'utilité des consonnances, & fixe la beauté des formes. Nous avons avancé que le goût en géneral ne doit être ni personnel ni arbitraire ; que malgré la diversité des opinions des différents peuples à cet égard, cette vicissitude provenoit plutôt de la variété des régions qu'ils habitoient, que de toute autre considération ; que le beau étoit universel, déterminé ; qu'il a droit de plaire à tous & en tout temps ; qu'il n'y a que les esprits médiocres qui puissent applaudir en particulier les ouvrages foibles ou imparfaits ; que pour se former un goût sûr & exquis en Architecture, il faut cultiver tous les talents de son ressort. Nous avons fait voir que les productions, même les plus régulieres, sans le goût de l'Art dont nous parlons, ne présentent le plus souvent que des compositions froides & monotones. Nous avons prouvé que c'est le goût qui fait assortir les genres, faire le choix des ornements propres aux différentes ordonnances, assigner le relief de la sculpture & des membres d'Architecture dans la décoration, indiquer le caractere de fermeté ou d'élégance qu'il con-

vient de donner à tel ou tel Edifice ; que le goût secondé de l'expérience met l'Architecte à portée de se choisir les divers Artistes qui doivent le seconder dans ses travaux. Nous avons fait sentir néanmoins que le goût dont il s'agit étoit plus aisé à concevoir qu'à définir ; qu'il n'est pas toujours facile de le saisir dans son plus grand degré de perfection ; que pour y parvenir il faut une longue habitude de bien voir ; qu'on doit d'abord le chercher dans les monuments d'athênes sous Périclès, ensuite dans ceux de Rome du temps des Césars ; enfin dans les Edifices François sous Louis le Grand. Nous avons aussi avoué que ne pouvant souvent nous-mêmes définir le goût pour ce qu'il est, nous avons quelquefois pris le parti de rendre compte à nos Eleves de ce qu'il doit accepter ou rejeter dans les différentes compositions de l'Architecture ; pour cela nous avons cité nombre d'exemples célèbres qui nous ont confirmé son existence, & plusieurs autres qui nous ont fait voir combien on pouvoit s'en écarter. Enfin, nous avons fait sentir dans ce Chapitre que le goût de l'Architecture doit s'étendre sur toutes les parties de la décoration extérieure & intérieure des Bâtiments ; que chacune d'elles exige un goût particulier ; que

les deſſins de Serrurerie, ceux des Jardins de propreté, ceux des meubles doivent avoir ſéparément une maniere de s'annoncer dont on ne doit ſe départir que pour donner à ces différents objets plus de correſpondance, plus de liaiſon qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent; que les Glaces, la Peinture, la Dorure, tout en un mot eſt digne de l'attention & de l'étude de l'Architecte; que tout eſt de ſon reſſort; que c'eſt dans le ſpectacle que lui offre la nature, qu'il doit puiſer le goût exquis dont nous voulons parler, s'il veut répandre dans ſes compoſitions cet accord & cette entente admirable, qu'on remarque avec tant de plaiſir dans les ouvrages les plus renommés.

CHAPITRE VI.

Après avoir donné les différentes notions de ce qui conſtitue le raiſonnement proprement dit en Architecture, nous avons dans ce dernier Chapitre parlé des moyens d'appliquer convenablement l'ordre Toſcan à la décoration d'une porte de Ville de Commerce. Nous avons rendu compte des procédés dont il falloit uſer pour mettre chaque partie de ſon ordonnance dans ſa véritable place; nous avons aſſigné le genre

genre propre à la chose, rendu compte des rapports & des proportions que les plans & les élévations doivent avoir entr'eux, la préférence que la principale façade doit avoir sur les autres. Nous avons fait choix des formes les plus analogues à la rusticité de l'ordre Toscan; nous avons aussi désigné le caractere que la Sculpture peut avoir avec l'ordonnance, & nous sommes entrés dans les détails les plus circonstanciés pour enseigner l'art de développer de tous les sens cette premiere composition, afin que cet essai puisse conduire nos Eleves à d'autres productions plus compliquées, selon qu'elles appartiendront aux ordres solide, moyen ou délicat.

Après ce précis, il nous reste à rendre compte du motif qui nous a déterminés à mettre un intervale assez considérable entre les principes de l'ordre Toscan & ceux de l'ordre Dorique, qui fera la matiere du premier Chapitre de ce second Volume.

Dans le premier Volume nous n'avons donné que les principes généraux des ordres d'Architecture, & les mesures particulieres de l'ordre Toscan. Peut-être auroit-il paru intéressant au plus grand nombre, d'offrir sans interruption les principes des

cinq ordres, ainsi que l'ont fait la plupart des Auteurs qui ont écrit sur l'Architecture, & que nous l'avons fait nous-mêmes depuis long-temps dans nos exercices publics; mais comme nous avons appris par notre propre expérience, que c'étoit toujours le plus petit nombre de ceux qui se destinent à cet Art qui avoient la constance d'étudier sans aucun intervale ces premiers éléments de la décoration, nous avons cru devoir, en faveur des autres, essayer de faire succéder à la secheresse de ces premieres leçons sur l'explication de chaque ordre, un exemple de son application à l'Architecture, comme on le remarquera dans ce second Volume, pour le Dorique, l'Ionique, le Corinthien & le Composite, & comme nous l'avons fait précédemment pour le Toscan. Nous espérons par-là leur présenter les moyens de reprendre haleine en cherchant par eux-mêmes l'art d'appliquer les préceptes qu'ils auront puisés dans chacun des ordres, aux compositions d'Architecture de leur invention : ce qui leur donnera occasion alors d'étudier de nouveau ces mêmes ordres avec plus d'attention, pour démêler dans les modeles que nous leur donnons, & les observations qui les accompagnent, la route qu'ils doivent suivre dans leurs premiers essais.

Cette méthode, que nous avons cru devoir préférer, ne doit pas empêcher néanmoins ceux qui ſe ſentiront aſſez de courage pour ſuivre cette étude intéreſſante, de paſſer les applications dont nous parlons, ſauf à y revenir après qu'ils ſe ſeront accoutumés à réfléchir profondément ſur la maniere d'aſſocier enſemble les éléments & la théorie de l'Art, & ſur-tout lorſqu'ils auront examiné avec ſoin les profils des anciens & des modernes, inſérés dans ce Volume à la ſuite des ordres de Vignole : nouvelle étude qui ne pourra que les amener plus promptement à faire un choix judicieux des divers membres d'Architecture, & à les aſſortir entr'eux ſelon les divers beſoins. Au reſte, quelque attention qu'ils y apportent, nous croyons leur devoir recommander de ſe reſſouvenir qu'il faut beaucoup de goût pour atteindre à l'art de profiler, & pour parvenir à bien ſaiſir l'expreſſion qu'il convient de donner à chaque moulure ; qu'il ne leur faut pas moins de jugement pour ſavoir s'éloigner des négligences de quelques Architectes à cet égard : nous déſirons leur apprendre encore que l'agrément même dans les contours des moulures ne convient pas à toutes ; que d'un autre côté la fermeté qu'on affecte ſouvent dans certains membres, ne doit être em-

ployée que rarement; qu'il ne suffit pas d'avoir un genre à soi pour réussir, qu'il faut les avoir tous pour en faire un usage prudent selon le caractere du Bâtiment; que l'imitation des chefs-d'œuvre est insuffisante; qu'il faut que l'Architecte ait le génie porté vers cette partie de l'Art; qu'autrement ses efforts sont vains, & qu'on a le droit de condamner ses œuvres, non parce qu'il a imité la maniere de tel ou tel Maître, mais parce qu'il a fait un mauvais choix ou qu'il n'a pas su s'approprier l'objet de son imitation. Nous en dirons autant à nos Eleves pour ce qui regarde les autres parties de l'Architecture; par exemple, comme nous le prouverons bientôt, on peut, selon l'occasion, se permettre de racourcir ou d'alonger le fût d'une colonne: en certaine circonstance, on pourroit altérer la véritable hauteur d'une croisée, la largeur d'un trumeau, forcer ou diminuer un entablement, augmenter la hauteur d'un soubassement, d'un attique; enfin tenir la largeur d'un avant corps un peu au-dessous du rapport qu'il doit avoir avec son élévation: sans doute le plus grand nombre de nos Architectes se sont permis ces licences; mais les prendre inconsidérément pour des autorités, sans avoir ni les mêmes besoins, ni être sûr qu'elles produisent les mêmes beautés

d'enſemble, c'eſt recourir à la médiocrité & ne préſenter plus que des compoſitions imparfaites & déſaſſorties.

Nous leur répéterons que nous portons le même jugement des formes contraſtées en Architecture; qu'elles peuvent bien quelquefois produire d'heureux effets, mais qu'il eſt néceſſaire d'en uſer avec ſobriété, principalement dans l'extérieur des Edifices graves; qu'il ne faut pas les confondre avec ce qu'on appelle oppoſitions; ces dernieres ſont amies de la ſymétrie; les contraſtes lui ſont preſque toujours oppoſés, & ils peuvent à peine être tolérés dans les dedans des appartements. Ce que nous diſons ici de l'Architecture doit s'entendre auſſi des ornements de ſculpture; ici les oppoſitions reſpectives ſont toujours vues avec plaiſir; les formes contraſtées au contraire, avec une ſorte d'inquiétude, parce que ſouvent elles ne ſervent qu'à défigurer l'ordonnance. Nous ajouterons que jamais on ne doit préſenter d'ornements indifférents ou d'une allégorie obſcure, ils doivent tous parler aux yeux; autrement la Sculpture ôte à l'Architecture toute ſon énergie. Plus l'ordonnance eſt ſimple, plus on ſe trouve porté à admirer l'ouvrage entier & à rendre juſtice au talent de l'Architecte & au diſcernement du propriétai-

re. Enfin rien n'eſt véritablement beau dans la décoration d'un Edifice ſi les membres d'Architecture ne ſont exécutés avec préciſion, & les ornements placés avec goût; nous répéterons que la préciſion des profils particuliérement, eſt d'une néceſſité abſolue, tandis que les ornements ne ſont qu'un acceſſoire; que l'art de profiler eſt la premiere loi de l'Architecture; qu'on eſt ſouvent dans l'obligation de compoſer pluſieurs corniches avant de s'arrêter à aucune; que l'aſſortiment des moulures les unes avec les autres, leur analogie avec la ſimplicité ou la richeſſe du Bâtiment ſont autant de difficultés qui ſe préſentent & qui empêchent ſouvent d'exceller dans cette partie de l'Art; que néanmoins cette étude eſt indiſpenſable; qu'elle eſt néceſſairement du reſſort de toutes les eſpèces d'Edifices, qui ſouvent ne different entr'eux que par la diverſité d'expreſſion qu'on donne à chacun des membres de leur décoration; que l'ordonnance de leurs façades étant puiſée dans la même ſource, l'art de profiler doit leur être commun & être ſu de tous les Architectes. Il eſt vrai que chacun à ſa maniere de profiler; mais les grands Maîtres, en ſuivant des routes différentes, n'ont pas moins produit des chefs-d'œuvre. Qu'on examine les ouvrages des Leſcot, des Delorme, des Bruant,

& des Manſard, & l'on verra que tous, en ſuivant les regles fondamentales de l'Art, ont néanmoins, par des nuances imperceptibles, aſſigné un caractere d'originalité à leurs profils qui, comparés tour à tour, peuvent contribuer à fertiliſer en ce genre l'imagination de nos jeunes Artiſtes, & à leur faire porter une variété intéreſſante dans leurs différentes productions. Nous les engageons donc à ſe reſſouvenir que pour réuſſir dans la carriere qu'ils ont embraſſée, non-ſeulement l'antiquité leur offre des modeles aſſez parfaits, mais que le dernier ſiecle leur en fournit d'autres non moins eſtimables, & que les Architectes de nos jours peuvent auſſi les inſtruire dans cette branche de la décoration; en un mot, que ces diverſes manieres de profiler doivent être pour eux autant d'exemples qu'ils doivent ſuivre. Qu'une noble émulation les anime & les excite à égaler ou même à ſurpaſſer leurs illuſtres prédéceſſeurs; la carriere leur eſt ouverte; une étude réfléchie la leur fera parcourir avec ſuccès; ils ont plus de reſſources que n'en avoient ceux dont nous leur propoſons l'imitation. Qu'ils ſe reſſouviennent enfin qu'après les grands hommes, il eſt encore des places honorables qui les attendent, ce qui doit les encourager à pourſuivre par un examen réfléchi tous les

moyens divers dont se sont servis les hommes les plus célébres dans l'art de profiler.

Dans cette vue nous avons mis sous leurs yeux dans ce Volume differentes compositions en ce genre, non que nous ayons eu dessein d'épuiser la matiere, mais du moins pour les exciter à parcourir les traités & les œuvres des grands Maîtres où nous les avons puisées nous-mêmes; d'ailleurs nous n'avons pu pousser plus loin nos exemples dans ce corps de leçons, nous ayant paru nécessaire d'y fixer le nombre des planches: nous avons même été obligés pour offrir à nos Eleves les profils que ce Volume contient, d'abréger d'autres parties que nous avons crues moins intéressantes; par exemple, nous n'avons donné qu'une maniere de tracer la conchoïde qui détermine la forme du fût des colonnes; nous en avons usé de même pour ce qui regarde les circonvolutions de la volute du chapiteau Ionique; nous n'avons pas rapporté non plus tous les portiques de Vignole avec ou sans piédestal; nous nous sommes contentés sur chaque objet de donner la meilleure maniere de parvenir à les bien faire: par-là nous avons apperçu deux avantages; le premier, de réduire les préceptes à leur juste valeur; le second, de pouvoir nous étendre davantage sur la partie du raisonnement qui conduit

néceſſairement au goût de l'Art. Nous nous ſommes étendus néanmoins avec une ſorte de complaiſance ſur les ordres d'Architecture, parce que nous avons regardé cette étude comme indiſpenſable ; encore n'en avons nous dit que ce qui nous a paru le plus néceſſaire, pour d'une part apprendre à profiler, & de l'autre pour acquérir l'idée des proportions & des rapports que contiennent chacun d'eux, puiſque ſans ces connoiſſances la décoration de nos Bâtiments ſeroit toujours imparfaite. C'eſt ce que nous allons tenter de démontrer dans la diſſertation ſuivante, en eſſayant d'expliquer à nos Eleves combien l'étude des ordres eſt néceſſaire pour parvenir à rendre l'ordonnance extérieure & intérieure de nos Edifices, plus réguliere qu'on ne le fait ordinairement, lorſqu'on néglige de puiſer dans ces mêmes ordres le ſtyle de ſa décoration, ou qu'on les y applique ſeulement pour faire richeſſe, & non pour produire de véritables beautés.

De la néceſſité de l'étude des ordres d'Architecture.

La connoiſſance des ordres d'Architecture conſiſte dans l'étude méditée de leur origine, de leur eſpèce & de leurs propriétés particulieres ; cette connoiſſance guide le

choix qu'on doit faire de telle ou telle expreſſion, & conduit le jeune Artiſte au caractere convenable à la décoration; avec elle il ſaura embellir & varier à propos ſes productions, donner non-ſeulement à chaque Bâtiment, mais à chaque appartement, à chaque piéce la forme, la diſtinction & l'expreſſion qui leur conviennent : négliger cette connoiſſance, c'eſt vouloir renoncer à la perfection de l'Art, c'eſt s'expoſer à ne produire que des compoſitions médiocres & haſardées.

On doit conſidérer dans la connoiſſance des ordres deux avantages eſſenciels; le premier regarde l'eſprit de convenance, la beauté de l'ordonnance & la néceſſité de la ſymétrie; le ſecond, l'augmentation, la modification & la décompoſition des membres d'Architecture qui les compoſent. Appliquons-nous à développer ces idées, elles pourront convaincre la plupart de ceux qui étudieront ces leçons, de l'avantage de faire une étude particuliere des ordres pour les conduire, lorſqu'ils en voudront appliquer les principes, dans la décoration de leurs façades, lors même que par économie ou autrement ils en retrancheroient le faſte & l'appareil.

Nous l'avons déja obſervé, nous allons l'obſerver encore; en conſidérant l'Archi-

tecture du côté de la convenance, nous trouverons dans les ordres différentes expressions & différents caracteres; le rustique & le solide dans le Toscan & le Dorique; le moyen dans l'Ionique; le délicat dans le Corinthien & le Composite: tel est du moins le but qui a déterminé les peuples qui leur ont donné naissance, & c'est sur le plus ou le moins de rapport avec cette idée qu'on est parvenu à apprécier les ouvrages qui par leur antiquité ou leur réputation nous servent aujourd'hui de guides dans la décoration de nos Bâtiments. L'esprit de convenance, étayé du goût de l'Art, fait faire à l'Architecte le choix du caractère de l'un de ces ordres pour désigner l'espèce, l'importance, & l'usage de l'édifice qu'il veut décorer. D'après ce raisonnement nous avons consacré les trois ordres Grecs, aux Temples, aux Palais des Rois, aux Hôtels des grands Seigneurs: les deux ordres Romains, le Toscan & le Composite ont aussi leur distinction particuliere; le dernier pour les Théâtres, les Pompes funébres, les Arcs de Triomphe; le Toscan pour les Bâtiments destinés à la sûreté, pour les Arsenaux, les Portes de Ville, & pour les dépendances de nos Maisons de plaisance. Nous avons déja dit cela; mais c'est ici le moment de s'assurer

de la justesse de ces applications, parce qu'il s'agit de se rendre compte de la nature des parties qui les composent ; par exemple, qui ne seroit blessé de voir la délicatesse & les grâces du Corinthien appliquées sur le frontispice d'une porte de Ville de guerre ? Qui de nous ne trouveroit ridicule l'application du Toscan à un Temple, ou à un Palais destiné à l'habitation d'un Souverain, & ainsi de suite de l'application des autres ordres ?

Quel que soit l'ordre qu'on veut employer, on ne peut donc le faire avec succès sans se rappeler sa véritable origine & sans le faire entrer en comparaison avec les autres, pour parvenir à juger comment on doit l'employer ; si c'est positivement avec son caractere particulier, ou bien en le faisant plus simple, ou en y ajoutant quelques enrichissements ; ces variétés parviendroient peut-être à distinguer plus particuliérement le genre de l'édifice.

Par la connoissance exacte des ordres, non-seulement nous ferons un choix plus judicieux de celui qui doit caractériser le monument ; mais nous saurons encore nous en interdire l'application, si le Bâtiment est subalterne, s'il ne peut avoir une situation avantageuse ; enfin, si le propriétaire est d'une condition ou d'une fortune qui ne puisse lui permet-

tre raiſonnablement la préſence des ordres d'Architecture dans les façades de ſon habitation. Les ordres dans leur origine furent conſacrés à la décoration des Temples, pour diſtinguer ces monuments de la demeure des particuliers; dans la ſuite on les fit ſervir à manifeſter la grandeur des Princes & la magnificence des Cités; aujourd'hui, nous pouvons le dire, nous abuſons des objets les plus ſublimes, nous en décorons juſqu'à nos maiſons à loyers; par-tout nous plaçons indiſtinctement des colonnes & des pilaſtres. Telle eſt, dit-on, la révolution des choſes humaines : ce qui eut été regardé par les Grecs & dans l'ancienne Rome, comme un déréglement d'imagination, eſt devenu, ſelon quelques-uns, un avantage pour l'embelliſſement de nos Villes, un ſujet d'émulation pour les Arts, & un moyen aux Artiſtes de trouver la récompenſe de leurs travaux dans l'opulence des citoyens. Cette ſpéculation a dequoi ſéduire ſans doute; mais un véritable Achitecte ne s'y doit jamais prêter aveuglément : il doit craindre, en ſatisfaiſant à la volonté du propriétaire qui le met en œuvre, d'aſſervir ſon art, & peut-être la décence, aux caprices de celui qui le force pour ainſi-dire à s'écarter de la route, & de cet eſprit de convenance ſans lequel il n'eſt point de véritable Architecture.

En effet, si pour la décoration d'un Bâtiment particulier, nous employons les ordres, que nous restera-t-il pour les Temples & pour les Edifices de la premiere importance ? Suffira-t-il d'y épuiser la richesse des matières, la multiplicité de la sculpture ; ces ressources ne peuvent jamais être regardées que comme des accessoires : rien de tout cela ne peut suppléer à cette beauté distincte de l'Art que présentent les ordres, que nous employons inconsidérément dans nos Bâtiments privés, pendant que par une inconséquence bien plus condamnable encore, nous les retranchons dans les édifices d'éclat, sous le vain prétexte d'y répandre une certaine simplicité. Il est cependant vrai que si la grandeur du monument ou de l'édifice ne pouvoit permettre l'appareil des ordres, qui jamais, selon nous, ne doivent s'employer que d'un certain module, il faudroit dans ces occasions avoir recours à une composition qui, émanant de ces mêmes ordres, détermineroit à se passer de ceux-ci ; autrement leur aspect n'offriroit qu'un modele, qui un jour devroit s'exécuter en grand. D'un autre côté, il faut éviter de faire l'ordre colossal ; car à quoi bon une décoration dont l'œuil ne peut jouïr en entier ? Qu'importe alors la beauté du fût d'une colonne, le caractere de son chapiteau, la régulari-

té de ſon entablement, ſi l'on ne peut voir ces objets qu'imparfaitement, & ſi l'on n'en peut juger que par la ſeule inſpection de la baſe & du piédeſtal?

Nous venons de dire que les ordres d'Architecture avoient chacun ſéparément une expreſſion & un genre particulier; nous dirons ici que ce genre, une fois choiſi, doit néceſſairement décider toute la partie de l'ordonnance du Bâtiment. Mais ce choix n'eſt pas indifférent; il faut conſidérer ſi l'édifice a un, ou pluſieurs étages, ou s'il eſt compoſé ſeulement d'un bel étage élevé ſur un ſoubaſſement & couronné d'un attique; dans ce dernier cas, la fonction du ſoubaſſement dans un Bâtiment de cette eſpèce eſt non-ſeulement de garantir le premier de l'humilité du ſol, mais encore d'expoſer avantageuſement un ouvrage où l'art s'eſt montré avec quelque complaiſance. La propriété de l'attique, au contraire, eſt de terminer avec une ſorte de diſtinction l'étage ſur lequel on l'emploie. D'après cette maniere d'enviſager ces deux étages ſubalternes, employés dans l'art de bâtir pour faire valoir & prééminer celui deſtiné à la réſidence du propriétaire, on doit les appeler à ſon ſecours ou les rejeter, ſuivant que leur application dans les façades conviendra ou nuira au caractere propre qu'il faut donner à l'édifice.

Dans le cas où le Bâtiment doit avoir plusieurs étages réguliers, & chacun de ces étages recevoir des ordres, il faut avoir attention de commencer le rez-de-chaussée par le Dorique ou l'Ionique, & continuer les autres ordres jusqu'à la cime de l'édifice, afin de conserver dans chacun de ces étages la même progression qu'il est naturel d'observer entre les parties inférieures & les supérieures, entre ce qui porte & ce qui est porté; enfin entre les ordres d'Architecture qui ne peuvent se correspondre entr'eux que par les extrêmes comparés avec les moyens. A ces diverses réflexions nous ajouterons, que si l'ordonnance du Bâtiment est choisie légere, il faut lui donner plus de mouvement dans ses plans, en faisant valoir le jeu des avant-corps & des arriere-corps; introduire sur la scene des ailes basses, employer les formes pyramidales, appeler à soi les tours rondes & les tours creuses, les pans coupés: autant d'objets divers qui peuvent être employés avec succès, mais dont on ne doit point du tout faire usage dans les ordonnances solides ou rustiques; ou du moins il ne faut alors les employer que pour faire valoir quelques parties principales; tout devant d'ailleurs s'y ressentir de la solidité & de la simplicité; on doit même y observer des masses for-

tes,

tes, les porter aux extrémités de l'édifice, mettre des formes rectilignes dans les plans & n'y jamais prodiguer les membres d'Architecture ni les ornements; en un mot, dans tous les cas, il faut avoir ſoin que la diſpoſition des avant-corps & des arriere-corps préſente autant d'objets diſtincts, plus fermes ou moins reſſentis, plus riches ou plus ſimples, ſelon le caractere de l'ordre que l'on aura choiſi, ſoit qu'il ſoit préſent ou que par des raiſons de convenance on n'en ait retenu que l'expreſſion. On ſe reſſouviendra ſur-tout que ſouvent un chapiteau, une baſe, un métope, un mutule, un modillon fait loi; qu'on ne peut raiſonnablement procéder à la diſtribution extérieure des façades ſans avoir conſulté d'abord la largeur des entrecolonnements, la diſpoſition des portes, des croiſées, des trumeaux; enfin ſans s'être rendu compte par un calcul exact, de la régularité & de la ſaillie des entablements: qu'autrement il en réſulteroit des porte à faux, des mutilations, des pénétrations qui ne doivent jamais, ou que rarement, ſe rencontrer dans les façades des Bâtiments d'une certaine importance.

La préſence des ordres dans les façades demande une diſpoſition avantageuſe, un développement aiſé dans toutes les parties

qui les compoſent ; il convient d'éviter tout ce qui peut en altérer la beauté, & d'y obſerver fidélement les proportions que leur ont aſſignées les Maîtres les plus célebres. De tout cet appareil, il réſultera ſans doute des ordres d'une belle exécution ; mais il faut ſavoir que cette beauté ſera imparfaite, ſi l'on ne cherche à mettre un rapport intime entre les membres qui les accompagnent, les couronnent & les ſoutiennent ; or pour y parvenir, après avoir conſulté le caractere de chaque ordre diſtribué dans les différents étages de ſon Bâtiment, il faut ſe pénétrer de l'analogie qu'on doit chercher à mettre entre les uns & les autres, quoique d'un caractere différent ; c'eſt ce qu'à obſervé avec tant de ſuccès François Manſard au Château de Maiſons. On doit enſuite conſerver ces tranſitions heureuſes dans les pleins, dans les vides, dans les ornements, & enfin dans toutes les parties qui concourent à la décoration des divers étages du Bâtiment ; autrement, on ne remarque plus que des ordres, dont les beautés particulieres diviſent l'attention de l'examinateur ; on ne voit plus que de belles croiſées, des chambranles, des impoſtes, des archivoltes ; mais ſi ces parties quelqu'eſtimables qu'elles puiſſent être d'ailleurs, ſe trouvent en contradiction ou avec l'ordre de chaque étage, ou avec les mo-

difications qui uniſſent ces ordres les uns avec les autres dans toute la hauteur de l'édifice, elles doivent néceſſairement produire un tout mal aſſorti. On ne doit donc pas ignorer, que c'eſt dans le caractere particulier de chaque ordre, que ſe trouve la dimenſion des pleins & des vides; que la réitération de ceux-ci concourt à la délicateſſe Corinthienne; qu'au contraire des croiſées moins rapprochées les unes des autres font voir la ſimplicité & la ſolidité de l'édifice; qu'il en doit être de même de l'uſage des niches, des baluſtrades, des frontons: qu'il faut que ce ſoit le même eſprit, la même main qui diſpoſe ces parties, qui en décide les proportions & les rapports.

L'accord général d'un Bâtiment dépend donc de cette unité d'expreſſion qui met chaque partie à ſa place, enſorte que la moindre déſunion formeroit une diſſonance & romproit l'accord que doit produire l'harmonie qui dépend du rapport bien entendu qu'on ſait mettre entre un ordre & un autre ordre, entre les maſſes & les parties principales, entre celles-ci & les plus petits détails, enfin entre la relation progreſſive des dehors & des dedans. Dans quelle inadvertence ne tomberoit-on pas, par exemple, ſi l'on faiſoit uſage d'un ordre Corinthien dans l'extérieur des façades, &

d'un Toſcan dans l'intérieur? Si la proportion, la forme des portes & des croiſées d'un appartement paroiſſoit plus courte & plus maſſive que celle répandue dans les façades; en un mot, ſi les membres d'Architecture dont-on voudroit orner les niches, les frontons, les baluſtrades ou les attiques ſe remarquoient plus délicats & plus ornés dans les dehors que les corniches, les chambranles, les cheminées, les lambris des dedans; ou ſi l'un & l'autre, loin d'être puiſés dans l'ordre qu'on auroit choiſi, ſe trouvoient n'avoir aucune conformité avec le caractere qu'il doit aſſigner à toutes les parties de l'ordonnance, caractere qu'il eſt même eſſenciel de conſerver dans toutes les parties des embelliſſements qui concourent à orner les appartements, & qui dès les dehors doit être annoncé par cet eſprit de convenance qui doit donner à chaque Bâtiment un caractere particulier.

Lorſque dans la décoration des Bâtiments, on croit devoir ſouſtraire l'appareil des ordres, vouloir ſe refuſer à faire uſage de certaines modifications permiſes alors dans la diviſion des membres d'Architecture d'une façade, c'eſt ſe donner des entrâves, c'eſt ſe condamner à une imitation ſervile, c'eſt ſe priver, pour ainſi-dire, de la ſeule reſſource qu'on puiſſe avoir pour ſatisfaire à la diverſité des ordonnances ex-

térieures & intérieures. Mais pour uſer de ces modifications avec diſcernement, ne doit-on pas convenir qu'il faut d'abord s'être rendu familiere l'étude des ordres, dans laquelle peuvent ſe puiſer ces mêmes modifications. Qu'on y prenne garde, gliſſer trop légérement ſur l'expreſſion des ordres, ſur leurs propriétés, c'eſt s'expoſer à déplacer ou à altérer non-ſeulement leurs parties les plus eſſencielles, mais auſſi tous les membres d'Architecture qui doivent les accompagner; car, ſans cette connoiſſance, on court riſque de copier aveuglément les licences dont les productions de nos prédéceſſeurs ne ſont pas toujours exemptes : d'où il ſuit que l'abus n'eſt pas toujours le ſeul mal qui naiſſe de ce défaut de connoiſſance, puiſqu'il produit encore la timidité, l'irréſolution, l'ineptie.

Mais, diſent quelques-uns, tout ce qu'on nous enſeigne ſur l'origine des ordres ; eſt au moins douteux; preſque toujours le ſentiment d'un Auteur eſt détruit par un autre : comment, d'après la diverſité de leurs opinions aſſeoir un jugement ſolide qui doive faire préférer une opinion à toutes les autres ? Voici à peu près ce qu'on peut répondre à ceux qui affectent de révoquer en doute les traditions les plus vraiſemblables. Perſonne n'ignore que le premier ou-

vrage régulier d'ordre Dorique dans la Grèce, eſt encore aujourd'hui celui qui réunit l'univerſalité des ſuffrages des connoiſſeurs; tous conviennent qu'il ſe ſuffit à lui-même, ſans le ſecours de la ſculpture, & que ſa régularité, ſa beauté & ſa ſimplicité en font un chef-d'œuvre : à cette vérité on peut ajouter, que ſa proportion eſt puiſée dans la nature, & que s'il s'eſt acquis ſi ſinguliérement le droit de nous plaire, c'eſt parce que toutes ſes parties ſont fondées ſur la forme & la diſpoſition naturelle des corps ſolides. En effet, dans la colonne Dorique, même dans ſon entablement, on trouve la repréſentation exacte de toutes les parties qui entrerent dans la conſtruction des premiers Bâtiments; les troncs d'arbres retenus à leur extrémité par des liens, pour les empêcher de s'éclater; les empattements dont on les revêtiſſoit par-deſſous, pour en perpétuer la durée; la maîtreſſe poutre, les ſolives qui aſſuroient la ſolidité des planchers; les jambes de force, qui par leur point d'appui & leur réunion au faitage, élevoient les couvertures : tous ces objets, il n'en faut pas douter, ont déterminé les anciens à conſulter le vrai dès leurs premiers eſſais, d'abord dans leurs productions Doriques, enſuite dans leurs autres ordres; ce qui nous porte à croire que le goût de la ſimple nature a pu préſi-

der à la naissance de l'Architecture; mais qu'à son tour celle-ci réduite en art est parvenue à perfectionner la nature déja soumise en quelque sorte à l'industrie humaine: en sorte que dans la suite cette première imitation perfectionnée & réfléchie a perpétué la beauté des formes, d'où se sont trouvés fixés les proportions & les rapports qui déterminent aujourd'hui notre jugement & causent notre admiration. Bientôt les Doriens furent imités de leurs voisins. Entre plusieurs Temples bâtis sur les proportions Doriques, les habitants de Délos en éleverent un à Apollon; dès-lors dans leurs mains ingénieuses le bout des poutres, servit à représenter la lyre de ce Dieu, & à faire connoître par-là plus positivement la dédicace du Temple; ensuite entre les intervales, on sculpta les instruments distinctifs des sacrifices; puis les têtes des victimes qui annonçoient la diversité des cultes; enfin, les différentes Divinités qu'adoroient ces peuples donnerent lieu à des changements dans les proportions générales & paticulieres de l'ordre. Insensiblement, des beautés fieres & mâles, on passa à un caractere doux & naïf; l'Architecture sortit de l'enfance, & l'on parvint à connoître l'élégance, les grâces légeres & délicates. Cet art sublime s'accrut

encore chéz les Romains. Ces peuples n'ont pu ſurpaſſer les Grecs; mais ils les ont imités : & ſi nous ne leur devons pas autant du côté de l'invention, leur goût pour la magnificence, l'immenſité de leurs entrepriſes & les différentes applications qu'ils ont faites des ordres d'Architecture, nous confirment du moins l'uſage que nous en devons faire.

Nous avons rapporté la plupart de ces traits hiſtoriques dans le premier Volume, en parlant de l'origine des ordres; mais nous tâchons de les préſenter ici ſous des faces différentes, dans l'intention de porter nos Eleves à relire plus d'une fois les mêmes objets, puiſque c'eſt par cette étude réitérée peut parvenir à paſſer du ſimple au compoſé. En effet, elle nous apprend à connoître le génie des anciens, à mettre comme eux du goût & du raiſonnement dans nos productions, enfin à nous en tenir à ces découvertes de l'antiquité, ſans aller chercher, comme l'ont fait quelques-uns, à vouloir créer de nouveaux ordres ou plutôt des chimeres, ainſi que nous l'avons déja avancé plus d'une fois.

Nous avons dit que l'ordre Dorique par ſon inſpection annonçoit la diſpoſition la plus naturelle & la plus ſolide : il eſt eſſenciel de ſe rappeler encore ici cette remarque; puiſque c'eſt par elle qu'on doit ſe for-

mer l'idée des divers caracteres des autres ordres, leur différente expression & la variété des membres qui les distinguent, tels que les modillons; les denticules, les doubles larmiers, les triples cimaises, membres qui ne peuvent plaire dans leur distribution, qu'autant qu'ils ne dérogent point au genre de l'ordre, & que chacun d'eux présente à l'imagination, ou de la fermeté ou de l'élégance, selon qu'ils sont destinés à soutenir ou à être portés.

Qu'on ne s'y trompe pas; c'est par ces notions qu'on peut établir l'usage qu'on doit faire de chaque ordre & de chacun de ses membres; elles nous aprenent quand on peut augmenter, diminuer ou retrancher quelques-uns de ces derniers, à raison de l'application qu'on en veut faire dans l'ordonnance des édifices; ou même en quelles circonstances on peut, suivant le genre du bâtiment, user de quelques modifications dans les proportions de l'ordre. Mais un des objets essenciels à observer d'après l'exemple des plus célebres Architectes, c'est de ne jamais, ou presque jamais se permettre d'altérer le rapport de la hauteur de la colonne, comparée à son diamêtre; parce qu'alors ce seroit la priver de sa beauté & de son caractere. Ainsi dans une Architecture réguliere, on doit éviter la pénétration de deux fûts; & ces fûts, à l'exception du Toscan, ne doi-

vent jamais être revêtus de boſſages; il faut toujours rejetter les colonnes ovales, engagées, nichées, & généralement tout ce qui peut avoir trait aux licences & aux abus qui ſe ſont introduits dans notre Art. Peut-être ſeroit-il tout auſſi eſſenciel de conſerver à l'entablement ſon parallélisme, ſon rapport avec la colonne & la diſpoſition de chacune des parties qui lui ont été aſſignées par les anciens; mais il faut convenir néanmoins qu'on peut ſe permettre quelques changements dans les corniches de ces mêmes entablements, qu'on peut y retrancher ou y ſubſtituer quelques membres, augmenter ou diminuer la ſaillie des larmiers, recreuſer leur ſoffite, changer les moulures des cimaiſes, leur donner plus ou moins de *reſſentiment*, ſubſtituer un modillon à un mutule, ou ſupprimer l'un & l'autre, ſelon le beſoin; ce qui ne ſe peut permettre lorſqu'il s'agit de la colonne, ſur-tout quand celle-ci porte un entablement régulier. Il faut même beaucoup de prudence pour en changer les chapiteaux & pour en varier les baſes: peut-être ſeroit-ce un abus de donner à un ordre Dorique des denticules, de renfler la colonne, enfin de faire que par ſon peu de hauteur, ou au contraire par ſa trop grande élévation, elle paroiſſe n'avoir aucune relation avec les membres de néceſſité, répandus dans les fa-

çades. Nous venons de condamner ouvertement les abus qui se sont glissés dans l'Architecture, nous nous montrerons plus indulgents pour les licences presqu'inévitables, sur-tout lorsqu'il s'agit de la décoration des Bâtiments d'habitation. Dans ces derniers la décoration des dehors doit souvent être déterminée par l'usage qu'on veut faire de l'intérieur. Ce seroit alors ignorer la propriété des ordres que de ne pas chercher à en modifier certaines parties, ces trésors sont dans nos mains pour en jouir, pourvu toutes fois que ce soit avec goût & avec discernement.

Après avoir appris la juste proportion des ordres, il est peut-être tout aussi avantageux d'apprendre à les décomposer. Souvent la convenance nous défend leur application dans les dehors, relativement au peu d'importance du Bâtiment; on les supprime aussi très-souvent dans l'intérieur, ou par le trop peu d'élévation des planchers, ou parce que l'œuil ne pourroit embrasser leurs développements; mais nos façades ne doivent pas moins être régulieres, ni leur ordonnance moins Dorique ou Corinthienne, quoique l'ordre ne paroisse pas dans leur décoration, & qu'il suffise alors d'y conserver quelques parties essencielles qui en retiennent le caractere & l'expression. Par exemple, l'entablement peut couronner l'é-

difice; le chapiteau Toſcan ou Dorique peut-être converti en impoſte, en archivolte, en chambranle; le dé du piédeſtal peut ſervir de retraite dans les dehors, & de lambris d'appui dans les dedans. Mais d'ailleurs la proportion des croiſées, la largeur des trumeaux, les écoinçons, les encoignures, par leur relief, par leur enfoncement, par leur largeur, contribuent à déterminer le caractere du Bâtiment, lorſque ces parties ſont puiſées dans l'expreſſion de l'ordre qu'on n'a pas cru devoir employer ou par retenue, parce qu'il convient de réſerver les ordres pour les édifices d'importance, ainſi que nous l'avons remarqué précédemment. Au reſte, on pourroit, ſelon la circonſtance, faire uſage de l'ordre dans l'avant-corps d'un édifice pour le faire prééminer; il ſeroit permis de le ſupprimer dans les arriere-corps ou dans les ailes; on pourroit même dans ces dernieres ne conſerver de la corniche que la cimaiſe inférieure, & convertir le reſte en plinthe, en arraſant la cimaiſe ſupérieure & le ſoffite du larmier. Dans d'autres cas, il ſeroit à propos de ſupprimer la friſe, de réunir ſeulement l'architrave à la corniche, ou bien au contraire de ſupprimer l'architrave pour y ſubſtituer un aſtragale: on en peut uſer de même pour l'intérieur des appartements, lorſqu'on veut leur affecter plus de légereté ou de richeſſe, &

donner en apparence aux planchers plus d'élévation qu'ils n'en ont effectivement; dans ce cas on courbe la frise en voussure, on la fait anticiper sur le plat-fond, on la termine par un cadre, ensuite on y introduit des bas-reliefs, selon que l'esprit de convenance l'indique; en un mot, on peut varier à l'infini cette partie de la décoration; le génie de l'Architecte trouve dans les membres qui composent les entablements des ordres, une source inépuisable de membres capables de servir de couronnement dans les vestibules, les escaliers, les sallons: autant d'ocasions où l'on peut décomposer en mille manieres différentes toutes les parties qui concourent à la décoration extérieure & intérieure, pourvu qu'avant tout, on consulte la hauteur de l'étage, & qu'on se représente toujours l'ordre qu'on aura choisi, afin de soumettre à son caractere particulier la hauteur, les saillies de ces nouveaux membres & la maniere de les profiler; pourvu qu'on n'aille pas inconsidérément rapprocher de l'œuil par une imitation inconséquente, tel ou tel objet qui, dans son origine, a été disposé par un grand Maître à raison d'un point de distance beaucoup plus considérable que ne le porte l'imitateur, faute d'expérience & d'un certain acquit: il faut sur-tout, dans ces occasions, consulter la situation, l'aspect du lieu;

enfin le genre de l'ordre, pour déterminer le caractere particulier de chacun des membres dont on voudroit ſupprimer ou réformer quelques parties eſſencielles.

Duſſions-nous nous répéter encore : avant de finir cette diſſertation, réſumons en peu de mots les différents objets qu'elle contient, pour exciter nos Eleves à retenir dumoins ce qui leur eſt eſſenciel de ne pas ignorer abſolument, avant de ſe livrer à l'étude des ordres d'Architecture, dont la connoiſſance peut ſeule aſſurer leurs ſuccès pour ce qui concerne la décoration extérieure & intérieure de tous les genres de Bâtiments.

La connoiſſance des ordres d'Architecture conduit un Architecte à mettre dans ſes productions ces belles proportions, cet accord & cette harmonie qui raviſſent l'âme & charment les ſens. L'Architecture, comme la Muſique & la Poéſie eſt ſuſceptible d'harmonie & d'expreſſion : tantôt grave ou légere, tantôt riche ou ſimple, elle procure au Bâtiment le caractere qui lui convient ; elle embellit la Capitale d'un nombre infini de monuments qui relevent la gloire de la Nation, & attirent l'Etranger empreſſé de venir contempler ces merveilles : là elle éleve un Temple auguſte dont l'ordonnance tranquille & majeſtueuſe décide le caractere ; ici un ſuperbe Palais où la Sculptu-

re de concert avec l'Architecture déploient tout leurs trésors : plus loin se remarque un magnifique Hôtel-de-Ville où des issues bien ménagées aboutissent de toutes parts, & laissent appercevoir à leur extrémité divers édifices d'importance : tantôt c'est un Arsenal renfermant les armes qui servent à repousser l'ennemi, & dont la décoration présente une ordonnance mâle & fiere : tantôt c'est un Hôtel des Monnoies, une Bourse, traités d'un genre plus simple; mais qu'il y a d'art pour parvenir à cette simplicité! C'est si l'on veut une Basilique où Thémis rend ses oracles : tout est grave dans sa décoration, tout y inspire le respect pour les Loix, pour la Religion ; & si l'Architecture a emprunté l'éclat de la Sculpture, c'est pour y représenter des actions de vertu, de générosité, de justice. Est-ce enfin une place publique que le Peuple éleve à la gloire de son Souverain? La Statue du Prince en occupe le centre ; de superbes portiques en terminent l'enceinte, & annoncent la demeure des Ministres dépositaires de l'intérêt des Peuples : tout respire dans l'ensemble de ce monument la grandeur & la dignité; tout y est marqué au coin de la splendeur du Monarque. Tels sont à peu près les biens que procure l'Architecture, tel est le secours que nous fournissent les ordres qui contribuent à sa magnificence ; dès-là rien de plus grand que son objet.

L'Architecte qui sait consacrer ses veilles à l'étude des ordres, apprend à connoître, comme nous venons de le remarquer, leurs différents caracteres, pour les placer chacun selon que la convenance semble l'exiger; il fait plus, il sait les supprimer à propos, & se contente d'en retenir l'expression, expression qu'il conserve dans tous les membres, dans les moulures, dans les ornements des façades. C'est dans l'étude des ordres que les grands hommes qui nous ont précédés, ont comme dans une source féconde, puisé le germe des chefs-d'œuvre qu'ils ont produits. C'est à leur propre gloire ainsi qu'à celle des Princes généreux qui ont encouragé leurs talents qu'ils ont élevé ces illustres monuments qui font passer leur nom à la postérité; c'est enfin au pied de ces édifices que ceux qui se vouent aux arts, doivent aller consulter les mânes de ces grands hommes; combien la contemplation de ces miracles de l'art ne les rempliront-ils pas d'admiration! C'est-là qu'ils sentiront naître en eux cet enthousiasme sublime qui produit les grandes entreprises: une lumiere éclatante brillera alors à leurs yeux étonnés, ils perceront à sa faveur l'obscurité du nuage dont ils étoient enveloppés; &, échauffé d'une ardeur nouvelle, ils marcheront à grands pas dans la carriere pénible qui conduit à l'immortalité.

TABLE DES MATIERES, DES CHAPITRES ET DES PLANCHES

Contenues dans le second Volume.

AVANT-PROPOS.

PLANCHE VII.

PLANCHE VIII.

PLANCHE IX.

PLANCHE X.

PLANCHE XI.

PLANCHE XII.

PLANCHE XIII.

PLANCHE XIV.

PLANCHE XV.

CHAPITRE II.

PLANCHE XVI.

PLANCHE XVII.

PLANCHE XVIII.

PLANCHE XIX.

PLANCHE XX.

PLANCHE XXI

PLANCHE XXII.

PLANCHE XXIII.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

Cette Table & celle du premier volume, ne contiennent que les Matieres, les Chapitres & les Planches.

A la fin du sixieme & dernier volume de cet Ouvrage, on trouvera une *Table Alphabéthique*, divisée en trois Parties. La pre-

miere rappellera, ſous la même dénomination, tous les articles de même genre qui ſeront répandus dans ces Leçons, avec l'indication des volumes & des pages qui en feront mention.

La ſeçonde Partie donnera en particulier, & en forme de Dictionnaire, les principaux termes de l'Art expliqués dans les notes, & l'on prendra occaſion d'y joindre tous ceux qu'on auroit pu omettre dans ce Cours.

Enfin, dans la troiſieme Partie on rappellera les noms des Architectes, ſoit anciens ſoit modernes, cités dans ce Traité, & l'on y déſignera les principaux Ouvrages qu'ils ont fait bâtir à Paris ou ailleurs.



COURS

COURS D'ARCHITECTURE.

SUITE DU LIVRE PREMIER.

SECONDE PARTIE.

TRAITÉ DE LA DÉCORATION EXTÉRIEURE DES BATIMENTS.

CHAPITRE PREMIER.

De l'ordre Dorique.

L'ORDRE Dorique eſt la premiere belle production des Grecs ; & quoiqu'il ſoit probable que ce chef-d'œuvre ſe ſoit encore perfectionné par ces Peuples lorſqu'ils paſſerent en Italie ſous la domination des Romains, on doit conſidérer cette découverte en Architecture, comme une de celles qui font le plus d'honneur à l'eſprit humain, ſa beauté & ſa régularité l'emportant de beaucoup ſur les autres compoſitions de ce genre, imaginées depuis dans la Grece & dans l'Italie.

Nous avons parlé précédemment de l'origine de l'ordre Dorique; donnons-en ici les mesures d'après Vignole; ensuite, selon l'opinion de Palladio, celle de Scammozzi & de quelques-autres Architectes modernes: après quoi nous en ferons l'application à une Fontaine publique, & nous détaillerons les moyens dont nous nous sommes servis pour rendre cet ordre peut-être plus régulier qu'aucun de ceux qui décorent des Bâtiments élevés chez nous, depuis le renouvellement de la bonne Architecture.

Avant d'entrer dans les détails exacts qui contribuent à la perfection de cet ordre, nous remarquerons que la division totale de son ordonnance est la même que celle de l'ordre Toscan, c'est-à-dire, que son piédestal a le tiers de la colonne, & l'entablement le quart: que chacune de ces trois parties sont divisées en trois autres; enfin celles-ci en plusieurs membres, qu'on appelle moulures, toutes à-peu-près semblables à celles désignées figure II de la planche II, ou à celles tracées géométriquement, planches III, IV, V VI & VII du premier volume.

Nous invitons nos Eleves à examiner de nouveau la construction de ces dernieres moulures, avant de tracer l'ordre dont nous parlons, afin de se familiariser avec la maniere de les profiler chacune en particulier, & d'apprendre l'application qu'on en doit faire, non-seulement dans les ordres, mais encore dans tous les genres d'édifices, Civils & Militaires.

Nous observerons encore, que le module de cet ordre se divise en douze minutes, comme le Toscan, & que nous avons placé ici sur deux planches particulieres, d'un côté les profils exacts

du piédestal & de l'entablement de Vignole, & de l'autre les changements que plusieurs de nos Architectes François ont cru devoir y faire. Ensuite nous expliquerons en quoi consistent ceux qu'il convient d'observer pour rendre son entablement mutulaire ou denticulaire plus régulier.

Du Piédestal et de la Base de la Colonne de l'ordre Dorique.

Planche Premiere.

En parlant du piédestal de l'ordre Toscan, premier volume, page 271, planche XV, nous avons dit qu'il nous avoit paru nécessaire de faire quelques changements au profil de la corniche qui lui sert de couronnement. Nous rappellerons ici que c'est celle du piédestal Dorique dont nous parlons, qui nous en a donné l'idée, l'ayant trouvée assez enrichie de moulures pour devoir augmenter celles du piédestal Toscan, toutes les autres corniches des piédestaux des ordres étant conformes d'ailleurs à l'expression de chacun d'eux. Néanmoins nous proposons quelques changements à cette corniche du piédestal de Vignole, figure I: c'est par exemple, de retrancher un filet à sa cimaise supérieure, pour le donner à la cimaise inférieure, comme dans la figure II, ayant remarqué que cette premiere cimaise, composée de trois moulures, devenoit plus riche que celle de la corniche du piédestal Ionique : ce défaut nous a paru essenciel à éviter, les principaux membres qui constituent l'ordonnance entiere devant être assortis à l'expression solide, moyenne ou délicate qui caractérise chaque ordre en particulier. Il est plus important qu'on ne s'imagine d'apporter

cette attention, puiſque c'eſt de ces divers rapports conſidérés d'un ordre à l'autre, que dépend non-ſeulement la perfection des ordres, mais encore le ſuccès de la décoration de tous les Bâtiments.

En parlant de la baſe du piédeſtal Toſcan, nous avons auſſi eſtimé néceſſaire de rduire celle du Dorique à neuf minutes, au-lieu de dix. Le double ſocle qu'on remarque figure I, nous paroît un membre inutile, auſſi bien que la baguette qui, dans cette baſe, ſemble détruire le caractere de virilité attribué à cet ordre. Nous penſons auſſi, qu'il conviendroit d'en réduire la ſaillie à trois minutes, au-lieu de quatre que Vignole lui donne, & de réduire de même la ſaillie de la corniche de ce piédeſtal à cinq minutes & demie, au-lieu de ſix.

A l'égard du dé du piédeſtal, nous y avons pratiqué une table très-peu ſaillante, ornée d'un renfoncement. Les champs de cette table ſont de quatre minutes, & la largeur de ce renfoncement d'une minute & trois-quarts. Cet enrichiſſement nous paroît être le ſeul qui convient à ce piédeſtal, encore faut-il ſuppoſer que le fût des colonnes ſoit cannelé; car s'il étoit liſſe, il conviendroit que le dé du piédeſtal le fût auſſi.

La baſe de la colonne, offerte par Vignole figure I, nous paroît conforme à l'expreſſion de cet ordre, à l'exception de la baguette placée au-deſſus du tore, que nous déſirerions un peu plus forte, aux dépens du liſteau ſupérieur, & tel qu'on le remarque dans la figure II, ces deux membres, dans Vignole, ayant trop d'égalité, & paroiſſant foibles placés ſur le tore, qui a quatre minutes de hauteur. Nous rapporterons ici, que quelques Architectes blâment cette ba-

guette, prétendant qu'elle n'eſt qu'une répétition du tore, qui effectivement n'en differe que par la groſſeur : ils apportent pour autorité la baſe de la colonne Trajane ſans baguette ; ils ſoutiennent qu'elle eſt d'ordre Dorique, à cauſe qu'elle a huit diamêtres de hauteur. Nous ne ſommes point de cet avis ; la baſe Toſcane proprement dite, eſt trop ſimple ; & la baſe attique, que d'autres Architectes y ont ſubſtituée, nous paroît au contraire trop riche. C'eſt pour cette raiſon que nous préférons celle que Vignole nous a donnée, dit-il, d'après celle de l'ordre Corinthien du Temple de Jupiter *Stator*, & que Le Mercier a employée depuis à l'ordre Ionique du porche du Vieux-Louvre, du côté de la rue Fromenteau.

Au reſte, à en juger par un grand nombre d'exemples antiques, il paroît que les Anciens ont refuſé long-temps une baſe à cet ordre : ſans doute que le peu de largeur qu'ils donnoient à leur entrecolonnement a produit la cauſe de cette ſuppreſſion, qu'aucun de nos Architectes modernes n'a ſuivie ; cet empâtement a paru indiſpenſable à la colonne, ſur-tout depuis que nos Architectes François ont changé la largeur des entrecolonnements preſcrits par Vitruve, ainſi que nous aurons occaſion de le dire bientôt, en rendant compte des raiſons qui les y ont déterminés.

Au-deſſus de cette baſe, on remarque une partie du fût inférieur de la colonne. Dans la figure I on a tracé des cannelures *à vives-arêtes*, rapportées par Vignole, leſquelles ſont compoſées chacune d'une portion de cercle décrite par un triangle équilatéral, comme l'indique la figure III : peut-être nous a-t-il donné ces cannelures d'après celles des colonnes du Temple de Perſépolis, où l'on

en comptoit, au rapport de Chardin (*a*), quarante à chacune, au-lieu de vingt que Vignole a fixées à à cet ordre. Quoi qu'il en soit, ces sortes de cannelures nous paroissent peu propres au caractere de solidité de l'ordre Dorique ; nous croyons devoir y substituer celles nommées cannelures à côtes, figure II, & développées figure IV, parce que ces dernieres n'interceptent pas totalement, comme les précédentes, la circonférence de la colonne, & que d'ailleurs elles présentent moins de petites parties, ainsi qu'on remarque celles du portail de Saint-Sulpice qu'on peut comparer avec celles du portail de S. Gervais, exécutées comme la figure V, mais qui néanmoins ne régnent que dans les deux-tiers supérieurs de l'ordre. Il est bon de remarquer que celles-ci forment un demi-cercle, & que celles que nous proposons figure IV, ne forment qu'une demi-ellipse, dans l'intention d'entamer moins la solidité de la tige de la colonne. Au reste, peut-être vaudroit-il mieux faire indistinctement usage de ces trois différentes cannelures, que d'employer jamais celles nommées méplates dont parle Vitruve, représentées figure VI, parce qu'alors elles ne présentent plus qu'un poligone de vingt côtés, au-lieu de la circonférence d'une colonne. Les listeaux ou côtes qui séparent les cannelures proposées ici, sont du quart

(*a*) Ce même Écrivain, en parlant du Temple de Persépolis, appelé aujourd'hui *Tehelminar*, qui veut dire quarante colonnes, rapporte que ce Temple avoit été bâti 450 ans avant Moïse, qui vivoit 1571 ans avant J. C. : suivant ce rapport, ces colonnes avoient donc été employées environ 800 ans avant les Doriques, qui ont pris naissance dans l'Achaïe : ce qui prouveroit l'ancienneté des colonnes, déja portées à un certain degré de perfection, 1350 ans avant notre Ere.

de la largeur de la cannelure. Voyez les différents deſſins des cannelures, puiſés dans nos plus célebres édifices françois, planche VIII, premier volume : exemples néanmoins dont il faut faire un uſage prudent. Celles que nous avons rapportées ne peuvent pas toujours ſervir d'autorité, leur ſuccès dependant de l'analogie qu'elles doivent avoir avec le caractere de richeſſe, ou la ſimplicité de l'ordre auquel elles ſont adaptées.

N'oublions pas de dire ici, que le commencement des cannelures doit prendre naiſſance immédiatement après le congé, ſoit dans la partie inférieure de la colonne, ſoit dans ſa partie ſupérieure.

De l'Entablement denticulaire, et du Chapiteau de l'ordre Dorique du Théatre de Marcellus, rapporté par Vignole.

Planche II.

Cette planche offre, figure I, l'entablement denticulaire & le chapiteau de l'ordre Dorique du Théâtre de Marcellus, rapporté par Vignole; cet entablement, quoique tiré d'un des plus beaux exemples antiques, nous paroît peu propre à la décoration des dehors; il eſt compoſé en général de trop petites parties, & le cavet de ſa cimaiſe ſupérieure eſt une moulure trop délicate pour la ſolidité de cet ordre : d'après ce ſentiment, il convient donc de ne l'employer que dans les dedans, & pour cela de réduire ſa hauteur au cinquieme de l'ordre, au-lieu du quart, comme dans la figure II, par la raiſon que

tous ses membres étant plus légers que ceux de l'entablement mutulaire, il convient que sa hauteur soit moins considérable. D'ailleurs il faut observer que la colonne du Théâtre de Marcellus n'a que quinze modules, au-lieu de seize, cette colonne étant sans base, à l'imitation de celles des Grecs. D'un autre côté, il faut convenir que les denticules attribués à cet entablement, rendent plus facile son application dans la décoration de nos bâtiments, que les mutules, ce qui n'a pas peu déterminé quelques-uns de nos Architectes François à lui donner la préférence au mutulaire, même dans les dehors, ainsi que l'a fait François Mansard au portail des Minimes; cet exemple néanmoins ne peut devenir une autorité pour nos Eleves, à moins qu'on ne veuille, comme lui, surmonter le Dorique d'un ordre Composite; ce qui ne doit se permettre qu'avec beaucoup de circonspection. Nous ne conseillerions jamais d'élever, avec encore moins de vraissemblance, l'ordre Corinthien sur le Dorique, tel qu'on le remarque aux portails des Eglises de Saint-Roch, & de l'Oratoire. Nous observons encore, que la simplicité des membres de l'architrave s'accorde assez peu avec la richesse & l'élégance des moulures de la corniche & de son plafond; la bonne Architecture prescrit nécessairement une relation exacte entre toutes ses parties, pour qu'elles soient véritablement recommandables; autrement l'édifice n'offre plus que des beautés désassorties, au-lieu de cette unité qui en fait le mérite principal.

Le chapiteau qu'on voit au-dessous de cet entablement, figure I, nous paroît d'une belle proportion; mais nous ne saurions approuver les trois réglets placés au-dessus du gorgerin; cette

répétition de moulures, ſemblables les unes aux autres, paroiſſant monotone & de mauvais goût, nous préferons l'aſtragale du chapiteau de Vignole, figure II, quoique compoſé des mêmes moulures que celui placé au-deſſous du gorgerin de ce chapiteau, & faiſant partie du fût ſupérieur de la colonne.

La figure II de cette même planche offre cet entablement denticulaire réduit au cinquieme de la hauteur de l'ordre, avec les changements que pluſieurs Architectes modernes ont cru devoir faire dans pluſieurs de ſes membres : par exemple, de ſubſtituer d'autres moulures à ſa cimaiſe ſupérieure & inférieure, de rendre ſon plafond ou ſofite moins compliqué, enfin de pratiquer une double platebande à ſon architrave ; autant de changements néceſſaires qui nous paroiſſent produire le meilleur effet, & dont nous recommandons l'imitation à nos Eleves ; en ſubſtituant néanmoins, ſelon le beſoin, telles autres moulures qui leur paroîtront convenables dans les cimaiſes de la corniche. On remarquera que nous avons incliné en ſens contraire le ſofite du larmier de la figure II, comparé avec celui de la figure I, pour des raiſons d'optique, faciles à imaginer ; & que nous avons auſſi ſupprimé dans le plan, figure III, les goutes diſtribuées dans les caſſettes du Théâtre de Marcellus, comme ornement poſtiche, & peut-être de mauvais goût, malgré l'autorité des anciens à cet égard ; nous les remplaçons, comme dans la figure IV, par des caſſettes plus régulières, compoſées de moins petites parties, & dans leſquelles on peut mettre des roſaces ou autres ornements ſymboliques, relatifs à l'application de cet ordre pour la décoration intérieure.

Pour parvenir à réduire cet entablement au

cinquieme, on pourroit faire une échelle d'un nouveau module, ou bien, comme dans cette planche, se servir de celui de la colonne, qui ne donnera à cet entablement que trois modules deux minutes; sçavoir, dix minutes à l'architrave, quinze à la frise, & treize à la corniche; les autres mesures se trouveront par les cotes indiquées dans la figure II.

En comparant ces deux entablements mis à côté l'un de l'autre, il est aisé de s'appercevoir de l'elégance de celui-ci, sur celui-là, & de reconnoître combien cette légéreté est nécessaire pour les dedans: légéreté qui pourroit autoriser peut-être à donner à la colonne un module de plus de hauteur, pour rendre toute cette ordonnance plus propre à figurer avec les autres membres d'Architecture qui s'emploient dans l'intérieur des porches, des galeries, des vestibules où l'application de cet ordre semble convenir.

De l'Entablement mutulaire, et du Chapiteau de l'ordre Dorique, suivant Vignole.

Planche III.

La figure I offre l'entablement mutulaire de Vignole, qui, comme dans tous ses autres ordres, a le quart de la hauteur de la colonne: cet entablement, sa projection, la division de ses principaux membres, ses moulures, en un mot, toutes les parties qui le composent, nous paroissent être un chef-d'œuvre qu'il dit lui-même avoir composé d'après plusieurs fragments antiques. Nous ne releverons point ici quelques

légeres imperfections que nous y avons remarquées, & que plusieurs de nos Architectes François ont su rectifier pour le porter encore à un plus grand degré de perfection; néanmoinns comme ces derniers ont écarté diversement leurs colonnes dans une même ordonnance, & que souvent ils ont accouplé cet ordre, il en est resulté nécessairement des altérations dans la proportion & la disposition de cet entablement, pour parvenir à rendre son plafond plus régulier. Expliquons ici sommairement les différents moyens dont plusieurs de ces mêmes Architectes se sont servi; cette explication préparera nos Eleves à concilier les regles que les Grecs nous ont prescrites concernant leur Dorique avec notre Architecture, qui differe assez de celle de ces Peuples & de ceux de l'Italie qui leur ont succédé.

La figure II fait voir une partie des changements que nous voulons indiquer. Par exemple ici l'entablement a un quart de module de plus que dans Vignole, l'architrave a douze minutes, la frise vingt-une, & la corniche dix-huit, au total quatre modules & un quart.

Cet entablement que nous avons porté au-delà du quart de la hauteur de la colonne, paroîtra peut-être un peu considérable. Nous rendrons compte dans la suite du motif qui nous y a déterminés. Nous nous contenterons ici de rapporter, que presque tous les entablements des ordres Doriques trouvés dans les débris des monuments d'Athênes, avoient encore plus d'élévation, puisqu'au rapport de M. le Roi, celui du Temple de Minerve élevé dans la Citadelle de cette Ville, a douze pieds de hauteur, sur une colonne de trente-un pieds sept pouces & demi. Il est vrai que les

colonnes de ce Temple n'ont que ſix diamêtres, au-lieu de huit attribués aujourd'hui à l'ordre Dorique; mais du moins eſt-il certain que les anciens ont porté leurs entablements bien au-delà du quart de la hauteur de l'ordre.

Notre intention n'eſt pas d'approuver cet excès. Nous avons même déjà remarqué que Vignole étoit preſque le ſeul Architecte moderne qui ait porté ſes entablements au quart de l'ordre, que Palladio ne leur a donné que le cinquieme, & Scammozzi preſque toujours entre le quart & le cinquieme; mais il n'eſt pas moins vrai que lorſqu'on ne peut s'en diſpenſer, on peut varier la hauteur des entablements, pourvu toutefois que la proportion de l'ordre n'en ſouffre aucune altération.

Avant d'entrer dans quelques détails touchant les changements utiles à faire à l'entablement de Vignole, pour concilier les préceptes des anciens avec les découvertes des modernes, donnons une idée de l'opinion de quatre de nos plus célebres Architectes François à cet égard, & faiſons part à nos Eleves des avantages ou des déſavantages qu'ont produits dans nos bâtiments leurs différents ſyſtêmes; enſuite nous expliquerons les moyens dont nous nous ſommes ſervis nous-mêmes pour rendre cet ordre encore plus régulier que ne l'ont fait nos prédéceſſeurs.

Jacques Debroſſes, au portail de Saint-Gervais, a fait indiſtinctement les métopes diſtribués dans ſa friſe, quarrés, barlongs ou oblongs, & en a uſé à-peu-près de même au Luxembourg. François Manſard, au portail des Minimes & à la façade extérieure des Ecuries du Château de Maiſons, pour rendre ſes métopes réguliers dans l'accouplement de ſes colonnes, a fait pénétrer les baſes

& les chapiteaux. Libéral Bruant, au frontifpice du Bureau des Marchands Drapiers, a diminué le bas de fes colonnes pour en rapprocher les bafes & faire fes métopes quarrés. Louis le Veau, au portique Dorique de la Cour Royale du Château de Vincennes, a augmenté la hauteur de fa colonne d'un module, pour augmenter celle de fa frife, écarter fes trigliphes, & parvenir à faire fes métopes quarrés. Nous ne pouvons diffimuler que tous ces différents moyens préfentent autant d'imperfections qui rangent la plupart de nos productions de ce genre, dans la claffe de la médiocrité; car enfin il faut convenir que la véritable Architecture exige la plus grande févérité; & cependant rien de fi irrégulier que tous les ordres Doriques*, qui, en France, décorent nos bâtiments, même les plus renommés.

On doit déja appercevoir, dans les figures II & III de la planche que nous décrivons, les changements qu'offrent ces figures, comparées avec celles I & IV de cette même planche. Par exemple, dans la figure II la frife A, a vingt-une minutes de hauteur, au-lieu de dix-huit : la largeur du trigliphe B, & du mutule C, eft de quatorze minutes au-lieu de douze; enfin le chemin ou lifteau D, a une minute & demie, au-lieu d'une demi-minute : intervalle qui rapproche moins les caffettes & les mutules que dans la figure IV. On doit auffi remarquer, dans les figures II & III, que nous avons donné une minute de faillie aux trigliphes, au-lieu d'une demi-minute prefcrite par Vignole. Tous ces changements, qui détruifent les petites parties, détachent les membres les uns des autres, & donnent un caractere de relief à tous les détails de cet entablement, nous ont paru néceffaires ici,

parce que, non-feulement l'expreffion de cet ordre eft virile, mais parce que, comme nous l'avons dit ailleurs, il eft deftiné pour les dehors de nos bâtiments, & que pour cette raifon tous les objets qui le compofent doivent fe montrer en grand.

Nous avons déja rapporté les tentatives qu'ont faites Debroffes, Manfard, Bullant & le Veau, comme n'ayant d'autre but que de chercher les moyens d'accoupler les colonnes de l'ordre Dorique; remarquerons que ces divers moyens nous nous ont paru très-imparfaits; c'eft pour cela que nous en allons tenter d'autres qui pourront contribuer à rendre l'application de cet ordre plus générale.

Les anciens donnoient à l'efpacement de leurs colonnes une largeur relative à leurs différents genres d'édifices, & en fixoient les efpacements de cinq manieres que nous rapporterons planche VII. Examinons pourquoi il n'eft pas toujours poffible de s'en tenir à ces efpacements rapportés par Vitruve, fur-tout lorfqu'il s'agit de l'ordre Dorique. Les Grecs faifoient la largeur du métope égale à la hauteur de la frife, & celle-ci d'un module & demi : ils donnoient au trigliphe un module de largeur; d'où il fuivoit que de l'axe d'un trigliphe à l'autre, il ne pouvoit y avoir que deux modules & demi; en forte que les plus petits efpacements étoient de cinq modules, les fuivants de fept modules & demi, de dix modules, &c. difpofition réguliere fans doute, mais qui ne peut précifément être fuivie que lorfque l'ordonnance du bâtiment n'exigera aucun accouplement. Or comme il arrive fouvent qu'à l'exemple des modernes l'accouplement de cet ordre devient néceffaire; d'une part, pour apporter plus de variété dans l'ordonnance des façades; de l'autre,

pour procurer une plus grande apparence de solidité aux angles des avant-corps, & leur donner un plus grand entrecolonnement dans leur milieu; il en résulte que lorsqu'on veut accoupler les colonnes, & suivre la distribution des métopes & des trigliphes des anciens, les colonnes ne peuvent s'accoupler sans que leurs bases se pénétrent de quatre minutes, ainsi qu'on le remarque au portail des Minimes; autrement il faudroit renoncer à la régularité de l'entablement, & faire les métopes d'angles plus larges que ceux placés dans l'espace des entrecolonnements, comme on l'apperçoit à Saint-Gervais, au Luxembourg, au Château de Maisons & ailleurs. Rendons compte de la source de ces deux inconvénients.

La saillie de la base de l'ordre Dorique selon Vignole, est de cinq minutes. Pour que les bases ne se pénétrent point, l'ordre étant accouplé, il est de nécéssité d'écarter l'axe des deux colonnes de trente-quatre minutes; sçavoir, de douze minutes pour chaque demi-diamêtre, & de cinq minutes pour chaque base; total, trente-quatre minutes. Car autrement, pour que les axes des colonnes tombent à plomb de ceux des trigliphes, il ne faut leur donner que trente minutes, comme Vignole, & nous venons de voir qu'il en falloit nécessairement donner trente-quatre, pour éviter la pénétration des bases. Bruant n'a guere été plus heureux en voulant éviter les deux inconvénients ci-dessus; il a diminué ses colonnes d'environ deux minutes vers la base, & reduit la saillie de ces dernieres à quatre minutes & demie, au-lieu de cinq: il a sans doute évité par-là, la pénétration des bases, & l'irrégularité de la frise; mais il a renflé ses colonnes, & porté les deux

modules vers le tiers inférieur du fût. Cet exemple a eu peu d'imitateurs, n'ayant pas paru naturel au plus grand nombre, que le foible portât le fort; d'ailleurs ce renflement paroît contraire aux lois de la solidité, & mécontente l'œuil, sur-tout lorsqu'il est trop considérable. Le Veau, déja cité, est peut-être tombé dans un défaut plus contraire encore aux préceptes de l'Art; il est vrai qu'il a conservé la saillie de ses bases entiere, & rendu la distribution de sa frise réguliere; mais il faut remarquer que pour y parvenir, il a augmenté la hauteur de sa colonne d'un module, ce qui la rend grêle, lui ôte son caractere de virilité, & semble lui faire porter, avec peine, le surplus de hauteur qu'il a donnée à l'entablement, en l'augmentant d'un quart de module. Nous pourrions rapporter encore une infinité d'autres exemples pour le moins aussi abusifs, des moyens que la multitude des Architectes de la seconde classe a employés; comme, par exemple, d'avoir supprimé les triglyphes & les métopes dans la frise; de n'avoir placé des trigliphes qu'à plomb de l'axe des colonnes, & de les avoir supprimés au-dessus des entrecolonnements; d'avoir fait dans une même ordonnance, tantôt les métopes quarrés, tantôt barlongs ou oblongs; d'avoir placé dans la même corniche des mutules sur les avant-corps, des denticules sur les arriere-corps; enfin d'avoir presque tous négligé les angles rentrants : de maniere qu'on n'y apperçoit le plus souvent qu'un quart de mutule, qu'on voit au contraire, dans les angles saillants, des intervalles si considérables, qu'il semble que la partie supérieure de la corniche ne puisse se soutenir en l'air, faute d'y remarquer des mutules plus rapprochés, qui en rendant cet angle moins foible

foible en apparence, feroient paroître fa faillie plus fupportable, fur-tout lorfqu'elle eft apperçue fur la diagonale.

Examinons à préfent de nouveaux moyens qui nous faffent éviter la pénétration des bafes & même des chapiteaux lorfque l'ordre eft pilaftre, & qui confervent la frife & la corniche réguliere, tant dans les angles faillants, que dans les angles rentrants.

De l'Entablement et du Chapiteau de l'ordre Dorique, accouplé sur un angle saillant, et groupé dans un angle rentrant.

Planches IV & V.

Nous venons de voir que pour que les bafes des colonnes & les chapiteaux pilaftres de l'ordre Dorique ne fe pénétrent point, il faut donner entre les deux axes des trigliphes, trente-quatre minutes au-lieu de trente; que pour cela on doit donner vingt-une minutes à la hauteur de la frife. Nous dirons ici, qu'il faut donner vingt minutes de largeur aux métopes, & quatorze de largeur aux trigliphes, ainfi qu'on le remarque planche IV; que par ce moyen le rapport de la largeur à la hauteur du trigliphe reftera le même que dans Vignole, c'eft-à-dire, qu'il fera de quatorze minutes fur vingt-une, celui de Vignole étant de douze fur dix-huit. Suivant ces nouvelles mefures le mutule aura auffi quatorze minutes de largeur, & quatorze de faillie; d'où il doit réfulter une variéte affez intéreffante, puifque le plafond de ce mutule fe trouvera un quarré parfait, placé au-deffus du trigliphe, confervé de forme oblongue, comme deux eft à trois; & qu'au con-

traire le métope ſe trouvera être auſſi un quarré parfait, couronné par une caſſete de forme barlongue, comme on le voit en A, planche V. Nous rappellerons que dans cette même planche & la précédente, nous avons donné une minute de ſaillie au trigliphe Q, au-lieu d'une demi-minute que lui donne Vignole, ce trigliphe nous ayant paru avoir trop peu de ſaillie, & les canaux trop peu de profondeur, ainſi qu'on peut s'en convaincre planche III, figures I & IV. On devra auſſi s'appercevoir du meilleur effet que doit produire le chemin ou liſteau D, porté à une minute & demie dans ce deſſin, au-lieu d'une demi-minute.

Si dans un bâtiment on ne devoit faire ni avant-corps, ni reſſaut, ni retour, les changements dont nous venons de parler ſeroient ſuffiſants pour l'accouplement des angles ſaillants de l'ordre Dorique, & l'on en ſeroit quitte pour donner trente-quatre minutes d'axe en axe d'un trigliphe à l'autre, & de même dans l'étendue de l'entrecolonnement, en ſuppoſant même qu'on voulût placer un métope ou un trigliphe ſur le milieu de l'arcade qui y ſeroit contenue; mais ici il s'agit de parvenir à rendre cet ordre applicable à tous les genres d'ordonnance d'Architecture civile & militaire; il faut donc employer d'autres moyens, non-ſeulement pour rendre les angles rentrants des façades, plus réguliers que ne l'ont fait nos prédéceſſeurs, mais encore pour que toutes les parties qui entrent dans la compoſition de cet ordre ſoient auſſi de la plus grande perfection : nous croyons y être parvenus dans les compartiments du plan de cet entablement, planche V, qui exige que de l'axe E F on

donne trente-neuf minutes (*b*), au-lieu de trente-quatre proposées pour les colonnes accouplées des angles saillants. Parce moyen le chemin ou listeau D, régnera d'une égale largeur & autour des mutules G & au tour des cassettes H. Cette attention essencielle est échappée à presque tous nos Architectes; c'est néanmoins de-là que dépend le succès des compartiments du soffite de l'entablement de cet ordre, & celui des ordres Ionique, Corinthien & Composite.

Ces réflexions, plus importantes qu'on ne s'imagine, doivent du moins apprendre à nos Eleves qu'il est nécessaire de se rendre compte des plus petits détails, avant même de vouloir établir dans leurs murs de face, la largeur & la saillie des avant-corps, le rapport des trumeaux avec les portes & les croisées, l'espacement de leurs entrecolonnements; enfin l'application des membres d'Architecture qui doivent les remplir.

Si cependant les trente-neuf minutes que nous exigeons d'un axe à l'autre, nuisoient à la relation qu'on est obligé d'observer entre les dehors & les dedans de l'édifice, on pourroit reduire cette distance E F, à trente minutes & demie, au-lieu de trente-neuf, comme dans la planche VI : distance suffisante pour que du moins les angles des

(*b*) Nous ferons observer que par le moyen de ce nouvel arrangement, le métope d'angle *a* devient de quelques minutes plus large que ceux des faces *b*; mais nous avons cru devoir passer sur ce défaut d'égalité en faveur de la régularité du plafond de cette corniche; parce que, d'un côté, ce double métope n'étant jamais apperçu que d'angle, il ne peut sembler disparate, ses retours se retrécissant par l'optique; & que de l'autre on peut, si l'on juge à propos, placer un angle de trigliphe pour séparer les deux métopes, comme l'exprime celui ponctué *c*.

deux mutules angulaires A se touchent sans se pénêtrer. Il est vrai qu'il résulte de ce rapprochement que le chemin ou listeau B se trouve intercepté autour de la cassette C, & que d'ailleurs cette derniere se trouve plus petite que celle de l'angle E : défaut de symétrie contraire en quelque sorte à la sévérité de cet ordre ; aussi nous préferons toujours les compartiments de la planche V à ceux de la planche VI ; ce que nous conseillons d'autant plus volontiers, qu'ayant donné en 1764 le dessin du portail de l'Eglise de Metz, dont les colonnes Doriques ont quatre pieds & demi de diamêtre, & dont le plafond de l'entablement est exécuté tel que le présentent les compartiments de la planche VI, nous nous sommes reprochés de n'avoir pas observé ce listeau continu, plus possible à pratiquer dans un monument de l'espece de celui dont nous parlons, que dans tout autre genre d'édifices destinés à l'habitation.

Il faut remarquer que dans la planche IV on ne trouvera, pour la largeur du métope, que vingt minutes, pendant que sa hauteur est de vingt-une ; mais cette différence nous a paru devoir être telle, parce que sa largeur s'apperçoit toujours entiere & sans altération, au-lieu qu'il n'en est pas de même de sa hauteur qui se trouve altérée par la saillie du listeau de l'architrave toujours de deux minutes ; en sorte qu'il est aisé de concevoir que les vingt-une minutes données en réalité à la hauteur de la frise se trouveront réduites en apparence à vingt, ce qui fera paroître alors le métope quarré. Qu'on y prenne garde, il ne suffit pas toujours de la théorie de l'Art ; il faut lui associer les regles de l'optique, & prévoir la différence que doit occasionner la saillie des

membres inférieurs sur la hauteur de ceux qui se trouvent au-dessus.

Les mesures cotées assez exactement dans les planches dont nous venons de parler, semblent nous dispenser ici d'entrer dans un détail plus circonstancié; d'ailleurs nous supposons que ceux qui auront intérêt de s'appliquer à l'étude de cet ordre, auront acquis préliminairement les connoissances qui leur sont nécessaires pour y parvenir, par l'aspect des dessins & la lecture du premier volume, mais principalement par l'examen qu'ils auront fait des bâtiments que nous avons cités plus d'une fois, & qui, quoiqu'assez irréguliers pour la plupart, ne les améneront pas moins à sentir l'utilité de notre procédé, & à découvrir à l'avenir les moyens d'employer cet ordre avec plus de succès que ne l'ont fait précédemment nos Architectes.

En décrivant l'ordre Toscan, nous n'avons parlé ni des entrecolonnements, ni des portiques que Vignole nous en a donnés, l'entablement de cet ordre n'apportant aucune sujétion qui puisse gêner l'Architecte pour l'espacement des colonnes; d'ailleurs les portiques avec ou sans piédestal, qu'il nous propose, nous ont paru trop imparfaits pour les rapporter dans ce Cours. Il n'en est pas de même pour l'ordre dont nous parlons. Ici tout importe, sans compter que ce que nous cherchons à approfondir par cette théorie, est autant de connoissance acquise pour les ordres suivants, toujours moins difficiles dans l'exécution que le Dorique. Ne craignons donc point de nous étendre un peu: dussions-nous nous répéter quelquefois, ne négligeons aucuns des éclaircissements qui fassent concevoir à nos Eleves combien il seroit

intéreſſant pour l'Art de pouvoir appliquer plus ſouvent cet ordre à nos édifices ; c'eſt ce qui arriveroit ſans doute, ſi une fois on pouvoit parvenir, ſoit par ce que nous en enſeignons, ſoit par d'autres tentatives plus heureuſes, encore à l'employer ſans inconvénient. Nos plus habiles Architectes y renoncent volontairement par la crainte de ne pouvoir éviter les difficultés qu'il entraîne. Nous ne parlons point de ceux qui, ſans aucune doctrine, en font ſouvent parade dans leurs compoſitions, ſans s'être jamais rendu compte des obſtacles qui ſe préſentent pour concilier les préceptes des anciens avec les procédés des modernes. Au reſte, nous propoſons notre ſyſtême ſans aucune prétention ; nous convenons même qu'il n'eſt pas ſans défauts, puiſque l'entablement a trois minutes au-delà du quart; qu'il a auſſi une minute de ſaillie de plus que dans Vignole ; en ſorte que ces augmentations peuvent paroître conſidérables, Vignole ayant déja porté au quart de la colonne ſon entablement : ce rapport a été combattu par Palladio & Scammozzi ; le premier n'ayant donné à l'entablement que le cinquieme ; le dernier entre le quart & le cinquieme. Voici néanmoins ce que nous avons à répondre en faveur de notre opinion. Le Veau a donné de même un quart de module de plus à l'entablement de ſon portique Dorique de Vincennes ; mais nous avons l'avantage ſur lui, d'avoir conſervé la proportion à la colonne, tandis qu'il a donné à la ſienne dix-ſept modules au-lieu de ſeize ; hauteur preſcrite par la plupart des modernes, ne parlant pas ici des anciens qui leur ont donné long-temps beaucoup moins. Nous obſerverons encore, que ſi notre entablement paroît forcé, du moins avons-nous conſervé

l'ordre dans toute sa virilité, & qu'étant du sentiment de ne jamais employer les ordres d'Architecture que dans les grands édifices, cette augmentation d'un quart de module semble se perdre par son élévation, toujours de quarante ou cinquante pieds, par la voracité de l'air qui l'environne, & par le point de distance d'où il doit être apperçu; qu'enfin les métopes, dans toute l'étendue de l'ordonnance, paroissent quarrés, & que cette regularité sans doute est préférable aux exemples des bâtiments déja cités. Quoi qu'il en soit nous abandonnons aux vrais Architectes à prononcer sur cet objet. Pleins d'estime pour les ouvrages de nos prédécesseurs, nous dirons que Debrosse à Saint-Gervais & au Luxembourg, Mansard au Château de Maisons, ont peut-être cru pouvoir se dispenser de faire les métopes quarrés sur leurs colonnes accouplées, fondés sur l'autorité de Vitruve, liv. 4, chap. 3, qui prétend que les métopes doivent être plus larges dans les extrémités du bâtiment; à cause, dit-il, qu'il convient de faire porter les trigliphes sur le nu du retour de la frise, & non sur l'axe de la colonne d'angle. Il est vrai qu'en s'exprimant ainsi il fait entendre que cette maniere de placer le trigliphe apporte un défaut de symétrie dans la décoration extérieure des Temples, & que cette raison a plus d'une fois fait renoncer à employer cet ordre dans leurs frontispices, plutôt que de négliger la sévérité qu'il semble exiger: il cite *Tarchesius*, *Psytheus*, & même *Hermogenes*, comme autant d'Architectes qui en ont usé ainsi. Combien des nôtres ont été moins reservés à cet égard, puisqu'ils nous ont offert, dans presque toutes leurs productions, tous les défauts dont nous

B iv

avons parlé, & qu'il seroit essenciel d'éviter, pour employer à l'avenir l'ordre Dorique avec tout son éclat, puisqu'il est plus propre que tout autre à décorer les Monuments sacrés, les Edifices publics, les Palais des Rois, & généralement tous les bâtiments où la dignité, & la simplicité doivent avoir le pas sur la magnificence des ornements, que semble exiger l'application des autres ordres, à l'exception du Toscan.

De l'Espacement des Colonnes, suivant l'opinion des Anciens et des Modernes.

Planche VII.

Des cinq manieres d'espacer les colonnes selon Vitruve.

Nous rapportons ici ces divers espacements, non qu'on puisse les regarder comme une regle qu'on doive suivre, mais plutôt comme une preuve de la sévérité dont les anciens usoient dans la composition de leurs bâtiments, & de l'attention qu'ils avoient à mettre des rappors entre leur entrecolonnement & le diamêtre de leurs colonnes. Il est vrai que la plupart des productions antiques n'offrent pas toujours des colonnes espacées selon cette méthode, & que chez nous c'est la distribution des mutules & des modillons des corniches, qui doit décider leur largeur, & non précisément un diamêtre & demi, deux diamêtres, deux diamêtres & demi, trois diamêtres ou quatre diamêtres, comme l'expriment les entrecolonnements marqués A, B, C, D, E, appelés par Vitruve,

picnostyle, *sistyle*, *eustyle*, *diastyle* & *areostyle*, autant d'espacements qu'il est bon de connoître, afin de puiser dans les sources qui seules peuvent nous apprendre quand nous devons imiter les premieres regles, ou nous en écarter pour parvenir à un plus grand degré de perfection.

De l'Accouplement de l'ordre Dorique selon Vignole, dont les bases se pénétrent de quatre minutes.

Nous avons déja reconnu que, selon la disposition des métopes & des trigliphes, distribués dans les frises des ordres Doriques des anciens, on ne peut accoupler les colonnes, sans que les bases se pénétrent de quatre minutes, & même les chapiteaux lorsqu'on emploie des pilastres, comme on l'a fait au portail des Minimes; c'est pourquoi nous avons tracé sur cette planche figure F, le plan de cet accouplement, à dessein de rappeler non-seulement ce que nous avons déja dit, mais pour que d'un seul coup d'œuil on puisse appercevoir la différence de l'approchement de ces deux colonnes, comparé avec l'accouplement G; ainsi que le petit entrecolonnement H, celui I, K, enfin celui L; ce sont là presque les seuls qu'on puisse mettre en œuvre pour les raisons de solidité que nous expliquerons bientôt.

Avant de parler de l'espacement que doivent avoir les colonnes de l'ordre Dorique, disons un mot des raisons qui ont déterminé la plupart de nos Architectes à faire usage des colonnes accouplées dans la décoration de leurs bâtiments: accouplements regardés néanmoins par plusieurs comme une innovation contraire en quelque sorte à la

régularité de la belle Architecture. Il est cependant certain que ceux d'entre nos modernes qui ont été de cet avis en ont trouvé plus d'un exemple dans les ouvrages antiques, tels que dans la façade du Temple de Trévi, dans l'intérieur de celui de Bacchus près de Rome, dans un arc de triomphe qui se voit à Pole en Dalmatie, & ailleurs. D'après ces autorités, Bramante sans doute n'a pas hésité d'en faire usage dans plusieurs endroits du Vatican, Michel-Ange les a employées à la tribune qui soutient la coupole de Saint-Pierre; Sangalo, Labaco son Eleve, & les autres Architectes d'Italie les ont presque tous placés dans leurs productions; ces derniers ont été imités à leur tour, par nos Architectes François; Ducerceau les a mises en crédit dans son livre; Delorme en a exécuté aux Tuileries; Metezeau au Château neuf de Saint-Germain-en-Laye; Debrosse au Luxembourg & à Saint-Gervais; Le Mercier au Louvre, & Mansard à Maisons: tous ces Artistes célebres en ayant donné l'exemple à ceux de notre temps, cet usage se perpétuera vraissemblablement à l'infini, contre l'opinion de ceux qui, sans trop savoir pourquoi, préferent les colonnes solitaires, sans se rendre compte du motif qui a porté à cette innovation; rebutés seulement par l'abus qu'en ont fait plusieurs, ils croient devoir imiter l'antique, & refusent de se rendre au bien que peut produire l'une & l'autre maniere, réunie avec art dans l'ordonnance de nos édifices, ainsi que Palladio & Scammozzi en ont usé avec autant de goût que de discernement. Il est vrai qu'il ne faut pas faire un trop fréquent usage de l'accouplement dont nous parlons. Par exemple on ne peut les appouver dans les parties intermédiaires

des avant-corps du Vieux-Louvre, ni dans celui de l'Hôtel de Soubise; ils font au contraire un merveilleux effet aux Châteaux de Maisons, de Clagny, au périſtile du Louvre; d'où il résulte que ce n'eſt pas de l'accouplement des colonnes qu'on a droit de se plaindre, mais du mauvais usage qu'en ont fait plusieurs Architectes. Réflexion qu'il eſt important de ne pas négliger avant d'approuver ou condamner les accouplements; car enfin il ne faut pas douter que ceux-ci, les colonnes groupées, les colonnes solitaires, même les pilaſtres disposés avec discernement, peuvent également bien réussir, s'ils sont amenés sur la ſcene par le genre de l'édifice. Ce sera donc toujours à l'Architecte, & non à l'Architecture qu'il faudra s'en prendre, lorsque faute du génie & du véritable goût de l'Art, les façades de nos bâtiments ne pourront s'attirer le suffrage des connoiſſeurs, parce que nos jeunes Architectes voudront s'en tenir aux ſeuls éléments, pour produire des compositions qui ne peuvent devenir des chefs-d'œuvre que par le fruit d'une étude réfléchie & d'une longue expérience. Mais revenons à l'espacement régulier que doivent avoir les colonnes de l'ordre Dorique suivant les modernes. Nous aurons occasion ailleurs de discuter d'une maniere plus intéressante encore, l'avantage des colonnes accouplées sur les colonnes solitaires.

De l'espacement des colonnes de l'ordre Dorique ſuivant les modernes.

Les figures G, H, I, K, L, sont deſſinées ici suivant les nouveaux espacements des trigliphes, qui, au-lieu de trente minutes comme ceux des

anciens, sont écartés d'axe en axe de trente-quatre minutes; d'où il s'ensuit que l'accouplement G est sans aucune pénétration; que même il seroit possible de pratiquer un petit interstice d'une demi-minute entre les deux tores pour les séparer, & les plinthes qui les soutiennent, afin d'empêcher par-là leur approximation, toujours vicieuse en Architecture. Pour y parvenir, on pourroit, comme en a usé Bruant, diminuer la saillie de chaque base d'un quart de minute, ou applatir insensiblement les deux tores vers leur attouchement, pour produire l'interstice que nous semblons desirer.

Nous avons indiqué dans cette planche VII, l'entrecolonnement L, comme le plus grand espacement qu'on puisse mettre en œuvre; cela peut être vrai, sur-tout si l'on donne un certain diamêtre aux colonnes; car il faut savoir qu'il ne suffit pas d'avoir attention d'observer le rapport que doit avoir la largeur de l'entrecolonnement majeur, relativement à la hauteur de l'ordre; ce rapport, quelque intéressant qu'il soit, ne regarde que la seule beauté de l'ordonnance; il est un autre motif plus important encore, qui regarde la solidité, lequel consiste à ne pas donner trop de portée à l'étendue de l'architrave, qui doit toujours se mesurer à raison du diamêtre de la colonne, à raison de la largeur de l'entrecolonnement, & à raison de leur éloignement sur le nu du mur qui leur sert de fond. Perrault au péristile du Louvre, nous a montré tout ce que pouvoit l'art dans l'ordonnance & dans la construction de ce superbe édifice. Par exemple, il a osé donner vingt-quatre pieds de portée à l'architrave, de l'avant-corps du milieu de sa façade, dont les

colonnes à la vérité sont approchées du pilastre adapté au mur de face ; il a donné seize pieds aux entrecolonnements des pavillons, & seulement douze pieds d'écartement à ceux de sa colonnade. Il est bon aussi d'observer que toutes ses colonnes sont accouplées, ce qui non-seulement multiplie les points d'appui, mais procure encore une plus grande résistance au poids des architraves. Si nous nous sommes hâtés de faire cette citation, qui n'appartient qu'à la théorie ; c'est pour faire connoître de bonne heure à nos Eleves, que les premiers pas qu'ils doivent faire dans les éléments de l'Art, doivent être accompagnés des observations préliminaires qui amenent à la pratique, & qui dans la suite doivent gouverner leurs différents genres de productions.

ENTABLEMENTS DE L'ORDRE DORIQUE A ANGLES SAILLANTS ET RENTRANTS, D'APRÈS LE SENTIMENT DES MODERNES.

PLANCHE VIII.

En décrivant la planche IV, nous avons déja dit quelque chose des angles saillants & rentrants, & annoncé qu'il falloit donner trente-quatre minutes d'un axe à l'autre pour les angles saillants, & trente-neuf pour que le plafond des angles rentrants fût régulier, comme le fait voir la figure D, planche V. Notre intention n'est pas ici de revenir sur cet objet ; mais de faire voir, figure premiere, que lorsqu'on introduit des pilastres derriere les colonnes, que ces dernieres, à cause de leur diminution, se trouvent reduites à vingt minutes,

pendant que les pilastres en conservent vingt-quatre dans toute leur hauteur; que le sofite de l'architrave, pour porter à plomb du fût supérieur de la colonne, doit être en retraite de deux minutes sur le pilastre de l'angle rentrant, ainsi qu'il est pratiqué au péristile du Louvre, à moins que, comme dans la figure II, on ne juge à propos de faire porter à faux d'une minute l'architrave sur le fût supérieur de la colonne, pour ne porter en retraite sur le pilastre, que d'une minute, comme on le remarque au portail des Minimes.

Dans la figure III, le pilastre derriere la colonne, est réduit dans toute sa hauteur à vingt-deux minutes, au-lieu de vingt-quatre qu'il devoit avoir; par ce moyen l'architrave, comme dans la figure précédente, porte en retraite d'une minute sur le pilastre, mais du moins il n'y a point de porte-à-faux sur la colonne, ainsi qu'on peut le voir au portail de Saint-Roch.

Enfin la figure IV, à l'imitation du portail des Quatre-Nations, offre un pilastre diminué comme la colonne, en sorte que les deux fûts supérieurs étant égaux, l'architrave porte également sur l'un comme sur l'autre, sans retraite ni porte-à-faux.

Nous n'entreprendrons point de décider sur ces différents moyens employés par nos Architectes François. Le genre de l'édifice & la prudence de l'Architecte doivent seuls indiquer le choix qu'on en peut faire. Nous dirons seulement en passant, que dans les édifices colossaux, on pourroit faire usage de la figure I, moins vicieuse à certains égards, que le dessin de la figure II, qui néanmoins pourroit trouver sa place dans l'intérieur des bâtiments; qu'à la rigueur, la figure III pourroit être employée dans le premier étage d'une

façade qui se trouveroit élevée sur un soubassement ; & que si jamais on pouvoit faire usage de la figure IV, ce ne devroit être que lorsque les colonnes seroient placées immédiatement devant les pilastres, sans aucun retour ni ressaut. Le fruit ou talus que produit au pilastre la diminution de la colonne, est contraire à la sévérité de la bonne Architecture, qui semble exiger que toutes les surfaces planes soient rectilignes dans leur élévation. Ces diverses observations ont lieu pour tous les ordres : aussi venons-nous de citer indistinctement pour exemple, le péristile du Louvre, & le portail des Quatre-Nations d'ordre Corinthien, & les portails des Minimes & de Saint-Roch, d'ordre Dorique, n'ayant eu ici pour objet que la maniere de faire porter les sofites des Architraves & sur les colonnes & sur les pilastres, lorsqu'ils se trouvent réunis dans une même ordonnance.

PORTIQUES DORIQUES, AVEC ET SANS PIÉDESTAL, SUIVANT VIGNOLE.

PLANCHE IX.

Nous avons tracé sur la même planche les deux portiques Doriques proposés par Vignole, c'est-à-dire, la moitié de celui avec piédestal, & la moitié de celui sans piédestal, non que nous soyons satisfait de ces deux genres d'ordonnance, mais dans l'intention de discuter sans partialité tout ce qui nous y a paru contraire au rapport que les parties doivent avoir avec le tout, & principalement avec l'expression de l'ordre qui doit donner le ton à tous les membres d'une pareille décoration.

Dans la figure premiere, on peut remarquer combien la colonne A, élevée sur son piédestal, différe de diamêtre de celle B, figure II, dont la base porte sur le sol du pavé, & combien cependant les pieds-droits C paroissent lourds & massifs, comparés avec la largeur de la colonne; & combien au contraire ceux D semblent grêles & sveltes: on peut encore remarquer combien l'archivolte E paroît petit, & le claveau F considérable, devant compter pour rien la continuité de l'astragale G, qui remplit mal cet espace. L'archivolte H & le claveau I sont beaucoup mieux en rapport avec l'ordre, que les précédents; mais l'imposte K descend trop vers le milieu de la hauteur du fût de la colonne; autant d'imperfections que nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de rapporter ici, & qui regnent dans tous les portiques de Vignole, à commencer par le Toscan, jusqu'au Composite. Nous ne pouvons non plus passer sous silence, le défaut de rapport que l'on doit remarquer entre la petitesse des trumeaux & la largeur des arcades, principalement celui de la figure II, qui n'a que trois modules de largeur, pendant que les arcades en ont sept; de sorte que ce trumeau se trouve moindre que la moitié de la largeur des vides qu'il sépare: du moins celui de la figure I, égale la moitié de la largeur de l'arcade; mais pour cela il n'en est pas plus tolérable, les pleins d'une ordonnance Dorique devant être virils comme l'ordre: autrement on allie ensemble les contraires, & l'on péche alors incontestablement contre les principes de l'Art les plus approuvés. Nous remarquerons aussi, que la hauteur des arcades de ces deux portiques Doriques sont seulement du double de leur largeur,

&

& qu'il feroit mieux, ainfi que nous l'avons obfervé dans nos définitions, premier volume, page 30 qu'elles euffent deux fois & un fixieme, pour les faire différer du Tofcan, & mettre une hauteur progreffive entre celle de ce dernier ordre, & celle des ordres Ionique, Corinthien & Compofite. Nous renvoyons auffi à nos définitions pour les rapports que nous avons defiré qu'on obfervât entre les trumeaux & la largeur des ouvertures, ces principes généraux devant s'appliquer à tous les genres d'ordonnances.

La fource des défauts que nous venons de remarquer, provient fans doute de la fujétion qu'apportent les triglyphes diftribués dans la frife de l'entablement. Mais n'eft-il pas des moyens de concilier la régularité de ces membres effenciels à l'ordre Dorique, avec ceux qui doivent déterminer, accompagner ou enrichir ces arcades d'une maniere plus analogue au caractere de cet ordre? Oui, & c'eft ce que nous tenterons de deux manieres dans la planche X.

Avant d'y paffer, difons un mot fur les plans placés au bas de ces portiques. Vignole a engagé fes colonnes d'un tiers de diamêtre dans tous fes ordres. Nous avons déja prévenu combien une colonne perdoit de fa beauté lorfqu'elle fe trouvoit engagée, & combien il feroit intéreffant de les ifoler, à l'exception cependant de l'ordre Tofcan, où cette maniere femble ajoûter à la rufticité réelle de cet ordre, une rufticité apparente, fouvent utile aux édifices Navals & Militaires; mais non, ou rarement dans l'Architecture Civile.

Il nous refte à parler des ornements de l'ordre Dorique de Vignole, tels que les têtes des victi-

mes, les baſſins & autres inſtruments des ſacrifices du Paganiſme qu'il a placés dans les métopes, à l'exemple du Théâtre de Marcellus, ainſi que les roſes, les oves, les patenotes & les rez-de-cœur appliqués au chapiteau ; les gouttes, les fleurons & les foudres diſtribués dans les caſſettes du ſofite du larmier ; enfin les roſaces pratiquées dans des tables ſur les côtés de l'archivolte : Sculpture qui nous paroît non-ſeulement aſſez inutile dans les dehors, mais ſouvent peu convenable au motif qui fait élever l'édifice. Debroſſe l'a mal-adroitement imitée au Palais du Luxembourg ; il l'a même confondue, & avec les attributs du Chriſtianiſme, & avec les allégories de la Fable. D'ailleurs il faut y penſer, les ornements dans cet ordre, ne peuvent avoir lieu que pour les édifices de marque, que lorſque les cannelures ſont admiſes aux colonnes, les caſſettes affectées au ſofite du larmier, & les eſpèces de friſes placées dans les plafonds des architraves ; autrement les ornements s'y trouvent déplacés, &, encore une fois, ils conviennent peu dans les façades extérieures, étant plus convenable de s'en tenir aux ſeuls membres d'Architecture qui y ſont attribués, & bien capables de les faire figurer dans tous les genres de bâtiments, ſans l'appareil d'une Sculpture ſouvent auſſi négligée qu'indiſcrète.



Portiques Doriques, avec les changements nécessaires pour parvenir a rendre cette ordonnance plus reguliere que dans Vignole.

Planche X.

Cette planche préſente deux deſſins différents ; celui de la figure premiere, eſt compoſé d'après l'eſpacement des trigliphes preſcrit par les anciens, c'eſt-à-dire, que depuis l'axe A, juſqu'à l'axe B ; il n'y a que ſept modules ſix minutes, parce que l'eſpacement de chaque trigliphe n'a que trente minutes. Le deſſin de la figure II, eſt compoſé ſuivant l'opinion des modernes ; en ſorte que de l'axe B, juſqu'à l'axe C, il y a huit modules quatre minutes, chaque eſpacement de trigliphe d'un axe à l'autre étant de trente-quatre minutes au-lieu de trente, à cauſe de l'accouplement des colonnes, ſouvent reconnu néceſſaire dans nos compoſitions françoiſes : ce n'eſt pas que nous voulions blâmer ici l'eſpacement des colonnes des édifices antiques, dont la diſpoſition & la ſymétrie continue produiſoit le plus grand effet ; mais comme cette maniere, quelque intéreſſante qu'elle ſoit, s'ajuſte difficilement avec l'uſage & la relation que nous cherchons à mettre entre l'extérieur & l'intérieur de nos édifices, particuliérement de ceux deſtinés à l'habitation ; nous avons cru devoir indiquer ici la maniere employée par les modernes à cet égard.

Dans la planche précédente, on a remarqué la moitié du portique avec piédeſtal, & un autre ſans piédeſtal : dans la planche dont nous parlons,

nous avons évité ces deux manieres si opposées l'une à l'autre ; le piédestal, selon nous, ne servant qu'à rendre l'ordre chétif : d'un autre côté, sa suppression totale rend presque toujours les colonnes colossales, lorsqu'on vient à les comparer avec les membres d'Architecture qui les accompagnent. Pour éviter ces deux inconvénients, dans la figure premiere nous avons substitué au piédestal un socle de trois modules de hauteur, & dans la figure II nous lui avons donné le cinquieme de celle de la colonne, compris base & chapiteau : ces socles nous paroissent préférables à beaucoup d'égards aux piédestaux ou à leur entiere suppression ; d'une part, pour préserver le bas de la colonne de l'humidité du pavé ; & de l'autre, pour procurer plus de hauteur à l'ordre, & rendre son diamêtre plus en rapport avec les membres d'Architecture qui occupent l'espace des entrecolonnements.

En général le dessin de la figure II nous paroît préférable à celui de la figure I : l'ouverture de l'arcade D est plus grande ; les pieds-droits E, les alettes F, l'imposte G, l'archivolte H, & le claveau I, sont plus en rapport avec le module de l'ordre ; enfin le trumeau est d'une largeur plus relative avec celle de l'arcade, que dans la planche précédente. Le trumeau de la figure I, se trouve aussi assez bien en rapport avec l'arcade K ; mais cette derniere est trop petite, & le claveau, ou plutôt la distance depuis L jusqu'à M, trop élevée & trop massive, quoiqu'elle soit remplie par une table propre à recevoir une inscription d'un usage assez nécessaire dans les frontispices de nos édifices d'importance ; mais du moins faut-il faire en sorte que cet objet de nécessité ne soit jamais

pris aux dépens de l'accord général qui doit régner entre le tout & les parties de la décoration. Sans doute on auroit pu faire l'ouverture de cette arcade K, plus grande, ou du moins plus large ou plus élevée; mais ce dernier moyen auroit rendu le trumeau plus étroit; ce qui, pour ainsi dire, auroit détruit la solidité apparente de ce portique, de tous les défauts le moins excusable en Architecture. D'ailleurs on peut remarquer dans ce dessin, que l'imposte N semble couper la hauteur du fût de la colonne en deux également; ce qui arriveroit nécessairement sans l'alette O, qui renferme le pied-droit P : défaut qu'il faut éviter absolument; jamais une telle production ne pouvant s'attirer le suffrage des connoisseurs, parce qu'une petite porte, une colonne moyenne, un très-grand claveau, ne peuvent produire une belle ordonnance en pareille circonstance : & dans le cas de la largeur d'un entrecolonnement donné, il vaudroit peut-être mieux se passer d'inscription & préférer une ouverture à plate-bande avec chambranle, contrechambranle, & un attique tel que l'expriment les lignes ponctuées, tracées sur ce même dessin, & qu'on le remarque dans beaucoup d'édifices antiques, & à Paris au Val-de-Grâce, à la Sorbonne & ailleurs. Cependant lorsque les arcades peuvent avoir lieu, & qu'elles se trouvent en rapport & avec l'ordre & avec l'entrecolonnement, comme dans la figure II; certainement elles méritent la préférence sur toutes les autres formes d'ouvertures; celles à plate-bande, ainsi que nous l'avons remarqué précédemment, semblant devoir être reservées pour les croisées, & les arcades plein-cintre, pour les portes qui donnent entrée à l'édifice, pourvu toutefois que

leur largeur & leur hauteur ne paroiſſent ni trop petites comme celle K, ni trop conſidérablement grandes, comme celle qui ſe remarque au rez-de-chauſſée de la cour du Vieux-Louvre.

Au bas de ce te planche nous avons tracé le plan de ces deux eſpeces de portiques, & en avons iſolé les colonnes. Celle de la figure I eſt ſeulement adoſſée contre le mur; celle de la figure II l'eſt devant un pilaſtre, & celui-ci eſt engagé dans le mur de face: ces deux exemples ſont également bons à ſuivre. Il faut ſeulement remarquer, que la colonne Q, moins écartée du nu du mur que la colonne R, procure une ſaillie S bien moins conſidérable que celle T, puiſque celle-là n'eſt que de vingt minutes, & celle-ci de trente-huit: ſaillies qu'il eſt néceſſaire de comparer l'une avec l'autre avant de déterminer la largeur des entrecolonnements, pour connoître la portée des architraves, & pouvoir faire un choix de ces deux exemples; les lois de la ſolidité déterminant ſouvent la forme du plan, & l'ordonnance des façades.

Avant de paſſer à l'application de l'ordre Dorique à l'Architecture, donnons dans la planche ſuivante, comme nous l'avons fait pour le Toſcan, premier volume page 281, planche XVII, l'ordre Dorique de Palladio & celui de Scammozzi, afin d'exciter nos Eleves à conſulter les plus habiles Auteurs qui ont écrit ſur les cinq ordres dont nous traitons ici.



Des ordres Doriques de Palladio et de Scammozzi.

PLANCHE XI.

De l'ordre Dorique de Palladio.

FIGURE PREMIERE.

Lorſque Palladio donne une baſe à ſa colonne, il la fait attique, & donne à ſon ordre ſeize modules, à ſon entablement trois modules trois-quarts, & à ſon piédeſtal quatre modules deux-tiers. Il a ſupprimé dans la corniche de ſon entablement, les denticules & les mutules. Nous avons trouvé ſa corniche toſcane, premier volume, planche XVI, compliquée de moulures trop ſinueuſes; peut-être ſerions-nous tout auſſi bien fondés à trouver celle-ci trop peu compoſée de membres d'Architecture, la ſuppreſſion des larmiers mutulaires & denticulaires ne pouvant convenir que dans les bâtiments où l'on retranche l'ordre, pour n'en retenir que l'expreſſion virile. Chambrai applaudit fort à la ſuppreſſion de la baſe de cet ordre. Il s'en faut bien que nous ſoyons de ſon avis, à moins qu'il ne s'agiſſe dans la Gravure, la Peinture ou la Sculpture, de repréſenter quelques fabriques, quelques anciennes ruines des premieres productions des Grecs; mais aujourd'hui que les baſes ſont reconnues univerſellement néceſſaires, ce ſeroit une erreur au contraire, quoi qu'en diſe Chambrai, de ſe ſingulariſer au point de vouloir retrancher cet empâtement à la colonne. Nous préférons auſſi la baſe

de Vignole, à celle attique que Palladio lui donne, & nous penſons de même pour le chapiteau qui ſe remarque ici ; les trois réglets qu'il place ſous le quart de rond, imités ſans doute du Théâtre de Marcellus, nous paroiſſent une répétition mal entendue.

De l'ordre Dorique de Scammozzi.

Figure II.

Scammozzi donne dix-ſept modules de hauteur à ſa colonne, à ſon piédeſtal quatre modules & demi, & à ſon entablement quatre modules un quart : ce dernier nous paroît en général d'une compoſition plus ſavante que le précédent ; mais ſa corniche, qui n'a que des denticules, nous ſemble moins virile que celle de Vignole, qui a des mutules ; & par conſéquent elle eſt moins propre à ſervir de couronnement à l'ordre Dorique, à moins, comme nous l'avons remarqué ailleurs, qu'on ne la reſerve pour l'intérieur des bâtiments. Nous trouvons auſſi qu'il a donné peut-être trop de hauteur à ſon architrave, & trop peu d'élévation à ſa friſe. Au-lieu de trois réglets placés ſous le quart de rond de ſon chapiteau, il propoſe un filet & un talon pour éviter la répétition du double aſtragale de celui de Vignole ; mais il n'a pas pris garde que ce membre eſt préciſément le même que celui qui couronne ſon tailloir. Ces obſervations nous paroiſſent eſſencielles à faire ici, parce que c'eſt par la comparaiſon des divers ſentiments des Auteurs, qu'on peut parvenir à faire un choix judicieux des exemples qu'ils nous donnent, & qui puiſſe apporter une certaine variété

dans nos compoſitions. D'ailleurs qu'on y prenne garde : pour cette raiſon, nous ne rapportons que ceux des trois plus célebres interprètes de Vitruve, & nous paſſons ſous ſilence les Bullant, les Barbaro, les Cattaneo dont nous parlerons ailleurs, mais qui tous, nous oſons le dire, nous paroiſſent bien inférieurs à Vignole, Palladio & Scammozzi.

Appliquons à préſent l'ordre Dorique que nous venons d'enſeigner, à une Fontaine publique, & rappelons ce que nous avons dit de l'ordre Toſcan, en décrivant dans le premier volume les planches XVII, XVIII, XIX & XX. Nous avons cru devoir répéter cet ordre à cette Fontaine vue du côté de la cour, afin de le rendre familier à nos Eleves, & de les accoutumer à paſſer du ſimple au compoſé.

Application de l'ordre Dorique à la décoration d'une Fontaine publique.

Lorſque nous avons cité le Palais du Luxembourg, le portail des Minimes, le frontiſpice du Bureau des Marchands Drapiers, le portique de Vincennes, & que nous avons rendu compte des diverſes tentatives qu'avoient faites nos plus célebres Architectes, pour parvenir à concilier enſemble les procédés des anciens avec ceux des modernes, touchant l'ordre Dorique ; nous n'avons pas laiſſé ignorer, combien ces diverſes tentatives laiſſoient encore de choſes à deſirer, pour rendre ſon ordonnance parfaitement réguliere. Qu'euſſe donc été alors, ſi nous avions entrepris de relever les inadvertances qu'on remarque dans l'application de cet ordre aux portails de Saint-Roch, de l'Oratoire, des Barnabites, de

la Charité, des Jacobins, de Saint-Louis à Versailles, des Invalides, de la façade du Temple du côté de la rue, de la Compagnie des Indes, & de tant d'autres productions Doriques, foibles imitations des différents procédés des Debrosse, des Mansard, des Bruant & des le Veau, tant de fois cités, qui toutes, à l'exception des trois dernieres, offrent autant de compositions au-dessous de la médiocrité, qui doivent annoncer à nos Eleves, combien il leur est essenciel de se surveiller lorsqu'ils voudront acquérir quelque célébrité dans cette partie de l'Architecture. Au reste, nous offrons ici la décoration de cette Fontaine & ses développements, non comme un exemple pour les hommes véritablement instruits, mais comme un guide pour nos Eleves, qui les fasse parvenir insensiblement à des compositions plus régulieres que la plupart de celles dont nous venons de parler.

Ce monument, situé dans le fond d'une des Places de nos villes frontieres, nous avoit été demandé sur les dimensions que nous rapportons ici, & il fait partie d'un projet plus considérable que nous donnerons dans les volumes suivants, lorsque nous traiterons des bâtiments d'utilité.

Cet ordre Dorique est élevé sur un soubassement de la hauteur des trois septiemes de l'ordonnance Dorique, y compris ses deux socles & son entablement : hauteur assujettie à celle des aîles des bâtiments pratiqués du côté de la cour, & d'expression Toscane, plus propre que toute autre à la décoration du château d'eau, placé dans le fond de la cour en opposition de ce monument, & destiné à contenir le réservoir & les magasins nécessaires à un bâtiment de cette espece.

PLANS DÉVELOPPÉS DE CETTE FONTAINE.

PLANCHE XII.

Les figures A, B, C, D, présentent autant de portions des différents plans de ce monument ; celle A, donne celui du foubaffement ; celle B, celui pris au-deffus de ce foubaffement ; celle C, celui du plafond de l'entablement Dorique, & celle D, celui de la plate-forme qui termine la partie fupérieure de cet édifice, autant de développements dont il faut fe rendre compte, non-feulement pour concevoir toutes les différentes parties qui doivent entrer dans la compofition d'un tel projet, mais auffi pour déterminer d'une maniere très-précife la largeur des entrecolonnements, la fujétion qu'exigent les angles faillants & rentrants, la largeur que les empâtements des parties inférieures doivent avoir pour foutenir les parties fupérieures, la variété qu'on peut apporter dans l'ordonnance des différentes façades d'un édifice, enfin le moyen, dans ce dernier cas, de raccorder les diverfes hauteurs & faillies des entablements, dans leurs retours, lorfque le monument fe trouve ifolé. Toutes ces difficultés vaincues ici, fe concevront encore mieux par le développement des planches fuivantes, & la defcription que nous en allons faire en peu de mots, notre deffein n'étant pas de répéter ce que nous avons déja dit tant de fois concernant l'efpacement des métopes & des trigliphes qui, dans les angles faillants, doivent avoir trente-quatre minutes, & trente-neuf dans les angles rentrants : moyen infaillible fi une fois notre opinion à cet égard eft approuvée

par les Maîtres de l'Art, en se ressouvenant néanmoins, que pour y réussir, il faut éviter dans ces compositions toutes formes circulaires, sinueuses ou obliques, aussi-bien que les angles aigus ou obtus; car les surfaces planes & les angles droits, sont les seuls qui conviennent au caractere viril de cet ordre, malgré l'autorité de quelques exemples contraires assez célebres. En effet rien n'est si intéressant dans l'Architecture, que de savoir accorder le mouvement des plans avec le caractere de l'ordre, qui décide ordinairement le style qui doit présider dans la décoration des façades.

FAÇADE VUE DU COTÉ DE LA PLACE PUBLIQUE.

PLANCHE XIII.

Nous avons cherché à donner un certain relief à la décoration de cette façade; ce mouvement rectiligne nous a paru nécessaire ici, cet édifice devant être apperçu d'un point de distance fort éloigné, & cependant être susceptible de détails intéressants lorsqu'il seroit vu de près. Nous avons retranché dans ce dessin la plus grande partie de la Sculpture qu'on avoit exigée de nous lorsque nous reçûmes des ordres de faire ce projet. Nous pensons depuis long-temps qu'il seroit à desirer que les vrais Architectes pussent devenir entiérement les maîtres de leurs productions. Combien de chefs-d'œuvre dans notre Art, cessent de nous paroître tels, par l'entêtement ou l'ignorance des personnes qui nous mettent en œuvre. Quand les hommes en place seront-ils très-persuadés que la belle Architecture se suffit à elle-même,

que la Sculpture n'y doit être appelée que pour la ſymboliſer, & jamais pour l'enrichir avec excès? Quand ſe perſuadera-t-on que la principale beauté des édifices d'importance depend de la juſteſſe de leurs proportions, de leur ſituation, du choix des matieres, & de la perfection de la main d'œuvre. Quoi qu'il en ſoit, nous n'avons pu retrancher dans ce deſſin tous les ornements que nous aurions deſiré, parce qu'originairement cette ordonnance en devant recevoir beaucoup (c), il nous a fallu dans le temps compoſer le mouvement du plan & de l'élévation pour pouvoir la faire recevoir avec une ſorte d'avantage. Sans cette conſidération, peut-être aurions-nous préféré un avant-corps, au-lieu de l'arriere-corps qui ſe remarque au milieu de ce monument; mais comme il nous falloit placer une ſtatue de Neptune en bronze avec les allégories relatives à cette Divinité, nous avons penſé qu'elle ne pouvoit être mieux ſituée qu'au pied d'un grand entrecolonnement, & qu'il ſeroit avantageux de la mettre à couvert ſous la ſaillie du ſofite de l'architrave. Sous cette ſtatue & dans la hauteur du ſoubaſſement, nous avions placé un piédeſtal en forme de vaſe que nous avons ſupprimé ici, & à la place duquel nous avons préféré un nappe d'eau qui, par ſa chûte, annonce le volume conſidérable de celle contenue dans le reſervoir placé dans la partie ſupérieure du Château d'eau auquel

(c) M. de Montulet, amateur de goût & bon connoiſſeur, a dans ſon Cabinet le modele très-précieux de cette Fontaine, que nous avions fait faire avant de paſſer à l'exécution, & dans lequel eſt exprimée toute la Sculpture en bronze & en marbre qu'on avoit exigée de nous, & dont nous avons retranché la plus grande partie dans le deſſin qui ſe voit ici.

cette Fontaine sert de frontispice. Nous avons aussi supprimé deux crédences en marbre, ornées de bronze, que nous avions placées au pied des bases des petits entrecolonnements des avant-corps, comme autant d'objets plus riches qu'intéressants, considérés avec l'ensemble général de ce monument. Il est vrai que toutes ces différentes parties de Sculpture procureroient à cet édifice des eaux jaillissantes, trop négligées peut-être parmi nous ; mais aussi faut-il convenir qu'elles ne sont jamais mieux placées que dans les Fontaines découvertes, comme il s'en remarque en Italie, & dans quelques-unes de nos Provinces méridionales ; au-lieu que celles dont nous parlons, étant d'un style plus grave, semblent exiger plus de retenue dans la composition de leur ordonnance.

FAÇADE VUE DU CÔTÉ DE LA COUR.

PLANCHE XIV.

Cette façade est d'ordonnance Toscane, parce qu'elle devoit figurer, comme nous l'avons annoncé, avec les aîles des bâtiments de la cour, & particuliérement avec le Château d'Eau placé précisément vis-à-vis cette façade. Cette ordonnance tient un peu de la richesse du dessin précédent ; mais nous osons croire qu'elle produit un assez bon effet, & nous l'avons préférée à toute autre composition que nous aurions pu choisir dans nos porte-feuilles : premiérement parce qu'en général ce projet a été étudié avec soin avant de passer à l'exécution : secondement, parce que cette ordonnance Toscane, telle que

nous la donnons ici, pourroit s'appliquer à la principale façade d'une Fontaine qu'on voudroit ériger dans une petite Ville ou dans les Faubourgs d'une grande Capitale, pour servir & de Fontaine publique & de réservoir capable de distribuer ses eaux dans différents quartiers, où il seroit nécessaire de veiller à la salubrité & à l'utilité des habitants. Une autre raison qui nous a fait préférer ici l'ordonnance Toscane à celle Dorique; c'est qu'ayant appliqué dans le premier volume cet ordre à une Porte de Ville, nous avons cru qu'il seroit utile, dans ces Leçons, d'offrir une seconde composition Toscane, pour présenter à nos Eleves plus d'une production en ce genre, & rappeler au plus grand nombre l'usage que l'on peut faire de cet ordre, son mérite essenciel dépendant de l'application plus ou moins judicieuse qu'on en peut faire, en imitant sur-tout la maniere savante dont l'a employé Hardouin Mansard à l'Orangerie de Versailles & qu'on l'a pratiquée au Château-neuf de Saint-Germain-en-Laie: deux chefs-d'œuvre Toscans qui prouvent assez que l'Architecture la plus simple, même la plus rustique, lorsqu'elle est mise en œuvre par les grands Maîtres, & relativement à l'objet qui la produit sur la scene, peut trouver place dans les ouvrages de génie, ainsi que dans les occasions les plus importantes: témoin encore l'usage qu'en ont fait les Romains lorsqu'ils ont voulu préconiser la gloire de Trajan.

FAÇADE LATÉRALE ET COUPE DE CETTE MÊME FONTAINE.

PLANCHE XV.

La figure I fait voir l'élévation de la face laté-

rale de cette Fontaine, & au bas la coupe d'une portion de l'une des galeries qui conduisent à couvert dans l'intérieur des bâtiments placés derriere cet édifice. Cette façade n'offre rien d'intéressant que la table saillante que nous avons placée vers l'extrêmité supérieure des deux entablements: table qui nous a paru nécessaire pour masquer la disparité des différents profils Toscans & Doriques des deux Plinthes, qui, venant mourir contre la saillie de cette même table, empêchent qu'on n'apperçoive leur pénétration & la dissonnance qu'on auroit remarquée sans cette ressource; autrement il auroit fallu que l'ordonnance des deux façades fût la même, ce qui auroit empêché de faire prééminer celle du côté de la place sur celle du côté de la cour; ou bien l'on auroit été forcé de faire celle-ci d'ordonnance Dorique, ce qui ne se pouvoit raisonnablement à cause de son regard avec les bâtiments placés dans le fond de la cour, qui, par leur destination, exigeoient un caractere plus simple & d'un style plus rustique assorti à leur usage. D'un autre côté ce dessin n'est pas inutile, puisqu'il rend compte à nos Eleves des développements qu'ils sont obligés de faire de toutes les parties de leur projet, avant d'arrêter aucune des façades principales, & avant d'avoir construit les différents plans que nous avons donnés, planche XI.

La figure II fait voir la coupe de ce monument, & les différentes ordonnances de ses façades, l'une Dorique, l'autre Toscane, separées seulement par un mur de six pieds d'épaisseur dans toute la hauteur de l'ordre; dans le soubassement on a pratiqué une voûte de 15 pieds de largeur, qui, en économisant la matiere, procure un magasin

gasin servant de dépôt pour les outils & ustensiles relatifs à un édifice de ce genre : au-dessus de ce monument on voit le profil de la terrasse qui le met à couvert, & à laquelle on monte par des escaliers pratiqués dans les deux avant-corps de ce monument, lesquels sont exprimés dans les plans précédents. Ces escaliers ont leur entrée à rez-de-chaussée sous la gallerie qui donne entrée à tout l'édifice.





CHAPITRE II.

De l'ordre Ionique.

CET ordre, d'une proportion moyenne entre le précédent & le Corinthien qui va suivre, est la seconde production des Grecs en ce genre. Nous ne rappellerons point ici ce que nous en avons dit en parlant de son origine ; nous avouerons seulement, que celui que Vignole nous propose nous paroît bien inférieur, ainsi que le Composite, à ses autres ordres, quoiqu'il nous le donne comme une imitation d'après Vitruve, & que celui-ci l'ait annoncé comme un des plus célebres exemples de l'antiquité.

Nous allons donner dans les planches suivantes, comme dans l'ordre Toscan & Dorique, d'un côté l'ordre Ionique de Vignole, de l'autre les changements que nos modernes ont cru devoir y faire, selon les différentes occasions qu'ils ont eues de l'employer dans leurs diverses productions ; néanmoins nous ne changerons rien aux rapports que Vignole a observés dans les principaux membres de cet ordre ; rapports qu'il a rendus communs à tous : ainsi le piédestal aura toujours le tiers de la colonne, & l'entablement le quart. Les changements dont nous parlons ne regardent guere que les parties de détails, & nous en expliquerons l'objet en décrivant les planches où ces changements se trouveront placés.

Nous ne donnerons dans les développements de cet ordre Ionique, ni les entrecolonnements, ni les portiques que Vignole & d'Aviler, son

commentateur, nous ont donnés. Ce que nous avons enseigné à cet égard en traitant de l'ordre Dorique, doit servir pour les cinq ordres; d'ailleurs il faut savoir que les denticules dont Vignole a enrichi son entablement, n'apportent pas, à beaucoup près autant de difficultés, pour l'espacement des colonnes, que les mutules de l'ordre Dorique ou les modillons des ordres Corinthien & Composite, membres capitaux & de la distribution réguliere desquels depend absolument la largeur des entrecolonnements, leur rapport entr'eux & leur accouplement, relation intéressante que nous croyons avoir suffisamment expliquée en décrivant les planches VII, VIII, IX & X de ce volume.

Il faut se ressouvenir ici, que le module de l'ordre Ionique se divise en dix-huit minutes, ainsi que pour l'ordre Corinthien & Composite, au lieu de douze pour le Toscan & le Dorique qui précedent.

Du Piédestal et de la Base de la Colonne de l'ordre Ionique.

Planche XVI.

Le piédestal figure I, a six modules de hauteur, selon Vignole, tiers de la colonne, qui en a dix-huit, ou neuf diamêtres; nous avons conservé la même hauteur au piédestal de la figure II, & n'avons rien changé aux moulures de sa base ni à celles de sa corniche rapportée plus en grand EF; nous avons seulement diminué la saillie de celle-ci d'une minute, & celle de la base de deux minutes, dans l'intention d'une part, que cette base qui sert d'empatement au piédestal, se trouve à couvert par la

faillie de la corniche, & que de l'autre cette même corniche, un peu moins faillante que dans Vignole, masque moins la véritable hauteur de la base de la colonne, en supposant que ce piédestal ait une certaine élévation. Nous avons aussi observé un *revers-d'eau* ou talut sur cette corniche, pris aux dépens de la hauteur du piédestal, qui d'ailleurs, comme nous l'avons déja remarqué, paroît considérable, porté au tiers de la colonne; c'est pourquoi nous avons recommandé précédemment de reduire la hauteur des piédestaux entre le tiers & le quart de la colonne, comme l'enseigne Scammozzi, ou, ce qui est encore mieux, de préférer dans nos bâtiments d'habitation les socles aux piédestaux, tant aux rez-de-chaussée qu'aux premiers étages, pour les raisons que nous en avons données précédemment.

Nous avons tracé dans le dé du piédestal de la figure II, une table ravalée, dans le cas où cet ordre se trouveroit employé avec toute la richesse dont il est susceptible, ne devant jamais négliger aucunes des parties de l'ordre ni de ses accompagnements, sur-tout lorsque le genre de l'édifice a pu porter l'Architecte à orner le fût, la base & le chapiteau de la colonne. Peut-être seroit-il bien de donner treize minutes à la base de ce piédestal, au-lieu de dix que lui donne Vignole; par ce moyen on éloigneroit de l'humidité du pavé les moulures de la base, lorsque l'ordre est placé à rez-de-chaussée; ou l'on empêcheroit ces mêmes moulures d'être masquées par la faillie de l'entablement, lorsque cet ordre se trouve élevé au premier étage sur un autre ordre. Nous sommes aussi d'avis d'ajouter au-dessous de la corniche de ce piédestal un gorgerin & un astragale,

pour rendre ce couronnement moins chétif, & racourcir d'autant la hauteur du dé : changements qui feroient paroître ce piédestal moins gigantesque, & le rendroient peut-être, par sa proportion & par sa richesse, plus analogue au caractere moyen de cet ordre. Voyez les nouveaux profils A, B, figure II, qui l'un & l'autre peuvent varier dans leurs moulures, selon l'application que l'Architecte voudra faire de cet ordre dans ses différentes compositions.

La base de la colonne placée au-dessus du piédestal, figure I, est la base antique, appelée Ephésienne, parce qu'elle a été employée pour la premiere fois au Temple d'Ephese; les colonnes avant cette époque n'avoient point encore reçu de base : aussi est-il aisé de s'appercevoir que son profil, rapporté par Vignole d'après Vitruve, est très-imparfait, ce qui nous prouve la vérité de ce qu'ont dit les Historiens sur son origine ; cette base néanmoins a été employée telle qu'elle est ici, & plus en grand, fig. C, par plusieurs bons Architectes. Au reste, nous n'en conseillons l'imitation à aucuns de nos Eleves, le gros tore & les petites moulures qui la composent nous paroissant un abus qu'il convient d'éviter. Se taire sur de pareils défauts, ce seroit trahir l'Art que nous nous proposons d'enseigner aux Eleves. Nous croyons donc devoir dire courageusement la vérité. Nous admirons sans doute les beautés répandues dans les ordres de Vignole; mais nous devons aussi leur en faire sentir les défauts dont l'imitation rendroit leurs compositions vicieuses. Ainsi nous leur conseillons de préférer la base nommée attique, inventée par les Athéniens, & que nous avons tracée sur le piédestal de la figure II, & plus en grand

figure D, comme étant reconnue pour la plus belle de toutes. Sa beauté la fait employer assez indistinctement par le plus grand nombre, à tous les ordres, à l'exception du Toscan: il s'en faut bien que nous soyons de cet avis; nous la trouvons trop riche pour l'ordre Dorique; elle nous paroît trop simple pour le Corinthien & le Composite; elle ne semble convenir précisément que pour l'ordre Ionique. Quoi qu'il en soit, Le Mercier à son Ionique du porche du Vieux-Louvre, lui a préferé la base de l'ordre Dorique de Vignole; au contraire François Mansard, à son ordre Dorique des Minimes, a fait usage de la base attique; & Philibert Delorme de celle Ephésienne à son ordre Ionique des Tuileries: variation, de la part des Architectes, qui ne contribue pas peu à rendre les préceptes de l'Art indécis, arbitraires: incertitude qui porte nos jeunes Artistes à employer tour-à-tour ces différentes bases, sans s'informer du bon ou du mauvais effet qu'elles ont pu produire dans les ouvrages qu'ils veulent imiter, ni du motif qui a pu porter leur Maître à varier ainsi. Qu'ils se ressouviennent donc que les préceptes prennent tous leur source du raisonnement de l'Art, & de la juste application qu'on doit faire de ces différents membres d'Architecture dans ces compositions; & l'on ne les verra plus, par une inconséquence dont ils ne peuvent rendre compte, ni à eux-mêmes, ni aux autres, se dédire le lendemain, sans trop savoir pour quoi, de ce qu'ils ont imaginé la veille; ils ne marcheront plus si long-temps à tâtons, avant de savoir se fixer sur le choix & l'arrangement qu'il convient de donner à toutes les parties de leur édifice.

Dans la partie de la colonne placée au-dessus

de ces deux bases, nous avons tracé les cannelures, distribuées au nombre de vingt-quatre, autour de sa circonférence, au-lieu de vingt attribuées à l'ordre Dorique; ces cannelures sont décrites par des demi-cercles, & sont séparées par des listeaux de la largeur du quart des cannelures: richesse qui nous paroît suffisante pour le fût de cet ordre, à moins qu'on ne veuille orner le dedans de ces cannelures d'ornements appelés rudentures, ce qui permettroit alors d'accompagner ces listeaux d'un filet; mais jamais ou très-rarement, sur-tout dans les façades extérieures, on ne doit imiter la multiplicité des moulures, tracées figure V, planche VIII, premier volume, quoique rapportées d'après l'exemple d'un de nos plus célébres édifices françois.

De l'Entablement et du Chapiteau de l'ordre Ionique.

Planche XVII.

La figure I offre l'entablement de Vignole; on y doit remarquer que la division de ses principales parties sont dans un parfait rapport. Des quatre modules & demi donnés à toute sa hauteur, comme quart de la colonne qui en a dix-huit, l'architrave a un module un quart, la frise un module & demi, & la corniche un module trois-quarts; enfin la saillie de cette derniere est égale à sa hauteur moins une demi-minute: peut-être seroit-il à desirer qu'elle eût quelque chose de plus; elle paroît un peu camuse, ce qui lui donne un air de pesanteur, qui semble contraire au caractere moyen de cet ordre le larmier supérieur nous paroît aussi trop peu élévé & avoir trop d'égalité

avec celui de dessous, nommé denticulaire, à cause des denticules qui y sont taillés ; d'ailleurs ces derniers que Vignole a préférés dans son entablement d'après Vitruve, nous paroissent des membres composés de trop petites parties pour être apperçues à une certaine hauteur. Nous croyons devoir relever ces fautes, qui au reste appartiennent moins à Vignole qu'à ses prédécesseurs & à ses contemporains. Dans ces premieres Leçons il s'agit de se rendre utile à ceux qui glissent trop rapidement sur les préceptes élémentaires, de même qu'à ceux qui veulent se former le goût, & enfin à ceux qui, dans la suite, veulent acquérir une véritable réputation. Cependant si l'on vouloit employer les denticules à l'ordre Ionique, on le pourroit dans l'intérieur des bâtiments, comme nous l'avons approuvé à l'égard du Dorique, rapporté par Vignole, d'après l'exemple du Théâtre de Marcellus à Rome ; mais dans les dehors il nous semble qu'on doit préférer les modillons, comme dans la figure II ; ils produisent de plus grandes parties, des ombres plus larges ; ils font plus d'effet & donnent plus de mouvement à ce couronnement. Qu'on y prenne garde, les denticules ou les modillons dans l'entablement Ionique, ne sont point des membres qu'on puisse placer arbitrairement : le caractere du bâtiment, son étendue, son point de vue, la richesse ou la simplicité attribuée à l'ordre ; enfin sa présence ou son absence dans les façades, sont autant de motifs qui doivent déterminer l'emploi des denticules, des modillons ou la suppression des uns & des autres ; nous ne faisons cette observation qu'en passant ; ce n'est pas ici le lieu de la discuter ; d'ailleurs les éléments de-

mandent peu de discussions; mais nous croyons qu'il est utile de faire faire à nos Eleves ces réflexions préliminaires, afin qu'insensiblement & par degré ils s'accoutument à concevoir l'importance de l'étude de l'Architecture, & à sentir qu'après la connoissance indispensable des ordres, il est une théorie raisonnée, qui seule conduit l'Architecte à la perfection de son Art.

L'entablement modillonaire que nous proposons figure II, est à-peu-près le même que celui de Palladio : il nous paroît préférable à celui de Vignole; ce qui nous fait inviter nos Eleves à bien connoître le procédé de l'un & de l'autre, même celui de Scammozzi, non précisément pour apprendre à dessiner les cinq ordres, mais pour parvenir dans la suite, à faire un choix des routes différentes qu'ils ont prises comme également propres à être employées dans les diverses productions de l'Architecture; car il faut qu'ils soient avertis qu'ils ne doivent pas regarder les différentes opinions de ces Auteurs comme autant de contradictions, mais au contraire comme autant de ressources pour féconder leurs compositions. D'ailleurs l'examen que nous leur recommandons, peut les amener insensiblement à l'art de profiler, leur enseigner les substitutions qu'ils peuvent faire d'une moulure à une autre, les différentes expressions qu'elles doivent avoir selon la diversité des ordres & des bâtiments, la fermeté qu'ils doivent observer dans celles-ci, la légéreté qu'il faut préférer dans celles-là, enfin la relation que toutes doivent avoir, non-seulement avec le caractere de l'ordre, mais avec la simplicité ou la richesse de chacun d'eux considérée séparément; d'où il est aisé de conclure, que ni les profils des

entablements de Vignole, de Palladio, de Scammozzi, ni ceux de la fig. II que nous donnons ici, ne ſont ſuffiſants pour former le goût de l'Eleve, & le faire arriver à un certain degré de perfection, puiſqu'il eſt reconnu que la diverſité des moulures dans une corniche eſt auſſi infinie que le genre de nos bâtiments eſt différent. Il ne faut donc pas ſe perſuader que pour avoir deſſiné ces ordres on ſache profiler, ce talent ne pouvant s'acquérir qu'avec le temps, un étude ſuivie & l'examen réflechi des bâtiments élevés par nos plus célebres Architectes.

Au bas de cette planche nous avons tracé les plans des deux corniches dont nous venons de parler, parce que c'eſt de la régularité de leur plafond ou ſofite que depend néceſſairement la beauté de ces couronnements, & que c'eſt par eux que la ſaillie des corniches & la largeur des entrecolonnements ſe déterminent.

Nous n'avons rien changé aux moulures de l'architrave de l'entablement de Vignole; la diviſion de ſes membres nous a paru très-réguliere, les trois plates-bandes qu'on y remarque ſont bien en rapport les unes avec les autres, la premiere ayant quatre minutes & demie; la ſeconde ſix minutes; & la troiſieme ſept minutes & demie, rapports de neuf à douze, & de douze à quinze: ce dernier procédé eſt préférable aux cotes dont on ſe ſert ordinairement, parce qu'il indique plus préciſément la relation qu'il convient de donner à chaque membre, & la maniere de connoître la perfection ou l'imperfection des différents objets qu'on veut imiter, ou de ceux qu'on veut produire.

Avant de paſſer au chapiteau Ionique, nous

croyons devoir faire prendre garde à la progreſſion ingénieuſe que Vignole a obſervée entre les principaux membres des architraves & des corniches de ſes ordres. Par exemple l'architrave Toſcan n'a qu'une plate-bande ; il y en a deux dans celle de l'entablement mutulaire, & trois dans celle de l'entablement dont nous parlons. La corniche Toſcane eſt ſeulement compoſée de trois membres principaux ; ſavoir, deux cimaiſes & un larmier : la corniche Dorique a deux cimaiſes & deux larmiers ; enfin la corniche Ionique trois cimaiſes & deux larmiers, & ainſi de ſuite, comme nous le rappellerons en parlant des ordres Corinthien & Compoſite. Cette diviſion progreſſive n'a pas peu contribué ſans doute à faire préférer en France Vignole aux autres Commentateurs de Vitruve, leſquels, quoiqu'eſtimables à beaucoup d'égards, principalement Palladio, Scammozzi, Alberti & Delorme, n'ont montré ni la perfection, ni la préciſion qu'on remarque particuliérement dans le Toſcan, le Dorique & le Corinthien de Vignole.

Il nous reſte à parler du chapiteau de cet ordre ; celui de la figure I préſente une des faces principales de celui des anciens rapporté par Vignole d'après Vitruve. Il faut remarquer que la forme du plan de ſon tailloir eſt quarrée, & que deux de ſes faces ſont diſſemblables : à cette irrégularité près, il faut convenir que ſa ſimplicité vraie & naïve le fait ſouvent employer dans les bâtiments où l'ordonnance de l'édifice n'exige ni reſſauts ni corps ſaillants; car autrement il réſulte de la variété de ſes faces une irrégularité frappante, telle qu'on la remarque au gros pavillon des Tuileries du côté des jardins, ainſi qu'aux façades du Château de Maiſons. En général on peut

obſerver que ce chapiteau a trop peu de hauteur; ce qui ſemble élever le fût de la colonne, & lui donner à-peu-près l'élégance de la Corinthienne. Cette remarque, que pluſieurs Architectes ont faite, n'a pas empêché le plus grand nombre d'employer le chapiteau, tel que Vignole nous le propoſe; d'autres au contraire, mécontents de la diſparité de ſes faces, ont cru devoir préférer le chapiteau de la figure II du deſſin de Scammozzi, parce qu'il eſt plus régulier & qu'il a un tailloir curviligne, comme celui du Corinthien & du Compoſite. Nous ſommes à-peu-près de cet avis: ce chapiteau étant plus ſymétrique, procure plus de régularité à l'ordonnance de nos bâtiments. D'ailleurs il ſemble couronner plus avantageuſement l'extrêmité ſupérieure de la colonne; il eſt moins ſévere que le chapiteau antique, & pour cela nous paroît plus propre à entrer dans tous les genres de compoſitions, pourvu qu'on obſerve de ne le pas trop ſurcharger d'ornements, comme quelques-uns l'ont fait, & qu'une touche légere & moëlleuſe détermine ceux qui lui ſont indiſpenſables.

Il eſt une autre ſorte de chapiteau Ionique, connu ſous le nom de chapiteau de Michel-Ange, employé au portique du Capitole à Rome, que Le Mercier a imité à l'Ionique du porche du Vieux-Louvre, & auquel il a appliqué, comme nous l'avons obſervé précédemment, la baſe Dorique de Vignole. Ce chapiteau, dont deux faces ſont auſſi diſſemblables, differe cependant de l'antique par la curvilignité de ſon tailloir, & par l'augmentation d'un gorgerin & d'un aſtragale, qui, donnant au chapiteau plus de hauteur en apparence, le fait paroître plus mâle que le précédent. La plupart de nos Architectes qui

ont fait usage de ce dernier chapiteau, ont rendu ses quatre faces semblables, comme dans celui de Scammozzi, & ils ont eu raison : la symétrie dans l'Architecture & dans la Sculpture, est d'une nécessité indispensable, sur-tout chez nous, qui donnons plus de mouvement à nos façades extérieures, craignant moins que toute autre nation de faire usage d'avant-corps, de corps intermédiaires & d'arriere-corps.

C'est peut-être ici le lieu d'avertir qu'il importe plus qu'on ne s'imagine ordinairement, de faire un choix judicieux de l'un de ces différents chapiteaux, à raison du caractere de l'ordonnance qui préside dans les façades. Par exemple, dans l'intérieur des appartements, si l'on préfere le chapiteau antique, il convient que tous les membres d'Architecture & les ornements de Sculpture soient d'un stile févere, & que son entablement soit denticulaire. Lorsque dans les dehors on croira devoir préférer le chapiteau de Scammozzi, on pourra se permettre plus de mouvement dans les façades, plus d'élégance dans les ornements, placer jusqu'à trois larmiers dans la corniche de l'entablement, & tailler de denticules l'intermédiaire. Lorsqu'enfin on voudra faire usage du chapiteau de Michel-Ange, il conviendra non-seulement d'admettre des modillons à la corniche, mais d'observer un peu plus de fermeté dans toute la décoration de la façade ; parce que ce chapiteau acquérant plus de hauteur, & le fût de la colonne devenant moins svelte, il convient que ce nouveau caractere donné à l'ordre, soit communiqué à toute l'ordonnance : attention indispensable dans toutes les productions du ressort de l'Architecture ; autrement on n'offri-

roit que des disparités choquantes, des défauts de relation entre le tout & les parties; en un mot, un mélange indiscret de membres d'Architecture & d'ornements de Sculpture, antiques & modernes, mélange qui décéleroit le déréglement de l'imagination de l'Artiste, loin de faire paroître ses connoissances des vrais préceptes de l'Art.

DÉVELOPPEMENTS DU CHAPITEAU IONIQUE ANTIQUE.

PLANCHE XVIII.

La figure I fait voir l'une des principales faces du chapiteau antique d'après Vignole, dont le style simple fait l'éloge du bon esprit des anciens, concernant l'Architecture: simplicité qui a peu d'imitateurs parmi nous, nos hommes de génie voulant toujours ajouter du leur, lors même qu'ils imitent les productions des plus grands Maîtres; & les hommes subalternes n'étant jamais capables d'approcher du degré de supériorité des productions de l'antiquité. Mais, sans parler ici de la médiocrité de la plupart des chapiteaux exécutés à Paris, d'après celui que nous propose Vignole, & dont la négligence des Sculpteurs qui en ont été chargés, rend l'aspect insupportable, citons quelques chefs-d'œuvre en ce genre; tels sont ceux du portail des Feuillans, & ceux de la façade des Tuileries du côté des Jardins. Peut-être sont-ils trop chargés d'ornements, qui, quoique d'un *faire* admirable, mécontentent les yeux intelligents, par la raison contraire qui avoit porté leur Artiste à les enrichir jusqu'à l'excès. Nous l'avons dit ailleurs, nous le répétons, toute beauté étrangere à l'objet qu'on se

propose est un défaut; & il vaudroit mieux sans doute tomber dans l'excès de la simplicité, que d'abuser jamais de la prodigalité de la Sculpture. Nous avons cependant plus d'une fois, dans nos Leçons, fait l'éloge de ces chapiteaux, particuliérement de ceux du Château des Tuileries; nous le faisons encore ici: mais il faut entendre que notre suffrage ne porte que sur le savoir inimitable du Sculpteur, qui par une touche suave, moëlleuse & spirituelle, nous porte à croire, lorsque nous les examinons, que ces chapiteaux sont d'argile; nous y croyons voir les traces larges, & cependant légeres de l'ébauchoir, conduit autant par le sentiment que par la main de l'Artiste: le travail ne ressemble en rien à un ouvrage en pierre, matiere ingrate, ordinairement taillée avec un outil plus ingrat encore. Malgré cet éloge justement mérité, il n'en est pas moins vrai que ces chapiteaux sont d'un travail beaucoup trop riche & trop recherché pour l'ordre Ionique, & que nous préférons ceux du Château de Maisons, dont les ornements sont menagés avec art, & du meilleur genre.

La figure II indique la moitié du plan de ce chapiteau, où l'on remarque la dissemblance de ses faces, qui ne sont symétriques que dans leurs côtés opposés: on y apperçoit aussi la forme du plan qüadrangulaire du tailloir; forme simple qui peut-être ajoûte encore à la naïveté de ce chapiteau.

La figure III montre l'une des faces latérales de ce chapiteau, dont le dessin en forme de balustre offre une composition assez naturelle, sa hauteur & sa forme vers ses extrémités étant assujetties à celles des volutes des faces de devant, & se trouvant plus resserrées dans le milieu: idée heureuse qui produit un ensemble intéressant, lorsque

l'on confidere féparément cette face latérale ; mais qui produit un moins bon effet lorfque ce chapiteau fe trouve placé dans l'extrémité d'un avant-corps, ou dans l'angle faillant d'un édifice.

Avant de parler des autres chapiteaux Ioniques que nous avons avons déja indiqués, nous allons, dans la planche fuivante, donner la maniere de tracer la volute de Vignole : méthode qui peut être commune à tous ces différents chapiteaux, à moins que par une fingularité qui n'eft pas fans exemple, au-lieu de faire cette volute circulaire, on la veuille faire ovale dans un fens vertical ou horifontal, comme nous l'a propofé Abraham Boffe dans fa maniere de deffiner les ordres, mais qui n'a point eu ou très-peu d'imitateurs.

MANIERE DE TRACER LA VOLUTE DU CHAPITEAU IONIQUE DE VIGNOLE.

PLANCHE XIX.

FIGURE PREMIERE.

Soit l'horifontale AB, fig. I, prife à la hauteur du deffus de l'aftragale de ce chapiteau, & fur laquelle on élévera la perpendiculaire ou cathete CDE, diftante d'un module, de l'axe de la colonne pour, du point C, fig. II, comme centre, décrire un cercle I, HLK, divifé en quatre parties égales par les lignes N, P, O, M, dont chaque rayon fera divifé en trois parties égales; pour, du point O, & de la diftance OQ, deffous du tailloir du chapiteau, tracer la premiere courbure QR; du point N auffi, comme centre, tracer la feconde courbure RS, & du point M, tracer la troifieme courbure ST; du point P, la quatrieme courbure TV;

TV; ensuite du point 1, tracer la cinquieme courbure VX; du point 2, la sixieme courbure XY, ainsi de suite par les points 3, 4, 5, 6, 7 & 8, jusqu'à I.

Pour tracer le listeau de cette volute d'une minute de largeur, pris du dessous du tailloir, reduit à rien au point I, chacune des quatre parties CO, CN, CM, CP, figure II, doit être divisée en quatre autres parties, pour, du point 9, tracer le listeau de la premiere courbure; du point 10, celui de la seconde; du point 11, celui de la troisieme; du point 12, celui de la quatrieme, & toujours en continuant de même jusqu'au point I. Voyez ces divisions exactement tracées, figure II, & dessinées beaucoup plus en grand.

Pour empêcher les jarrets que pourroit former la rencontre de ces différentes courbures, il faut arrêter les unes & prendre les autres sur la rencontre des lignes ponctuées OQ, NR, MS & PT.

Il n'est pas besoin de recommander ici de tracer cette construction avec beaucoup de précision, pour qu'une fois bien connue on puisse parvenir à la dessiner à la main, sur-tout lorsque l'échelle est peu considérable, parce qu'alors il seroit impossible de pratiquer dans l'œuil de la volute les divisions nécessaires pour parvenir à la tracer géométriquement.

Développements du Chapiteau Ionique moderne.

Planche XX.

La figure I représente une des faces du chapiteau moderne, à-peu-près telle que Scammozzi nous le propose dans son Traité des cinq Ordres,

ou plutôt semblable à celui de Sébastien Le Clerc dont nous avons déja parlé avantageusement, & comme d'un homme de goût, & comme du plus célébre Graveur de son temps.

Ce chapiteau a plus de mouvement que le précédent; ses ornements sont d'un bon choix; mais peut-être manquent-ils de cette naïveté intéressante que nous avons remarquée dans le chapiteau antique; d'ailleurs les divers membres qui le composent nous paroissent trop peu séparés les uns des autres. Nous souhaiterions plus d'intervalle entre le tailloir & l'échine ou quart de rond, ainsi que nous l'avons dessiné figure II; d'où il est résulté que la partie supérieure des volutes entame moins le tailloir, ce qui procure à ce chapiteau une plus grande légéreté, souvent nécessaire à raison de l'application qu'on veut faire de l'ordre Ionique à la décoration des Bâtiments.

Nous ne rappélerons point l'avantage que peut avoir ce chapiteau sur l'ancien; mais nous remarquerons qu'à l'exception du portail de Saint-Sulpice, de la façade de la Fontaine de Grenelle, & de plusieurs autres monuments erigés depuis environ trente années, on a presque dans tous nos bâtiments où l'ordre Ionique préside, préféré les chapiteaux modernes, & qu'ils ne different entr'eux que parce qu'ils sont plus ou moins enrichis d'ornements, ou parce que leurs exécutions ont été négligées, ceux-ci étant d'une touche sèche, aride, comme au vestibule du Château des Tuileries; ceux-là d'une forme massive, tels que ceux du Palais Royal du côté de la grande cour; ou, ce qui est pis encore, accablés d'une Sculpture découpée, cernée, qui leur donne plutôt l'air de chapiteaux faits de tole que de chapiteaux

exécutés en pierre, en marbre, matiere solide à la vérité, mais qui n'en permet pas moins un *faire* large & facile.

La figure III donne le plan de ce chapiteau, dont la régularité de ses quatre faces rend la composition plus analogue à la décoration de nos bâtiments, parce qu'alors il peut s'employer indistinctement dans les angles saillants, dans les angles rentrants, & généralement dans tous les retours amenés sur la scene pour donner du jeu & du mouvement aux façades des maisons de plaisance, ainsi que dans tous les édifices où l'agrément doit l'emporter sur la sévérité des regles des anciens.

De ce que nous venons de dire en faveur du chapiteau moderne, il ne faut pas inférer que nous mésestimions le chapiteau ancien, ni que nous ne fassions pas un très-grand cas de ce que Vignole nous a enseigné : cet Auteur est assez célébre pour n'avoir pas besoin d'éloges. D'ailleurs il y faut prendre garde ; ce ne sont pas des défauts que nous relevons : ici il est question des découvertes qui se sont faites dans l'Architecture depuis ce célébre Architecte jusqu'à nous. Notre but est d'éclairer nos Eleves & non de les jeter dans l'erreur ; il s'agit de la perfection de l'Art ; il s'agit de les accoutumer à réfléchir, à juger par eux-mêmes & à se rendre compte des divers procédés dont se sont servis les Artistes célébres de nos jours, & ceux de l'antiquité.

DÉVELOPPEMENT DU CHAPITEAU IONIQUE DE MICHEL-ANGE.

PLANCHE XXI.

La figure I offre la principale face d'un des

chapiteaux du portique du Capitole, & que Le Mercier, comme nous l'avons dit, a imité au porche du Vieux-Louvre, du côté de la rue Fromenteau. Cette figure présente ce chapiteau moitié vu de face, & moitié sur son retour : son tailloir est curviligne ; ce chantournement qui nous paroît d'ailleurs faire un bon effet, nous semble s'accorder assez mal ici avec le caractere de pesanteur & la disparité des faces de ce chapiteau. Nous osons le dire, nous manquons d'expressions pour rendre la peine que nous fait cette composition, aussi-bien que la plupart des productions de ce grand Maître; nous ne nous en consolons que parce qu'elles doivent faire connoître à nos Eleves la difficulté de bien faire, lorsqu'on s'écarte une fois des regles de l'antique. Si Vignole a négligé quelques-unes des parties de ses ordres, combien, d'un autre côté, n'a-t-il pas rendu de services à l'Art ! Combien n'en est-on pas dédommagé par la beauté & les détails des masses, par la facilité & la clarté de ses préceptes ! Quel fruit au contraire peut-on tirer des compositions de Michel-Ange, principalement de celles qui nous sont présentées avec autant de crédulité que de faste dans d'Aviler ? De ce nombre sont celles de la porte du Peuple à Rome, de la Porte-Pie : celle de la Vigne du Patriarche Grimani, celle de la Vigne du Cardinal de Spolette, &c. elles sont toutes d'une composition aussi bisarre qu'inconséquente ; les membres d'Architecture & les ornements de Sculpture y sont on ne peut pas plus mal assortis : négligence sans doute échappée à cet Artiste, d'ailleurs si estimable, & que nous divulguons ici, non dans l'intention de faire la critique des ouvrages de cet Architecte célébre ; mais pour ap-

prendre à nos Eleves à sentir de bonne heure les fautes des grands hommes, parce qu'autrement elles pourroient devenir pour eux des exemples dangereux. Si ces remarques sont vraies, nous ne pouvons donc ni ne devons les taire ; nous invitons même les Eleves à prendre le même intérêt à demêler dans les ouvrages médiocres, les beautés qui peuvent s'y trouver repandues, puisque sans cette attention ce seroient autant de beautés perdues; ce qui nécessairement nuiroit à leur avancement. Qu'on y prenne garde, la source des abus que nous relevons souvent dans nos Leçons, ne provient pour l'ordinaire que de la négligence de nos jeunes Architectes à examiner avec soin, & à apprecier avec justesse les différentes productions qui leur sont offertes ; ils s'en remplissent l'imagination ; ils confondent les genres, les especes ; ils négligent l'analyse, l'esprit de discussion : tout ce que leur idée leur présente leur paroît bon ; ils se rappellent, sans y trop refléchir, ce qu'ils ont vu, prennent des exemples pour des autorités, & annoncent leurs productions comme des chefs-d'œuvre. Mais finissons cette digression, dont nous userons cependant quelque fois, dans l'intention d'arrêter la rapidité de l'étude de quelques-uns, & l'amour-propre souvent prématuré de quelques-autres.

La figure II représente le même chapiteau offert avec des proportions plus analogues au caractere de cet ordre, & tel à peu-près qu'on l'exécute de nos jours dans la plupart des bâtiments élevés par les Architectes qui, aux préceptes, joignent le véritable goût de l'Art dans leurs productions.

Les mesures que nous avons pris soin de coter exactement sur les dessins de ces différents cha-

piteaux, nous dispensent ici d'une description aussi froide qu'inutile. Nous invitons seulement les Elèves à prendre garde au rapport que les différentes moulures ont entr'elles, à les dessiner beaucoup plus en grand que n'a pu nous le permettre le format de ce volume, afin de pouvoir rendre avec sentiment les contours qui les déterminent, & avec l'esprit qu'il convient de donner à chacun.

Avant d'appliquer cet ordre à l'Architecture, donnons dans la planche suivante, le dessin d'un chapiteau Ionique pilastre dans le goût moderne: exemple qui pourra servir également pour les chapiteaux des autres ordres, les procédés étant à-peu-près les mêmes, & l'habitude d'opérer par soi-même, & d'examiner nos édifices, pouvant suppléer aux différences qui peuvent se rencontrer dans cette partie de la décoration.

DÉVELOPPEMENT DU CHAPITEAU IONIQUE PILASTRE.

PLANCHE XXII.

La figure I présente l'élévation d'une des faces du chapiteau Ionique dans le genre antique avec son plan: la figure II l'élévation du chapiteau moderne avec son plan, celui-ci plié dans l'un de ses angles. Ces deux derniers chapiteaux ne different des précédents, que parce que le fût supérieur du pilastre étant plus large de six minutes que celui de la colonne, chaque face du chapiteau acquiert plus de largeur; c'est pourquoi dans une décoration où l'on emploieroit des pilastres sans colonnes, on pourroit lui donner un peu plus de hauteur, à cause de sa plus grande

largeur. Dans une ordonnance d'Architecture où l'on allieroit les pilastres & les colonnes ensemble, sa hauteur resteroit la même; mais on pourroit donner un peu moins de saillie aux volutes du chapiteau pilastre, & un peu plus à celles du chapiteau des colonnes : ressource permise, & souvent préférable dans cette occasion à la sévérité des regles dont n'osent s'écarter les hommes de routine, mais que les grands Maîtres savent franchir. Voilà pour quoi il est important aux Eleves de mesurer plusieurs genres d'édifices, de les considérer sous différentes faces, & de hâter par-là leur expérience sur celle de leurs prédécesseurs & de leurs contemporains.

Comme dans l'ordre précédent, parlons ici de l'Ionique de Palladio & de Scammozzi, avant de passer à l'application de l'ordre Ionique à l'Architecture.

DES ORDRES IONIQUES DE PALLADIO ET DE SCAMMOZZI.

PLANCHE XXIII.

De l'ordre Ionique de Palladio.

FIGURE PREMIERE.

Palladio donne de hauteur à sa colonne dix-huit modules, à son piédestal cinq modules huit minutes, & à son entablement trois modules dix-huit minutes. (Il ne faut pas oublier que Palladio & Scammozzi divisent leur module en trente minutes, au-lieu que Vignole ne le divise qu'en dix-huit pour les ordres Ionique, Corinthien & Composite, & seulement en douze pour le Toscan & le Dorique.) Nous avons de-

tiré, en parlant précédemment de l'entablement de l'ordre Ionique denticulaire de Vignole, qu'on préférât celui modillonaire de Palladio. Nous persistons à penser ainsi, sur-tout lorsque l'on voudra faire usage du chapiteau de Michel-Ange; néanmoins il faut entendre que lorsque nous applaudissons à cet entablement, que c'est particuliérement de la corniche & de l'architrave que nous voulons parler; car il est aisé de s'appercevoir, non-seulement que la frise bombée ne convient point ici, mais qu'elle a trop peu de hauteur comparée avec l'architrave: dans celui-ci même il auroit été très-bien de retrancher les deux baguettes qui accompagnent les trois plates-bandes, devant réserver ce degré de richesse pour l'ordre Corinthien, à moins qu'on ne plaçât l'Ionique seul dans un bâtiment, & que sa destination particuliere n'exigeât une magnificence & une élégance qui tiennent de la légéreté Corinthienne. Palladio a aussi placé avec plus de vraissemblance qu'au Dorique, la base attique à son ordre Ionique. Nous désirerions néanmoins qu'on n'imitât pas la baguette supérieure qu'il y a ajoutée, à moins, comme nous venons de le remarquer, que cet ordre n'exigeât une certaine richesse, parce que, dans ce cas, non-seulement cette baguette seroit nécessaire, mais qu'on pourroit en ajouter encore une, comme nous le proposerons en parlant de la base Composite.

De l'ordre Ionique de Scammozzi.

FIGURE II.

Scammozzi donne à la hauteur de sa colonne, dix-sept modules & demi, les deux septiemes au piédestal, & les deux cinquiemes à l'entablement;

ſon architrave & la friſe ſont dans le cas du deſſin précédent, c'eſt-à-dire que l'architrave eſt trop élevée & la friſe trop baſſe. La corniche nous paroît avoir auſſi trop peu de hauteur, & être compoſée de trop de membres, qui, au nombre de ſix, donnent à chacun une moindre élévation qu'à ceux de Palladio, ce qui rend cette corniche trop maigre, propre tout au plus à être employée dans les dedans; au-lieu que celle de Palladio peut figurer dans les dehors : obſervation qui peut faire faire un choix judicieux de ces différents exemples, loin de les regarder comme autant de contradictions, mais plutôt comme des reſſources offertes à nos Elèves, à qui il ne manque plus que d'en ſavoir faire une juſte application. Le chapiteau de Scammozzi differe de celui de Palladio, en ce que ſes volutes, au-lieu de partir de deſſous le tailloir, ſemblent ſortir au contraire de l'échine ou du quart de rond, en quoi il s'eſt éloigné de l'antique & de la route qu'ont ſuivie ſes contemporains; il en differe encore, en ce qu'il a fait les faces de ſon tailloir concaves, au-lieu de quadrangulaires, telles qu'on les remarque chez les Anciens : il eſt vrai qu'il faut convenir que c'eſt à cet Auteur qu'on doit l'idée d'avoir le premier rendu les quatre faces de ce chapiteau régulieres, de diſſemblables qu'elles étoient dans deux de ſes faces, avant lui : régularité qui a été imitée par preſque tous ceux de notre temps; ſa baſe eſt tout-à-fait ſemblable à celle de Palladio.

Application de l'ordre Ionique a l'avant-corps d'une Maison de Plaisance.

Dans le premier volume nous avons appliqué

l'ordre Toscan à une Porte de Ville; au commencement de celui-ci nous avons appliqué l'ordre Dorique à une Fontaine publique, ces deux ordres, l'un rustique, l'autre solide, étant consacrés, pour ainsi dire, à la décoration des monuments de cette espece. Nous allons appliquer ici l'Ionique à la façade d'un Bâtiment d'Habitation; le Corinthien & le Composite trouveront leur place, l'un pour le Frontispice d'un Edifice sacré, & l'autre à un Arc de Triomphe.

En parlant précédemment des différents chapiteaux attribués à l'ordre Ionique, nous avons dit que celui nommé antique, avoit une beauté naïve & intéressante; mais que la disparité de ses faces latérales avec celles de devant, nuisoit nécessairement à la symétrie, si essencielle à observer dans la décoration des façades, quoiqu'imitée ainsi dans plus d'un édifice célébre par nos plus habiles Architectes. Pour donner à nos Eleves le moyen de comparer le bon ou le mauvais effet du chapiteau antique avec le moderne, les planches XXIV & XXV vont leur offrir l'avant-corps de la façade extérieure d'une maison de plaisance, où le caractere de l'ordre Ionique semble convenir plus que par-tout ailleurs: à la premiere ce sera l'ordre Ionique avec le chapiteau antique, l'entablement denticulaire & la base Ephésienne que nous a donnés Vignole: dans la seconde, un autre avant-corps pour la même façade, où préside aussi l'ordre Ionique, mais où nous avons préféré le chapiteau de Scammozzi, l'entablement modillonaire de Palladio, & la base attique. Par ces deux exemples il sera facile de s'appercevoir, combien ce changement, dans les détails, apporte de différence dans la disposition

de l'enſemble ; ce qui nous a déterminés à donner deux deſſins de même genre, d'après leſquels nous allons dire notre ſentiment ſur le choix que l'on doit faire de l'une ou de l'autre application, ſans avoir égard ni à l'autorité des anciens ni à l'opinion des modernes, pouvant, ſelon les différentes circonſtances, faire uſage de l'un ou de l'autre, après avoir conſidéré néanmoins lequel des deux peut procurer plus de beauté à l'édifice.

AVANT-CORPS DE LA FACADE D'UNE MAISON DE PLAISANCE DÉCORÉ D'UN ORDRE IONIQUE ANTIQUE.

PLANCHE XXIV.

Pour rendre la diſparité des retours du chapiteau de l'ordre Ionique, moins frappante dans cette planche, au-lieu d'avoir fait un avant-corps, nous propoſons un arriere-corps ; par ce moyen on n'apperçoit en quelque ſorte que les principales faces des chapiteaux ; encore eſt-il vrai que dans les colonnes les faces latérales A, s'apperçoivent différentes de celles B ; d'où il s'enſuit que le chapiteau C, doit reſſembler au côté A de la colonne, & que celui-ci ne reſſembleroit plus au chapiteau de face D : de maniere que pour éviter toute diſſemblance, il faudroit ſupprimer entiérement les colonnes dans cette façade, pour n'employer que des pilaſtres, comme on l'a tracé dans l'un des côtés de cette élévation, ce qui ne préſente plus qu'une Architecture froide, peu propre à la décoration d'une Maiſon de plaiſance, qui, par ſon ordonnance, doit offrir un mouvement intéreſſant, qui plaiſe aux ſpectateurs les moins éclairés. D'ailleurs, il en faut convenir, le

milieu d'une façade d'une certaine étendue, doit s'annoncer par un avant-corps. Ici cette partie rentrante réussit mal, sur-tout en supprimant les colonnes; c'est pour quoi il vaudroit peut-être mieux passer par-dessus l'irrégularité qu'offre le détail des chapiteaux, que de rendre les masses imparfaites; peut-être encore (& nous sommes de cet avis) seroit-il plus à propos de renoncer à faire usage du chapiteau antique, que de s'efforcer à suivre les anciens dans nos ouvrages modernes, aux dépens de l'accord général, & de la symétrie des détails, comme on le verra dans la planche suivante, où nous avons préféré le chapiteau moderne, qui nous a permis & des détails plus heureux & un ensemble beaucoup plus conforme à l'ordonnance de la décoration d'un tel bâtiment.

AVANT-CORPS DE LA MÊME FAÇADE, DÉCORÉ D'UN ORDRE IONIQUE MODERNE, AVEC LES DEUX PLANS DE CET AVANT-CORPS.

PLANCHE XXV & XXVI.

Non-seulement nous avons pu faire un avant-corps dans cette façade, mais un porche, des rampes douces pour y descendre à couvert, un vestibule, enfin une disposition plus agréable, autorisée par la symétrie du chapiteau de Scammozzi : chapiteau qui, traité par un ciseau habile, sans avoir la naïveté de celui de l'antique, n'est pas sans agrément. En faveur de ce chapiteau moderne, qui a plus de capacité & un peu plus de hauteur que le précédent, nous avons supprimé les denticules de Vignole, auxquels nous avons substitué les modillons proposés par Palladio. Nous

ferions même d'avis d'ajouter un aſtragale au-deſſous de ce chapiteau, ainſi que l'a fait Michel-Ange; mais, dans ce cas, nous croyons qu'il faudroit auſſi mettre moins de détails dans les moulures qui compoſent chaque membre de cette façade : ſuppreſſion ou augmentation dont l'Architecte doit ſe rendre le maître, principalement lorſqu'il n'emploie qu'un ſeul ordre dans ſon bâtiment, comme nous aurons occaſion d'en parler dans la ſuite.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail, concernant ce deuxieme deſſin, la comparaiſon qu'on en pourra faire avec le précédent, nous diſpenſe ici d'en faire ſentir l'avantage. Nous ferons remarquer ſeulement que les dimenſions de ces deux avant-corps, different peu entr'elles; que la diſtribution intérieure n'en ſouffre aucune altération, & qu'il n'y a pas à balancer à donner la préférence à celui-ci, ſur celui-là. Au reſte, nous donnons ces deux deſſins ſans aucune prétention, notre objet eſt ſeulement de prévenir les Eleves qu'il faut de bonne heure qu'ils étudient les diférents moyens d'arriver au dernier degré de perfection; que pour cela il faut d'abord qu'ils ſe rendent compte des procédés des anciens, enſuite de ceux des modernes, afin de parvenir à concilier, dès leurs premieres productions, tout ce qui peut tourner à l'avantage de leurs projets. On trouvera, dans la planche XXVI, les plans de ces deux avant-corps, qui n'ont pu tenir au bas des élévations, & qui nous ont paru néceſſaire pour faire ſentir la diférence qu'on doit donner à celui qui forme un avant-corps, ſur celui qui eſt en arriere-corps.



CHAPITRE III.

De l'ordre Corinthien.

Nous avons dit au commencement de ce volume, que l'ordre Dorique pouvoit passer pour la plus belle production des Grecs, & le premier chef-d'œuvre de l'esprit humain en ce genre. Nous pouvons avancer ici, que l'ordre Corinthien doit être regardé comme le triomphe de l'Art : en effet, rien de si élégant que la proportion de cet ordre, de si admirable que la délicatesse de ses ornements, rien de si accompli que la beauté de son ordonnance ; en un mot on doit regarder sa composition comme la découverte la plus précieuse qu'aient pu faire les Artistes de l'antiquité ; aussi a-t-il éprouvé peu de changements depuis les Grecs jusqu'à nous, nos plus habiles Architectes François l'ayant employé sur les mesures que nous a données Vignole, soit au Val-de-Grâce, à la Chapelle de Versailles, à l'Arc de Triomphe du Trône, &c.

L'espacement des modillons de la corniche de son entablement, ainsi que les mutules de l'ordre Dorique, sont ici les seules difficultés qui puissent gêner l'Architecte dans les différentes largeurs de ses entrecolonnements ; ainsi après la premiere disposition de son projet, il faut qu'il passe au développement de cette corniche, avant d'établir aucune distance entre une colonne & une autre colonne, & avant de déterminer le rapport que la largeur d'un avant-corps doit avoir avec sa hauteur ; enfin avant de décider la relation qu'il convient d'observer entre la décoration

extérieure & la diſtribution des dedans de l'édifice. C'eſt par l'étude de cet entablement, que les dimenſions générales de l'édifice paroiſſent engendrées des parties de l'ordre, & celles-ci du caractere de ſon ordonnance. Toutes ces dimenſions ſont eſſencielles à ſuivre; on y parviendra inconteſtablement ſi l'on ſe rappelle avec ſoin tout ce que nous avons enſeigné à cet égard en traitant de l'ordre Dorique que nous avons annoncé devoir être ſuivi pour tous les autres ordres d'Architecture.

Donnons dans les planches ſuivantes les développements de l'ordre Corinthien de Vignole, avec quelques changements; enſuite nous l'appliquerons à un Portail d'Egliſe en rotonde, faiſant partie de l'Abbaye Royale de Saint-Louis à Metz.

Il ne faut pas oublier que le module de cet ordre ſe diviſe en dix minutes, comme le précédent.

Du Piédestal et de la Base de l'ordre Corinthien.

Planche XXVII.

La figure I fait voir & donne les meſures du piédeſtal & de la baſe Corinthienne de Vignole. Nous remarquerons que la hauteur de ſon piédeſtal eſt portée à huit minutes au-delà du tiers de l'ordre, dans l'intention, dit d'Aviler ſon Commentateur, de donner à l'élévation du dé de ſon piédeſtal, le double de ſa largeur. Nous ne ſaurions approuver cet excédent, ayant déja remarqué que Vignole avoit donné à ſes piédeſtaux une beaucoup plus grande hauteur,

que tous les interprètes de Vitruve ; mais nous approuvons le choix des moulures qui ornent la base & la corniche de ce piédestal: cependant nous croyons qu'il conviendroit d'élever le socle de la base à huit minutes, au-lieu de quatre, & d'en diminuer un peu la saillie, en ne lui donnant que six minutes au-lieu de huit, comme dans la figure II; afin que l'écoulement des eaux qui tombent de dessus la corniche se trouvent portées au-delà de la saillie de cette base : précaution qu'il est nécessaire d'apporter dans tous les ouvrages importants qu'on a dessein de faire passer à la postérité. Dans cette figure II, nous avons tracé une tabe renfoncée, qu'il est nécessaire d'y introduire, sur-tout lorsque l'ordre se trouve enrichi de tous les ornements dont il est susceptible, & qu'on a cru devoir préférer le piédestal aux socles dont nous avons parlé précédemment : socles plus convenables à beaucoup d'égards que les piédestaux, à l'exeption des ordres placés dans les frontispices des Temples, dans les Arcs de Triomphe & autres monuments où la grande élévation de la colonne semble exiger un stylobate, qui en éleve la base, au-dessus de l'œuil du spectateur; parce qu'alors l'ordre en acquiert plus de dignité, & qu'on n'est pas obligé de le considérer en deux temps, comme cela ne peut manquer d'arriver lorsque sa base pose sur le sol, & que le point de distance est trop rapproché par quelque obstacle que l'Architecte n'a pu vaincre, soit par des raisons d'économie ou autrement.

La base de la colonne dessinée sur le piédestal de la figure I, est celle de Vignole : quoique mieux entendue que celle de son ordre Ionique, il faut convenir que la réitération des deux scoties

&

& des deux baguettes qui les séparent, offre une répétition désagréable à l'œuil ; & l'on peut dire que malgré les motifs qui ont engagé les anciens à vouloir communiquer à cette base beaucoup de délicatesse, on ne sauroit approuver la multiplicité de ces moulures de même espece, toute la légéreté de l'ordre devant se porter plutôt vers sa cîme que vers sa base, afin qu'on puisse s'appercevoir que l'Architecte a pris soin de passer par des transitions insensibles, des membres forts aux moyens, & de ceux-ci aux délicats : attention qui seule peut procurer à l'ouvrage entier le succès qu'on a droit d'attendre d'un tout bien assorti. Qu'on y prenne garde, le plus grand défaut qu'on puisse reprocher à nos jeunes Architectes, c'est d'ignorer ces transitions dont nous voulons parler, non-seulement pour ce qui regarde les ordres qu'ils emploient dans leurs façades, mais encore dans les ordonnances où les ordres ne peuvent présider & où ils négligent de saisir le caractere & l'expression attribuée à chacun d'eux.

La base posée sur le piédestal de la figure II, est celle nommée attique, augmentée seulement de trois baguettes qui en enrichissant cette base, lui conservent ses deux tores & sa scotie, que nous avons déja tant applaudie; ces baguettes, prises aux dépens des trois principaux membres de cette base, (car il faut observer que toutes les bases des ordres ont un module) donnent à chacun de ces membres, moins de hauteur & un caractere de légéreté propre à la délicatesse de l'ordre Corinthien dont nous parlons. Au reste, on n'est pas tenu de suivre scrupuleusement les cotes des moulures indiquées ici; elles peuvent varier de quelque chose, & même pour éviter les fractions

qui ſe rencontrent dans quelques-unes, il eſt bon de préférer une diviſion commune, ainſi que l'exprime la figure A, ou de s'en rapporter à ſa propre expérience; la ſévérité des cotes ne doit être regardée que comme un préliminaire utile à l'Eleve; l'homme inſtruit acquiert par l'habitude une toute autre maniere de voir, de ſentir & d'opérer.

Les cannelures tracées ſur la partie inférieure de la colonne, ſont comme dans l'ordre précédent diſtribuées au nombre de vingt-quatre ſur ſa circonférence; elles ſont tracées de même par un demi-cercle, & ſéparées par des liſteaux qui ont de largeur le quart des cannelures. C'eſt ici, par exemple, qu'on peut orner ces liſteaux de quelques filets, & baguettes, à l'exemple de ceux placés planche VIII, premier volume; c'eſt encore dans cet ordre que chaque cannelure peut être accompagnée de rudentures, parce que l'ordre eſt ſuſceptible d'un plus grand degré de richeſſe, ſelon la place qu'il doit occuper dans nos édifices; mais au moins faut-il ſe ſouvenir que cette richeſſe, portée au fût de la colonne, doit déterminer auſſi l'Architecte à orner le dé du piédeſtal, ainſi que la friſe de l'entablement & le ſofite ou plafond de la corniche. On doit même ſavoir que les rudentures placées dans les cannelures autoriſent néceſſairement les ornements taillés ſur toutes les moulures de cet ordre; mais il ne faut jamais abuſer de ces différents degrés de richeſſe, principalement dans les dehors, malgré les exemples que nous offrent pluſieurs édifices anciens & modernes.



DU CHAPITEAU ET DE L'ENTABLEMENT DE L'ORDRE CORINTHIEN.

PLANCHE XXVIII.

Cet entablement a de hauteur, ſelon Vignole, comme tous ceux de ſes autres ordres, le quart de la colonne; ſavoir, un module & demi pour l'architrave, un module & demi pour la friſe, & deux modules & demi pour la corniche; au total cinq modules, ainſi qu'on le remarque figure I; cette égalité de hauteur dans l'architrave & dans la friſe, nous plaît moins que les rapports que Vignole a donnés à ces deux membres dans l'ordre Ionique, ce qui nous fait propoſer, figure II, trente minutes pour la friſe, & vingt-quatre pour l'architrave, par la raiſon que la ſaillie de ce dernier membre racourcit trop conſidérablement la hauteur de la friſe, & que l'aſtragale de la cimaiſe inférieure de ſa corniche ſe trouve pris aux dépens de cette même friſe.

En parlant de l'entablement de l'ordre Ionique, nous avons fait remarquer les trois plates-bandes de ſon architrave, & nous les avons comparées avec le nombre de celles des ordres Dorique & Toſcan qui précédent. Ici Vignole n'a pas jugé néceſſaire de continuer cette progreſſion, mais il a ajouté à chacune une moulure qui les ſépare, ce qui donne à cet architrave un caractere de ſupériorité, bien digne & de la richeſſe de tout l'entablement & de la délicateſſe de l'ordre. Nous n'avons point exprimé dans cette planche, les bas-reliefs dont Vignole a orné ſa friſe, ces ſortes d'ornements devant prendre leur ſource dans le

F ij

motif qui fait ériger l'édifice. En France, à plomb de l'axe de chaque colonne, on introduit quelquefois des L ou des Fleurs-de-Lys couronnées, comme on le remarque dans l'intérieur des Invalides, à la Chapelle de Verſailles & ailleurs; quelquefois dans les dehors on place des trophées au-deſſus du milieu de chaque entrecolonnement, ou des feſtons avec des génies, comme on le remarque dans les façades de la Cour du Vieux-Louvre. Cet enrichiſſement nous paroît préférable aux figures en bas-relief, ſouvent d'un trop petit module, & qui par leurs détails nuiſent preſque toujours au repos qu'il convient d'obſerver dans cette partie intermédiaire de l'entablement, pour laiſſer briller les ornements taillés dans les caſſettes ſur les modillons & ſur les moulures de ſa corniche & de ſon architrave.

Nous n'avons fait aucuns changements ni dans les principaux membres, ni dans les moulures de la corniche de cet entablement : ce couronnement nous a paru un chef-d'œuvre par l'heureux effet que préſentent aux yeux des ſpectateurs intelligents celui du périſtile du Louvre, & celui de la Chapelle de Verſailles, tous deux exactement les mêmes que ceux de Vignole. Perrault s'eſt contenté de retrancher les denticules taillés ſur le larmier inférieur : ſuppreſſion dont on lui doit ſavoir d'autant plus de gré, que toutes les moulures de ſa corniche étant enrichies d'ornements, ce retranchement de denticules oppoſe un liſſe entre les cimaiſes inférieures & intermédiaires qu'il eſt très-bien d'obſerver dans les cas ſemblables; puiſqu'autrement on ne remarque plus qu'une confuſion mal entendue : l'excès de la Sculpture n'eſt jamais une beauté, ainſi qu'on peut s'en

convaincre dans Chambrai, en examinant l'entablement tiré des Thermes de Dioclétien à Rome, chap. 29, page 69. Envain le rapporte-t-il comme un exemple célébre; on ne doit le regarder que comme le triomphe de la prodigalité. Nous ferions auſſi d'avis, qu'on retranchât les mufles de lion qu'on diſtribue ordinairement dans la cimaiſe ſupérieure de ſa corniche; non-ſeulement ce genre de Sculpture ne convient pas toujours au genre de l'édifice, mais il eſt un autre moyen d'écouler les eaux qui tombent ſur ſa ſaillie. C'eſt ſans doute parce que l'on ne connoiſſoit pas alors ce moyen, qu'on a fait uſage de ces mufles de lion, dans leſquels on plaçoit un canon ou tuyau de bronze ou de plomb, qui, de diſtance a autre, jetoit l'eau qui s'amaſſoit dans les rigoles pratiquées ſur la ſaillie des corniches, telles qu'il s'en remarque dans l'intérieur de la cour du Vieux-Louvre.

Il eſt aſſez d'uſage de placer un modillon à plomb de l'axe des colonnes, ce qui détermine la diſtance qui doit ſe trouver entr'elles. Dans l'entablement de Vignole, figure I, cet intervalle eſt fixé à ſeize minutes, double de la largeur du modillon, & cette diſtance ſe répete réguliérement dans toute l'étendue du bâtiment, en réglant les différentes largeurs des entrecolonnements; c'eſt pourquoi, comme nous venons de le dire, il convient de ſe rendre compte, de tracer en grand les profils dont on veut compoſer ſa corniche, de déterminer la ſaillie qu'on veut lui donner, d'avoir attention à la ſymétrie qu'on doit mettre entre les caſſettes continues & celles d'angles: cette précaution fera éviter l'irrégularité qu'on remarque dans la diſtribution des modillous & des

caſſettes des corniches de la cour du Vieux-Louvre & du portail de la Sorbonne. Dans le premier exemple, l'axe des modillons ne tombe pas directement à plomb de celui des colonnes; dans le ſecond, les modillons ſe trouvent plus rapprochés ſur les petits entrecolonnements que ſur les grands: licence impardonnable, qu'on ne doit jamais ſe permettre dans les monuments de quelque conſidération. Nous deſirerions encore que les modillons euſſent moins de ſaillie; d'une part, pour que le liſteau placé au-deſſous & vers le devant du larmier ne fût point interrompu; de l'autre, pour que le modillon ayant moins de longueur, acquît auſſi moins de largeur; d'où naîtroit, dans tous les intervalles, des caſſettes quarrées, telles qu'on les remarque dans le plan de la figure II: plan beaucoup plus régulier que celui de Vignole, ſans néanmoins altérer ni la ſaillie ni la hauteur des membres de ſa corniche, ainſi qu'on peut le remarquer en comparant les deux plans tracés ſur cette planche.

Peut-être trouvera-t-on les modillons de la figure II, un peu foibles; mais la régularité des caſſettes & l'élégance de l'ordre, nous a paru la premiere loi qu'il faloit obſerver dans la diſtribution des principaux membres d'une corniche. Au reſte, c'eſt une propoſition que nous faiſons, & non une regle qu'on doive ſuivre abſolument. Par exemple, nous n'héſiterions pas d'en uſer ainſi dans l'intérieur des appartements, & peut-être même dans les dehors, en ſuppoſant que l'ordre fût d'un petit diamêtre, & par conſéquent ſon entablement, aſſez près de l'œil du ſpectateur, ſi toutefois on peut ſe permettre d'employer de petits ordres dans l'ordonnance extérieure des façades.

Le chapiteau tracé sur cette planche, entre les plans & les élévations de cet entablement, est le même que celui de Vignole, copié d'après l'antique, le chef-d'œuvre de l'immortel Callimaque, & de l'origine duquel nous avons parlé dans le premier volume, page 197. Les modernes ont néanmoins donné à ce chapiteau un peu plus de hauteur. Celui des anciens, rapporté par Vitruve, n'a que deux modules, au-lieu qu'ici il est de deux modules six minutes, augmentation qui le rend plus élégant & plus propre, pour cette raison, à servir de couronnement à la tige svelte de la colonne Corinthienne. La distribution des ornements de ce chapiteau, sa symétrie, la variété de ses aspects, vus de face & sur l'angle, sont autant de beautés qui concourent à sa perfection; & l'on peut dire que sa composition, toute à la fois vraissemblable, intéressante & sublime, doit le faire regarder comme un chef-d'œuvre, ainsi que nous l'avons dit ailleurs; aussi n'a-t-il éprouvé aucuns changements jusqu'à nous, depuis que sa hauteur a été fixée par les modernes à deux modules six minutes; & si dans nos édifices quelques chapiteaux Corinthiens plaisent moins les uns que les autres aux hommes de goût, cette différence provient seule de l'incapacité ou de l'habileté des Sculpteurs qui sont chargés de leur exécution, & non de la beauté de son ensemble & de ses détails ingénieux, dont l'idée admirable n'a pu être surpassée par aucun Artiste, à en juger par toutes les autres compositions de ce genre; car on doit compter pour rien les feuilles d'olivier ou de persil qu'on lui applique à la place de celles d'acanthe, selon que cet ordre se trouve faire partie de tel ou tel édifice. Les chapiteaux Corinthiens les plus

estimés chez nous, sont ceux de la nef du Val-de-Grâce, de l'intérieur de la Chapelle de Versailles, des façades du Château de Maisons, & de celle de la cour du Vieux-Louvre, anciennement élevée sur les dessins de Pierre Lescot. Ceux qui ont été exécutés depuis dans cette même cour leur étant bien inférieurs, ont en cela subi le sort de tant d'autres, sculptés à la hâte dans la plupart de nos bâtiments, & qui ne nous offrent qu'une médiocre imitation de la plus belle production qui se soit faite dans l'Architecture & la Sculpture.

FEUILLES ET PRINCIPEAUX DÉTAILS DU CHAPITEAU CORINTHIEN.

PLANCHE XXIX & XXX.

Avant de passer à la maniere de tracer le plan & l'élévation de ce chapiteau, vu de face & sur l'angle, nous donnons plûs en grand, dans ces deux planches, les feuilles & les principaux détails de ce chapiteau, copié exactement d'après ceux de Sébastien Leclerc, & dessinés par lui avec le goût & l'intelligence la plus admirable; c'est pour cela que nous ne nous sommes point fait scrupule de les emprunter de cet Auteur célebre, pour les offrir à nos Eleves comme autant de modeles qui ne peuvent que hâter leurs connoissances dans l'étude de cette partie si intéressante; nous nous y sommes déterminés d'autant plus volontiers, que l'œuvre de cet habile Graveur est devenu fort rare, & que par-là ces développements se trouvent entre les mains de fort peu d'Artistes; ce qui est cause que le plus grand nombre ne sauroit

profiter de ce secours. Nous en avons encore usé de même pour ce qui regarde l'ordre Ionique, & plusieurs autres ornements de très-bon goût, dus à cet Auteur; c'est de tous les Graveurs le plus excellent, & le plus utile aux jeunes Architectes; nons puiserons aussi quelques entablements & quelques chapiteaux dans Bibiane; ils sont, à la vérité, plus convenables pour les décorations théâtrales, que pour celles des bâtiments proprement dits; mais les profils & les ornements y sont rendus avec tant d'esprit qu'ils nous ont paru propres à inspirer le goût du dessin à nos Eleves.

Développements du Chapiteau Corinthien.

Planche XXXI.

La figure I montre le plan de ce chapiteau, déterminé dans un quarré parfait, dont la diagonale est de quatre modules; ce quarré indique la saillie du tailloir hors œuvre A B, & ses pans coupés C, de quatre minutes de face, déterminent la ligne E F, base d'un triangle équilatéral, du sommet duquel G, comme centre, on décrira la courbure plan de chaque face, telle que celle E F. La largeur du bas du chapiteau égale au diamêtre supérieur de la colonne, réduit à trente minutes les cinq-sixiemes du diamêtre inférieur, qui en a trente-six; ou deux modules. C'est sur ce nouveau diamêtre, & au-dessus de l'astragale, que se distribuent régulièrement les deux rangs de feuilles, au nombre de huit à chaque rang, qui ensuite s'élevent verti-

calement du plan à l'élevation, ce qui donne leur distribution géométrale autour de la circonférence du tambour du chapiteau, telle que l'exprime le dessin de la figure II, dont la moitié laisse voir le tambour I, autour duquel sont adaptées les seize feuilles dont nous venons de parler, & l'autre moitié, ces mêmes feuilles par masses qui en indiquent seulement le galbe, renvoyant pour leurs détails à la planche XXIX. Toute la hauteur de ce chapiteau se divise en trois parties depuis le dessus de l'astragale K, jusques sous le tailloir L, ainsi que l'exprime la hauteur des principaux membres de ce chapiteau. Donnons à présent, sur la planche suivante, ce même chapiteau vu sur l'angle, pour apprendre à en sentir tous les développements, moins difficiles à concevoir qu'on ne se l'imagine ordinairement, parce qu'on néglige d'en faire le plan, d'élever l'élévation sur ce plan, & de le dessiner sur toutes les faces.

Développement du Plan et de l'Élévation, vu sur l'angle du Chapiteau de la Colonne Corinthienne.

Planche XXXII.

La figure I, montre le plan qu'il faut tracer sur les mesures du précédent, avec cette différence, qu'il faut que la diagonale soit la verticale AB; ensuite tracez le plan avec les seize feuilles qui circulent autour de la circonférence, les volutes qui soutiennent le tailloir, &c. & par des lignes à plomb & paralleles, dessinez la figure II, en observant que les obliques CD, tirées

de l'aſtragale au tailloir, ſoient les limites où devra ſe terminer la faillie du premier & du ſecond rang des feuilles de ce chapiteau. La hauteur de ces derniers, celle des volutes ſont ici les mêmes que dans la planche précédente, & ne doivent jamais recevoir aucune altération, ces meſures étant conſtantes pour tous les chapiteaux de cet ordre.

L'ordre Corinthien s'exécute en pilaſtre, comme en colonnes, ainſi que tous les autres ordres, & les mêmes ornements y ſont employés : ceux-ci s'y diſtribuent facilement, & ne laiſſent pas d'y produire un effet également bon. Nous avons déja cité les chapiteaux Corinthiens de la nef du Val-de-Grâce ; ces chapiteaux ſont pilaſtres & de la plus grande beauté : auſſi M. Germain, Orphévre célébre, & qui entendoit aſſez bien l'Architecture, les a-t-il imités dans l'Egliſe de Saint-Louis-du-Louvre, dont il a donné les deſſins.

Donnons, dans la planche ſuivante, l'ordre Corinthien de Palladio & celui de Scammozzi en parallele avec celui de Vignole, & laiſſons aux Architectes impartials à juger de la préférence qu'on doit donner à celui des trois qui aura le plus conſervé d'élégance à toutes les parties de cet ordre délicat, & qui ſe fera le moins écarté de la doctrine de Vitruve.



DES ORDRES CORINTHIENS DE PALLADIO ET DE SCAMMOZZI

PLANCHE XXXIII.

De l'ordre Corinthien de Palladio.

FIGURE PREMIERE.

Palladio ne donne à la hauteur de fon ordre, que neuf diamêtres & demi, ou dix-neuf modules, au-lieu de vingt que lui prefcrit Vignole: il donne à fon piédeftal le quart, & à l'entablement le cinquieme; fa corniche eft affez femblable à celle de Vignole, mais quoique beaucoup moins élevée, elle paroît forte, comparée avec la hauteur de la frife & de l'architrave; celui-ci comme dans tous les ordres de Palladio, nous paroît trop fort, ayant près de dix minutes de plus que la frife: fon chapiteau égal à celui de Vignole, a deux modules dix minutes; fa bafe eft celle attique à laquelle il a ajouté trois baguettes, comme nous l'avons propofé planche XXVII, figure II, à la place de celle de Vignole, tracée dans la même planche, figure I, que nous avons trouvée trop compliquée & de mauvais goût, quoiqu'imitée d'après l'antique.

De l'ordre Corinthien de Scammozzi.

FIGURE II.

Scammozzi fixe la hauteur de fa colonne à dix diamêtres ou vingt modules, ce qui donne à fon entablement un peu plus de hauteur que celui de

Palladio; mais sa corniche, qui a un larmier de moins la rend plus propre à un Composite qu'à un Corinthien; d'ailleurs nous ne saurions applaudir au gros astragale, placé entre les deux moulures de ses cimaises inférieures: il en est de même du membre supérieur de l'architrave, dont le talon associé avec un cavet, ne présente, vu d'une certaine distance, qu'une seule & même moulure: la frise est aussi terminée vers sa partie inférieure, par un congé, courbe qui, se répétant avec le cavet du haut de l'architrave, ne contribue pas peu à rendre ce membre encore plus imparfait; sa base est la même que la précédente; & toutes deux, comme nous l'avons déja observé, sont préférables à celle de Vignole.

APPLICATION DE L'ORDRE CORINTHIEN AU FRONTISPICE D'UNE ÉGLISE EN ROTONDE.

PLANCHE XXXIV.

Ce frontispice, d'ordre Corinthien, est celui de l'Eglise en rotonde, que nous avons fait pour l'Abbaye Royale des Dames Chanoinesses de Saint-Louis à Metz, & dont on trouvera le plan dans l'un des volumes de ce Cours, lorsque nous traiterons de la distribution. Ce frontispice est seulement composé de quatre colonnes, de trois pieds neuf pouces de diamêtre, & les trois espacements, de sept modules chacun; les colonnes sont élevées sur un socle de huit pieds de hauteur, le sol de l'intérieur de l'Eglise étant plus haut de six pieds que celui de la Place de Chambre, où il est situé. Ces colonnes forment un porche, dont la profon-

deur sur le nu du mur A, égale la largeur des entrecolonnements; c'est sur ce mur que l'on a distribué la porte qui donne entrée à ce monument, & les deux niches collatérales, dont l'une est destinée pour la statue de Saint-Louis, sous l'invocation duquel va être reconstruite cette Eglise, l'autre pour la statue de Saint-Pierre, ancien patron de cette Abbaye, dont nous avons aussi donné les plans, approuvés par le Roi à Fontainebleau, en Octobre 1763. Cette porte & les niches placées entre des pilastres qui répondent aux colonnes, sont ici enfermées dans des chambranles égaux, & couronnées de frontons: cette répétition paroîtra peut-être monotone; mais il faut considérer que l'ouverture de la porte à platebande, fait dans l'exécution un tout autre effet que sur ce dessin, & que son percé réel s'annonce bien différemment que les niches de forme circulaire, qui, comparées avec le vide de la baie, rempli par une porte de menuiserie, offre une variété frapante, comparée avec les niches construites en pierre, qui contiennent des statues en marbre blanc. Au-dessus des frontons des chambranles, regne une plinthe, qui, portée au tiers supérieur de l'ordre, amene naturellement trois tables rentrantes où sont sculptés des bas-reliefs. Nous savons bien que nos jeunes Architectes préféreroient une table dans toute la longueur; qu'ils ne mettroient point de pilastre sur le nu du mur, en face des colonnes; qu'ils placeroient dans les soixante-deux pieds que contient la largeur de ce frontispice, cinq entrecolonnements au-lieu de trois, & que moyennant ces arrangements, ces mêmes entrecolonnements devenus très-serrés, laisseroient à peine voir les

chambranles de la porte & des niches : nous sa- vons tout cela ; mais nous n'avons garde d'être de leur avis. Ces imitations Romaines ne sont plus de notre temps. Nous leur conseillerions bien plutôt de faire revivre les procédés qu'ont suivis les Mansard & les Perrault, qui connoissoient tout aussi bien l'Italie qu'eux ; mais qui, avec la prudence & les lumieres dont ils étoient pénétrés, en suivant les routes des anciens, n'en ont pas moins créé un genre d'Architecture qui nous appartient, qui est à nous, & que nous n'avons négligé pendant un laps de temps assez considérable, que faute de grandes occasions, & quelquefois par l'indifférence de plusieurs pour nos découvertes ou l'incertitude de quelques-autres, qui, las d'imiter leurs prédécesseurs, croient innover en érigeant au milieu de Paris la charge des productions de la nouvelle Rome, qui d'ailleurs se trouvant confondus avec des ornements Arabes ou Egyptiens, ne nous offrent que des compositions bisarres & désassorties : compositions éphémeres à la vérité, mais qui écartent du vrai beau ceux qui, moins habiles encore, flottent entre ce qu'ils doivent imiter ou éviter, malgré les efforts que font les habiles Maîtres de nos jours, pour les ramener, par leur exemple, au véritable genre de la bonne Architecture. Nous le répétons, parce que nous ne pouvons trop le répéter, la plupart de nos jeunes Architectes abusent de l'autorité des anciens ; ils prennent bien leur maniere, mais sans s'animer de leur génie, & par là ils produisent de mauvaises copies d'après d'excellents originaux : qu'ils y prennent garde, nous parlons ici à ceux mêmes qui sont déja instruits ; ce n'est pas assez pour eux d'être remplis des chefs-d'œuvre anti-

ques ; il faut en ſavoir faire choix ; il faut les ſavoir appliquer à nos uſages, à la température de notre climat, aux différentes qualités des matieres qui nous ſont offertes, enfin au vrai goût de l'Art, que nos célébres Architectes François ont créé, pour ainſi dire, ſous le regne de Louis le Grand. Mais, nous oſons le dire, il arrive tout le contraire. La plupart s'imaginent ſuivre les anciens, & produire des choſes neuves, tandis qu'ils ne nous préſentent que des compoſitions ſingulières; on diroit qu'ils ſemblent vouloir nous perſuader que leur amour-propre croît en raiſon de leur médiocrité; mais finiſſons cette digreſſion, qui ne ſera pas goûtée du plus grand nombre. Il s'agit maintenant de paſſer à l'ordre Compoſite.



CHAPITRE IV.



CHAPITRE IV.

De l'ordre Composite Romain.

L'ORDRE Composite, imitation imparfaite des ouvrages des Grecs, est néanmoins rangé ici d'après Vignole, dans la classe des cinq ordres. C'est aux Romains qu'en est due la découverte, si toutefois la différence du chapiteau suffit pour créer un nouvel ordre, puisqu'en le considérant du côté de sa proportion & de ses principales parties, il est parfaitement semblable à l'ordre Corinthien; sa colonne ayant, comme celui ci, dix diamêtres de hauteur, son entablement le quart, son piédestal le tiers, &c. il n'en differe absolument que dans quelques membres ou moulures dont chaque Architecte dispose à son gré, selon l'application qu'il en veut faire dans ses différentes productions; c'est pourquoi nous pensons comme Vitruve à l'égard de cet ordre; c'est-à-dire, qu'il n'en est point un, mais un assemblage de plusieurs parties des autres; que comme tel il peut s'employer dans les compositions d'Architecture, qui n'exigent pas beaucoup de sévérité; car il convient alors de préférer le Dorique, l'Ionique & le Corinthien des Grecs. Son chapiteau même n'est autre chose que la réunion de celui de l'Ionique, avec la majeure partie de celui du Corinthien, & par conséquent il ne peut passer pour une découverte. C'est précisément pour cela qu'il peut trouver place dans les édifices qui ont besoin d'être symbolisés par le ministere de la Sculpture; les autres chapiteaux, sur-tout le

Corinthien, ainſi que nous l'avons dit précédemment, ne devant jamais recevoir aucune altération.

Cette imitation des Romains n'a cependant que trop été ſuivie par la plupart de nos Architectes modernes. Combien n'avons-nous pas vu de fois ces derniers, & quelques-uns d'entre ceux de nos jours, nous offrir pour un nouvel ordre, un aſſemblage indiſcret de pluſieurs membres d'Architecture à qui ils donnnent le nom d'ordre François; mais qui tous aſſujettis aux mêmes regles que les précédents, n'en different que par un mêlange de moulures & d'ornements, ſouvent ſi peu faits pour aller enſemble, que nous croyons devoir paſſer ſous ſilence ces productions de leur oiſiveté, dans la crainte d'offrir à nos Eleves plutôt l'écart de l'imagination de ces Artiſtes, que les véritables regles de l'Art.

Quoique nous ne rangions point l'ordre Compoſite Romain dans la claſſe des plus belles productions de ce genre, nous n'en conſeillons pas moins l'étude à nos Eleves, parce qu'ils en peuvent faire une juſte application dans les arcs de triomphe, dans l'intérieur des appartements, dans la décoration des fêtes publiques, & généralement dans tous les ouvrages où le génie doit avoir plus de part que la ſoumiſſion aux préceptes de l'art. Pour cela nous allons donner dans les planches ſuivantes les meſures que Vignole a aſſignées à cet ordre; enſuite nous les comparerons avec celles des autres Commentateurs de Vitruve. Ce ſera d'après ce parallele utile, qu'on parviendra à ſe rendre propre le Compoſite Romain, & qu'on pourra l'employer avec plus ou moins de ſuccès dans les différentes occaſions qu'on aura de bâtir.

DU PIÉDESTAL ET DE LA BASE DE L'ORDRE COMPOSITE.

PLANCHE XXXV.

Le piédeſtal Compoſite de Vignole, figure I, a la même meſure que le précédent; on remarque ſeulement quelques ſuppreſſions dans les moulures de ſa baſe & de ſa corniche, qui toutes doivent avoir moins de délicateſſe que dans le Corinthien, à cauſe des ornements mixtes dont ſon chapiteau eſt compoſé; parce qu'ici, comme en toute autre occaſion, toutes les fois que quelque conſidération particuliere détermine l'Architecte à fortifier ou à diminuer une des principales parties de l'ordre, il s'en doit ſuivre un changement néceſſaire dans tous les autres membres; autrement ſa production, loin de tenir aux préceptes de l'Art, ne préſente qu'une compoſition de fantaiſie: auſſi dans la baſe de la colonne Compoſite, poſée ſur ce piédeſtal, Vignole n'a-t-il mis qu'une baguette entre les deux liſteaux qui ſéparent les ſcoties, au-lieu de deux qui ſe remarquent dans la baſe Corinthienne; néanmoins nous propoſons celle placée ſur le piédeſtal de la figure II.

Nous avons réduit la hauteur du piédeſtal au tiers de celle de l'ordre, & pratiqué un revers-dos ſur ſa corniche, comme aux précédents; nous avons auſſi élevé la baſe du piédeſtal, & changé la plus grande partie de ſes moulures. Le talon renverſé de celle de Vignole nous paroiſſant avoir trop de connexité avec celle de l'ordre Dorique, nous préférons ici qu'elle reſſemble plutôt à la baſe du piédeſtal de l'ordre Corin-

thien, dont le Composite est une imitation, mais qui peut en différer, en ne taillant point d'ornements sur ses moulures, ainsi que l'a fait Vignole, qui n'en place seulement que sur la Corinthienne, & non sur la Composite. Nous avons aussi exprimé dans le dé du piédestal de cette figure II, une table rentrante, ornée de moulures, toujours en supposant que le fût de l'ordre sera cannelé, & que si ces cannelures étoient chargées de rudentures, on appliqueroit aussi des ornements, non-seulement sur les moulures des autres membres du piédestal, mais encore sur la surface de cette table, comme cela pourroit se pratiquer dans l'intérieur de nos Temples, dans les dedans de nos appartements, ou bien dans les dehors aux arcs de triomphe où cet ordre convient assez.

Les moulures de la base, tracées sur la figure II, sont en général celles de la base attique, l'ayant reconnue, ainsi que nous l'avons déja dit, comme la plus belle de toutes les bases, d'après le sentiment des connoisseurs; nous n'avons enrichi cette base que de deux baguettes, tandis que nous en avons donné trois à la base Corinthienne; parce que cette derniere doit avoir encore plus d'élégance dans toutes ses parties.

Du Chapiteau avec son Plan, vu sur l'angle, et de l'Entablement Composite.

Planche XXXVI & XXXVII.

L'entablement de la figure I, est celui de Vignole, & le moins intéressant de tous ceux que nous avons vus de lui jusqu'à présent. L'architrave paroît avoir trop de hauteur, ainsi que la frise, qui chacune ont un module & demi; d'ail-

leurs le congé qui unit cette derniere avec l'architrave, semble faire un mauvais effet ; nous préférons la frise galbée de la figure II, donnée ici à l'imitation de celle de Philibert Delorme, aux Tuileries (*e*) : on peut se permettre dans cet ordre moins de retenue que dans tout autre. Au reste, il faut remarquer que les frises bombées ne peuvent recevoir de bas-reliefs, ordinairement nécessaires lorsqu'on emploie cet ordre dans les bâtiments d'une certaine importance. Nous remarquerons encore qu'elles ne doivent guere être employées que lorsqu'on se trouve forcé d'en altérer la hauteur, comme Hardouin Mansard semble l'avoir été au Château de Trianon, ayant dû faire son entablement peu élevé, ses façades ayant beaucoup de mouvement, & le point de distance d'où elles doivent être apperçues, étant assez rapproché, principalement du côté de l'entrée.

La corniche denticulaire de Vignole, à-peu-près semblable à celle de son ordre Ionique, nous paroît bien peu propre à couronner un ordre Composite. Nous préférons celle de Palladio, qu'on trouvera planche XXXVIII, figure I, & d'après laquelle nous avons à-peu-près dessiné celle qui se voit ici figure II, & où nous avons, comme lui, introduit des modillons à double platebande, plus simples que ceux de l'ordre Corinthien, mais plus mâles que ne le sont les denticules de Vignole, qui en cela s'est éloigné des exemples antiques, puisqu'à l'arc de Titus à Rome & à celui des Lions à Vérone, on remarque des

(*e*) Voyez les différents contours de nos frises par Palladio & Philibert Delorme, rapportés dans le premier volume, page 244, planche VII.

modillons, imités aussi par Scammozzi. Il est vrai qu'en comparant l'entablement Composite de Vignole avec celui de Serlio, rapporté par Chambrai, il est de beaucoup supérieur à ce dernier; mais aussi faut-il convenir que Serlio, à le juger par cette seule production, ne mériteroit aucun degré d'estime. Nous avons déja recommandé à nos Eleves d'étudier Chambrai; c'est bien ici le lieu de le leur recommander encore, puisqu'il s'agit, pour ainsi dire, d'abandonner les éléments de l'Art, pour passer à une nouvelle production, & qu'autrement il seroit à craindre que d'après Serlio ils se crussent tout permis. Il est vrai que nous ne proposons pas l'entablement de la figure II, comme un modele à imiter exactement, mais seulement comme un moyen de parvenir à substituer tel membre à tel autre membre, selon l'usage qu'on voudra faire de l'ordre Composite, & en se ressouvenant toujours, que son chapiteau, plus chargé de membres d'Architecture & de Sculpture que celui du Corinthien, exige que toutes les moulures & les ornements de cet ordre se ressentent de sa double application Ionique & Corinthienne, qui, quoi qu'on en dise, range nécessairement cet ordre dans la derniere classe des découvertes que les Romains ont faites en Architecture.

Nous avons donné dans la figure I, le chapiteau de Vignole, assez semblable à celui de Palladio & de Scammozzi, au-lieu que dans la figure II nous avons représenté celui de l'arc de Titus, lorsque les Romains voulurent ériger pour la premiere fois chez eux un arc de triomphe à cet Empereur, après qu'il eut ruiné la ville de Jérusalem; mais rappelons ici ce que nous avons remarqué plus d'une fois: quelle différence entre

la composition de ce chapiteau & celle du Corinthien ! De quel œuil doit on considérer la pesanteur de ses volutes avec l'élégance des feuilles de dessous; certainement ce chapiteau nous paroît bien moins une découverte qu'une imitation indiscrète que nous employons d'après les Romains, parce que l'Architecture, comme les autres Arts, a ses limites, & qu'elles semblent exiger de notre part moins de sévérité; car enfin, que diroit-on d'un Sculpteur qui, pour s'éloigner des productions de la belle antiquité & de la nature, placeroit le front d'une femme de quarante ans, sur la face d'une jeune fille de quinze, ce seroit sans doute une nouveauté; mais celle-ci ne tarderoit pas à être proscrite & rangée dans la classe de la médiocrité. Que nos Eleves conçoivent, par cette comparaison, combien il est important de ne pas confondre dans ses compositions, ni les genres, ni les différentes expressions qu'il convient d'observer, non-seulement dans chaque ordre, mais dans chaque édifice, dans chaque piece d'un appartement, enfin dans chacune des parties qui les composent. Nous n'avons point donné dans cette planche le plan de ce chapiteau; nous renvoyons à la planche XXXVII, où nous répétons celui de Vignole, vu sur l'angle, comme nous avons fait pour le Corinthien, afin d'accoutumer nos Eleves à s'appliquer au développement de toutes les parties des ordres, & qu'ils puissent, dans la suite, se rendre compte de toutes celles de leurs œuvres. Au bas de la planche dont nous parlons, nous avons, pour cette raison, tracé les plans des deux entablements, & de Vignole & de celui que nous proposons : détails qu'il est bon de comparer avec ceux des planches

précédentes, pour les étudier de nouveau, retourner aux Auteurs que nous avons cités, dessiner plusieurs de ces détails en grand, s'accoutumer à les composer & à les décomposer, prendre de l'un ce qui convient pour l'autre, mesurer ses forces, consulter les gens de l'Art, enfin essayer à produire, puis se consulter encore pour monter son génie sur tous les tons. Cette derniere qualité ne peut être que l'ouvrage du temps, le fruit d'un goût exquis, d'une longue expérience & d'un travail infatigable.

Donnons, comme nous avons fait précédemment, les dessins de Palladio & de Scammozzi, sur l'ordre Composite; ces dessins réunis avec celui de Vignole, termineront ce que nous avons voulu enseigner concernant les connoissances élémentaires des cinq ordres d'Architecture.

Des ordres Composites de Palladio et de Scammozzi.

Planche XXXVIII.

De l'ordre Composite de Palladio.

Figure Premiere.

Palladio donne à cet ordre les mêmes proportions qu'au Corinthien; mais il recommande de lui donner un peu plus de légéreté. Nous sommes bien éloignés d'être de son avis, nous l'avons dit, la pesanteur de son chapiteau, comparée avec l'élégance de celui du Corinthien, semble non-seulement exiger un racourcissement dans la tige de sa colonne, mais encore moins de légéreté

dans toutes les parties & les ornements qui les composent. Au reste, son entablement mérite la préférence sur celui de Vignole, il nous paroît de la plus grande beauté, à l'exceprion de la cimaise de son architrave, précisément dans le cas de celle de l'ordre Corinthien de Scammozzi ; voyez la planche XXXIII. Nous conseillons à nos Eleves l'imitation de cet entablement dans toutes les occasions où leur prudence leur fera préférer cet ordre au Corinthien, en employant néanmoins la base de Scammozzi, figure II.

De l'ordre Composite de Scammozzi.

FIGURE. II.

Scammozzi donne aussi à son ordre Composite les mêmes proportions qu'à son Corinthien ; mais son entablement n'a pas, à beaucoup près, la beauté de celui de Palladio. On remarque trop d'égalité dans la hauteur des membres principaux de sa corniche, & dans ces membres une multiplicité de petits réglets qui lui procurent un air chétif & mesquin ; son chapiteau semble aussi avoir moins de grâce que le précédent ; en sorte qu'il n'y a guere que sa base qui puisse être imitée, ainsi que nous venons de le remarquer en parlant de la figure I de çette planche.

Nous ne sommes point entrés dans le détail des moulures du piédestal de cet ordre, ni de la plupart des autres membres que nous avons rapportés précédemment d'après Palladio & Scammozzi ; c'est à nos Eleves à les examiner avec attention : d'ailleurs nous nous sommes apperçus que le plus grand nombre de ces moulures n'avoit

pas un rapport bien exact avec le caractere des ordres auxquels elles appartiennent, & qu'il est bon de comparer ensemble. Passons à présent à l'application de l'ordre Composite à l'Architecture.

Application de l'ordre Composite a un Arc de Triomphe.

Planche XXXIX.

Nous avons dit plus d'une fois, que l'ordre Composite convenoit aux arcs de triomphe, parce que ses ornements, participant des autres ordres, sembloient exiger moins de sévérité que ceux du Corinthien; que pour cela il pouvoit recevoir divers attributs propres aux différents motifs qui font élever ces sortes de monuments. Dans les applications précédentes, nous avons offert des objets de notre composition : ici nous présentons à nos Eleves l'arc de triomphe du Trône, non-seulement parce qu'il est l'un des chefs-d'œuvre de Claude Perrault, mais parce que cet ouvrage célebre n'existant plus, nous avons cru ne pouvoir trop multiplier un tel exemple. Cette raison nous l'avoit deja fait donner dans le deuxieme volume de l'Architecture Françoise, page 137; nous l'avions aussi fait graver pour le Dictionnaire Encyclopédique, mais des raisons particulières l'ont empêché d'y paroître. Il est vrai que Perrault a fait usage dans cette belle production de l'ordre Corinthien, au-lieu du Composite qu'on trouvera dans cette planche; mais comme on sait que cet ordre ne differe du précédent que par son chapiteau, nous avons cru pouvoir y faire cette substitution, n'ayant d'ailleurs rien changé

ni à l'enſemble, ni aux proportions, ni aux ornements de cette ſavante production. Nous nous flatons donc qu'on nous paſſera cette témérité en faveur du bon office que nous rendons aux amateurs, en reproduiſant à leurs yeux celui de nos édifices François, qui, après la porte Saint-Denis & le périſtile du Louvre, fait le plus d'honneur à la Nation.

Ce fut la Ville de Paris, qui en 1670 fit faire le modele en plâtre de ce monument, de la grandeur de l'exécution, dans l'intention de le faire élever enſuite à la gloire de Louis XIV; mais ce projet fut abandonné, & le modele détruit en 1716. Cet édifice étoit à double parement, & avoit 146 pieds de face, & 150 pieds de hauteur, y compris le couronnement: dimenſion qui ſurpaſſe de beaucoup celle des arcs de triomphe de Conſtantin & de Septime-Sévere, rapportés dans Deſgodet, & dont on voit encore aujourd'hui les ruines à Rome. Les colonnes de Perrault ont ici vingt-un modules au-lieu de vingt: augmentation qu'il a cru devoir leur donner, ſans doute pour leur procurer plus d'élégance, en faveur de la légéreté de la Sculpture répandue dans cette compoſition ingénieuſe: Sculpture qui procure à ce monument un air de délicateſſe auquel la proportion ſvelte des colonnes ſemble correſpondre. Nous remarquons ici, que tous ces ornements ſont d'un bon choix, & qu'il faloit, comme Perrault, être un grand Maître, pour les employer en ſi grande quantité ſans ſurcharger l'Architecture: mais dans cet arc de triomphe, comme au périſtile du Louvre du deſſin de ce même Architecte, ils ſont tous placés par le génie, arrangés par le goût, & diſtribués par l'eſprit de convenance. Certainement c'eſt ainſi

qu'il les faut mettre en œuvre; autrement ceux qui ne tiennent qu'à l'art, & non précisément à l'objet, méritent le blâme. Il ne suffit pas même d'en placer avec modération; il faut qu'ils parlent tous à l'esptit; qu'ils plaisent aux yeux; en un mot, il faut se ressouvenir que tout ornement cesse de l'être, dès qu'il se trouve en contradiction avec le style élégant ou solide de l'Architecture.

Perrault a donné à ses piédestaux le tiers de la hauteur de la colonne, & à son entablement le quart; l'arcade principale a 25 pieds de largeur, & 50 pieds de hauteur: ouverture considérable, à en juger par celle de la porte Saint-Denis, qui a 24 pieds de large. Les deux portes collatérales ont ici chacune quinze pieds; ces trois portes, plein-cintre, sont enfermées dans des niches quarrées, qui procurent à cette ordonnance un caractere noble & régulier, qui met chaque partie à sa place, & caze la Sculpture avec un succès peu commun.

On ne doit pas s'attendre à trouver ici une longue énumération des beautés universellement reconnues dans cet arc de triomphe, en ayant déja donné la description dans le deuxieme volume de l'Architecture Françoise, cité plus haut; dans cet ouvrage on trouvera aussi une composition à-peu-près pareille, que Charles Le Brun avoit faite pour le même objet: nouvelle production qu'il sera bon de comparer avec celle de Perrault. Le Brun, cet illustre grand Maître en plus d'un genre, y avoit préféré l'ordre Composite au Corinthien; ce qui en quelque sorte nous a autorisés à le faire ici. Sans doute la composition de Le Brun est inférieure à celle de Perrault; mais les légers défauts qui s'y

remarquent, n'affoibliſſent point les beautés ſublimes, qui, ſelon nous, y ſont répandues.

Avant de quitter les cinq ordres d'Architecture & leur application dans nos bâtiments, diſons un mot des colonnes torſes & des ordres Cariatides & Perſiques ; enſuite nous donnerons divers exemples d'entablements & de chapiteaux d'une compoſition ſévere, puis d'une compoſition plus libre, qu'on peut employer avec ſuccès dans les différents ouvrages d'Architecture qui ont plus trait à la magnificence qu'à l'utilité. Par ces différents modeles nos Leçons réuniront en même temps les principes fondamentaux de l'Art, & des exemples de goût qui pourront faire éclore le génie des jeunes Artiſtes pour leſquels nous avons compoſé ce Cours.

Des Colonnes Torses.

Dans le premier volume de cet ouvrage, page 208, nous avons parlé de l'origine des colonnes torſes : nous allons donner ici la maniere de tracer leur contour, d'après celle dont s'eſt ſervi Le Bernin pour les colonnes Compoſites du grand autel de S. Pierre à Rome : maniere ingénieuſe & facile qu'ont employée Manſard & Hardouin, l'un au Val-de-Grâce, l'autre aux Invalides ; mais avant d'y paſſer, nous répétons à nos Eleves de ſe reſſouvenir qu'il faut uſer avec beaucoup de circonſpection de ces eſpeces de colonnes ; elles ne peuvent être raiſonnablement employées que dans l'intérieur de nos Egliſes, comme celles en bronze qu'on remarque à Saint-Pierre de Rome, que nous venons de citer ; celles en marbre de Barbançon au Val-de-Grâce ; celles de marbre blanc

de la Chapelle d'Orléans aux Céleftins, du deffin de Germain Pilon; enfin celles du maître autel des Invalides : encore, malgré ces autorités, ferions-nous tentés de croire qu'elles devroient être réfervées pour les feules décorations de nos Théâtres, où la magie de l'Art doit fouvent l'emporter fur les regles les plus approuvées.

MANIERE DE TRACER LES COLONNES TORSES.

PLANCHE XL.

Après avoir tracé la colonne fuivant fa diminution ordinaire, comme fi elle ne devoit pas être torfe; prolongez la ligne AB au-deffus du lifteau ou de la ceinture de la bafe; puis du point C, tiers de la hauteur du fût de la colonne & du point A, comme centre, décrivez le quart de cercle C, B; enfuite du point B, ainfi trouvé, & de celui D, pris au-deffous de l'aftragale, tirez l'oblique DB, comme bafe d'un triangle équilatéral, du fommet duquel E, on décrira l'arc D, FB : divifez cet arc en douze, &, de chaque divifion tirez autant de lignes paralleles à celle AB; enfuite partagez chacune de ces divifions qui vont rencontrer le fût de la colonne, en quatre parties égales: & de trois de ces parties, formez un triangle ifocele G, H, I, du fommet duquel H, on décrira la portion de cercle IG, & alternativement en dedans & en dehors, & des deux côtés, on parviendra à former la colonne torfe, qui conservera fa diminution comme à l'ordinaire.



DES ORDRES CARIATIDES ET PERSIQUES.

PLANCHE XLI & XLII.

Nous avons déja parlé dans le volume précédent, page 198 & 345, des ordres Cariatides & Persiques. Notre intention n'est pas de répéter ce que nous avons dit touchant cette production des Grecs, qui, beaucoup mieux fondés que nous, ont pu en faire usage, mais que nous ne devons imiter qu'avec toute la retenue & la modération que nous avons déja recommandée : cependant comme ce genre de décoration peut entrer quelquefois dans nos compositions, nous donnons dans les deux planches suivantes un dessin pittoresque de deux femmes Cariennes, groupées ensemble, & de deux Captifs Perses, les uns & les autres supportant le poids d'un entablement. Nous renvoyons d'ailleurs aux exemples de deux dessins excellents que nous donne Chambrai dans son parallele, page 53 & 55, d'une attitude plus tranquille à la vérité, mais en cela trop froide, & supportant avec trop peu d'effort la charge dont ils devroient être accablés. Au reste, Chambrai condamne, comme nous, l'application indiscrète qu'en ont faite le plus grand nombre de nos Architectes.

Donnons à présent dans le Chapitre qui va suivre, quelques dessins d'entablements & de chapiteaux. Nous commencerons par plusieurs exemples copiés d'après les ruines de la Grece & de l'Italie; nous donnerons ensuite divers profils, d'après les Commentateurs de Vitruve, autres que Vignole,

Palladio & Scammozzi ; nous expoferons après cela ceux que nous avons mefurés dans nos plus célebres bâtiments françois ; nous en ajouterons quelques autres d'un deffin moins févere[a], propres aux déco-de nos Théâtres, & de l'intérieur de nos appartements : enfin nous offrirons à nos Eleves de nouveaux deffins de notre compofition qui leur indiqueront les moyens deparvenir à compofer ou à décompofer chacun des profils des entablements attribués aux cinq ordres.



CHAPITRE V.



CHAPITRE V.

PROFILS D'ENTABLEMENTS, PUISÉS D'APRÈS DIFFÉRENTS EXEMPLES ANCIENS ET MODERNES.

PROFILS TIRÉS D'APRÈS LES RUINES DES PLUS BEAUX MONUMENTS DE LA GRECE.

APRÈS avoir étudié dans les éléments précédents les cinq ordres des Grecs & des Romains, d'après Vitruve & ses Commentateurs, examinons quelques profils d'entablements, puisés dans les premieres productions de ce genre, qui subsistent dans les ruines de la Grece, & dont nous devons les recherches à M. Le Roi, membre des Académies Royales d'Architecture & des Belles-Lettres, qui, les ayant levés sur le lieu, nous en a donné un recœuil où la précision & le goût président également : recœuil où nous renvoyons nos Elèves, déja avancés, mais dont nous allons donner en faveur des moins instruits, quelques exemples pris dans la seconde partie de cet ouvrage excellent, à dessein de leur faire sentir combien il est intéressant pour eux, après être sortis des premieres notions de l'Architecture, de pouvoir puiser dans les sources avant de passer à la théorie, pour que, dans la suite, ils puissent féconder leurs productions, à raison des occasions qu'ils auront un jour de

déployer toute la magnificence de l'Art, ou au contraire de l'employer dans sa plus grande simplicité; il est même des circonstances où il faut savoir l'imiter & la rendre telle qu'elle étoit dans son enfance. Nous n'entrerons pas néanmoins dans une grande discussion sur l'arrangement, la proportion & la forme de ces diverses productions; les remarques savantes qu'en a faites M. Le Roi, semblent nous en dispenser. D'ailleurs quelles observations pourrions-nous faire, qui ne tournassent, pour ainsi dire, à la confusion de quelques-uns de nos jeunes Architectes, qui, éclairés par les premieres tentatives des Grecs & la perfection qu'ils ont su donner ensuite à leur Architecture, ne nous offrent le plus souvent que des compositions fort au-dessous des premiers essais de ces peuples ingénieux, ou les appliquent dans leurs œuvres avec une inconséquence presque toujours impardonnable.

De l'ordre Dorique, considéré dans son premier & dans son second état.

PLANCHE XLIII.

La figure A, présente le profil d'un chapiteau Dorique, dont les colonnes sans base n'avoient pas six diamêtres, & qui, pour entablement, n'avoient qu'un seul architrave. Cet ordre, selon M. Le Roi (*f*), doit être regardé comme la premiere production de ce genre, trouvée dans un lieu de l'Attique, appelé par les Grecs *Thoricion*; ce chapiteau a cela

(*f*) Ruines de la Grece, seconde Partie, page 2, planche I.

de singulier, qu'à la place d'un quart de rond, on remarque seulement un chanfrein, ce qui prouve l'ancienneté de son origine.

La figure B, donne le chapiteau du Temple d'Apollon à Délos, dont la moulure du dessous du tailloir, au-lieu d'être chanfreinée, commence à prendre une courbure qui insensiblement est devenue un quart de cercle dans la suite des productions Doriques des Grecs, comme on le verra dans la figure C de la planche XLV.

La figure C, donne le profil de l'entablement Dorique du Temple de Thésée à Athênes (g), considéré comme la seconde production de cette espece : il a le quart de la hauteur de la colonne sans base, & cette colonne a aussi un peu moins de six diamêtres de hauteur. A l'égard de l'entablement, nous ferons remarquer seulement la hauteur excessive de l'architrave, comparée avec le peu d'élévation de la corniche, & l'usage où l'on étoit alors de placer le trigliphe précisément sur l'angle de la frise, & non à plomb de l'axe de la colonne.

La figure D, fait voir le profil du chapiteau Dorique de ce même Temple; on y peut remarquer que la moulure au-dessus du tailloir est déja très-différente de celle du précédent, & que c'est insensiblement & par degré, comme nous venons de le dire, qu'on est parvenu dans la suite à y substituer un quart de rond.

(g) Ruines de la Grece, seconde Partie, page 8, planche VI.



Ordre Dorique du Temple de Minerve.

PLANCHE XLIV.

La figure A, donne l'entablement de la façade du Temple de Minerve, situé au milieu de la Citadelle d'Athênes, & mis, selon M. Le Roi, au rang des plus beaux profils qui soient restés de l'antiquité; son architrave & sa frise (cette derniere, monte jusque sous le larmier) ont le quart de la hauteur de la colonne: par-là on voit combien cet entablement a d'élévation par rapport à l'ordre, celui-ci n'ayant qu'environ onze modules & demi, & l'entablement ayant près de quatre modules & demi. On doit remarquer aussi, que le trigliphe d'angle, comme dans la planche précédente, est porté sur l'extrémité de la frise, au-lieu d'être à plomb de l'axe de la colonne, & que dans l'un & dans l'autre le nu de l'architrave & de la frise porte-à-faux sur le fût supérieur de la colonne, mais à plomb du diamêtre inférieur. Nous remarquons encore, que sur cet entablement d'une hauteur considérable, le fronton qui le couronne a fort peu d'élévation, n'ayant, au lieu du cinquieme, que les deux quinziemes de sa base: proportion assez généralement observée dans les productions de la Grece.

Ordre Dorique, considéré dans son troisieme état.

PLANCHE XLV.

La figure A, présente l'entablement tiré des

ruines du Temple d'Auguste, élevé à Athênes (*h*). Il a de hauteur presque le tiers de l'ordre; en sorte qu'il se pourroit bien, comme nous l'avons dit ailleurs (premier volume page 194) que la proportion plus réguliere de cet ordre, fût due aux Romains lorsqu'ils eurent conquis la Grece, & qu'elle se fût encore perfectionnée dans la suite en Italie. Le trigliphe est ici porté sur l'angle de la frise, comme dans les exemples précédents, & un peu en surplomb, mais du moins le nu de l'architrave porte sur le fût supérieur de l'ordre: degré de perfection que n'ont pas ceux dont on vient de parler.

Le chapiteau B, de cet ordre a aussi quelque chose de plus régulier que les précédents, & a été imitée assez précisément dans la nef de Saint-Pierre-aux-Liens à Rome : M. Le Roi le rapporte, & nous l'avons copié pour le donner ici, figure C, ne pouvant trop exciter l'attention de nos Eleves à examiner les progrès que l'architecture fait chez les Grecs, ensuite chez les Romains, & de-là chez nous.

Ordre Ionique du Temple d'Erechtée à Athênes.

PLANCHES XLVI & XLVII.

La figure A, donne l'entablement Ionique du Temple d'Erechtée. Il a de hauteur le quart de la colonne, qui a neuf diamêtres & un quart, & une base attique sans plinthe : cette hauteur de neuf diamêtres un quart, donnée à la colonne,

(*h*) Ruines de la Grece, planche XIV, page 15.

varie dans les différentes faces de ce Temple, à raiſon de la diverſe largeur de ſes entrecolonnements, ce qu'il eſt bon de remarquer; puiſque c'eſt d'après cette autorité ſans doute que nos Architectes ont quelquefois donné plus de hauteur à leurs ordres que les regles ne le preſcrivoient. C'eſt ainſi que Perrault l'a fait dans ſon périſtile du Louvre, ayant augmenté l'ordre Corinthien d'un module, parce qu'il a employé des colonnes accouplées dans ſon ordonnance. Dans cet entablement A, nous remarquerons un architrave d'une hauteur conſidérable, & une friſe peut-être trop élevée pour la corniche qui a très-peu d'élévation, & une aſſez grande ſaillie. L'on trouve auſſi ſur cette planche, figure *a*, le profil d'une plus petite corniche qui couronne le pilaſtre des angles du corps de ce Temple, ainſi que le profil *b* du chambranle d'une de ſes croiſées, qui chacune ont de hauteur le double de leur largeur, & celle du chambranle, un peu plus de la ſixieme partie de la largeur de ces mêmes croiſées.

La figure B, planche XLVII, offre le chapiteau du périſtile de ce Temple, d'une compoſition tout-à-fait différente de celui rapporté par Vitruve. M. Le Roi, qui l'a meſuré & deſſiné avec ſoin, paroît en faire le plus grand cas, & le préfere à l'antique rapporté par Vitruve; nous nous en rapportons à ſes lumieres: d'ailleurs en matiere de goût les diſcuſſions ne ſont d'aucun poids. Nous donnons auſſi ſur cette même planche, figure C, le profil d'une des baſes de ce Temple, la moins réguliere à la vérité, les autres approchant de très-près de la baſe connue ſous le nom de baſe attique; mais nous avons préféré de rapporter celle de la figure C, parce qu'il nous a paru

intéressant de nous rendre compte, du moins en substance, des premiers pas qui se font faits concernant les différentes parties des ordres.

Ordre Ionique du Temple d'Erechtée à Athènes.

PLANCHE XLVIII.

La figure A, représente la corniche architravée qui couronne les cariatides, faisant partie du Temple d'Erechtée dont nous venons de donner l'entablement. Cette corniche architravée est d'un assez beau profil; mais elle paroît avoir une hauteur considérable, ayant plus du tiers des figures qui la soutiennent. Au reste, nous avons saisi l'occasion de donner ce couronnement dont nos Architectes modernes ont fait un si fréquent usage, même avant de connoître cet ancien exemple dont nous avons l'obligation à M. Le Roi. Nous avons aussi donné, figure B, une des Cariatides qu'il rapporte, & que nous avons copié d'après son dessin qui nous a paru excellent, & que nous comparons néanmoins dans cette planche, a une assez semblable C, de celles de la Salle des Cent Suisses au Vieux-Louvre, appelée aujourd'hui la *Salle des Antiques*, sculptée par Jean Goujon, célebre Artiste françois. Ces deux figures different seulement en ce que celle C porte sur un simple socle, & celle B sur un petit stylobate, ayant à-peu-près la forme de la base de la colonne; en sorte que ces statues paroissent n'en occuper que le fût, puisque leurs têtes soutiennent le chapiteau, ainsi que nous l'avons fait remarquer premier volume, page 346.

Entablement de l'ordre Corinthien du Temple de Théſée, à Pola en Iſtrie.

PLANCHE XLIX.

Cet entablement Corinthien, figure A, a environ le cinquieme de la hauteur de l'ordre; qui a ici dix diamêtres; il nous paroît approcher de très-près de la perfection qu'on lui a donnée depuis, & prouve, ſi ces profils ſont exacts, les progrès que l'Architecture avoit déja faits dans la Grece lors de la conſtruction de ce monument. M. Le Roi, dans une note au bas de la page 24 de ſa ſeconde partie, nous apprend que Palladio lui en a fourni les meſures. Sur cette même planche nous avons auſſi raporté, figure B, la baſe de cet ordre dont le plinthe égale la hauteur de toutes ſes moulures. On remarque l'imitation indiſcrète de cette baſe à l'ordre Compoſite de l'Arc des Lions à Vérone.

Nous nous ſommes interdit toute eſpece d'obſervation ſur les exemples que nous venons de rapporter; c'eſt aux Lecteurs éclairés, par ce que nous avons enſeigné précédemment, de juger par eux-mêmes ces diverſes productions. Nous allons paſſer à préſent à quelques autres exemples tirés de Chambrai, touchant les édifices d'Italie les plus célebres.

PROFILS TIRÉS D'APRÈS LES BATIMENTS ANTIQUES DE ROME.

Quoique l'ordre Toſcan ſoit, à ce que l'on prétend, une invention Romaine, Chambrai

néanmoins ne nous donne pour exemple que la colonne Trajane de cet ordre (*i*) : quoiqu'il ait huit diamêtres, comme nous l'avons remarqué, premier volume, page 202, nous n'en parlerons point; notre objet étant d'offrir divers entablements qui peuvent différer entr'eux dans chaque ordre, au-lieu que les colonnes & les pilastres sont, pour ainsi dire, fixés à une hauteur déterminée, & que leur forme est toujours la même. C'est pourquoi nous allons passer à l'ordre Dorique; nous ne rapporterons cependant point celui du Théâtre de Marcellus, en ayant donné le dessin planche II, figure I de ce volume.

Entablement Dorique des Thermes de Dioclétien à Rome.

PLANCHE L.

Le profil de cet entablement nous paroît supérieur à celui du Théâtre de Marcellus, & c'est aussi l'avis de Chambrai; il a de hauteur le quart de la colonne qui a seize modules; les denticules de sa corniche sont beaucoup plus riches qu'on ne les fait ordinairement : richesse qui a été imitée depuis par quelques-uns de nos Architectes avec bien moins de raison que dans cet exemple, parce que cet enrichissement s'assortit bien avec la Scul-

---

(*i*) On trouvera dans la planche 90 de ce volume, les trois ordres Toscans de l'amphithéâtre de Vérone, que nous avons compris dans le parallele des ordres que nous donnerons, formant la décoration des principaux édifices anciens & modernes.

pture taillée fur la plupart des moulures de cette corniche : ornement que nous n'avons pas exprimé dans cette planche, n'ayant pour objet ici, que de donner les profils des entablements, dépouillés de toutes leurs fuperfluités. Nous en donnerons dans la fuite de ce Chapitre plufieurs dont les ornements, d'après Bibiane, pourront s'appliquer à tous les entablements anciens & modernes. En général le profil de la corniche & la cimaife de l'architrave de cet exemple antique nous paroiffent bien délicats, en les comparant avec le caractere de pefanteur du chapiteau que nous avons tracé deffous.

Entablement Dorique, trouvé joignant l'Eglife Sainte-Marie à Albane, près de Rome.

PLANCHE LI.

Ce profil d'entablement Dorique, qui a le quart de la colonne, & celle-ci quinze modules de hauteur, nous paroît être compofé d'un affez grande maniere; mais nous ne confeillons pas d'imiter les gouttes des mutules qui occupent la place de la face qui en détermine la hauteur, ni la fuppreffion de la cimaife inférieure, qui ordinairement fe place entre le mutule & la platebande fervant de chapiteau aux trigliphes. La cimaife nous paroît auffi un peu forte de proportion & légere de profil, par la fubftitution du cavet, femblable à la cimaife de l'entablement Dorique du Théâtre de Marcellus. C'eft pourquoi l'entablement mutulaire de Vignole, planche III de ce volume, nous plaît davantage, celui d'Albane ne pouvant guere convenir que pour les dedans

des appartements. Nous observerons encore, que son chapiteau est chargé de beaucoup de petits réglets qui s'accordent peu avec la grandeur de ses principaux membres, & sur-tout de l'astragale qui termine le fût supérieur de la colonne.

Entablement Ionique du Temple de la Fortune virile à Rome.

PLANCHE LII.

Cet entablement Ionique qui a les deux neuvièmes de la hauteur de la colonne, & celle-ci vingt-deux modules, nous paroît être un chef-d'œuvre: aussi Palladio & Pyrro Ligorio, dont Chambrai l'a tiré, en ont-ils fait le plus grand éloge; la proportion de sa corniche & la division de ses membres sur-tout nous paroissent admirables. Nous désirerions seulement qu'on retranchât les listeaux placés sous les cimaises supérieures & inférieures; la suppression de ce dernier sur-tout procureroit plus de hauteur à la frise, qui paroît trop basse pour celle de l'architrave, & qui, dans l'exécution, doit paroître plus basse encore, à cause de la saillie du membre qui couronne cette partie inférieure de l'entablement; mais jusqu'à présent nous avons dû nous appercevoir que tous les Architectes anciens ont forcé leur architrave, à cause sans doute que cette partie principale porte tout le poids de l'entablement dont elle fait partie.



Entablement Ionique des Thermes de Dioclétien à Rome.

PLANCHE LIII.

Cet entablement Ionique, qui a les deux-neuviemes d'un ordre Pilaſtre, & celui-ci vingt modules & demi, a ſa friſe bombée, qui nous ſemble baſſe, placée entre un architrave & une corniche d'une hauteur aſſez conſidérable. Cet entablement en général, a un caractere de fermeté qui le rend plus propre à un Dorique qu'à un Ionique, ſurtout lorſqu'on veut le comparer avec le précédent. Au reſte, ces deux ordres, ont pour baſe celle nommée attique.

Entablement Corinthien du Portique de la Rotonde à Rome.

PLANCHE LIV.

Cet entablement Corinthien, qui a le quart de l'ordre, & celui-ci vingt-trois modules deux-tiers, nous offre un larmier ſupérieur trop foible, comparé avec tous ſes membres inférieurs; les modillons nous paroiſſent auſſi trop écartés les uns des autres, & l'axe de la colonne ne pouvoir répondre ni au milieu d'un modillon, ni au milieu de l'un de leurs intervales : défaut de régularité qu'il faut ſe garder d'imiter. Ici la friſe eſt égale à l'architrave, & en cela ces deux membres nous paroiſſent préférables à tous ceux des anciens que nous avons rapportés juſqu'à préſent.

Entablement Corinthien du Frontispice de Néron à Rome.

PLANCHE LV.

Cet entablement, qui a le quart de la colonne; & celle-ci vingt modules & six pieds de diamêtre, nous paroît être, comme le dit Chambrai, d'une excellente maniere, mais avoir le défaut contraire du précédent, c'est-à-dire, que tous les membres supérieurs de sa corniche, sont trop forts, comparés à ceux de dessous; à quoi l'on peut ajoûter, que la saillie du larmier placé sur celui des modillons à double face, paroît considérable; en sorte que ce profil seroit plus propre à couronner un ordre Composite, qu'un Corinthien. On peut remarquer encore, que l'architrave & la frise, tous deux de même hauteur, paroissent un peu bas pour la corniche, qui a un demi module de plus que chacun de ces deux membres: comparaison qu'il convient de faire, avant d'appliquer les divers exemples de ses productions.

Nous renvoyons au parallele de Chambrai, page 69, pour ce qui concerne l'entablement de l'ordre Corinthien des Thermes de Dioclétien, étant si fort surchargé d'ornements arbitraires, que nous aurions craint, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'un pareil exemple ne portât nos Elèves à se tout permettre. Nous ne donnons pas non plus le profil Corinthien du Temple de Salomon, que Chambrai dit, page 7, avoir dessiné d'après la description qu'en a faite Villapende, & dans la frise duquel se remarquent des trigli-

phes ; cette composition ne nous ayant paru propre que pour la Sculpture & la Peinture, lorsqu'il s'agit de représenter dans les fonds des bas-reliefs ou des tableaux, l'ordre Corinthien, d'après ce que l'histoire sacrée nous en rapporte. Donnons à présent les deux seuls exemples Composites anciens que nous connoissions.

Entablement Composite de l'Arc de Titus à Rome.

PLANCHE LVI.

Cet entablement Composite a de hauteur le quart de la colonne, & celle-ci vingt modules : Chambrai exalte beaucoup cet entablement, qui effectivement n'est pas sans beauté, étant assez semblable à celui du Corinthien, dont la colonne a les mêmes dimensions ; mais nous préférons celui de Palladio, que nous avons donné planche XXXIII, figure I de ce volume, l'entablement Composite devant offrir dans ses parties principales, moins de détails que le Corinthien, à cause de la pesanteur du chapiteau que nous avons déja remarqué être composé des ornements Ioniques & Corinthiens.

Entablement Composite de l'Arc des Lions à Vérone.

PLANCHE LVII.

Cet entablement Composite, qui a les mêmes proportions que le précédent, nous paroît fort éloigné des regles générales : non-seulement sa

corniche eſt trop baſſe, mais elle n'a ni larmier ſupérieur, ni cimaiſe inférieure; la friſe d'ailleurs eſt d'une hauteur exceſſive, & les plates-bandes de l'architrave ſont diviſées d'une maniere inverſe à celles que nous connoiſſons. Il eſt vrai qu'on ne remarque point de larmier ſupérieur à l'ordre Corinthien du Temple de la Paix, & que Léon-Baptiſte Alberti n'en a point placé non plus dans ſa corniche Corinthienne; mais ces exemples ſont ſans autorité, & ſeroient à peine tolérables dans la décoration des appartements. Il eſt aſſez vrai, comme remarque Chambrai, qu'on peut ſe permettre quelques licences dans l'ordre Compoſite; mais au moins n'y doit-on rien retrancher d'eſſenciel ſans de fortes raiſons : de même qu'un peintre & un Sculpteur ne peuvent, quelque difformité qu'ils veuillent donner à une tête, ſupprimer quelques-unes des parties qui la caractériſent. La baſe de cet ordre eſt Attique; mais ſon plinthe, qui a la même hauteur que toutes ſes moulures, eſt de beaucoup trop fort, quoique ſemblable à celui de la baſe de l'ordre Corinthien du Temple de Théſée, dont nous avons parlé page 116 de ce volume.

Par les exemples que nous venons de rapporter des principaux ordres exécutés dans les édifices antiques de Rome, on doit s'être apperçu, malgré quelques remarques que nous n'avons pu nous diſpenſer d'y faire, que les trois ordres Grecs ſe ſont beaucoup perfectionnés en Italie. Paſſons à préſent à quelques-autres profils, d'après Léon-Baptiſte Alberti, Philibert Delorme, & pluſieurs autres Commmentateurs de Vitruve de la derniere claſſe, qui, comparés enſemble, feront ſentir à nos Eleves qu'il eſt poſſible de reſter mé-

diocre, en suivant d'assez près les regles les plus approuvées, lorsqu'on est privé du raisonnement & du goût de l'Art.

PROFILS DESSINÉS D'APRÈS QUELQUES-UNS DES COMMENTATEURS DE VITRUVE.

Entablement Dorique de Léon-Baptiste Alberti.

PLANCHE LVIII.

Alberti, qui a écrit assez pertinemment sur l'Architecture, nous paroît s'être fort négligé dans la composition de son entablement Dorique; & quoiqu'il ait donné à sa colonne seize modules, & à son entablement le quart, il faut convenir que la trop grande saillie de sa corniche & la forme camuse de son chapiteau montrent au moins que s'il a pris ses profils d'après divers fragments antiques, comme il le dit lui-même, il manquoit de goût, les ayant si mal associés; semblable en cela à la plupart de nos Eleves, qui, dans leurs premiers essais, allient souvent ensemble l'antique, le gothique & le moderne. Au reste, en retranchant un peu de la saillie de sa corniche qu'il a fait mutulaire, ce profil d'entablement considéré dans ses principales parties, est d'une assez grande maniere, pour me servir de l'expression de Chambrai. Il faudroit aussi, selons nous, substituer à la colonne un autre chapiteau, sa hauteur étant extravagante, indépendamment du peu de saillie que nous venons de lui reprocher, & ne conserver de cet ordre que la base

base qu'Alberti a fait attique, à laquelle néanmoins nous préférons toujours celle de Vignole, le seul des Commentateurs de Vitruve, qui lui en ait attribué une particuliere, tous les ordres Doriques antiques dont nous avons parlé n'en ayant d'aucune espece.

Entablement Dorique de Philibert Delorme.

PLANCHE LIX.

Nous ne donnons ici cet entablement, que parce que la simplicité de sa corniche peut le rendre propre aux bâtiments, où, au-lieu d'employer un ordre Dorique, on n'en retiendroit que l'expression, mais où il seroit bon néanmoins d'ajouter un second larmier qu'on tailleroit de denticules pour le distinguer du Toscan. D'ailleurs les divisions principales de cet entablement sont assez bien en rapport, sur-tout si l'on donne un peu plus de hauteur à la corniche. Il est vrai que par cette composition absolument trop simple, on a de la peine à reconnoître le style de l'habile Architecte à qui on doit la décoration des anciennes façades des Tuileries, & dans les profils desquelles on remarque beaucoup de savoir & d'intelligence.

Ne pouvant rapporter ici tous les profils des Commentateurs de Vitruve, nous renvoyons à Chambrai pour examiner ceux de Serlio, de Barbaro, de Cattaneo, de Viola & de Bullant, qui, comme Philibert Delorme, n'ont placé ni mutules ni denticules dans leur corniche Dorique ; & par cette raison on peut les mettre en œuvre pour servir de couronnement aux bâtiments particuliers, en rectifiant néanmoins le défaut de rapport qui

ſe remarque entre les principaux membres de leurs corniches, particuliérement à celles de Bullant, de Barbaro & de Cattaneo, qui non-ſeulement y en ont retranché qui leur ſont eſſenciels, mais où certaines moulures trop foibles en portent de trop fortes : défaut qu'il convient d'éviter. C'eſt par cette étude que doivent commencer, ſous les yeux d'un Maître éclairé, les jeunes Diſciples qui ſe vouent à l'Architecture.

Entablement Ionique de Léon-Baptiſte Alberti.

PLANCHE LX.

La corniche de cet entablement eſt peut-être un peu ſimple, pour ſervir de couronnement à un ordre Ionique; mais la diſtribution de ſes membres & ſa projection nous plaiſent beaucoup : peut-être lui deſirerions-nous un peu moins de ſaillie; nous trouvons auſſi trop d'égalité entre la hauteur de la friſe & de l'architrave; en ſorte qu'en diminuant un peu celle-ci pour augmenter celle-là; en donnant un peu moins de ſaillie aux deux membres ſupérieurs, & en taillant des denticules ſur le ſecond larmier, ſuppoſé que cet entablement couronnât un ordre d'Architecture, on parviendroit à faire un deſſin excellent de cette compoſition.

Nous avons déja obſervé, mais nous croyons devoir obſerver encore, que tous les entablements réguliers ſont toujours compoſés de trois principales parties; qu'au contraire les corniches ſe diviſent en une plus ou moins grande quantité de membres, à raiſon de l'ordre auquel elles appartiennent : leur ſaillie eſt toujours auſſi à-peu-près la même que leur hauteur, à l'exception de la Dorique, qui, ſelon Vignole, a un demi-module

de plus, tandis qu'il donne à sa Toscane seulement deux parties de plus, à sa corniche Ionique une demi-minute de moins, à sa Corinthienne deux minutes de plus, & enfin à sa Composite autant de saillie que de hauteur. Nous avons dit tout cela, on a dû y prendre garde sans doute; mais nous saisissons volontiers l'examen que nous faisons ici des autres Commentateurs de Vitruve, pour rappeler à nos Eleves les procédés de Vignole, préférables à beaucoup d'égards à ceux de ses Contemporains; pour leur faire comprendre qu'il ne suffit pas de vouloir composer des corniches d'un nouveau genre, ou seulement d'un nouveau profil, mais qu'il faut encore observer dans cette étude les rapports les plus exacts, prescrits par cet Auteur, qui, dans le Toscan, a fait la hauteur de l'architrave à la hauteur de la frise, comme 12 à 14, & la hauteur de celle-ci à la corniche, comme 14 est à 16, & cette hauteur a sa saillie, comme 16 est à 18: de même qu'il a donné à son architrave Ionique un module un quart, à sa frise un module & demi, à sa corniche un module trois-quarts, &c. encore une fois, il est bon de suivre ces rapports observés entre les masses & les parties principales, pour ensuite y distribuer des moulures avec goût, mais toujours d'une expression ferme, tendre ou naïve, selon que l'exige le caractere de l'ordre, ou l'ordonnance de l'édifice.

Entablement Ionique de Jean Bullant.

PLANCHE LXI.

Nous ne rapportons ici cet entablement que pour faire voir qu'il ne suffit pas de placer la

quantité de membres néceſſaires dans le couronnement d'un ordre, ou dans celui de la façade d'un bâtiment : car ſi l'on néglige les rapports que ces différentes parties doivent avoir entr'elles, on n'engendre plus que des chimeres, Nous obſerverons d'abord que, non-ſeulement l'architrave eſt de beaucoup trop fort pour la friſe, mais qu'il n'y a aucun rapport dans les membres de la corniche, la cimaiſe inférieure étant trop petite, le larmier de deſſus trop élevé, le ſupérieur trop foible, la principale cimaiſe trop grande & trop ſaillante. En général toute cette corniche eſt trop ſimple pour l'ordre Ionique : inconſéquence dans laquelle on tombera néceſſairement, ſi de bonne heure on ne fait une étude particuliere de l'art de profiler : art qui ne peut s'acquérir que par la comparaiſon qu'on doit faire des profils des édifices antiques avec ceux des modernes, & en examinant ſans aucune partialité, comme nous aſſurons le faire ici, les diférentes productions des grands Maîtres qui ont traité des ordres d'Architecture. Juſqu'à préſent on a écrit des volumes entiers ſur ces ordres, ſans trop enſeigner aux Eleves ce qu'ils devoient ſuivre ou éviter : tâche, à la vérité, auſſi difficile que déſagréable, mais dont nous avons ſurmonté les difficultés, dans la vue d'être véritablement utile à ceux qui s'intéreſſent à cette partie de l'Architecture.

Entablement de l'ordre Corinthien de Philibert Delorme.

PLANCHE LXII.

Après avoir donné dans les planches XXVII

& XXXIII de ce volume, l'entablement de l'ordre Corinthien de Vignole, de Palladio & de Scamozzi, les trois plus célebres interprêtes de Vitruve, nous étions tentés d'épargner aux Eleves une nouvelle étude sur cet ordre; mais nous avons réfléchi que non-seulement nos remarques sur la bonne ou mauvaise maniere de profiler auroient été imparfaites, mais qu'ils auroient peut-être négligé de recourir à Chambrai, qui, en nous donnant celui de Philibert Delorme, nous offre aussi dans son parallele tous ceux des autres Commentateurs de Vitruve, que nous examinerons après avoir dit quelque chose de celui dont nous parlons.

Philibert Delorme, dans ce profil, paroît au-dessous de lui-même, par la maigreur que l'on remarque dans la cimaise, & le larmier supérieur qu'il a affecté à sa corniche : membres qui, comparés avec la pesanteur de la cimaise intermédiaire, & sur-tout du larmier inférieur, offrent une disparité dont il faut savoir se garantir dans tout ouvrage d'Architecture. Le listeau de la cimaise de l'architrave & les baguettes de ses plates-bandes sont aussi un peu fortes, particuliérement celle d'en bas, qui a une demi-minute de plus que les autres, quoiqu'elle soit placée dans un moindre intervale; d'ailleurs ces baguettes n'ont pas assez de saillie : remarque que nous faisons ici, parce que cette composition, d'un de nos grands Maîtres, à en juger par ce qu'il a produit d'excellent, pourroit, en servant d'autorité à nos Eleves, les égarer dans la route qu'ils doivent suivre dans la maniere de profiler. Viola dans son ordre Corinthien, & même dans tous les autres dont nous leur recommandons l'examen,

nous paroît mériter la préférence fur Philibert Delorme ; mais comme il fuit de près Vignole, Palladio & Scammozzi, nous avons cru pouvoir nous difpenfer de le rapporter, & qu'il feroit plus intéreffant pour eux de continuer nos obfervations fur ceux de ces Auteurs, qui, ayant moins bien rencontré, feront plus utiles pour faire juger des imperfections qu'il convient d'éviter dans les différents profils dont nos jeunes Artiftes doivent faire ufage un jour. Nous nous en tenons donc au feul exemple Corinthien de Philibert Delorme, en les invitant à le perfectionner par celui de Viola, & à éviter fur-tout l'imitation des corniches chétives & mefquines des ordres Corinthiens de Barbaro, de Cattaneo & de Serlio, plus propres à être placées dans une ordonnance Ionique dont l'ordre feroit abfent, que d'en faire le couronnement d'un ordre Corinthien, confidéré comme le triomphe & de l'Architecture & de la Sculpture.

Entablement Compofite de Serlio.

PLANCHE LXIII.

Il ne nous refte ici, pour terminer nos remarques fur les ordres des principaux Commentateurs de Vitruve, que le profil extravagant de l'entablement que Serlio a donné à fon ordre Compofite, qu'il a formé, dit-il, d'après le couronnement du quatrieme ordre Corinthien du Colifée, dont les mefures font rapportées dans la plance 89 de ce volume. Que nos éleves apprennent par-là combien il eft important de faire un choix judicieux des objets qu'on veut imiter, & combien il paroîtroit abfurde aujourd'hui de vouloir placer fur un ordre délicat, que Serlio a rendu d'ailleurs chétif &

mesquin, un entablement qu'on auroit remarqué dans un bâtiment colossal & d'une hauteur extraordinaire pour en faire le couronnement d'un ordre Composite, qui ayant tant de connexité avec l'élégance Corinthienne, doit aussi, dans toutes les parties qui le composent, annoncer la légéreté attribuée à ces deux ordres. Nous dirons, comme Chambrai, peut-être aurions-nous bien fait de supprimer cet exemple ; mais écrivant pour les jeunes gens que nous avons plus d'une fois surpris à commettre les mêmes erreurs, nous avons cru devoir saisir cette occasion de leur mettre sous les yeux, dans quels écarts ils pourroient tomber ; puisque Serlio, en commentant Vitruve, non-seulement s'est déja assez écarté de ses préceptes, mais qu'il est tombé lui-même dans un pareil excès, dès qu'une fois il n'a plus eu pour maître que le déréglement de son imagination.

Donnons à présent quelques-autres entablements nommés *composés*, dessinés d'après Vignole, Mansard & Le Veau, dont les profils offriront à nos jeunes Architectes différents moyens de féconder leurs productions, pourvu toutefois qu'ils n'aillent pas, comme Serlio, appliquer à des compositions d'un style léger, des profils d'un caractere mâle, ou des profils d'un genre délicat, à des décorations d'une expression rustique ; mais commençons par définir ce que nous entendons par un entablement composé, proprement dit.

On appelle ainsi un couronnement dans lequel on fait choix de diverses parties des principaux membrês distribués dans les entablements des cinq ordres, à dessein d'en composer un qui, par sa richesse ou sa simplicité, soit assorti au genre de l'ordonnance de l'édifice où on le veut employer ;

c'est en cela qu'il differe de l'entablement de l'ordre Composite Romain, qui a ses mesures particulières, émanant de la proportion Corinthienne, ainsi que de ses ornements & de ceux de l'Ionique, dont il est une imitation. On appelle au contraire un entablement *décomposé*, celui où l'on a retranché ou la frise ou l'architrave, pour y substituer un gorgerin ou un astragale, tel que nous l'avons remarqué, premier volume, Chapitre III, page 327; il en est de même de la corniche, lorsqu'on en retranche, pour des raisons essencielles, une cimaise ou un larmier, les mutules, les modillons ou les denticules, & qu'il convient d'employer ces especes de couronnements dans des maisons particulieres ou dans des édifices publics, où la simplicité doit avoir le pas sur la magnificence.

PROFILS DE COURONNEMENTS, DESSINÉS D'APRÈS QUELQUES-UNS DES ÉDIFICES ÉLEVÉS PAR NOS ARCHITECTES MODERNES.

Entablement composé, du dessin de Vignole.

PLANCHE LXIV.

Cet entablement, de genre Dorique, est de la composition de Vignole, que Daviler, son Commentateur, rapporte page 128, planche XXXVI, & dont celui-ci, qui en est une copie, a été imité par Bullet à la porte Saint-Martin avec le plus grand succès; mais pour tirer de ce profil tout l'avantage qu'il peut produire, il faut, comme le prescrit Vignole, ne lui donner que le dixieme

de la hauteur du bâtiment, &, comme Bullet, ne l'employer que dans de grands édifices, ce genre de couronnement demandant à être vu d'un certain point de diſtance, & ne devant couronner qu'un monument revêtu de membres d'Architecture & d'ornements de Sculpture, qui répondent à la compoſition & à la richeſſe de cet entablement, ainſi qu'on l'a très-bien obſervé à cette belle porte triomphale, qui, quoique d'un deſſin moins admirable que celle de Saint-Denis, ne nous offre pas moins un exemple aſſez célebre.

Entablement compoſé, du deſſin de Le Veau.

PLANCHE LXV.

Cet entablement marqué A, que Louis Le Veau a placé ſur le grand ordre Compoſite Romain du Palais des Tuileries, a cela de ſingulier, que les modillons de ſa corniche ſont renfoncés d'environ un tiers ſur la cimaiſe inférieure : idée fort extraordinaire, mais qui, par la moindre ſaillie de ce ſupport, a donné occaſion à Le Veau de donner moins de hauteur à tous les membres de ſa corniche. Au reſte, nous remarquerons que les modillons dont nous parlons ſont du moins préférables à ceux qui ſe voient à la Maiſon-Quarrée de Nîmes (*k*), où, par une biſarrerie dont nous ne connoiſſons point d'exemple, les modillons ſe trouvent placés à contre ſens ; ce que nous obſervons en paſſant, pour faire ſentir combien, lorſqu'on veut s'éloigner des regles & des uſages

(*k*) Voyez ce que nous avons dit de ce monument, premier volume, page 59.

reçus, on risque de n'offrir que des exemples dangereux à ceux qui n'ont encore qu'une connoissance superficielle des préceptes de l'Art. Nous observons encore, que le larmier supérieur de la corniche de Le Veau, nous paroît trop bas, & que les moulures de l'architrave sont trop compliquées.

Nous avons aussi exprimé dans la figure B, le petit entablement qui couronne l'étage Attique, placé sur ce grand ordre, & dont le profil, peut-être trop simple, est néanmoins d'un assez bon genre, mais où nous croyons qu'il seroit nécessaire de diminuer la hauteur de la cimaise supérieure, d'augmenter celle de la cimaise inférieure & la hauteur de l'architrave.

Corniche composée, du dessin de François Mansard.

PLANCHE LXVI.

Ce couronnement A, ou plutôt cette corniche architravée est celle que Mansard a placée sur l'ordre Dorique de l'intérieur du vestibule du Château de Maisons. Le dessin de ce profil nous fait voir ce que peut le génie d'un grand Maître, lorsqu'il se croit permis de s'écarter de la route ordinaire. Nous avons levé nous-même ce profil avec le plus grand soin, & nous pouvons assurer que sur le lieu il produit le plus bel effet; il nous a paru même si intéressant pour les hommes instruits, que nous avons donné en B la coupe particuliere de sa cimaise supérieure, & en C, celle de la mouchette pendante de dessous son larmier: ce dessin, ainsi que les précédents &

celui qui va suivre, sont cotés avec une très-grande exactitude.

Autre Corniche composée, du dessin de François Mansard.

PLANCHE LXVII.

Cette corniche A, assez semblable à la précédente, & du dessin du même Architecte, est celle du grand escalier du Château de Blois; elle en differe cependant assez pour faire connoître qu'un Architecte habile, en faisant usage des mêmes membres d'Architecture dans ses différentes compositions, fait néanmoins par des nuances imperceptibles au vulgaire, y porter des changements intéressants qui servent de leçons aux yeux intelligents. Nous avons aussi donné dans les figures B & C de cette planche, la coupe de la cimaise & de la mouchette pendante de cette corniche, comme autant de développements nécessaires pour ceux de nos Eleves, qui auront assez d'aptitude pour étudier avec soin ces deux profils de l'un des plus habiles Architectes que la France ait possédés.

Nous allons donner à présent dans les cinq planches suivantes, différents profils d'entablements de corniches, d'impostes, d'archivoltes, &c. d'un genre simple & d'un genre composé, applicables chacun en particulier aux ordonnances Toscannes, Doriques, Ioniques, Corinthiennes & Composites.



PROFILS SIMPLES ET COMPOSÉS APPLICABLES AUX DIFFÉRENTES ORDONNANCES D'ARCHITECTURE.

Profils propres aux ordonnances Toſcanes.

PLANCHE LXVIII.

La figure A, donne le profil d'un entablement plus compliqué de membres d'Architecture, que ne le comporte ordinairement l'ordre Toſcan, lequel peut s'appliquer dans les édifices Militaires, ou dans les bâtiments Civils, aux ouvrages de quelque importance ; c'eſt pourquoi nous y avons ajoûté des eſpeces de mutules, mais de forme qüadrangulaire, qui, en procurant de la richeſſe à cette corniche, lui font porter de grandes ombres, & lui donnent un air de fermeté analogue à l'expreſſion qui doit préſider dans ces ſortes d'édifices.

La figure B, au contraire, eſt un entablement décompoſé, où, au-lieu de friſe, on a placé un gorgerin *a* ; à la place de l'architrave, un aſtragale quarré *b*, & dont enfin nous avons ſimplifié conſidérablement la corniche *c* : ce couronnement peut s'appliquer, de même que le précédent, aux ouvrages Militaires & Civils, mais dans le cas où des raiſons particulieres en auroient fait ſupprimer les ordres.

La figure C, eſt une corniche architravée, deſtinée aux mêmes uſages, mais dont on auroit voulu ſupprimer la plus grande partie de la hauteur de l'entablement, & à la place de laquelle, pour cette même raiſon, on pourroit faire uſage

du profil de la figure D, qui n'eſt autre choſe qu'un plinthe *a*, ſubſtitué à une corniche, un gorgerin *b*, à la place d'une friſe, & un quarré ſimple *c*, au-lieu d'aſtragale.

Les figures E, F, ſont deux chapiteaux d'ordre Toſcan, l'un plus riche que celui de Vignole, l'autre plus ſimple, & tous les deux aſſortis aux couronnements A, B. Les figures G, H, I, ſont des profils d'impoſtes & d'archivoltes, auſſi à l'uſage des ordonnances Toſcanes; celui H, convient à l'ordre Toſcan de Vignole, étant ſemblable à l'architrave de ſon entablement; celui G, le plus ſimple des trois, n'eſt bon à employer que dans les ordonnances tout-à-fait ruſtiques; enfin celui I, aura lieu dans les façades où l'ordre peut être ſuſceptible de quelque richeſſe de plus que ne le propoſe Vignole. Les figures K, L, M, N, O, P, ſont d'autres profils de corniches & de baſes pour les piédeſtaux, pour des chambranles de croiſées, pour des tablettes & des ſocles de baluſtrades, qui tous doivent être compoſés dans un genre ruſtique, les plus riches pour les bâtiments où les ordres préſident, les plus ſimples pour ceux où l'on aura cru devoir les retrancher.

Profils propres aux ordonnances Doriques.

PLANCHE LXIX.

La figure A, donne le profil d'un entablement Dorique, dont la cimaiſe ſupérieure de la corniche, à l'imitation de celle du Théâtre de Marcellus, offre une légéreté que n'a pas celle de l'entablement mutulaire de Vignole, & dans l'architrave duquel nous avons ajouté une baguette,

comme on le remarque aux Thermes de Dioclétien. Ce profil, plus riche que ne le comporte peut-être l'ordre Dorique, ne doit guère s'employer que dans l'intérieur des bâtiments ; ou il faut dans les dehors, si l'on en fait usage, que l'ordre soit absent; parce que toutes les fois que l'ordre préside, sa présence semble exiger une retenue qu'on n'est pas toujours obligé d'observer à la rigueur, lorsqu'on s'en tient à sa seule expression, pourvu toutefois qu'on ne cherche pas à introduire, dans ces sortes de couronnements, tant de moulures qu'ils semblent plutôt devoir appartenir à un ordre délicat qu'à un ordre solide : cette attention doit s'étendre jusque sut l'expression des moulures, qui toutes doivent avoir moins d'élégance, être profilées fermes; en un mot, annoncer par leur galbe la virilité de l'ordre dont elles émanent.

La figure B, est une corniche architravée d'un profil Dorique, destinée à servir de couronnement à un bâtiment de peu d'étendue, mais qui exigeroit une certaine richesse; c'est pour cela que nous y avons placé des denticules, tels qu'il s'en remarque à l'entablement régulier du Théâtre de Marcellus & des Thermes de Dioclétien, & que Scammozzi les a employés dans son Dorique.

La figure C, est une plus petite corniche de même genre, destinée à servir de couronnement à quelque membre principal de la décoration d'une façade, tel qu'un Attique, un soubassement, ou enfin la partie supérieure d'un bâtiment particulier.

La figure D, est le profil d'un couronnement tenu plus simple, destiné pour les ouvrages Militaires ou Civils, & dans lesquels l'expression Toscane apporteroit trop de rusticité, mais où

cependant il seroit bon de s'éloigner un peu du caractere noble & imposant de l'ordre Dorique, pour n'en retenir que son expression.

Les figures E F, sont des plinthes applicables aux différents étages d'un bâtiment subalterne, dans lequel nécessairement on doit supprimer les ordres, mais dont néanmoins il faut toujours conserver l'expression, c'est-à-dire, n'admettre ni une trop grande quantité de moulures, ni des délicatesses qui appartiennent seules aux ordres Ioniques & Corinthiens.

Les figures G, H, I, présentent différents profils d'impostes & d'archivoltes simples & composés; ceux G & H, destinés pour les bâtiments où l'ordre préside; celui I, pour ceux dont on a cru devoir supprimer les ordres. Car, encore une fois, non-seulement la présence de l'ordre, ou son absence, doit apporter, dans la disposition des membres d'une façade, différents degrés de richesse ou de simplicité; mais l'ordre lui-même, tenu très-simple, ou autant orné que son caractere le peut permettre, doit porter des nuances différentes dans tous les profils du bâtiment. Les figures K, L, M, N, O, P, sont des profils différents à l'usage des diverses parties de la décoration extérieure. Les figures K, L, sont propres aux piédestaux; celles M, N, aux chambranles des croisées; celles O, P, pour les tablettes & les socles des balustrades, autant de parties qui demandent à être composées d'un style relatif au caractere de l'ordre, qui préside dans l'édifice, ou au moins à son expression, lorsque des raisons d'économie ou d'autres considérations particulieres empêchent qu'on ne l'introduise sur la scène.

Profils propres aux ordonnances Ioniques.

PLANCHE LXX.

La figure A, donne le profil d'un entablement Ionique modillonaire, plus riche, par cette raiſon, que le denticulaire de Vignole : peut-être eſt-il auſſi préférable à celui que nous avons donné, planche XVII, celui-ci devant ſervir de couronnement à un ordre Ionique, où l'on auroit préferé le chapiteau de Scammozzi, au chapiteau antique, d'une aſſez grande ſimplicité, & à celui de Michel-Ange, peut-être trop peſant. Il nous a ſemblé qu'il faloit donner au profil de cette corniche plus de légéreté, ſans pour cela approcher de l'élégance Corinthienne : cette conſidération nous a fait placer dans l'architrave deux baguettes, qui ne ſont pas dans Vignole ; mais auſſi avons-nous ſupprimé une platte-bande des trois qu'il y avoit introduites, dans la crainte que ſans cette ſuppreſſion, elle n'égalât en richeſſe l'architrave Corinthien, ce qu'il convient d'éviter abſolument ; car il eſt bon d'obſerver que ce n'eſt que par cette ſouſtraction ou cette augmentation, qu'on peut parvenir à donner de la variété à ſes profils, ſans jamais changer les maſſes, à moins qu'il ne s'agiſſe de couronnements que nous avons nommés décompoſés ; parce qu'alors on peut altérer la hauteur des friſes & des architraves, comme nous l'avons fait voir aux planches précédentes, & que le montre ici la figure D.

La figure B, eſt une corniche architravée modillonnaire, & dont nous avons emprunté pour cimaiſe

cimaise supérieure celle Dorique du Théâtre de Marcellus, plus convenable ici, & où nous avons seulement substitué une baguette, au-lieu du talon.

La figure C, est une plus petite corniche de la même espece, & ornée de denticules, préférables lorsque ces couronnements sont peu élevés de l'œuil du spectateur, ou qu'on les emploie dans l'intérieur des appartements.

Les figures D, E, F, sont des profils beaucoup plus simples que ceux des figures A, B, C, &, destinés aux bâtiments dont la simplicité ou l'économie exige la suppression des ordres.

Les figures G, H, I, sont des profils d'impostes & d'archivoltes, propres aux ordonnances Ioniques, & dont on peut choisir les plus simples pour les bâtiments particuliers, & les plus riches pour ceux où les ordres président. Il en doit être de même, pour les profils des piédestaux des chambranles & des balustrades exprimés sur cette planche, par les figures K, L, M, N, O, P.

Profils propres aux ordonnances Corinthiennes.

PLANCHE LXXI.

La figure A, est un profil d'entablement Corinthien dont la corniche est ornée de modillons & de denticules : doubles objets qui procurent à ce couronnement le plus grand degré de richesse, & où cependant on peut se passer des denticules, sans pour cela supprimer le larmier qui les reçoit, ainsi qu'on le remarque au portique de la Rotonde à Rome, & que Perrault l'a fait au péristile du Louvre d'après Alberti, Viola & Delorme, pendant que Palladio & Vignole les ont employés

dans cette corniche. Au reste, nous ne les avons appliqués ici que pour porter ce profil à la plus grande magnificence; c'est aussi pour cela que nous avons ajouté une baguette à sa cimaise supérieure, dans le cas où l'on distribueroit des cassettes dans son sofite, & qu'on y placeroit des rosaces; enfin qu'on tailleroit des ornements sur les principales moulures de sa corniche : enrichissements néanmoins dont il ne faut pas abuser; mais qui, lorsqu'ils paroissent nécessaires, doivent déterminer l'Architecte à augmenter de quelques moulures ces sortes de couronnements, à dessein d'éviter la bisarrerie de ceux qui chargent de sculpture leurs corniches, pendant qu'ils en appauvrissent les profils : cette inadvertance arrivera toutes les fois qu'on ne composera pas ensemble, & l'Architecture & les ornements; que l'Architecte donnera seulement ses profils, & laissera l'Ornementiste le maître de de l'administration de la Sculpture : d'où il résultera tantôt des moulures mâles, chargées d'ornements délicats; tantôt des membres ridiculement saillants, ornés d'une Sculpture tendre & suave. Cet ensemble, mal assorti, exigeant deux points de distance différents, produit un effet contraire à celui qu'on auroit dû se proposer. Nous ne citerons point ici d'exemples où se remarquent des inattentions de cette espece; malheureusement ils sont trop fréquents parmi nous : mais nous conseillons à nos Eleves, déja instruits jusqu'à un certain point, d'observer avec la plus grande attention, quelques-uns de nos édifices élevés depuis peu, sur-tout depuis que la Sculpture, appelée *à la Greque*, a pris faveur, & nous a amenés toutes les disparités, les dissonnances que produisent ces prétendus ornements antiques, alliés avec des membres d'Archi-

tecture, platement modernes. C'eſt par ces obſervations qu'ils apprendront de bonne heure à ſe garantir d'une pareille imitation, qui inceſſamment fera place aux ornements Arabes, & ceux-ci dans la ſuite aux Marmouſets Gothiques, auxquels nous ſerions déja parvenus, ſi quelques-uns de nos Architectes du premier ordre ne retenoient, par leur exemple, les jeunes têtes, qui aujourd'hui exécutent, par leurs ſollicitations, les entrepriſes qui ne ſont dues qu'au mérite.

Les figures B & C, offrent deux profils différents de corniches architravées, la premiere plus riche que la ſeconde, mais l'une & l'autre dont il faut uſer avec beaucoup de prudence, dans la décoration des dehors, principalement lorſque les ordres y préſident, ainſi que nous le ferons remarquer plus particuliérement dans la ſuite.

La figure D, eſt un entablement Corinthien décompoſé, c'eſt-à-dire, dont la friſe & l'architrave, ſont convertis en gorgerin & en aſtragale, comme dans les planches précédentes, mais dont on peut faire uſage dans les bâtiments des riches particuliers, où un entablement régulier, comme A, exigeroit trop de hauteur, & où les corniches architravées B, C, ne pourroient convenir; ces dernieres n'étant propres que pour les parties acceſſoires de la décoration, & non pour terminer une façade où l'on auroit intention de faire préſider l'expreſſion délicate de l'ordre Corinthien. Les figures E, F, ſont encore des couronnements décompoſés deſtinés aux mêmes uſages, mais qui, devant tenir de l'élégance Corinthienne, doivent auſſi différer dans leurs profils, de ceux de même genre, offerts dans les ordonnances Toſcanes & Doriques. Au reſte, les moulures affe-

ctées ici aux figures D, E, F, ne sont pas les seules qu'on y puisse employer ; nous ne les avons tracées qu'afin d'indiquer à nos Eleves les moyens dont ils peuvent user, pour donner à chacun de ces couronnements un caractere particulier, relatif à chaque ordre & à chaque espece de bâtiments.

Les figures G, H, I, sont des profils d'impostes & d'archivoltes dont le dénombrement des moulures est assorti au genre simple & composé ; les uns pour les ordonnances où l'ordre ne préside point ; les autres pour celles où l'ordre seroit présent. L'on trouve aussi sur cette planche, dans la figure K, le profil de la corniche ; dans le profil L, celui de la base, l'un & l'autre propres à un piédestal ; dans les figures M, N, divers profils de chambranles propres aux croisées d'une façade ; enfin dans celle O, P, le profil de la tablette & de la base d'une balustrade : profils qui tous sont assortis à l'élégance & à la légéreté Corinthienne.

Profils propres aux ordonnances Composites.

PLANCHE LXXII.

La figure A, est un profil d'entablement dans le genre du Composite Romain, & dans la corniche duquel nous avons placé des modillons à double face, groupés deux à deux, tels que Chambrai, en a attribué à l'entablement Corinthien du Temple de Jérusalem, & comme Le Clerc & Le Brun l'ont fait, l'un à son ordre Espagnol, l'autre à son ordre François, exécuté dans la grande gallerie de Versailles : cet exemple peut s'appliquer ici à l'ordre Composite, qui, comme nous l'avons déja remarqué, est plus susceptible que tout autre d'innova-

tions; mais il ne doit guère s'employer que dans les décorations intérieures, à l'exception des arcs de triomphe, des fêtes publiques, & de nos théâtres.

Les figures B & C, font des corniches architravées, l'une modillonaire, l'autre denticulaire, propres aux couronnements des façades dont les ordres font abfents.

Les figures D, E, F, font deftinées pour les édifices d'une certaine importance, mais où les ordres d'Architecture ne peuvent trouver place: des trois impoftes G, H, I, les deux derniers & leurs archivoltes peuvent figurer avec la préfence des ordres; celui G, dans l'ordonnance d'une façade d'une certaine richeffe, pourvu que le genre de l'édifice femble en exiger la fuppreffion. On doit faire les mêmes obfervations fur les profils des piédeftaux des chambranles & des baluftrades K, L, M, N, O, P.

Nous n'avons pas prétendu donner ici ces profils comme autant d'exemples à imiter précifément, non plus que ceux tracés fur les quatre planches précédentes, mais feulement comme de premiers moyens qui puiffent mettre fur la voie, ceux de nos Eleves qui en favent déja affez pour effayer de produire pas eux-mêmes différentes compofitions en ce genre, felon l'occafion qu'ils auront d'appliquer l'art de profiler à leurs befoins: fcience, encore une fois, & nous ne faurions trop le répéter, qui fouvent feule décèle le véritable Architecte, parce que n'ayant pas toujours des édifices confidérables à eriger, cette fcience devient un objet d'importance dans les bâtiments particuliers.

Nous croyons à préfent devoir recapituler fom-

mairement quelques parties essencielles à retenir absolument, concernant la marche qu'on doit observer lorsqu'il s'agit de la composition d'un entablement, d'une corniche ou tout autre couronnement destiné à être placé sur les croisées, les niches, les attiques d'amortissement, &c. Nous avons rapporté au commencement de ce Chapitre, les rapports que Vignole avoit établis entre les trois principaux membres des entablements & les différentes saillies qu'il avoit données à ses corniches, relativement à leurs diverses hauteurs, nous y renvoyons; mais nous allons rappeler ici ce que nous avons dit ailleurs, & que nous nous sommes promis de répéter plus d'une fois; savoir, qu'il ne faut jamais altérer (principalement dans les corniches faites pour couronner un ordre d'Architecture) la quantité de membres qui leur sont prescrits, tels que les larmiers & les cimaises qui les composent: on doit se ressouvenir que d'après Vignole, la corniche Toscane est composée de trois membres, de deux cimaises & d'un larmier; la Dorique, de deux cimaises & de deux larmiers; l'Ionique, de trois cimaises & de deux larmiers; enfin la corniche Corinthienne, de trois cimaises & trois larmiers: en sorte que lorsqu'on veut introduire de petites corniches dans une décoration réguliere, soit pour les piédestaux, soit pour les couronnements des croisées, soit pour les balustrades; il faut, pour que ces petites corniches portent le caractere des grandes & l'expression des ordres, leur appliquer la même quantité de membres principaux attribués aux diverses corniches que nous venons de nommer; puisqu'autrement ce ne seroit plus que des profils de fantaisie, qui présenteroient autant d'expressions différentes,

contraires à l'unité, si recommandable dans l'Architecture. Qu'on se rappelle, si l'on veut, le couronnement du piédestal Toscan de Vignole, que nous avons donné premier volume, planche XV, figure III, & à propos duquel nous avons démontré, page 271, que ce couronnement n'étoit point une corniche, puisqu'il lui manquoit un de ses membres principaux que nous nous sommes crus obligés de lui restituer, figure II. Que ce seul exemple tienne en garde les jeunes Architectes, sur la facilité qu'ils ont de se tout permettre; parce que, disent la plupart, tout ce qu'enseignent les éléments, sont des principes d'Ecoliers. Nous en convenons à quelques égards; mais ils doivent convenir aussi, que comme il faut être Ecolier, & Ecolier long-temps avant que d'être Maître, il n'est pas plus permis de négliger les principes puisés dans les éléments, qu'il n'est permis de les ignorer, puisqu'ils n'ont été réduits en principes par les hommes célebres, que pour servir de base à toutes les diverses productions de l'Architecture. Si ce que nous disons n'est pas sans fondement, il faut donc non-seulement dans chaque entablement, dans chaque corniche, que l'on veut rendre réguliere, observer les principaux membres qui leur ont été destinés par les plus habiles Architectes, anciens & modernes; mais il en doit être de même pour ce qui regarde les architraves. Ainsi l'on doit se ressouvenir que l'architrave Toscan n'est composé que d'une seule plate-bande, le Dorique de deux, l'Ionique de trois; que celui de l'entablement Corinthien est composé du même nombre, mais divisé par de petites moulures; qu'enfin tous ces architraves doivent être couronnés par une cimaise plus ou moins

ornée de moulures, à raison de l'ordre auquel ils appartiennent. En un mot, pour qu'un entablement, une corniche, un couronnement, un membre quelconque, puisse produire l'effet qu'on a droit d'en attendre, selon le point de distance d'où il doit être apperçu, ou son élévation dans la façade, il faut que chacune des moulures qui le composent, profile sur son quarré, c'est-à-dire, qu'elle ait autant de saillie que de hauteur pour se montrer réguliere; mais que néanmoins, selon l'occasion, on peut oser diminuer ou augmenter ces saillies pour donner à celles-ci plus de fermeté, à celles-là plus d'aménité, savoir forcer les unes, diminuer de hauteur les autres, puis ensuite profiler chacune de ces moulures d'une maniere plus ressentie ou moins ressentie, plus sinueuse ou plus camuse: il faut user d'inversions; là les préférer circulaires, ici méplates ou quadrangulaires, afin de pouvoir tour à tour les rendre tendres ou robustes. Ce sont autant de moyens indispensables pour varier les productions d'un Architecte, & qui peuvent seuls régler sa marche, non-seulement dans les couronnements dont nous parlons; mais pour tous les autres membres répandus dans sa décoration, tels que les impostes, les archivoltes, les chambranles, qui, quoique moins saillants que les corniches, doivent conserver, dans leur genre, un style analogue à l'expression observée dans ces couronnements, afin que le tout annonce, par un examen réfléchi, le savoir & la capacité de l'Architecte.

Passons à présent aux entablements, aux chapiteaux & à quelques membres d'Architecture d'un autre genre, que nous avons puisés dans Bibiane, & qui d'un dessin plus libre & d'une

composition pittoresque ne peuvent que contribuer, après l'étude des profils précédents, à rendre plus facile à nos Eleves cette branche de l'Art, dans laquelle si peu de Maîtres ont excellé.

PROFILS ET ORNEMENTS PUISÉS DANS BIBIANE, PEINTRE ET ARCHITECTE ITALIEN.

Profils d'Entablements dans le genre Toscan.

PLANCHE LXXIII.

Entre plusieurs entablements Toscans que Bibiane nous donne dans son Livre, nous avons rassemblé dans celui-ci la corniche, l'architrave & le chapiteau de différents dessins qu'il nous présente en ce genre; nous avons même imité les congellations de l'un de ces profils, dans le cas où l'on voudroit appliquer cet exemple à une grotte ou à une fontaine propre à la décoration de nos jardins, pour y être peinte sur un mur de clôture, soit à fresque ou à la gouache; mais toujours en se ressouvenant qu'il ne faut pas abuser de cette maniere de profiler, plus ingénieuse que réfléchie.

Profil d'Entablement dans le genre Dorique.

PLANCHE LXXIV.

Ce profil Dorique, d'un goût tout différent de ceux que nous avons vus jusqu'à présent, est néanmoins composé d'une grande maniere; il peut s'employer dans la décoration des grands sallons,

des grandes galleries ; mais particuliérement dans celle de nos fêtes publiques & de nos théâtres : on en trouve plusieurs de ce genre dans Bibiane, Auteur excellent en cette partie, & l'un des Artistes de l'Italie qui aient le mieux entendu, & la décoration & la manutention des Théâtres ; mais les bornes que nous nous sommes prescrites, ne nous permettent pas d'en donner ici plusieurs de cette espece, préférant d'en offrir quelques-autres d'une plus riche composition, ainsi que quelques chapiteaux & autres détails ; nous renvoyons pour le surplus à cet Auteur estimable, qui dans son Livre nous a donné un Traité de la Perspective, que nous avons fait traduire pour l'utilité de nos Eleves, & que nous ferons peut-être imprimer dans un supplément qui pourra servir de suite à ce Cours. On trouvera seulement une base attribuée au Dorique par Bibiane, d'un profil à-peu-près semblable à celle Attique, mais dont le tore supérieur semble n'être ici qu'un astragale.

Profil d'Entablement dans le genre Ionique.

PLANCHE LXXV.

Ce profil d'entablement, que Bibiane range dans la classe de l'ordre Ionique, pourroit, à bon droit, figurer dans les ordonnances Composites. Au reste, cela peut dépendre de l'application qu'on en veut faire dans la décoration ; car ici comme ailleurs, toutes les fois qu'un ordre Ionique préside seul, il peut être susceptible d'une très-grande richesse, & semble n'exiger une certaine réserve, que lorsqu'il soutient un Corinthien, comme nous le remarquerons en parlant de celui des Tuileries, planche XCII.

Profil d'Entablement dans le genre Corinthien.

PLANCHE LXXVI.

Cet entablement eſt d'un deſſin pittoreſque ; les profils en ſont ingénieux & bien variés ; d'ailleurs il regne dans ſes maſſes & dans ſes parties, une élégance qui convient à la richeſſe des ornements dont Bibiane l'a revêtu : ornements tous d'un excellent genre, & dont nous avons fait imiter dans la gravure, autant qu'il a été poſſible, la touche légere & ſpirituelle qu'on remarque dans les différents deſſins de cet Auteur ; raiſon qui nous en a déja fait recommander l'étude à nos Eleves, premier volume, page 207, comme capable de leur inſpirer la vraie maniere de deſſiner les ornements dans les compoſitions d'Architecture.

Profil d'Entablement dans le genre Compoſite.

PLANCHE LXXVII.

Cet entablement, beaucoup plus mâle que le précédent, mais peut-être moins riche que l'Ionique, eſt auſſi compoſé d'une grande maniere, & ſe reſſent aſſez bien du caractere moyen attribué à l'ordre compoſite par Scammozzi, ce qui lui a fait deſirer qu'on le plaçât entre l'Ionique & le Corinthien. Nous rappelons cette remarque de Scammozzi, pour faire voir que Bibiane, même dans ſes compoſitions pittoreſques, a ſu conſerver le genre propre à chaque objet qu'il a voulu traiter, ce qui doit faire ſentir à nos jeunes Artiſtes, qui ſe croient du génie lorſqu'ils n'ont que de l'enthouſiaſme, qu'une véritablement belle production, eſt celle où le goût & les préceptes ſe trouvent réunis ;

que c'eſt une vaine excuſe de dire, comme cela leur arrive preſque toujours, que les ouvrages de génie ne peuvent être ſoumis aux regles : nous ſommes bien éloignés de penſer ainſi, perſuadés que nous ſommes, qu'il faut commencer toutes ſes compoſitions par les préceptes, les continuer par le génie propre à la choſe, & les finir par le goût de l'art, qui dans tous les cas doit être le modérateur des préceptes & du génie de l'Architecte.

Chapiteaux dans le genre Ionique.

PLANCHE LXXVIII.

Les figures A & B, offrent deux deſſins de chapiteaux Ioniques, d'une compoſition auſſi extraordinaire qu'ingénieuſe, mais que nous n'offrons ici, comme nous l'avons déja obſervé, que pour exciter le génie des jeunes Deſſinateurs & les accoutumer à crayonner, ou plutôt à tracer à la plume ces eſpeces de caricatures. Ce travail en leur procurant l'exercice du deſſin, fera éclôre chez eux ce premier germe, qui mene dans la ſuite aux véritables ſuccès, ſur-tout lorſqu'on s'eſt accoutumé, dans ſes moments de loiſir, à imiter d'excellents modeles : ceux-ci tenant en quelque ſorte à l'Architecture, rapprochent les Eleves du genre d'ornements qui ſont particuliers à cet Art. Tels ſont ceux de Bibiane, de Le Clerc, de Chauveau, de Labelle, de Silveſtre, de Gillot, de Lafage, &c.

La figure C, offre le profil d'un impoſte & d'une partie de l'archivolte, qui le couronne ; la figure D, le profil d'une baſe : l'un & l'autre ſont revêtus

des ornements analogues aux chapiteaux Ioniques tracés sur cette planche.

Chapiteaux dans le genre du Chapiteau Composite Romain.

PLANCHE LXXIX.

Nous ne donnons point ici de chapiteau Corinthien : Bibiane, ainsi que les plus excellents Architectes, l'ayant regardé comme le chef-d'œuvre de l'Art, & par conséquent peu susceptible de variété; les petits changements que Bibiane a faits dans les siens, ne consistant que dans les tigettes & les caulicoles, n'alterent en rien la beauté de ce chapiteau; c'est pourquoi nous avons passé, dans cette planche, au Composite du dessin de cet Artiste célebre.

Les figures A & B, représentent deux chapiteaux différents ; le premier assez semblable à celui du Composite Romain, mais néanmoins d'un dessin plus libre & moins composé, est plus propre par cette raison à être exécuté en menuiserie pour la décoration intérieure de nos bâtiments ; le second, plus compliqué, conviendroit beaucoup mieux pour la décoration intérieure de nos Temples, & pourroit s'exécuter en pierre.

Les figures C, D, sont deux dessins d'architraves, dont l'un peut s'appliquer au-dessous de la frise de la planche LXXVI, & l'autre au-dessous de celle de la planche LXXVII.

Nous n'avons pu offrir des productions ingénieuses de ce Livre, que les planches que nous donnons ici; mais quand ce petit nombre ne nous auroit servi qu'à faire connoître à nos Eleves

déja aſſez inſtruits, cet Auteur excellent, nous leur aurons rendu du moins un bon office : nous diſons à nos Eleves, déja aſſez inſtruits ; car de tels modeles, quelque admirables qu'ils puiſſent être d'ailleurs, ne ſont pas faits pour ceux qui n'en ſont encore qu'aux éléments. Pour ceux-ci, ce ne ſont encore que des images ; pour les premiers, au contraire, ce ſont des ſources fécondes, qui dans la ſuite, en peuvent faire des hommes de goût.

Paſſons à préſent à un autre Chapitre, non moins intéreſſant, qui a pour objet de traiter des inconvénients de l'Art, inévitables quand on veut élever dans nos édifices pluſieurs ordres les uns ſur les autres.





CHAPITRE VI.

INCONVÉNIENTS DE L'ART, INÉVITABLES DANS L'USAGE D'ÉLEVER DANS NOS ÉDIFICES PLUSIEURS ORDRES LES UNS AU-DESSUS DES AUTRES.

TRAITER de la maniere d'élever plusieurs ordres les uns au-dessus des autres, c'est vouloir parler des inconvénients de l'Art, plutôt que de ses préceptes; en effet, nous sommes tentés de croire, que les anciens qui ont assigné à chaque ordre un caractere particulier, n'ont jamais eu l'intention d'élever l'Ionique sur le Dorique, ni de placer sur l'Ionique le Corinthien, dans une même façade, puisqu'il est aisé de s'appercevoir, que ce mêlange d'expressions solide, moyenne & délicate, appliquées aux divers étages d'un bâtiment, ne tend qu'à détruire le parfait accord qui doit se rencontrer dans la décoration extérieure ou intérieure des bâtiments.

Examinons donc les inconvénients qui doivent résulter de l'union de ces différents ordres, qui, quoiqu'en rapport les uns avec les autres, ne présentent pas moins une disparité frappante, lorsqu'ils se trouvent réunis dans un même édifice. Pour cela citons différents exemples où les ordres qui se surmontent, semblent nuire à l'unité de l'ordonnance des façades. Si nous ne parvenons pas à détruire cet usage, peut-être trop accrédité, au moins sera-t-il utile de faire connoître les

licences qu'entraîne après soi cette méthode employée par le plus grand nombre de nos Architectes, dont nous allons comparer les productions, d'ailleurs estimables, avec celles d'autres Maîtres, qui ont su se garantir de cette triple application dans leurs compositions; en sorte que si plusieurs d'entre ces derniers les y ont employés, ce n'a été du moins que pour désigner d'une maniere plus positive, le caractere qu'ils croyoient devoir donner à chacun de leurs bâtiments.

Si les trois ordres Grecs, employés dans une même façade, offrent, en quelque sorte, cette disparité dont nous parlons, que doit-il résulter des ordres Dorique & Ionique, réunis avec le Toscan? une dissonnance plus frappante encore, & contre laquelle l'autorité du Palais du Luxembourg, ne peut rien pour les esprits qui savent réfléchir. Trois ordres de même expression, c'est-à-dire, trois ordres délicats, élevés les uns sur les autres dans une même façade, comme on le remarque dans l'intérieur de la cour du Louvre, apportent peut-être moins de disparité dans les diverses parties de la décoration; mais, d'un autre côté, il en résulte souvent, dans l'ordonnance générale, une monotonie qui, quoique moins préjudiciable aux préceptes, que l'emploi de plusieurs ordres d'expression différente, n'est guere plus recevable.

Dans les édifices composés de deux étages, & où l'on fait seulement usage de deux ordres; il est plus facile sans doute de pallier la disparité, qui naît nécessairement de leurs différentes expressions; mais il en faut convenir, les rapports des pleins avec les vides, la largeur des entre-colonnements & les diverses hauteurs qu'exige chacun

chacun de ces ordres, ne peuvent produire une Architecture véritablement réguliere.

Si ce que nous avançons n'est pas sans fondement, nous croyons qu'un seul ordre rempliroit mieux l'idée qu'on doit se former de l'ordonnance de l'édifice, qui semble devoir toujours être considéré comme devant appartenir à un même propriétaire. D'ailleurs il faut s'en souvenir; les ordres ne doivent trouver place, que dans les bâtiments de la plus grande importance; en sorte que lors même qu'on est forcé de les composer de plusieurs étages, on ne soit pas pour cela obligé d'y répéter les ordres, pouvant convertir le rez-dechaussée en soubassement, placer l'ordre au premier étage, & donner à ce dernier un Attique, pour couronnement; de maniere que de cette préférence donnée au bel étage, naîtroit cette supériorité qui doit distinguer, dès les dehors, la demeure personnelle du Maître & de sa famille, d'avec celle des personnes qui sont attachées à son service.

Nous le répétons, la perfection que les Grecs ont su donner à chacun des ordres Doriques, Ioniques & Corinthiens, dont ils sont les inventeurs, & les tentatives que les Romains ont faites pour les atteindre dans leurs ordres Toscan & Composite, nous font présumer que les uns & les autres n'avoient entendu d'abord employer qu'un seul ordre dans chaque édifice: vraissemblablement le desir de multiplier ces anciens chefs-d'œuvre, a déterminé nos Architectes à les employer assez généralement les uns au-dessus des autres, tantôt de même genre, tantôt de genres différents, sans avoir trop d'égard à l'esprit de convenance, & peut-être sans autre but que de désigner dès

les dehors, la diversité des étages des dedans: surquoi nous ferons deux observations; la premiere que l'application des ordres nous paroît superflue dans la décoration des maisons des particuliers; la seconde, qu'on ne devroit réitérer les ordres, ni aux façades des Palais des Rois, ni dans tous les autres édifices destinés à l'habitation des Grands Seigneurs.

L'application des ordres, c'est-à-dire l'emploi des colonnes ou des pilastres, nous paroît superflue dans la décoration des maisons particulieres; car, d'un côté, le diamêtre des pieces de ces sortes de bâtiments étant peu considérable, la hauteur de leurs planchers ne peut procurer assez d'élévation aux étages, pour contenir extérieurement un ordre d'Architecture d'une certaine grandeur; & de l'autre il convient de diviser, le moins qu'il est possible, une façade de peu d'étendue, les ordres d'un petit module présentant toujours de petites parties, d'où il résulte que d'un point de distance raisonnable, on ne peut considérer à la fois, & les beautés d'ensemble, & celles de détails. Pour éviter cet inconvénient, l'Architecte n'a donc d'autre ressource que de saisir le caractere de l'un des ordres, pour régler la proportion, la forme & la richesse des croisées, leur rapport avec les trumeaux des façades; enfin le genre & l'expression des profils des entablements & autres membres de ce genre, répandus dans sa décoration: certainement un tel moyen nous paroît préférable à la présence réelle de l'ordre, qui jamais ne produit, dans les bâtiments dont nous parlons, qu'une ordonnance chétive, au-lieu de cette simplicité intéressante, le caractere propre de la belle Architecture, qu'on remarque dans quelques-uns

de nos hôtels dont les ordres sont absents. On reconnoîtra la vérité de ce que nous disons, si l'on compare ces Hôtels avec d'autres où l'on a employé de petits ordres. Ces derniers, dans lesquels on voit un ordre du côté de la cour, tandis qu'il n'y en a point du côté du jardin, offrent un coup-d'œuil peu satisfaisant. Cet examen pourra accoutumer nos Eleves, en parcourant les bâtiments contenus dans les volumes de l'Architecture Françoise, à se décider plus précisément sur ceux de ce Recœuil qu'ils devront imiter ou éviter lorsqu'ils auront à traiter la décoration des maisons particulieres d'un certaine considération.

Nous avons avancé que les ordres ne devoient être placés les uns au-dessus des autres, ni dans les façades des Palais des Rois, ni dans aucun autre édifice destiné à l'habitation des Grands Seigneurs. Il peut arriver cependant que la nécessité de bâtir au centre d'une Capitale, dans un terrein peu spacieux exige la réitération de plusieurs étages; mais ne peut-on pas se soumettre à cette nécessité, sans être obligé d'élever autant d'ordres, qu'on est forcé d'élever d'étages dans le bâtiment. La façade de Versailles, du côté des jardins, en est un exemple; & cet exemple, assez important, peut servir d'autorité pour déterminer le caractere distinctif, convenable aux édifices dont nous parlons. Qu'on ne s'y trompe pas, ce ne sont point les beautés de détail qu'il faut d'abord avoir en vue, ce sont celles des masses qui importent; ce sont ces beautés qui frappent, & qui seules sont capables de faire honneur aux talents de l'Architecte. D'ailleurs qu'on y réfléchisse, en n'employant qu'un seul ordre dans un bâtiment, combien n'éviteroit-on pas de porte-à-faux; combien de contradictions

de moins, entre les principales parties & l'ensemble ! en un mot, combien n'acquerroit pas de prééminence le bel étage sur les autres, qui sembleroient, l'un ne lui servir que de soutien, & l'autre que de couronnement !

Nous serions donc d'avis qu'on n'employât qu'un seul ordre élevé sur un soubassement, & couronné d'un Attique pour les Palais & les Maisons de Plaisance, comme à Versailles ; les grands ordres élevés sur un soubassement pour les Places Royales, comme à celle de Louis le Grand ; seulement deux ordres réguliers élevés l'un au-dessus de l'autre, pour les Hôtels, comme à celui de Soubise. Nous voudrions qu'on n'en mît jamais aucun dans les décorations particulieres, comme on le remarque à l'Hôtel de Belle-Isle & ailleurs. Peut-être, dira-t-on : tous les bâtiments se ressembleront donc ?. oui, sans doute, toutes les demeures des Têtes couronnées, tous les bâtiments des personnes de la premiere distinction, toutes les maisons des riches particuliers se ressembleront & ne devront diférer dans la décoration de leurs façades, que par une plus ou moins grande simplicité de fermeté ou d'élégance, selon qu'elles se trouveront élevées dans le sein des villes ou à la campagne ; car alors leur destination particuliere devra déterminer le carrctere de leur ordonnance : & l'on ne verra plus se reproduire, comme par le passé, les mêmes membres d'Architecture, & les mêmes ornements dans des édifices qui étant élevés pour des fins différentes, doivent nécessairement s'annoncer diversement. Qu'on ne craigne point que la ressemblance que nous proposons, prive l'Architecture de la variété qui lui est nécessaire, sur-tout si elle se trouve dirigée par des hommes de génie. Qu'à

l'avenir nos jeunes Architectes, guidés par l'esprit de convenance, apprennent à tirer partie de la situation des lieux, du plus ou du moins d'étendue qui leur sera prescrite par les propriétaires : qu'ils aient soin de réfléchir sur le choix & sur l'application qu'ils doivent faire des ordres à raison de l'importance des entreprises qui leur seront confiées : qu'ils méditent sur la suppression ou la réitération des avant-corps qu'ils devront employer dans leurs bâtiments : qu'ils étudient en particulier la proportion, la forme & la richesse de leurs ouvertures : qu'ils se soient bien exercés sur la maniere de profiler & sur le choix des ornements destinés à l'embellissement de leurs façades : qu'ils sachent mettre à profit la hauteur que doit avoir le principal corps de logis, pour le faire pyramider sur les aîles, soit en terminant celui-là par des combles apparents, ceux-ci seulement par des balustrades; & l'on verra que de tous ces moyens qui leur sont offerts, naîtra certainement une variété suffisante, pour que les productions de même genre puissent présenter autant de vraies beautés, qui, considérées en particulier, acquerront le droit de satisfaire les connoisseurs en Architecture.

Après avoir insisté sur la nécessité de n'employer qu'un seul ordre dans la décoration des bâtiments d'habitation : examinons quelle seroit la meilleure maniere de placer ces ordres dans les édifices publics, tels que les monuments sacrés, les arcs de triomphe, les basiliques, les bibliothèques, les hôtels de Ville & autres bâtiments élevés pour la magnificence, l'utilité, la sûreté, &c. Tous ces édifices élevés par des motifs différents, doivent nécessairement avoir un caractere particulier qui

les distingue des bâtiments dont nous venons de parler précédemment ; néanmoins nous sommes d'avis qu'on n'y emploie encore qu'un seul ordre, mais dont le choix de l'expression & la grandeur du module annonce que ces monuments, qui ne doivent avoir rien de vulgaire, sont consacrés à la Religion, à la gloire des Souverains ou au ministere public. Au reste, par un grand module nous n'entendons pas celui qui porteroit la tige de sa colonne à une hauteur gigantesque, & qui par-là rendroit toutes les portes, les croisées & les autres parties de l'édifice, chétives & mesquines : on doit songer que tout est relatif en Architecture, nous l'avons déja remarqué; c'est même un abus de croire que dans une façade un petit ordre serve à faire valoir un plus grand ordre; certainement c'est vouloir allier les contraires ensemble, & ôter à l'Architecture l'unité si nécessaire dans toutes les productions des Beaux-Arts.

Plusieurs Architectes craignent, disent-ils, l'égalité que nous recommandons, & l'appellent monotonie. Nous leur répondons que ce ne sont point les contrastes, mais les proportions, & les rapports du tout aux parties, & des parties au tout, qui produisent les vraies beautés en Architecture. D'ailleurs nous pouvons le dire ici, ce n'est que la multitude qui pense ainsi. L'excellence des préceptes n'est connue que du petit nombre, & c'est le sentiment de ceux-ci qu'il faut suivre pour participer à la gloire que s'acquierent les grands Maîtres.

Nous emploierions donc un grand ordre, mais qui n'auroit rien de colossal dans la décoration des bâtiments publics, parce qu'alors il seroit aisé de

s'appercevoir que l'importance de l'édifice l'auroit exigé tel. D'ailleurs ces sortes de bâtiments n'étant pas sujets, comme ceux d'habitation proprement dits, à une aussi grande quantité d'ouvertures, leurs entrecolonnements gêneroient moins l'Architecte; leurs portes & leurs croisées, les niches, les chambranles & les autres membres d'Architecture qu'ils contiennent, pourroient du moins s'assortir beaucoup mieux au diamêtre & à la hauteur des colonnes ou pilastres qui les décorent; & si enfin il se rencontroit quelques difficultés dans la répartition de ces différents membres, on doit sentir qu'il deviendroit beaucoup plus facile de surmonter ces obstacles, que dans toute autre occasion; ce ce seroit là un vrai moyen d'assurer à ces bâtiments publics un caractere distinctif, qui ne se rencontre pas toujours assez entre nos monuments sacrés & nos demeures habituelles, ainsi qu'on le peut observer en comparant le portail de l'Eglise de Saint-Gervais, avec le Château de Maisons; celui des Minimes, avec le Château de Clagny; en effet ces édifices de genre différent ont pour ordonnance principale les mêmes ordres d'Architecture, & à-peu-près les mêmes ornements.

L'idée de n'employer qu'un seul ordre dans nos édifices, n'est pas une opinion qui nous soit particuliere; car, outre que nous en avons plus d'un exemple en France, si l'on veut se donner la peine de consulter Vitruve, on sera obligé de convenir, qu'à l'exception des Théâtres des Romains, & des Salles qu'il nomme *à l'Egyptienne*, presque tous les édifices dont il nous parle sont à un seul ordre. Parcourons encore les ruines de Persépolis par Fischer, de Palmyre & de Balbeck par Wood, & celles de la Grece par

L iv

M. Le Roi, & nous verrons que le plus grand nombre des ouvrages célebres que nous rapportent ces ſavants n'ont auſſi qu'un ordre. L'abus d'en élever pluſieurs les uns au-deſſus des autres, eſt donc dû aux modernes, qui n'ont pas toujours aſſez conſidéré que la marche qui doit conduire un Architecte dans les grandes entrepriſes, n'eſt pas la même qui le doit guider dans les occaſions d'une moindre importance : inattention dont il eſt réſulté, que d'imitation en imitation, cette maniere vicieuſe de décorer nos bâtiments a prévalu ſans diſtinction pour l'eſpece, le genre & le caractere qu'il convient de conſerver à chacun. Mais ce qui, ſelon nous, choque le plus la raiſon, c'eſt de voir, qu'oubliant l'expreſſion particuliere attribuée à chaque ordre, pluſieurs de nos Architectes, lorſqu'ils ont voulu en élever deux l'un ſur l'autre, ont placé le Compoſite ſur le Corinthien, ou celui-ci ſur le Dorique. De tels exemples, il en faut convenir, ne peuvent que nuire aux progrès de l'Art; ils rendent nos jeunes Architectes, moins ſéveres dans leurs compoſitions; ils leur font négliger de remonter à la ſource, de ſe rendre compte des chefs-d'œuvre que nous ont laiſſés pour modeles les anciens Architectes, ainſi que les grands Maîtres du ſiecle précédent, & ceux de nos jours, tandis qu'ils ne devroient jamais oublier qu'il ne ſuffit pas d'imiter indiſtinctement tout ce qui ſe préſente à eux ; qu'étudier ou imiter ſont deux choſes ; que c'eſt par l'examen réfléchi des ouvrages antiques, & la comparaiſon réitérée qu'ils en feront avec nos plus célebres ouvrages modernes, qu'ils peuvent devenir de vrais Architectes, & des hommes d'un goût exquis.

Mais enfin ſuppoſons qu'on ne puiſſe ſe diſ-

penser d'élever plusieurs ordres les uns au-dessus des autres, parlons des rapports qu'ont donnés plusieurs de nos Architectes aux différents ordres qu'ils ont placés dans leurs édifices, & remarquons, non pour critiquer nos Maîtres, mais pour instruire nos Eleves, les défauts inévitables qui se rencontrent dans cette maniere de décorer nos bâtiments. Nous donnerons ensuite les mesures particulieres de la plus grande partie de chacun de ces ordres, en commençant par ceux qui sont employés seuls dans un bâtiment; viendront après cela ceux où l'on en a placé deux l'un sur l'autre, trois, &c.

RAPPORTS QUE DOIVENT AVOIR LES ORDRES QU'ON VEUT ÉLEVER LES UNS AU-DESSUS DES AUTRES DANS UNE MÊME FAÇADE.

PLANCHE LXXX.

Soit placé à rez-de-chaussée un ordre Dorique, marqué H, figure I, dont le diamêtre inférieur, coté A, soit supposé de deux pieds ou de vingt-quatre minutes, la hauteur de l'ordre sera de seize pieds, & son diamêtre supérieur B, de vingt pouces ou vingt minutes, ce dernier devant avoir, ainsi que le prescrit Vignole, les cinq-sixiemes du diamêtre inférieur A.

Au-dessus de cet ordre Dorique, élevez un ordre Ionique, marqué I, son fût inférieur C, devra être égal à B; mais comme ce second ordre, selon l'art de bâtir, doit être plus léger & moins élevé que celui de dessous: on ne devra lui donner de hauteur, que les quinze-seizieme du Do-

rique ; ensuite on divisera la hauteur de ce nouvel ordre en dix-huit parties, dont deux dix-huitiemes feront le diamêtre C, qui sera divisé en trente-six parties (le module de cet ordre étant de dix-huit minutes, & celui du Dorique seulement de douze selon Vignole) ; enfin le fût supérieur D de cet ordre Ionique étant réduit, comme le précédent, aux cinq-sixiemes du diamêtre d'en bas, aura trente minutes.

Au-dessus de cet ordre Ionique, élevez un ordre Corinthien, marqué K ; cet ordre, pour avoir le même rapport avec l'Ionique, que celui-ci avec le Dorique, devra avoir de hauteur les dix-sept dix-huitiemes de l'ordre : ensuite il faudra diviser la hauteur de cet ordre Corinthien en vingt, pour trouver le nouveau module de ce troisieme ordre, qui, comme le précédent, sera aussi divisé en dix-huit minutes. Il est vrai que le diamêtre E étant formé des deux dix-sept dix-huitiemes de l'ordre de dessous, deviendroit plus fort que celui D d'une demi-minute ; mais, si l'on veut éviter ce défaut, on peut réduire, comme nous l'avons fait ici, le diamêtre E à trente-cinq minutes & demie, & porter les deux vrais modules de trente-six minutes au tiers inférieur du fût de la colonne vers F ; en sorte que cet ordre K auroit un petit renflement qui ne pourroit être apperçu d'en bas, & qui pour cela seroit préférable au porte-à-faux que pourroit produire à l'œuil cette demi-minute. A l'égard du diamêtre du fût supérieur G, il sera aussi réduit, comme le précédent, à trente minutes.

Après avoir assigné à chacun de ces ordres les différents rapports dont nous venons de parler, & qui tendent à les faire pyramider les uns sur les

autres; examinons à préſent, & plus particuliérement encore, les divers inconvénients qui en réſultent. Le premier, & peut-être le plus conſidérable de tous, regarde l'eſpacement de leurs entrecolonnements; car il eſt aiſé de remarquer que leur hauteur devenant moins conſidérable, à cauſe du racourciſſement de chaque ordre, il acquiert auſſi un peu plus de largeur par la diminution du diamètre des colonnes, qui ſe rétrécit toujours à fur & meſure qu'elles s'élevent les unes ſur les autres; c'eſt pourquoi l'entrecolonnement Dorique L, figure II, ſera de ſeize modules de hauteur, non compris le ſocle de trois pieds, qui lui tient lieu de piédeſtal, & de dix modules ſix minutes de largeur, pendant que l'entrecolonnement Ionique M, n'aura de hauteur que quinze modules, non compris ſon ſocle, ſur dix modules dix minutes, & qu'enfin l'entrecolonnement N, n'aura de hauteur que quatorze modules ſur onze modules deux minutes de largeur; d'où il doit réſulter que la proportion des arcades, placées l'une ſur l'autre dans chacun de ces entrecolonnements, n'aura aucune relation avec l'expreſſion particuliere de chaque ordre, à l'exception de l'arcade Dorique. D'ailleurs on doit remarquer encore, que leurs pieds-droits deviennent plus peſants, à meſure qu'ils appartiennent à des ordres d'une proportion plus légere; défaut contraire aux préceptes de l'Art; enfin un autre défaut qui détruit la proportion que doit avoir chacune de ces arcades, c'eſt que les appuis ou baluſtrades placées en avant & au bas des arcades ſupérieures, maſquent une partie de leur hauteur réelle : imperfection qui ne peut s'éviter qu'en préférant, dans les deux étages d'en haut, des croiſées PQ, aux arcades

MN, telles à-peu-près qu'on les a exprimées ici; parce qu'alors la largeur de l'ouverture P, pourroit être reduite aux trois-quarts de l'arcade de dessous O, & la croisée Q, être à celle P, comme cinq est à six; encore faut-il convenir, que si par ce moyen l'on parvient à rendre ces ouvertures d'une proportion plus analogue à chaque ordre, les pieds-droits R, S, T, ainsi que les trumeaux deviennent plus larges à mesure qu'ils se trouvent élevés les uns sur les autres, sans pour cela détruire le vice des entrecolonnements qui subsiste toujours; de maniere que pour éviter une licence on tombe dans une autre, puisque cette irrégularité, dans les trumeaux, péche essenciellement & contre la solidité réelle, & contre la solidité apparente.

Si au-lieu de trois ordres d'expression différente, on en préféroit trois de même genre, plus conformes aux lois de l'unité : chacun de ces ordres, comme les précédents, devroit aussi être moins élevé d'un module; c'est-à-dire, qu'en supposant que celui du rez-de-chaussée soit composite, par conséquent de vingt modules de hauteur, l'ordre intermédiaire seroit de dix-neuf, & le supérieur de dix-huit, pour qu'ensuite, chacun de ces ordres fût divisé en vingt modules, tous de dix-huit minutes; mais il est aisé de remarquer, qu'à plus d'unité près, les entrecolonnements, les ouvertures, les trumeaux qui y seroient placés, ne seroient pas plus exempts que les précédents, des imperfections dont nous venons de parler.

Avant de passer à des détails & à des observations plus étendues, citons seulement ici quatre de nos principaux édifices, où trois ordres d'Architecture se trouvent élevés l'un sur l'autre; don-

ftons préliminairement les mesures qui détermi- nent les rapports que Lescot, Delorme, Debrosse & Mansard leur ont assignés.

Le Corinthien de la cour du Vieux-Louvre, a dix-neuf pieds cinq pouces & demi; l'ordre Composite dix-neuf pieds trois pouces & demi; & l'ordre Corinthien quinze pieds six pouces trois-quarts : l'Ionique du rez-de-chaussée des Tuileries a de hauteur dix-huit pieds deux pouces & demi; le Corinthien quinze pieds deux pouces; & le Composite quatorze pieds six pouces & demi: le Toscan du Luxembourg a seize pieds huit lignes; le Dorique quinze pieds; l'Ionique quatorze pieds un pouce : le Dorique du Château de Maisons a quinze pieds quatre pouces &demi; l'Ionique quatorze pieds onze pouces & demi; le Corinthien quatorze pieds deux pouces &c. D'après ces exemples on peut juger idéalement du plus ou moins bon effet que peuvent produire les ouvertures & les membres d'Architecture que renferment les entrecolonnements de ces divers ordres, & se décider sur le parti qu'on devra prendre, pour parvenir à la plus grande perfection de ses œuvres, soit qu'on veuille employer de préférence plusieurs ordres de même genre ou de genre différent; soit, comme nous le verrons dans la suite, qu'on veuille n'admettre qu'un seul ordre dans sa décoration, & qu'on le choisisse solide ou délicat : le succès de la belle Architecture dépend absolument de l'ordre préféré & de la relation qu'on aura dû mettre entre toutes les parties du bâtiment & le caractere de l'ordre choisi.

Passons à présent à un examen beaucoup plus détaillé, concernant les mesures générales & par-

ticulieres données aux différents ordres que la plupart des anciens & des modernes ont élevés les uns au-dessus des autres dans leurs édifices.

Les ordres dont nous allons rapporter les mesures, sont ici réduits sur une grandeur commune, afin que d'un seul coup-d'œuil on puisse juger du plus ou moins d'importance des édifices auxquels ces ordres appartiennent ; ce parallele, qui nous offrira, tantôt des ordres employés à des bâtiments anciens, & tantôt à des bâtiments modernes, servira à nos jeunes Architectes à juger leurs productions avant de déterminer les rapports que leurs façades doivent avoir avec tel ou tel monument : moyen qui pourra les empêcher de tomber dans un défaut qui n'est que trop ordinaire, je veux dire, de placer de trop petits ordres dans de vastes édifices, ou au contraire des ordres colossaux dans les habitations de nos riches particuliers. Commençons par les bâtiments qui n'ont qu'un seul ordre, un ordre & un attique, deux ordres, &c.

MESURES EXACTES DE QUELQUES ORDRES D'ARCHITECTURE, EMPLOYÉS SEULS DANS LES BATIMENTS ANCIENS ET MODERNES.

Ordres du Portique d'Agrippa, de l'Orangerie de Versailles & du Château de Montmorency.

PLANCHE LXXXI.

La figure A donne les mesures de l'ordre Corinthien du portique d'Agrippa, ajoûté au Panthéon à Rome, & dont les colonnes ont environ

un diamêtre de plus que la proportion ordinaire, & l'entablement un peu plus du quart, ainsi qu'on peut le voir par les mesures cotées exactement sur cette planche, d'après Desgodets. Cet exemple prouve que les Romains commençoient déja à s'écarter des regles qu'ils avoient d'abord apprises des Grecs, & qu'ils avoient ensuite perfectionnées eux-mêmes chez ces Peuples. On peut dire que nos Architectes François ont été plus circonspects à cet égard, puisqu'ils n'ont guère augmenté leur ordre au-delà d'un module; encore n'en ont-ils usé ainsi que lorsqu'ils ont cru devoir accoupler leurs colonnes, comme Perrault au Corinthien du péristile du Louvre, Le Veau au Dorique de Vincennes, &c.

La figure B nous offre les mesures de l'ordre Toscan, appliqué à l'Orangerie de Versailles, l'un des chefs-d'œuvre de notre Architecture Françoise. Hardouin a suivi assez précisément dans cet ordre-colonne, les proportions que Vignole lui a données. Nous rappellerons à nos Eleves, que dans l'Architecture Civile, on ne peut guère placer plus convenablement le Toscan, ordinairement destiné pour les bâtiments Militaires & Navals. Celui qu'on remarque au Luxembourg, & celui qu'on a vu pendant longtemps au Palais-Royal, ne pouvant servir d'autorité pour en faire l'objet de la décoration des Palais des Rois, à moins qu'on ne le place, comme a fait Métézeau au Château-neuf de Saint-Germain-en-Laye, situé sur le sommet d'un côteau assez élevé, & où de triples terrasses descendent dans la vallée où serpente la Seine : voyez l'élévation de ce bâtiment, espece de chef-d'œuvre dans son genre, dans le Recœuil des Délices de Paris & de ses environs.

La figure C présente l'ordre Corinthien-pilastre de l'extérieur du Château de Montmorency, élevé sur les dessins de feu M. Cartaud, Architecte du Roi; cet ordre a dix diamêtres de hauteur, & est couronné par une corniche architravée, modillonaire, d'environ la huitieme partie de l'ordre. Nous ne saurions applaudir à cette corniche, qui ne seroit pas même tolérable pour servir de couronnement à un ordre Composite. Ne défigurons jamais l'ordre, & reservons cette espece d'entablement mutilé pour les étages Attiques dont le pilastre, n'ayant rien de commun avec les ordres d'Architecture proprement dits, peut recevoir pour amortissements un membre aussi irrégulier que l'est lui-même ce pilastre. Le chapiteau de cet ordre Corinthien est de feuilles d'olivier, & a pour base celle Composite ancienne, autant de membres & d'ornements, nous pouvons le dire ici, aussi inconséquents que sa corniche.

Dans l'intérieur de ce bâtiment, se remarque un sallon à l'italienne, de forme elliptique, de quarante-quatre pieds sur son grand diamêtre, & de quarante-quatre pieds cinq pouces de hauteur, décoré d'un ordre Corinthien-Pilastre, surmonté d'un Attique, orné de Cariatides. Donnons les mesures de cet ordre & de l'Attique de ce sallon, quoiqu'il ne s'agisse ici que des ordres appliqués seuls dans nos bâtiments, afin de parler de suite de la décoration extérieure & intérieure de ce même édifice. L'ordre Corinthien a de diamêtre dix-neuf pouces, & a de hauteur quinze pieds dix pouces & demi; sa base est Attique, & son chapiteau de feuilles d'olivier; la corniche de son entablement, qui a le cinquieme de l'ordre, est modillonaire; l'Attique a de hauteur sept pieds, son socle vingt-

six

ſix pouces, & ſa corniche quinze pouces & demi. Au-deſſus de cet Attique s'éleve une calote, peinte par Lafoſſe, de douze pieds trois pouces & demi de hauteur. Ce ſallon eſt auſſi du deſſin de M. Cartaud, celui des Architectes du commencement de ce ſiecle qui s'eſt laiſſé le moins entraîner à la futilité des ornements, qui a régné en France pendant près de trente années.

Ordre intérieur de l'Egliſe de l'Oratoire, ordre extérieur de l'Hôtel de Tingry & du Portail des Dames de l'Annonciade, à Saint-Denis.

PLANCHE LXXXII.

La figure A nous donne les meſures de l'ordre Corinthien-Pilaſtre de l'intérieur de l'Egliſe de l'Oratoire, bâti par Le Mercier; cet ordre a environ un diamêtre de hauteur de plus, que celle preſcrite par Vignole, & ſon entablement eſt entre le quart & le cinquieme. Nous ſerions aſſez de l'avis de Le Mercier, de donner un peu plus de hauteur à l'ordre, lorſque celui-ci eſt Pilaſtre, parce que ſon peu de ſaillie & l'avoiſinement des ſurfaces des pieds-droits qui l'accompagnent, le font paroître moins ſvelte que l'ordre-Colonne. A l'égard de ſon entablement, réduit entre le quart & le cinquieme, nous goûtons fort cette diminution de hauteur, quand il s'agit de la décoration intérieure d'un édifice; on doit réſerver la proportion du quart ſeulement pour les dehors. Nous avons auſſi, ſur cette même planche, figure D, donné les meſures du petit ordre Corinthien-Pilaſtre, qui porte les tribunes de la

même Eglise, & où l'on remarquera que Le Mercier a observé à-peu-près les mêmes rapports. Nous ferons aussi remarquer que tous les larmiers & plates-bandes de l'entablement de ce petit ordre sont inclinés en arriere, toutes ces saillies étant comprises dans l'épaisseur du pilastre du grand ordre. Cette maniere, assez ingénieuse à la verité, ne doit pourtant pas servir indistinctement d'autorité; il faut user de ce moyen avec beaucoup de circonspection, & non comme en ont abusé la plupart de nos Architectes, sans autre nécessité qu'une singularité présomptueuse. Nous donnerons l'ordre Dorique & Corinthien du portail de cette Eglise, planche LXXXV.

La figure B nous offre l'ordre Pilastre-Corinthien Colossal, placé dans la façade de la cour de l'Hôtel de Tingry, du dessin de M. Boffrand. Nous nommons cet ordre *Colossal*, quoiqu'il n'ait que deux pieds huit pouces de diamêtre, parce qu'embrassant deux étages, par-là il semble diminuer tous les autres membres d'Architecture qui l'accompagnent, ce qui leur ôte leurs rapports avec l'ordre, & les rend maigres & mesquins : ce qui arrivera toujours, ainsi que nous l'avons remarqué plus d'une fois ; lorsqu'on ne voudra pas assortir l'ordre à la grandeur du bâtiment ; parce que du plus ou moins d'importance de celui-ci, doivent être déterminées les hauteurs des planchers, la largeur des ouvertures & des trumeaux, qui, à leur tour, devroient fixer le diamêtre des ordres; autrement lorsqu'ils cessent d'avoir une relation exacte avec les autres membres principaux répandus dans les façades, le grand & le petit se trouvent alliés ensemble, contre toute idée de vraissemblance. Cet ordre Pilastre a dix dia-

mètres de hauteur, élevé seulement sur un socle de trois pieds quatre pouces, son entablement est entre le quart & le cinquieme.

La figure C donne l'ordre Ionique-Colonne du portail de l'Eglise de l'Annonciade à Saint-Denis, du dessin de Mansard; cet ordre n'a que vingt-sept pouces de diamêtre, mais il se trouve assez bien assorti à la grandeur du monument auquel il donne entrée; il a de hauteur dix diamêtres, & son entablement est entre le quart & le cinquieme; cet ordre est aussi élevé sur un socle de deux pieds huit pouces & demi, qui lui tient lieu de piédestal; ce dernier ne doit être employé que dans les grands édifices de ce genre.

Ordres d'Architecture, employés seuls dans les Batiments anciens et modernes, et surmontés d'un Attique.

Ordres du portail de l'Eglise de Saint-Pierre de Rome, du Panthéon, & du Monastere des Dames Sainte-Marie à Chaillot.

Planche LXXXIII.

La figure A donne les mesures de l'ordre Corinthien du frontispice de l'Eglise de Saint-Pierre à Rome, dont le diamêtre des colonnes a huit pieds deux pouces, sur quatre-vingt-quatre pieds de hauteur, ce qui donne à celle-ci deux pieds quatre pouces de plus que ses dix diamêtres: la hauteur de son entablement est reduite à-peu-près au cinquieme de la colonne, n'ayant que

dix-sept pieds six pouces & demi d'élévation, ce qui le fait paroître un peu foible ; mais la difficulté de trouver des pierres d'une certaine capacité, n'a pu permettre au Bramante, de faire plus haut son entablement, ce qui néanmoins lui est reproché par Wrein (*l*), Architecte de l'Eglise de Saint-Paul à Londres, dont nous avons parlé & rapporté les principales mesures, ainsi que celles de Saint-Pierre de Rome, premier volume, page 85 jusqu'à 98. Cet ordre est élevé sur un petit socle de deux pieds sept pouces ; ce qui donne à toute l'ordonnance, cent quatre pieds un pouce de hauteur, non compris l'Attique de trente pieds, & la balustrade de cinq pieds qui couronne ce dernier ; total, cent trente-neuf pieds un pouce. On voit par ces mesures, qui ne donnent que la hauteur du frontispice de ce monument, que cet ordre surpasse en grandeur, tous ceux qui furent élevés jusqu'alors, & dont aucun depuis ne lui peut être comparé. Aussi pour donner une idée de sa supériorité sur tous ceux que nous rapportons, nous avons pris soin, comme il a été dit, de réduire tous ces ordres sur une même échelle, pour que, par la seule inspection de ces dessins, on juge du diamêtre de l'ordre qu'on voudra choisir pour être appliqué à tel ou tel bâtiment confié aux talents de l'Architecte.

La figure B offre l'ordre Corinthien-Colonne du Portique du Panthéon, restauré par Adrien ; il a de diamêtre trois pieds cinq pouces, & trente-deux pieds cinq pouces cinq lignes de hauteur ; sa

(*l*) Wrein a préféré deux ordres au portail de Saint-Paul de Londres ; le premier, Corinthien, de quatre pieds de diamettre, & le deuxieme Composite.

base est antique, & posée sur le sol; son entablement a un peu moins du quart, & est surmonté d'un Attique, élevé lui-même sur un piédestal, qui a plus de la moitié de sa hauteur: l'élévation de ce portique est de soixante-sept pieds trois pouces dix lignes, un peu moins que la moitié du frontispice de Saint-Pierre, & passe néanmoins pour un assez grand édifice des anciens Romains.

La figure C présente l'ordre Ionique-Colonne du portail de l'Eglise des Dames de Sainte-Marie à Chaillot par Mansard, qui ne lui a donné de hauteur que trente-quatre pieds six pouces & demi, & de diamêtre, vers le quart de la hauteur de sa tige, seulement trente-deux pouces, & vingt-huit pouces onze lignes au-dessous du chapiteau; ce dernier est selon Scammozzi, & sa base est Attique, son entablement est modillonaire, & n'a de hauteur qu'entre le quart & le cinquieme. Le pilastre Attique a de hauteur environ la moitié de l'ordre de dessous, y compris l'entablement; hauteur assez considérable, & qui cependant a encore été surpassée par plus d'un de nos Architectes, au Temple, à Issy, à Saint-Nicolas du Chardonnet, & ailleurs; ce qui donne à cet étage un air de prétention qui ne peut lui convenir, & qui, pour cette raison, doit être réduit au quart de l'ordre au moins, ou à la moitié au plus, mais toujours être employé avec la plus grande circonspection.



Ordres du Portail de Saint-Nicolas du Chardonnet, des Façades du Chateau d'Iſſy; de la Porte de l'Hôtel de Jars, & de celle de l'Hôtel du Grand Prieur de France.

PLANCHE LXXXIV.

La figure A donne l'ordre Ionique du portail de l'Egliſe de Saint-Nicolas du Chardonnet, cet ordre a deux pieds neuf pouces de diamêtre, & de hauteur dix-huit modules ; ſa baſe eſt celle de l'ordre Dorique de Vignole, & ſon chapiteau celui de Scammozzi ; ſon entablement a environ le cinquieme de la hauteur de la colonne, & ſa corniche eſt denticulaire : cet ordre eſt élevé ſur un piédeſtal de quatre pieds dix pouces un quart, & comme celui de l'Attique d'une peſanteur Toſcane. Nous venons de dire plus haut, que ſon Attique étoit fort conſidérable ; nous remarquons ici que ſa corniche, portée environ au quart de ſa hauteur, ne ſert, pour ainſi dire, qu'à anéantir l'ordre de deſſous, & à rendre l'entablement qui couronne ce dernier, maigre & décharné, autant d'imperfections qui rendent cette compoſition médiocre ; mais que nous avons cru devoir rapporter, pour apprendre à nos Eleves qu'il faut bien ſe garder de tout imiter. Cependant il eſt fort utile d'examiner toutes les différentes productions de l'art, pour apprendre à y demêler ce qu'on doit accepter ou rejeter, ſeul moyen de parvenir à ſe corriger ſoi-même, lorſqu'on veut ſe rendre compte de ſon projet avant de paſſer à l'exécution.

La figure B montre l'ordre Dorique du Château d'Iſſy, du deſſin de Bullet. Nous venons auſſi

de remarquer, figure C, Planche LXXXIII, que l'Attique élevé ſur cet ordre avoit trop de hauteur ; mais nous obſervons que dans ce cas, cette hauteur eſt plus tolérable : Iſſy eſt une petite Maiſon de Plaiſance où il eſt bien plus permis, non-ſeulement d'employer un étage Attique, mais de lui procurer une élévation qui lui donne un air d'habitation : caractere qu'il faut ſavoir éviter abſolument dans la décoration extérieure d'une Egliſe ; autrement, comme nous l'avons déja obſervé, les édifices ſacrés & les bâtiments de plaiſance, ſe trouvent avoir trop de reſſemblance ; les ſtyles ſont confondus, & inſenſiblement nos productions dégénerent au point de n'offrir plus ni choix, ni dignité, ni convenance ; en ſorte que ſi l'on peut quelquefois faire uſage des Attiques dans la décoration de nos Temples, ce doit être avec beaucoup de prudence, & dans le cas ſeulement que leur hauteur n'excédera guère le quart de l'ordre, tandis qu'on peut donner juſqu'à la moitié aux Attiques de nos bâtiments, ainſi que nous venons de le remarquer, & que nous l'avons rapporté dans nos définitions, premier volume, page 324. On pourroit même leur donner quelque choſe de plus que la moitié, comme l'a fait Bullet, aſſez ſupérieur dans ſon Art pour ſervir d'autorité à ceux qui, comme lui, en ſauront aſſez pour que cet excédent contribue à rendre l'ouvrage entier & plus admirable, & d'une dimenſion plus heureuſe. Nous avons tracé, figure *a*, le même ordre que cet Architecte a employé du côté du jardin de ce même Château : & remarquons que pour l'avoir voulu élever ſur un piédeſtal de deux pieds dix pouces & demi, il a converti ſon entablement en corniche architravée :

licence qui n'eſt permiſe qu'à un grand Maître ; parce qu'encore une fois, il faut ſavoir la racheter par des beautés d'enſemble, dont un homme ſans doctrine n'eſt guère capable.

La figure C donne l'ordre Ionique-Pilaſtre de la porte de l'Hôtel de Jars ; cet ordre n'a que vingt-un pouces un quart de diamêtre, ſur ſeize pieds un quart de hauteur ; il a pour baſe celle Attique, & pour chapiteau celui de Scammozzi ; ſon entablement eſt modillonaire, & n'a guère que le cinquieme de l'ordre ; ſon Attique n'en a pas la moitié, & en cela il approche plus près des proportions de l'antique : le pilaſtre Attique a pour baſe une ſeule plate-bande & un liſteau, & pour chapiteau le Dorique de Vignole : ſimplicité qu'il faut peut-être éviter dans un étage orné de pilaſtres, celui-ci devant prendre l'expreſſion de ſes moulures & des ornements de l'ordre de deſſous : cet ordre étant Ionique, devoit autoriſer la ſimilitude des membres de l'Attique à tenir plutôt de la délicateſſe Corinthienne, que de la virilité Dorique. Nous faiſons ici cette obſervation, pour porter nos Eleves à réfléchir ſur tous les objets de leur décoration ; car il ne ſuffit pas de placer un Attique, ni d'élever un deuxieme ordre, un troiſieme ordre, &c. mais il faut conſidérer les rapports que ces divers étages doivent avoir les uns avec les autres ; quel eſt celui qui doit porter, celui qui doit ſurmonter ; enfin le genre, le ſtyle, le caractere qu'il convient de donner à celui-ci ſur celui-là ; autrement on ne fait que de la décoration, & non de l'Architecture, comme on ne fait que de la richeſſe, & & non de la beauté, quand on ne place des ornements que pour le ſeul plaiſir de faire des ornements, qui ne ſont avoués, ni par la néceſſité,

ni par le raisonnement de l'Art. Nous remarquerons aussi, que le vase qui couronne cet Attique est de beaucoup trop fort, égalant, pour ainsi dire, avec son socle la hauteur de ce petit étage ; ce vase d'ailleurs trop pesant, s'accorde mal avec l'élégance des Masses de l'Attique. Les membres d'Architecture, encore une fois, & les ouvrages de Sculpture ne peuvent produire de vraies beautés que par les rapports qu'ils ont les uns avec les autres ; autrement la composition n'offre plus aux yeux des connoisseurs qu'un assemblage de membres d'Architecture mal assortis, & les ornements un remplissage, qui, loin d'annoncer le génie de l'Architecte, ne montre au plus que sa stérilité.

La figure D donne l'ordre Dorique, & l'Attique formant la décoration, du côté de la rue du Temple, de la porte de l'Hôtel du Grand Prieur de France (*m*), du dessin de M. de l'Isle, Architecte du commencement de ce siecle, assez peu connu, mais qui cependant, dans cette façade, montre un homme de génie ; néanmoins nous remarquerons que cet Architecte, pour avoir voulu donner trop de mouvement à son plan, a négligé, par les réitérations des ressauts & des pans coupés qu'il y a introduits, la sévérité que semble imposer l'ordre Dorique. Nous avons déja remarqué que la hauteur de l'Attique étoit excessive, ayant dix pieds dix pouces ; cependant l'ordre a un module de plus qu'il ne devroit avoir ; il a dix-sept pieds au-lieu de seize, son diamêtre n'étant que de vingt-quatre pieds. M. de l'Isle a suivi en cela l'opinion de Le Veau, qui

(*m*) On trouve cette élévation très-bien gravée par Marot dans le Recœuil des Délices de Paris, planche 86.

en a ufé ainfi au portique Dorique de la cour du Château de Vincennes (*n*) que nous avons cité, au commencement de ce volume ; en forte que l'entablement porté au quart de cette nouvelle hauteur, a quatre pieds quatre pouces : moyen qui auroit du déterminer l'Architecte à rendre plus réguliere la diftribution de fes métopes & de fes mutules ; mais il n'a pu le faire à caufe du mouvement qu'il a voulu donner à fa façade. Le Veau s'eft bien gardé de donner un pareil mouvement à la façade du portique de Vincennes; c'eft pourquoi nous avions raifon de dire plus haut, qu'il ne fuffifoit pas d'imiter les écarts des grands Maîtres, à moins d'avoir comme eux les mêmes reffources dans l'imagination ; qu'autrement on défigure fes productions, au-lieu de les embellir, & que fouvent on ajoûte à des licences, d'autres licences encore, qui, réunies enfemble, ne préfentent plus que l'abus de l'Art & l'incapacité de l'Architecte.

ORDRES D'ARCHITECTURE, SURMONTÉS PAR UN AUTRE ORDRE, EMPLOYÉS DANS NOS ÉDIFICES SACRÉS ET DANS NOS BATIMENTS D'HABITATION.

Ordres des Portails des Invalides, de l'Oratoire à Paris, & du Château de Clagny.

PLANCHE LXXXV.

La figure A donne les mefures des ordres Do-

(*n*) On trouve auffi le deffin de ce portique dans le Recœuil des Délices de Paris, pl. 161, gravé d'une grandeur affez intéreffante.

rique & Corinthien du portail du dôme des Invalides, du côté de la campagne, du dessin de Jules Hardouin Mansard. Ces deux ordres, que nous avons trouvés trop petits ailleurs, en les comparant avec la hauteur du monument auquel ils servent de frontispice, ne laissent pas d'avoir cependant un certain diamêtre, mis en parallele avec ceux des portails de l'Oratoire, de Saint-Roch, des Minimes, de La Merci, des Petits-Peres & des Feuillans, rapportés dans cette planche & les deux suivantes; tant il est vrai qu'il n'existe point en Architecture de grandeur absolue, qu'elles sont toutes relatives: réflexion que nous ne pouvons trop souvent faire faire à nos Eleves. En effet, il n'existe point de petits ordres, il n'en est ni de grands ni de colossaux proprement dits; on dira bien vulgairement, l'ordre Dorique de la porte de la Chambre des Comptes, au Palais, est petit; celui du portail de Saint-Sulpice est grand; enfin l'ordre Corinthien de l'Hôtel de Tingry, rapporté précédemment pl. LXXXII, figure B, paroît colossal; mais ces diverses dénominations ne peuvent regarder que leurs défauts de rapports, considérés avec l'espece des édifices qu'ils décorent.

L'ordre Dorique, placé pour premier ordre à ce portail, est exécuté sur les principes de Vignole, c'est-à-dire, qu'il a seize modules de hauteur, & son entablement mutulaire le quart. Audessus de cet ordre, Hardouin a placé le Corinthien; en sorte qu'on peut remarquer qu'il a passé subitement du solide au délicat, ce qui ne se peut guère permettre; car il résulte de ce passage trop rapide, un contraste entre tous les membres répandus dans l'un & l'autre ordre, soit dans les

corniches, soit dans les impostes, les chambranles; les balustrades, &c. Ces membres dans l'ordre d'en bas, doivent raisonnablement être virils, & être délicats dans l'ordre supérieur : disparité contraire aux lois de l'unité & à la correspondance qui doit être observée entre les différents membres de la décoration d'un même édifice, ce qui ne se peut faire qu'en opposant à ces deux extrêmes un intermédiaire, qui, par cette transition semble adoucir cette espece de dissonnance. C'est pourquoi il seroit intéressant de n'y employer qu'un seul ordre ; ou du moins lorsqu'on ne peut se refuser d'en mettre plusieurs, il faudroit éviter ce passage brusque, qui a été suivi au portail de l'Oratoire & à celui de Saint-Roch. N'auroit-il pas mieux valu imiter le frontispice des Minimes, où François Mansard a surmonté le Dorique par un Composite, non-seulement moins délicat que le Corinthien, mais où il a su, avec art, simplifier celui-ci, enrichir celui-là de maniere à pallier, pour ainsi dire, les défauts de parité qui se rencontrent dans deux ordres d'un caractere & d'une expression si différente ? Hardouin a donné à son ordre Corinthien les mêmes hauteurs à huit pouces près, qu'à son Dorique, & l'a élevé sur un piédestal, qui, ainsi que l'entablement, a le quart de la hauteur de l'ordre : ce piédestal nous paroît pesant, & d'une expression rustique; en sorte qu'on remarque peut-être, dans cette façade, un corps Toscan, couronnant un Dorique, & servant de soubassement à un ordre Corinthien : inadvertences auxquelles étoit sujet Hardouin, mais qu'il savoit racheter par tant de goût & de génie, que ses productions n'en sont pas moins des chefs-d'œuvre. Dans la figure *a* nous donnons les mesures de

l'Attique, qui, au premier étage, sert d'accotement au Corinthien, & dont la hauteur du pilastre, celles de sa corniche architravée & de la balustrade qui la couronne, sont égales à tout l'ordre Corinthien, y compris base & chapiteau.

La figure B nous donne les ordres Dorique & Corinthien du portail de l'Oratoire; du côté de la rue Saint-Honoré, du dessin du sieur Caquet, qui, comme nous venons de l'observer, a imité du portail du dôme des Invalides, l'application du Dorique & du Corinthien; & il n'en differe guère que par la différence des diamêtres; car le rapport du premier ordre au second, est le même; il en differe encore, parce qu'au-lieu d'avoir placé un piédestal entre les deux ordres, il n'a employé qu'un socle un peu moins haut que l'entablement, en quoi il doit être applaudi: les piédestaux, comme nous l'avons dit ailleurs, produisent des porte-à-faux qui devroient les faire éviter; ces porte-à-faux sont sur-tout sensibles, lorsque les piédestaux se trouvent placés sous un ordre supérieur, & qu'on en introduit plusieurs dans un même édifice.

La figure C donne l'ordre Dorique & Composite du Château de Clagny, du côté de la cour, élevé sur le dessin de Hardouin Mansard, qui en cela a imité le portail des Minimes par François Mansard son oncle; qu'il auroit peut-être bien fait d'imiter encore à son portail des Invalides qu'il a élevé depuis, Clagny étant son coup d'essai; car l'ordonnance de ce Château, principalement du côté de la cour, est fort supérieure au portail des Invalides, quoique celui-ci soit, pour ainsi dire, son dernier ouvrage. Au reste il s'est montré, sur-tout dans l'intérieur de cette Eglise, le plus

grand génie que la France ait possédé, à en juger par ce chef-d'œuvre & par tout ce qu'il a créé d'admirable à Versailles, à Paris & ailleurs.

Ordres des Portails de Saint-Roch, des Minimes, & de l'Hôtel de Thiers.

PLANCHE LXXXVI.

La figure A indique les mesures des ordres Dorique & Corinthien du portail de Saint-Roch, du dessin de feu M. de Cotte, premier Architecte du Roi. Nous ne répétons point ce que nous avons déja dit en parlant du portail des Invalides & de celui de l'Oratoire, touchant l'application de l'ordre Dorique & Corinthien dans une même ordonnance. Nous persistons à croire, que de tels exemples ne sauroient servir d'autorité: toutes les productions qui s'éloignent des principes approuvés par le plus grand nombre des vrais Architectes ne peuvent faire loi. Peut-être est-il utile qu'on ait tenté ce moyen; sans ces tentatives & tant d'autres, les regles de l'Art, auroient peut-être été trop circonscrites; mais qu'on y prenne garde, ces essais ne sont pas toujours des modeles à suivre: d'ailleurs les plus habiles Maîtres ne peuvent être trop circonspects dans leurs compositions; d'une part, parce qu'ils doivent être retenus par les préceptes fondamentaux de l'Art; de l'autre, parce qu'ils doivent craindre de présenter à la multitude des moyens de s'égarer de la véritable route. Nous nous contenterons donc de remarquer que dans cette figure A, l'ordre Dorique n'a de hauteur que vingt-trois pieds huit pouces & demi, & que le Corinthien a vingt-cinq pieds huit pouces, quoiqu'assez ordinairement on donne

à ce dernier un module de moins, ainſi que nous l'avons obſervé dans le commencement de ce chapitre. Mais, ſelon nous, ce qui doit juſtifier cet Architecte, c'eſt que le frontiſpice de cette Egliſe, qui a ſoixante-treize pieds d'élévation ſans le fronton qui le couronne, ayant pour ſeul point de diſtance la largeur de la rue S. Honoré, qui n'a qu'environ quarante pieds; il a cru avec raiſon devoir élever davantage ſon ordre ſupérieur, parce que ſans doute il a conſidéré, qu'apperçu d'auſſi près, il ſe raçouciroit à l'œuil; remarque aſſez eſſencielle à faire, pour ſervir d'exemple en pareille circonſtance; c'eſt pourquoi nous recommandons ſi ſouvent à nos Eleves, d'examiner avec le plus grand ſoin tous nos édifices François, pour tâcher d'y découvrir les myſteres de l'Art, pour apprendre à demêler les préceptes fondamentaux, les beautés vraies & les beautés idéales qui ſe rencontrent quelquefois, même dans les productions de la derniere claſſe. Nous ne dirons rien ici de la négligence avec laquelle l'ordre Dorique eſt exécuté dans cet édifice. Nous paſſerons auſſi ſous ſilence la médiocrité de la Sculpture, & le mauvais choix des ornements qui y ſont répandus. Nous en avons déja porté notre ſentiment dans l'Architecture Françoiſe; nous y renvoyons, ainſi que pour les autres édifices dont nous ne parlons qu'en paſſant dans ces Leçons, à propos des ordres qui ſont ici notre objet.

La figure B fait voir l'ordre Dorique, & l'ordre Compoſite du portail des Minimes, du deſſin de François Manſard, où nous avons déja remarqué que l'ordre Compoſite, parce qu'il eſt d'un genre délicat, étoit du moins plus fait pour ſurmonter le Dorique, que le Corinthien; que pour cette

raison sans doute Hardouin l'avoit préféré à Clagny, quoique dans la suite il ait placé le Corinthien sur le Dorique aux Invalides. En parlant du portail de Saint-Roch, nous avons aussi remarqué que son ordre Corinthien avoit deux pieds de hauteur de plus que le Dorique, sans doute pour les raisons d'optique que nous en avons rapportées. Ici, au contraire, le Composite a trois modules de moins que celui de dessous; il est vrai qu'il est posé sur un socle élevé lui-même sur une balustrade, qui ensemble ont sept pieds trois-quarts, tous deux placés au-dessus de l'entablement Dorique qui se trouve sur un plan plus avancé que celui d'en haut; mais tous ces moyens ne font pas moins paroître l'ordre supérieur trop petit, comparé avec la hauteur de celui qui le soutient: l'entablement de ce second ordre est entre le quart & le cinquieme, toutes parties principales d'une proportion légere, qui n'auroit peut-être pas dû se trouver couronnée par un fronton circulaire: observation que nous faisons, moins pour faire la censure de l'ouvrage de Mansard, pour les talents duquel nous avons la plus grande vénération, que pour apprendre à chercher & à découvrir dans nos édifices les motifs qui ont quelquefois déterminé les plus habiles Architectes à s'éloigner de la route battue, dans la vue de parvenir à répandre, dans leurs différentes productions, une certaine variété: effort dont on leur doit savoir gré, quoique leur procédé n'ait pas toujours le poids d'une démonstration évidente, & que leurs tentatives ne puissent être raisonnablement imitées. On remarquera que les deux ordres Colonnes de cette figure B, ont un peu de renflement; que le Dorique a pour base celle Attique;

Attique ; son fût pour caunelures, des cannelures Ioniques ; que le gorgerin de son chapiteau est orné de rosaces ; que l'architrave a deux plates-bandes ; que les métopes de la frise, & le sofite du larmier supérieur, sont décorés de cassettes ; enfin que la corniche est denticulaire : enrichissement qui semble rendre cet ordre moins sévere, & par conséquent plus analogue au Composite, qui le surmonte, & qui, à son tour, est tenu un peu plus simple que ne le comporte son expression ; degré de richesse ou de simplicité, qui seul annonceroit la capacité de l'Architecte, si tous les ouvrages de Mansard, n'étoient pas empreints du sceau de l'immortalité.

La figure C donne les mesures de l'ordre Dorique & de l'ordre Ionique de la décoration de la cour de l'Hôtel de Thiers, place de Louis le Grand, du dessin de Bullet, l'une de nos productions françoises en ce genre, qui nous paroît avoir le véritable caractere d'un Hôtel ; l'ordre d'en bas n'a que vingt-quatre pouces : diamêtre pour ainsi dire le plus fort qu'on puisse donner à un ordre destiné à la décoration des bâtiments des riches particuliers ; principalement lorsqu'on veut, comme ici, surmonter un ordre par un autre ordre, au-lieu d'un seul qui embrasse deux étages : cette derniere ordonnance ne doit avoir lieu que pour les édifices publics, ainsi que nous l'avons déja remarqué. Peut-être serions-nous en droit de reprocher à Bullet la corniche architravée dont il a couronné son Dorique ; mais du moins y a-t-il placé des mutules, & fait usage de la base & du chapiteau de Vignole ; sans doute que par tout ailleurs que dans une maison particuliere où l'ordre préside, une corniche architravée seroit un défaut impar-

donnable. Bullet a cru pouvoir le faire ; nous déférons à ses lumieres ; mais nous sommes bien éloignés d'en conseiller l'imitation à nos Eleves : il faudroit pour cela, comme cet Architecte, savoir racheter ce défaut par de grandes beautés; encore est-il toujours à craindre que les copistes ne soient fort au-dessous de leurs modeles. Son ordre Ionique est Pilastre ; il a la base Attique, & le chapiteau de Scammozzi : son entablement a le quart ; mais sa partie supérieure nous paroît trop simple pour cet ordre, sur-tout la corniche architravée ayant des mutules ; ce qui auroit dû le porter à insérer au moins des denticules dans la corniche Ionique, chose d'autant plus aisée à faire, qu'elle est composé de deux larmiers & de trois cimaises.

A propos des ordres de cet Hôtel, donnons les mesures des deux ordres Composite & Corinthien de la façade de l'Hôtel de Soubise, du côté de la cour ; nous ne pouvons en donner ici les dessins, ainsi que plusieurs autres que nous avons fait lever avec soin, dans la crainte de trop multiplier les planches, déja en grand nombre dans ce volume. Dans les figures suivantes on va voir, au portail de La Merci, que le Corinthien supporte le Composite, ainsi que Pierre Lescot l'a pratiqué dans l'intérieur du Louvre ; nous préférons la décoration de l'Hôtel de Soubise, où La Maire, qui en a été l'Architecte, a placé le Composite sous le Corinthien, & où l'on doit remarquer qu'il a fait ces deux ordres égaux en hauteur : il n'a pas non plus fait usage de piédestaux, & n'a donné à ses entablements modillonaires, que le cinquieme de la hauteur des colonnes, qui, pour base, ont celle Attique.

Nous prendrons occasion ailleurs d'observer la disparité des entrecolonnements de cet Hôtel, & l'usage indiscret d'avoir par-tout accouplé ses colonnes : ce qui n'est excusable ici, que parce que la décoration de cette façade est appliquée sur sur un ancien bâtiment, dont les enfilades des appartements & la hauteur des planchers qui lui ont été prescrites, ne l'ont pas laissé le maître de rendre son Architecture plus réguliere ; mais elle ne laisse pas, malgré les défauts qu'on y remarque, d'annoncer le génie de cet Architecte.

Ordres des Portails de La Merci, des Petits-Peres & des Feuillans.

PLANCHE LXXXVII.

La figure A donne les ordres Corinthien & Composite du portail de La Merci, du dessin de feu M. Boffrand, Architecte du Roi, & premier Ingénieur des ponts & chaussées, qui a risqué de faire ses colonnes d'en bas ovales, ne pouvant sans doute leur donner tout leur diamêtre sans embarrasser la voie publique, à cause du peu de largeur de la rue où ce portail est situé. Nous avons désapprouvé ailleurs les colonnes ovales ; nous en traiterons encore, en parlant des licences qui feront l'objet d'un Chapitre particulier du volume suivant. Nous dirons seulement ici, que si nous nous trouvions dans le cas de ne pouvoir donner aux colonnes toute leur saillie, nous aimerions mieux les engager, que de les faire ovales, les licences étant préférables aux abus de l'Art ; peut-être même qu'au-lieu de colonnes engagées, nous nous contenterions de l'application des pi-

lastres ; car on doit, le plus qu'il est possible, chercher à s'éloigner de tout ce qui paroît contraire aux regles de la bonne Architecture. Mais que M. Boffrand, un des habiles Architectes de nos jours, ne pouvoit-il pas se permettre ! Arrivé au plus haut degré d'estime & de gloire dans son Art, il a pu risquer cette licence : autre chose est de l'imiter, de pareils écarts demandent un grand Maître pout excuse ; il n'y en auroit point pour le copiste. Au reste, nous devons dire que les deux ordres qui se remarquent ici, sont élevés l'un sur l'autre dans de justes rapports, ainsi que le font voir les cotes, qui, dans ces planches, étant rapportées avec soin, doivent nous dispenser d'entrer dans des détails qui auroient droit de rebuter ceux de nos Lecteurs déja versés dans les connoissances de l'Art, & dont ceux qui le sont moins, peuvent se rendre compte en les calculant de nouveau, & en se transportant sur les lieux pour les examiner avec fruit. Au reste, en faveur des personnes qui, éloignées de cette Capitale, ont intérêt de savoir quel est le choix des membres, & de connoître les principaux détails qu'ont préférés les Architectes dans les ordres des monuments dont nous parlons, nous ajouterons par exemple, qu'à La Merci, la base du premier ordre, est ancienne ; que le fût est sans cannelures ; que le chapiteau est de feuilles de Laurier, l'entablement modillonaire & denticulaire ; que la base du second ordre est Attique, le fût lisse, le chapiteau de feuilles d'olivier, & que la corniche n'a ni denticules ni modillons ; afin que par ce moyen & la comparaison qu'on peut faire de ces ordres avec ceux qui ont précédé, & qui vont suivre, on soit en état de se rendre compte des

divers sentiments de nos Maîtres, & de s'accoutumer insensiblement à former son jugement; en suivant cette méthode, on pourra, dans la suite, devenir savant avec François Blondel, sévere avec François Mansard, entreprenant avec Perrault, ingénieux avec Hardouin, & homme de goût avec Bullet.

La figure B donne les deux ordres Pilastres-Ionique & Corinthien du portail de l'Eglise des Petits-Peres, du dessin de feu M. Cartaud, Architecte du Roi, & dont l'ordre supérieur a un module de moins que celui qui le soutient, rapport le plus universellement suivi parmi nous; la base de l'ordre Ionique est Attique, le chapiteau suivant Scammozzi, l'entablement selon Vignole. La base de l'ordre Corinthien est Attique composée, le chapiteau de feuilles d'olivier, & l'entablement modillonaire & denticulaire. Nous serions tentés de demander pourquoi cet Architecte, l'un des célebres de notre temps, a préféré ici l'Ionique & le Corinthien, au Dorique & à l'Ionique, qu'il a lui-même employé quelques années auparavant au portail de l'Eglise des Barnabites de Paris: & si l'on croit devoir regarder comme indifférent d'appliquer des ordres de diverses expressions à des monuments précisément de même genre, nous laissons cette question à décider aux Maîtres de l'Art; mais nous osons avancer que le seul moyen d'affermir l'Eleve dans ses principes est qu'il s'accoutume à faire les comparaisons d'un édifice avec un autre édifice de même espece, & ceux de genres différents: examen qui peut seul lui apprendre à fixer son choix, pour employer de préférence tel ou tel ordre, ou enfin pour les supprimer tout-à-fait, & n'en retenir que l'expression.

La figure C fait voir l'ordre Ionique & l'ordre Corinthien du portail de l'Eglise des Feuillans, le coup d'essai de François Mansard, qui n'avoit eu, avant lui, que Philibert Delorme & Pierre Lescot, qui les premiers aient fait revivre en France, le goût de l'Architecture antique. On remarque dans la composition de ce portail, malgré quelques parties de détail moins heureuses que les autres, ce que devoit devenir un jour cet Architecte immortel; peut-être a-t-il abusé des piédestaux dans ce frontispice. Lescot, à la vérité, les avoit employés au Vieux-Louvre; mais Delorme, aux Tuileries, n'en avoit point mis du côté de la cour, ce qui auroit pu porter Mansard à substituer des socles, particuliérement à son second ordre; il a donné à celui-ci deux modules de moins qu'à celui d'en bas; aussi paroît-il un peu court, vu du point de distance trop rapproché d'où il est apperçu; ce qui auroit dû lui faire donner plus de hauteur pour les raisons que nous avons rapportées, planche LXXXVI, en parlant du portail de Saint-Roch, figure A. Au reste, il est à croire que la cour qui précéde ce portail, devoit avoir plus d'étendue, & que dans la suite des motifs d'économie ont fait environner cette église & son frontispice par des bâtiments à loyer, tels qu'il s'en remarque aujourd'hui, contre toute idée de bienséance, ainsi que nous aurons occasion de le dire à la fin de ce volume, en traitant des Eglises en général. La base de l'ordre Ionique est Corinthienne, le chapiteau antique, la frise de l'entablement bombée, & sa corniche denticulaire. La base de l'ordre Corinthien est Attique composée; le chapiteau de feuilles d'olivier, l'entablement modillonaire & denticulaire.

ORDRES D'ARCHITECTURE, SURMONTÉS D'UN AUTRE ORDRE, ET CELUI-CI D'UN ATTIQUE, EMPLOYÉS DANS NOS PLUS BEAUX ÉDIFICES.

Ordres du Vieux-Louvre, du Luxembourg, & du Frontifpice du Bureau des Marchands Drapiers à Paris.

PLANCHE LXXXVIII.

La figure A donne les mefures des ordres Corinthien & Compofite, avec l'Attique de la cour du Vieux-Louvre, comme anciennement il fut élevé fur les deffins de Pierre Lefcot. En parlant des deux ordres de l'Hôtel de Soubife, page 194, nous avons remarqué que La Maire, Architecte de ce bâtiment, avoit placé le Compofite fous le Corinthien, & qu'au contraire au portail de La Merci, le Corinthien fupporte le Compofite, comme l'a fait ici Lefcot. Nous perfiftons néanmoins à croire, qu'il vaut mieux en ufer comme a fait La Maire, par la raifon; ainfi que nous l'avons dit plus d'une fois, que jamais le foible ne doit fembler porter le fort.: or certainement le Compofite a quelque chofe de moins délicat que le Corinthien; c'eft non-feulement l'avis de Scammozzi, mais encore celui du plus grand nombre de nos Architectes célebres. Quoi qu'il en foit, les deux ordres de la cour du Louvre font dans un parfait rapport entr'eux, l'ordre fupérieur ayant un module de moins que celui de deffous; le piédeftal de celui-ci eft entre le

tiers & le quart, & son entablement a le cinquieme de l'ordre; le piédestal du second ordre a à-peu-près le quart, y compris un congé placé dessus, qui sert à élever la base de l'ordre; l'entablement de ce dernier a aussi un peu moins du quart; au-dessus de celui-ci s'éleve un Attique qui a, à très-peu de chose près, la moitié de l'ordre de dessous; il est lui-même élevé sur un piédestal de vingt-cinq pouces un quart de hauteur, & couronné d'une corniche de dix-neuf pouces & demi, surmonté d'un socle, au-dessus duquel paroissent des combles dont la hauteur semble écraser ce petit étage : imperfection qui n'a pas peu contribué sans doute, lorsque derniérement on a travaillé à l'entiere perfection de cet édifice, à faire préferer un troisieme ordre dans l'intention de détruire les combles & l'Attique, ainsi que nous aurons occasion de le dire ailleurs, en donnant en particulier l'avant-corps de cette façade.

Au-dessus du petit Attique dont nous venons de parler, nous avons tracé le double Attique qui soutient les Cariatides *a*, que Sarrazin a sculptées sur l'avant-corps, élevé sur les dessins de Le Mercier, lesquelles sont couronnées d'un entablement & d'un triple fronton; ce nouvel Attique, composé de plusieurs membres, a six pieds dix pouces de hauteur, les Cariatides quatorze pieds six pouces & demi, & leur entablement cinq pieds deux pouces; le fronton a de perpendiculaire onze pieds dix pouces & demi. Notre intention n'est pas de porter aucun jugement sur l'ordonnance de cette façade, qui doit être regardée comme le chef-d'œuvre de l'Architecture Françoise, pour son temps, & portée au plus grand degré de richesse. Mais nous saisirons cette occa-

ſion de conſeiller à nos Eleves l'examen particulier de la Sculpture excellente qui y eſt répandue, & dont le *faire*, la touche & l'expreſſion ſont autant de miracles de l'Art, à quoi nous ajouterons qu'il faut un mérite bien ſupérieur pour l'employer en ſi grand nombre, ſans apporter de confuſion dans les façades, la profuſion des ornements nuiſant ordinairement à l'Architecture, pendant qu'ici elle ſert à en relever l'éclat. Nous pouvons le dire, quelle différence entre celle qu'on y remarque & la plupart de celles qu'on emploie dans les productions de nos jours! ce n'eſt pas qu'on ne les charge de beaucoup d'ornements; mais qu'ils ſont éloignés de ce modele, & de ceux qu'on obſerve au periſtyle du même Palais, dans la porte Saint-Denis & ailleurs! Il faut en convenir, ce n'eſt que de la Sculpture; ſouvent même on a recours à la prodigalité, mais elle ne ſert guère qu'à maſquer l'inſuffiſance de l'Artiſte; en ſorte que cet acceſſoire, toujours emprunté d'une main étrangere, ne fait que déceler la ſtérilité de l'Architecte, & non le véritable goût de l'Architecture.

Nous finirons nos remarques, ſur cette partie intérieure de la cour du Louvre, par obſerver que toute la hauteur de ce grand avant-corps eſt de dix-huit toiſes & demie, depuis le pavé juſqu'au ſommet du fronton, & que les deux ordres de Pierre Leſcot, ſans l'Attique, ſont de neuf toiſes deux pieds cinq pouces; en ſorte que toute la partie ſupérieure de cet avant-corps, eſt égale en hauteur à ces deux ordres, élévation exceſſive, qui un jour le deviendra moins, lorſque le troiſieme ordre qui s'éleve actuellement viendra lui ſervir d'acotement.

La figure B nous donne les mesures des ordres Toscan & Dorique-Colonne du Palais du Luxembourg, avec l'Attique du dessin de Debrosse. Nous avons déja remarqué, dans le premier volume, en parlant de l'ordre Toscan de ce Palais, que les piédestaux, du côté de la rue de Tournon & dans la Cour, étoient portés au-delà du tiers de l'ordre. Nous ajouterons que l'inégalité du sol sur lequel est assis ce bâtiment, est la cause de cette grande élévation donnée aux piédestaux; puisque, du côté du jardin, cet ordre est seulement élevé sur un petit socle d'environ six pouces, & que sur la terrasse près du vestibule, ces piédestaux n'ont de hauteur que trois pieds cinq pouces, pendant que les autres ont six pieds & demi, & l'ordre seulement seize pieds dix pouces & demi. Nous avons aussi dit quelque part, que l'ordre Toscan ne convenoit qu'aux édifices Militaires, ou, dans l'Architecture Civile, à certains édifices publics & dans les bâtiments subalternes : nous avons eu raison; mais nous devons rapporter, en faveur de Debrosses, l'un de nos très-habiles Architectes François, qu'il fut expressement chargé par Marie de Médicis, d'imiter au Luxembourg la décoration du Palais Pitti à Florence d'ordonnance Toscane : double entrave, qui doit servir d'excuse à Debrosse, de ce que, d'une part, il a employé l'ordre Toscan, & que de l'autre, le sol l'a forcé de porter ses piédestaux à une si grande élévation. L'entablement de cet ordre a le quart de la colonne; au-dessus s'éleve le Dorique, d'environ un module de moins, soutenu par un piédestal, qui a aussi près du quart. Ce Dorique est couronné d'un entablement qui a le même rapport; l'Attique

qui est au-dessus a près des deux tiers; il est soutenu sur un piédestal de vingt-quatre pouces & demi; sa corniche est de quatorze à quinze pouces, terminée par une balustrade de trois pieds trois pouces deux tiers. Nous invitons nos Eleves, au sortir des éléments, à commencer leurs observations dans nos édifices, par examiner dans ce Palais, les ordres Toscan & Dorique-Colonne, ainsi que l'Ionique-Pilastre dont nous parlerons après; à passer ensuite au Château des Tuileries, pour y étudier l'ordre Ionique, le Corinthien & le Composite-Colonne, dont l'attrait du relief, la facilité de les examiner géométriquement & en perspective, celle d'en consulter les plafonds, enfin d'y considérer l'effet des ombres, leur feront concevoir plus promptement les premieres connoissances qu'ils auront acquises par l'étude du cabinet & le secours des Leçons contenues dans cet ouvrage.

La figure C donne les mesures de l'ordre Dorique & Ionique, avec l'Attique de la décoration du frontispice du bureau des Marchands Drapiers à Paris, du dessin de Libéral Bruant, Architecte célebre, qui a fait les dessins des bâtiments de l'Hôtel & de l'Eglise des Invalides, Hardouin Mansard n'ayant donné que ceux de l'Eglise du dôme, dont nous avons précédemment détaillé les mesures du portail. Cet ordre Dorique n'a que seize pouces un quart de diamêtre, & pour cela il sembloit ne pouvoir entrer en parallele avec le plus grand nombre de ceux contenus dans ce Chapitre; mais la loi que nous nous sommes prescrite d'offrir la plus grande partie des bâtiments élevés par les plus habiles Maîtres, & qui en particulier n'ont qu'un étage, un étage & demi, deux

étages, &c. autorise cette disparité. D'ailleurs, comme nous l'avons observé, ce parallele fera beaucoup mieux juger aux amateurs, & de la grandeur & du plus ou moins d'importance de nos divers édifices ; c'est pourquoi il ne faut pas s'attendre à rencontrer ici plus d'analogie entre un diamêtre & un autre diamêtre : cette analogie n'auroit pu être observée qu'en confondant les genres d'ordonnance; ce qui auroit rendu nos observations plus diffuses, & peut-être nos remarques moins utiles. Cet ordre Dorique est donc de seize pouces un quart de diamêtre, ayant dix pieds neuf à dix pouces de hauteur. Il est élevé sur un socle de vingt-deux pouces ; son entablement a le quart de l'ordre ; sa base est Attique : Bruant en a diminué un peu la saillie, & en a fait autant au diamêtre inférieur; en sorte que le vrai diamêtre se trouvant au tiers, les bases se sont rapprochées, & ont permis l'accouplement de cet ordre, comme nous l'avons remarqué dans le premier Chapitre de ce volume. Au-dessus de cet ordre s'éleve un piédestal de deux pieds six pouces & demi, soutenant un ordre Ionique d'environ trois pouces de moins de hauteur; il a pour fût des figures de femmes dont les pieds portent sur les bases, & la tête soutient leur chapiteau : double application dont nous avons déja, premier volume, pages 119 & 347, condamné l'abus dans la décoration de nos bâtiments. D'ailleurs on peut remarquer que l'entablement qui a presque le tiers de cet Ionique-Cariatide, est de beaucoup trop fort, non-seulement pour l'ordre, mais à plus forte raison pour les figures de femmes qui en font partie. Nous en dirons autant de l'Attique, dont la hauteur excessive sert à rendre encore l'ordre

qui le soutient plus petit & plus chétif, sans parler du piédestal qui couronne cet Attique, dont l'élévation gigantesque semble accabler toutes les autres parties de cette façade; en sorte qu'on peut dire, que cette ordonnance ne s'est guere acquise la célébrité dont elle jouit, que par sa composition pittoresque & la beauté de la Sculpture qui s'y trouve répandue; foible ressource sans doute: mais combien ne voyons-nous pas de nos jours de bâtiments où l'Architecture & la Sculpture sont au-dessous de la médiocrité?

Ordres de l'Hôtel de Rohan, du Château de Meudon & de l'Hôtel de Noailles à Paris.

PLANCHE LXXXIX.

La figure A nous fait voir les ordres Dorique & Ionique avec l'Attique de l'Hôtel de Rohan du côté du jardin, en face de l'Hôtel de Soubise, l'un & l'autre du dessin de La Maire. On doit remarquer ici que l'ordre Dorique de deux pieds de diamêtre a un module de moins que sa hauteur ordinaire; qu'il est élevé sur un petit socle de dix-huit pouces; enfin que son entablement a le quart des quinze modules de la colonne. Nous observerons que sa corniche n'a ni mutules ni denticules, & que son peu de hauteur couronne mal cet ordre, lui-même assez imparfait, & à la place duquel on n'auroit dû faire qu'un soubassement, plutôt qu'un ordre irrégulier. L'ordre Ionique de dessus a plus de hauteur que le Dorique; mais néanmoins il semble être affaissé par l'Attique qui le surmonte, ayant de hauteur les deux tiers de l'Ionique; cet Attique est couronné par une corniche d'une petitesse insuporta-

ble ; en forte que l'Architecte paroît ici fort au-dessous de lui-même, à juger de ses talents, par la décoration de l'Hôtel de Soubise, dont nous avons parlé précédemment.

La figure B nous donne le Dorique, le Composite & l'Attique de l'avant-corps de l'ancien Château de Meudon, du côté de la cour, restauré par Hardouin Mansard. Il est aisé de juger du peu de rapport qu'ont ensemble ces deux ordres; mais il faut convenir que ce défaut n'appartient point à Hardouin ; forcé de s'assujétir à la hauteur des étages du bâtiment, il a préferé de surmonter le Dorique, plutôt par un Composite que par un Ionique, parce que celui-là prête plus que tout autre à la nécessité où l'on se trouve quelquefois d'en altérer les proportions. L'ordre Dorique, d'environ dix-huit modules, est élevé sur un piédestal porté entre le tiers & le quart de la hauteur de l'ordre, qui pour base a celle Attique, & pour chapiteau, un chapiteau composé de feuilles d'acanthe dans son gorgerin, ce qui lui donne deux modules de hauteur, à l'imitation de ceux de la Salle des Antiques du Louvre, & de ceux de la cour qui précéde l'Eglise du Val-de-Grâce ; ce que Hardouin a fait sans doute ici pour racourcir d'autant le fût de la colonne, & vraisemblablement parce que ce chapiteau semi-gothique, paroît moins disparate avec le style de l'ancienne Architecture des façades de ce Château, que l'Architecte n'a pu détruire entiérement. Cet ordre n'est couronné que par un seul architrave, couronnement qui n'est tolérable que dans les dedans, & qui dans les dehors produit le plus mauvais effet, non-seulement parce que ce membre camus termine toujours mal un ordre régulier; mais parce

que faute d'avoir une certaine ſaillie, celle de la baſe de l'ordre ſupérieur annonce un porte-à-faux trop apparent, preſque toujours maſqué par la ſaillie d'une véritable corniche. L'ordre Compoſite qui ſe voit ici, & qui n'a guère que la hauteur d'un Attique, dont il a la baſe, ne peut ni ne doit jamais s'employer tel, ſur-tout quand il eſt lui-même ſurmonté d'un Attique, qui en a preſque les ſept douzièmes: mais, encore une fois, il faut ſe reſſouvenir qu'il s'agit d'une reſtauration, & que par conſéquent les proportions des ordres de cette façade ne peuvent raiſonnablement ſupporter une critique qui ne doit guère s'exercer que ſur les bâtiments élevés par un ſeul Architecte.

La figure C donne les meſures de l'ordre Corinthien; celles du Compoſite & de l'Attique de la façade, du côté du jardin du même Château; elles ne demandent pas un examen plus ſévere. L'ordre Compoſite, plus bas encore que le précédent, différe auſſi de près de quatre modules de l'ordre Corinthien qui le ſoutient, & l'Attique paroît plus élevé à raiſon du racourciſſement de cette eſpece de Compoſite; de maniere qu'on ne peut applaudir en rien à la décoration de ce bâtiment, les défauts qui s'y remarquent n'étant rachetés par aucune beauté ni aucun détail intéreſſant. Cependant nous n'invitons pas moins nos Eleves d'aller viſiter cette Maiſon Royale, dont les dedans de la plus grande magnificence, renferment des chefs-d'œuvre en plus d'un genre, & dont principalement l'avant-cour & les jardins méritent toutes fortes d'éloges.

La figure D donne les meſures de l'ordre Dorique-Colonne, de l'ordre Ionique & de l'Attique-Pilaſtre, de l'Hôtel de Noailles, bâti par M.

Lassurance. L'ordre Dorique est seulement de dix-huit pouces un quart de diamètre ; la base est Attique & couronnée d'un entablement qui est entre le quart & le cinquieme de la colonne. Sa frise, au-lieu de trigliphes, est ornée de consoles qui occupent trop de hauteur, ce qui rend l'architrave & la corniche beaucoup trop petits, de maniere que ce couronnement peut passer pour médiocre, ce qui arrivera presque toujours lorsqu'on voudra s'éloigner des principales parties des ordres, adoptées par les anciens & les modernes: déplacement qui ne se doit faire qu'avec beaucoup de prudence, & plutôt dans les dedans que dans les dehors : autrement tout membre d'Architecture, ainsi que tout ornement déplacé, a droit de déplaire à l'examinateur, parce que ce déplacement nuisant essenciellement à l'unité d'expression, le spectateur ne regarde plus la production entiere de l'Architecte qu'avec indifférence, ce qui souvent lui fait échapper des parties estimables qui les auroient reconciliés ensemble. L'ordre Ionique a de hauteur un module & demi de moins que celui de dessous ; sa base est Attique, & son chapiteau moderne ; son entablement a un peu moins du quart. Son Attique, qui ne devroit avoir que la moitié de la hauteur de l'Ionique, a huit pieds six pouces, ce qui lui donne trop d'élévation, & contribue à rendre toute cette ordonnance assez imparfaite. Il nous paroîtroit très-essenciel, que les grands Maîtres voulussent fixer déterminément les rapports que doivent avoir les divers étages des bâtiments, afin d'éviter à l'avenir toutes les incertitudes qu'on remarque dans les différentes productions de la plupart de nos jeunes Architectes, qui, irrésolus sur

ſur la marche qu'ils doivent ſuivre, croient qu'il ſuffit d'élever pluſieurs ordres les uns au-deſſus des autres, de les ſurmonter par des ſoubaſſements, de les couronner par des Attiques, pour ſe faire admirer, pendant au contraire qu'ils replongent l'Art, pour ainſi dire, dans ſon enfance. Il faut pourtant convenir que ſi l'on ſe trouvoit quelquefois forcé de s'écarter des regles que nous deſirons à cet égard, ce ne devroit être du moins que dans des cas particuliers, & toujours pour amener des beautés d'enſemble, ſouvent préférables aux beautés de détails, proprement dites.

ORDRES D'ARCHITECTURE, SURMONTÉS DE DEUX AUTRES ORDRES, FAISANT PARTIE DE LA DÉCORATION DE QUELQUES ÉDIFICES ANCIENS ET MODERNES.

Ordres du portail de l'Egliſe de Saint-Sulpice, du Coliſée à Rome, & du portail de l'Egliſe de Saint-Gervais.

PLANCHE XC.

La figure A donne les meſures des ordres Dorique, Ionique & Corinthien du portail de l'Egliſe de Saint-Sulpice, bâti ſur les deſſins du Chevalier Servandoni, Peintre & Architecte célebre. Les ordres de ce frontiſpice ſont d'un plus grand diamêtre qu'aucuns de ceux qui ſe voient exécutés à Paris dans les monuments de cette eſpece : auſſi ont-ils procuré de hauteur à cet édifice, cent ſoixante-ſix pieds ſix pouces dix lignes, non

compris le couronnement des tours qu'on vient d'élever au-dessus du troisieme ordre, à la place des campanilles, proposées précédemment par l'Architecte (*o*), & où il auroit été bien à desirer qu'on n'eût fait aucun changement depuis la mort de cet habile Artiste; les couronnements qu'on y remarque aujourd'hui étant, par une fatalité incroyable, fort au-dessous de la médiocrité, ce qui défigure toute la partie supérieure de cette production, d'ailleurs admirable. L'ordre Dorique a de diamêtre quatre pieds dix pouces, & de hauteur quarante-un pieds huit pouces dix lignes; il est élevé sur un socle de huit pieds quatre pouces & demi. L'entablement a près du quart de l'ordre, & forme entre les deux tours un porche d'une très-grande beauté, & dont les Sculptures sont du ciseau de feu Michel-Ange Slodtz, l'un des Sculpteurs de nos jours qui se sont acquis la plus grande réputation. L'ordre Ionique est élevé sur un double socle de onze pieds trois pouces & demi de hauteur; cet ordre a plus d'un diamêtre de moins que l'ordre d'en bas : cependant ce portail est dans le même cas que celui de Saint-Roch, dont nous avons parlé en décrivant la planche LXXXVI, figure A. Il est vrai que l'Architecte de Saint-Sulpice n'a pas déterminé le rapport de la hauteur de ces ordres, d'après le point de distance actuel, ayant toujours compté sur une place pu-

(*o*) Voyez les dessins de ces campanilles & du portail du Chevalier Servandoni, gravés dans l'Architecture Françoise, Tom. I. Voyez aussi ce que nous avons avons dit de cet Architecte dans le premier volume de ce Cours, page 102, ainsi que de la plupart des autres Architectes que nous citons dans ce Chapitre, & dont nous avons parlé dans l'Introduction de ce même volume.

blique qui doit se faire devant ce portail, & où il a fait élever de son temps une maison d'un excellent genre, qui doit servir de modele pour les façades du pourtour de cette place C'est pour cela sans doute qu'il n'a pas cru devoir élever son second ordre, comme si le Séminaire eût dû rester où il est : malgré cela il faut convenir qu'il auroit pu donner à son ordre Ionique plus d'élévation : hauteur qu'il pouvoit prendre sur celle du double socle, déja trop élevé, & par rapport à la charge qu'il occasionne à l'ordre Dorique, & parce qu'il fait paroître le second ordre encore plus court. A ce second ordre néanmoins il a donné les onze pieds trois pouces & demi, dont nous venons de parler, parce qu'antérieurement la Fabrique de cette Eglise avoit exigé que l'on fît au-dessus de l'ordre d'en bas, une bibliothèque, & quelques logements pour le service de nuit de cette Paroisse : considération peu intéressante à la vérité, lorsqu'il s'agit de l'ordonnance du frontispice d'un Temple; mais, nous l'avons déja dit, les Architectes seroient trop heureux, si les plus grandes entreprises ne se trouvoient pas pour l'ordinaire assujéties par les plus petites considérations. L'ordre Corinthien, qui est en retraite pour la plus grande partie, a de hauteur celle de l'ordre Ionique moins un module, & en cela il se trouve plus conforme aux rapports les plus approuvés ; cependant nous observerons, que si dans la réitération de ces trois ordres, l'un d'eux devoit s'écarter de la regle des proportions ordinaires, c'eût été celui-ci qui auroit dû être plus élevé, par la raison qu'étant plus éloigné de l'œuil du spectateur, il doit perdre davantage de sa hauteur réelle. Nous devons l'avouer ici, à la honte de la plupart de nos

Architectes, ils se font des regles à leur fantaisie, ou plutôt ils n'en suivent aucune; en sorte qu'ils vont en avant, quitte à convenir ensuite qu'ils se sont trompés; encore ne sont-ce pas les hommes médiocres qui avouent leurs fautes. Nous nous flattons qu'on ne nous soupçonnera pas de faire tomber cette observation sur l'illustre Architecte de Saint-Sulpice, nul n'ayant plus véritablement que nous, honoré ses talents & sa personne: nos remarques sur ses ordres ont amené naturellement cette digression, ainsi que nous nous en permettons quelquefois d'autres, mais toujours d'une maniere générale, selon que l'occasion se présente, parce que nous les croyons utiles à nos Eleves pour les tenir en garde sur leurs productions futures. D'ailleurs, qu'on y prenne garde, nous respectons dans cet ouvrage, comme nous l'avons fait dans la décoration des édifices, dans l'Architecture Françoise, dans l'Encyclopédie & ailleurs, les hommes d'un vrai mérite, ne nous étant jamais permis de personnalités: lors même qu'il s'est agi des ouvrages des Architectes subalternes, nous n'avons parlé que de leurs œuvres: si nous avons rapporté leurs défauts, c'est que notre objet sembloit l'exiger. Notre dessein est d'instruire les jeunes Artistes, incapables encore de démêler les beautés d'avec les médiocrités de l'Art; en un mot, nous le répétons, notre examen, ici comme ailleurs, est impartial, la perfection de l'Art est notre seul but, & nous avons toujours pensé qu'il falloit savoir avouer les fautes, comme admirer les beautés.

La figure B donne les mesures des quatre ordres du Colisée, bâti au milieu de l'ancienne Rome par les Empereurs Vespasien & Titus, que nous

rapportons d'après Desgodets, dont tous les Architectes connoissent l'exactitude. On sera peut-être étonné de trouver les ordres du Colisée placés ici entre ceux de nos édifices modernes : deux raisons nous y ont déterminés, 1° parce que nous ne rapporterons que cet exemple où l'on ait employé quatre ordres ; 2° parce qu'on pourra comparer la hauteur de cet édifice, qui passe pour le plus grand ouvrage des Romains, avec celle d'une de nos productions françoises, qui, avec trois ordres seulement, le surpasse de trente pieds, non compris le couronnement des tours ; parallele qui, ainsi que nous l'avons déja dit, peut devenir également intéressant, & pour les hommes instruits, & pour ceux qui entrent dans la carriere des Beaux-Arts. De ces quatre ordres le premier est Dorique, le second Ionique, le troisieme & le quatrieme Corinthiens ; nous observerons seulement que ce dernier est Pilastre, & les trois autres Colonnes engagées. Le Dorique a de hauteur vingt-six pieds un quart ; l'Ionique vingt-quatre pieds un pouce deux tiers ; le premier Corinthien vingt-quatre pieds, & le second vingt-cinq pieds quatre pouces un tiers : les différents diamêtres cotés sur cette planche, nous dispenseront ici d'un plus long détail.

La figure C présente les trois ordres Ionique, Dorique & Corinthien du portail de l'Eglise de Saint-Gervais, bâtie sur les dessins de Jacques Debrosse. Cet édifice a passé & passe encore pour un chef-d'œuvre ; nous y reconnoissons de grandes beautés ; mais il s'en faut bien qu'en examinant ses détails avec attention, il ne perde pas un peu de sa célébrité. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette discussion : peut-être nos juges trou-

veront-ils que nous les faisons trop fréquentes ; mais qu'on prenne garde que le parallele que nous faisons ici tient autant au raisonnement qu'aux éléments de l'Art, & que c'est par les observations dont nous usons fréquemment, qu'on parvient insensiblement à allier ensemble, la théorie & l'expérience. L'ordre Dorique de ce portail est adossé ; nous le désignons ici tel, n'ayant eu pour objet, dans la planche que nous décrivons, que d'offrir les principales mesures des ordres que nous rapportons ; ces ordres, par la maniere dont nous les avons dessinés, font plus volontiers appercevoir, au premier coup-d'œuil, les masses, les parties principales & les détails ; ce que nous n'aurions pu faire, si nous avions voulu suivre une autre route ; elle eût peut-être été plus vraie, mais aussi auroit-elle produit plus de disparité dans ces ordres, mis en parallele les uns avec les autres. Cet ordre Dorique a environ un demi module de plus de hauteur que l'Ionique, & celui-ci un diamêtre au-delà du Corinthien : rapports assez inexacts, & qui n'étant pas rachetés par une certaine régularité dans les divers entrecolonnements que présentent ces trois ordres, produisent un défaut de justesse & de proportion dans les ouvertures & les autres membres d'Architecture qui y sont placés ; aussi, considerés séparément, ils n'offrent aucune analogie avec l'expression de chaque ordre, à l'exception de ceux du rez-de-chaussée. D'ailleurs pourquoi le piédestal, posé sur l'ordre Dorique, a-t-il le tiers de la hauteur de l'Ionique ? & pourquoi celui du Corinthien lui est-il si fort inférieur en hauteur, ainsi que son ordre ? Pourquoi celui-ci encore, quoique délicat, se trouve-t-il improprement couronné d'un fronton

circulaire ? Cette forme à peine tolérable dans une ordonnance rustique, est accompagnée d'ailleurs de figures gigantesques, qui semblent accabler toute la partie supérieure de cet édifice.

Ordres de l'Amphithéâtre de Vérone, du Palais Farnese, & du Palais Barbarini à Rome.

PLANCHE XCI.

La figure A donne les mesures des trois ordres Toscans, élevés l'un sur l'autre à l'amphithéâtre de Vérone, tous trois d'une expression si massive, que nous avions dessein de supprimer cet exemple, comme a fait Chambrai, qui ne cite d'ordre Toscan que la colonne Trajane, la colonne Antonine, & celle qui fut élevée dans Constantinople à l'Empereur Théodose ; cependant Desgodets a cru les ordres Toscans de l'amphithéâtre de Vérone, dignes d'entrer dans son ouvrage utile. Nous les rapportons d'après lui ; ce monument rustique, élevé dans son origine pour les représentations des combats d'animaux, pourra servir, en quelque sorte, de modele pour la décoration des Boucheries, des Prisons, des Marchés publics, qui ne doivent ressembler en rien aux Palais, aux Maisons de plaisance, aux Hôtels, l'ordonnance des dehors devant nécessairement annoncer l'usage intérieur des bâtiments qu'elle décore ; c'est pour cette raison que nous avons exprimé sur cette figure les bossages, les impostes, la retombée des arcs, &c.

La figure B donne les mesures des ordres Dorique & Ionique-Colonnes engagées, & l'ordre Corinthien-Pilastre de la façade du côté de la cour

du Palais Farnese, du dessin de Michel-Ange. La hauteur de l'ordre d'en bas est égale à celle de l'ordre intermédiaire, & le supérieur a environ un module de moins que les deux premiers; ce qui prouve, en quelque sorte, que de tout temps on a été assez incertain sur les rapports qu'on devoit donner aux ordres qu'on a eu intention de surmonter les uns par les autres; ce qui prouve pour notre sentiment de n'en faire régner qu'un seul dans nos bâtiments, sans empêcher pour cela qu'on ne fasse ceux-ci à plusieurs étages, en convertissant, comme nous l'avons proposé, le rez-de-chaussée en soubassement, & le deuxieme en Attique. Les piédestaux qui se voient ici, sont beaucoup moins élevés que la plupart de ceux des édifices que nous avons parcourus jusqu'à présent, & en cela ils sont beaucoup plus tolérables; encore desirerions-nous qu'ils fussent reduits en socle, parce qu'un piédestal d'une hauteur peu considérable, divisé par une base & une corniche, ne présente souvent qu'une Architecture chétive. L'ordre Dorique a pour base celle Attique, ainsi que les deux ordres supérieurs; sa corniche est sans mutules ni denticules; le chapiteau Ionique est antique, &c.

La figure C offre les mesures des ordres Dorique & Ionique du Palais Barbarini, du dessin du Bernin, & le Corinthien élevé au-dessus de ces ordres, du dessin de Boromini: ces trois ordres ont un rapport plus exact entr'eux que les précédents; le Dorique a de hauteur vingt-un pieds deux pouces; l'Ionique vingt pieds; le Corinthien vingt-trois pieds six pouces un quart; le diamêtre inférieur du premier est de vingt-neuf pouces deux lignes; son fût supérieur de vingt-cinq

pouces un tiers ; le diamêtre inférieur du second eſt de vingt-cinq pouces, ſon fût ſupérieur de vingt pouces & demi ; le diamêtre du troiſieme eſt de vingt-deux pouces cinq lignes ; enfin le Dorique a pour baſe celle Attique, & le chapiteau de Vignole ; ſon entablement eſt denticulaire ; l'Ionique a auſſi pour baſe celle Attique, à laquelle Le Bernin a ajoûté pluſieurs baguettes ; ſon chapiteau eſt antique, mais ſa corniche n'a ni modillons ni denticules ; le Corinthien a la baſe attique, &c.

Ordres de la Cour du Vieux-Louvre, du Château des Tuileries, du Palais du Luxembourg, & du Château de Maiſons.

PLANCHE XCII.

La figure A préſente les trois ordres exécutés aujourd'hui dans la plus grande partie des façades de la cour du Vieux-Louvre : nous avons déja donné les meſures des deux premiers, de l'Attique & des Cariatides, planche LXXXVIII, & nous en répétons les cotes ici, en ajoûtant celles du troiſieme ordre, pour faire juger plus préciſément de la hauteur de cet édifice, comparé avec ce qu'il étoit anciennement. Ce troiſieme ordre a de hauteur quinze pieds ſix pouces trois quarts, le piédeſtal qui le ſoutient quatre pieds trois pouces : l'entablement a quatre pieds trois quarts, & il eſt couronné par une baluſtrade de quatre pieds ſept pouces ; enſorte que le diamêtre d'en bas de ce nouvel ordre, eſt égal à celui du fût ſupérieur de celui de deſſous, à trois lignes près, n'ayant que dix-huit pouces, & vers ſon chapiteau ſeize pouces & demi.

La figure B donne les mesures des ordres Ionique, Corinthien & Composite du Palais des Tuileries du côté des jardins. Le Composite est couronné d'un Attique; les deux premiers sont de Philibert Delorme ; le Composite & l'Attique du dessin de Le Veau, lorsqu'on fit à ce Palais des augmentations considérables sous le regne de Louis le Grand. Nous rappellerons ici, avec le plus grand plaisir, l'exécution admirable de l'ordre Ionique, perfectionné sous ce dernier Architecte, & dont les ornements sont du meilleur choix & de la plus parfaite exécution. Peut-être la Sculpture y est-elle un peu trop prodiguée ; mais l'on peut dire que depuis le dessus de la base jusques sous l'architrave, cet ordre peut être consideré comme un chef-d'œuvre dont nous n'avons point d'exemple dans aucun de nos édifices françois ; l'entablement est aussi profilé dans le meilleur genre, ainsi que les ornements qui y sont distribués. Au reste, il faut savoir qu'on remarque dans cette façade deux ordres Ioniques de même diamêtre; l'un bossagé est placé dans le grand avant-corps du milieu, & dans les galleries qui l'accompagnent ; l'autre décore les pavillons qui terminoient anciennement l'étendue de ce bâtiment, & c'est de celui-ci que nous parlons ; il est bien supérieur à l'autre, rapporté par Daviler, page 338. L'ordre Corinthien nous paroît inférieur en beauté : il semble que l'Artiste se soit épuisé à l'ordre Ionique, & qu'il n'ait pu fournir à la richesse de ce second ordre, susceptible cependant, par sa délicatesse, de tout ce que la Sculpture peut produire de plus admirable ; l'ordre Composite est à-peu-près dans le même cas. D'ailleurs ces ordres ainsi multipliés les uns au-dessus des autres, ont

occaſionné dans l'avant-corps de ce Palais, des entrecolonnements d'une proportion ſi peu relative au caractere des ordres auxquels ils appartiennent, que les membres d'Architecture & les ornements de Sculpture qui occupent leurs eſpaces, ont encore plus de diſparité que les entrecolonnements : malgré ces remarques qu'il feroit mal de diſſimuler, on ne ſauroit trop admirer les beautés répandues dans cette belle production, pourvu qu'on ſe reſſouvienne, en l'examinant avec attention, que ce ne ſont pas les ornements qui font l'Architecture ; que pour la faire belle, il faut d'abord la dépouiller de tous ſes acceſſoires pour en conſiderer les nus ; qu'après cette épreuve, ſi les proportions des maſſes & des parties paroiſſent à l'Architecte dans un parfait rapport, c'eſt ſeulement alors qu'il peut ſe perſuader que la Sculpture contribuera à la rendre plus belle encore, parce que la perfection de la premiere, réunie avec l'agrément de la ſeconde, ameneront néceſſairement à faire un chef-d'œuvre de cette production. L'Attique a environ la moitié de l'ordre de deſſous ; cette proportion eſt celle que nos modernes lui ont aſſez généralement aſſignée ; mais il auroit été à deſirer ici qu'il ne parût pas accablé par le poids immenſe du dôme qui s'éleve au-deſſus, & qui ne peut guère ſe trouver placé que ſur un ordre régulier, & non ſur un Attique.

La figure C donne une ſeconde fois les meſures des ordres du Palais du Luxembourg, dont nous avons déja parlé en décrivant la planche LXXXVIII. Il s'agit ici ſeulement des meſures du troiſieme ordre Ionique-Pilaſtre, n'ayant donné précédemment que celles de l'ordre Toſcan, de l'ordre Dorique & de l'Attique. Cet ordre Ioni-

que a ſeulement de diamètre dix-neuf pouces & demi, & de hauteur quatorze pieds quatre pouces, par conſéquent huit pouces de moins que l'ordre Dorique de deſſous : il eſt élevé ſur un piédeſtal de même hauteur que celui de l'Attique, ce qui le fait paroître un peu bas pour cet ordre, n'ayant que deux pieds & demi; c'eſt pourquoi il eût été bien que ce piédeſtal commun, & à un ordre régulier & à un Attique, eût été converti en ſocle, parce que ce dernier n'ayant point de hauteur déterminée, ſeroit devenu également propre à ſervir de ſoutien à ces deux différents étages; l'entablement Ionique, porté au quart, eſt couronné d'une baluſtrade à-peu-près égale en hauteur.

La figure D, en donnant les meſures des trois ordres Dorique, Ionique & Corinthien du Château de Maiſons, offre auſſi l'une des merveilles de notre Architecture Françoiſe, du deſſin de François Manſard; il eſt peut-être le ſeul parmi nous qui ait ſu réunir tous les talents qui caractériſent le véritable Architecte. Nous ſommes bien éloignés de nous croire capable de pouvoir apprécier toutes les beautés répandues dans ce bâtiment; mais nous aſſurons du moins, que c'eſt par l'étude réfléchie de cet ouvrage admirable, du Château de Blois & de l'Egliſe du Val-de-Grâce, bâtis ſur les deſſins du même Architecte, que nous nous ſommes inſtruits de la plupart des principes qui ſe trouvent répandus dans ces Leçons, concernant la partie de la décoration extérieure de nos édifices: auſſi ſommes-nous tous les jours étonnés, que d'après de tels chefs-d'œuvre, réunis avec ceux de la porte Saint-Denis par Blondel, du périſtyle du Louvre par Perrault, de la façade de la cour du même Palais par Leſcot, des Ecuries, de

l'Orangerie de Versailles, & du dôme des Invalides par Hardouin, il s'éleve encore à Paris tant d'ouvrages mediocres, & qu'on aille chercher dans les entrailles de Rome, & dans les ruines de la Grece, d'autres chefs-d'œuvre sans doute; mais qui souvent appliqués inconsidérément à nos édifices sans consulter le local, nos matieres & nos usages, ne produisent, pour la plupart, que des beautés passageres, tandis qu'assez riches de notre propre fond, nous exposons volontairement par là notre Art à une vicissitude à peine permise dans les ouvrages de pur agrément. Il est vrai qu'on peut reprocher à Mansard, ainsi qu'à Lescot, d'avoir employé leurs ordres d'un trop petit module, & peut-être de les avoir trop réitérés les uns au-dessus des autres; mais, d'un autre côté, peut-on sans émotion considérer avec quel art Mansard y est parvenu, lorsqu'on examine à Maisons les transitions fines & délicates qu'il a su employer, pour passer du solide au moyen, & du moyen au délicat. Nous osons le dire ici, personne avant ni depuis lui, n'a poussé si loin cette magie de l'Architecture : de quelle admiration, de quel charme ne sommes-nous pas épris, à l'aspect de ce chef d'œuvre! Combien ne sommes-nous pas convaincus de notre insuffisance, lorsque toutes les années nous nous transportons à Maisons avec nos Eleves, pour nous y convaincre que Mansard est le Dieu de l'Architecture, & que ses ouvrages fournissent le modele le plus parfait à imiter pour ceux qui veulent atteindre à la plus grande célébrité. Que ceux-ci sur-tout y retournent plus d'une fois, pour y remarquer la solidité sans pesanteur, la précision de l'appareil sans sécheresse, l'expression des profils, qui tous

font excellents, jufque dans les baffes-cours, & fur le chaperon des murs de clôture; enfin la parfaite réunion de l'Architecture & de la Sculpture: toutes deux femblent faites par un feul & même Artifte, elles font toutes deux de l'exécution la plus admirable; &, depuis plus d'un fiecle, elles offrent aux regards des Connoiffeurs la fraîcheur d'un bâtiment élevé à peine depuis vingt ans. Qu'en un mot, ils y confidérent l'heureufe proportion qu'ont les combles avec les façades: ces combles plus d'une fois nous ont confirmé que ce genre de couverture devoit être réfervé feulement pour ces efpeces de bâtiments d'habitation: qu'ils y admirent encore la belle difpofition des dehors, leur fymétrie refpective, le rapport des parties acceffoires qui s'enchaînent d'une maniere inimitable avec les objets principaux: qu'ils parcourent les dedans, non pour y puifer l'art de diftribuer nos appartements, art inconnu du temps de Manfard; mais pour y remarquer d'affez vaftes pieces, décorées dans le meilleur genre, qui, quoiqu'ancien, nous paroît préférable, à beaucoup d'égards, à tous les ornements futiles qu'on a prodigués chez nous pendant trente années, & peut-être même à ceux qu'on exécute aujourd'hui dans l'intérieur de nos bâtiments; car nos ornements, pour la plupart, ne font ni antiques, ni anciens, ni modernes, faute de s'appliquer à leur donner un caractere propre à leur deftination particuliere, au motif qui les amene fur la fcène, & à raifon des diverfes dignités des perfonnes qui font bâtir.

L'ordre Dorique de ce Château n'a que vingt-trois pouces de diamêtre; l'Ionique vingt pouces, & le Corinthien dix-fept pouces; ces deux derniers ont, vers le tiers de la hauteur de leur

fût, un petit renflement de chacun un pouce; ce qui donne à ces colonnes un galbe aussi insensible qu'intéressant, & analogue à leur expression Ionique & Corinthienne : renflement dont on peut faire usage d'après Mansard, pourvu qu'on l'emploie avec autant de prudence que ce célebre Architecte; le seul ordre d'en bas a un piédestal, dont la hauteur est du tiers de la colonne; l'ordre Ionique n'a qu'un socle de vingt-deux pouces; le socle du Corinthien a vingt-six pouces un tiers; les trois entablements ont un peu moins du quart de chaque ordre, & chacun de ceux-ci environ un module de moins de hauteur, à mesure qu'ils s'élevent les uns au-dessus des autres : autorités qui, malgré la plupart des exemples précédents, doit servir de regle à nos jeunes Architectes, lorsque la nécessité les forcera, pour ainsi dire, à élever trois ordres d'Architecture dans leurs façades; ce que nous ne leur conseillons de faire néanmoins qu'avec beaucoup de circonspection, mais que peut-être nous préférerions à un seul ordre, qui embrasse plusieurs étages, pour les raisons que nous en avons dites ailleurs.



ORDRES COLOSSAUX, ÉLEVÉS SUR UN SOUBASSEMENT, FAISANT PARTIE DE LA DÉCORATION DE QUELQUES-UNS DE NOS ÉDIFICES.

Ordres Corinthiens, du Périſtyle du Louvre, des Bâtiments de la Place de Louis XV, de la Place de Louis le Grand, & de l'ordre Ionique de la Place des Victoires.

PLANCHE XCIII.

La figure A donne les meſures de l'ordre Corinthien du périſtyle du Louvre, du deſſin de Claude Perrault, qu'il a élevé ſur un ſoubaſſement auquel il a donné environ les quatre-cinquiemes de la hauteur de la colonne, y compris baſe & chapiteau. Le ſoubaſſement eſt un peu élevé ſans doute; mais ſa hauteur aſſujétie à celle de l'ordre Corinthien, placé au rez-de chauſſée de la cour, n'a pu permettre à cet Architecte de le faire d'une hauteur moins conſidérable. Nous n'entrerons dans aucun détail concernant cette troiſieme merveille de l'Art. Ce monument eſt ſous les yeux de tout le monde, & ce que nous pourrions dire à ce ſujet, n'égaleroit jamais ce qu'un examen réfléchi, au pied de cet édifice, peut inſpirer aux véritables amateurs de la belle Architecture. D'ailleurs les planches très-bien gravées qui ſe trouvent dans le quatrieme volume de l'Architecture Françoiſe, peuvent ſuppléer, pour les perſonnes qui ſe trouvent éloignées de la Capitale, aux éloges toujours

toujours trop imparfaits, que nous pourrions faire de ce chef-d'œuvre d'Architecture & de Sculpture, principalement lorsqu'on vient à le comparer avec les dessins qu'en étoit venu donner Le Bernin, appelé en France pour cet objet; mais dont la palme fut accordée à juste titre à Perrault, chargé aussi de l'exécution de l'arc de triomphe du Trône, dont nous avons parlé page 106 de ce volume; cet ordre Corinthien a quarante-un pouces de diamêtre, & trente-huit pieds un demi-pouce de hauteur; il est élevé sur un socle de trois pieds, servant d'appui aux galleries que forme ce péristyle : l'entablement, selon Vignole, a à-peu-près de hauteur le quart de l'ordre, sa base est Attique, son chapiteau de feuilles d'olivier. Perrault n'a point taillé de denticules dans le larmier inférieur de sa corniche, à dessin de procurer plus de repos aux ornements distribués avec beaucoup d'art dans toutes les moulures des cimaises. N'oublions pas de rappeler à nos Lecteurs que cet ordre Corinthien est accouplé, & que de l'axe d'une colonne à l'autre, il a observé trois modules une demi-minute d'intervale.

La figure B indique les mesures de l'ordre Corinthien des bâtiments de la Place de Louis XV, élevée sur les dessins de M. Gabriel, premier Architecte du Roi, qui, dans l'ordonnance de ses façades, a préféré les colonnes solitaires aux colonnes accouplées; & qui a donné à son soubassement, comme au péristyle du Louvre, les quatre-cinquiemes de l'ordre, y compris base & chapiteau; cet ordre a trente-six pouces de diamêtre; l'entablement près du quart, & la balustrade de dessus a environ le cinquieme de la colonne. Nous nous refusons au plaisir de

décrire les beautés répandues dans l'ordonnance des façades de cette Place ; nous ne pourrions que répéter ce qui en a été dit d'intéressant dans le Recœuil des Monuments du regne de Louis XV, où l'on en trouve les dessins, & où nous renvoyons nos Lecteurs, en avertissant que les mesures que nous donnons de cet ordre, sont prises d'après le modele qui a été fait pour parvenir à l'exécution de ce monument ; en sorte qu'il pourroit arriver qu'il se rencontrât quelque différence entre ces cotes & l'exécution ; mais nous pensons que les erreurs qui en peuvent naître ne peuvent être assez considérables pour empêcher de faire le parallele de cet édifice avec le péristyle du Louvre, tous deux à-peu-près de même genre.

La figure C donne l'ordre Corinthien de la Place de Vendôme, du dessin de Hardouin Mansard, dont les colonnes n'ont que deux pieds & demi, élevées sur un socle, & celui-ci sur un soubassement dont la hauteur est encore plus considérable que celle des deux précédents ; l'entablement de cet ordre a un peu moins du quart.

Enfin la figure D représente l'ordre Ionique de la Place des Victoires, aussi du dessin de Hardouin Mansard ; cet ordre, comme à la Place de Louis le Grand, a deux pieds & demi de diamêtre, & tous les deux, l'un un peu plus de dix diamêtres, & l'autre un peu plus de neuf ; mais il faut considérer que ces deux ordres sont Pilastres, à l'exception de la Place de Louis le Grand, où se remarquent des colonnes dans ses quatre pans coupés, & dans les deux avant-corps de ses faces latérales, dans les angles desquels on remarque des colonnes jumelles, imitées d'après celles de l'intérieur du Louvre, sans aucune excuse légitime.

Nous n'avons pas prétendu donner les mesures de tous les ordres faisant partie de la décoration des édifices antiques, ni de tous ceux employés dans nos bâtiments françois. Cet essai présenté à nos Eleves, doit seulement les déterminer à continuer, chacun en particulier, ce travail, qui leur deviendra nécessaire, non-seulement pour apprendre à juger des diamêtres trop forts ou trop foibles, comparés avec le plus ou moins d'importance de nos demeures, mais encore parce que cette étude est capable de leur faire connoître les différents rapports que nos plus habiles Architectes ont donnés aux principaux membres de la décoration de leurs bâtiments, les ressources qu'ils ont mises en œuvre, pour concilier les préceptes avec le goût de l'Art, les moyens dont ils se sont servis pour sacrifier aux beautés d'ensemble les parties de détails, les licences qu'ils se sont cru permises dans certaines circonstances, pour parvenir à une composition plus heureuse, les différentes mesures qu'ils ont données à leurs étages, soit qu'ils y aient préféré les ordres, soit qu'ils n'y aient employé que les soubassements & les Attiques : cette étude leur apprendra encore à demêler le génie de chaque Architecte, leur maniere de profiler, le caractere de fermeté ou d'élégance, dont ils ont usé dans leurs diverses productions. Nous souhaiterions enfin qu'ils se laissassent persuader que c'est en allant soi-même mesurer les bâtiments d'une certaine importance, qu'on accélere son expérience par celle d'autrui ; que c'est la route que nous avons suivie pendant vingt années ; & que ce travail seul, nous osons le dire ici, nous a mis à portée de leur offrir ces Leçons, qu'il pourront, à leur tour, étendre & développer,

pour faire de cet vourage, un ouvrage moins imparfait. Nous les engageons donc à continuer, dans chaque classe de bâtiments à un ou plusieurs étages, de prendre les mesures des ordres que nous n'avons pu donner ici, quoique nos porte-feuilles en soient remplis : soin dont ils se trouveront bien dédommagés, par l'occasion que leur fournira ce genre d'étude, de remarquer dans nos édifices des détails intéressants ; peut-être même des écarts heureux ou des licences rachetées par des beautés positives, qui leur seroient échappées sur un simple examen. Qu'ils levent donc de nouveau, sinon les ordres dont nous leur donnons ici les principales mesures, du moins ceux du Val-de-Grâce par Mansard, de la Chapelle de Versailles par Hardouin, de la Sorbonne par Le Mercier ; ceux de l'Hôtel de Lambert & du Château de Vincennes par Le Veau ; ceux de l'Hôtel de Beauvais par Le Pautre ; ceux de la Fontaine des SS. Innocents par Lescot : qu'ils opposent à ces bâtiments, déja anciens, les mesures des ordres des bâtiments qui s'élevent aujourd'hui à Sainte-Genevieve par M. Soufflot, à la Madeleine par M. Contant, à l'Ecole Militaire par M. Gabriel, ceux qui viennent de s'élever dans nos beaux Hôtels à Paris sur les dessins de MM. Le Carpentier, Moreau, Challegrin, Couture, Le Doux, &c. ce qui leur procurera une collection précieuse, & dont ils pourront tirer parti, lorsqu'à leur tour ils seront appelés à quelques grandes entreprises. Pour rendre ce travail plus facile, nous conseillons à nos Elèves, de se réunir plusieurs ensemble ; que les uns entreprennent une partie, ceux-là une autre; qu'ensuite ils se les communiquent, & ils s'appercevront bientôt du progrès que leur fera faire

ce moyen d'acquérir beaucoup, en se délassant des travaux du Cabinet. D'ailleurs qu'ils réfléchissent que le moyen que nous leur proposons est le seul qui puisse les conduire, avec fruit, en Italie, où, secondés du suffrage de l'Académie Royale d'Architecture, & favorisés de la protection de M. le Directeur général des bâtiments du Roi, ils se trouveront tout formés à l'habitude de lever, de comparer & de faire un choix judicieux des beautés qu'ils doivent imiter à Rome; au-lieu que faute de cet exercice fait à Paris sous les yeux de leur Maître, la plupart ne rapportent que des idées fausses des plus belles productions des anciens; de maniere que semblables à Serlio & au Bernin, ils viennent, au milieu de cette Capitale, élever des bâtiments d'habitation dans le genre des anciens monuments d'Italie, prétendant par-là produire des chefs-d'œuvre, sans égard à l'esprit de convenance, à la différence du sol & au caractere particulier propre à chaque genre d'édifices dont nous allons traiter.

Du caractere qu'il conviendroit de donner a chaque genre d'Édifices.

Toutes les différentes especes de productions qui dépendent de l'Architecture devant porter l'empreinte de la destination particuliere de chaque édifice, tous doivent avoir un caractere qui détermine leur forme générale, & qui annonce le bâtiment pour ce qu'il est. Il ne suffit pas que ce caractere distinctif soit seulement désigné par les attributs de la Sculpture; ce secours, employé avec ménagement, peut, à la vérité, y ajouter un nou-

veau degré d'évidence & de perfection; mais si ce caractere n'est remarquable que par une telle indication, l'ordonnance sera nécessairement imparfaite; les attributs amenés dans l'Architecture par le ministere de la Sculpture, ne pouvant constituer seuls le genre de l'édifice. C'est la belle disposition des masses générales, le choix des formes, & un stile soutenu, qui donnent à chaque bâtiment une maniere d'être qui ne convient qu'à lui ou à ceux de son espece : l'Architecture seule a droit de fixer les lois de la convenance; sans celle-ci l'Architecte ne peut guider son génie, ni déterminer le jugement qu'il doit porter sur la beauté ou la médiocrité de son œuvre.

De la diversité des Bâtiments & de leurs différents usages, doit naître le caractere de l'ordonnance de chaque décoration. Par exemple dans presque toutes les occasions qu'on a de bâtir, on peut employer seuls les ordres Toscan, Dorique, Ionique, Corinthien & Composite : on peut aussi, mais rarement, en employer plusieurs ensemble, élevés les uns au-dessus des autres; il est encore possible, pour plus de simplicité, de ne retenir de ces ordres que leur expression particuliere. De ces diverses manieres de décorer nos bâtiments, il résulte qu'on ne peut se dispenser, dans chacun d'eux, de faire usage d'entablements, de portes, de croisées, de balustrades. Or dans l'un & l'autre cas, ces parties exactement combinées, doivent nécessairement présenter autant de caracteres différents, qu'on en aura dû reconnoître dans les ordres Grecs, & dans ceux des Romains; car enfin, comparons l'Architecture aux autres Arts. Le Peintre, par la variété qu'il fait répandre dans l'ordonnance de ses ta-

bleaux, ne retrace-t-il pas aux yeux des spectateurs, l'image des passions fortes ou tempérées, de l'action ou du repos. Dans la Poésie, les genres héroïque, lyrique ou pastoral, n'expriment-ils pas sous différentes formes, les diverses affections de l'âme. Dans la Musique, par des signes peu nombreux, ne parvient-on pas à exprimer tour-à-tour la terreur ou la clémence, l'héroïsme ou la volupté. Pourquoi donc l'Architecture, plus étendue dans ses préceptes, & non moins susceptible de goût que les autres Arts, n'offriroit-elle pas aux Architectes des ressources pour varier à l'infini leurs différentes especes de productions, soit en n'employant les ordres que précisément où ils conviennent, avec des rapports simples, mixtes ou composés, en les groupant, les accouplant comme les modernes, en les préférant solitaires, tels que les ont employés les anciens; soit enfin, comme nous venons de le remarquer, en ne retenant de ces ordres que leur simple expression, qui ameneroit sur la scène, tantôt un style grave & sublime, tantôt un genre mâle ou terrible. Qu'on n'en doute point, toutes ces ressources sont offertes à l'Architecte; qu'à celle-ci il sache réunir des parties lisses; qu'il donne du jeu aux différents membres de sa décoration; qu'il fasse prééminer les uns par leur élévation, les autres par leur saille; qu'il prenne soin de terminer les parties supérieures de son bâtiment par des corps pyramidaux, qui annoncent aux spectateurs l'édifice pour ce qu'il est; qu'en un mot il donne du mouvement à ses plans; qu'il s'attache à l'exactitude des profils; qu'il fasse choix de ses ornements, & nous lui répondrons des succès qu'il a droit d'attendre de ses œuvres.

Pour répandre plus de clarté dans ces nouvelles Leçons nous partagerons les obſervations qu'elles vont contenir en pluſieurs Chapitres, pour diſtinguer plus préciſément les divers genres de bâtiments. Dans le premier nous traiterons de ceux deſtinés à l'habitation : les autres comprendront les édifices conſacrés à la magnificence, à l'utilité & à la ſûreté.



CHAPITRE VI.

DES BATIMENTS D'HABITATION, ÉLEVÉS DANS LES VILLES ET A LA CAMPAGNE.

DES BATIMENTS ÉLEVÉS DANS LES VILLES.

Des Palais.

LES Palais (*o*) sont ordinairement la résidence du Monarque dans la Capitale de son Royaume. On donne aussi ce nom à d'autres bâtiments, qui, selon la dignité des diverses personnes qui les habitent, sont appelés *Palais Electoral*, *Ducal*, *Pontifical*, *Cardinal*, *Episcopal*, *&c.* Nous ne parlerons ici que du caractere qu'il convient de donner aux Palais Royaux ou Impériaux, les autres édifices de ce genre devant avoir à-peu-près les mêmes ordonnances, en observant seulement plus ou moins de grandeur & de magnificence, selon que ces mêmes édifices sont élevés à la Ville ou à la Campagne. Dans ces différentes

(*o*) Selon Procope, le mot *Palais*, vient du nom d'un particulier Grec, appelé *Pallas*, qui donna son nom à un Palais magnifique qu'il avoit fait élever. Auguste, dit-on, fut aussi le premier qui appela *Palais*, la demeure des Empereurs à Rome, élevée sur le Mont, appelé à cause de cela le *Mont-Palatin.*

circonstances, il faut savoir que la magnificence dont nous parlons ne doit pas déterminer seule le caractere de la décoration extérieure des Palais: la grandeur & la dignité doivent s'annoncer d'abord par l'aspect des dehors du principal corps de bâtiment; la magnificence au contraire ne doit se montrer que par degrés, de la premiere entrée aux cours principales, de la demeure des Officiers à celle du Prince; & du vestibule à la gallerie, on doit s'appercevoir qu'on approche insensiblement du trône.

Nous ne pouvons néanmoins citer les édifices de ce genre élevés à Paris; celui du Luxembourg, très-bien à beaucoup d'égards, porte un caractere de pesanteur dans son ordonnance extérieure, trop peu conforme au motif qui l'a fait élever. Le Palais Royal auquel on vient de faire des réparations considérables, avoit anciennement à-peu-près le même défaut. Le Palais des Tuileries, où l'on remarque plus d'un chef-d'œuvre, est composé, dans sa vaste étendue de genres d'Architecture, trop disparates pour pouvoir servir d'exemple en pareille occasion. L'ancien Palais de Bourbon, réduit à un seul étage, n'offroit rien avant sa nouvelle restauration de bien satisfaisant. Les Palais Abbatiaux, du Temple, de Saint-Germain-des-Prés, & tant d'autres ne présentent non plus rien dans leur décoration qui annonce un caractere distinctif qui puisse intéresser le génie de nos jeunes Architectes. D'après ce jugement impartial, essayons de déterminer le style qu'il conviendroit de donner en général à ces sortes d'édifices, non que nous voulions prétendre que notre sentiment, à cet égard, doive prévaloir sur celui

des Maîtres de l'Art, qui ont donné les dessins des Palais que nous venons de citer; mais seulement dans l'intention de porter nos Eleves déja les plus instruits, à réfléchir sur la route qu'ils doivent prendre pour s'assurer du caractere qu'il nous paroît essenciel d'observer dans les diverses productions de l'Architecture.

Pour parvenir à donner de la grandeur & de la dignité aux façades des Palais des Rois, nous croyons qu'il faudroit également éviter de faire usage d'un ordre colossal qui embrassât plusieurs rangs de croisées, tel qu'on le remarque aux aîles ajoutées, sous Louis le Grand, aux façades des Tuileries; ou d'en placer au contraire un a chaque étage, ainsi qu'on le remarque dans l'intérieur de la cour du Vieux-Louvre. Il nous semble qu'un seul ordre qui désigneroit la hauteur de l'appartement qu'habite le Prince, devroit suffire; tel à-peu-près qu'on l'a fait à Versailles du côté des jardins, si le bel étage avoit plus d'élévation, comparé avec le soubassement qui le soutient, & avec l'attique dont il est couronné. Nous croyons aussi qu'il seroit à propos d'éviter les combles apparents qu'on remarque au Luxembourg; que ces sortes d'édifices seroient terminées plus convenablement par des balustrades, comme au Palais Bourbon; qu'il seroit bien que des portiques amenassent à couvert dans l'intérieur des appartements, comme on a tenté de le faire, mais trop imparfaitement au Luxembourg; que la cour d'honneur fût précédée par d'autres cours spacieuses, & que des jardins magnifiques annonçassent l'opulence des Grands Seigneurs, qui ont seuls le droit de faire élever de pareils édifices. Nous pensons enfin, que l'ordre Dorique devroit présider dans la

décoration des dehors, le Corinthien & le Composite dans celle des dedans; que la Sculpture doit être d'une très-belle exécution, & disposée de maniere à procurer un nouvel éclat à l'Architecture : autant de moyens qui contribueroient, du moins nous le pensons ainsi, à déterminer le caractere propre à la décoration des bâtiments des Souverains.

Des Hôtels.

Les Hôtels (*p*) sont des bâtiments élevés dans les Villes Capitales, & où les Grands Seigneurs font habituellement leur résidence : le caractere de leur décoration exige une beauté assortie à la naissance des personnes titrées qui doivent les habiter. De la diversité des rangs & de la dignité des sujets du Prince, doivent naître nécessairement les différents caracteres qu'il convient de donner à chacun de ces édifices. Le rang du propriétaire est donc la source où l'Architecte doit puiser le genre de sa décoration. Par exemple, la résidence destinée à l'un des héritiers du Trône, celle d'un premier Ministre, celle d'un Chancelier de France, peuvent s'annoncer différemment; elles doivent comporter un certain degré de magnificence, qui, comparé avec les décorations de la demeure des Lieutenants Généraux, des Digni-

(*p*) *Hôtel* du mot latin, *Ædes*, pris ici pour la demeure d'un homme de la premiere considération. On appelle encore *Hôtel*, de grands bâtiments qui, par leur destination particuliere, sont nommés, *Hôtel-de-Ville*, *Hôtel Militaire*, *Hôtel des Monnoies*, *Hôtel-Dieu*, *&c.* Nous parlerons de ces différents genres de bâtiments, en traitant des monuments érigés pour l'utilité publique.

taires Eccléfiaftiques & des Préfidents en Cour Souveraine, doit offrir aux yeux des Etrangers & des Citoyens, l'image des différents ordres d'un Etat policé.

Les premieres de ces habitations doivent tenir de la dignité des Palais de la feconde claffe, & les deuxiemes être moins fomptueufes. On doit remarquer dans la difpofition générale de celles-là, à-peu-près le caractere que nous avons défigné pour la demeure des Souverains; dans celles-ci un ftyle plus fimple, mais toujours noble, toujours intéreffant. Lorfqu'il s'agira de la demeure d'un des Chefs des Armées du Prince, on devra affecter, dans les dehors, un caractere martial, indiqué par des corps rectilignes, par des pleins égaux aux vides, & par une ordonnance qui, puifée dans l'ordre Dorique, rappelle au fpectateur la valeur du Héros qui doit l'habiter. Pour la demeure du Prélat, on peut faire choix de l'ordre Ionique, qui, moins févere que le Dorique, n'en annonce pas moins la décence qui doit préfider dans la demeure des principaux Miniftres de l'Eglife. Enfin pour l'habitation d'un premier Magiftrat, on pourroit faifir, dans l'ordonnance Compofite, fa double application, moyenne & délicate, affez propre, felon nous, à indiquer les différentes fonctions relatives à ce genre de dignité. Ce n'eft pas que l'ordre Dorique ne puiffe convenir également à ces diverfes habitations; mais indépendamment que l'Architecte eft obligé de varier fes productions, il faut auffi que l'efprit de convenance fe trouve afforti aux différents motifs qui lui font mettre la main à l'œuvre. Il convient fur-tout dans ces derniers Hôtels, qu'il fe garde d'imiter l'opulence faftueufe, qui n'eft

admissible que dans les Palais des Rois : l'intérieur des appartements des hôtels dont nous parlons devant être moins vaste, la hauteur de leurs planchers doit nécessairement aussi produire dans les dehors beaucoup moins d'élévation; il suit de-là, que si l'on vouloit, pour éviter une Architecture d'un trop petit module, qui distingueroit chaque étage, employer un ordre Colossal qui en embrasseroit plusieurs, on risqueroit peut-être de faire parade de l'abus de l'Art, au-lieu de ses préceptes, par la raison que la décoration extérieure doit annoncer l'usage & la destination des dedans du bâtiment. Il faut aussi prendre garde, dans ces demeures, de faire un trop fréquent usage de la Peinture, de la Sculpture, de la Dorure, &c. les ornements, comme nous l'avons remarqué plus haut, ne devant jamais caractériser seuls l'ordonnance des bâtiments; mais seulement embellir & symboliser l'Architecture.

Passons aux bâtimens particuliers, sous le nom desquels on comprend différentes habitations élevées dans les Cités, les unes pour les riches Particuliers, les autres pour la résidence des Négociants, & les dernieres enfin, bâties pour les Commerçants & où ils tiennent leurs manufactures, leurs magasins, leurs atteliers, &c.

Des Bâtiments à l'usage des riches Particuliers.

La décoration des bâtiments des riches Particuliers, doit avoir un caractere qui ne tienne ni de la beauté des Hôtels, ni de la simplicité qu'on doit observer dans les maisons subalternes; nous croyons que les ordres d'Architecture ne devroient jamais y être employés: ordinairement ils n'y occasion-

nent que de petites parties, & ne servent qu'à faire disparoître le vrai genre de la beauté de leur aspect extérieur.

Le bâtiment de M. Janvry, rue de Varennes, Fauxbourg Saint-Germain, celui qui fut anciennement bâti, rue des bons enfants, pour M. d'Argenson, alors Chancelier de M. le Duc d'Orléans & restauré aujourd'hui avec peut-être trop de faste pour son étendue; celui que fit élever M. Perrin de Moras, près les Invalides, a présent la résidence de M. le Maréchal de Biron; enfin les Hôtels de Feuquieres & de Montbason, Fauxbourg S. Honoré, habités actuellement par des personnes de la plus haute Finance, n'ont point d'ordres dans leurs façades & ne passent pas moins pour de belles habitations exécutées sur les dessins des plus célébres Architectes de nos jours. Il est vrai que depuis trente ans on a employé les ordres à quantité d'autres maisons du même genre; mais qu'on y réfléchisse, celles-ci ont-elles l'avantage sur celles-là ? Et quelles sont celles qui doivent paroître le mieux assorties au motif qui les a fait ériger. Qu'on examine dans l'Architecture Françoise la décoration des bâtiments que nous venons d'applaudir, avec la plus grande partie de ceux que nous hésitons de citer : dans les premiers, on observera une certaine simplicité louable à beaucoup d'égards; dans les autres, on apperçoit à la vérité plusieurs petits ordres-colonnes ou pilastres de dix-huit ou vingt pouces de diamêtre, mais qui n'offrent guere que des pénétrations, des mutilations & de trop petits objets, qu'on cherche à la vérité à éviter de nos jours; mais on tombe peut-être dans un autre excès, en employant par-tout les ordres, & en leur donnant un air colossal qui

anéantit le plus souvent le reste de l'ordonnance : excès, nous le répétons, dont on reviendra vraissemblablement, lorsqu'une fois nos jeunes Architectes seront bien persuadés que le premier mérite de l'Art est la convenance qu'on doit observer dans chaque espece de production ; & que le seul moyen de l'appliquer à toute rigueur, est d'assigner à chaque édifice le véritable caractere qui lui convient. Nous estimons que le style le plus convenable pour la décoration extérieure des bâtiments dont nous parlons, doit être puisé dans l'expression composite, & qu'une fois choisie elle doit être communiquée à la proportion, à la forme & à la richesse des portes, des croisées, des trumeaux, des encoignures, des écoinçons, & généralement à tous les membres d'Architecture, aussi-bien qu'aux ornements de Sculpture lorsque la nécessité le requiert ; ce qui peut arriver quelquefois, quoique, selon nous, il ne s'agisse pas dans l'ordonnance de ces sortes de façades, d'employer les colonnes ou pilastres composites proprement dits, mais seulement l'expression du caractere moyen & délicat attribué à cet ordre.

Des Bâtiments élevés pour la demeure des Négociants.

Les demeures des Négociants ne devroient présenter dans les dehors de leurs façades que l'expression Ionique ; ces sortes de bâtiments devant différer des précédents, comme nous avons remarqué que les Hôtels devoient différer des Palais dont il a été parlé au commencement de ce Chapitre. Ici l'Architecture doit, pour ainsi dire, faire tous les frais de la décoration, du moins doit-on n'y admettre des ornements qu'avec beaucoup de

de modération, la perfection de la main d'œuvre, la simétrie dans les corps respectifs & l'art de profiler, sont les seules ressources qu'il faille employer & qui doivent avoir la préférence sur toutes les beautés d'agrément destinées à embellir la résidence des grands.

La façade d'une maison particuliere rue S. Martin, près la Fontaine Maubuée; plusieurs autres rue S. Thomas du Louvre & dans la rue du Regard, derriere le Luxembourg, sont exécutées dans le genre que nous desirons. Nous citons ici ces différentes façades pour que nos éleves, en les allant examiner, parviennent à se persuader combien il est essenciel d'assortir le style de leur Architecture, à raison des différentes entreprises qui peuvent leur être confiées un jour: nous les invitons aussi à se ressouvenir que la plupart de ces productions simples ont été élevées sur les dessins de nos Architectes de la premiere classe; qu'elles sont approuvées, parce qu'ils n'y ont mis que le génie propre à la chose; différentes en cela de quantité d'autres bâtiments particuliers, où pour avoir négligé la convenance qui leur étoit propre, l'Architecte semble avoir voulu, contre la raison & souvent contre le gré du Propriétaire, nous offrir plutôt un avant-corps ou un pavillon de trois ou de cinq croisées qui, par leur richesse indiscrete, devoient appartenir à la façade de quelque Palais ou d'une belle maison de plaisance. Quelle inconséquence! & combien de tels exemples ne deviennent-ils pas dangereux pour les Elèves, non encore expérimentés! Passons à présent aux maisons destinées pour les Commerçants; elles doivent montrer encore moins de prétention dans l'ordonnance de leurs façades.

Des Bâtiments destinés pour l'habitation des Commerçants.

Les bâtiments les moins importants, quant à leur décoration, sont, sans contredit, ceux destinés à l'habitation des Commerçants; néanmoins ils doivent avoir leur caractere particulier, & une plus ou moins grande simplicité, à raison des différents quartiers où ils se trouvent élevés, aussi-bien qu'une disposition intérieure assortie aux diverses professions des personnes qui les font bâtir; beaucoup de solidité, une économie louable, des corps de logis distribués convenablement, & pour le logement du maître, & pour les magasins où l'on doit déposer les marchandises, ou pour les atteliers destinés à la main d'œuvre; enfin des cours principales, d'autres destinées pour le service journalier, sont autant d'objets qu'il faut avoir en vue dans la composition d'un tel bâtiment. Un Architecte attentif doit faire ensorte néanmoins, lorsque ces édifices de la derniere classe se trouvent placés dans le quartier le plus intéressant d'une Cité & qu'ils avoisinent quelqu'édifice de marque, de s'attacher à rendre leur ordonnance extérieure le moins triviale qu'il est possible, afin d'éviter une disparité choquante qui ne se remarque que trop ordinairement dans les rues des grandes Capitales: ce n'est pas que nous exigions une simétrie absolue entre un bâtiment de ce genre & un bâtiment d'une autre espece; mais du moins prévenus qu'ils se trouvent répandus en bien plus grand nombre dans nos Cités, cette raison seule doit nous porter à faire en sorte que leur aspect n'ait rien de rebutant. Il seroit donc intéressant que les

Architectes choisis pour en donner les projets, fussent des hommes d'un mérite reconnu, & d'excellents Citoyens. Une maison sise rue des Mauvaises Paroles, près la vieille Poste, une autre cul-de-sac du Coq, &c. sont peut-être des exemples à citer pour ce genre. Persuadés de ce que nous avançons, nous prendrons soin dans la suite de ce Cours, de donner les dessins exécutés par leurs ordonnateurs. Quoique ces dessins soient simples, il est peut-être plus essenciel de les offrir à nos Eleves, que tout ce que nous présentent la plupart des gravures dont Paris abonde : compositions arbitraires, incorrectes, & souvent mal entendues, qui toutefois ne sont que trop exactement imitées par les hommes médiocres ; ce qui détourne le plus grand nombre de nos Disciples de la route qu'ils devroient tenir, pour observer dans ces genres de productions la vraie simplicité, l'esprit de convenance & le raisonnement de l'Art.

DES BATIMENTS ÉRIGÉS A LA CAMPAGNE.

Des Maisons Royales.

Les Maisons Royales ne different guère des Palais, qu'en ce que ceux-ci sont élevés dans les Capitales ; au-lieu que les édifices dont nous parlons le sont ordinairement dans leurs environs : raison pour laquelle il convient de donner à l'ordonnance de ces dernieres un caractere moins grave. Dans les Palais considérés comme lieux de représentation pour les Monarques, il faut observer un style noble & une magnificence imposante. Dans les Maisons Royales, destinées seulement

dans la belle saison pour la demeure du Prince & celle de ses Courtisans ; il suffit d'y répandre de la grandeur & de la dignité ; ces deux objets surtout doivent se rencontrer dans la disposition ingénieuse du principal corps de logis, & des aîles qui doivent l'accompagner ; dans la distribution des cours, des avant-cours & de leurs dépendances. Ces bâtiments sont aussi susceptibles d'un certain agrément qui doit se remarquer dès les premieres issues, par une situation avantageuse, & par l'élégance des formes ; l'aspect des jardins qui les environnent, doit aussi s'annoncer d'une maniere agréable, & ils doivent être distribués de sorte que l'Art qu'on y a employé, réponde, autant qu'il est possible, aux beautés naturelles des environs ; c'est ce que l'immortel Le Nautre a su faire avec tant d'avantage, particuliérement à Sceaux & ailleurs.

Nous pensons que l'ordre Ionique doit présider dans la décoration extérieure, l'ordre Corinthien dans le dedans : le caractere moyen attribué au premier, semble permettre un mouvement intéressant & une réitération successive dans les avant-corps & dans les pavillons des façades des dehors ; la délicatesse Corinthienne peut, à son tour, communiquer de l'élégance à l'Architecture intérieure, aussi-bien qu'une légéreté raisonnable à la Sculpture destinée à l'embellir encore, & à en relever l'éclat.

Nous croyons aussi, qu'en faisant choix de l'ordre Ionique, il conviendroit d'éviter l'emploi du chapiteau antique ; il est d'une forme peut-être trop sévere. Nous ne serions pas non plus d'avis qu'on employât celui de Scammozzi, plus propre pour les dedans que pour les dehors, celui connu sous le nom de chapiteau de Michel-Ange,

plus mâle que les précédents, nous paroît plus convenable; mais alors cet ordre demande à être couronné par l'entablement modillonaire de Palladio; car il nous paroît que lorsqu'on fait des changements dans une partie de l'ordre, toutes celles de son ordonnance doivent se ressentir de ces mêmes changements, si l'on ne veut pas risquer d'allier les contraires ensemble.

A l'égard de l'ordre Corinthien que nous proposons pour les dedans des Maisons Royales, nous estimons qu'il ne doit présider véritablement que dans les pieces principales de l'édifice, son expression suffisant dans toutes les autres, à l'exception des vestibules & des premieres antichambres, qui, comme subalternes, doivent avoir un style différent, à raison de la matiere employée dans leur revêtissement.

Avant de passer au caractere qu'il convient de donner aux édifices connus sous le nom de Châteaux, nous croyons devoir dire, qu'assez généralement on donne le nom de Maison Royale à tous les édifices considérables destinés à la résidence des têtes couronnées; mais que néanmoins ceux élevés dans les Capitales, ainsi que nous l'avons déja observé, sont appelés Palais proprements dits; ceux érigés à la Campagne, tels que ceux dont nous parlons, sont nommées Maisons Royales, & qu'on appelle Châteaux; ceux qui, beaucoup plus éloignés du sein des Villes que les précédentes, ne sont guère fréquentées par le Prince que dans une saison de l'année; c'est pourquoi chacun de ces bâtiments doit s'annoncer différemment, comme le Louvre & le Palais des Tuileries different des Maisons Royales de Choisi

& de Marli, & que celles-ci different des Châteaux de Fontainebleau, de Compiegne, &c.

Des Châteaux.

Les Châteaux (*q*), selon la signification qu'on donne aujourd'hui à ce mot, peuvent aussi être compris dans le dénombrement des édifices destinés à la demeure des Souverains; comme tels ils deviennent des bâtiments de la premiere importance. C'est dans ces habitations du premier ordre, que le Monarque va se retirer loin du tumulte des Cours où il fait sa résidence ordinaire. L'ordonnance de la décoration répandue dans leurs façades, doit avoir néanmoins un caractere de virilité dans ses masses & dans les parties qui en émanent. Ici il convient de faire usage de pavillons saillants & d'avant-corps décidés par des formes quadrangulaires & rectilignes: des fossés peuvent les entourer, & leur sol être élevé sur des terrasses du côté des Jardins. Nous croyons que leur partie supérieure seroit terminée plus convenablement que tout autre édifice, par des combles apparents; enfin que les dômes à l'impériale, ainsi que les lanternes & les plates-formes peuvent entrer dans leur décoration. Certainement, du moins nous le pensons ainsi, c'est par l'application réfléchie des différents corps d'Architecture, avoués par les Maîtres de l'Art, qu'on peut seul parvenir à donner à chaque bâtiment un caractere relatif à son espece particuliere. Par exemple, selon nous,

(*q*) *Château*, du latin *Castellum*, qui autrefois signifioit petite Bourgade.

c'eſt une erreur de vouloir ſe perſuader que les ſoubaſſements, les attiques, les niches, les frontons, les baluſtrades, ainſi que les autres membres, dont nous avons donné les définitions dans le premier volume de cet ouvrage, Chapitre III, puiſſent tous entrer indiſtinctement dans la décoration d'un même bâtiment. N'eſt-il pas plus raiſonnable au contraire de chercher dans la convenance de l'édifice, à faire un choix judicieux de ces différentes parties, qui employées ſéparément & ſelon le genre d'habitation, contribueroient à répandre plus de variété dans les différentes productions de l'Architecte. Les Attiques en particulier ne pourroient-ils pas être deſtinés à faire pyramider les avant-corps des Palais & des autres édifices de la premiere conſidération? les ſoubaſſements être réſervés pour les Places & les Fontaines publiques; les frontons & les niches être appliqués aux frontiſpices de nos Temples; les baluſtrades être employées pour couronner les Palais des Souverains; les combles & les plates-formes pour caractériſer la décoration extérieure des Châteaux; les dômes & les lanternes pour les Egliſes en rotonde; les amortiſſements pour terminer la partie ſupérieure des avant-corps des maiſons Royales; les terraſſes & les foſſés pour élever & entourer les maiſons Seigneuriales; les bâtiments à un ſeul étage pour les jolies habitations ſituées près des Capitales; ceux à un étage & un attique pour les maiſons des riches particuliers bâties à la campagne; ceux à deux étages réguliers, pour les Hôtels des Grands Seigneurs; enfin ceux compoſés d'un ſoubaſſement, d'un bel étage, & d'un attique pour les belles maiſons de Plaiſance? Au reſte nous ne pré-

tendons pas qu'on doive toujours employer ces différentes parties de l'Art aux bâtiments que nous venons de citer, on peut ajouter ou soustraire aux indications que nous faisons ici; aussi ne les présentons-nous que pour offrir à l'idée de nos Eleves, à-peu-près la marche qu'ils doivent suivre dans leurs compositions.

Pour les convaincre d'ailleurs que l'application de certains corps ou membres d'Architecture peut contribuer à donner à chaque édifice un caractere distinctif, qu'ils se rappellent l'ordonnance extérieure de quelques-uns de nos bâtiments, où l'on a négligé d'employer convenablement ces différents objets; il leur sera aisé de s'appercevoir que la plupart de leurs Ordonnateurs, faute d'avoir bien conçu la nécessité d'un choix judicieux dans les masses & d'une répartition sage & réfléchie dans les parties, ne nous ont offert le plus souvent que l'abus de l'art & non la véritable beauté de l'Architecture. En effet, à l'exception du Château de Maisons, du péristyle du Louvre & de quelques autres édifices de la premiere considération, élevés par nos plus célébres Architectes François, qui s'annoncent au premier coup d'œuil pour ce qu'ils sont; nous sommes forcés de convenir que quantité d'autres bâtiments, quoiqu'estimables à beaucoup d'égards, pêchent essenciellement contre le caractere qui leur est propre. Permettons-nous quelques citations: le Château neuf de Meudon ne présente-t-il pas plutôt la décoration d'une belle Manufacture qu'un Château proprement dit: la façade du côté des jardins à Versailles semble plutôt annoncer une magnifique maison de plaisance, d'une très-vaste étendue, qu'un Château: celui de Sceaux, du côté de l'entrée, offre la dé-

coration d'une maiſon Abbatiale, & du côté des jardins à peine celle d'une maiſon Bourgeoiſe à la campagne; le Château de Blois, ſi eſtimable d'ailleurs, ne conſerve ſon caractere que par la partie de ſes combles & celles de ſes terraſſes eſcarpées. Nous en pourrions dire autant d'une infinité d'autres bâtiments de genres différents; mais nous nous contentons de rapporter ce petit nombre d'exemples pour rappeler encore une fois à nos Eleves que ſans le caractere propre de l'édifice, il n'eſt point de belle production en Architecture. Au reſte, nous ne leur recommandons pas moins l'examen de ces différents modeles; ſouvent dans ceux même d'une certaine médiocrité, il eſt des beautés de détail qu'ils ne doivent pas perdre; elles leur ſerviront au beſoin, elles leur fertiliſeront l'imagination; & les licences qu'ils y remarqueront, les mettront du moins à portée de les éviter dans leurs projets; enfin, ils y demêleront ce qu'ils doivent imiter, ce qu'ils doivent rejeter, & y apprendront que le grand art de l'Architecte conſiſte dans la juſte application des préceptes reçus & dans l'emploi des membres les plus approuvés & les mieux aſſortis à la convenance de l'édifice.

Des Maiſons de Plaiſance.

Les maiſons de Plaiſance ſont celles où les perſonnes de conſidération vont ordinairement ſe délaſſer des occupations qui les appellent à la Cour, ou qui par état les retiennent dans les Cités. Elles doivent différer des maiſons Royales par une moindre étendue, & par un caractere d'ordonnance qui tienne tout enſemble & de la beauté dont la réſidence des grands eſt ſuſceptible, & de l'économie

qu'on doit observer dans les maisons de Campagne des Particuliers. Le local des maisons de Plaisance, l'aspect du principal corps de logis & la disposition de leurs dépendances, doivent beaucoup contribuer à désigner le rang des personnes qui les font élever. L'ordre Ionique avec le chapiteau de Scammozzy, peut aussi entrer dans l'ordonnance de leur décoration ; mais on doit éviter dans les dehors, ainsi que dans les dedans, d'y trop multiplier les membres d'Architecture & les ornements de Sculpture ; il faut qu'ils y soient amenés nécessairement & par l'expression de l'ordre & par l'esprit de convenance ; autrement on n'y remarque plus qu'une richesse indiscrete, toujours contraire aux préceptes & au goût de l'Art. Il faut prendre garde encore qu'un bâtiment de cette espece qui, préliminairement seroit fixé par le Propriétaire à vingt toises de face, ne reçoive pas alors de la part de l'Architecte autant d'avant-corps que celui auquel il auroit pu donner trente, quarante ou cinquante toises ; par la raison que les ressauts, bien loin de procurer aux façades, peu considérables, une véritable beauté ; leur multiplicité, au contraire, contribue à resserrer leurs limites : d'ailleurs, il est bon de réserver cette ressource pour les édifices de quelque importance, dans lesquels on peut apporter, par rapport à leur étendue, une réitération plus fréquente de ces corps, dans l'intention de donner un certain mouvement à la décoration de l'édifice. La maison de plaisance de M. le Prince de Conty, connue sous le nom de Château d'Issy, celle de Madame la Maréchale de Luxembourg à Montmorenci, & celle de M. le Prince de Soubise à Saint-Ouën, sont des habitations du genre dont nous parlons.

Sous le nom de maison de plaisance, on comprend quelquefois aussi les maisons bâties à la campagne pour les riches Particuliers. Celles-ci doivent différer des premieres par une décoration plus simple encore, quoiqu'on doive y remarquer un style agréable dans la décoration, & un mouvement intéressant dans la distribution extérieure des principaux corps de logis & de leurs dépendances.

On peut ranger encore dans la classe des maisons de Plaisance, celles ordinairement connues sous le nom de *Petites Maisons*; le caractere de ces jolies habitations doit se puiser dans le genre agéable, puisqu'elles sont destinées pour la plupart au délassement & pour la retraite des personnes aisées & des hommes du monde. Ici les ordres d'Architecture délicats, les ornements de Sculpture les plus intéressants, les statues, les bas-reliefs, les trophées les plus élégants doivent briller dans les dehors; la peinture, la dorure, les glaces dans les dedans; les beautés du jardinage, l'effet séduisant des eaux; les berceaux de treillages naturels & artificiels; enfin tout ce que peut offrir d'ingénieux le ciseau des plus habiles Artistes doit être employé dans les promenades de ces demeures consacrées au plaisir & à la liberté; néanmoins ici, comme par-tout ailleurs, il faut savoir éviter tout ce qui peut avoir trait à la licence; l'Architecte instruit ne doit jamais user de ces ressources honteuses; jamais il ne doit permettre aux autres Arts qu'il associe à ses besoins, aucune liberté de cette espece. Les indécences sont plus capables de révolter la pudeur des personnes de dehors qui les viennent visiter, que de leur annoncer le génie des hommes à talents. Une des plus jolies & des plus estimables productions

en ce genre, qui se soit élevée de nos jours, est celle de M. de la Boissiere à Paris, près la barriere Blanche, dont la disposition, le goût & la beauté des détails, décelent l'intelligence des Architectes qui en ont donné les dessins.

Des Maisons de Campagne.

Une maison de campagne, comme nous l'entendons, est celle qu'un simple Particulier fait construire près de la Capitale, pour aller s'y délasser des travaux du cabinet ou des soins du commerce, telles qu'il s'en voit plusieurs aux environs de Paris, entr'autres celle bâtie pour M. Galepin à Auteuil, & une autre à Charonne, habitée aujourd'hui par M. Dumas, Notaire.

Une maison de campagne, proprement dite, est encore celle qu'un pere de famille fait bâtir avec beaucoup d'économie à quelque distance de la Ville qu'il habite, pour veiller lui-même au soin de son Domaine, & dans la construction de laquelle donnant tout à l'utile & rien au superflu, il se contente d'un seul corps de logis pour lui & les siens, portant toute son attention aux bâtiments qui en dépendent, destinés séparément à contenir la récolte des grains, des fourages, ainsi que les animaux domestiques, & généralement tout ce qui concerne les détails de la vie champêtre.





CHAPITRE VII.

DES MONUMENTS ÉLEVÉS POUR LA MAGNIFICENCE.

INDÉPENDAMMENT des édifices destinés à l'habitation des têtes couronnées, il est des monuments qui annoncent encore plus spécialement la gloire & la magnificence des Monarques, ainsi que la splendeur des Cités où ces monuments se trouvent élevés. De ce nombre, sont premiérement les monuments durables, tels que les arcs de triomphe, les portes triomphales, les places royales, les obélisques & les théâtres; secondement les édifices élevés en charpente à l'occasion des fêtes publiques, enfin les décorations employées pour les pompes funebres. Essayons de donner une idée des différents caracteres qui conviennent à la décoration de ces divers genres de monuments, qui, chacun en particulier, doivent annoncer le plus grand éclat, & manifester plus que tous les autres édifices les talents supérieurs des Artistes & le goût des Nations qui les font élever.

DES MONUMENTS DURABLES ÉLEVÉS DANS LES CITÉS.

Des Arcs de Triomphe.

Les arcs de triomphe, élevés dans les grandes Capitales, sont des monuments qui tiennent le

premier rang dans les différentes productions de l'Architecture. Ordinairement on les construit avec la plus grande solidité, & l'on y emploie les matieres les plus durables & les plus précieuses, parce qu'étant destinés à célébrer les vertus des Héros, ils doivent servir à annoncer à la postérité leurs exploits les plus glorieux. Assez souvent ces sortes de monuments se placent à l'entrée des Villes, & leur composition est déterminée par un grand arc ou archivolte qui décide leur principale ouverture. Nous croyons que l'ordre Composite devroit présider dans leur décoration ; cet ordre dont les ornements sont plus arbitraires & moins délicats que ceux du Corinthien, procureroit nécessairement à l'Architecte les moyens d'amener sur la scene les différentes allégories convenables aux divers motifs qui font élever ces sortes de monuments.

Le plus célebre qu'on ait vu à Paris est celui du Trône, dont le modele en plâtre fut exécuté de grandeur réelle, à l'extrêmité du Fauxbourg S. Antoine. Cet édifice, digne à la fois de la magnificence de Louis le Grand & du génie de Perrault, qui en fut l'Architecte, a été gravé par le Clerc, & reproduit dans l'Architecture Françoise, ainsi que nous l'avons rapporté, page 106 de ce volume.

Des Portes Triomphales.

Les portes triomphales sont des especes d'arcs de triomphe qu'on éleve dans les Villes libres : elles sont ordinairement décorées d'une ouverture plein cintre qui se termine sous le grand entablement, tel qu'on voit à Paris celles de S. Martin, de S. Antoine & de S. Bernard, mais plus particuliérement celle de l'entrée du Fauxbourg S. Denis, une des plus célebres productions de notre Architecture Françoise, élevée sur les dessins de François Blondel. (*q*) Ces portes alors ne sont plus considérées comme devant servir de sûreté ; elles ne servent qu'à séparer la Ville d'avec ses Fauxbourgs ; lors de leur érection, on saisit quelque action d'éclat qui, par le ministere de la Sculpture, symbolise ces monuments du second ordre, lesquels considérés comme tels, doivent avoir moins de richesse & un caractere plus grave que les arcs de triomphe, proprement dits. Ici l'ordre Dorique ou sa seule expression doit être préféré à l'ordre Composite ; la virilité Dorique, & les ornements qu'elle amene sur la scene étant plus propres que tous les autres à exprimer un genre d'ordonnance noble & simple. Ce n'est pas que s'il s'agissoit d'ériger un pareil édifice à la gloire d'une Impératrice, d'une Reine mere ou de la Régente d'un Empire, sous les regnes desquelles eut été publiée une paix durable, contracté une alliance auguste,

(*q*) La porte S. Martin, quoique inférieure en beauté à la porte Saint Denis, ne laisse pas d'être une belle production du génie de Bullet. Voyez ces deux portes triomphales, gravées dans le troisieme volume de l'Architecture Françoise.

ou remporté une victoire signalée, on ne pût employer l'ordre Ionique, ou même l'ordre Corinthien, au lieu du Dorique : bien loin que ce nouveau choix blessât les Loix de la convenance ; il justifieroit au contraire le raisonnement de l'Architecte. Il imiteroit les Grecs qui n'employoient leurs différents ordres, qu'à raison du motif qui leur faisoit élever leurs monuments ; nous l'avons dit ailleurs, nous le répetons: vouloient-ils ériger un temple à Jupiter, à Hercule, à Mars, ils préféroient l'ordre Dorique : s'agissoit-il du Temple de Cybele, de Minerve, de Junon, ils y plaçoient l'ordre Ionique ; enfin ils faisoient usage de leur ordre Corinthien, pour décorer les Temples de Diane, de Vesta, d'Hébé, &c. En un mot, ils vouloient que la décoration extérieure des façades annonçât l'usage de l'édifice. Pourquoi ne ferions-nous pas comme eux ? & pourquoi ne puiserions-nous pas dans la convenance du monument & dans le raisonnement de l'art, un style vrai, qui annonceroit au Spectateur des productions qui sembleroient n'avoir pris leur source que dans le motif de leur érection ?

Des Places Royales & des Monuments qu'elles contiennent.

On construit dans les grandes Villes plusieurs especes de places : les premieres appelées *Places Royales*, sont érigées à la gloire des têtes couronnées ; les autres connues sous le nom de *places publiques* sont destinées au commerce, pour les marchés, les foires, &c. Nous parlerons de ces dernieres en traitant des bâtiments d'utilité.

La situation & la disposition d'une place royale sont

font des objets qui exigent la plus grande attention. Paris qui renferme tant de beaux édifices, ne nous offre néanmoins rien de bien satisfaisant à cet égard: la place royale (*r*) ne nous présente qu'un assez vaste préau entouré de bâtiments d'une ordonnance qui ne répond guere à la dignité du monument qu'elle contient: la place de Vendôme (*s*) nous offre plutôt une très-grande cour qu'une Place Royale, proprement dite: la Place du Pont Tournant (*t*) une grande esplanade: celle de Henri IV (*u*) un carrefour heureusement situé, mais peu digne du Héros qui y est représenté: celle des Victoires (*x*), quoiqu'un peu petite, est donc la seule qui puisse être regardée comme une vraie Place, parce que sa situation, ses percés, ses issues présentent assez bien l'idée qu'on en doit concevoir. A l'égard de son peu de diamêtre, il faut se rappeler qu'elle fut érigée à la gloire de Louis le Grand par la Ville de Paris, à la sollicitation du Maréchal de la Feuillade qui fit lui-même les frais de la statue pédestre qu'on remarque au centre: trait patriotique qui fait beaucoup d'honneur à ce digne Citoyen, &

(*r*) Cette Place de 72 toises de diamêtre, fut ordonnée par Henri IV, & bâtie sur le terrein de l'ancien Palais des Tournelles.

(*s*) Cette Place fut érigée en 1699 à la gloire de Louis XIV, par la Ville de Paris, sur les dessins de Jules-Hardouin Mansard.

(*t*) Appelée aujourd'hui Place de Louis XV, vient de se construire par la Ville de Paris, sur les dessins de M. Gabriel, premier Architecte du Roi.

(*u*) La statue de Henri IV fut élevée en 1635 sur l'éperon du Pont-Neuf, où elle se voit aujourd'hui.

(*x*) Cette Place fut construite en 1685 sur les dessins de de Jules-Hardouin Mansard.

qui doit ſervir d'excuſe au peu d'eſpace qu'elle occupe ; l'ordonnance & la diſpoſition de cette place n'en doivent pas moins ſervir d'exemple à nos Eleves.

Ce qui fait donner à ces places le nom de *Places Royales*, ce ſont les figures éqüeſtres ou pédeſtres de nos Rois qu'on y éleye : nous penſons que ces dernieres doivent être préférées lorſqu'il s'agit de préconiſer les vertus pacifiques du Prince, & les éqüeſtres lorſqu'il s'agit de célébrer la valeur des Héros ; que dans ce dernier cas, ils doivent être vêtus d'une maniere conforme à l'habillement qu'ils portent à la tête de leurs armées, & non à la Romaine ; que dans le premier les ſtatues pédeſtres doivent être chargées d'une draperie ſemblable à celle du Monarque dans les cérémonies d'éclat. Cette idée n'eſt pas neuve, d'autres Auteurs l'ont eue avant nous ; mais c'eſt peut-être ici l'occaſion d'appuyer ſur cet objet, plus intéreſſant qu'on ne s'imagine ordinairement : qu'on y réfléchiſſe, le coſtume obſervé dans la plupart des ſtatues & des bas reliefs antiques n'a pas peu ſervi à éclairer certains faits hiſtoriques que la nuit des temps auroit laiſſé ignorer à nos Ecrivains ; d'ailleurs on ſait que lorſque les Grecs ont voulu perpétuer le ſouvenir de leurs grands princes, ou de leurs Concitoyens révérés, ils n'ont eu garde de draper leurs ſtatues à la maniere Egyptienne ; les Romains à leur tour, ont ſouvent évité de ſuivre dans l'attitude & le vêtement des ſtatues de leurs Empereurs, le ſtyle des Grecs. Pourquoi n'en pas uſer à cet égard comme eux ? Pourquoi nos mœurs, nos uſages, nos armures, n'étant pas les mêmes que celles des Nations qui nous ont précédés, ne chercherions-nous pas à produire dans les ſtatues dont

nous parlons, des chefs-d'œuvre d'un autre genre, plutôt que de froides copies : imitation servile, nous osons le dire ici, qui nous tiendra toujours au-dessous de nos modeles, & ne présentera que très-imparfaitement aux siecles à venir, ce que peut le génie de nos Artistes qui, en toute autre occasion, donne le ton aux Peuples de l'Europe, où les beaux Arts sont en vigueur.

La statue pédestre qu'on voit à la Place des Victoires est sans contredit de toutes nos statues héroïques celle qui nous paroît la plus convenable, & dont la draperie nous semble la plus relative au motif qui l'a fait ériger. Les statues pédestres de Trajan & d'Antonin à Rome, sont non-seulement pour nous autant d'autorités; mais on peut remarquer que presque toutes celles qui viennent d'être jetées en fonte ou exécutées en marbre dans la plupart des Capitales de nos Provinces, sont pédestres, & que leurs attributs sont puisés dans les vertus du Héros ou analogues au commerce, à la navigation, aux sciences, aux arts, qui fleurissent dans ces différentes Cités. D'ailleurs les statues pédestres ou équestres, sont-elles les seules qui puissent nous offrir la représentation du Prince? Pourquoi ne les placeroit-on pas sur un Trône, dont les gradins l'éleveroient au-dessus du sol où circule le Peuple? (y) Pourquoi encore entourer ces monuments de grilles de fer, dont la futilité s'accorde mal avec la dignité du sujet?

(y) On a proposé, pour la Place de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, d'élever la statue du Prince, qui doit être placée au centre sur un bouclier portée par des Soldats : cette idée est heureuse, mais elle ne nous paroît pas propre à être exécutée pour un monument durable. Car quelque idée que nous nous

Pourquoi ne pas poser une Garde qui, veillant sans cesse à la conservation de ces monuments de magnificence, ordinairement le chef-d'œuvre des Sculpteurs les plus célebres, contribueroit aussi à honorer le Monarque dans sa représentation? Pourquoi ne pas environner ces statues de fossés d'une certaine largeur, lesquels seroient revêtus de balustrades & dont les piédestaux recevroient des attributs de Sculpture, relatifs au motif de l'érection de ces sortes de monuments? Moyens divers qui tous contribueroient peut-être à leur assigner un caractere significatif.

Nous avons déja observé que les Places, au centre desquelles ces monuments sont élevés, doivent être spacieuses & bien percées; nous dirons ici que la hauteur des bâtiments qui les environnent doit avoir à peu-près le quart de leur diamêtre; qu'un ordre Colossal élevé sur un soubassement, beaucoup moins convenable en toute autre occasion, est ici le lieu où il devroit être employé; les grands ordres, y devenant nécessaires à cause du point de distance d'où les façades doivent être apperçues. Il est vrai que les deux rangs de croisées que cet ordre embrasse ordinairement ne peuvent guère conserver de rapport avec le module de l'ordre; mais du moins est-on forcé de convenir de la nécessité où s'est trouvé l'Architecte de faire usage de cette disparité, par la raison qu'autrement il n'auroit pu accorder la réitération des

formions de la solidité de la matiere, elle ne nous guérit pas de l'inquiétude de voir le Héros exposé au mouvement involontaire du Soldat qui le soutient; & autant qu'il est possible, il faut mettre de la vraisemblance dans la représentation des monuments qui intéressent la Nation.

étages intérieurs avec l'élévation qu'il lui étoit indispensable de donner à l'ordonnance extérieure des bâtiments; d'ailleurs qu'on ne s'y trompe pas, de ce contraste peut naître un caractere spécial pour ces sortes d'édifices, qui tenant à la fois & des monuments élevés pour la magnificence, & des bâtiments d'habitation, peut offrir, au premier coup-d'œuil, cette double application, interdite dans toute autre circonstance, mais qui peut s'autoriser ici, ainsi que dans plusieurs autres édifices publics dont nous parlerons ailleurs.

Des Obélisques.

Les Obélisques sont des monuments ordinairement construits de matiere précieuse, & destinés à embellir les Places publiques. Au pied de ces monuments on introduit quelquefois des soubassements d'Architecture & de Sculpture, d'où s'échappent des torrents, des napes & des eaux jaillissantes : sur les piédestaux ou socles distribués sur ces soubassements, on place aussi des groupes de figures, en pierre, en marbre ou en bronze, des trophées, &c. Les plus célebres exemples que nous connoissions en ce genre, sont premièrement l'Obélisque élevé à Rome, connu sous le nom de la Fontaine du Cavalier Bernin, parce que ce célebre Artiste a élevé cet Obélisque sur un rocher percé à jour, & orné les quatre angles de ce rocher de figures traitées de la plus grande maniere : secondement celui que Fontana fit dresser par ordre de Sixte-Quint en 1586, dans la place de Saint Pierre : monument considérable dont nous avons parlé dans l'Introduction du premier volume, page 16.

Ces sortes de monuments de magnificence, sont peu d'usage chez nous, quoiqu'il s'en voie un dans Arles, dont nous avons aussi parlé; on ne ne les éleve guère que pour l'utilité, tels qu'il s'en remarque, exécutés seulement en pierre, sur nos grands chemins ou dans nos forêts, comme dans celle de Fontainebleau, dans le bois de Boulogne, dans celui de Vincennes & ailleurs. La hauteur de ces sortes de monuments, comparée à leur largeur, a paru jusqu'à présent assez arbitraire à nos Architectes. Si cependant il s'agissoit d'élever un de ces Obélisques pour la magnificence, ou tout de marbre, ou seulement par incrustation, nous estimons qu'il seroit intéressant pour les Artistes qui en seroient chargés, de ne pas ignorer la dimension que leur donnoient les anciens Voici ce que rapporte à ce sujet M. Savérien; savoir que leur élévation avoit, dans presque toutes les occasions, neuf ou dix fois la largeur de leur base, & que leur sommet étoit réduit à la moitié au moins, ou aux trois-quarts au plus de cette même base.

Quelques Architectes ont fait entrer l'application des Obélisques dans l'ordonnance de la décoration de leurs édifices. François Mansard en a fait usage au frontispice de l'Eglise des Feuillants; M. Cartaud à celui de l'Eglise des Petits Peres; François Blondel a pratiqué des pyramides en bas-relief à la principale décoration de sa porte S. Denis. Plusieurs de nos célebres Sculpteurs les ont aussi employés dans la décoration des Cénotaphes, tels qu'il s'en voit dans la Chapelle d'Orléans aux Célestins. D'après ces divers exemples, nous observerons que les Obélisques étant destinés tantôt à perpétuer la mémoire des Héros, tantôt consacrés

à la Religion, & ayant dans l'un ou dans l'autre cas pour objet de présenter au spectateur l'idée de l'immortalité; il faudroit, dans le premier, ne les employer qu'en grand, isolés & dans des lieux spacieux, tels que ceux qu'on voit en Italie; dans le second, les préferer en bas-relief, pour éviter ici de confondre la réalité avec l'image, & ne pas faire usage du même genre de décoration dans des édifices de genres différents: attentions auxquelles on ne réfléchit peut-être pas assez; ce qui nous fait remarquer tous les jours des attributs prophanes, appliqués aux monuments sacrés, & les attributs sacrés, aux simples édifices d'habitation. Dans ces derniers, au-lieu d'employer des Obélisques ou Pyramides, symboles de la gloire des Princes, nous leur préférerions une colonne héroïque, chargée de bas-reliefs, comme celle de Trajan, qui indiqueroit les principaux exploits du Héros, & dont la statue couronneroit le monument, au pied du quel nous placerions une fontaine qui contribueroit à annoncer l'abondance que le Prince doit répandre sur ses peuples; autrement les Obélisques, nous osons le dire ici, ne peuvent jamais passer pour un ouvrage du génie, mais seulement comme une grande entreprise qu'il n'appartenoit qu'aux Romains de mettre en œuvre, après avoir dépouillé les Nations qu'ils avoient vaincues, mais qui chez nous sera toujours sans mérite, faute des matieres précieuses qui en faisoient tout le prix.

Des Théâtres.

Rien ne contribue tant à la magnificence des Cités, que les Théâtres publics: ces édifices doivent annoncer par leur grandeur & leurs dis-

position extérieure, l'importance des Villes où ils se trouvent élevés. Pour la commodité des Citoyens & des Etrangers, ils doivent être isolés de toute part, & être environnés de rues qui facilitent la circulation des voitures : des portiques à rez-de-chaussée doivent communiquer dans tout l'intérieur, & mettre à couvert dès l'extérieur, les personnes qui arrivent avant le spectacle. Au-dessus de ces portiques doivent être pratiquées des terrasses ou colonades, pour que dans la belle saison, pendant les entr'actes, on puisse du dedans venir dans les dehors prendre l'air & jouir du coup-d'œuil des équipages qui se rassemblent au pied de l'édifice, pour venir reprendre les spectateurs.

Une belle simplicité doit faire tous les frais de la décoration extérieure des façades ; au contraire, la magnificence doit éclater dans les dedans ; c'est ici qu'il faut mettre en œuvre les prestiges de l'Art. Au reste, il faut entendre que la simplicité que nous recommandons dans les dehors, n'exclut ni le rapport des masses, ni l'accord des parties, ni les beautés de détails : le frontispice peut même être décoré d'ordres d'Architecture, parce que ces sortes d'édifices, élevés pour l'amusement des Grands & le délassement des Particuliers, doivent toujours s'annoncer d'une maniere intéressante. Les combles peuvent être apparents ; la nécessité *des cintres* élevés au-dessus du Théâtre, en faisant, pour ainsi dire, une obligation ; mais il faut avoir soin de les disposer de maniere que leur forme, loin de défigurer l'ordonnance des façades, contribue à les caractériser.

La décoration extérieure des Théâtres consacrés au lyrique, au tragique, au comique, doit

par son aspect s'annoncer différemment; le caractere de leur Architecture & les symboles de la Sculpture doivent indiquer au premier coup d'œuil le genre de spectacle auquel ces édifices sont destinés. A l'égard de leur intérieur, qui nous paroît plus essenciel, ce seroit de chercher à accorder plus qu'on ne fait ordinairement, le lieu de la scene, proprement dite, avec la disposition du *proscenium*; communément celui-ci ne semble appartenir, ni au Théâtre, ni à la Salle où se tiennent les Spectateurs, défaut qui provient souvent du peu d'attention de leur Ordonnateur & du peu de terrein qu'on accorde dans les Capitales pour la construction des Salles de Spectacles, économie mal entendue qui ne peut se concilier avec la nécessité où lon est souvent d'y rassembler une aussi grande quantité de Citoyens & d'étrangers.

En général nous pensons que l'intérieur de la Salle de ces sortes d'édifices devroit être de forme circulaire ou elliptique de préférence à celle oblongue qu'on leur a donnée jusqu'à présent (z): que leur partie supérieure devroit être décrite par une courbe surbaissée & non terminée par un plafond; les angles droits que forme celui-ci, n'interrom-

(z) Nous exceptons avec le plus grand plaisir de ces observations, la nouvelle Salle de l'Opéra qu'on vient de bâtir près du Palais Royal. M. Moreau, Architecte du Roi, homme de goût & d'un vrai talent, qui en a été l'Architecte, a considérablement corrigé cet abus; nous ne doutons pas même qu'il n'eût été tout à fait de notre sentiment, s'il eût été moins gêné par le retrécissement du lieu: entrave qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne doive applaudir au parti qu'il a su prendre d'après un local aussi ingrat, & qu'on ne remarque dans cette nouvelle Salle toute l'étendue de son génie & de son expérience. Nous disons ici ce que nous pensons; d'ailleurs son mérite reconnu n'a pas besoin d'éloge.

pant que trop souvent la répercussion des sons de la voix & des instruments. Nous pensons encore qu'il seroit bien de supprimer ce qu'on appelle *Loges* dans nos Spectacles pour n'y pratiquer que des galleries continues, qui, dans leur hauteur, seroient retraites les unes sur les autres : d'élargir considérablement le diamêtre des Salles, pour pouvoir raccourcir d'autant leur longueur, ce qui ne se pourroit guère que par la forme que nous proposons, qui, par-là, rapprocheroit la vue des Acteurs & permettroit d'entendre les voix les plus foibles : de détruire le lieu nommé *Parterre* pour en faire un parquet où seroient placés des gradins; moyen d'empêcher le tumulte & de procurer à nos Spectacles cette tranquillité, dont peut-être ils ne jouïront jamais qu'imparfaitement sans ces précautions; ajoutons que par-là on procureroit à nos Salles, une quantité de places d'élite qui ne sont guere occupées aujourd'hui que par une jeunesse souvent inconsidérée qui trouble la scene dans ses moments les plus intéressants : d'établir l'Orchestre des deux côtés, & au-dessus des balcons, au-lieu de le placer intermédiairement entre le Théâtre & la Salle, proprement dite; le bruit de la symphonie n'empêche que trop souvent les Spectateurs d'entendre les Acteurs : d'imaginer le moyen d'éclairer autrement le Théâtre, soit en plaçant les lumieres vers le cintre, soit en les distribuant derriere le *prosenium*, rien n'étant plus nuisible au coup d'œuil que la vapeur qui s'exhale de celles placées où on les voit aujourd'hui : vapeur qui fatigue à la fois les yeux du Spectateur, en lui dérobant en partie la vue de la scene. Nous croyons enfin qu'il conviendroit de s'attacher plus qu'on ne fait ordinairement, non-

feulement à rendre nos décorations théâtrales plus conformes aux lois de la bonne Architecture & plus relatives aux fujets des pieces, mais encore à perfectionner par le fecours de la Mécanique, l'illufion des machines, à rendre leur fervice plus aifé ; en un mot le fpectacle plus pompeux & plus digne des hommes éclairés qui le fréquentent.

Les changements que nous venons de propofer, & dont le plus grand nombre des hommes de goût reconnoiffent la néceffité, paroîtront peut-être chimériques à quelques-uns ; comment élever, diront ils, des Théâtres plus vaftes dans une Ville telle que Paris, fi refferrée par le nombre des habitations deftinées à la demeure d'un auffi grand nombre de Citoyens & d'Etrangers; voici ce qu'on leur répondra : Les Théâtres chez les Grecs & les Romains, n'étoient-ils pas très-confidérables, dans leurs Cités d'ailleurs très-peuplées ; aujourd'hui même dans la plupart des Villes d'Italie ne font-ils pas deux fois plus fpacieux que chez nous ? Pourquoi dans cette Capitale le centre des beaux Arts, & où le goût des Spectacles eft fi fort en vogue, ne pas choifir un lieu vafte & pour le monument & pour fes alentours ? Pourquoi d'ailleurs ne pas s'attacher à les rendre magnifiques par leur fituation, leur difpofition & la beauté de leur ordonnance ? Il en faut convenir, l'habitude eft l'unique loi qui fait conferver à nos Spectacles leur ancienne forme, l'économie a trop de part à leur entreprife; cependant ce n'eft jamais en celles de ce genre qu'il convient d'en ufer : nous ofons l'avancer, peut-être vaudroit-il mieux fe contenter de deux Salles de Spectacles dans cette grande Ville, & les rendre dignes de la fplendeur

de la Nation, que d'en avoir un plus grand nombre, qui, chacune en particulier, n'offre qu'une idée imparfaite de leur destination; qu'on se contente d'une belle Salle pour la Comédie Françoise, le Théâtre des Citoyens du premier ordre & des hommes de Lettres; d'une autre pour nos Opéra, destinée aux hommes du monde & aux gens de goût; qu'on n'y épargne rien alors, que tout y soit traité en grand sans être gigantesque, seul moyen de s'attirer l'éloge des étrangers, toujours surpris de la petitesse de nos Spectacles, au milieu d'une aussi grande Cité: qu'ensuite on laisse élever pour le peuple quelques autres Salles, mais qui ne seroient pas comptées au nombre des Spectacles dont nous parlons; & qui, divisées en plusieurs classes d'amusements, contribueroient à cette variété qu'il convient d'offrir à l'oisiveté du plus grand nombre. Qu'enfin on cherche à réprimer véritablement toutes les licences & les abus qui se sont perpétués dans nos Salles actuelles; par exemple, pourquoi toujours enfermer dans des Loges nos Dames Françoises qui font le principal ornement de nos Spectacles? Quel inconvénient y auroit-il de détruire le Parterre? on a bien supprimé, malgré l'ancien usage, les balcons du Théâtre. Qui empêcheroit de diviser en deux l'Orchestre? la Musique du Roi ne se fait pas moins bien entendre à la Chapelle de Fontainebleau qu'à celle de Versailles; là néanmoins les Musiciens sont divisés par deux tribunes, placées dans les parties latérales, au-dessus du sanctuaire. A quoi sert notre industrie nationale si l'on néglige toujours d'employer les hommes véritablement instruits dans chaque genre de talents, relatifs à nos Spectacles; pourquoi sur-tout ne pas chercher les

moyens d'éclairer plus convenablement & nos Théâtres & nos Salles ? Jusqu'à quand se persuadera-t-on que les temples, les places publiques, les palais, les galleries, les vestibules des appartements représentés dans nos décorations théâtrales, doivent être sans vraissemblance, parce qu'ils sont ordinairement peints en détrempe sur de la toile appliquée sur des voliges, attachées à des châssis de Menuiserie ? qu'on y prenne garde, ces différentes représentations sont ou doivent être l'image d'une réalité réfléchie ; les combinaisons, les rapports, les proportions, ne sont pas plus ici des chimeres qu'ailleurs. Quoi ! parce qu'il s'agit du Palais d'Armide, il paroitra peu important à nos Décorateurs que l'ordonnance de ce même Palais semble au Spectateur éclairé ne pouvoir pas subsister jusqu'à la fin de la scene; certainement c'est une erreur : par-tout où l'Architecte doit présider, la vraissemblance doit être préférée au prestige de l'art séduisant de la peinture ; & nous croyons ne nous pas tromper, en disant que lorsqu'il s'agit de rassembler, pour ainsi dire, dans les structures de nos Spectacles tous les genres de talents, il faut savoir n'employer que des hommes supérieurs & sur-tout des chefs instruits ; enfin des Artistes sans passion, sans préjugés & sans partialité. Qu'on se rappelle pour la décoration seulement, les moyens qu'avoit employés M. Servandoni, ce premier homme de l'Europe pour l'entente des Théâtres de notre temps, & qui n'y a réussi si supérieurement que parce qu'il excelloit lui-même dans l'Architecture dont il nous a laissé plus d'un chef-d'œuvre.

A ce que nous venons de dire touchant nos Salles de Spectacles, nous conseillons à nos Elèves de joindre ce que nous avons rapporté de

leur origine dans le deuxieme volume de l'Architecture Françoiſe, d'examiner le recœuil des Théâtres d'Italie que M. Dumont nous a donné dernièrement, auquel il a joint la Salle faite à Lyon par M. Souflot, & celle du Palais-Royal par M. Moreau; de ſe procurer auſſi la nouvelle & magnifique Salle que le Roi vient de faire élever à Verſailles, exécutée ſur les deſſins de M. Gabriel ſon premier Architecte, & dont les plans, coupes & élévations ſe gravent actuellement; enfin de parcourir le projet que nous nous propoſons de donner dans les volumes ſuivants, concernant une nouvelle Salle de Spectacle, projetée pour la Ville de Strasbourg. Nous indiquons encore ici avec plaiſir, le projet de la Salle qu'on ſe propoſe d'élever à Paris pour la Comédie Françoiſe, qui ſera placée, dit-on, ſur le terrein de l'ancien Hôtel de Condé, & exécutée ſur les deſſins de MM. Peyr & Wailly, tous deux Architectes du Roi; de maniere que par le moyen de cette collection, on parviendra peut-être un jour à ériger des Salles de Spectacle, dignes à la fois de la Nation & de la gloire que ſe ſont acquiſe nos Architectes François, dans tant d'autres grandes entrepriſes concernant l'Architecture.

DES ÉDIFICES ÉLEVÉS EN CHARPENTE A L'OCCASION DES FÊTES PUBLIQUES.

Des Salles de Bals & de Feſtins.

Pour avoir des Salles de Bals & de Feſtins d'une belle ordonnance & pourvues de toutes les commodités qui ſont de leur reſſort, il ſeroit néceſſaire de faire entrer dans la diſpoſition générale des Maiſons Royales, & dans celles deſtinées à l'habitation des Grands, la diſtribution de ces ſortes de pièces : faute de cette précaution, combien de fois n'a-t-on pas été obligé d'en élever en charpente à la hâte, ou bien de ſe ſervir de celles qui faiſoient partie des appartements de l'édifice, mais qui, n'ayant pas été originairement deſtinées à ces ſortes d'uſages, ont occaſionné des dépenſes conſidérables, & n'ont preſque jamais eu ni la grandeur, ni les dépendances qui leur ſont néceſſaires. Les pieces que nous propoſons au contraire, toujours parées relativement à leur objet, contribueroient néceſſairement à augmenter la beauté & la magnificence du dedans du bâtiment. Ne conſtruit-on pas tous les jours dans nos maiſons de plaiſance des Salles de Spectacle ? pourquoi dans nos édifices du premier ordre ne pas deſtiner une ou pluſieurs ailes de bâtiments qui contiendroient les différentes Salles dont nous parlons, & qui ſe trouveroient naturellement précédées de veſtibules & de pluſieurs antichambres qui y donneroient entrée & dégageroient les buffets, les garde-robes, &c. Alors on prendroit occaſion de décorer ces

pièces de magnificence d'une maniere analogue à leur destination particuliere ; & selon la diversité des occasions, elles n'auroient plus à recevoir que quelques attributs accessoires, mais relatifs aux différentes circonstances qui donneroient lieu d'en faire usage, tels que des blâsons, des chiffres, des guirlandes ou des festons, des draperies, des girandoles, qui s'appliqueroient pour l'instant, à l'effet de symboliser l'Architecture qui leur serviroit de fond, pendant que son ordonnance générale offriroit constamment une décoration réguliere, mais ingénieuse, rarement mise en œuvre lorsque ces sortes de Salles s'élevent avec précipitation; d'où il résulte que n'ayant pas assez de loisir pour les faire belles, on a recours à une richesse indiscrette, qui souvent détruit l'éclat & diminue l'effet de la parure des personnes de l'un & de l'autre sexe, invitées à ces sortes de fêtes.

Pour nous convaincre de ce que nous avançons, rappelons-nous les Fêtes de cette espèce qui se sont données depuis cinquante années à Versailles & à Paris. Parcourons-les recœuils & les descriptions qui en ont été imprimés, nous n'appercevrons guère dans celles-ci, qu'un faste excessif, & dans les gravures un mêlange d'Architecture & de Sculpture, souvent sans caractere, sans choix, sans dignité. Nous remarquerons dans la plupart une confusion de marbre factice, d'or en feuilles, de réchampissage, de camaïeux, qui, loin de satisfaire les yeux intelligents, n'offrent qu'un ensemble, souvent commun, & presque toujours trivial. Que nos Eleves y fassent attention ; ici, comme par-tout ailleurs, il faut de la retenue. Au défaut de la réalité des matieres premieres, on doit chercher à imiter, par le secours

secours de l'Art, les plus belles productions de la nature. D'ailleurs, qu'on y prenne garde, les portes à placarts, les cheminées, les tribunes, les corniches, les plafonds doivent être exécutés réguliérement. Il n'est jamais d'occasion où il soit permis de les faire d'une forme bisarre. En vain prétendroit-on excuser leur médiocrité sous le vain prétexte que l'érection de ces Salles n'est qu'instantanée, & que leur accélération semble exempter l'Architecte d'avoir recours à une certaine perfection. Nous l'avons déja observé, nos Décorateurs n'ont qu'à puiser les principes de leur Art dans les bons Auteurs; ils n'ont qu'à se rappeler les productions des Le Brun, des Le Pautre, des Mansards; en un mot, tout ce qui s'est fait en ce genre sous Louis le Grand, & ils apprendront à mettre en usage, la vraissemblance que nous recommandons d'employer dans toutes les productions de cette espèce; en un mot, ils ne doivent jamais oublier que de belles formes engendrent toujours de belles parties & des détails heureux; que sans cet accord admirable, on ne peut s'attirer le suffrage des véritables connoisseurs. Au reste, nous exceptons de ces observations les deux Salles de Bal & de Festin, exécutées derniérement avec une célérité incroyable, par la magnificence des Ambassadeurs de l'Empire & de l'Espagne, à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin; l'une fut élevée sur les dessins donnés par M. Challegrin, Architecte du Roi; l'autre sur ceux de M. Louis : ces deux compositions, de très-bon goût & d'un excellent style, ont fait regretter aux amateurs, que ces monuments n'aient subsisté que peu de temps. Nous pensons de même à

cet égard, & nous espérons que les gravures qui vont se publier de ces deux Salles, apprendront à nos jeunes Architectes, & sur-tout à nos Décorateurs, combien il seroit intéressant pour eux, de savoir à fond au moins la partie de l'Architecture qui regarde la décoration : connoissance qui, mariée avec celle de la Sculpture & de la Peinture, peut seule, dans ces occasions, annoncer le véritable triomphe des Beaux-Arts.

Des Feux d'Artifices.

On puise ordinairement la composition de l'ordonnance extérieure des Feux d'Artifices dans la décoration des anciens Temples, dédiés aux divinités du Paganisme; c'est ou celui de Mars, de Bellonne, de la Victoire, de la Paix ou de l'Hymen, qu'on éleve pour ces sortes de Fêtes, & que l'on choisit selon le motif que l'occasion fait naître. Nous pensons, malgré l'usage souvent contraire, que ces décorations devroient être exécutées en relief; en couteroit-il beaucoup plus de substituer à des châssis, des colonnes, des entablements & autres membres d'Architecture saillants, exécutés en menuiserie légere, & retenus par une charpente solide (*a*), que d'employer seulement des carcasses en volige, revêtues de toile couverte de Peinture en détrempe, & qui ne servent jamais deux fois ? Pourquoi ne se prémuniroit-on pas de magasins pourvus de hangards & d'atteliers où se prépareroient & se façonneroient d'avance ces sortes de décorations ? Pourquoi

(*a*) Tel que fut exécuté en 1739 le Temple de l'Hymen sur l'éperon du Pont-Neuf à l'occasion du mariage de Madame Premiere, sur les dessins du Chevalier Servandoni.

les Chefs de ces entreprises d'éclat n'occuperoient-ils pas leur loisir à préparer différents objets de ce genre ? Pourquoi ne pas conserver une certaine quantité de corps d'Architecture, toujours préparés, mais composés partie par partie, d'après un ensemble général & une dimension relative au lieu où devroit se passer la scène, soit sur l'eau, soit sur la terre, de maniere qu'il devienne possible, à l'occasion d'un évenement imprévu, d'élever en très-peu de temps, telle ou telle sorte d'édifice qu'il conviendroit ? Pourquoi ces mêmes magasins ne contiendroient-ils pas aussi un certain nombre d'accessoires, tels que des armoiries, des devises, des bas-reliefs, des statues, des trophées moulés en cartonnage, qui serviroient à symboliser ces différentes décorations, lesquelles pourroient, selon l'occasion, se composer ou se décomposer dans leur dimension. La Peinture à son tour déploieroit toutes ses ressources pour les imprimer en pierre, en marbre, y appliquer l'or ou l'azur : ressources peu dispendieuses qui embelliroient ou simplifieroient l'ordonnance de ces monuments. Qu'on ne s'y trompe pas, dans ce que nous proposons il entre une certaine économie, puisque la dépense des décorations en relief, une fois faite, il n'y auroit plus à recommencer. D'ailleurs pour éviter toute dépense accessoire & de préparation, ne pourroit-on pas établir à demeure, des fondations sous l'aire du pavé pour les Fêtes terrestres, préparer & conserver des équipages pour celles qui se donneroient sur l'eau ; de maniere qu'il ne s'agît plus que d'en confier le posage à des inspecteurs intelligents, qui pourroient en presser l'exécution au gré du Prince ou du Magistrat. N'en use-t-on pas à-peu-près ainsi

pour les décorations des Théâtres, où non-seulement on fait servir les mêmes à plusieurs reprises; mais encore à diverses représentations & dans des lieux différents : les ordres d'Architecture, les attiques, les soubassements ajustés & disposés d'une toute autre maniere, donnent un air de nouveauté à leur ordonnance générale ; de sorte que du même fond il résulte une variété d'autant plus intéressante, que les accompagnements qu'on y ajoûte, masquent, pour ainsi dire, l'économie qu'on est souvent forcé d'y apporter. De même dans les Feux d'Artifices dont nous parlons, il ne s'agiroit que d'employer différentes parties d'Architecture, qui toutes dans les magasins se trouvant reduites au même module, fourniroient à l'Artiste chargé de la Fête, des moyens d'étendre son génie ou de se contenir dans les bornes qui lui auroient été prescrites; & si enfin de cet assemblage il résultoit quelque partie moins heureuse, du moins seroit-on dédommagé par des masses qui deviendroient toujours plus régulieres, que lors que ces édifices se trouvent élevés sans préparation par des Décorateurs subalternes, qui, ignorant le plus souvent les éléments de l'Architecture, s'imaginent enfanter des chefs-d'œuvre, parce qu'ils font entrer dans leurs compositions tout ce que leur imagination déréglée leur suggere.

Des Illuminations.

Les Illuminations, telles que nous l'entendons ici, sont de grandes décorations élevées en menuiserie, retenues par des châssis de charpente, & sur lesquelles on attache des lumieres pour les Fêtes de nuit ; il s'en fait de plusieurs especes, les unes sont toutes composées de lampions distribués

réguliérement & avec ſimétrie, les autres ſont un aſſemblage de lumieres qui, réunies de proche en proche, s'apperçoivent à travers d'une toile tranſparente peinte à l'huile, ſoit coloriée ou en camaïeux. Sur ces toiles ſont repréſentés des corps d'Architecture & des bas reliefs relatifs aux événements; quelquefois même on réunit enſemble ces deux genres, ſelon l'importance des motifs qui font ordonner ces ſortes de Fêtes.

En général la décoration des Illuminations doit être compoſée de grandes parties; cependant nous penſons qu'on en pourroit graduer les lumieres & varier l'éclat par des ingrédients mêlés dans les lampions qui les compoſent; ce qui contribueroit d'une part à les aſſujétir en quelque ſorte aux regles de l'Optique, & de l'autre à leur procurer une gradation intéreſſante qu'elles n'ont pas ordinairement.

Pour donner encore à ces Fêtes de nuit toute la beauté dont elles pourroient être ſuſceptibles, il conviendroit d'établir un point de diſtance convenable pour en conſidérer l'aſpect; autrement toute la magie de ces ſortes de Fêtes manque ſon effet: il eſt néceſſaire auſſi de leur oppoſer une aſſez grande obſcurité, en ſupprimant la lumiere de tous les bâtiments qui les avoiſinent, principalement lorſque ces Illuminations ſe trouvent placées à l'extrêmité d'une grande rue, d'une belle allée, d'un canal, &c. Autre choſe eſt des Illuminations qui, dans les Fêtes publiques, s'exécutent dans nos places, ſur nos quais, dans nos parcs & où la multiplicité des lumieres fait briller dans une belle nuit ou l'ordonnance de l'Architecture qui les décore, ou la ſimétrie de nos jardins parés. L'éclat de ces grandes compoſitions

ſurprend, frappe, étonne & nous transporte, pour ainſi dire, dans l'Olympe. La derniere Illumination qui s'eſt donnée dans ce genre à Verſailles pour le mariage de Monſeigneur le Dauphin, & celle qu'on a vue à Paris dans le même temps à la place de Louis XV, ont fait le plus grand plaiſir, parce qu'elles produiſoient le preſtige que nous ſuppoſons ici. Semblables en cela à l'Illumination charmante, faiſant partie de la Fête ſuperbe que M. le Duc d'Orléans donna à Saint-Cloud à la convaleſcence de feu M. le Dauphin. L'Illumination, dans le premier genre, qui nous ait procuré le plus de ſatisfaction fut celle que les Six-Corps de Marchands firent élever au bout de la rue de la Féronnerie en 1739 à l'occaſion du mariage de Madame Premiere; on la trouve gravée, ainſi que la plupart de celles que nous venons de citer: nous recommandons à nos Eleves d'acquérir ces gravures comme autant de moyens de les préparer à la compoſition des différents genres d'Architecture.

Il ſe fait encore, des Illuminations toutes compoſées de lanternes de verre: celles-ci ſont préférables pour les Fêtes qui ſe donnent dans l'arriere ſaiſon: elles ſuivent aſſez ordinairement les principaux membres de la décoration des façades, s'y adaptent ou ſe diſpoſent en guirlandes, en pyramides, &c. on en fait des obéliſques, des girandoles, des torchieres; on en décore des bateaux qui ſe diſpoſent ſur la riviere ou ſur des canaux, & qui, parcourant leur ſurface, produiſent des effets très-pittoreſques. Enfin on en illumine nos jardins, & ces Illuminations mêlées avec la verdure & les eaux jailliſſantes des boſquets, les Salles de Bal champêtres, les Salles de Maronniers, & gé-

néralement toutes les pieces qui contribuent aux amusements de la campagne, produisent autant de merveilles en ce genre. Au défaut de lanternes de verre, dans la belle saison, on fait quelquefois usage des lanternes de papier huilé, peintes de de diverses couleurs; elles présentent une bigarrure assez agréable, & apportent une diversité souvent desirable lorsqu'il s'agit d'une Fête générale où il convient d'éviter la monotonie: il faut sur-tout employer cette diversité dans les lieux vastes. C'est un vrai moyen de faire oublier aux Spectateurs la fatigue qu'ils éprouvent en parcourant une vaste enceinte, les divers objets piquants qui à chaque pas aiguillonnent notre curiosité, nous empêchant de nous appercevoir de la longueur du chemin.

Ces différentes especes d'Illuminations demandent de la part de l'Artiste du goût & de l'intelligence : elles sont ordinairement la suite d'une Fête somptueuse; on saisit même avec transport ces occasions pour illuminer les façades des maisons particulieres, auxquelles on ajoûte des brandons, des palissades de verdure jonchées de fleurs, des orchestres, des danses qui, ensemble, forment un spectacle intéressant, bien propre à manifester aux Etrangers la passion dominante de nos Citoyens pour les Arts de goût, & pour le genre agréable.

Des Arcs de Triomphe, dressés à l'occasion des Fêtes Publiques.

En traitant des monuments de magnificence, nous avons parlé des Arcs de Triomphe durables qu'on érige à la gloire des têtes couronnées; traitons à présent de ceux qu'on éleve quelquefois

dans les Cités à l'occaſion des Fêtes publiques, tels qu'on en donna à Paris le 7 Septembre 1745 à la place du Carrouſel, devant l'Hôtel-de-Ville, à la porte Saint-Martin (*b*) & ailleurs, pour la convaleſcence de Sa Majeſté, & à ſon retour de l'Armée de Flandre. Ces ſortes de monuments ſe conſtruiſent ordinairement en charpente & ſe revêtiſſent de châſſis; ceux-ci, comme les feux d'artifices, ſont couverts de toiles ornées de peintures, chargées de dorures & d'allégories. L'Architecture de ces ſortes d'édifices doit très-peu différer de celle des Arcs de Triomphe en pierre ou en marbre, élevés pour la poſtérité: à la vérité on peut y mettre un peu moins de ſévérité; mais il faut ſe reſſouvenir que ſi leur érection n'eſt qu'inſtantanée, ils n'en ſont pas moins l'image d'un monument important; il convient donc d'y obſerver les lois de la bonne Architecture.

Ce que nous avons dit précédemment, concernant les reliefs dont on devroit faire uſage pour la décoration des feux d'artifices, peut s'appliquer aux Arcs de Triomphe dont nous parlons; autrement que peut-on eſpérer d'une ſurface qui, malgré l'art de la perſpective, ſe trouve étendue ſur des châſſis ſans reſſauts & ſans articulation, qui ne préſentent jamais qu'une idée imparfaite de l'objet qu'on devoit repréſenter: au contraire, ſi au relief on joint les préceptes de l'art, qu'on les releve

(*b*) Ce fut ſur nos deſſins que fut exécuté celui de la porte Saint-Martin, & que dans le même temps nous donnâmes celui d'une décoration théâtrale de 108 pieds de longueur, ſur 54 pieds de hauteur, que nous fîmes exécuter dans la cour des grands Jéſuites, rue Saint-Jacques, pour ſervir aux Tragédies qui s'y donnoient toutes les années.

par le miniſtere de la Peinture & de la Sculpture, que n'a-t-on pas droit d'attendre d'une telle production ! Quand à ces différentes beautés réunies, on ſaura mettre à profit le local où s'élevent ces monuments, rendre leur aſpect intéreſſant, réfléchir à la dimenſion qu'ils doivent avoir par rapport aux bâtiments qui les environnent, au point de diſtance d'où le monument doit être apperçu; quand enfin, ſans trop s'écarter des regles, on ſaiſira néanmoins les reſſources de l'art les plus propres à produire le plus grand effet; alors on parviendra à prouver ce que peuvent le génie & les talents des Artiſtes en ce genre. Que ce que nous exigeons à l'égard de ces ſortes de décorations qui n'ont de durée qu'un jour, qu'une nuit, qu'un moment, faſſe comprendre à nos Eleves, combien à plus forte raiſon la ſévérité devient indiſpenſable, lorſqu'il s'agit de la ſtructure d'un édifice de cette eſpèce, fait pour annoncer à tous les âges la gloire des Héros & le ſavoir des Architectes qui en ont été chargés.

Des Joutes, des Carrousels et des Tournois.

Les Joûtes, les Carrouſels & les Tournois, font auſſi partie des Fêtes ſomptueuſes; les premieres ſe donnent ordinairement ſur l'eau, les deuxièmes dans les places publiques, les Tournois dans les dépendances des Palais des Souverains.

Des Joûtes.

Nous ne conſidérons point ici l'exercice des Joûtes, relativement à l'eſpace que doit occuper

le lieu de la scène, cette étendue devant être plus ou moins considérable, selon l'importance des Fêtes dont elles sont ordinairement partie; nous dirons seulement qu'elles se donnent en plein jour, & qu'assez communément elles précédent les feux d'artifice & les illuminations dont on vient de parler. Ces Joûtes se font sur l'eau, ce sont les Bateliers experts qui sont choisis pour ces sortes d'exercices, auxquels on joint des fanfares, des pasquinades; on y tire l'oie, on y escalade le mat de Cocagne, & l'on y mêle d'autres divertissements pour amuser le peuple jusqu'au soir.

La décoration de ces sortes de Fêtes qui regarde l'Architecte, consiste dans l'arrangement & dans l'opposition des amphithéâtres, des galleries & des gradins qui bordent l'enceinte où se passe ce spectacle. Au-dessus des amphithéâtres on éleve quelquefois des pavillons de distance en distance, dans l'intervale desquels on pratique des loges pour les Dames; on couronne ces pavillons par des campanilles, des lanternons, terminés par des banderolles; & leurs appuis sont revêtus de draperies disposées & arrangées avec goût : de maniere que tout cet ensemble réuni avec l'allégresse du peuple, un beau local, la transparence des eaux & un ciel tempéré, offre un tableau véritablement intéressant. L'Architecte doit aussi se mêler de la parure des bateaux sur lesquels luttent les Bateliers, des jeux de bague & de la décoration des différentes scènes épisodiques qui se passent sur l'eau; & enfin de celle des avenues, des communications qui conduisent dans l'intérieur (*c*), quand ces spectacles sont renfer-

(*c*) Depuis quelques années, dans la belle saison, plusieurs

més par des limites prescrites, ou de toutes les issues qui y amenent lorsqu'ils sont placés dans des espaces illimités.

Des Carrousels.

Il s'est donné plusieurs Carrousels (*d*) à Paris. Louis XIV en ordonna un entr'autres en 1662, d'une magnificence extraordinaire, & qui donna son nom à la Place située devant le Palais des Tuileries. Ce grand Prince avoit eu en vue, dans cette belle Fête de retracer à sa Cour les différentes images de la guerre, au milieu de la paix qu'il venoit de donner à la France.

La décoration de ces sortes de Fêtes consiste dans la disposition d'un cirque d'une assez vaste étendue, auquel un portique d'ordre d'Architecture donne entrée. En face, à l'extrémité du cirque, est un arc de triomphe sous lequel passent

Entrepreneurs ont obtenu des Magistrats d'offrir au Public à-peu-près une pareille Fête sur une portion de la riviere près la Rapée. On y représente effectivement, quoique d'une maniere encore assez imparfaite, tous les exercices utiles aux Elèves de la navigation, auxquels on ajoûte des chars attelés d'animaux factices, & mus, ainsi que les bâteaux des Joûteurs, par des mouvements mécaniques & invisibles. Un feu d'artifice, assez ingénieux, termine cette Fête, qui attire deux fois la semaine une foule de Spectateurs, ce qui ne laisse pas de donner une certaine célébrité à ce nouveau genre de Spectacle.

(*d*) *Carrousel*, du latin *Ludus-Equestris*, ou de l'italien *Carrozello*, diminutif de *Carro*. Voyez le Pere Menestrier, qui a écrit des Carrousels, des Joûtes & des Tournois. Tertullien, en parlant des Spectacles, attribue à Circé l'invention des Carrousels, qui les fit dresser en l'honneur du Soleil son Pere; en sorte que plusieurs Auteurs croient que ce mot vient de *Currus-Solis*, ou de *Carro del Solis*, ce qui donneroit à croire qu'il vient des chars que l'on y conduisoit.

les vainqueurs : au tour du cirque ſont diſtribués des gradins, au-deſſus deſquels on place des tribunes décorées à grands frais, & revêtues d'étoffes de prix, pour y recevoir les perſonnes de la Cour & les étrangers, ordinairement invités à ces ſpectales pompeux.

Pour prendre une idée de la magnificence des cirques dont nous parlons, & ſe former le goût dans ce genre de décoration, nos jeunes Artiſtes ſont invités à parcourir le Recœuil intéreſſant, intitulé, *Le Cabinet du Roi*; il ſe trouve au Cabinet des Eſtampes, dans la Bibliothèque du Roi; on y voit raſſemblés les deſſins de toutes les Fêtes qui ſe ſont données ſous Louis le Grand : nous leur conſeillons auſſi de lire le Poëme latin que M. Fléchier fit à l'occaſion du Carrouſel de 1662 que nous venons de citer, ou au moins la relation qu'en a donnée dans le temps Charles Perrault. Nous avions même eû deſſin d'en donner ici l'extrait; mais la décoration des Carrouſels tenant plus au raiſonnement qu'aux préceptes de l'Art, nous penſons qu'il vaut mieux y renvoyer nos Eleves : il eſt d'ailleurs eſſenciel de les accoutumer à juger par eux-mêmes des ouvrages de goût, & pour cela il eſt bon de les renvoyer quelquefois aux ſources originales; parce qu'en y cherchant l'objet du moment, ils s'inſtruiront ſur une infinité d'autres parties, qui tôt ou tard développeront leur génie, meubleront leur imagination, & feront éclôre le germe que la nature diſpenſe à chaque individu.

Le 13 Février 1747, la ville de Paris voulut donner, à l'occaſion du ſecond mariage de Monſeigneur le Dauphin, une Fête qui nous rappelât le ſouvenir des Carrouſels, repréſentés avec

tant d'éclat ſous Louis XIV ; mais elle ſe réduiſit à faire exécuter, par les plus célebres Artiſtes, cinq chars richement attelés (e), qui parcoururent pendant pluſieurs jours les rues & les places publiques de cette Capitale. Ces chars étoient ceux de Mars, de l'Hymen, de Cérès, de Bacchus, & de la Ville de Paris, remplis chacun d'un chœur de Muſique & de perſonnages vêtus d'une maniere allégorique à l'objet particulier qu'ils repréſentoient. Cette Fête fut accompagnée d'illuminations & d'un bal donné à l'Hôtel-de-Ville avec une très-grande magnificence.

Pour faire revivre parmi nous l'image des Carrouſels dans la belle ſaiſon, pourquoi n'imagineroit-on pas des Cavalcades, à la tête deſquelles paroîtroient des Ecuyers équipés à la maniere des anciens Chevaliers, & à leur ſuite, dans un char ſuperbe & au bruit des fanfares, les Cavaliers qui ſe ſeroient trouvés vainqueurs à la courſe : les ſpectateurs de l'un & de l'autre ſexe ſeroient placés ſur des gradins & dans des galleries dont les formes pittoreſques s'uniroient agréablement avec la verdure des lieux champêtres, qu'on prendroit ſoin de choiſir pour ce nouveau genre de ſpectacle. Après ces exercices, dignes de l'adreſſe & de l'agilité de notre jeune Nobleſſe, on pourroit, à la faveur d'une belle nuit, illuminer ces mêmes décorations, donner des ballets dans l'arêne, y repréſenter des paſtorales ; enfin y donner le bal ;

(e) Voyez le Recœuil contenant les Deſſins & la Deſcription de cette Fête, & celui de la Fête qu'elle donna auſſi au premier mariage de Monſeigneur le Dauphin : deux Recœuils grand atlas, qu'on trouve dans toutes les Bibliothèques publiques.

en forte que de fuite, ou à des jours différents ; on offriroit au corps de la Nation différents fpectacles qui attireroient chez nous l'étranger, & exciteroient les hommes à talents à venir y faire preuve de leur capacité & de leur émulation.

Des Tournois.

Nous avons peu d'obfervations à faire fur ce qui concerne la décoration des anciens Tournois ; elle confiftoit particuliérement dans l'arrangement des barrieres, diftribuées dans une certaine étendue ; les façades des places & des rues où fe donnoient ces fpectacles, leur tenoient lieu des gradins, des tribunes ou des loges qu'il auroit fallu conftruire exprès, fi ces Tournois fe fuffent donnés par-tout ailleurs. Ainfi on voyoit ces exercices aux croifées, aux balcons & fur les terraffes des Hôtels ou des bâtiments particuliers : on n'étoit pas obligé d'élever à grands frais des édifices en charpente ; on en étoit quitte pour orner de tapis magnifiques, les croifées & les autres ouvertures de l'extérieur des pieces où fe plaçoient les Compagnies de l'un & de l'autre fexe, que la curiofité attiroit à ces fpectacles, qui furent abolis vers la fin du quatorzieme fiecle ; nous allons rapporter ce que M. Gautier de Cibere nous en dit dans la feptieme époque de fes *Variations de la Monarchie Françoife.*

« La Chevalerie, dit-il, fut l'origine des Tour» nois ; ils fubfifterent tant que nos mœurs per» mirent de regarder avec plaifir l'art de fe tuer ou » de fe bleffer adroitement ; ces fpectacles devenus » célebres par la préfence des Dames de la Cour, » qui fe fefoient un amufement d'y affifter, ne

» se donnerent cependant d'abord qu'à l'occasion » de l'entrée des Souverains, de leur sacre, de » leur mariage, du baptême de leurs enfants lors- » qu'ils étoient faits Chevaliers, &c. Mais bien- » tôt les Princes & les Grands Seigneurs, les » Ambassadeurs s'empresserent de procurer de sem- » blables divertissements; il y avoit des lices desti- » nées pour ces sortes d'exercices, particuliérement » au Louvre, à l'Hôtel Royal de Saint-Paul, près » des Célestins, à l'Hôtel des Tournelles, aujour- » d'hui la Place Royale, à celui d'Orléans, der- » niérement l'Hôtel de Soissons, à présent la Halle » au Blé. Il y eut même un temps, continue-t-il, » où la fureur de ces spectacles fut portée si loin, » que la Noblesse croyoit qu'une de ses prérogatives » étoit de monter à cheval, la lance à la main, » pour entrer en lice. En un mot, courir contre » tous ceux qui y étoient entrés, & rompre plu- » sieurs lances, étoit ce qui s'appeloit remporter » l'honneur du Tournois, & mériter le prix. La » Place de Grêve, la rue Saint-Antoine, celle des » Francs-Bourgeois, devinrent les lieux destinés » à ces spectacles publics, qui souvent se don- » noient les jours de Fêtes solennelles. On rap- » porte même à ce sujet, qu'en 1392, le jour de » la Fête-Dieu, Charles VI, pour complaire » aux Dames de sa Cour, vit joûter jusqu'au soir » à son Hôtel Saint-Paul, les jeunes Chevaliers » & Ecuyers qui donnoient ce spectacle. A la fin » ces jeux meurtriers furent défendus par les Papes » & les Conciles: néanmoins Clément V, à la sol- » licitation de plusieurs nouveaux Chevaliers, se » relâcha de cette défense, en leur permettant » seulement de donner des Tournois le Dimanche, » le Lundi & le Mardi Gras, ce qui les fit subsister

» encore quelques années ; après quoi ils ont été
» abolis entiérement ».

Nous venons de rapporter ce récit, moins pour nos Eleves proprement dits, que pour les jeunes Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs & Graveurs, qui souvent suivent nos Cours ; il est bon qu'ils aient une idée de ces sortes de spectacles qui peuvent trouver place dans leurs tableaux, dans leurs bas-reliefs, dans leurs dessins. D'ailleurs nous invitons nos jeunes Architectes à fréquenter souvent ces mêmes Artistes, pour prendre occasion de s'éclairer avec eux sur la partie du goût, qui seule peut porter leur génie au-delà des limites & des préceptes de l'Art.

Des Combats d'Animaux.

Les Combats d'Animaux sont encore un genre de spectacle qui anciennement cruels, sont devenus chez nous une puérilité. Cependant nous en dirons un mot, parce qu'un Architecte peut se trouver chargé de l'ordonnance d'un Cirque. Chez les Romains le lieu où se donnoient ces sortes de spectacles étoit magnifique ; à Londres c'est une arêne assez vaste ; chez les Espagnols ce genre de spectacle, susceptible de quelque décoration, est très-frequenté ; mais il y est moins féroce que ces combats de Gladiateurs dont parle l'histoire, où la valeur ne se montroit que pour se baigner dans le sang humain : ces Combats d'Animaux se donnent encore à Madrid avec pompe sur la Place *Maïor* (*f*), lors de l'avénement des Rois d'Espagne à la Couronne, lors de leurs mariages, &c.

(*f*) Voyez ce qu'en rapporte le Ministre Edward Clark, dans ses Lettres sur l'Espagne.

Il

Il s'en donne auſſi de publics tous les quinze jours hors de l'enceinte de la Ville, tels qu'anciennement ſe donnoient à Paris les Tournois, au Louvre, à l'Hôtel des Tournelles, à la Grêve, dans la rue Saint-Antoine, &c.

Tout ce que nous avons dit précédemment concernant la décoration des Salles élevées en charpente pour les Fêtes, peut s'appliquer au genre de ſpectacles dont nous parlons; ce qui nous diſpenſe ici d'entrer dans un plus grand détail à cet égard. Eſſayons à préſent de donner une idée de l'ordonnance des Waux-Halls, ſi fort en vogue aujourd'hui, & qui, quoiqu'ils ne ſoient pas comptés dans la claſſe des édifices élevés pour la magnificence, n'en méritent pas moins l'attention des Artiſtes qui pourroient en être chargés.

Des Waux-Halls.

Les Waux-Halls ſont des édifices conſtruits à la légere, quoique ſolides. On peut dire qu'il n'eſt guère de compoſition en Architecture qui prête autant au génie de l'Architecte; en effet, l'élégance des formes, la légéreté de l'Architecture, la richeſſe factice des matieres qu'on prend ſoin d'imiter, la ſculpture, la peinture, la dorure, les glaces, &c. ſont des objets de luxe qu'on y emploie. Pour réuſſir dans la compoſition d'un pareil projet, il faut d'abord faire choix d'un lieu ſpacieux, qui avoiſine, s'il eſt poſſible, une belle promenade publique, très-fréquentée, & qui cependant ſoit ſitué de maniere à n'être pas trop écarté de la Capitale; il faut en rendre les abords acceſſibles aux voitures, afin de leur procurer une circulation aiſée, & qui n'ait, pour ainſi dire, aucune

communication avec les gens de pied. Ceux-ci abondent ordinairement à ces ſpectacles ; & l'on doit faire enſorte qu'ils puiſſent y arriver & en ſortir ſans crainte & ſans embarras. Nous penſons que ce lieu, une fois choiſi, il faut en diſtribuer la ſurface en pluſieurs ſcènes, les unes occupées par les ſalles de bal (*g*), les ſalles de concerts, les ſalles de jeux, les cabinets de converſation ; les autres deſtinées pour les promenades découvertes, où puiſſe circuler l'air, & qui, par des galleries, conduiſent à couvert dans de grands périſtyles, dans des veſtibules, capables de contenir la multitude pendant le mauvais temps, ou dans la chaleur du jour. Que de ces veſtibules on entre dans des pieces particulieres, contenant divers genres d'amuſements, tels que de petits ſpectacles & des buffets pour les raffraichiſſements de toutes eſpeces, & même des caffés où les honnêtes gens puiſſent offrir la collation à leur famille.

Nous croyons que la décoration extérieure de ces Waux-Halls, ſur-tout leur principale entrée, devroit annoncer, d'une maniere caractériſtique, leur deſtination intérieure. Ce n'eſt pas qu'il ſoit

---

(*g*) Ces ſortes de ſpectacles ont pris faveur depuis quelque temps à Paris, à l'imitation de ceux qui ſe donnent à Londres. Le Waux-Hall du Boulevard, élevé en partie ſur les deſſins de M. Célerier, & continué par M. Louis, eſt le premier qui ſe ſoit fait en ce genre ; il contient pluſieurs objets intéreſſants du côté de l'Art & de la diſpoſition. Enſuite on en a fait un autre d'une forme très agréable & d'une décoration très-ingénieuſe à la Foire Saint Germain, ſur les deſſins de M. Le Noir ; enfin on en éleve actuellement un aux Champs-Eliſées, beaucoup plus conſidérable que les précédents, ſur les deſſins de M. Le Camus, qui ſans doute remplira l'attente du public à cet égard, par la ſituation avantageuſe du lieu, & la dépenſe très-conſidérable que l'on fait pour y parvenir.

néceſſaire que leurs dehors ſoient d'une grande magnificence ; mais du moins faut-il que leur ordonnance ne ſoit ni triviale, ni du genre de la décoration de nos Temples. Il nous ſemble que Momus & Comus, d'accord avec Flore & la jeune Hébé, devroient indiquer à l'Architecte, le ſtyle qu'il convient de donner à ces frontiſpices ; il y faut repréſenter des allégories décentes, embellir leur avenue des libéralités de Pomone ; enfin y répandre tout ce que peuvent offrir de plus ſéduiſant les tréſors de l'Agriculture & du Jardinage.

Pour rendre leur décoration intérieure piquante & pittoreſque, il feroit bon, ce ſemble, d'obſerver une certaine inégalité dans le ſol, afin d'éviter la monotonie qu'offre preſque toujours une planimétrie trop réguliere. Les principaux bâtiments qui contiendroient les ſalles d'aſſemblées, & celles où l'on prendroit les exercices de la danſe, devroient donner ſur des jardins variés, entourés de terraſſes, deſquelles on pût découvrir des boulingrains, des vertugadins, des parterres de fleurs, des baſſins contenant des eaux jailliſſantes. En face de ces bâtiments on devroit pratiquer de doubles terraſſes & des plates-formes d'une certaine étendue, ſur leſquelles ſe tireroient, à certains jours, des feux d'artifices, compoſés de ſcènes variées ; d'autrefois on y feroit voir des illuminations, tantôt faites de lampions, tantôt de lanternes, de tranſparents, entre-mêlés de nappes, de bouillons d'eau & de portiques naturels & artificiels. On deſcendroit de ces éminences par des pentes douces, par des gradins, dans une vaſte eſplanade, au milieu de laquelle feroit creuſé un canal, où l'on donneroit des joûtes & des combats qui repréſenteroient, en quelque ſorte, les an-

ciennes Naumachies des Grecs & des Romains. On pourroit encore profiter de l'élévation des terrasses supérieures, pour en faire descendre des quadrilles, des mascarades qui formeroient autant de marches ingénieuses dans l'esplanade, & enfin y former des cavalcades au tour du canal dont nous venons de parler.

De cette esplanade on passeroit par des allées artistement couvertes, à des bosquets & à des salles de verdure, embellies par des portiques de treillages, & dans lesquelles se trouveroient placées des balançoires, des escarpolettes, la roue de fortune, le trou-madame, le jeu de Siam, la ramasse, le jeu d'oie, le jeu de bague & les autres exercices que peuvent offrir les amusements champêtres.

On prendroit encore soin dans des jardins séparés du lieu de la scene, proprement dit, de pratiquer un mail, un jeu de paume, de battoir, de longue paume; enfin des arênes pour exercer la jeunesse à la course. Peut-être seroit-il encore nécessaire de ménager autour de ces différentes promenades, des jardins particuliers qui auroient leur entrée séparée; dans ces jardins on distribueroit, pour le peuple & pour la livrée, des guinguettes, ainsi que des jeux de boules, le galet, le cocagne, &c. Ces nouveaux jardins pourroient être vus de l'intérieur de ceux du Waux-Hall; mais ils ne devroient avoir d'autre communication avec ceux-ci que pour le coup d'œuil des illuminations & du feu d'artifice; afin que non-seulement, par cette attention, on pût éviter le tumulte, mais encore que sans affectation les gens du monde ne se trouvassent point confondus avec le peuple.

Passons à présent aux pompes funèbres, qui,

quoique d'un caractere plus grave, & occasionnées par des motifs opposés, sont aussi ordonnées par les Directeurs & les Artistes chargés de l'exécution des Fêtes publiques.

Des Décorations érigées a l'occasion des Pompes Funèbres.

Sous le nom de Pompes Funèbres, on comprend, & les cérémonies qui s'observent aux funérailles des Grands, & l'appareil des décorations d'Architecture, de Sculpture & de Peinture, dressé à grands frais dans nos Eglises, pour désigner la représentation de leur Sépulture. Attachons-nous ici à ce qui concerne leur décoration, & traitons en particulier, sous ce point de vue, des Mausolées, des Catafalques, des Chapelles ardentes, &c.

Des Mausolées.

Les Mausolées, proprement dits, sont souvent partie de la décoration momentanée des catafalques dont nous parlerons après. Il s'agit ici de ceux au-dessous desquels sont placés les caveaux qui renferment les corps des personnes illustres : ces Sépultures s'exécutent ordinairement en marbre orné de bronze : assez souvent les Sculpteurs sont chargés de la composition & de l'exécution de ces ouvrages de l'art ; nous pensons néanmoins que l'Architecte y doit présider, & que c'est à lui d'en donner les dessins, à moins, comme cela s'est vu en plus d'une occasion, que le Sculpteur ne soit lui-même Architecte, comme l'étoit anciennement le Cavalier Bernin ; il y a peu de temps M. Bouchardon, & comme le sont encore

plusieurs autres excellents Artistes de nos jours.

Ces monuments se font isolés, comme celui du Cardinal de Richelieu à la Sorbonne, ou adossés, tels que celui de M. Languet de Gergi à S. Sulpice, ou seulement en bas-relief, comme on en remarque dans presque toutes nos Eglises paroissiales & conventuelles. Des modeles en grand doivent précéder leur exécution; c'est par leur secours qu'on parvient à faire un choix judicieux de leur ordonnance, à se satisfaire sur la beauté de leur galbe, à marier d'une maniere intéressante la Sculpture avec l'Architecture, à se déterminer sur l'emploi du bronze & du marbre; enfin à apprécier, en quelque sorte, la dépense pour les matieres de la main-d'œuvre, & les honoraires qui doivent être offerts à l'Artiste. L'assortiment des marbres demande encore une attention particuliere: souvent on varie leurs especes à l'infini; mais leurs différentes couleurs ne répondent pas toujours au succès qu'on en attend, & ne servent ordinairement qu'à découper & à diviser l'ensemble; nous croyons qu'il seroit mieux de les exécuter tout en marbre blanc, & en marbre veiné; nous pensons aussi que les ornements de bronze doré qu'on y applique quelquefois, nuisent à l'effet général; que le bronze antique devroit être préféré, comme on le remarque au tombeau du Cardinal Mazarin, auquel nous desirerions seulement, qu'à la place du marbre noir qui reçoit les inscriptions, on eût fait usage du bleu turquin pâle, infiniment moins tranchant; & sur lequel ces inscriptions auroient été gravées en noir & non en or, la beauté de ces monuments ne devant consister que dans la perfection de l'Architecture & de la Sculpture, & non dans une richesse indiscrette qui n'annonce qu'un faste mal entendu & contraire à l'objet qu'on se propose.

Des Catafalques.

Les Catafalques sont des décorations d'Architecture de Peinture, & de Sculpture, établies à la légere sur un bâtis de charpente, & destinées à contenir un cénotaphe ou tombeau vide, faisant partie des mausolés dressés à l'occasion des pompes funèbres, après la mort des Grands. Ces catafalques s'élevent ordinairement avec beaucoup de magnificence dans nos Eglises ; il nous semble qu'un ordre Composite devroit en déterminer l'ordonnance, cet ordre étant à la fois plus varié dans ses ornements, & moins sévere que tout autre ordre, dans ses parties. Les symboles de la mort, les armoiries du défunt avec leurs supports, les draperies de deuil, des moires & des gases, des torches ardentes & des candélabres doivent entrer aussi dans la décoration de ces monuments funêbres. Les cénotaphes, assez souvent, se placent sur des gradins ; & sur ceux-ci on dispose des groupes de figures, des génies, des trophées dont les allégories doivent prendre leur source du fond même du sujet : enfin des tribunes doivent entourer l'enceinte de ce lieu, & des sieges y être distribués avec simétrie, & selon que l'étiquette des cours l'exige.

Le moyen d'assigner un caractere convenable à ces décorations, c'est de composer leur ordonnance de maniere qu'elle fasse éprouver au Spectateur cette tristesse de l'âme, qui puisse lui retracer l'image de la destruction & lui rappeler la perte que la patrie a faite dans la personne à la mémoire de laquelle ces monuments sont élevés. Pour y parvenir, il faut qu'elle

ſoit à la fois grande & peu chargée de détails ; on doit en exclure tout ornement frivole, n'y faire entrer ni or ni azur, à l'exception des blâſons. Ce n'eſt point de l'éclat, ce n'eſt point du faſte qu'il faut ici ; il s'agit de peindre à l'eſprit le ſéjour de la mort : pour cela il n'y faut employer que des couleurs ſombres, & diſpoſer de diſtance à autre des grouppes de lumieres, dont l'éclat ne puiſſe nuire aux ténebres, qui, pour ainſi dire, ſont eſſenciels pour caractériſer le genre des Catafalques dont nous parlons ; puiſqu'ils ne ſont autre choſe que la repréſentation des tombeaux & des chapelles ſépulcrales dont nous ferons mention ailleurs.

Nous avons deſiré plus d'une fois que l'Architecte fût Poëte, Peintre, homme de goût ; c'eſt bien ici qu'il devroit réunir ces diverſes qualités. Qu'on nous permette une digreſſion : pourquoi nos fêtes & nos pompes funèbres paroiſſent-elles être faites ſur le même modele ? d'où vient qu'à l'exception de la couleur des marbres ou de quelques ornements poſtiches & empruntés, elles ſe reſſemblent preſque toutes ? C'eſt que la routine de l'Artiſte a plus de part à ſes compoſitions, que la réflexion & le raiſonnement ; c'eſt que pluſieurs ne veulent pas ſe reſſouvenir qu'une décoration de ce genre, quoiqu'élevée pour un jour, doit avoir un caractere particulier qui annonce préciſément ſon objet ; qu'autrement elle ne peut s'attirer le ſuffrage des perſonnes éclairées, ni celui des Artiſtes intelligents, ſeuls faits pour juger les productions du génie, & ſans l'applaudiſſement deſquels le Décorateur ne peut jouir d'une véritable réputation. Mais, dira-t-on, les deſſins de ces décorations ſe font avec trop de précipitation pour être réflé-

this. Nous répondrons à cela, comme nous l'avons déja fait précédemment en parlant des décorations élevées pour les fêtes publiques : que les personnes chargées de leur exécution se préparent long-temps d'avance ; qu'ils fassent des développements ; qu'ils diminuent ou augmentent leurs projets à raison des lieux ordinairement destinés pour ces pompes funèbres ; qu'en un mot ils se fassent une étude particuliere de ce genre ; qu'ils recœuillent tout ce qui été a fait avant eux à cet égard ; qu'ils remplissent leurs porte-feuilles d'esquisses, de pensées, prêtes à servir au besoin ; & certainement ils s'en acquitteront avec plus de succès qu'ils ne le font ordinairement. Mais, osons le dire ici, ils ne pensent à rien moins qu'à ce qui doit les occuper, ils se fient sur leur génie, & presque toujours leurs productions se ressentent de la rapidité avec laquelle il convient que ces monuments soient dressés. Quoi qu'il en soit, passons à quelques observations qui mettent nos jeunes Artistes en état de réfléchir leurs compositions en ce genre, & invitons-les, comme nous l'avons déja fait pour d'autres productions non moins intéressantes, à former une collection des gravures qui en ont été faites. Plusieurs de ces Catafalques, élevés sur les dessins de feu M. Michel-Ange Slodtz, & aujourd'hui sur ceux de M. Challes, méritent les plus grands éloges ; la plupart de ces dessins gravés par M. Cochin, leur offriroient des idées très-ingénieuses & rendues avec la plus grande intelligence.

Il nous semble que les baldaquins qu'on éleve ordinairement au-dessus du cénotaphe, non-seulement masquent l'autel, mais encore divisent la profondeur du lieu de la scene. Pourquoi ne tenteroit-on pas de placer & l'autel & le cénotaphe

de maniere que l'un & l'autre réunis ensemble ne présentassent qu'un seul & même tout ? Pourquoi nos Décorateurs croient-ils que la plupart des ornements de Sculpture de ces sortes de décorations se faisant en cartonnage, & par conséquent d'une matiere peu dispendieuse, il leur est permis d'en répandre avec excès ? Dussions-nous nous répéter sans cesse, nous leur représenterons, que les symboles dont ils font parade n'étant autre chose que la représentation de ceux qu'on emploieroit, même avec une sorte d'économie dans les monuments durables, leur image ici, comme par-tout ailleurs, doit être employée avec beaucoup de discrétion & non avec cette prodigalité qui souvent décele, & le peu d'importance de la matiere,& l'inconséquence de l'Artiste.

Les jeunes Architectes, les Décorateurs, les Sculpteurs, les Peintres, appelés ensemble ou séparément pour présider à l'Ordonnance, ou pour éxécuter ces sortes de décorations, doivent avoir tous puisé leur art dans la même source ; ainsi le caractere relatif à l'objet, l'esprit de convenance, le choix de l'Architecture & celui des ornements, doivent ne présenter qu'un seul & même ensemble ; que ces différents Artistes se rappellent dans leurs entretiens, dans leurs conférences, qu'il est indispensable que leurs opérations soient dirigées d'une maniere analogue aux céremonies religieuses,& que cette représentation étant dressée particuliérement pour rétracer aux vrais Citoyens la perte souvent irréparable d'un Prince ou d'une Princesse véritablement chers à la Patrie, ils doivent par la disposition, la sévérité des formes, & le caractere sombre répandu dans l'ordonnance générale, attendrir, toucher, émouvoir l'âme du

fpectateur ; au-lieu de n'offrir que la prodigalité des membres d'Architecture & la profusion des lumieres & des ornements. Pourquoi ici faire usage de la Dorure & d'une Sculpture fouvent fuperflue ? Pourquoi ne pas réfléchir que s'il étoit question d'ériger véritablement un maufolée construit de matiere précieufe, & qu'il fût exécuté par des Artistes du premier ordre, ils réduiroient peut-être à la moitié ce faste défordonné ; d'où certainement il réfulteroit un caractere plus vrai, mieux foutenu & plus conforme à la vraiffemblance. Que ces réflexions, qui n'ont rien de partial, fervent donc de guide à nos Décorateurs, pour ne plus compofer leurs pompes funèbres dans le goût de la décoration de nos Théâtres, dans lefquelles même nous avons recommandé toute la retenue qu'exigent les principes de l'Art.

Des Chapelles Sépulcrales.

On appelle ainfi une Chapelle particuliere dans une Eglife où eft expofé dans un cercœuil (*h*) le corps d'une perfonne de la premiere confidération, en attendant le moment de fa véritable

(*h*) *Cercœuil*, vaiffeau ou coffre de plomb, deftiné à tranfporter & à contenir les morts. Saumaife dérive le mot *cercœuil*, de *farcophage*, mange chair, de *farkos*, chair, & de *phajein*, manger. Ménage prétend que la pierre appelée *farcophage*, fe nommoit auffi chez les Grecs, pierre d'*affo*, parce qu'elle fe trouvoit dans les carrieres d'*Affum*, dans la Troade : il prétend auffi que cette pierre eft légere, fpongieufe, friable & couverte d'une poudre ou fleur farineufe, pareille à celle qui s'attache aux parois des meûles de moulins, ce qui lui donne le nom de fleur d'*affo*. D'autres prétendent que cercœuil dérive d'*areolium*, diminutif d'*arca*, d'où vint *farcolium*, puis *farcœuil*, & enfin *cercœuil*.

ſépulture ; tel eſt à Saint-Denis le lieu où repoſe le corps de Louis XIV, juſqu'à ce qu'il ſoit tranſporté dans le lieu où ſont dépoſés ceux des Rois de France, ou bien la Chapelle qui contient au Temple-Neuf à Strasbourg, le corps de feu M. le Maréchal de Saxe, en attendant qu'il ſoit tranſporté à l'Egliſe de Saint-Thomas, lieu deſtiné à ſa ſépulture, lorſque M. Pigal aura terminé la ſculpture du tombeau dont cet Artiſte célebre eſt chargé.

La décoration de ces ſortes de Chapelles doit être ſimple, compoſée de grandes parties. Ces Chapelles, accompagnées de draperies de deuil, ne ſont éclairées que par des lampadaires & des torches ſépulcrales dont la lueur ſombre caractériſe le ſéjour de la mort.

Selon le Pere Chifflet, ces Chapelles ont été imaginées à l'inſtar des buchers ſur leſquels les Païens brûloient les corps morts. Ces connoiſſances hiſtoriques ne ſont point à négliger; c'eſt par elles qu'on parvient ſouvent à déterminer le caractere qu'il convient de donner à la plupart des productions de l'Architecture. Il eſt vrai qu'il faut uſer avec diſcrétion des attributs du Paganiſme, lorſqu'il s'agit des monuments relatifs à la Religion; mais néanmoins l'on peut dire que l'étude de l'Hiſtoire prophane eſt ſouvent la ſource où nous devons puiſer leurs principales formes ſacrées : ſource qui empêcheroit la plupart de nos jeunes Architectes de s'en tenir à l'imitation de nos productions modernes, ou, ce qui eſt pire encore, de ſe livrer à leur imagination, qui n'étant guidée par aucune autorité, ne ſauroit produire rien de régulier.

On appelle auſſi Chapelle Sépulcrale, une ſalle

diſpoſée pendant quelques jours pour recevoir le corps d'un Prince ou d'une Princeſſe nouvellement décédés, & le laiſſer voir à découvert ſur un lit de parade. Enſuite on convertit ces Chapelles parées, en Chambres ardentes (*l*), où l'on garde le corps juſqu'au moment de ſon tranſport, au-lieu de ſa deſtination. Ces Chambres ardentes doivent, comme les Chapelles précédentes, être décorées d'attributs mortuaires, mêlées de draperies diſpoſées avec un certain déſordre, & être éclairées par une grande quantité de lumieres, qui annoncent, par leur clarté, l'éclat dont ont joui juſqu'alors, les perſonnes en l'honneur deſquelles ſe font ces cérémonies funèbres.

(*l*) Lieu décoré de cierges allumés en forme de herſe, & deſtiné aux obſéques d'une perſonne de conſidération, du latin *pyra ardentibus cereis.*





DES ÉDIFICES ÉRIGÉS POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE.

CHAPITRE VIII.

DES ÉDIFICES SACRÉS.

LES édifices sacrés sont de la premiere utilité. Chez nous on comprend sous ce nom, les monuments destinés au culte du vrai Dieu, & où les Fideles s'assemblent pour assister aux mysteres de la Religion. Ces monuments, appelés *Temples* (*i*)

(*i*) Temple, du latin *templare*, regarder, contempler: nous avons donné quelques notions des anciens Temples Grecs & Romains dans l'Introduction du premier volume de ce Cours; rapportons, dans cette note, les noms que les Grecs donnoient à ces mêmes Temples, relativement à l'ordonnance de leur Architecture.

On appeloit *prostyle*, des deux mots grecs *pro*, devant, & *stylos*, colonne, celui qui n'avoit des colonnes qu'à son frontispice, tel qu'au Temple d'ordre Dorique de Cérès Eleusis en Grece.

Temple *à antes*, de tous le plus simple, n'ayant que des pilastres Toscans angulaires à ses encoignures, appelés par Vitruve, *antes* ou *parastates*; il y avoit aussi deux colonnes placées à côté de la porte qui donnoit entrée à ce Temple.

Temple *tétrastyle*, celui qui avoit quatre colonnes de front, comme celui de la Fortune Virile à Rome.

Temple *amphiprostyle*, ou double prostyle, celui qui avoit des colonnes devant & derriere.

Temple *diptere*, du grec *dipteros*, qui a deux aîles, celui qui avoit deux rangs de colonnes isolées dans son pourtour, & qui étoit *octostyle*, c'est-à-dire, de huit colonnes de front, comme étoit le Temple de Diane à Ephese.

chez les anciens, & désignés dans le Christianisme sous le nom d'*Eglises* (*k*), sont ordinairement

---

Temple *pseudodiptere*, ou diptere imparfait, celui qui avoit huit colonnes de front, mais seulement un rang qui régnoit au pourtour; tel étoit celui de Diane dans la Ville de Magnésie, en Grece.

Temple *hypetre*, du grec *hypetros*, lieu découvert, celui dont la partie intérieure étoit à découvert, & nommé *décastyle* de dix colonnes de front, avec deux rangées de colonnes dans son pourtour extérieur, & un rang de colonnes en dedans; tel que le Temple de Jupiter Olympien à Athênes.

Temple *periptere*, de deux mots grecs *peri*, alentour, & *pteron*, aîle, celui qui étoit décoré de quatre rangs de colonnes à son pourtour, & qui étoit *hexastyle*, c'est-à-dire, à six colonnes de front; tel qu'étoit le Temple de l'Honneur & de la Vertu à Rome.

Temple *périptere* rond, celui dont un rang de colonnes formoit un porche circulaire qui environnoit une rotonde; tels qu'étoient les Temples de Vesta à Rome, & de la Sibylle à Tivoli.

Temple *monoptere*, Temple rond, sans murailles, mais seulement un dôme porté sur des colonnes; tel qu'étoit celui d'Apollon Pythien à Delphes.

(*k*) Eglise, du grec *Ekklesia*, assemblée; on appelle Eglise simple, celle qui n'est composée que d'une nef & d'un chœur, comme l'Eglise de la Sainte-Chapelle & la plupart de celles de Collége, de Monastere, &c.

Eglise à bas côté, est celle où l'on pratique aux deux côtés de la nef, une espece de gallerie qui a en hauteur & en largeur à peu-près la moitié de celle de la nef, comme à Saint-Méri, à Saint-Roch, &c.

Eglise à doubles bas côtés, celle qui de chaque côté de la nef, a de doubles galleries, comme à Notre-Dame, à Saint-Eustache, &c.

Eglise en Croix Greque, celle dont la longueur de la nef est égale à celle de la croisée, comme au dôme des Invalides. Ces Eglises sont nommées ainsi, parce que cette forme imite la croix des Grecs, & que la plupart de leurs Eglises sont bâties de cette maniere.

Eglise en Croix Latine, celle dont la nef a beaucoup plus de longueur que celle de la croisée, comme celle de Saint-Sulpice, &c.

Eglise en Rotonde, celle dont le plan est circulaire, à l'imitation du Panthéon à Rome, comme l'Eglise de Saint-Bernard

composés, dans leur longueur, d'une nef, d'un chœur & d'un sanctuaire; dans leur largeur, de bas côtés doubles ou simples, de Chapelles particulieres, &c. On donne à ces Eglises différents noms, selon qu'elles sont administrées par différents Chefs. On appelle Eglise Pontificale, celle du Pape à Rome; Patriarcale, celle qui est gouvernée par un Patriarche, comme à Venise; Métropolitaine, celle dont un Archevêque tient le siege, comme à Paris; Cathédrale, celle ou préside un Evêque, comme à Mets; Abbaye, celle commandée par un Abbé, comme celle de Saint-Germain-des-Prés; Paroissiale, celle qui est desservie par un Curé, comme à Saint-Eustache; enfin Conventuelle, celle d'un Monastere qui a pour chef, un Prieur, une Prieure, &c.

Ces différentes Eglises, quoique destinées au même culte, doivent néanmoins avoir des formes différentes: parlons ici en général des Métropoles, des Eglises Paroissiales, de celles connues sous le nom d'Eglises en rotonde, & des Eglises Conventuelles; ensuite nous traiterons de la disposition, de l'ordonnance,

---

à Termini, faite dans l'un des pavillons circulaires des Thermes de Dioclétien, & à Paris celles des Dames Sainte-Marie rue Saint-Antoine.

Eglise Souterraine, celle qui au-dessous d'une autre, est beaucoup plus basse que le rez-de-chaussée; telle que celle qui s'exécute à Sainte-Genevieve, & celles qu'on remarque à Saint-Germain à Auxerre, où il y a trois Eglises l'une sur l'autre. Les Italiens appellent *grotte*, les Eglises souterraines; la plus considérable à Rome, étoit celle de la vieille Basilique de Saint-Pierre, dont il ne reste qu'une partie, & où sont plusieurs sépultures de Papes, ce qui fait nommer ce lieu, *Grotte Vaticane.*

Eglise Basse, celle qui à rez-de-chaussée se trouve sous un autre, comme à Saint-Amand en Flandre, & à Paris celle de la Sainte Chapelle.

l'ordonnance, de la proportion & de la convenance qu'il faut observer dans chacune. Commençons par distinguer ce qu'on doit entendre par les Eglises en croix Latine, & en croix Greque, ensuite nous ferons la description de plusieurs projets de ce genre, dont nous avons été chargés pour l'Allemagne, la Flandre, l'Alsace, le Pays-Messin, &c. Nous en donnerons les plans dans l'un des volumes de ce Cours, où il sera traité de la distribution en particulier.

Des Églises en Croix Latine.

On appelle Eglises en Croix Latine, celles dont la forme est assez semblable à nos Eglises Gothiques, & qui sont composées d'une assez longue nef, séparée du chœur par une autre nef en retour d'équerre, qu'on nomme *croisée*, parce que ces deux parties, considérées avec celle pratiquée au-delà, où se placent le chœur & le sanctuaire, désignent assez précisément la forme d'une croix, symbole de notre Religion. A l'entour de ces principales parties, regnent des bas-côtés qui conduisent aux Sacristies, à des Chapelles particulieres, à celles de la Vierge, du Saint-Sacrement, & autres lieux destinés aux exercices de piété.

La principale porte de nos Eglises, se place ordinairement à l'entrée de la nef; quelquefois aussi on en pratique deux autres collatérales, placées aux extrêmités de la croisée. Quoiqu'on ait masqué ces dernieres à Saint-Roch, & qu'à Saint-Sauveur la porte principale se trouve située à côté du chœur, ces exemples ne peuvent servir d'autorité, non plus que plusieurs autres que nous passons sous silence, notre intention n'étant pas de faire la critique de la plupart de nos mo-

numents ſacrés, mais ſeulement de faire part à nos éleves des moyens de concevoir, avec une ſorte de ſuccès, les projets des édifices dont nous parlons.

D'abord, nous leur recommanderons de ne jamais perdre de vue, qu'un édifice de cette eſpece doit raſſembler dans ſa compoſition tout ce qui peut retracer au ſouvenir des fideles le recœuillement & la piété: effet qu'il ne pourra produire que par une diſpoſition ſage & réfléchie dans ſa diſtribution, par une véritable grandeur dans l'enſemble, par une ſimplicité noble dans ſon ordonnance, par une grande circonſpection dans le choix des ornements; enfin par l'emploi des matieres réelles & précieuſes, qu'on doit préférer ici à tout ce que celles qui ne ſont que factices peuvent offrir de plus ſéduiſant & de plus économique. Sur-tout on ne doit jamais abuſer de la Sculpture, de la Peinture & de la Dorure; car lorſqu'elles ſont employées avec excès, elles ſont reſſembler les décorations de l'intérieur de nos Egliſes, à nos bâtiments d'habitation ou à nos théâtres. La demeure du Seigneur doit au contraire porter dans ſon ordonnance l'empreinte de la ſimplicité de nos cœurs & de nos hommages; il n'y faut employer que des matieres premieres, préférables à cet étalage indiſcret, à ce faſte mal entendu qu'on remarque dans la plupart de nos Egliſes modernes, où ſi au-lieu de cartonage on eût mis en œuvre le bronze, ſi au-lieu de ſtuc on eut employé le marbre, ſi au-lieu d'or en feuille on eût fait uſage d'or en lame, ſi au-lieu de tableaux ou eût préféré de bas reliefs; ſi enfin une belle Architecture alliée avec des ornements réfléchis eût pris la place d'une Sculpture

ſouvent triviale, & des tableaux coloriés qu'on étale ſur des ſurfaces intérieures, on auroit évité les inconſéquences qu'on y remarque, & l'on ſe ſeroit rapproché de ce caractere ſublime dont nous avons parlé Chapitre IV de notre premier volume. Mais tels ſont la plupart de nos Artiſtes, ils veulent s'attirer les regards de la multitude, très-peu deſirent de produire des chefs-d'œuvre. Nous oſons le dire ici, preſque toutes les reſtaurations de nos Egliſes ſe reſſentent de cette négligence; on y remarque à la vérité quelques beautés détachées, mais ces ouvrages de Peinture, de Sculpture, d'Orfévrerie perdent la plus grande partie de leur prix, parce qu'ils ſe trouvent ſouvent confondus avec une ordonnance d'Architecture médiocre, & une grande quantité d'ornements, auſſi mal aſſortis que peu dignes de la majeſté du lieu.

Pour ce qui concerne la diſtribution de nos Egliſes, nous penſons qu'il faudroit renoncer à ces percés ingénieux qu'ont affectés pluſieurs de nos modernes; ces percés, ces enfilades nous paroiſſant plus du reſſort des maiſons de plaiſance, des maiſons de chaſſe, des belveders; la demeure du Saint des Saints, doit, dans ſa diſtribution comme dans ſon ordonnance, avoir un caractere particulier qui n'ait rien de vulgaire. Il ne ſuffit pas à l'Architecte de montrer qu'il a du génie; celui propre à la choſe peut ſeul lui mériter l'eſtime des Connoiſſeurs; c'eſt par là que l'Artiſte, ſoutenu des préceptes de l'Art, ſatisfait aux regles de la convenance, parvient aux lois de l'unité, détermine les formes, fait choix d'une expreſſion relative au ſujet, & enfin fait allier la ſimplicité avec la grandeur, & la dignité avec le

V ij

ſublime. Paſſons a quelques obſervations particulieres qui puiſſent mettre nos Eleves à portée de réfléchir ſur tous ces divers objets.

La premiere attention qu'il faut apporter dans la compoſition du plan d'une Egliſe paroiſſiale, c'eſt de lui procurer une grandeur à-peu-près relative à la multitude des Paroiſſiens qu'elle doit contenir.

La deuxieme, que l'édifice ſoit iſolé de toute part, rien n'étant ſi contraire à la bienſéance, que de voir la plus grande partie de nos Egliſes, enclavées dans des maiſons à loyer, ou entourées de rues ſi reſſerrées, qu'elles en offuſquent le jour & détruiſent le coup d'œuil intéreſſant que doit procurer un monument de cette eſpece.

La troiſieme, qu'elles ſoient précédées de places qui les annoncent avec dignité ; n'en érige-t-on pas dans nos Cités pour contenir les ſtatues de nos Rois ? N'en érige-t-on pas devant nos Palais, nos grands Hôtels ? Pourquoi n'en pratiqueroit-on pas devant nos Temples ? D'ailleurs ces places ne deviendroient-elles pas une décoration de plus pour la Capitale ? Pourquoi dans celles-ci ne pratiqueroit-on pas des portiques, qui conduiroient dans nos Egliſes les fideles à couvert, & avec plus de recœuillement ? Les vues d'économie, bonnes à mettre en pratique en d'autres occaſions, dégénèrent en léſine lorſqu'il s'agit d'une entrepriſe de cette eſpece. Pourquoi n'emploieroit-on pas la plus grande partie des jardins ſpacieux de nos maiſons Religieuſes à bâtir des marchés & des maiſons particulieres qui donneroient la facilité de faire des places autour de nos Paroiſſes ? Quand verrons-nous de notre temps, ce qui s'eſt vu dans les ſiecles précédents, nous voulons dire, de ces

hommes véritablement épris, & de la Religion, & de l'amour du bien public, employer, ou leur fortune, ou leur crédit à faire élever des édifices capables d'honorer à la fois la Divinité, le Prince & la Patrie? Qu'on se ressouvienne des temples des Païens, decrits par nos Historiens; qu'on se rappelle la grandeur des mosquées de Constantinople, du temple de Salomon, de l'Eglise de S. Pierre de Rome, de celle de S. Paul à Londres, de la plupart même de nos Eglises Gothiques, répandues dans nos Provinces, & l'on sera étonné que la Capitale de l'Europe, contienne si peu de beaux édifices en ce genre : du moins sera-t-on surpris de trouver dans la plupart si peu de majesté dans les dehors & si peu de dignité dans les dedans. Il est vrai qu'on érige aujourd'hui une Eglise magnifique pour la Patrone de Paris, & qu'on bâtit à présent une assez belle Paroisse au Fauxbourg Saint-Honoré; mais qui de nous ignore les difficultés qu'ont eues à vaincre les habiles Architectes qui en sont chargés; nous le répétons, il n'est qu'un moyen de les faire cesser toutes: qu'on prenne du terrein dans les vastes jardins de nos maisons Religieuses pour y élever des maisons d'habitation, & qu'on en restitue autour de nos Eglises Paroissiales, on verra bientôt s'élever des monuments de piété, dignes & du Christianisme & de la Nation.

La quatrieme, que les frontispices de nos temples présentent une grande Architecture sans être colossale; qu'on y évite la multiplicité des ordres élevés les uns audessus des autres; qu'on y observe un porche extérieur, comme cela commence à se pratiquer aujourd'hui; qu'on réserve les dou-

bles tours pour les Métropoles, les dômes pour les Eglises en rotonde; qu'on préfére l'ordre Dorique à tout autre, son caractere ferme nous paroissant propre à désigner la ferveur de la foi des premiers Chrétiens; enfin que le sol du porche soit plus élevé que celui où circule le peuple, si l'on veut donner un air de dignité à l'entrée de nos monuments sacrés.

La cinquieme, que le plain-pied du chœur soit plus élevé que celui de la nef, ce qui, en évitant la monotonie d'un sol tenu de niveau, procureroit infiniment plus d'éclat à nos cérémonies Religieuses.

La sixieme enfin, c'est d'élever encore le sanctuaire de quelques marches au-dessus du chœur, de l'entourer de balustrades de bronze, au centre desquelles se trouveroit placé le maître-autel à la Romaine, & non terminé en baldaquin. Nous sommes persuadés que ces différents degrés d'élévation, de la rue à la nef, de la nef au chœur, & du chœur au sanctuaire, contribueroient & à la beauté du temple & à élever l'esprit des fideles vers la Divinité.

Ces observations ne doivent pas être regardées seulement comme spéculatives; elles peuvent être mises en pratique. Il est vrai que ce que nous semblons exiger ici, demanderoit une attention particuliere & le courage de resister à l'habitude; mais nous ne voyons pas la nécessité de s'en tenir toujours à une imitation servile. Combien n'avons-nous pas fait de progrès dans la disposition & la distribution de nos maisons d'habitation, pour avoir su tenter de surpasser nos prédécessurs dans cette partie de l'Architecture? pourquoi n'oserions-nous pas encore davantage, si ce que nous venons de

proposer & ce qui nous reste à dire, concernant nos temples, mérite une véritable attention ?

Quoi qu'il en soit, la nouvelle disposition que nous desirons, ne regarde que les Eglises Paroissiales à bâtir dans la suite : nous pensons que ces changements s'allieroient mal avec la structure de nos anciens édifices, étant bien éloignés de croire qu'on doive ajoûter à des monuments Gothiques, des additions d'un genre moderne, usage toujours révoltant chez les bons esprits. Du moins nous paroît-il plus raisonnable de les laisser tels qu'ils sont ou de les finir en conservant le caractere de leur ancienne ordonnance ? Certainement nous goûtons, on ne peut davantage, le parti qu'on vient de prendre à Sainte-Croix d'Orléans, de construire un portail dans le genre de l'ancien monument : Eglise qui, à la vérité, est un chef-d'œuvre Gothique (*m*), & qu'on ne peut voir sans

(*m*) En 1764, lorsque nous fûmes chargés de faire ouvrir une porte principale à la Cathédrale de Metz, nous proposâmes de faire un portail d'un dessin Gothique à cette Eglise ; mais comme ce monument a une très-grande élévation, on hésita de faire cette dépense, & l'on se détermina d'y faire un portique, & de pratiquer une place au-devant, prise dans le terrein de l'Evêché, qui anciennement masquoit le frontispice de cette Cathédrale. Nous fûmes alors obligés de renoncer à cette idée ; mais nous composâmes une ordonnance Dorique, qui, réguliere dans son entablement, offrit néanmoins, dans les membres d'Architecture de son ensemble & de ses ornements, une composition analogue, en quelque sorte, avec la partie supérieure de cet ancien édifice : on en trouvera le dessin dans les volumes suivants, où nous rendrons compte des moyens dont nous nous sommes servis pour concilier ce nouveau genre d'Architecture avec l'ancien Gothique, aussi bien qu'avec la fabrique des bâtiments qui doivent l'environner, tels que le Parlement & le Palais Episcopal de Metz, qui s'éxécutent aussi sur nos dessins.

admiration, par la grandeur du vaiſſeau, & la ſimplicité de l'ordonnance de ſon Architecture.

Pour rendre compte à nos Eleves de l'effet que peut produire le résultat de nos obſervations, on trouvera, dans la ſuite de ce Cours, le projet d'une Egliſe Paroiſſiale que nous avons méditée pendant long-temps, & dans lequel nous avons tâché de raſſembler tout ce que nous avons remarqué d'intéreſſant dans nos divers édifices ſacrés, tels que les tribunes de la Chapelle de Verſailles, l'élévation du ſol de la nef de l'Egliſe de Saint-Roch, comparé à celui de la rue Saint-Honoré, la hauteur aſſez conſidérable du ſanctuaire des Carmélites ſur le plain-pied de la nef de cette Egliſe, le porche de Saint-Sulpice, la place de Saint-Pierre à Rome, l'eſpace qui environne l'Egliſe de Saint-Paul à Londres, la grandeur, mais particuliérement la hauteur & la légéreté de pluſieurs de nos Egliſes Gothiques; enfin ce caractere grave & ſublime qu'on remarque dans les décorations du Val-de-Grâce.

Dans ce projet (n) nous avons donné au chœur

(*n*) Nous croyons ne pouvoir nous diſpenſer de rapporter ici ce qui nous eſt arrivé, après avoir eu composé le projet dont nous parlons : nous n'exigeons pas que l'on croie ce que nous allons rapporter; néanmoins nous pouvons aſſurer que pluſieurs Architectes ſont inſtruits du fait dont il va être queſtion dans cette note.

Nous étant occupés pendant long-temps ſur les moyens de rendre la diſtribution & la décoration de nos Temples plus conforme à leur deſtination, nous nous mîmes au projet que nous annonçons, & dont on trouvera les deſſins dans les volumes ſuivants. Lorſque ce projet fut entiérement terminé, voulant recœuillir les avis des perſonnes de l'Art, nous le fîmes voir à pluſieurs; le premier à qui nous nous adreſsâmes, & qui nous en parut ſatisfait, nous étonna

dix-huit pieds d'élévation sur la nef ; de maniere que par les portes latérales du frontispice, on monteroit à des tribunes à l'extrémité desquelles seroient placées la Chapelle de la Vierge & celle du Saint-Sacrement ; on feroit le service des sacristies & du chœur par deux escaliers particuliers, & le grand perron du bas de la nef ne

---

beaucoup, en lui trouvant une très-grande conformité, avec l'Eglise de Saint-Amand en Flandre. Comme nous n'avions jamais entendu parler de cette Eglise, que nous ignorions qu'elle existât, & que nous n'en connoissions pas les plans, qui n'ont jamais été gravés, ce propos nous interdit. Ayant appris ensuite que M. Contant l'avoit vue, & qu'il en avoit les plans ; nous nous adressâmes à cet Architecte, qui voulut bien nous les communiquer : frappé alors d'une sorte de ressemblance entre le plan de cette Eglise & notre projet, nous partîmes sur-le-champ pour la Flandre, afin de voir ce monument, où effectivement nous trouvâmes beaucoup de rapport entre l'idée de son Auteur & la nôtre, ce qui nous déconcerta un peu ; nous nous en consolâmes cependant, en réfléchissant que nous devions être flattés en quelque sorte, d'avoir conçu idéalement l'heureux effet que devoit produire un édifice sacré ainsi construit. En effet, le coup-d'œil que nous offrit au premier aspect la disposition intérieure de cette Eglise nous satisfit on ne peut davantage ; mais de retour à Paris, nous n'en renfermâmes pas moins ce projet dans notre porte-feuille, où il est depuis ce temps. Nous renonçâmes dès-lors à lui faire voir le jour, dans la crainte d'annoncer plutôt un plagiat, qu'une composition qui nous appartînt ; mais enfin déterminé à faire imprimer nos anciennes Leçons, dont une partie tient à ce projet, plusieurs nous ont conseillé d'en faire aussi graver les dessins, & nous nous y sommes décidés.

Nous souhaitons que ce qui nous est arrivé à ce sujet puisse consoler les Artistes qui, comme nous, croyant avoir imaginé une composition neuve, se trouvent, par l'événement, imitateurs de la production d'autrui.

Lorsque dans la suite de ce Cours nous donnerons les plans, les coupes & les élévations de ce projet, nous ferons connoître, dans une note particuliere, l'Eglise de Saint-Amand, ce qui pourra contribuer encore à persuader tous les hommes sans partialité, combien une Eglise, disposée de la maniere dont nous l'avons conçue, réuniroit d'avantages & de perfections.

serviroit que pour les grandes cérémonies. Par ce moyen le sanctuaire seroit toujours fermé par une baluſtrade de bronze, les tribunes ſupérieures ſeroient reſervées pour les femmes, la nef inférieure & ſes bas côtés pour les hommes. Dans les extrémités de ces bas côtés, & le long de leurs parties latérales, nous avons placé alternativement des autels pour les baſſes meſſes; & des confeſſionnaux; encore ſerions-nous d'avis, que ceux-ci fuſſent diſtribués dans des endroits plus ſalubres & plus recœuillis, comme nous le dirons bientôt, & qu'il y eût dans nos Egliſes moins de Chapelles particulieres; la ſuppreſſion des Chapelles éviteroit la multiplicité des Meſſes, qui, ſe diſant en même temps, occaſionnent les *allées* ou les *venues*, la foule, la preſſe qui ſuivent le prêtre lorſqu'il eſt obligé d'aller de la ſacriſtie à l'autel, & de l'autel à la ſacriſtie: diſtraction involontaire, à la vérité, mais toujours préjudiciable au recœuillement des fideles. Du moins devroit-on pratiquer, lors de la conſtruction de nos Egliſes, des couloirs, comme il s'en remarque à l'Oratoire: exemple très-bon à ſuivre, & qui cependant, depuis Le Mercier, a été négligé par nos Architectes.

Une diſtraction plus condamnable encore, eſt celle occaſionnée par la réunion des deux ſexes; ce qui n'arriveroit pas, ſi les tribunes que nous propoſons avoient lieu. D'ailleurs quel dérangement ne produit pas la rétribution du loyer des chaiſes! Quelle importunité que la circulation des pauvres dans l'intérieur de nos Egliſes! Combien l'uſage d'y enterrer les fideles, n'eſt-il pas contraire à la décence & à la ſalubrité! Quoi de plus mal entendu enfin, que les cénotaphes qu'on

y étale à grand frais, & dont les attributs, quelquefois prophanes, & les inscriptions souvent mondaines qui en font partie, présentent à l'esprit des idées contraires à celles que doit inspirer la présence de la Divinité. Qu'on y réfléchisse, il ne suffit pas d'être bon Architecte, il faut, dans ces sortes d'occasions, être épris de l'amour de notre religion sainte, & se rappeler que dans nos Eglises rien ne doit avoir trait avec l'homme; que tout doit y porter une empreinte sacrée. Pourquoi ne relégueroit-on pas les fastes mortuaires sous des portiques qui feroient circuler les fideles autour de l'enceinte de nos Temples, & jamais dans leur intérieur? Pourquoi ne pas établir dans des Chapelles basses & souterraines, les sépultures des Pasteurs, au-lieu d'en faire l'objet de la décoration de nos Temples (*o*). Ces Chapelles, ces portiques, & les chefs-d'œuvre qu'ils renfermeroient pourroient alors être visités sans inconvénient par les Citoyens & par les Etrangers; ils ne se trouveroient plus exposés à négliger la décence qu'on doit observer dans les Temples du Seigneur, en voulant s'éclairer sur les productions des Beaux-Arts, mises au jour par les Germain Pillon, les Sarrazin, les Girardon: productions qu'on ne peut guère observer convenablement aux Céleftins, à la Sorbonne, aux Quatre-

(*o*) Dans l'ancienne Rome il n'étoit permis qu'aux Empereurs, aux Vestales & aux hommes utiles à la patrie, d'y avoir des sépultures; tous les autres Citoyens ne pouvoient avoir de tombeaux que hors de l'enceinte de la Ville, & près des chemins publics, d'où viennent ces mots encore usités, *siste*, *& abi viator.* Ce Réglement avoit pour objet, la salubrité; à plus forte raison dans nos Temples devroit-on user des mêmes précautions.

Nations, à Notre-Dame, & ailleurs. Pourquoi ne destinerions-nous pas aussi nos sacristies, où les cloîtres de nos Monasteres, à contenir les chefs-d'œuvre de nos Peintres célebres dans l'histoire sacrée ? Pourquoi ne pas préférer, dans la décoration de l'intérieur de nos Eglises, la Sculpture en bas-relief, aux tableaux les plus admirables ? quel repos, quel accord, quelle dignité n'y verroit-on pas régner alors, sur-tout si l'on méditoit ses plans, qu'on déterminât, par le secours des nombres, la relation que doit avoir la longueur & la largeur avec la hauteur de l'édifice; qu'on observât l'inégalité de sol que nous proposons; qu'on parvînt à allier la solidité avec la légéreté de la construction; qu'on n'employât que des matieres d'élite, & qu'on en soignât l'appareil : on pourroit, dans la suite, renvoyer à l'Académie Royale de Musique, tous ces cartonnages, cet or en feuilles, ces grillages de fer, ces ornements frivoles, ces lustres, ces illuminations, ces tapisseries, si peu dignes du lieu qu'elles décorent, & si peu capables d'inspirer ce respect religieux, qu'on doit éprouver dans nos Temples. Il est vrai que pour réunir toutes ces beautés, dans un pareil projet, il faut que l'Architecte sache s'élever aux idées les plus sublimes, s'il veut atteindre aux belles productions de l'antiquité en ce genre, s'il veut enfin donner à son monument un caractere qui n'ait rien de vulgaire.

Mais supposons ici que l'usage des nefs, des bas côtés du sanctuaire, du chœur & des chapelles, distribuées toutes à peu-près sur le même sol, doive être préféré aux idées que nous venons de tracer, & qu'on se contente de supprimer dans nos Eglises Paroissiales, cette multitude d'orne-

ments & de membres d'Achitecture que nous avons condamnée à si juste titre dans la plupart de nos restaurations modernes; pourquoi en laissant subsister dans nos Eglises la forme Latine ou la forme Grecque, ne chercheroit-on pas du moins à donner un style plus convenable & un caractere plus vrai à leur ordonnance ? Imitation pour imitation, pourquoi ne prendrions-nous pas pour modele ce que nos plus beaux ouvrages Gothiques nous offrent de plus intéressant, tels que la grande élévation & la légéreté de leurs voûtes, cette continuité de membres qui circulent de la naissance d'un pilier à l'autre; enfin toutes les différentes belles parties éparses dans ces édifices anciens, comme elles le sont, nous pouvons le dire ici, dans les monuments des Grecs & des Romains. En effet, qu'on se rappelle Sainte-Croix d'Orléans, Saint-Ouën de Rouen, le Portail de Reims, le Chœur de Beauvais, le Clocher de Strasbourg, &c. & l'on y trouvera des beautés, peut-être préférables à la pesanteur de nos voûtes plein cintre, à nos ordres pilastres, à nos piliers quarrés, à nos entablements saillants, quelquefois tronqués ou mutilés, toujours incapables d'assigner aux monuments sacrés le caractere particulier qu'ils exigent, & de les annoncer avec cette dignité que n'ont pas toujours la plupart de nos temples construits il y a trente années, & particuliérement les nouvelles restaurations faites, à peu-près vers le même temps, dans le plus grand nombre de nos anciennes Eglises.

Sans doute il faudroit supprimer la plus grande partie des ornements, répandus dans la plupart des belles productions Gothiques que nous venons d'applaudir, pour leur en substituer d'autres d'un

genre moins trivial ; ensuite faire une étude particuliere de ce genre d'Architecture, pour n'en imiter que la hauteur des voûtes, cette légéreté apparente, mais solide, qu'ils savoient procurer à leurs édifices, cette grande simplicité dans les formes, cette uniformité constante dans les plans, cette grandeur réelle, qui faisoit paroître ces monuments plus grands encore, parce qu'ils n'y employoient point ou que bien peu de membres horisontaux. Ces membres retrécissent souvent l'espace des vides, & nuisent presque toujours à la continuité des corps élevés perpendiculairement, qui, en quelque façon, devroient décider le caractere de ces sortes d'édifices ; enfin il faudroit imiter cette simplicité, cette candeur, si nous osons nous exprimer ainsi, qu'on remarque particuliérement à Sainte-Croix d'Orléans. Croirons-nous toujours que parce que quelques-uns de ces monuments sont sans goût dans leur ordonnance, & que la plupart de leurs ornements sont hasardés, qu'il faille mésestimer leur genre, & négliger l'imitation de ce qu'ils nous offrent de plus intéressant ? N'avons-nous pas eu nos médiocrités ? Dans ce siecle même, n'avons-nous pas été l'espace de trente années tout aussi inconséquents que les Huns & les Vandales, du moins pour ce qui concerne les ornements ? Ceux dont on fait usage aujourd'hui approchent-ils de ceux de la belle antiquité ? Non sans doute. Qu'importe après tout que nos monuments ressemblent à l'Architecture antique, ancienne, gothique ou moderne, pourvu qu'il en resulte un heureux effet & un caractere convenable à chaque genre d'édifices. Un véritable Architecte est impartial, le beau pour lui est toujours beau ; tout

est de son ressort, il peut puiser également & dans les différentes productions des beaux Arts & dans celles que lui offre la variété infinie de la nature : pour enfanter des chefs-d'œuvre, souvent il ne lui manque que les grandes occasions d'exercer son génie. Nous pouvons le dire ici : sans Louis XIV, sans Colbert, les Mansards, les Perrault fussent peut-être restés dans l'oubli, & peut-être ne serions-nous pas nous-mêmes ce que nous sommes, si nous n'avions sans cesse sous les yeux ce que ces grands maîtres nous ont laissé pour exemple.

Des Eglises en Croix Greque.

Les Eglises en croix Greque, beaucoup moins profondes que celles en croix Latine, sont ordinairement comprises dans un quarré assez régulier & composées de quatre nefs, au milieu desquelles s'éleve une coupole, telle que s'exécute celle de l'Eglise de Sainte Genevieve. En général la forme Greque semble être consacrée aux Eglises dédiées à la Vierge, aux Patronnes des Cités, aux Communautés Religieuses, &c. leur ordonnance exige un caractere particulier. La plupart étant fondées par les libéralités du Prince, leur magnificence est sans bornes. Ce n'est pas qu'ici, comme ailleurs, il ne faille user d'une économie raisonnable; mais comme elles sont moins vastes, il est bien plus permis à l'Architecte de déployer son génie dans la partie de leur décoration, dans le choix des matieres, & dans l'application des ornements ; néanmoins elles demandent d'être isolées de toutes part, sans cependant empêcher la communication qu'elles doivent avoir avec les bâtiments d'utilité

qui en dépendent. L'Eglise & ses bâtiments doivent présenter un tout régulier & satisfaisant. Le dôme qui surmonte ordinairement les coupoles de l'intérieur de ces édifices doit être disposé de maniere qu'étant apperçu de loin, il offre avec le reste un ensemble vraiment intéressant, & capable de satisfaire la vue du spectateur éclairé. Quel spectacle admirable ne procure pas à l'Etranger l'aspect du frontispice & du dôme de S. Pierre à Rome, celui de S. Paul à Londres? Le dôme des Invalides à Paris du côté de la campagne, n'offre-t-il pas aussi à beaucoup d'égards ce même avantage?

En général les monuments dont nous parlons ne doivent être composés d'aucunes petites parties; il vaudroit peut-être mieux pécher par trop de simplicité que par trop de richesse: celle ci souvent ne présente que la futilité de l'Art; la simplicité, au contraire, sert à faire paroître le lieu plus vaste; or la grandeur dans un temple doit l'emporter sur la prodigalité des ornements.

Il est bon aussi d'observer dans ces Eglises que leur sol, comme dans celles en croix Latine, soit élevé au-dessus de celui des rues qui les environnent; que dans l'intérieur le lieu où est placé l'Autel soit éminent; que lorsqu'on fait usage de tribunes, elles ne paroissent ni postiches, ni amenées après coup, comme se remarquent celles de S. Sulpice, mais qu'elles fassent partie de l'ordonnance d'Architecture comme à l'Oratoire; que les pannaches ou pendentifs qui soutiennent la coupole soient ornés de Sculpture, comme au Val-de-Grâce, & non de tableaux coloriés comme aux Invalides; qu'on supprime toutes les grilles de fer; les fermetures en bronze, les balustrades de marbre,

marbre pouvant seules figurer avec le genre sublime qui doit présider ici. Qu'enfin les stales soient placées derriere le sanctuaire ; le Clergé qui s'y rassemble y étant plus recœuilli. Nous ne donnerons point de plan de cette sorte d'Eglise ; les gravures de celle qu'on éleve à Sainte-Genevieve, sur les dessins de M. Soufflot, sont entre les mains de tous les Artistes, elles pourront servir de modeles à nos Eleves (*p*) & leur seront beaucoup plus utiles que celles que nous aurions pu leur offrir dans ces leçons.

Des Eglises en Rotonde.

On appelle ainsi une Eglise dont la partie capitale du plan est circulaire, telle que celle des Dames de l'Assomption, près la porte Saint-Honoré, ou celle des Dames de Sainte-Marie, près la porte Saint-Antoine ; ces monuments servent d'Eglise aux Communautés de Religieuses, qui, consacrées à Dieu, y vivent retirées du monde & dans l'exercice de la piété. Une coupole intérieure, construite en pierre ou en brique, termine ordinairement ces rotondes, & un dôme en charpente l'extérieur de l'édifice ; ces Eglises se tiennent d'un plus ou moins grand diamêtre à raison de l'importance de la Communauté pour laquelle on les éleve. Leur frontispice doit donner, autant qu'il est possible, sur une place, ou au moins vis-à-vis de quelque rue principale. Du côté opposé à la porte d'entrée & au-delà du diamêtre intérieur, on doit placer

(*p*) Ils peuvent aussi consulter, avec fruit, un projet fait pour la même Eglise, qui vient de paroître tout récemment, gravé sur les dessins de M. Destouches, ancien Architecte de la Ville, & dont les talents distingués doivent les déterminer à se procurer, avec empressement, cette production estimable.

l'autel de la Vierge, & en retour d'équerre, en face du chœur des Religieuses, le maître-autel; l'intervalle de ces principales parties doit être occupé par des tribunes, par des niches, ou enfin par des portes qui donnent entrée aux sacristies, à des chapelles particulieres, &c. L'Eglise en rotonde des Dames de Sainte-Marie, porte Saint-Antoine, que nous venons de citer, est un chef-d'œuvre de François Mansard pour la beauté de son Architecture; nous ne pensons pas de même pour ce qui regarde la Sculpture, & nous croyons pouvoir dire que le frontispice de l'Eglise de l'Assomption, porte Saint-Honoré, bâti par Errard, est préférable à celui de Mansard; mais l'intérieur de celui de la porte Saint-Antoine nous paroît d'un tout autre mérite. A ces exemples nous en ajoûterons encore deux autres pour nos Eleves; l'un est l'Eglise des Dames de Sainte-Marie à Chaillot, bâtie sur les dessins de François Mansard; l'autre l'Eglise de l'Annonciade à S. Denis, élevée sur les dessins d'Hardouin Mansard; enfin nous leur citerons l'Eglise de l'Annonciade à Tours, du dessin de Jacques Le Mercier, comme un autre chef-d'œuvre; certainement c'est en comparant ces différentes Eglises, & en cherchant à saisir ce que chacune d'elles contient d'excellent, qu'ils pourront parvenir à se former une idée juste du caractere & du style qu'il convient de donner à ces sortes d'édifices. Au reste pour hâter leurs connoissances à cet égard, nous leur offrirons dans les volumes suivants de ce Cours, le dessin d'une pareille Eglise que nous faisons exécuter pour les Dames Chanoinesses de l'Abbaye royale de S. Louis à Metz, & dont on a dû voir le frontispice au commencement de ce volume, servant d'application à

l'ordre Corinthien, planche XXXIV; non que nous voulions mettre notre composition en parallele avec les chefs-d'œuvre que nous venons de citer; mais parce que les trois derniers, peut-être préférables aux deux premiers, n'étant pas gravés; notre composition pourra leur servir de guide dans cette partie de l'Architecture.

Des Églises Conventuelles.

On appelle ainsi les Eglises destinées au Monastere d'un ordre de Religieux vivants sous une loi commune. Ces Eglises servent également aux Citoyens pour y entendre le service Divin, lorsque dans les grandes Villes ils se trouvent trop éloignés des Paroisses. Les Eglises Conventuelles des Petits-Peres de la Place des Victoires, & celle des Jacobins du Faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique à Paris, sont les seules qui puissent être citées; la premiere commencée par Gitard & finie par Cartaud; la seconde élevée sur les dessins de Bullet.

En général les Eglises Conventuelles different des Eglises Paroissiales, en ce que celles dont nous parlons n'ont point de bas côtés: une grande nef sur la longueur de laquelle sont distribuées plusieurs Chapelles particulieres, une croisée, un sanctuaire & un chœur, composent le plan de ces Eglises. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit précédemment concernant la nécessité de donner de la dignité, & d'observer une belle simplicité dans la décoration de nos Temples: le motif étant le même qui nous attire ici, que celui qui nous conduit dans nos Paroisses, leur ordonnance doit être une, & la variété ne s'y montrer que dans une disposition relative à leur genre: nos Paroisses doivent être vastes & ornées;

nos Eglises Conventuelles, belles, mais simples; celles en Rotonde, d'une certaine magnificence; mais il faut éviter de prendre le colossal pour le grand, le pauvre pour le simple, la prodigalité pour la magnificence.

Nous avons déja conseillé de faire usage des terreins qu'occupent dans cette Capitale la plupart des jardins de nos Monasteres, pour en faire des Places, des Marchés. Nous osons ajouter ici, qu'on devroit peut-être songer à réunir en un seul ceux d'un même ordre, pour convertir leur Eglise en Paroisse, dût-on rebâtir à neuf la plupart de ces anciens édifices. Qu'importe ici la dépense? Il n'est pas question de la faire sur-le-champ, ni toute à la fois. Qu'on présente au Ministere des plans bien faits, & tout ensemble économiques; qu'on rassemble ensuite un nombre suffisant de Citoyens éclairés, qui se chargeroient de l'administration de cette partie, véritablement intéressante, & avant l'espace de trente années, on verra s'élever dans cette Capitale, des Temples, des Places publiques, des Marchés enfin des Bâtiments réguliers, dignes à la fois de la Religion & du Gouvernement, & certainement préférables à la plupart de nos Eglises, où le peu de commodité, le défaut de salubrité, ont de quoi rebuter. On nous dira peut-être que ces réflexions ne tiennent pas à l'Architecture, nous en conviendrons; mais comme nous étions Citoyens avant d'être Architectes, & que depuis que nous le sommes devenus, nous sommes encore meilleurs Citoyens, nous avons cru qu'il nous étoit permis d'associer les préceptes de notre Art, aux grandes entreprises, qui seules peuvent rendre la ville de Paris, la rivale d'Athênes & de Rome. Au reste,

nous prions qu'on nous paſſe ces ſpéculations en faveur de ce que peut contenir d'utile cet ouvrage, dans l'un des volumes duquel on trouvera les plans, coupes & élévations que nous avons faits pour la Flandre : malgré les bornes qui nous ont été preſcrites, à cet égard nous croyons avoir imaginé un deſſin qui pourra faire quelque plaiſir aux vrais Artiſtes.

Des Métropoles.

Nous aurions peut-être dû parler d'abord des Métropoles, comme les principales Egliſes qui s'élevent dans les Capitales, avant de traiter des autres monuments de cette eſpece. Mais comme elles tiennent à tous les genres, nous avons cru qu'il étoit néceſſaire, avant de donner à nos Eleves l'idée d'un tel projet, qu'ils euſſent eu occaſion d'acquérir les connoiſſances que nous venons de leur enſeigner dans les leçons précédentes; c'eſt pourquoi nos réflexions générales ſur les temples finiſſent par où nous aurions dû les commencer, ſi nous n'avions écrit que pour les Amateurs; expliquons donc ce que nous avons à dire ici touchant les Métropoles : dans les volumes ſuivants on trouvera les plans que nous avons eu occaſion de faire pour l'Allemagne, & dont la derniere guerre a ſuſpendu l'exécution.

Nous ne connoiſſons point en France d'Egliſe de cette eſpece qui ſoit exécutée dans le genre antique, ni dans le genre moderne : tous les monuments de cette claſſe qui ſont parvenus juſqu'à nous ſont d'un deſſin Gothique. Dans le projet que nous donnerons dans la ſuite, on verra que nous avons préféré aux formes circulaires con-

ſacrées aux Egliſes en rotonde, aux ronds points ordinairement placés vers le chevet de nos Egliſes Paroiſſiales & Conventuelles, les formes toutes qüadrangulaires, parce qu'elles nous ſemblent plus graves, & par-là plus convenables aux monuments dont nous parlons. Nous avons recommandé en parlant des autres Egliſes, d'obſerver un porche qui précédât l'entrée de nos temples; nous en propoſons ici un dont la profondeur égaleroit la largeur de la nef, & aux deux extrêmités duquel ſeroient deux Chapelles; l'une deſtinée pour la Sépulture des Archevêques, & l'autre pour celle des divers Dignitaires Eccléſiaſtiques. Nous propoſons de placer ainſi ces Chapelles, afin que les Sépultures ne ſoient point contenues dans l'intérieur de l'Egliſe, pour les raiſons que nous avons dites ailleurs. Ce porche donneroit entrée à une grande nef ornée de colonnes, produiſant de chaque côté treize entrecolonnements & formant autant de qüadrilateres qui ſépareroient cette nef d'avec les bas côtés; enſorte que ceux-ci ſe trouveroient placés au milieu de deux galleries, dont l'une régneroit le long de la nef, l'autre le long du mur intérieur des faces latérales de ce monument. Sur ces murs en dedans ſeroient placées des niches, leſquelles contiendroient des ſtatues qui, par leurs attributs, ſerviroient à rappeler aux fideles les principaux traits de l'ancien & du nouveau teſtament. A l'extrémité de ces galleries ou colonnades du côté de la croiſée, ſe trouveroient placées quatre Chapelles & leurs Sacriſties, deſtinées pour les baſſes Meſſes; Chapelles en nombre ſuffiſant, ſelon nous, malgré l'étendue du vaiſſeau, parce que les colonnades qui les contiennent ſont d'une aſſez grande largeur, & qu'elles

pourroient contenir de chaque côté les personnes de l'un & de l'autre sexe, sans nuire à la pompe des cérémonies religieuses. Dans les processions on pourroit circuler dans la nef & les bas-côtés, sans craindre le tumulte que produisent ordinairement les jours solennels ces cérémonies religieuses, sur-tout lorsque le Clergé est rassemblé & que l'Archevêque officie pontificalement. A l'extrémité de cette nef est pratiqué un dôme placé au centre de la croisée de ce monument, & qui, de chaque côté, conduit à un porche exterieur, & celui-ci à une porte latérale, destinée pour la sortie des fideles; ensorte que la seule entrée de cet édifice seroit du côté du frontispice, & que le Clergé auroit aussi ses entrées & ses sorties par des galleries particulieres près des sacristies, du chœur & du sanctuaire. Cette idée d'introduire l'ordre & la décence dans nos Temples, nous a fait placer ici le chœur au-delà du dôme, & le sanctuaire ensuite, non-seulement pour donner un caractere particulier à cette Métropole, mais pour éloigner des yeux vulgaires le lieu où repose le Saint des Saints. Aux deux côtés du chœur & en face des bas côtés, se trouvent placées d'une part la Chapelle de la Vierge, de l'autre celle du Saint Sacrement ou de la Communion, toutes deux éclairées par en haut pour plus de recœuillement: à côté & derriere ces Chapelles nous avons pratiqué des passages qui conduisent le Clergé au chœur & à des escaliers pour des souterreins très-propres à contenir le trésor & les reliques des Martyrs.

Toute la décoration de ce monument seroit traitée d'une grande maniere sans peinture ni dorure, à l'exception des bronzes du maître-autel:

l'Architecture seule feroit tous les frais de son ordonnance, & n'appelleroit à elle que la Sculpture qui lui seroit absolument nécessaire. Le sol de la nef, comme nous l'avons déja recommandé, seroit élevé de plusieurs marches ; il en seroit de même pour le chœur & pour le sanctuaire. Si nous jugeons de la bonté de ce projet par l'accœuil qu'il a reçu de plusieurs personnes de l'Art, nous osons croire qu'on nous saura quelque gré d'en donner les plans dans les volumes suivants ; nous souhaiterions aussi pouvoir en donner les élévations & les coupes ; elles sont faites avec le plus grand soin, ainsi que toutes celles des autres monuments de cette espece ; mais elles ne sauroient trouver place dans ce cours à cause de la petitesse du format & de la multiplicité des planches qu'occasionneroient tous ces développements. Dans la suite nous pourrons les donner dans un autre ouvrage, si ce que nous présentons ici est accœuilli du plus grand nombre.

Il nous reste à présent à traiter en particulier des parties de détail répandues dans ces divers monuments ; mais avant d'y passer, disons quelque chose des bâtiments qui, pour l'ordinaire, sont limitrophes & dépendent, en quelque sorte, des édifices sacrés, tels que les Palais Episcopaux, les Séminaires, les Presbyteres, les Colléges, les Hôpitaux, les Cimetieres, les Sépultures, &c. autant de bâtiments compris dans la classe des édifices élevés pour l'utilité publique, & qui exigent chacun séparément un caractere particulier.



Des Palais Epiſcopaux.

En parlant des Palais des Rois, Chapitre VI de ce volume, nous avons dit que la décoration des Palais Epiſcopaux devoit tenir de celle de l'habitation des têtes couronnées ; nous dirons ici qu'ils doivent avoir une plus ou moins grande magnificence, ſelon les diverſes dignités des Prélats qui les font ériger. Nous ne citerons d'édifices en ce genre, que ceux conſtruits à Bourges, à Verdun & à Strasbourg : le premier, ſur les deſſins de Bullet ; les deux autres, ſur ceux de De Cotte ; ces trois Palais préſentent chacun ſéparément d'aſſez vaſtes édifices, contenant de grands appartements de parade, pluſieurs appartements particuliers, une Chapelle, une Bibliotheque, un Tribunal pour l'Officialité, des Secrétariats, des Archives ; enfin des logements pour les grands Vicaires, les Aumôniers, les Secrétaires & les autres Officiers attachés à la perſonne de l'Evêque.

En général la décoration extérieure & intérieure doit annoncer une certaine richeſſe, mais qui tienne plus à la diſpoſition des maſſes, & à la régularité des parties qui les diviſent, qu'à la profuſion des membres d'Architecture, & à la prodigalité des ornements. Pour l'ordinaire ces bâtiments ſont compoſés de deux étages ; dans celui du rez-de-chauſſée ſont diſtribués les appartements de ſociété & ceux de parade, au premier ceux d'habitation. Nous eſtimons que les combles apparents peuvent figurer dans l'ordonnance de leur décoration extérieure ; ils ſemblent leur procurer un caractere grave qui les diſtingue des autres Pa-

lais : mais c'eſt ici qu'il faut leur donner une proportion heureuſe, & choiſir les formes les plus convenables à en faire ſupporter l'application dans les bâtiments de ce genre ; autrement ils détruiſent preſque toujours l'idée de dignité que doivent préſenter au premier coup d'œuil les habitations des grands Seigneurs.

Dans la ſuite de ce Cours, nous donnerons les deſſins de celui que nous faiſons exécuter à Metz, & qui, dans un lieu aſſez reſſerré, ne laiſſe pas de contenir une quantité de beaux appartements, dignes de la magnificence du Prélat reſpectable qui le fait ériger. Nous donnerons auſſi les plans du Palais Archiépiſcopal qui va s'éxécuter inceſſamment à Cambray, édifice de même genre que le précédent, mais qui ſemble exiger néanmoins & plus de grandeur & plus de majeſté. Nous croyons que ce dernier projet ſera quelque plaiſir à nos Eleves, parce que ſa forme irréguliérement réguliere, nous a fourni les moyens de préſenter une diſpoſition neuve, dont néanmoins il ne faudroit pas ſe ſervir ſans néceſſité, mais qui, dans cette circonſtance, ſemble être autoriſée. Nous rendrons compte, en faiſant la deſcription des planches de ces deux édifices, du fruit qu'on peut tirer de ces projets à-peu-près de même genre, & d'une compoſition ſi différente.

Des Séminaires.

Les Séminaires (*q*) ſont des édifices ordinai-

(*q*) L'époque la plus ancienne de l'exiſtence des Séminaires, eſt la fin du IVe ſiecle. S. Auguſtin forma le premier en Afrique.

tement divisés en plusieurs corps de logis, liés ensemble par des aîles de bâtiments qui contiennent, à rez-de-chaussée, de grandes salles destinées pour l'instruction des Séminaristes, des réfectoirs, des cuisines, des boulangeries, des buchers, &c. Dans les principaux corps de logis doivent être distribués au premier étage, l'appartement du Supérieur, ceux des Professeurs, les dortoirs & quelques logements particuliers. On doit aussi, dans ces édifices, comprendre une Chapelle d'une certaine étendue, avec les dépendances qui sont de son ressort. Une Cour principale entourée de portiques, doit donner entrée à couvert, à tout l'intérieur des principaux bâti-

---

L'Espagne imita la coutume d'Afrique. Le second Concile de Tolède en reconnoît de deux espèces; la maison Episcopale où résident l'Evêque, son Chapitre, le principal Clergé, les Prêtres & les Diacres; & une demeure particuliere destinée aux jeunes Clercs, & où tous les membres du Clergé, à moins d'infirmité, étoient obligés de vivre réunis. Vers le milieu du VIe fiecle, la France imita l'exemple de l'Espagne. Le second Concile de Tours, en 566, nous fait connoître que les Evêques & leur Clergé étoient réunis dans une espèce de maison cloîtrée. A la fin du même fiecle le Pape Grégoire le Grand, fonda les Séminaires en Italie, & les fit établir en Angleterre avec la même régularité qu'en Afrique, en Espagne & en France: néanmoins on a remarqué que depuis ce temps jusqu'au Concile de Trente, l'usage des Séminaires avoit beaucoup varié, & qu'il s'y étoit glissé plus d'un abus; que c'est à Charlemagne qu'on doit le rétablissement de l'ancienne discipline. Ce grand Prince donna beaucoup de splendeur à ces établissements; mais ils la perdirent dans la suite. En sorte que ce n'est guère que que vers le milieu du quinzieme fiecle, qu'Eugene IV, touché des maux du Sacerdoce, rétablit tout dans le meilleur ordre. Il fut imité d'abord par l'Archevêque de Bordeaux, & ensuite à Rome, à Reims, à Tours, à Aix, à Toulouse, &c. Discipline qui fut confirmée par l'ordonnance de Blois & par l'Edit de Melun, qui enfin ont constaté en France l'état & la forme de cet établissement important qui subsiste aujourd'hui.

ments ; d'autres cours conduire aux cuisines, aux remises, aux écuries, &c. En général la décoration de ces bâtiments doit être simple, mais réguliere. Au reste, il ne faut pas entendre par la simplicité que nous recommandons, une Architecture destituée des grâces de l'Art, telle que celle du Séminaire de Saint-Sulpice, institué en 1642, & qui à peine seroit tolérable pour des Cazernes, ou pour un Hôpital de Province ; tous les édifices publics, de quelque genre qu'ils soient, devant se ressentir de la magnificence des Cités où ils se trouvent élevés. Voyez néanmoins les plans & les élévations du Séminaire que nous citons dans l'Architecture Françoise, Tome II, & la description que nous en avons faite, page 43 du même volume.

Nous persistons à croire, comme nous l'avons dit précédemment, que les Séminaires devroient être situés de maniere à figurer avec les communautés des Prêtres, faisant partie du Presbytere ou de la maison Curiale, afin que ces deux édifices puissent symétriser avec l'Eglise placée entre-deux, comme nous l'avons tracé dans un plan par masse, qui précédera, dans les volumes suivants, l'Eglise Paroissiale que nous proposons.

Des Presbyteres ou Maisons Curiales.

On appelle Presbytere (*r*) ou maison Curiale, un bâtiment destiné à la demeure d'un Pasteur, Curé d'une Eglise Paroissiale. On comprend aussi sous ce nom, les corps de logis qui en font

(*r*) Mot dérivé du grec, *Presbyterion*, assemblée de Prêtres.

partie, où logent & mangent en Communauté les Prêtres qui desservent une Paroisse. Tous ces bâtiments doivent être plus ou moins spacieux, selon la grandeur de l'Eglise & l'étendue du lieu. A rez-de-chaussée se pratique assez ordinairement un grand vestibule, propre à contenir les pauvres honteux, & attenant un ou plusieurs parloirs, pour y recevoir les bienfaiteurs de l'un & de l'autre sexe. Dans des bâtiments peu élevés, donnant sur des cours aérées, on distribue les cuisines, les réfectoirs, les buchers, &c. Autant qu'il est possible, on y doit aussi pratiquer un jardin d'une certaine étendue, planté de quinconces, & orné de tapis-verds. A côté du vestibule doit être un principal escalier qui mene à l'appartement du Pasteur; on en doit faire aussi plusieurs autres moins considérables, qui se communiquent ensemble par une gallerie commune, & conduisent aux coridors pratiqués dans les étages supérieurs où se trouvent placés les logements des Prêtres. Il faut observer que ces logements doivent être placés sur les cours & le jardin, dans le dessein d'éviter le bruit de la rue, qui nécessairement nuiroit au recœuillement & à l'étude des Ecclésiastiques. La décoration de ces bâtiments, comme celle des précédents, doit être simple, mais symétrique : il faut, comme nous l'avons recommandé, qu'elle figure avec le Séminaire; & l'un & l'autre se doivent communiquer par des portiques à rez-de-chaussée, & par des terrasses au premier étage. Sans doute que l'ensemble de ces bâtiments, réunis avec l'Eglise, occuperoit un terrein considérable; mais il faut se rappeler les moyens que nous avons proposés pour y parvenir, & alors on ne regardera peut-être plus cette idée comme de spéculation, & comme

une entreprise au-dessus des fonds ordinairement destinés pour ces sortes d'institutions. Ces maisons, pour être divisées en plusieurs parties, n'en coûtent pas moins des sommes considérables, sans avoir les avantages du projet général que nous proposons. D'ailleurs qu'on y réfléchisse, ne nous faut-il pas des Places dans nos Cités? Sans nuire en rien à leur destination particuliere, qui empêcheroit de les faire servir d'issue à nos Eglises? Qu'à ces Places, doublement nécessaires, on ajoûte le terrein qu'eût occupé chacun des bâtiments que nous cherchons à rassembler ici, & qui construits çà & là, ne produisent ni ensemble ni commodité, ni de véritable beauté, & l'on verra qu'il y auroit peut-être de l'économie à comprendre, dans un même projet, la disposition des Eglises Paroissiales, des Séminaires & des Presbytères; d'où résulteroit, & l'utilité publique & la magnificence de la Capitale. Nous l'avons déja remarqué, sans doute il faudroit du temps pour parvenir au remboursement des maisons qu'il seroit nécessaire d'acquérir pour en faciliter l'exécution. Mais que l'on commence par les bâtiments d'économie, dans la plus grande partie du terrein précieux des jardins de nos Monasteres, & que dans la suite on en applique les revenus à construire de nouvelles Paroisses & les bâtiments dont nous parlons.



Des Colléges.

Les Colléges sont ordinairement de fondation Royale ; & comme tels ils doivent s'annoncer avec une certaine magnificence, par leur disposition, leur situation & leur ordonnance : ces édifices destinés à enseigner les Sciences & les Belles-Lettres, doivent avoir de grandes cours, des bâtiments commodes pour les salles d'exercices, le logement des Professeurs & des Pensionnaires ; ils doivent aussi contenir une assez belle Chapelle ; enfin des dépendances relatives à l'étendue des principaux bâtiments, & du revenu attâché à ces institutions publiques, destinées pour l'éducation des jeunes Cioyens : néanmoins les quartiers où l'on est souvent obligé d'élever ces bâtiments, ne permettent pas toujours de les rendre assez spacieux ; alors on a recours à la réitération des étages, on fait les corps de logis doubles, & on les prive de jardins ; auxquels on substitue des cours particulieres, indépendantes de celles d'entrée, & qui toutes servent à procurer de la salubrité, & aux salles d'exercices & aux logements d'habitation. Le Collége de Mazarin à Paris, bâti sur les dessins de d'Orbay, est un des mieux situés, & dont la disposition soit la mieux entendue, quoiqu'il occupe moins d'espace que plusieurs autres élevés dans cette Capitale ; son Eglise particuliérement, est un ouvrage de génie, qui mérite l'attention de nos Eleves ; ils en trouveront les plans, ainsi que celui du Collége, dans l'Architecture Françoise, Tome II ; celui des Peres Jésuites à Rome, appelé *le Collége Romain*, du dessin de *Barthélemi Amanato*, est aussi d'une décoration fort estimée ; celui de la Fléche, en Anjou, passe

encore pour un des grands bâtiments en ce genre ; & des plus réguliers.

Lorſque ces ſortes d'édifices fondés par des particuliers, ſont de peu d'importance, on réduit les bâtiments qui les compoſent à fort peu d'étendue, & l'on éleve ſur les rues qui y donnent entrée des maiſons à loyer qui en augmentent les revenus ; ce qui procure dans les grandes Villes une plus grande quantité d'habitations de ce dernier genre. En parlant de cet objet d'économie, notre intention eſt de déterminer nos Eleves à ne pas toujours s'occuper de projets faſtueux, mais de s'appliquer ſouvent à les réduire dans un terrein très reſſerré. Qu'ils y prennent garde, cette étude qui a ſes difficultés ne leur eſt guere moins utile que les compoſitions qu'ils entreprennent ſouvent, & qui, pour la plupart, ſont au-deſſus de leurs forces; ou, ce qui eſt pis encore, dont ils négligent les détails & les développements, pour paſſer à d'autres projets encore plus vagues, & qu'ils ne font qu'effleurer. Qu'ils en croient notre expérience, qu'ils s'attachent d'abord à tirer parti d'un terrein montueux, irrégulier & peu ſpacieux ; qu'ils s'aſſujettiſſent aux conditions preſcrites par un programme, ou données par un propriétaire; qu'ils y obſervent ſur-tout l'eſprit de convenance & celui d'économie, utile à tous les genres de productions ; du moins nous leur recommanderons qu'après avoir donné l'eſſor à leur imagination, ils s'appliquent à réduire leur travail à la moitié de la dépenſe, enſuite au quart, réſultat où aboutiſſent preſque toutes les entrepriſes de nos jours ; autrement, faute de revenir ſur leurs pas, & de s'accoutumer à cette maniere d'opérer dans leurs débuts, ils n'enfantent plus que

que des chimeres qui déconcertent les perſonnes qui ſont bâtir & les déterminent, en quelque ſorte, à s'adreſſer à des Artiſans ſubalternes qui, méconnoiſſant les préceptes & les reſſources de l'Art, contribuent à perpétuer le mauvais goût & à remplir Paris de bâtiments qui, le plus ſouvent, deshonorent la Nation, le Propriétaire & leur Auteur.

Des Hôpitaux.

Il en eſt de pluſieurs eſpeces, les uns deſtinés à contenir les pauvres, tel que l'Hôpital-Général; les malfaiteurs, tel que Bicêtre; les femmes de mauvaiſe vie, tel que la Salpétriere; les autres ſont connus ſous le nom d'Hôtel-Dieu, de la Charité, des Incurables, &c. Ces derniers ſont réſervés à Paris pour les malades de l'un & de l'autre ſexe; mais ils manquent preſque tous des commodités qui leur ſont néceſſaires, parce que n'ayant pas été, pour la plupart, bâtis pour leur uſage préſent, ils ſont ou mal ſitués, ou trop reſſerrés, ou peu ſalubres.

Ordinairement les Hôpitaux doivent être compoſés d'une aſſez grande Egliſe, de pluſieurs corps de bâtiments expoſés au ſeptentrion, iſolés & ſéparés par de grandes cours; on y doit pratiquer des terraſſes, des promenades, des préaux & généralement tout ce qui peut contribuer à adoucir les infirmités humaines, & calmer le déſeſpoir des coupables. Le Château de Bicêtre & l'Hôpital Saint-Louis ſont les ſeuls bâtiments de ce genre qui, chez nous, méritent quelque conſidération, ainſi que l'Egliſe de la Salpétriere; la plupart de nos autres Hôpitaux, deſtinés pour les malades, ſont ſi bornés dans leur étendue, qu'il eſt inconcevable qu'on ait négligé juſqu'à préſent l'agrandiſſe-

ment & la multiplicité de ces aſyles de la charité chrétienne. Il viendra un temps, ſans doute, où l'on s'occupera plus ſérieuſement de la conſtruction de ces édifices de la premiere utilité, qu'on prendra ſoin de les placer aux extrémités de la Ville, & qu'on établira dans le ſein de la Capitale, des dépôts où les malades ſeront tranſportés de chez eux, & de-là à leur deſtination, ſelon le quartier & le genre des maladies. Ces dépôts ne pourroient-ils pas être contenus dans les Couvents de l'un & de l'autre ſexe, où dans des beſoins preſſants, les malades ſeroient à portée de recevoir les ſecours ſpirituels & temporels?

Nous préférerions peut-être pluſieurs Hôpitaux à un ſeul très-étendu, les malades en ſeroient mieux ſoignés; il y régneroit moins de confuſion, la manutention en deviendroit plus aiſée, les Adminiſtrateurs plus attentifs; enfin les gens du monde fréquenteroient plus volontiers ces lieux d'hoſpitalité pour y ſecourir les pauvres de leur ſuperflu. Qu'on y réfléchiſſe; quoi de plus intéreſſant pour les hommes de bien que de contribuer au ſoulagement de leurs ſemblables? Quoi de plus ſatisfaiſant pour le gouvernement que de porter ſon attention ſur cette partie de l'adminiſtration publique? Quoi de plus conſolant encore pour le plus grand nombre des familles indigentes contenues dans cette vaſte Cité, que d'être aſſurées en cas d'infirmité d'y pouvoir décemment obtenir les ſecours qu'elles n'oſent eſpérer au milieu de tant de Citoyens qui vivent dans l'abondance & la diſſipation?

Nous avons deſiré précédemment que l'on conſtruisît à Paris des places publiques, des théâtres & tant d'autres bâtiments pour la magnificence & même pour la frivolité; combien n'aurions-nous

pas à nous reprocher, si nous n'insistions pas ici sur la nécessité d'en élever d'une pareille utilité? D'ailleurs quel bien plus réel que de s'occuper à fonder des asyles salubres pour les personnes infirmes? Jetons les yeux sur les pauvres, affligés des maux, presque toujours inséparables de la vie humaine; combien de malades languissent chez eux plutôt que de s'exposer à partager les secours qui leur sont offerts? ou parce que ces bâtiments sont en trop petit nombre, ou parce que les salles qu'ils contiennent sont trop peu aérées. On doit applaudir sans doute à ces premiers établissements, excellents par les principes qui les ont fait fonder, mais qui, aujourd'hui, exigent d'être agrandis à raison du plus grand nombre des habitants, parce qu'en les examinant avec des yeux philosophiques, ils semblent plutôt être entretenus pour servir d'école aux Étudiants en Médecine & en Chirurgie, que pour y procurer à nos semblables les secours qui leur sont nécessaires. (*s*)

(*s*) Nous avions dessein de donner, dans les volumes suivants de ce Cours, un projet d'Hôtel-Dieu que nous avons fait sur le terrein de celui de l'Hôpital de Saint Louis; mais comme tous les édifices dont nous traitons dans ce Chapitre, ne peuvent se trouver gravés dans cet ouvrage, nous nous proposons à l'avenir, si celui-ci est accœuilli, de donner les dessins particuliers de chaque genre de bâtiments, soit ceux déja exécutés par nos grands Maîtres, soit ceux de notre composition. Ces dessins fourniront aux jeunes Citoyens qui se voueront à l'Architecture, un ou plusieurs exemples de chaque espèce, avec une description qui leur tiendra lieu de programme, pour traiter à fond & de nouveau tous les genres de productions dans l'Architecture, considérée par rapport à l'utilité, à la sûreté, à l'habitation & à la magnificence. Ce que nous n'avons pu présenter ici que par abréviation, nous pourrons donc le donner avec beaucoup plus d'étendue dans un autre ouvrage qui servira de suite à ces Leçons, & offrira alors un corps complet de tout ce qu'on peut donner d'intéressant sur notre Art.

Des Cimetieres.

Un Cimetiere (*t*) eſt un lieu public découvert dans ſa plus grande partie, & ordinairement deſtiné à enterrer le commun des Citoyens. Les perſonnes de diſtinction qui ont méconnu le faſte pendant leur vie, & qui n'en veulent laiſſer aucunes traces après leur mort, choiſiſſent auſſi de préférence & par humilité ce lieu public pour leur Sépulture. Les terreins qui les compoſent ſont le plus ſouvent limitrophes de nos Egliſes Paroiſſiales ; il ſeroit eſſenciel cependant, pour plus de ſalubrité, que ces Cimetieres fuſſent placés vers les extrémités de la Ville, & qu'on choisît à cet effet un lieu vaſte, au milieu duquel on pratiqueroit un préau d'environ cent toiſes de diamêtre, entouré de charniers, couverts & percés intérieurement par des arcades ſurbaiſſées. Les pieds-droits de ces arcades devroient être chargés de boſſages, & ceux-ci de vermiculures, genre d'ornement analogue à la deſtruction de la matiere. Sur les murs de clôture, dans le fond des charniers, ſeroient feintes de pareilles arcades, dans l'enfoncement deſquelles ſeroient contenus les cénotaphes des familles qui auroient rendu quelque ſervice à la patrie, & au-deſſous ſeroient conſtruites des catacombes particulieres (*u*) deſtinées à leur ſépulture.

(*t*) On écrivoit anciennement *Cemetiere*, du latin *Cœmeterium*, fait du grec *Koimeterion*, lieu où l'on dort, ou lieu de ſépulture. C'eſt dans les Cimetieres qu'on a bâti les premieres Egliſes, parce que les Martyrs y étant enterrés, ces lieux étoient déja ſanctifiés ; de-là vient l'uſage de ne conſacter aucun autel, ſans y renfermer quelque relique de Martyr.

(*u*) *Catacombe*, de l'italien *Catacombe*, retraite ſouterreine ;

Au-dessus de ces charniers s'éleveroient des galleries propres à contenir indistinctement les ossements des fideles qui auroient anciennement été inhumés dans le Cimetiere proprement dit ; ces galleries seroient terminées par des toitures assez élevées & couvertes d'ardoises, dont la teinte sombre ne contribueroit pas peu à donner à tout cet ensemble un air lugubre, capable d'annoncer au premier coup d'œuil ce séjour de ténebres. Au milieu du préau seroit élevée une grande pyramide d'une ordonnance rustique, qui, dans son intérieur, contiendroit une chapelle sépulcrale, où continuellement on célébreroit l'Office des morts. Dans les quatre angles de cette partie découverte, & dans un certain enfoncement, seroient placées autant de catacombes, dont les ouvertures seroient exposées au nord, & les murs de revêtissements, couronnés d'appuis, garnis d'urnes sépulcrales, & environnés de cyprès. Au-dessus de la voûte souterreine de ces catacombes, seroit élevé un soubassement surmonté d'une croix grouppée avec des attributs mortuaires. On prendroit soin de tenir le sol du préau de deux ou trois pieds au-dessous de celui des charniers, & celui-ci d'environ trois marches, moins élevé que le niveau des rues qui y donneroient entrée ; cette inégalité de sol con-

il s'en voit à Rome près l'Eglise de Saint-Sébastien, où les Chrétiens se cachoient pendant la persécution de la primitive Eglise, & où ils enterroient les corps des Martyrs. Ces Catacombes étoient des especes de galleries qui communiquoient les unes aux autres, & qui s'étendoient souvent jusqu'à une lieue de Rome : les morts y étoient enfermés dans des cercœuils de brique ou de marbre, fermés très-exactement, & sur lesquels on gravoit le nom des morts, mais le plus souvent ce chiffre XP, interprété *pro Christo*.

tribueroit, en quelque sorte, à donner à ces monuments un caractere distinctif, capable de retracer aux vivants l'image du séjour terrible, mais inévitable, que nous devons habiter après la mort.

Le Cimetiere de l'Eglise de Sainte-Croix à Orléans (x), est celui qui nous paroît le plus conforme à l'idée que nous traçons ici & que nous avons communiquée à plusieurs des Eleves qui nous sont confiés. (y)

Qu'on nous permette de revenir sur la nécessité de supprimer les Cimetieres placés dans l'intérieur de la Ville. Cette nécessité est sensible, & à cause des exhalaisons pestilencielles qu'ils occasionnent dans cette Capitale, & parce qu'ils nous privent d'un terrein précieux qui pourroit être employé plus utilement dans son enceinte. Nous nous souvenons qu'il y a quelques années ce projet avoit été agréé par le Gouvernement ; nous ignorons les causes qui en ont empêché l'exécution ; mais nous osons insister sur la nécessité de ce transport, aussi-bien que sur celui des tueries qu'on a vues sur le point d'être transférées au-delà des barrieres, deux objets dont il est également

(x) Voyez la description que nous en avons faite, insérée dans le recœuil manuscrit, contenant les plans, coupes & élévations du Château de Blois, fait en 1750 par ordre de M. le Marquis de Marigny, pour le Cabinet du Roi à Versailles.

(y) C'est d'après cette idée, que le sieur Desprez a dressé un projet de ce genre, fort intéressant, qui a remporté derniérement un prix d'émulation à l'Académie Royale d'Architecture, & qu'il vient de rendre public en le dédiant à M. de Voltaire. Nous annonçons avec plaisir cette production capable d'indiquer les talents de ce jeune Citoyen, actuellement Professeur à l'Ecole Militaire.

important de s'occuper pour rendre les habitations de cette Ville immenſe, plus ſalubres, & la circulation des Citoyens plus aiſée.

Des Sépultures en particulier.

On appelle ainſi les lieux ſouterreins, deſtinés à contenir les cercœuils où repoſent les corps d'une même famille. Ordinairement ils ſont pratiqués dans nos Egliſes ſous des chapelles particulieres, dans leſquelles on éleve des cénotaphes ou mauſolées ſomptueux : telle qu'on a vu à Saint-Denis la chapelle des Valois ; qu'on remarque aujourd'hui celle d'Orléans aux Céleſtins de Paris, & pluſieurs autres en différents édifices ſacrés de cette Capitale. Ces Mauſolées ou Cénotaphes ſe conſtruiſent en marbre blanc, tel que celui du Cardinal de Richelieu à la Sorbonne, ou en marbre de couleur, comme celui de M. Languet de Gergy à Saint-Sulpice, déja cité, en parlant des Mauſolées dans le Chapitre précédent, où nous avons auſſi deſiré que l'Architecte donnât les deſſins de ces monuments funéraires : nous le répétons encore ici, parce que nous ſommes perſuadés qu'il eſt du reſſort de l'Architecture d'en aſſigner les formes, les proportions & les relations, avec l'enſemble des lieux où ils s'élevent, & que la Sculpture enſuite doit déployer toutes ſes reſſources, pour que, réunie avec l'Architecture, l'un & l'autre concourent à produire un véritable chef-d'œuvre. Nous penſons auſſi que des attributs ſacrés, groupés avec les vertus pacifiques des grands hommes, à la mémoire deſquels ils ſont dreſſés, doivent ſymboliſer ces monuments ; que des inſcriptions & des armoi-

ries peuvent indiquer le rang & la dignité des défunts; mais qu'il faut uſer modérément de ces derniers moyens, & n'employer que ceux qui ont le plus de rapport avec la Religion. Combien d'Artiſtes qui, pour avoir négligé ce que nous recommandons, ont confondu, contre toute idée de vraiſſemblance, dans les productions de ce genre, & les attributs prophanes & ceux du chriſtianiſme? Exemple dangereux qui porte nos Elèves à ſe tout permettre & à négliger dans leur compoſitions le caractere propre à l'objet dont ils ſont ſpécialement chargés.

Nous répétons encore, à propos des Sépultures dont nous parlons, ce que nous avons dit à l'égard des tombeaux des riches particuliers, qu'il feroit mieux de les reléguer dans des lieux ſéparés, mais limitrophes de nos Egliſes, dans le deſſein d'offrir avec plus de décence ces ouvrages de l'Art à la curioſité des connoiſſeurs, & parce que ces Sépultures nuiſent néceſſairement à la ſalubrité qu'il importe de procurer à nos Temples. D'ailleurs, par-là nos Sculpteurs célèbres, moins retenus dans leurs compoſitions, pourroient donner plus d'eſſor à leur génie, introduire des allégories plus pittoreſques, haſarder des nudités; enfin déployer toutes les grâces de l'Art, ce qui ne ſe doit ni ne ſe peut toujours, lorſque ces faſtes de la vanité humaine ſe trouvent placés dans nos Egliſes, où tout doit être ſacré, ſimple & ſublime.

Des Charniers.

On appelle ordinairement Charniers, de grandes galleries baſſes qui circulent autour du rond-point, & quelquefois le long des bas-côtés de nos Egliſes;

& qui sont destinées pour les Instructions Pastorales, à faire les Cathéchismes, où l'on administre le Sacrement de Pénitence, & où, dans des Chapelles particulieres qui y sont distribuées, on donne la Communion aux Fideles. C'est aussi dans ce lieu de retraite, qu'on enterre les Paroissiens aisés: nous le répétons, pratique contraire à la salubrité. Ce sont en général autant d'objets qui ne devroient jamais être confondus, & qui demandent autant de lieux relatifs à leur destination particuliere; autrement il en résulte presque toujours une très-grande distraction, de la confusion, moins de recœuillement; il s'en exhale d'ailleurs des vapeurs d'autant plus funestes, qu'elle paroissent plus insensibles à la portion du Clergé, qui vouée par état à l'instruction Chrétienne, y respire continuellement un air fort nuisible.

On appelle encore Charniers (z) plus proprement dits, de grandes galleries ou portiques, voutés & sans fermeture, pratiqués à rez-de-chaussée au tour de nos cimetieres, tels que ceux des Saints-Innocents à Paris, ou ceux du cimetiere de Sainte-Croix d'Orléans, dont nous avons parlé précédemment. Répétons encore une fois, que nous desirerions que ces derniers, destinés à la sépulture des morts, fussent placés extérieurement, & jamais dans l'intérieur de nos Eglises, particuliérement dans les Paroissiales; celles-ci étant infiniment plus fréquentées par le peuple, que les Eglises Canoniales, Conventuelles, &c. Il nous semble que les galleries destinées pour la Confession devroient être placées dans les lieux les plus recœuillis & les moins exposés aux regards de

(z) Ces Charniers s'appellent ainsi, du latin *Carnarium*.

la multitude; que ceux où se font les Catéchismes & autres instructions pastorales, devroient leur être opposés; qu'enfin la Pâque devroit être administrée dans des Chapelles particulieres, dont l'entrée ne fût permise qu'à ceux appelés à la Communion: autant de précautions qui nous paroissent nécessaires dans la composition ou le projet d'une Eglise Paroissiale. Que d'attention n'exige-t-on pas de l'Architecte, lorsqu'il s'agit seulement du plan d'un bâtiment de quelque importance! Que de difficultés à vaincre pour parvenir à celui d'une maison particuliere! Que de bien plus importants objets à remplir, lorsqu'il s'agit du dessin d'un édifice sacré! suffit-il d'y employer les regles de l'Art? Non sans doute, une situation avantageuse, une belle disposition, une ordonnance grave, toutes les commodités relatives dans la distribution des différentes parties qui le composent, une structure ingénieuse, mais économique; enfin l'esprit de convenance réparti sur chaque objet, doivent être les guides des Architectes, qui ont pour but de produire un ensemble accompli en ce genre.

Après avoir parlé de nos Eglises d'une maniere générale & des différents bâtiments qui en sont une suite, entrons à présent dans quelques détails concernant les diverses parties qui contribuent à leur décoration extérieure & intérieure. Parlons d'abord de leurs portails, des porches, des tours, des clochers, de leurs façades latérales; ensuite nous traiterons des nefs, des bas-côtés, des chœurs, des sanctuaires, des autels, &c. &c. & nous tâcherons d'assigner à chacun de ces objets un caractere particulier, qui pourra déterminer nos Eleves à réfléchir à celui qu'il convient de donner à toutes ces différentes productions de l'Architecture.

DES DIFFÉRENTES PARTIES QUI CONTRIBUENT A LA DÉCORATION EXTÉRIEURE DE NOS TEMPLES.

Des Portails.

Les Portails (*a*) d'Eglise doivent annoncer par le caractere de leur ordonnance le genre du monument auquel ils appartiennent, & dont ils forment la principale entrée. Nous ne parlons point ici de ceux placés assez ordinairement aux extrémités de la croisée dans chaque face latérale; ils doivent être moins considérables, quoique toujours assortis à la magnificence de l'édifice. Entrons dans quelques détails touchant l'ordonnance des principaux Portails des Métropoles, des Eglises Paroissiales, de ceux des Eglises en rotonde & de

(*a*) *Portails*, on en distingue de deux espèces; les premiers & les plus considérables, sont ceux qui servent de frontispice à l'entrée de nos Temples; les deuxiémes se placent à chaque extrémité de la croisée, tels qu'il s'en remarque à la Paroisse de Saint-Sulpice; le premier du dessin du Chevalier Servandoni; les deux autres sur les dessins de Gilles-Marie Oppenort, Architecte, & l'un des plus grands Dessinateurs de notre temps, mort en 1730. On en distingue aussi de deux sortes; ceux d'une Architecture Gothique, tel que celui de Notre-Dame à Paris, celui de Reims, de Sainte-Trophime d'Arles, &c. ceux d'une Architecture dans le goût antique, tel que celui de Saint-Gervais, du Noviciat des Jésuites, &c. On nomme seulement *Portiques*, les Portails d'Eglise d'Architecture antique qu'on éleve au-devant & environ au tiers de la hauteur des anciens Portails Gothiques, tels que se remarquent celui de l'Eglise de la Culture Sainte-Catherine, du dessin du Pere de Creil, & celui que nous venons de faire construire au-devant du Portail Gothique de la Cathédrale de Metz, en face de la Place de l'Evêché.

ceux qui servent de frontispice à nos Eglises conventuelles.

Le Portail d'une Métropole, ainsi que celui d'une Eglise Cathédrale, doit embrasser toute la largeur de l'édifice, avoir une grande élévation, être accoté par deux tours plus élevées encore, & s'annoncer par un porche extérieur d'une assez vaste étendue. Des plattes-formes couronnées par des balustrades doivent terminer sa partie supérieure, un mouvement rectiligne indiquer ses principaux avant-corps; en un mot, une grande Architecture & une Sculpture sagement distribuée doivent faire connoître au premier coup d'œuil que ce frontispice appartient à la principale Eglise de la Capitale. Plusieurs Portails de nos anciennes Eglises Gothiques désignent assez-bien les masses dont nous parlons; & nous serions tentés de croire que si à ces beautés d'ensemble on pouvoit joindre les proportions que nous tenons des Grecs & des Romains, on parviendroit sans doute à créer plus d'un chef-d'œuvre en ce genre.

Après ces especes de frontispices, ceux de nos Eglises Paroissiales tiennent le premier rang; nous croyons néanmoins qu'on abuse trop communément d'y placer plusieurs ordres élevés les uns au-dessus des autres : celui de Saint-Gervais, qui long-temps a passé pour un miracle de l'Art, nous affecte peu. Les trois ordres Grecs que Debrosse y a introduits, & dont nous avons donné les mesures, planche XC, sa forme pyramidale, un caractere assez bien soutenu dans les principales parties ont fait sa célébrité; mais lorsqu'on passe à ses détails & qu'on veut se rendre compte, comme nous l'avons déja fait, des procédés employés par l'Architecte, le prestige cesse

jamais on ne nous perſuadera que trois ordres puiſſent raiſonnablement diviſer & comprendre la hauteur d'un monument, dont la véritable beauté intérieure conſiſte dans l'élévation des piliers ou colonnes, qui avec la voûte ne doivent préſenter qu'une ſeule & même continuité verticale, laquelle, autant qu'il eſt poſſible, ne doit pas être interrompue par des corps horiſontaux.

Le Portail de Saint-Sulpice du deſſin du Chevalier Servandoni nous paroît en ceci avoir le même défaut; mais du moins le mouvement de ſes plans, une marche ingénieuſe & des détails heureux dédommagent-ils de la réitération des ordres que nous déſapprouvons; & certainement ſi ce monument par ſa très-grande élévation n'anéantiſſoit, pour ainſi-dire, l'étendue aſſez limitée de ſon Egliſe, nous le croirions de beaucoup ſupérieur à celui de Saint-Gervais. Nous ne parlerons point de celui de Saint-Roch ni de celui de Saint-Louis à Verſailles, ils ſont trop inférieurs, particuliérement le dernier, à ceux que nous venons de citer. Du moins dans les deux premiers y a-t-il beaucoup à puiſer pour nos Eleves; au-lieu que dans celui de Saint-Roch il y a peu à imiter, & au contraire, tout à éviter dans celui de Saint-Louis à Verſailles.

Nous ne dirons rien de celui qui s'éleve à Saint-Euſtache, ni de celui qui doit ſervir de frontiſpice à l'Egliſe de la Magdeleine; nous ne nous permettons point ici de dire notre ſentiment ſur les ouvrages de l'Art qui ne ſont pas entiérement achevés, l'Architecte juſqu'à ce moment étant libre de revenir ſur ſes pas pour conduire ſa production au dernier degré de ſupériorité. D'ailleurs, que n'avons nous pas à eſpérer de la capa-

cité des deux Architectes à qui ces entreprises célèbres sont confiées !

Les frontispices destinés à annoncer l'entrée des Eglises de fondation Royale, telles que sont à Paris le Val-de-Grâce & les Invalides, doivent être d'un tout autre genre. Nous pensons que comme partout ailleurs, mais particuliérement ici, un seul ordre y doit suffire, tel que celui qu'on éleve à la nouvelle Eglise de Sainte-Genevieve, monument digne de la Nation & des talents de l'Architecte; celui des Invalides composé de deux ordres nous paroît d'une trop petite fabrique, quoique d'une composition ingénieuse; nous sommes en quelque sorte moins contents encore de celui du Val-de-Grâce, sur-tout du second ordre ajouté sur le premier, qui est du dessin de François Mansard. Nous ne mettrons point ici en parallele avec ceux que nous venons de citer, les Portails des Dames Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, de la Conception, porte Saint-Honoré, de la Visitation à Chaillot, & de l'Annonciade à Saint-Denis, dont nous avons parlé plus d'une fois avec éloge; parce que plusieurs d'entr'eux, réduits à un très-petit module doivent être considérés en particulier, & imités par nos Eleves dans les entreprises d'une moindre importance. Nous rangeons aussi dans cette derniere classe celui dont nous avons donné les dessins pour Metz, & que nous avons décrit dans ce Volume, pag. 93, planche XXXIV.

A l'égard des Portails de nos Eglises conventuelles, nous croyons qu'il faut non-seulement n'y employer qu'un seul ordre, mais encore ne le placer que dans l'avant-corps, pour désigner seulement le porche extérieur que nous avons

recommandé devoir précéder toutes nos Eglifes. Nous ne connoiffons rien d'intéreffant à citer en ce genre, que celui des Minimes par François Manfard, fupérieur à beaucoup d'égards à celui de l'Oratoire. Que pourrions-nous dire du Portail des Petits-Peres, où préfident les ordres Ionique & Corinthien-pilaftres; l'Architecte les a préférés ici, parce que fans doute il s'étoit apperçu trop tard de l'irrégularité du Dorique & de l'Ionique qu'il avoit employés à celui des Bernabites, ainfi que nous l'avons remarqué, pag. 197 de ce Volume, planche LXXXVII, où nous renvoyons. Nous ne citerons pas non plus pour exemple celui de Saint-Louis du Louvre, dont le plan eft de forme concave & convexe, & où un ordre Ionique avec un entablement, tantôt modillonnaire, tantôt denticulaire, offre moins une Architecture grave & réguliere qu'une compofition pittorefque & hafardée. Nous citerons encore moins celui de la Charité, dont l'ordonnance de l'Architecture nous paroît au-deffous de la médiocrité, ainfi que celle du Portail qui vient de s'élever aux Jacobins du Faubourg Saint-Germain; ce dernier raffemble toutes les imperfections répandues dans les précédents. Ces vérités quoiqu'impartiales font dures fans doute, mais on ne doit pas s'attendre à ne trouver que des éloges dans un ouvrage tel que celui-ci, parce que fi le jeune Artifte n'apprend de bonne heure à connoître les défauts, il deviendra incapable d'imiter les beautés de l'Art. Qu'on fe reffouvienne donc que c'eft pour des Eleves que nous écrivons; que pour cela nous croyons devoir leur faire part de ce que plus de trente années nous ont offert de réflexions & d'expérience; & qu'il eft indifpenfable de leur montrer même en

quoi les plus grands Maitres ne sont pas toujours à imiter.

Nous osons citer içi le Portail d'une Eglise conventuelle qui nous a été demandé pour la Flandre, non que nous le croyions sans défauts; mais nous avons cherché du moins à lui donner le vrai caractere qui convient à un frontispice de cette espece, malgré les sujétions qui nous ont été imposées, & par le local & par l'usage du pays. On trouvera ce dessin dans les volumes suivants.

Des Porches.

Un Porche (*b*) est un lieu couvert & élevé de plusieurs marches, faisant partie du portail d'une Eglise. La décoration des Porches consiste ordinairement dans la disposition & l'arrangement de plusieurs colonnes isolées, soutenant des plattes-bandes ornées par des cassettes comparties régulièrement. Les Porches, non-seulement servent à embellir la décoration des frontispices des Temples, & à annoncer la dignité de leur intérieur;

(*b*) Les Porches, comme nous l'entendons, se placent extérieurement à l'entrée de nos Temples. Dans ce cas nous les préférons déterminés par des lignes droites & paralleles dans leur plan : il s'en fait néanmoins de circulaires, comme celui de l'Eglise de Notre-Dame de la Paix à Rome, reltauré par Pietre de Cortone; de fermés par des grilles de fer, comme à Saint-Pierre de Rome, & dans Paris a Saint-Germain-l'Auxerrois. On appelle *Porches à Tambour*, ceux pratiqués en menuiserie dans l'intérieur de nos Eglises, lorsqu'elles n'ont point de Porche extérieur, comme à Saint-Roch & ailleurs.

On appelle aussi *Porche* dans nos Palais & dans nos Hôtels, toute espèce de vestibules à rez de-chaussée, sous lesquels passent les voitures; ils se font aussi de plusieurs formes, comme nous le dirons ailleurs en parlant de ceux du Louvre, du Palais du Luxembourg, de l'Hôtel de Beauvais, &c.

mais

mais aussi à préparer les fideles au recoeuillement, & à leur rappeler la décence avec laquelle ils doivent se présenter dans les demeures sacrées. Nos Palais sont précédés, le plus souvent, de Porches extérieurs où descendent à couvert les personnes qui viennent les visiter; les appartements de presque tous nos bâtiments sont précédés par des vestibules; pourquoi négliger à l'entrée de la plupart de nos Eglises les Porches dont nous traitons ici? Anciennement destinés à la retraite des Pécheurs, ils devroient chez nous servir d'asile aux pauvres, pour y recevoir les aumônes des fideles, au-lieu de les troubler par leur importunité pendant le Service Divin.

Lorsque les Porches des Temples doivent être terminés par un fronton, couronnement plus convenable ici que par-tout ailleurs, il faut auparavant considérer si leur ordonnance, relativement à la grandeur de l'édifice, sera *tétrastyle* ou de quatre colonnes de front, *hexastyle* ou de six colonnes, *octostyle* ou de huit colonnes; enfin *décastyle* ou de dix colonnes: afin de ne pas risquer inconsidérément de donner trop de base au fronton, & un air de pesanteur à l'ordonnance extérieure du frontispice; & dans le cas où cet inconvénient seroit à craindre, parce qu'on auroit dû faire choix de celui de dix colonnes, il faudroit ou renoncer au fronton ou former un avant-corps *hexastyle* ou de six colonnes, & faire retourner sur celui-ci le fronton; ce qui procureroit à sa décoration une forme pyramidale qui ne peut que faire un bon effet.

Nous sommes d'avis, lorsqu'on orne le tympan des frontons des portails d'Eglise, ce qui souvent est indispensable, qu'on préfere un bas-relief analogue à la dédicace du monument, toujours plus

convenable que les blâfons, les armoiries & les fupports qu'on y place ordinairement, & qui paroiffent plus propres à annoncer l'oftentation des Fondateurs qu'à défigner leur zele & leur amour pour la Religion. Nous fommes auffi d'avis de préférer les formes rectilignes à toutes autres dans le plan des Porches, principalement lorfqu'il s'agit de ceux des Métropoles, des Cathédrales & des Eglifes Paroiffiales; les formes circulaires, elliptiques ou à pans n'étant guère convenables que pour les Eglifes en rotonde, les Chapelles des Colléges, &c. Ces Porches, ouverts en dehors par les entrecolonnements, fe ferment par des grilles de fer qui en défendent l'entrée pendant la nuit; mais alors elles font un mauvais effet avec l'ordonnance de l'Architecture. Nous défirerions que pour éviter cet inconvénient, on plaçât des grilles à quelque diftance & tout au pourtour du monument; comme il s'en voit à Saint-Paul de Londres, & qu'on en remarque à la Place Royale, au centre defquelles eft élevée la Statue de Louis XIII; ou ce qui feroit plus convenable encore, qu'on établît une garde qui veillât fans ceffe & à la fûreté & à la décence qu'il convient d'obferver dès l'extérieur de nos Temples. N'ufe-t-on pas de ces moyens pour les Palais Epifcopaux, les Bâtiments Militaires, les Hôtels-de-Ville? Tout n'indique-t-il pas ici le même befoin? cependant nous ofons le répéter, rien de fi négligé que l'abord de ces édifices facrés, & fouvent rien de fi peu foigné que leur intérieur.

Des Tours.

Les Tours font affez fouvent, ou les accompagnements, ou l'une des principales parties des por-

tails d'Eglise, la forme de leur plan est ordinairement quadrangulaire, & elles sont construites en pierre depuis leur base jusqu'à leur sommet : on a prétendu long-temps qu'il n'y avoit que les Métropoles qui dussent avoir deux Tours, comme étant les principales Eglises des Capitales, ainsi que nous l'avons dit plus haut, & qu'on l'a pratiqué dans presque tous nos ouvrages Gothiques : aujourd'hui dans nos Paroisses, on en éleve aussi deux, telles qu'on vient d'en faire à Saint-Sulpice & qu'on le projette pour le portail de l'Eglise Saint-Eustache. Nous avons cherché dans les sources sacrées si effectivement les doubles Tours paroissoient avoir été destinées seulement pour les Cathédrales; mais nous n'avons rien trouvé de satisfaisant à cet égard. Au reste, nous pensons qu'il seroit bien de les réserver seulement pour ces premiers monuments, & de n'en placer qu'une dans nos Paroisses, soit qu'on les éleve au-dessus du milieu du frontispice pour le faire pyramider, comme nous en donnerons un exemple dans les Volumes suivants ; soit, comme à Saint-Roch, qu'on les transporte loin du portail, où elles n'exigent plus alors aucune décoration ni simétrie; cette ordonnance contribueroit peut-être encore à caractériser au premier aspect nos différentes Eglises. Ainsi on conserveroit les dômes pour les Eglises de fondation Royale, les doubles Tours pour les Métropoles, les Tours simples pour les Eglises Paroissiales, & les clochers pour les Eglises Conventuelles; par-là chacun de ces monuments ne s'annonceroit que pour ce qu'il est.

Il se fait aussi des Tours isolées & détachées de toute espece de bâtiments, qui servent à contenir les cloches des Eglises, ainsi que se voit la

tour inclinée de Pise, qui semble prête à tomber; singularité fort extraordinaire qui a exercé la plume des Savants. Voyez ce qu'en a dit le Docteur Desaguliers, dans son Cours de Physique expérimentale, Tome I, Section II.

Ordinairement les Tours sont terminées par des terrasses ou plattes-formes, comme celles de Notre-Dame à Paris; quelquefois on éleve au-dessus, des fléches, telles qu'on le voit à Reims, à Strasbourg & ailleurs; enfin, on y place des campanilles, comme devoient être terminées celles de Saint-Sulpice, à la place desquelles on vient d'élever une espece d'attique circulaire dont nous avons parlé, pag. 210 de ce Volume. La décoration extérieure des Tours doit tenir du genre de l'ordonnance qui détermine celle des arriere-corps ou murs de face du frontispice, & non de la richesse de celle du porche, ordinairement placé à rez-de-chaussée : celui-ci doit annoncer une Architecture d'une certaine richesse; les acottements, au contraire, une simplicité assortie à celle qui doit régner au pourtour du monument : simplicité que nous conseillerons toujours de préférence à cet assemblage souvent indiscret de niches, de frontons, de ressauts, de formes circulaires, à pans ou sinueuses, à peine tolérables dans la composition de nos Kiosques & de nos Belvéders.

Des Clochers.

Les Clochers se construisent ordinairement en charpente & s'élevent au-dessus des combles des Eglises Conventuelles, en quoi ils different des tours qui montent de fond. La forme du plan des Clochers, est circulaire, quarrée ou à pans; ils se couvrent d'ardoise ou de plomb, & se terminent

le plus ſouvent par une croix, au-deſſus de laquelle on place un coq, ſymbole de la France, qui ſert en même-temps à annoncer les variations des vents. Ces Clochers qu'on élevoit autrefois exceſſivement & dont on commence prudemment à diminuer la hauteur, chargeoient conſidérablement les combles de nos anciennes Egliſes, occaſionnoient un entretien diſpendieux & ne ſervoient ſouvent, par les verges de fer dont ils étoient terminés, qu'à attirer le tonnerre ſur nos édifices ſacrés. On nomme flèche ou aigüille les Clochers en pierre qui ont une très-grande hauteur, & qui s'élevent quelquefois au-deſſus des tours des grandes Egliſes : nous répugnons à cet uſage qui n'a guère lieu que dans quelques-unes de nos Provinces, où leur élévation eſt ſouvent portée juſqu'à l'indiſcrétion & où l'habitude a plus de part que l'utilité.

Des Façades latérales des Egliſes.

Nous avons déja parlé du peu de ſoin qu'on a pris juſqu'à préſent d'iſoler de toutes parts nos Egliſes Paroiſſiales ; de cette négligence eſt né le peu d'attention que la plupart de nos Architectes ont eue à obſerver une certaine régularité dans les Façades latérales de nos Temples. Nous convenons que dans cette partie il eſt difficile d'accorder la décoration des dehors avec celle des dedans ; cependant en y réfléchiſſant, on ſentira qu'il n'eſt guère plus impoſſible d'y parvenir qu'il ne l'étoit du temps des Delorme, de concilier dans nos bâtiments d'habitation, les Façades extérieures avec l'intérieur de nos appartements : relation où l'on eſt arrivé aujourd'hui, de manière à ne laiſſer rien deſirer d'eſſenciel à cet égard.

Pourquoi ne pas faire les mêmes efforts pour les édifices sacrés? Qu'on parvienne à démolir les bâtiments subalternes qui environnent nos Eglises, nos Architectes ne tarderont pas à trouver les moyens de surmonter tout obstacle. Les Goths n'avoient pas comme nous négligé cette partie si intéressante de la décoration de nos Temples, parce que leurs monuments étoient isolés de toutes parts; parce qu'ils voyoient tout en grand; parce que le motif qui leur faisoit élever ces édifices, les remplissoit de cet amour Religieux qui n'admet rien de prophâne; parce qu'enfin peu occupés des objets de luxe, ils portoient toute leur attention à diriger leur hommage vers la Divinité.

L'Eglise du Collége de la Sorbonne, à Paris, du dessin de Le Mercier, est peut-être la seule dont les faces latérales présentent une ordonnance réguliere; presque tous les autres ouvrages en ce genre ne nous offrent au contraire qu'une disparité choquante dans les masses & dans la division des détails, disparité à peine tolérable dans les Eglises de nos Bourgades. Au reste, il faut convenir que les arcs-boutants nécessaires pour retenir la poussée de la voûte de la nef, du chœur & du rond point deviennent souvent un obstacle nuisible à la régularité que nous desirons; mais qu'on imite la forme de ceux de la Sorbonne. Qu'on les amortisse & les accompagne avec la même intelligence; alors ces Façades produiront un bon effet: & pour ne pas ressembler à celles de nos Palais, elles n'en assigneroient pas moins à nos Eglises un caractere & un style sacré, qui sans tenir au genre Gothique rappelleroit du moins l'idée des anciens monuments si bons à imiter, & qu'il semble que nous ayons perdus de vue, parce que d'une part nous

encombrons nos Eglises de bâtiments subalternes, & que de l'autre, nous ne nous occupons guère que de leurs frontispices & de quelques parties intéressantes de leur décoration intérieure.

De la Décoration du Chevet des Eglises.

La décoration extérieure du Chevet (*b*) de nos Eglises, n'est pas moins négligée, les dômes & les lanternons des Chapelles intérieures, placés ordinairement derriere le rond-point, les petites tours où sont pratiqués les escaliers qui montent aux combles & aux plates-formes; enfin les piliers butants, tous ces objets de la premiere utilité, nuisent nécessairement à l'unité des dehors; & l'on ne parviendra jamais à les rendre moins difformes que quand on sera bien convaincu, que lors de la composition du projet général, il faut faire marcher d'un pas égal, l'ordonnance extérieure avec la commodité des dedans, & qu'on sera parvenu, comme nous l'avons recommandé, à isoler le corps de l'Eglise, de toute autre espèce de bâtiments, soit en le construisant dans des rues spacieuses & en face d'une Place publique, soit en pratiquant, le long des faces latérales, de grandes cours, qui en le préservant de l'approche du peuple, serviroient, dans chacune de leurs extrémités, à contenir les maisons Presbytériales & les Séminaires, ainsi que nous l'avons déja proposé. Rendons compte à présent des différentes parties qui regardent la décoration intérieure de nos Temples.

(*b*) Appelé par les Italiens, *Tribuna*.

DES DIFFÉRENTES PARTIES QUI CONTRIBUENT A LA DÉCORATION INTÉRIEURE DE NOS TEMPLES.

Des Nefs.

Les Nefs, dans nos Eglifes Paroiffiales, font les premiers objets qui, dans l'intérieur, fe préfentent à l'œuil des fpectateurs, & la partie la plus étendue des Eglifes en Croix Latine. Depuis le porche jufqu'au commencement de la croifée, leur largeur doit être proportionnée à leur longueur & à leur élévation; elles doivent être terminées, dans leur partie fupérieure, par une voûte d'une ftructure légere, & être ornée de compartiments qui répondent à l'ordonnance de la décoration du monument. Les voûtes plein-cintre font préférables à celles en ogive; elles offrent une forme plus réguliere, & exigent moins de petites parties dans la diftribution de leurs ornements. Pour leur procurer plus d'élégance, il faut élever leur retombée fur un piédeftal ou fur un focle continu, dont la hauteur foit déterminée par la faillie de l'entablement, & par le point de diftance d'où il doit être apperçu. Peut-être, à l'imitation des Eglifes Gothiques, feroit-il mieux de fe paffer d'entablement dans nos Nefs, ou de ne faire ufage que d'un feul architrave qui ferviroit d'impofte à la retombée de la voûte, l'entablement toujours d'une grande hauteur, nuifant à l'unité & à la légéreté qu'il conviendroit d'obferver dans l'ordonnance intérieure de nos Temples. Autrement, il en faut convenir, ils reffem-

blent de trop près à la décoration des grandes galleries de nos maisons Royales. A la place des piliers & des arcadès qui séparent les Nefs d'avec leurs bas-côtés, il vaudroit mieux faire usage des colonnes, & elles semblent prendre faveur aujourd'hui, comme le lieu où elles conviennent plus que par-tout ailleurs. On aura peut-être de la peine à goûter la suppression des entablements; mais nous croyons qu'au moins on devroit ne les employer que dans les très-grandes Eglises, & préférer les architraves par-tout ailleurs. Nous avons osé les substituer aux entablements dans l'Eglise Conventuelle dont nous avons donné les dessins pour la Flandre, & l'on pourra juger de l'effet qu'ils font dans les développements que nous en donnerons dans les volumes suivants.

C'est ordinairement dans les nefs qu'on place les chaires à prêcher, les œuvres & les orgues: autrefois on y distribuoit aussi des bancs à l'usage des Paroissiens; ils s'y plaçoient pendant le service Divin, après en avoir acquis la possession de la Fabrique des Paroisses, pour eux & leur famille. Aujourd'hui, presque dans toutes nos Eglises, on a supprimé ces bancs, ayant reconnu qu'ils nuisoient à la circulation, qu'ils occupoient beaucoup de place, & que n'étant pas toujours remplis, le terrein qu'ils contenoient devoit être restitué au peuple. A la place des bancs on a introduit des chaises: elles occupent moins de place à la vérité; mais la distraction que causent aux Fideles les personnes préposées pour en recevoir les deniers, occasionne des discussions, souvent aussi peu décentes qu'importunes. Pour éviter cet inconvénient, ne vaudroit-il pas mieux ima-

giner des fieges ftables & à doffiers, peu élevés, qu'on placeroit dans des endroits convenables; par-tout ailleurs on introduiroit des nates, & dans les Chapelles & les Tribunes des tapis de pieds. Ces obfervations paroîtront d'abord étrangeres à l'Architecture, qui fait ici notre objet. Mais qu'on y réfléchiffe; fi lors de la compofition du projet d'un Temple, un Architecte inftruit & des préceptes de fon Art & de la néceffité de parer à tous les inconvénients dont nous parlons, conféroit avec les Miniftres de l'Eglife & les autres perfonnes chargées de l'adminiftration des fonds, il parviendroit à concilier, avec bien plus de jufteffe qu'on ne le fait ordinairement, l'utilité avec la commodité, & la beauté de l'ordonnance avec l'économie; enfin l'on verroit dans nos Eglifes moins de différentes parties réunies, & fouvent fi peu faites pour aller enfemble.

Des Bas-Côtés.

On appele Bas-Côtés (*c*) les efpeces de galleries qui regnent au pour-tour des nefs, du chœur & du fanctuaire de nos Eglifes. Nous ferions d'avis qu'on n'employât jamais les ordres d'Architecture dans leur décoration, parce que fouvent étant obligé de leur donner un plus petit diamêtre qu'à ceux qui décorent la nef; ils produifent non-feulement un affez mauvais effet, mais des pénétrations vicieufes, ainfi qu'on le remarque à Saint-Sulpice, particuliérement vers le rond-point. Il nous femble que des pieds-droits foutenant des

(*c*) Voyez Eglife en Bas-Cotés, p. 303, not. *k* de ce volume.

arcs doubleaux leur procureroient plus de ſimplicité & feroient diſparoître la bigarrure que forment les deux différents diamètres des ordres poſés ſur un même ſol, & dont l'expreſſion eſt ſouvent différente. Au reſte cette obſervation ne regarde que les Egliſes modernes du dernier ſiecle, dont les piliers ſont tous de forme qüadrangulaires; car ſi à ces piliers quarrés on ſubſtitue des colonnes, comme on le pratique aujourd'hui, leurs entre-colonnements devenant communs & aux nefs & aux Bas-Côtés, cette nouvelle ordonnance décide la décoration de tout l'intérieur du monument; & alors les plates-bandes qui portent ſur les colonnes de la nef & ſur les pilaſtres des Bas-Côtés, déterminent néceſſairement la hauteur de ces derniers. Dans le plan que nous propoſons, nous avons employé les colonnes & les plates-bandes, comme à la chapelle de Verſailles, où elles forment autant de tribunes, au-deſſous deſquelles ſont placées les Bas-Côtés de niveau à la nef baſſe; enſorte que ce projet réunit, pour ainſi dire, le double avantage, de nos anciennes Egliſes & de celles qui s'exécutent de nos jours, ſans en avoir les inconvénients.

Des Chœurs.

Le Chœur aujourd'hui eſt la partie de l'Egliſe qui eſt ſéparée de la croiſée (*d*) ordinairement par une grille, ou anciennement par un jubé;

(*d*) On appelle ainſi le lieu qui, retournant d'équerre ſur la nef, forme les deux bras d'une Egliſe en croix Greque ou Latine, & qui ordinairement eſt de la largeur de la nef & du chœur.

(e) assez souvent le Chœur précéde le sanctuaire, comme à Saint-Roch; ou il est placé derriere comme à Saint-Sulpice: quelquefois l'un & l'autre sont compris dans la même enceinte; alors le Chœur se place vers le rond-point de l'Eglise, comme à S. André-des-Arts, à la Sorbonne & ailleurs. Dans les Eglises des Communautés Religieuses, le Chœur est presque toujours séparé du sanctuaire par un appui de pierre ou de marbre, & couronné par une grille de fer; dans les Eglises Conventuelles souvent le Chœur est placé derriere l'Autel, comme aux Carmes Déchaussés, ou placés au-dessus du porche intérieur, comme aux Minimes. Anciennement on nommoit *apsis* ou *absis*, la partie intérieure de l'Eglise où le Clergé étoit assis & où l'Autel étoit placé; il étoit de forme hémisphérique, & consistoit en deux parties, l'autel & le sanctuaire; alors le sanctuaire contenoit les stales où se plaçoit le Clergé, au milieu duquel s'élevoit

(e) On appelle *Jubé*, une Tribune élevée sur la porte du chœur, dont elle orne l'entrée; celui de Saint-Germain-l'Auxerrois, a été regardé comme un chef-d'œuvre dans ce genre. Aujourd'hui on supprime cette partie dans presque toutes nos Eglises, & l'on y substitue des grilles de fer d'une assez grande hauteur, comme à Saint-Sauveur, aux Prémontrés. Le Jubé de Saint-Etienne-du-Mont, est presque le seul ouvrage sémi-Gothique intéressant qui nous reste en ce genre. On voit à Notre-Dame de Paris, un Jubé d'Architecture moderne, avec des grilles de fer d'une assez grande richesse; mais on ne souffre plus de Jubé dans nos Eglises Paroissiales, & l'on n'en voit plus guère que dans les Collégiales & dans nos Eglises Conventuelles.

On appelle encore *Jubé*, la Tribune qui soutient l'orgue à l'entrée des nefs de nos Eglises: le nom de Jubé leur vient de ce que l'Officiant, avant de chanter les Leçons de Matines aux Fêtes solennelles, a coutume de commencer par l'absolution *Jube, domne, &c.*

le siege de l'Evêque, qui en étoit séparé par une grille ou balustrade, & élevé sur une estrade, &c. (*f*)

Nous croyons qu'en général le Chœur est mieux situé derriere le sanctuaire, du moins dans les Eglises Paroissiales; le Clergé qui s'y rassemble y est plus recoeuilli, & sa décoration termine plus avantageusement le point de vue de l'intérieur du monument. Nous pensons aussi que la musique vocale & instrumentale qui s'exécute les jours solennels, ne devroit jamais se placer dans le Chœur de nos Eglises; qu'elle seroit mieux étant distribuée dans les deux bras de la croisée, le Chœur semblant devoir être uniquement destiné pour les prieres du Clergé & pour le plein-chant; la lecture de l'Epître & celle de l'Evangile se feroit alors à droite & à gauche à l'entrée du sanctuaire & en face des deux crédences qui seroient opposées au pupître où se feroient ces lectures. Les stales destinées aux Ecclésiastiques doivent être disposées de maniere à faire beauté d'ensemble : elles se font toujours de menuiserie; mais nous les voudrions & d'une forme moins chantournée, & moins chargés d'ornements qu'on ne les fait ordinairement. Nous estimons nécessaire aussi d'observer dans les compartiments du pavé le dessin qui est distribué dans la voûte ; il devroit n'être composé que de marbres de deux ou trois couleurs seulement, & assortis à ceux destinés à embellir l'ordonnance des chœurs de nos Eglises.

Nous avons déja observé que le fond de ces

(*f*) Aujourd'hui ce sont deux places distinctes, qui forment dans ces Leçons dans articles particuliers.

Chœurs eſt aſſez ordinairement terminé en rond-point; nous dirons ici que cette forme circulaire détermine aſſez bien la beauté du plan, mais qu'il n'en eſt pas de même des arcs doubleaux de la voûte qui, ſe rétréciſſant vers le trompillon & s'y confondant avec les lunettes des croiſées, préſentent un coup d'œuil peu ſatisfaiſant. Pour détruire cette imperfection, nous avons, dans le deſſin d'une métropole, dont nous avons parlé page 326, ſupprimé toute eſpèce de portion circulaire, comme on le verra dans les volumes ſuivants; & nous ſommes tentés de croire que ce moyen ſera goûté des connoiſſeurs.

Des Sanctuaires.

Les Sanctuaires (*g*) ſont le lieu où ſe célebrent les myſteres de la Réligon Chrétienne; ils ſe placent de deux manieres dans nos Egliſes paroiſſiales; ſavoir, après le chœur & vers le rond-point, comme à Saint-Germain-l'Auxerrois; ou, comme nous venons de l'obſerver, entre le chœur & la nef, comme à Saint-Sulpice. Nous préférons cette derniere ſituation, les cérémonies étant plus à la portée des fideles; mais pour cela nous perſiſtons à croire

(*g*) Le Sanctuaire chez nous eſt l'endroit d'une Egliſe où ſe place le maître-autel, & où le Clergé célebre les myſteres de la Religion; ſouvent on appelle ainſi la Chapelle du Saint-Sacrement, ſituée derriere le maitre-autel, comme à Saint-Euſtache. On donne à Rome le nom de *Sanctuaire* à la Chapelle *San-Salvator*, qui eſt au haut de l'Echelle-Sainte, qu'on nomme *Sancta-Sanctorum*, parce qu'elle renferme l'image de J. C. & quelques reliques de l'ancien Teſtament. Chez les Juifs le Sanctuaire étoit la partie la plus retirée du Temple de Salomon, où le Grand Prêtre n'entroit qu'une fois l'an.

qu'il feroit néceffaire d'en élever le fol, comme nous l'avons déja propofé, & qu'il fût entouré par des baluftrades de bronze, pofées à l'extrémité des marches fupérieures, & celles-ci précédées de grilles de fer à hauteur d'appui, placées au bas des marches fur le fol de la nef; autrement le facrifice eft célébré trop près des yeux de la multitude. On n'y réfléchit pas affez; on diroit que les peuples n'ont plus l'idée du filence & du refpect, fi foigneufement obfervé du temps de la primitive Eglife. Certainement l'Eglife Greque a été plus foigneufe que nous à conferver l'ancien ufage: la célébration des faints myfteres y eft plus augufte. Perfonne n'ignore quelle fainte frayeur infpiroit aux Hébreux le Saint des Saints: afile facré dont le grand Prêtre avoit feul l'entrée. Quelle différence dans nos Eglifes! le clergé, les fideles, l'idolâtre, y font fouvent confondus; d'ailleurs le fanctuaire, le chœur & les chapelles circonvoifines, femblent ne faire qu'un feul & même objet, tandis qu'il conviendroit de diftinguer le Sanctuaire par un grand diamêtre, par une plus grande élévation vers fa voûte, & par une éminence affez confidérable, comparée avec le plain-pied de la nef & des bas-côtés.

Un ordre d'Architecture dans nos Eglifes doit préfider dans la décoration des Sanctuaires, de belles pannaches en foutenir la voûte; cette derniere, ce femble, doit feule mettre à couvert le maître-autel & n'être jamais ornée, ni de peinture, ni de dorure. A l'égard de l'autel nous le defirerions à la Romaine, conftruit de marbres précieux, & revêtu de bronze, en prenant garde d'éviter dans fa compofition la petiteffe des formes, la prodigalité des membres d'Architecture & la

profusion des ornements. Le pavé de marbre des Sanctuaires doit être magnifique & comparti, comme nous l'avons dit en parlant des chœurs, d'une maniere analogue aux compartiments de la voûte. Les quatre Peres de l'Eglise ou les quatre Evangélistes doivent être placés dans ses angles, & ces statues être élevées sur des piédestaux, au-devant desquels seroient placés des crédences, &c. Nous faisons exécuter actuellement la décoration du Sanctuaire & du chœur de l'Eglise Cathédrale de Metz, vaisseau très-beau, quoique dans le genre Gothique, que nous décorons comme nous l'expliquons ici, & dont les modeles ont été approuvés par les maîtres de l'Art. Au reste, nous assurons que c'est toujours d'après l'expérience & une étude réfléchie sur chaque genre d'édifices que nous établissons la plus grande partie des préceptes que contiennent ces leçons; c'est pourquoi nous nous flattons qu'elles ne seront pas sans utilité pour nos Eleves.

Des Maîtres-Autels.

Les Maîtres-Autels (*h*) sont de toutes les par-

(*h*) *Autel*, du latin *Altare*, qui vient d'*altus*, haut. Chez les Païens c'étoit une espèce de piédestal orné de Sculpture & d'inscriptions, sur lequel on brûloit les Victimes. Les Romains en avoient de plusieurs espèces; les uns élevés, les autres à fleur de terre, & enfin enfoncés en terre, où l'on égorgeoit les Victimes. Chez nous anciennement nos Autels n'étoient que de menuiserie à cause de la persécution que les premiers Chréthiens eurent à souffrir; aujourd'hui ce sont des corps de maçonnerie, revêtus de marbre & orné de bronze, élevés sur un marche-pied, & celui-ci sur des marches de même matiere. Les Maîtres-Autels sont ordinairement isolés, & se placent, où à l'entrée du chœur, ou dans le fond, selon le genre du monument où ils sont dressés.

ties

ties de la décoration intérieure de nos Eglises, celles qui doivent recevoir le plus grand degré de magnificence, non du côté de la profusion des ornements, mais par la beauté des formes, & par le prix des matieres précieuses dont ils doivent être revêtus. Il en est de plusieurs espèces, les uns nommés *Autel à la Romaine*, isolés & à doubles parements, tel que celui de Saint-Sulpice, les autres *adossés* & au-dessus desquels s'éleve un retable, un contre-retable sur lequel on place un tableau, ou bien un bas-relief, comme à la Sorbonne. Il se fait aussi des Autels en baldaquin, ornés de colonnes, couronnés d'un entablement & terminés par un amortissement, tel que celui de l'Eglise de S. Pierre à Rome, & ceux des Eglises du Val-de-Grâce & des Invalides à Paris. Ces derniers ont sans doute été imaginés dans l'intention de donner quelque prééminence au Maître-Autel sur les Autels particuliers contenus dans le même lieu ; néanmoins nous pensons, malgré l'exemple de ceux que nous venons de citer, que ce genre de décoration n'annonce guère qu'un faste mal entendu, plus propre à offrir de petites parties & une multitude d'objets disparates entr'eux, qu'une véritable grandeur. Si, comme nous l'avons proposé, on élevoit au contraire le sol du chœur d'une certaine quantité de marches sur la nef, si l'on disposoit son projet de maniere à pouvoir placer le Maître-Autel sous la clef de la voûte de la croisée, ou sous celle du rond-point ; si l'on étudioit la forme du plan, & qu'on disposât avec soin les ornements qui doivent l'accompagner, certainement les Autels à la Romaine acquerroient bientôt la préférence sur ceux en baldaquins, dont on a fait usage plutôt par

imitation que par raisonnement à Saint-Jean-en-Grêve, à Saint-Sauveur, à l'Oratoire; cependant ils nous paroissent ici plus convenablement placés, parce qu'ils sont adossés, pour ainsi dire, au rond-point, que lorsqu'ils se trouvent isolés, comme particuliérement à S. Pierre de Rome, & aux Invalides. Les voûtes dans nos Eglises Paroissiales, les coupoles dans les autres monuments sacrés d'une grande importance, ne sont-ils pas les vrais baldaquins des Autels, principalement lorsque ceux-ci sont placés comme nous venons de le recommander? Qui empêcheroit dans ces parties supérieures de nos Temples, d'imiter en stuc quelques draperies jetées avec art? voile dont l'emblême sembleroit symboliser avec les mysteres de la foi, & dont la décoration tiendroit lieu, ou des baldaquins que nous désapprouvons, ou, ce qui est pire encore, de ces dais en cartonnage, suspendus en l'air par des chaînes qui n'offrent rien que de postiche & de trivial, tel qu'on remarque celui élevé au-dessus de l'Autel à la Romaine de l'Eglise Saint-Sulpice. Les décorations des Autels à la Romaine, qui, à Paris, méritent d'être imitées, sont celles de Notre-Dame & de Saint-Sulpice; l'Autel de Saint-Germain-l'Auxerrois nous plait moins; ceux de Saint-Louis du Louvre & des Petits-Peres, quoique beaucoup moins considérables, sont encore d'un assez bon genre. En général il faut savoir leur donner une forme simple, soutenir leur table par des corps graves & réguliers, les surmonter de gradins couronnés de l'Arche d'Alliance, enfin les accompagner d'attributs sacrés, répartis avec prudence; autrement la plupart des ornements qu'on y rassemble ne servent qu'à nous distraire, & souvent à nous éloigner de l'objet qui

nous amene dans nos Temples. Nous venons de le dire, nous le répétons, de belles formes, des matieres précieuses, peu d'ornements, mais d'or en lames, ou au moins de bronze doré d'or moulu, l'Architecture composée par un grand maître, la Sculpture faite par un Sculpteur du premier ordre; en un mot, une disposition avantageuse & une certaine élévation donnée au sol où doit être assis le coffre d'Autel, sont autant de moyens qui nous semblent les seuls qu'on puisse employer pour donner à ces espèces de monuments ce caractere divin, si nécessaire à indiquer dans la composition d'un Maître-Autel.

Des Chapelles.

Une Chapelle (*i*) est ordinairement un lieu séparé, mais faisant partie d'une Eglise, & dans laquelle on place un autel consacré aux Offices de la Vierge, du Saint-Sacrement ou des morts. On destine aussi quelques-unes de ces Chapelles particulieres pour les fonts-baptismaux, pour les mariages, &c. Ces dernieres doivent se placer à l'entrée des Eglises Paroissiales, & avoir une communication pour la nuit par l'intérieur des porches, comme nous l'avons déja remarqué. Les

(*i*) On donne aussi ce nom aux pieces destinées à célébrer le service Divin dans les maisons Royales, les Palais, les. les Châteaux, les Hôtels. A propos de ces Chapelles, nous prenons occasions de citer celles de Versailles, de Meudon, de Choisi, de Clagni, toutes d'un excellent genre; mais particuliérement celle du Château de Frêne, sur la route de Meaux, modele de ce que devoit être l'Eglise du Val-de-Grâce, par François Mansard, mais qu'il n'a pas continuée pour des raisons qui devroient retenir tous les Architectes chargés des plus grandes entreprises.

Chapelles de la vierge, & celles du Saint-Sacrement, doivent avoisiner le maître-autel, mais être placées sur un sol moins élevé, afin de donner un air de prééminence à celui-ci sur celles-là, & cependant présenter un tout ensemble qui offre au premier coup-d'œuil une ordonnance majestueuse, capable d'inspirer à l'homme du monde, une admiration contemplative qui l'éleve au-dessus de lui-même.

Les Chapelles de la Vierge, lorsqu'elles sont contenues dans une enceinte particuliere de nos Eglises Paroissiales, doivent être d'une grandeur assortie à l'importance des paroisses; leur sol doit aussi être élevé de quelques marches; leur partie supérieure être ordinairement terminée par une coupole, sur la surface intérieure de laquelle on peint l'un des principaux traits de la vie de la Vierge, ainsi que l'a exécuté M. Le Moine à la Chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice, & M. Pierre à celle de l'Eglise de Saint Roch. Néanmoins ici comme ailleurs, nous desirerions que la Sculpture fût préférée à la Peinure, & qu'elle fût contenue dans les compartiments placés entre les arcs doubleaux; les sujets aériens qu'on y représente ne semblant pas faits pour exciter les fideles au recœuillement. Un ordre Corinthien doit présider dans le pourtour de ces Chapelles; nous le voudrions de marbre blanc sur un fond veiné, & desirerions qu'à l'exception du coffre d'autel, on supprimât toutes les dorures & cette prodigalité d'ornements qu'on remarque à celle de Saint-Sulpice. On a usé de plus de réserve à celle de Saint-Roch; elle est & plus spacieuse & d'un style plus simple. Peut-être seroit-il mieux qu'elle fût moins percée à jour; que les arcs dou-

bleaux eussent pris la place de la Peinture coloriée qu'on y remarque, parce que se trouvant placée sur des corps d'Architecture, elle tranche trop & semble nuire au rapport que sa hauteur doit avoir avec la largeur de son diamêtre. Nous ne pouvons nous dispenser de citer encore une Chapelle de la Vierge à Saint-Sauveur, moins vaste que les précédentes à la vérité, mais où pour avoir voulu faire un usage indiscret de l'Architecture, de la Peinture, de la Sculpture & de la Dorure, on est tout-à-fait sorti du genre grâve, caractere propre aux monuments de cette espèce ; ici, au contraire, on ne remarque que de trop petites parties, composées d'une Architecture médiocre, d'une Sculpture colorée, qui ne présente qu'une enluminure digne à peine d'une optique renfermée dans un cabinet de curiosité.

Ce n'est pas sans quelque regret que nous faisons cette remarque ; mais donnant à nos Eleves des Leçons, nous sommes obligés de leur répéter qu'ils ne doivent chercher à plaire que par la simplicité ; qu'une simplicité relative au sujet est préférable à tous les embellissements qu'ils pourroient employer ; nous croyons pouvoir reprocher à nos jeunes Architectes de vouloir dans leurs coups d'essai montrer tout ce qu'ils savent ; que par-là ils se trouvent épuisés au milieu de leur course : d'abord ils veulent imiter indistinctement tous les ouvrages de l'art, sans se rendre compte du bon ou du mauvais effet que produit l'objet de leur imitation, ni du degré d'estime que les hommes de goût ont accordé à telle ou telle production, de préférence à telle ou telle autre, source qu'on n'en doute point, de la plupart des imperfections qu'on remarque dans la plus grande partie des ouvrages de nos jours.

Les Chapelles du Saint-Sacrement ſont celles deſtinées à contenir les vaſes ſacrés, & où la ſemaine ſainte on dreſſe l'image du ſépulcre du Sauveur. Dans cette vue l'Architecture qui les décore, doit être ſimple & grave, une lumiere douce & tempérée doit éclairer ce lieu ſaint, quelques chefs-d'œuvre de Sculpture annoncer, par leurs ſymboles, la deſtination particuliere de ces Chapelles. La Peinture doit en être bannie, des baluſtrades en doivent fermer l'entrée, & non des grilles de fer qui ne devroient jamais être employées que dans les cours & les jardins de nos maiſons de plaiſance. Nous ne connoiſſons point de Chapelle de ce genre que nous puiſſions citer, la plupart de celles deſtinées à cet uſage ne préſentant aucun caractere particulier. Souvent dans nos Egliſes les Chapelles de la Vierge ſervent de Chapelles du Saint-Sacrement; ainſi un Architecte inſtruit doit, lors de la compoſition de ſon plan, faire entrer dans ſon projet ces deux principaux objets, afin de ne rien négliger de tout ce qui peut contribuer à la pompe des cérémonies Religieuſes, & à la perfection de ſes œuvres; il doit ſavoir que ſur-tout ces deux Chapelles doivent être limitrophes du chœur, pour que le Clergé puiſſe y arriver ſans troubler le recœuillement des fideles; que ces deux Chapelles enfin doivent faire enſemble avec le maître-autel, comme en étant une ſuite, & que d'ailleurs cette diſpoſition peut procurer beaucoup d'éclat à l'ordonnance de nos Temples.

Les Chapelles des morts, telles que nous l'entendons, doivent être placées dans les ſouterreins ſous le chœur & le ſanctuaire. Dans le projet de notre Egliſe Paroiſſiale, elles ſont placées ainſi

ſous les Chapelles baſſes, à rez-de-chauſſée des nefs deſtinées, comme nous l'avons dit, pour les ſépultures des chefs de cette Egliſe; ces ſeules Chapelles mortuaires devant, ſelon nous, être compriſes dans l'intérieur de nos Temples, les Chapelles ſépulcrales, au contraire, réſervées aux familles illuſtres, n'avoir que des communications avec l'Egliſe, mais être placées hors de ſes murs. Les chapelles des morts, en général, doivent être revêtues d'une Architecture courte & maſſive, & dont le ſtyle négligé de la décoration annonce, pour ainſi dire, à ſon aſpect, la diſſolution de l'humanité; les matieres propres à leur conſtruction, doivent encore être d'un ton triſte & lugubre; il faut obſerver dans leur appareil d'aſſez grands interſtices, dans la main-d'œuvre *un faire* vague & indéterminé, dans leur ordonnance des corps caverneux, dans la Sculpture des vermiculures; en un mot, dans la répartition des ornements un certain déſordre qui n'ait rien de régulier, ſans néanmoins s'écarter d'une ſimétrie reſpective dans leurs côtés oppoſés. Dans ces Chapelles doit être d'un côté un autel continuellement tendu de deuil, de l'autre un cénotaphe, dont les attributs diſperſés avec une variété ingénieuſe, indiqueront les vertus du défunt qui lui ont mérité après ſa mort les honneurs dûs aux Citoyens chéris du Prince & de la Patrie. En un mot, nous deſirerions que chacun des objets faiſant partie de nos Egliſes, peigniſſent aux yeux des fideles les divers motifs qui les font élever; au-lieu que la plupart de ces mêmes objets ſe reſſemblent: par-tout on remarque un luxe mal entendu, une monotonie ennuyeuſe ou un contraſte outré qui ne produit ſouvent que des beautés détachées, jamais d'en-

ſemble, mais accidentellement quelques chefs-d'œuvre épars qui ne ſatisfont, ni l'eſprit du Spectateur éclairé, ni le Philoſophe Chrétien.

Les Chapelles deſtinées pour la célébration des mariages ſont auſſi des Chapelles particulieres qui, ainſi que celles des fonts, doivent avoir, comme nous l'avons remarqué, leur principale entrée du côté du porche de nos Egliſes Paroiſſiales. Un retable d'autel doit occuper l'un des côtés de ces Chapelles, & en face doit être placé un bureau pour dreſſer les actes ; dans les lambris de revêtiſſement, on doit pratiquer des armoires pour contenir les regiſtres ; ces armoires peuvent faire partie d'un ſoubaſſement, au-deſſus duquel nous ferions régner un ordre d'Architecture, dont l'entablement ſerviroit de baſe à une calotte ſphérique, elliptique ou à pans, ſelon la forme du plan ; des ornements moins ſéveres, mais toujours décents, doivent préſider dans leur ordonnance ; de grands bas-reliefs, ſi la décoration eſt en pierre, doivent repréſenter le mariage de S. Joſeph ; ou au contraire ce ſujet ſera exprimé par des tableaux coloriés, ſi les revêtiſſements ſont en marbre ; car, encore une fois, ceux-ci ſont toujours mal lorſqu'ils ſe trouvent appliqués ſur un fond blanc, à moins qu'on ne préfere alors, ſi par économie on a deſſein de ſe ſervir du miniſtere de la Peinture, de n'employer que les camaïeux qui imitent parfaitement les bas-reliefs ; ainſi qu'on en remarque d'admirables, dans l'une des Chapelles des Céleſtins à Paris & ailleurs : nous penſons que ces Chapelles doivent être parquetées pour plus de ſalubrité, & qu'elles devroient être avoiſinées par pluſieurs petites pieces qui alors ſeroient deſtinées pour les écritures & les regiſtres, plus con-

vénablement placés ici que dans les Chapelles proprement dites. La Chapelle des mariages à Saint-Eustache, avant la construction du nouveau portail, nous a paru long-temps d'un excellent genre : nous n'en connoissons point d'autre qui puisse raisonnablement être citée ; celle aujourd'hui destinée à cet usage à Saint-Sulpice, bâtie depuis quelques années, étant d'une ordonnance fort au-dessous de la médiocrité, quoiqu'elle renferme des tableaux du plus grand mérite.

Les Chapelles des fonts, autrefois appelées *baptistaires*, (*k*) sont ordinairement placées à l'opposite de celles des mariages, & doivent aussi avoir une entrée principale par le porche, parce qu'assez communément on place un tabernacle sur l'autel qui y est contenu. Ce tabernacle renferme le ciboire qui, la nuit, se porte aux malades : de même il paroît essenciel, pour plus de décence, que ces Chapelles aient une porte extérieure qui y donne entrée à toute heure pour

(*k*) Baptistere, c'étoit anciennement une petite Eglise, limitrophe d'une plus considérable, & où l'on administroit le Baptême ; tel est le Baptistere de Saint-Jean-de-Latran à Rome. Selon M. Fleury, ces espèces de monuments étoient de forme circulaire, & le sol plus bas que le rez-de-chaussée. On descendoit dans ce renfoncement par plusieurs marches, pour entrer dans l'eau, car alors c'étoit une espèce de bain. Dans la suite, dit-il, on se contenta d'une grande cuve de marbre en forme de baignoire ; telle qu'il s'en voit une de porphire dans la nef de la Cathédrale de Metz. Enfin, continue-t-il, on les a réduites à une espèce de bassin semblable à ceux d'aujourd'hui. Il rapporte que les anciens baptisteres étoient ornés de peintures & de vases d'or & d'argent, sous la forme d'agneaux & de cerfs, les premiers pour désigner l'Agneau Pascal, les seconds pour symboliser avec l'expression du Pseaume 41 ; qu'on y plaçoit aussi l'image de Saint-Jean Baptiste, ainsi qu'une colombe en orfévrerie, pour caractériser plus particuliérement le Baptême de Saint-Jean. Voyez les mœurs des Chrétiens, par M. Fleury, tit. 36.

l'administration du baptême, sans être obligé d'ouvrir celle de l'Eglise proprement dite, après les instructions pastorales : de sorte qu'on puisse entrer à toute heure dans ces Chapelles en cas de besoin pressant, pour y administrer ce premier Sacrement de notre Religion. La décoration de ces Chapelles, comme les précédentes, doit être élevée sur un soubassement, revêtu de menuiserie, & au-dessus dans des compartiments bien entendus ; on peut y représenter le baptême de notre Seigneur par S. Jean. Au centre de ces Chapelles se place la coupe ou le bassin (*l*) des fonts proprement dits ; ces Chapelles doivent aussi être parquetées & avoir près d'elles plusieurs pieces pour servir de dépôt aux registres, & pour faire les écritures. Il seroit utile d'y pratiquer un logement pour quelques Prêtres, non pour en former leur habitation, mais pour rester la nuit à portée du service des Paroissiens. Ce logement pourroit se pratiquer en entre-sol, dans les massifs des murs, &c. Qu'on y prenne garde, les détails que nous exigeons ne sont point des minuties : la solidité de de la construction, la beauté de l'ordonnance sont des objets essenciels sans doute ; mais ils sont insuffisants sans les commodités que nous réclamons. La solidité & l'ordonnance sont des objets de premiere nécessité ; mais l'utilité & la commodité sont le fruit de l'expérience de l'Architecte, & des fréquents entretiens qu'il doit avoir, non-seulement

(*l*) Cette coupe est ordinairement divisée en deux parties formées par deux couvercles de bronze ; dans l'une se conserve l'eau destinée à cet acte de Religion, l'autre contient les huiles sacrées, utiles à l'administration du Baptême : cette coupe est soutenue par un piédouche en forme de balustre aussi de marbre ; l'un & l'autre doivent être l'ouvrage du goût, & d'un galbe intéressant.

avec le Pasteur, mais encore avec les autres Ecclésiastiques & les personnes préposées pour l'administration de la Fabrique.

Des Sacristies.

On appelle Sacristies plusieurs grandes salles limitrophes & de plain-pied au sanctuaire de nos Eglises. On distingue deux sortes de Sacristies; l'une appelée trésor, est destinée à contenir les habits sacerdotaux, & les ornements d'orfévrerie servant aux cérémonies religieuses; l'autre contient les vases sacrés & les vêtements dont le Clergé fait usage journellement pour la célébration du service Divin. Ces deux sortes de Sacristies sont quelquefois séparées l'une de l'autre, selon la disposition locale. La Sacristie des Prêtres de l'Oratoire de la *Chiesa-Nova* à Rome, du dessin de Boromini passe pour une des plus belles & des plus considérables. Celle de la Chapelle de Versailles du dessin d'Hardouin Mansard, & celle qu'on vient de construire à Notre-Dame sur les dessins de M. Soufflot, peuvent donner à nos Eleves l'idée qu'ils doivent concevoir de la distribution & de la décoration de ces sortes de pieces, dans lesquelles, comme nous l'avons recommandé ailleurs, nous desirerions que fussent placés les chefs-d'œuvre de nos Peintres célebres, & non dans l'intérieur de l'Eglise; les tableaux distribués sur des revêtissements de menuiserie, dont on décore ordinairement les Sacristies, pour plus de salubrité, réussissant beaucoup mieux que sur des corps de maçonnerie proprements dits, à moins qu'ils ne soient revêtus de marbre par incrustation. Nous le répéterons ici, les tableaux qu'on remarque dans nos Eglises, quoique la plupart

tirés de l'Histoire sacrée, occasionnent souvent une distraction involontaire aux Amateurs de ce bel Art, & ne sont pas toujours assez voilés pour être exposés aux yeux des jeunes personnes, aux regards desquelles il ne faut rien offrir qui puisse blesser la décence. C'est pour cette raison que nous avons précédemment indiqué les Sacristies dans nos Paroisses, & les cloitres dans les maisons Religieuses pour contenir ces chefs-d'œuvre de Peinture, parce qu'étant moins fréquentés par le sexe, celui-ci du moins seroit à l'abri de l'impression que peut causer l'expression animée de certains sujets, qui, quoique puisée dans l'écriture sainte, mais souvent outrée par l'enthousiasme de nos Peintres, n'en alarme pas moins la pudeur. Nous pensons de même à l'égard des jeunes gens qui souvent ne sont attirés dans nos Temples que pour satisfaire une curiosité indiscrette, ou, ce qui est pire encore, par des desirs prophanes, qu'occasionne la liberté qu'ont les deux sexes d'être réunis, contre la premiere institution, observée encore avec soin dans les Paroisses de nos Bourgades.

Des Chaires à Prêcher.

Nous ne rappellerons point ici les critiques que plusieurs de nos Ecrivains ont faites en parlant de nos Chaires à prêcher, la plupart n'ayant voulu que tourner en ridicule la forme qu'on leur a donnée jusqu'à présent, sans indiquer les moyens de leur en procurer de plus convenables. Essayons de présenter ce que nous pensons à cet égard, sans pour cela vouloir établir des loix fixes sur tous les ouvrages de goût dont nous traitons dans ces Leçons.

Une Chaire à prêcher dans nos Eglises, est un

lieu assez élevé où les Ministres de la Religion annoncent aux fideles la parole du Seigneur. D'après cette destination nous desirerions que ces espèces de Tribunes sacrées parussent construites avec une sorte de solidité, qu'on ne les adossât point dans nos nefs contre un pilier, comme cela se pratique ordinairement, mais qu'on les plaçât dans le milieu d'une arcade ou dans un entrecolonnement; qu'alors elles ne fussent plus composées que d'une balustrade de bronze, posée sur un soubassement de marbre, & celui-ci élevé sur plusieurs gradins de même matiere. Nous désirerions aussi, au-lieu d'abat-voix, couronnement toujours postiche, que dans l'extrémité supérieure de l'arcade qui les contiendroit, on pratiquât une voussure qui produiroit à peu près le même effet; elle éviteroit cette multiplicité de sculpture, qui loin de présenter aux yeux de véritables beautés, n'offre qu'un assemblage de formes contrastées, qui rarement s'accordent bien avec le style grave qu'on doit chercher à répandre dans l'ordonnance de la décoration de nos Temples.

Les Chaires ou plutôt les Tribunes en marbre, que nous proposons, seroient en dedans garnies de menuiserie pour plus de salubrité : dans les jours solennels on feroit retomber en dehors de belles draperies réelles, qui leur donneroient un caractere de dignité : ces draperies seroient autorisées par celles que nous serions tentés de faire suspendre sous l'intrados de l'arcade ou sous la platte-bande des entrecolonnements, & qui alors déployées avec art, tiendroient lieu d'abat-voix & se grouperoient avec l'Architecture qui leur serviroit de fond. Nous souhaiterions encore que deux rampes disposées avec simétrie & pratiquées dans les bas-

côtés conduisissent à ces Tribunes les Ministres de l'Eglise qui y arriveroient plus convenablement & y seroient moins resserrés que dans les Chaires à prêcher d'aujourd'hui.

Les abat-voix que nous paroissons supprimer sembleront peut-être un obstacle à ceux qui ne se laissent gouverner que par l'habitude; mais qu'on prenne garde que nous ne les supprimons pas entiérement, & que même il y auroit un moyen de s'en pouvoir passer tout-à-fait; vraisemblablement ces sortes de couronnements n'ont été introduits que dans l'intention de rapprocher la voix du Prédicateur, des fideles qui l'écoutent: si ce motif est fondé, il ne peut l'être que pour le plus petit nombre des assistants; le moyen que nous proposons seroit qu'on fît observer un silence respectueux dans nos Eglises; que des issues bien ménagées procurassent au peuple une circulation aisée; que sous une forme différente on introduisît dans nos Temples le bon ordre observé dans nos Spectacles: nulle difficulté alors de rendre la voix du Prédicateur retentissante dans toute l'étendue de l'Auditoire.

Qu'on ne s'imagine pas que les Tribunes que nous proposons puissent nuire en rien aux colonnes qu'on substitue aujourd'hui aux pieds droits de nos Eglises, point d'obstacle à ce que la hauteur du socle qui soutiendroit ces colonnes pût servir de soubassement à ces Tribunes; non-seulement elles occuperoient moins d'espace que l'entrecolonnement, mais elles fourniroient l'occasion de placer des figures ou tout autre accompagnement dans ces intervalles; & il résulteroit de cette idée, ainsi que de tous les autres objets dont nous parlons, que l'Architecte se trouveroit obli-

gé de concevoir à la fois la relation que ces différentes parties doivent avoir avec l'intérieur de tout son monument. Mais sans avoir égard à notre opinion sur ce sujet, citons les plus belles Chaires exécutées à Paris selon l'ancien genre, savoir, celle de Saint-Nicolas des Champs & celle de Saint-Etienne-du-Mont: celle de la Chapelle de Versailles & celle des Invalides, quoique beaucoup moins considérables sont aussi d'une composition assez ingénieuse; mais elles ne nous sont pas moins desirer que l'on convienne d'une forme plus grave dans leur structure, & d'un genre d'ordonnance mâle, analogue aux vérités évangéliques qui s'annoncent dans nos Temples.

Des Œuvres.

Une Œuvre est dans une Eglise Paroissiale un lieu particulier, placé ordinairement en face de la Chaire du Prédicateur. Nous pensons de même, qu'elles devroient, comme les chaires, faire partie de l'ensemble du monument, & pour cela être construites de marbre, revêtues intérieurement de menuiserie, cette précaution étant nécessaire à cause du séjour qu'y font les Marguilliers, les Fabriciens de Paroisses, ainsi que les Chefs de Confrairie pendant le Service Divin; mais l'appui que forme le devant de l'Œuvre doit être d'une matiere solide, non-seulement pour qu'il ait de l'analogie avec l'édifice, mais parce qu'étant destiné les jours solennels à recevoir les Reliques des Saints, il convient que ces dépôts précieux de la foi paroissent être soutenus sur un soubassement d'une matiere inaltérable.

En général, pour que les Œuvres puissent paroître en relation avec la décoration des nefs, il

faut très-peu élever leur dossier au-dessus du socle ou de la retraite des ordres qui président dans leur décoration, ou du moins on doit observer une certaine simétrie entre leur disposition & celle des chaires ou tribunes qui leur sont opposées. Nous avons desiré qu'on supprimât les abat-voix des chaires de nos Prédicateurs; nous croyons qu'on devroit aussi supprimer les couronnements qui terminent les Œuvres dont nous parlons: ils ne sont ici d'aucune utilité, & ne servent qu'à masquer le coup d'œuil des bas-côtés; ensorte que toutes ces parties, communément sans relation les unes avec les autres, détruisent l'harmonie générale & ne présentent que des pieces de rapport, qui, construites de matieres diverses, composées d'un dessin & d'un style entiérement différents, ne présentent rien qui annonce l'unité qui devroit se remarquer dans l'ordonnance de l'Architecture de nos Eglises, de préférence à tout autre genre d'édifice. Nous osons adresser ces remarques impartiales à nos Pasteurs: la source de ces abus venant souvent de ce que lors de la composition d'un pareil projet, plusieurs sous-chefs, par des intérêts particuliers, réclament chacun leurs prétendus droits, & que de la complaisance des chefs il s'ensuit que l'usage, l'habitude, le préjugé prévalent; que delà on donne des entraves à l'Architecte; comme si lorsqu'il s'agit de la construction d'un Temple, toute espece de tracasserie ne devoit pas disparoître, & que sa structure, son ordonnance, sa distribution, ses ornements dussent dépendre de l'ignorance, de la lésine ou du caprice d'hommes, peut-être fervents, mais trop peu éclairés pour vouloir se mêler de présider à l'ensemble général que doivent offrir nos monuments de ce genre.

Non,

Non, sans doute, c'est aux Chefs des Autels, que nous supposons instruits, à prononcer définitivement sur ce qui regarde les lois de la bienséance & de la convenance; eux seuls devroient veiller au style qu'il convient de donner à chaque partie de la décoration de nos Eglises : ils doivent remonter aux sources sacrées, & se choisir des Architectes habiles, avec lesquels ils puissent conférer, discuter, résoudre. Autrement il arrivera, ce que nous remarquons à regret, que la plupart des fideles sont moins attirés dans nos Temples par un amour Religieux, que par la vaine curiosité d'y examiner quelques somptueuses bagatelles, plus faites pour les distraire que pour leur rappeler le souvenir des saints Mysteres.

La seule Œuvre qui mérite quelqu'estime, est, selon nous, celle élevée dans la nef de Saint-Eustache, du dessin de M. Cartaud. Celle de Saint-Germain-l'Auxerrois a long-temps passé pour un chef-d'œuvre : nous lui accordons ce titre en la considérant du côté de la main-d'œuvre; mais il s'en faut bien que sa décoration réponde à nos vues : nous ne parlerons point non plus de celles nouvellement exécutées à Saint-Jean-en-Grêve, à Saint-Sauveur, à Saint-Merry & ailleurs; quoique d'un dessin moderne, elles font plus d'honneur au Menuisier & au Sculpteur qu'à leurs Ordonnateurs.

Des Buffets d'Orgues.

La composition des Buffets d'Orgue, par rapport à l'Architecture, n'est pas sans difficulté; ordinairement leur principale forme est assujétie à celle de cet instrument, le plus harmonieux & le

plus véritablement utile dans nos Temples, pour servir d'intermede au chant de l'Eglise (*k*), & quelquefois d'accompagnement aux chœurs de Musique vocale & instrumentale, qui s'exécutent les jours solennels. Dans les anciennes Eglises on plaçoit assez indistinctement les Buffets d'Orgues sur la partie latérale de la nef, soit dans le milieu, soit à l'une de ses extrémités ou dans l'un des bras de la croisée, tel qu'on le remarque aux Cathédrales de Reims, de Metz, de Verdun, &c. Dans nos Eglises modernes on adosse volontiers cet instrument au portail & en face du Chœur & du Sanctuaire; au contraire, dans le projet de notre Eglise Paroissiale, nous le plaçons dans l'un des bras de la croisée où nous desirerions qu'on plaçât aussi la Musique instrumentale, & que l'autre fût destiné pour la Musique vocale. Ces deux sortes de Musiques, réunies avec le Plein-chant du Chœur & ayant pour basse continue l'accompagnement de l'Orgue, annonceroient un Concert véritablement spirituel, d'autant plus intéressant que n'étant point apperçu il distrairoit moins le peuple & lui donneroit l'idée d'une Musique céleste qui lui feroit éprouver cette componction de l'âme qui nous saisit tout à la fois de respect, de crainte & d'admiration.

La disposition & les différents calibres des tuyaux de métal qui composent cet instrument,

(*k*) Dans les Temples Luthériens les Orgues accompagnent continuellement le chant du Peuple. Nous avons assisté plus d'une fois a ces offices, & nous avons toujours été, on ne peut pas plus satisfaits de cette réunion, qui produit réellement une mélodie touchante & vraiment divine, en comparaison des fugues & des contredanses dont on nous étourdit dans nos Eglises.

semble avoir assujéti la plupart des Architectes qui en ont donné les dessins, à suivre tous à-peu-près la même forme dans leur décoration : peut-être eussent-ils dû penser qu'au-lieu de suivre scrupuleusement les contours prescrits par le Facteur, il seroit possible, sans nuire à l'harmonie de cet instrument admirable, d'opposer des parties feintes aux objets réels, par le seul secours de la menuiserie ; ce qui auroit rendu leur forme moins triviale, qu'on ne le remarque ordinairement. La décoration du Buffet d'Orgue de l'Eglise de la Sainte-Chapelle à Paris, exécutée sur les dessins de M. Roussette, Architecte du Roi, avec les précautions dont nous parlons, est certainement celui qui nous fait le plus de plaisir : sa composition est d'un bon genre & d'un style grave, dont on ne devroit jamais se départir, sur-tout lorsqu'il s'agit d'objets destinés à la décoration de nos édifices sacrés. Ceux des Abbayes de S. Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviéve & de Saint-Victor, passent aussi pour être assez beaux, quoique d'un dessin ancien. On appelle positif, le petit Buffet d'Orgue qui se place devant le grand ; & l'on donne le nom de Cabinet d'Orgue à ceux qui se placent quelquefois dans les pieces qui précedent les Chapelles des belles maisons de plaisance, comme il s'en remarque un dans les anciens appartements de Sceaux.

Relativement à nos Eglises, il est une infinité d'autres objets de décoration dont nous aurions pu dire ici quelque chose, mais nous y suppléerons par différents dessins gravés à la suite de ce Cours ; leur description, dépourvue d'exemples, nous paroissant insuffisante sans ce secours. D'ailleurs par-là nous évitons les répétitions sans

nombre dans leſquelles nous ſommes ſans doute déja tombés plus d'une fois; mais que nous avons préférées dans ces Leçons à un ſtyle plus châtié, parce que lorſqu'il s'agit d'inſtruire, il vaut mieux ſe répéter que d'affecter un ſtyle trop laconique.

Après avoir parlé des différentes Egliſes & des principales parties qui les compoſent, relativement à l'Architecture, comme autant de monuments que nous avons regardés, avec raiſon, de la premiere utilité; entrons à préſent dans quelques détails ſur le plus grand nombre des édifices non moins eſſenciels, tels que les Hôtels des Monnoies où ſe fabriquent les eſpèces d'or & d'argent; les Bourſes ou Changes qui en facilitent la circulation; les Bibliothèques, dépôts précieux qui contiennent les ouvrages immortels des Savants; les Académies & les Licées qui les perpétuent en France; les Baſiliques où ſe rend la juſtice & où l'on fait parler les Lois; les Marchés, les Halles, les Greniers d'abondance, les Foires utiles pour la diſtribution des denrées & la facilité du commerce; les Ports, les Quais, les Ponts, les chemins qui favoriſent le tranſport des marchandiſes, la communication des Provinces & des Pays étrangers; les Fontaines, les Châteaux d'eau, les Aquéducs, les Réſervoirs néceſſaires pour les différents beſoins de la vie & la ſalubrité de l'air; les Bains publics, monuments du premier beſoin pour la ſanté des habitants; les Hôtels-de-Ville, deſtinés à la ſûreté des approviſionnements des Citoyens; enfin les Obſervatoires utiles à l'aſtronomie, qui par leur moyen annonce au Peuple la durée des temps, le retour des ſaiſons, &c.



CHAPITRE IX.

SUITE DES ÉDIFICES ÉRIGÉS POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des Hôtels des Monnoies.

LES Hôtels des Monnoies sont des bâtiments élevés dans les grandes Villes : l'intérieur de ces édifices renferme les fourneaux, les moulins, les balanciers dont on se sert pour fabriquer la Monnoie; on y distribue aussi la demeure des Officiers de ce département, & des logements pour les ouvriers chargés de cette Fabrique. Celui de Venise appelé *Zeicha*, dont parle Scammozzi, passe pour un des plus considérables; en France, celui de Lyon est regardé aussi comme un bâtiment assez important; à Paris c'étoit un édifice qui derniérement tomboit en ruine, ce qui depuis peu a déterminé le Gouvernement d'ordonner la construction d'un nouvel Hôtel des Monnoies sur le terrein de l'ancien Hôtel de Conti, situé sur le Quai qui porte ce nom. Ce bâtiment d'une assez vaste étendue s'éleve sur les dessins & la conduite de M. Antoine Architecte, qui a bien voulu nous communiquer l'état qui lui avoit été donné, concernant les différents objets qui regardent la manutention intérieure d'un pareil monument; cet état a servi de guide à l'un de nos Eleves, qui sous nos yeux & dirigé par nos soins a composé les plans, coupes & élévations d'un Hôtel de la Monnoie qu'on trouvera dans les Volumes suivants. Toutes les obser-

vations contenues dans ce Chapitre, touchant les différents genres de bâtiments ne sont encore qu'un préliminaire, contenant autant de programmes offerts à nos jeunes Artistes, & d'après lesquels ils doivent essayer leur génie avant d'avoir recours aux exemples qui feront partie de la suite de ce Cours. Nous dirons seulement ici, pour les y préparer, qu'il seroit bien qu'un pareil édifice fût isolé de toute part, que sa disposition, sa situation & l'ordonnance des façades contribuâssent autant qu'il est possible, à la décoration de la Capitale qui le renferme; que pour cela il seroit bon qu'il fût situé sur un Quai, comme celui qui s'éleve aujourd'hui, ou qu'il fît partie des façades d'une place publique, ou qu'on le plaçât dans une grande rue en face d'un carrefour qui en rende l'accès facile; que pour le distinguer des Hôtels qui servent à l'habitation des grands Seigneurs, il seroit nécessaire de disposer sur le devant, le principal corps de logis destiné aux logements des Directeurs, la Fabrique dans le fond de la principale cour, & les dépendances dans des aîles basses. Il faut que la distribution des bâtiments intérieurs soit disposée avec symétrie; que la cour d'honneur soit grande, spacieuse, d'une belle proportion, que celles des dépendances soient aérées & qu'elles ayent des communications entr'elles & les différents départements, par des galleries qui en tout temps facilitent la circulation des personnes de dehors, & de celles des dedans, sans pour cela nuire à la sûreté nécessaire à observer dans un pareil bâtiment; enfin que l'ordonnance de ses façades annonce une certaine richesse, sans cependant pouvoir entrer en comparaison ni avec nos beaux Hôtels, ni avec nos Palais somptueux, les édifices de ce genre ne

devant tenir ni de la décoration des bâtiments d'habitation proprement dits, ni de celle des places publiques ; on doit les considérer comme des bâtiments mixtes, qui pour cela doivent avoir un caractere moyen entre la magnificence de nos maisons Royales, & la simplicité affectée à nos maisons particulieres, aux Manufactures, aux Hôpitaux, aux Cazernes, &c. Ce caractere doit être tel à peu près que nous l'avons observé dans le projet que nous annonçons, & dont nous ferons la description dans son temps.

Des Bourses ou Changes.

Les Bourses sont des bâtiments plus ou moins considérables, selon l'importance des Villes où ils sont élevés ; ce bâtiment à Paris se nomme *Place* ou *Bourse ;* à Lyon, *Loge* ou *Change* ; à Londres, à Anvers, à Amsterdam, on le nomme *Bourse*. Ces édifices sont ordinairement composés d'un grand péristyle & de plusieurs portiques à rez-de-chaussée, sous lesquels s'assemblent certains jours les Banquiers & les Agents de Change pour le commerce d'argent & les papiers publics. Ces portiques conduisent à des salles d'assemblée, à des bureaux, à des comptoirs, pour l'escompte des billets, des lettres de change, &c. La Bourse d'Amsterdam est un des plus beaux bâtiments de ce genre ; elle est ornée de Peintures & de Sculptures de prix (*a*). A Paris la Bourse est située

(*a*) Ce bâtiment a été gravé avec beaucoup de soin, & avec tous les ornements qu'il contient.

La Loge ou Change a Lyon, est aussi un assez beau bâtiment, élevé, il y a quelques années, sur les desseins de M. Soufflot.

rue Viviene auprès du bâtiment de la Compagnie des Indes ; elle n'a rien de remarquable qu'un préau entouré de portiques & de quelques salles à rez-de-chaussée, qui subsistent telles jusqu'à ce que des arrangements dont le gouvernement s'occupe, puissent assigner des fonds & disposer le terrein convenable à chaque genre d'édifice dont cette grande Ville mérite d'être ornée ; ce qui ne se peut qu'avec le temps, le nombre considérable des maisons qui y sont élevées étant à peine suffisant pour contenir les habitants. Ces sortes de bâtiments demandent un caractere particulier qui ne les confonde point avec nos demeures ordinaires ; une belle porte sur la rue, ou plutôt donnant sur une place, doit annoncer un porche qui de droite & de gauche conduise à des galleries ou portiques ; & ces portiques doivent mener à un bâtiment placé au fond de la cour. Dans l'intérieur de l'édifice doit se trouver un vestibule, donnant entrée à une grande salle, accompagnée de plusieurs autres pièces moins spacieuses, à quelques cabinets, à des serre-papier, à des garde-robbe, &c. Ce vestibule doit aussi conduire, d'un côté, à un escalier de moyenne grandeur, qui monte à un attique contenant le logement d'un Concierge, &c. de l'autre à deux anti-chambres, l'une pour la livrée, l'autre pour les courtiers, &c. Cet étage attique serviroit à faire pyramider ce corps de logis sur les galleries, & fixeroit, pour ainsi dire, le caractere propre à ces sortes d'édifices, dont l'ordonnance doit tenir à l'expression Dorique, revêtue de quelques ornements puisés dans les attributs du commerce terrestre & maritime.

Des Bibliothèques.

Les Bibliothèques (*b*) ſont de grandes ſalles en forme de galleries, contre les murs deſquelles ſont adoſſées intérieurement des armoires, garnies de tablettes, ſur leſquelles ſont rangés des livres avec ordre & ſymétrie ; ces galleries ſont ordinairement partie de la diſtribution des grands appartements des Palais, des belles maiſons de Plaiſance, des Hôtels, des Monaſteres, des Colleges, &c. Quelquefois auſſi ces galleries, ſont l'objet principal d'un bâtiment élevé à grands frais pour les contenir; ces édifices alors doivent avoir un caractere qui les annonce pour ce qu'ils ſont.

Eſſayons dans cet article de peindre à l'idée de nos Eleves ce que nous penſons à cet égard. La Bibliothèque du Roi à Paris, eſt conſidérable par ſa grandeur & le nombre immenſe de livres, de manuſcrits & d'eſtampes qu'elle contient; ce qui la rend très-recommandable & fréquentée pendant l'année par les gens de Lettres, les Artiſtes & les Etrangers. Nous ne parlerons pas des autres Bibliothèques publiques de cette Capitale, notre objet n'étant dans ces Leçons que de traiter des différents édifices, relativement au caractere que doit offrir au premier aſpect l'ordonnance de leur Architecture. A l'égard de la Bibliothèque du Roi, pour ne nous pas répéter, nous invitons nos Eleves à prendre connoiſſance de ce que nous en avons rapporté dans l'Architecture Françoiſe, où nous

---

(*b*) Bibliothèque, formé de deux mots grecs *biblion* & *thêkê*, armoire à livres.

ſommes convenus, que quelque conſidérable que ſoit ce vaiſſeau, il n'a pu acquérir un certain degré de perfection, ſon étendue s'étant faite à pluſieurs repriſes & dans différents bâtiments originairement conſacrés à une toute autre deſtination ; auſſi vient-on de déterminer ſon tranſport au Louvre du côté de la riviere : nous aurons encore cette obligation à M. le Marquis de Marigny, qui, non content d'avoir obtenu de Sa Majeſté le rachèvement de ce ſuperbe Palais, tourne toute ſon attention à reſtituer aux bâtiments du Roi tout leur éclat.

Dans le cas d'un édifice élevé exprès pour contenir une Bibliothèque & ſes dépendances, nous penſons qu'il faudroit tâcher que cet édifice fût iſolé de toute part, dans l'intention de le préſerver de tout incendie, qu'il fût en face d'une principale iſſue, ou au moins qu'il fit ſymétrie avec un bâtiment de même eſpèce par ſes dimenſions, tel qu'un Hôtel du Clergé, une Univerſité, un Hôtel-de-Ville ou autre monument public qui, en attirant l'Etranger, le mettroit à portée de viſiter ce dépôt précieux de la littérature. Nous croyons auſſi que les bâtiments ſitués ſur la rue devroient être deſtinés pour le logement des Bibliothécaires, & des autres perſonnes prépoſées pour la garde des livres, des médailles, des manuſcrits, des eſtampes. La Bibliothèque, proprement dite, ſe placeroit dans le fond d'une deuxieme grande cour, & dans deux ailes en retour au premier étage ; les dépôts & les magaſins, les Imprimeries, les Atteliers ſeroient dans une premiere cour, afin que dans la ſeconde aucune habitation ni dépendances, où le feu ſeroit néceſſaire, ne pût, en cas d'accident, endommager les livres ; encore ſeroit-

il indispensable que tous les bâtiments qui les contiendroient fussent voutés en pierre, les couvertures en brique & revetues de cuivre, au-lieu de plomb ou d'ardoise; & qu'ils fussent détachés de ceux de la premiere cour au moins de quarante pieds, en se communiquant néanmoins par des galleries basses qui se pourroient détruire incontinent en cas d'incendie. Ces galleries conduiroient à de grands escaliers placés dans les pavillons, pratiqués à la tête des deux aîles de la seconde cour : ces deux aîles donneroient entrée aux salles contenant les livres. Pour occuper moins d'espace, & rendre le circuit moins considérable; nous pensons encore qu'il conviendroit que ces Bibliotheques ne fussent éclairées que par en haut : cette lumiere plus convenable à l'étude selon nous, contribueroit à la simétrie, au recœuillement & multiplieroit les surfaces pour placer les corps d'armoires; d'ailleurs l'ordonnance intérieure seroit plus réguliere & ne nuiroit en rien à la décoration des dehors, parce qu'à la place des croisées on pratiqueroit extérieurement des tables renfoncées qui contiendroient alternativement les statues & les bustes des grands hommes, lesquels y pourroient être examinés de près sur les terrasses qui se trouveroient au-dessus des portiques placés à rez-de-chaussée. Au reste par les Bibliothèques éclairées par en haut, nous n'entendons pas faire usage, ni des lanternes ni des lanternons, cette maniere d'éclairer de grandes galleries, n'ayant point assez de majesté; mais nous proposons des croisées attiques placées à droite & à gauche : on en trouvera un exemple dans le volume de ce Cours qui traitera de la décoration intérieure; nous avons fait ce dessin pour le projet de l'Académie

Impériale de Moskou; il avoit été demandé par le prince Galitzin de la part de la feue Impératrice Reine de toutes les Russies; mais l'exécution en a depuis été suspendue; l'Impératrice régnante ayant desiré faire élever ce monument à Saint-Pétersbourg, pour lequel il a fallu d'autres projets, le local ayant exigé de nouvelles dimensions.

Des Académies.

Les Académies (*c*) chez nous, sont de grandes salles, contenues pour la plupart dans les Palais de nos Rois; chez les anciens ce lieu s'appeloit *Licée*, (*d*) nom donné à la fameuse Ecole où Aristote enseignoit, en se promenant, la Philosophie à Athênes, ce qui fut cause que ceux de sa secte furent nommés *Péripatéticiens*, mot formé d'un verbe grec qui signifie marcher tout au tour. Nous rapportons cette étymologie, parce qu'elle dé-

(*c*) Académie, du mot *Academus*, nom d'un particulier d'Athênes qui donna sa maison à des Philosophes pour y conférer ensemble sur les Sciences, les Lettres & les Arts: nous ne ferons point ici l'énumération de toutes les Académies qui sont à Paris; leur origine, leurs différentes espèces sont assez connues, particuliérement celle des Sciences, celle des Belles-Lettres, l'Académie Françoise, celles d'Architecture, de Peinture & de Sculpture, &c.

(*d*) Selon Pausanias, à ce que rapporte Daviler notre garant sur la plupart des étymologies rapportées dans ces notes, le Licée d'Athênes avoit été auparavant un Temple consacré à Apollon par *Licus*, fils de *Pandion*, d'où il fut appelé Licée. D'autres auteurs prétendent que c'étoit un Collége commencé par *Péristrates*, & fini par *Périclès*: quoi qu'il en soit, on est d'accord que Cicéron fit bâtir un Licée à *Tusculum*, aujourd'hui *Frescati*, près de Rome, à l'exemple de celui d'Athênes.

ſigne, en quelque ſorte, que ce lieu étoit compoſé de portiques où l'on marchoit à couvert, & de jardins en quinconces, où l'on ſe promenoit dans la belle ſaiſon. C'eſt d'après cet exemple des anciens, ſource où nous devons puiſer le genre des bâtiments qui ont pris naiſſance chez ces peuples ſavants, que nous devons donner aux nôtres un caractere qui ſe rapproche de leur origine; par-là ils s'annonceront pour ce qu'ils doivent être; autrement ils portent tous la même empreinte & n'offrent plus cette variété, qui ſeule indique l'intelligence de l'Artiſte véritablement inſtruit.

L'honneur que nos Académies reçoivent dans cette Capitale, d'avoir le lieu de leurs aſſemblées & l'école de leurs diſciples dans l'un des Palais de Sa Majeſté, ſembleroit devoir nous diſpenſer de propoſer ici le projet d'un monument de cette eſpèce; mais la néceſſité dans laquelle nous nous ſommes ſouvent trouvés de porter la plupart de nos Eleves aux grands objets de l'Art, nous a engagés quelquefois à leur propoſer de s'exercer à la compoſition d'un monument ſous le titre de Temple des beaux Arts, & de comprendre dans ce projet, non-ſeulement toutes nos Académies en particulier, mais au centre une grande piece qui les raſſemblât toutes à des jours deſtinés à cet effet. Nous ſouhaiterions que dans le même lieu de grandes galleries puſſent contenir la Bibliothèque du Roi, le Cabinet de ſes médailles, l'Hiſtoire naturelle, les Antiques, la Phyſique, la Mécanique; enfin qu'il y eût d'autres ſalles pour la Marine, la Fortification, & tant d'autres objets de curioſité & d'utilité, placés à Paris dans des bâtiments ſi peu faits pour les contenir & ſi fort éloignés les uns des autres

que les Etrangers ne peuvent voir ſans beaucoup de difficultés la plus grande partie de ces merveilles. Pour parer à cet inconvénient, nous avons fait compoſer ſous nos yeux un plan qui raſſemble tous ces objets, & qui pourra faire quelque plaiſir aux Amateurs par ſon enſemble & l'intelligence de ſes détails. Nous donnerons ce plan dans l'un des volumes de ce Cours, où il ſera traité de la diſtribution, en rendant compte des principales parties qu'il contient. Les deſſins que nous promettons parlant plus évidemment aux yeux que la narration la plus circonſtanciée, nous dirons ſeulement ici, pour tenter l'émulation de nos Eleves, qu'il convient qu'un pareil monument ſoit ſitué dans un lieu vaſte, aéré, entouré de galleries de communication, à rez-de-chauſſée, & que différentes entrées conduiſent commodément à ces diverſes deſtinations & à des promenades traitées dans le genre ſimple mais noble ; qu'il ſeroit bon auſſi de faire prééminer le principal bâtiment ſur les autres, ſoit en l'élevant ſur des terraſſes, ſoit en profitant avec Art d'un terrein montueux ; afin que ſa principale diſpoſition annonce ſa prééminence ſur toutes ſes dépendances. Aucun monument n'eſt plus propre que celui-ci, à déployer la magnificence de l'Architecture & des autres Arts libéraux qu'elle régit ſous ſes lois.

Des Manufactures.

Nous n'entreprendrons point de traiter des bâtiments deſtinés aux différentes Manufactures ; chaque genre de Fabrique exigeant une manutention particuliere qui détermine l'expoſition, la ſituation & la diſtribution des corps de logis qui

les compofent; nous dirons feulement d'une maniere générale, que ces bâtiments doivent contenir des logements pour les Directeurs & les Infpecteurs chargés de veiller au bon ordre, à l'économie & à la perfection de chaque objet relatif à leur établiffement ; que felon l'efpèce de ces objets, les bâtiments doivent être munis de grandes falles, d'atteliers, de laboratoires, de magafins, de cours & de dépendances, pourvues de toutes les commodités particulieres à leur reffort, & répartis en plus ou moins grand nombre, felon l'étendue & l'importance des manufactures. On doit placer ces édifices à l'extrémité des Fauxbourgs des Capitales, le terrein qu'ils occupent étant trop confidérable pour être renfermé dans le fein des Villes ; on doit leur procurer des eaux abondantes, foit par le fecours d'une machine hydraulique, foit par le courant d'une petite riviere, plus propre que celle de fource pour tous les genres de travaux. L'ordonnance de leur Architecture doit être fimple, & annoncer la folidité de leur conftruction, fans pour cela préfenter un caractere martial, l'apanage des ouvrages Militaires, confacré aux arfenaux, &c. ou dans l'Architecture Civile, aux Forges, aux Verreries, &c. Dans l'Architecture Françoife, en parlant de la Manufacture Royale des Gobelins, comme de l'un des établiffements qui font le plus d'honneur à la Nation, nous avons avoué que fes bâtiments ne pouvoient fervir d'exemple à nos jeunes Artiftes; nous en dirons autant de celle de la Savonnerie où fe fabriquent les tapis de pieds dans le goût de ceux de Turquie; de celle des glaces, &c. de maniere qu'il n'y a guère que celle de porcelaine à Seve & celle de Van-Robais à Ab-

beville qui puisse à peu-près servir de guide pour l'expression qu'il convient de donner à la décoration de leurs façades ; encore doivent-elles plutôt leur célébrité à leur agrément & à leur utilité qu'à l'ordonnance de leur Architecture, le caractere propre à chaque édifice, étant la partie la plus négligée parmi nous.

Des Fontaines.

Les Fontaines sont des monuments d'Architecture susceptibles de la plus grande décoration, selon le lieu où elles se trouvent situées, dans les Villes ou dans nos jardins de propreté. Notre intention est ici de ne parler que des Fontaines couvertes qui s'élevent dans nos places publiques, de celles qui sont adossées contre des murs de face ou de clôture, & des Fontaines découvertes qui contribuent à embellir les Cités : nous parlerons ailleurs, en traitant du jardinage, des Fontaines jaillissantes, pyramidales, en grotte, &c. où l'art de la Sculpture a plus de part que l'Architecture. Paris est peut-être la Capitale où ces sortes d'édifices sont en moins grand nombre, & où ils devroient être néanmoins le plus multipliés, soit à cause de la quantité de ses habitants, soit à cause de la malpropreté de ses rues, occasionnée par la circulation des charrois qui y abondent pour ses approvisionnements. Cependant, ces édifices non-seulement y sont fort rares ; mais à l'exception de la Fontaine des Saints-Innocents & de celle de la rue de Grenelle, presque toutes sont d'une Architecture si médiocre & d'une ordonnance si chétive, qu'à peine leur aspect donne-t-il l'idée d'un regard, ou d'un réservoir ; qu'on en juge par celles

celles élevées dans les Places Maubert, du Cimetiere Saint-Jean, des Grands Jésuites, &c.

Les Fontaines couvertes dont nous parlons, sont des édifices ordinairement de forme quadrangulaire, quelquefois à pans coupés ou circulaires; elles renferment un réservoir pour en distribuer l'eau dans les différents quartiers de la Ville. Leur décoration doit, selon nous, être toujours d'une ordonnance Toscane ou Dorique (e), parce que cette expression rustique ou solide dans leurs dehors convient à la destination de ces sortes de bâtiments, qui intérieurement voûtés & contenant un volume d'eau d'un poids considérable, ne peuvent raisonnablement annoncer extérieurement une Architecture d'un style moyen ou délicat, malgré l'exemple de celle des Saints-Innocents d'ordre Corinthien, du dessin de Pierre Lescot, & celui de la Fontaine de la rue de Grenelle d'ordre Ionique, du dessin d'Edme Bouchardon. D'ailleurs ces deux especes d'ordres doivent être réservés pour les frontispices de nos Temples & pour la décoration des façades de nos belles maisons d'habitation; autrement on confond les genres, & insensiblement on oublie celui qu'il convient de donner à chaque édifice. On devroit aussi, ce semble, décorer nos Fontaines par quelques chûtes d'eau, dont l'épanchement serviroit utilement à la propreté des rues, & en même temps annonçeroit que cette Ville est traversée par une riviere assez considérable, qui sur ses ports amene l'abondance dans son sein, au-lieu que la plupart de ces bâtiments, non-seulement sont d'un

(e) Voyez celle qui sert d'application à l'ordre Dorique planche XII & suivantes de ce volume; nous l'avons composée dans le genre dont nous parlons.

dessin trivial & de mauvais goût, mais ils n'ont ni le caractere qui leur convient, ni ne s'annoncent pour ce qu'ils sont, le plus grand nombre distribuant à peine un filet d'eau qui recœuilli par des hommes vils & des femmes bruyantes désolent les habitants du quartier où ces Fontaines se trouvent placées, lorsqu'elles devroient au contraire leur procurer l'utilité & la salubrité. Il est étonnant, nous prions qu'on nous passe cette exclamation; il est étonnant combien il y auroit de choses à faire, malgré l'attention de nos Magistrats à cet égard, si l'on vouloit porter un œuil attentif à tous les abus auxquels il faudroit remédier pour rendre cette Ville rivale, nous ne disons ni d'Athênes ni de l'ancienne Rome, mais seulement de la plupart des Villes de nos Provinces méridionales. Il faut des fonds immenses, nous dira-t-on, nous en convenons; mais de quoi ne vient pas à bout, le zele & l'amour du bien public? que n'a pas fait M. Turgot sous sa Prévôté? Depuis très-peu d'années quelle obligation n'avons-nous pas à M. de Sartine! l'ordre rétabli dans Paris par une police exacte, les rues éclairées la nuit avec une forte d'éclat, des asiles assurés aux pauvres, qui depuis cinquante années désoloient les passants, des écoles gratuites où tous les jeunes Artisans pourront puiser le goût de l'Art auquel ils se destineront un jour. Avant ce digne Citoyen, on convenoit de l'utilité & de la nécessité de toutes ces entreprises & de bien d'autres qui sont près d'éclore sous son administration; mais il a conçu ces projets dignes de sa bienfaisance, & a trouvé par des moyens doux & pacifiques l'art de les réaliser. D'après cet exemple, on doit concevoir qu'on peut tout; il ne faut que vouloir. Qu'on ne se presse jamais; qu'on épie

les circonstances; que chacun s'occupe de son objet dans son département, & l'on verra bientôt cette Ville, digne de la Nation Françoise, devenir un des plus beaux séjours de l'Europe. Mais finissons cette digression que notre zele plus que nos talents nous suggere, & continuons les différentes formes des Fontaines dont il nous reste à parler.

Les ordres Toscan & Dorique que nous venons d'assigner pour la décoration des Fontaines couvertes, conviennent à toutes celles destinées à la décoration de nos Cités, principalement à celles qui tiennent leur beauté de l'Architecture proprement dite, & auxquelles la Sculpture ne sert que d'accessoire; telles sont les Fontaines adossées en niche, en portique, &c. car lorsqu'il s'agit de Fontaines découvertes & jaillissantes, leur ordonnance, leur forme, leur galbe peut tenir du genre moyen ou délicat & servir seulement de fond à des ornemements de Sculpture d'une certaine élégance; mais, comme nous l'avons déja observé, & que nous le dirons ailleurs, ces sortes de Fontaines sont plus propres à la décoration de nos jardins qu'à orner nos Villes; ou dans ce cas, il faudroit les composer de formes plus graves, y prodiguer moins la Sculpture, & n'y employer que des matieres durables, telles qu'on en remarque dans les places publiques à Rome; elles y sont ordinairement composées de bassins & d'une ou plusieurs coupes d'un seul morceau de marbre, porté sur une tige ou piédestal. Du milieu de ces Fontaines s'éleve un jet qui forme une nappe en tombant, comme à la Fontaine de la cour du Vatican, dont la coupe de granit antique a été tirée des Thermes de Titus à Rome. Mais lorsqu'il s'agit des

Fontaines dont l'Architecture fait la base, qu'elles sont adossées & qu'elles ne peuvent s'aligner sur une seule ligne droite, au moins faut-il leur donner peu de mouvement : nous en avons fait exécuter une de ce genre au bas de la plate-forme de Saint-Etienne, place de Chambre à Metz ; nous en avons donné plusieurs dessins dans l'Architecture Hydraulique de M. Bélidor. Il s'en voit une à Rome adossée contre un réservoir, appelé l'*Aqua-Paula* sur le Mont Janicule, d'ordre Ionique, & couronnée d'un attique chargé d'inscriptions. On en doit user de même pour celles qui sont en tour creuse, comme celle de la rue de Grenelle à Paris, & celle nommée Médicinale, du dessin du Cavalier Bernin près de Rome, appelée *Aqua-Acetosa ;* pour celles qui sont en niche, comme la Fontaine Aldobrandine à Frescati, ou celles décorées de portiques formant une espece de Château d'eau isolé, ornées de plusieurs arcades, comme l'*Aqua-Felix* de Termini, d'ordre Ionique, où se remarque la Statue de Moïse par Michel-Ange ; pour celles en renfoncement sur le parement d'un mur, comme la Fontaine du bout du Pont Sixte, en face de la Strada Julia, l'une des plus belles rues de Rome ; pour celles enfin placées dans une encoignure, comme celle des quatre Fontaines à Rome, &c. Nous nous contenterons des citations que nous venons de faire ; dans la suite nous donnerons différents dessins de ce genre ; nous recommandons seulement à présent aux jeunes Artistes qui voudront s'essayer dans ces sortes de compositions, quelque caractere pittoresque qu'ils veuillent leur donner, de ne jamais oublier les proportions de l'Architecture, & d'assortir plus que nous ne le remarquons ordinairement dans leurs des-

fins, le rapport que doit avoir la Sculpture avec le ſtyle de l'ordonnannce, pour éviter d'une part l'élégance quoiqu'admirable de celle de la Fontaine des Saints-Innocents, ou le caractere forcé, mais ſublime de celle de la rue de Grenelle, les deux ſeuls monuments de cette eſpèce à Paris qui méritent quelque eſtime, malgré la légitimité des obſervations que nous avons faites dans cette Leçon ſur ces deux édifices.

Des Bains.

Il eſt pluſieurs ſortes de Bains, les Bains particuliers & les Bains publics. Ces derniers ſe diviſent en deux Claſſes, les Bains artificiels & les Bains naturels. Déſignons par rapport à l'Architecture le caractere de la décoration qu'il convient de donner à chacun d'eux.

Les Bains particuliers, nommés auſſi Bains domeſtiques ou de propreté, ſont ceux qui à côté d'un appartement à rez-de-chauſſée, ſont compoſés d'une chambre à coucher, d'une ſalle de Bains, d'un cabinet de toilette, d'une garde-robe, d'une étuve (*f*) où l'on chauffe l'eau & où on ſéche les linges, de réſervoirs (*g*) &c. Quelquefois faute de mieux on les place à l'entre-ſol; ou au contraire dans les édi-

(*f*) Etuve, on appelle ainſi chez nous une petite piece dans laquelle on place un fourneau & une cuve de cuivre, qui ſert à chauffer l'eau qui ſe diſtribue enſuite dans les baignoires. Chez les anciens c'étoit un lieu fermé, échauffé pour y faire ſuer les perſonnes avant d'entrer au bain; & ils appeloient *hypocoſtes*, les lieux ſouterreins qui ſervoient à échauffer leurs bains.

(*g*) Voyez ce que nous diſons des réſervoirs à la ſuite des châteaux d'eau.

fices considérables, on les porte dans des pavillons isolés à l'écart & à l'exposition du midi près des jardins fleuristes, ou à l'extrémité de quelques allées couvertes qui les garantisse des regards curieux & de toute espece d'importunité. C'est dans ces sortes de pieces que l'Architecte peut donner un libre essor à son imagination, & où il fait faire usage des arabesques, conçus par les Audran, les Gilot, employés avec tant de succès dans les appartements des Bains de Seaux, & dans la plupart de nos belles maisons à Paris, bien mieux appliqués dans ces retraites que dans l'intérieur des Hôtels qui s'élevent aujourd'hui, & que dans deux grands plat-fonds des appartements de l'ancien Château de Meudon, où l'on devoit rencontrer les compartiments mis en œuvre par le Brun qui se voient à Versailles, à Vincennes, aux Tuileries, au Louvre & ailleurs. Assez ordinairement on place deux baignoires (*h*) dans une salle de Bain, alors on doit aussi placer deux lits dans la chambre à coucher qui l'avoisine; le pavé & les revêtissements des salles de Bains doivent être de marbre; ceux des chambres à coucher, des toilettes & des garde-

---

(*h*) Baignoire, cuve de cuivre rouge d'environ quatre pieds & demi de longueur, sur deux pieds & demi de largeur, & vingt-six pouces de hauteur : on étame en dedans ces baignoires, pour plus de propreté, & on les garnit d'oreillers, de coussins & de linges pliés, avant de se mettre au bain. Dans l'un des côtés de ces baignoires, sont placés deux robinets, l'un pour l'eau chaude, amenée de l'étuve, l'autre pour l'eau froide, provenant du réservoir. On observe dans le fond de ces baignoires, une bonde ou soupape, pour en pouvoir renouveler l'eau ou les vider entiérement. Ces baignoires communément, sont entourées & couvertes par des baldaquins de toiles de coton, ornés de campanes, & qui contribuent à leur décoration.

robes doivent être de menuiserie pour plus de salubrité; on y peut introduire aussi des glaces, de la dorure, des bronzes, des porcelaines, des étoffes qui réunies ensemble forment un coup d'œuil fort intéressant. Il est vrai que ce luxe n'appartient qu'aux appartements de cette espece faisant partie de la distribution des Palais des Rois, ou des habitations des grands Seigneurs; mais il est bon que les Elèves s'essayent d'abord sur ces objets de magnificence qui tiennent également au goût & aux préceptes de l'art; ce qui leur ouvre le moyen de marcher d'un pas égal & dans l'un & dans l'autre objet, qui jamais ne peuvent se diviser dans les productions de l'Architecture. D'ailleurs c'est par ces tentatives qu'ils parviennent à voir avec intérêt tout ce qui s'offre à leurs regards, & qu'insensiblement ils se rendent dignes de remplir la confiance des hommes en place, qui seuls peuvent mettre leurs talents au grand jour. Parlons à présent des Bains publics.

Les Anciens rangeoient les bains publics au nombre des bâtiments de la plus grande utilité. On en attribue l'invention à Mécène. Depuis lui Néron, Vespasien, Tite, Domitien, Sévere, Gordien, Aurélius, Dioclétien & presque tous les Empereurs suivirent cet exemple, comptant par-là gagner le cœur de leurs sujets: aussi employoient-ils aux bains publics les marbres les plus rares, & faisoient-ils usage de l'ordonnance d'Architecture la plus somptueuse. Ces monuments étoient de grands édifices précédés de plusieurs cours, autour desquelles étoient distribués des appartements, dont les principales pieces formoient de grandes salles, les unes où les hommes prenoient le Bain, les autres pour les fem-

mes. Au milieu de chaque salle étoit un grand bassin entouré de gradins dans sa profondeur; & à côté, des cuves d'ou l'on tiroit l'eau chaude & l'eau froide, pour en composer celle réduite à un degré convenable. Ces grandes salles étoient éclairées par en haut pour plus de décence; près de ces Bains on pratiquoit des étuves propres à la transpiration, & des fourneaux pour chauffer l'eau (*i*). Les fragments des plus beaux monuments de cette espèce qui se voient encore à Rome, sont ceux de Titus & ceux de Dioclétien (*k*). Ces Bains étoient appelés par les Romains *Thermes*, mot qu'ils avoient emprunté du Grec *Therme*, qui signifie chaleur. Publius Victor dans sa Topographie de Rome, rapporte qu'il y avoit 856 Bains, tant publics que particuliers. Chez nous ces bâtiments sont presqu'ignorés, on se souvient à peine des Bains que Julien fit bâtir à Paris au Palais des Thermes & dont on voit encore quelques vestiges rue de la Harpe; & l'on est réduit à aller prendre les Bains artificiels chez nos Etuvistes ou Baigneurs, ou dans des bateaux qui l'été sont pratiqués exprès sur la riviere. Il est vrai que le climat tempéré où nous vivons, ne semble pas exiger comme en Italie & chez les peuples du Levant, des Bains en aussi grande abondance; mais nous ne pouvous nous taire sur l'indifférence où nous paroissons être à l'égard de ces bâtiments de la premiere utilité pour la propreté & la santé des Citoyens : aussi avons-nous

(*i*.) Voyez ce que Vitruve dit des bains des anciens, livre 5, chap. 10.

(*k*) C'est dans ce dernier que se voit aujourd'hui le Couvent des Chartreux.

exercé plus d'une fois nos Eleves ſur la compoſition d'un pareil projet, & nous nous ſommes particuliérement attachés à un bâtiment de ce genre que nous propoſons à la pointe de l'Ile Saint-Louis, & dont nous donnerons les deſſins dans les volumes ſuivants, comme ayant obtenu le ſuffrage de quelques Magiſtrats & de pluſieurs Artiſtes du premier ordre. Dans ce projet on trouvera des Bains couverts & découverts, des étuves, des douges, des épilatoires, des préaux, des galleries, des terraſſes; enfin une jetée, à l'extrêmité de laquelle s'éleve une colonne hydraulique, dont l'extrêmité ſupérieure pourroit ſervir de fanal pour éclairer la navigation pendant la nuit en deſcendant la riviere par Valvin, Corbeil, &c. Diſons ici quelque choſe des Bains naturels.

Les Bains naturels par rapport à l'Architecture, peuvent auſſi être de grands bâtiments précédés de cours ſpacieuſes, & accompagnés de promenades, ſitués dans différentes Provinces où ſe trouvent des ſources d'eau médicinales & minérales, propres à rétablir l'infirmité de ceux qui ſe rendent ſur les lieux pour ſe baigner dans des baſſins pratiqués exprès, comme aux Bains de Pouzzoles & de Bayes dans le Royaume de Naples, ou en France à Bourbon, à Vichi, &c. A propos de de ces Bains de ſanté, diſons auſſi qu'il eſt d'autres bâtiments à peu-près de même genre & non moins utiles, mais deſtinés ſeulement pour aller prendre les eaux de ſources & où l'on ſe rend de toute part, tels qu'à Plombieres, à Forges & ailleurs. Dans l'un & l'autre de ces bâtiments ſeroient diſtribués des logements commodes pour les Etrangers, de grandes ſalles d'aſſemblées, pluſieurs ailes dans leſquelles ſeroient contenues les cuiſines, les

écuries, les remises; enfin des basses-cours, des fournis, des réservoirs, de grands greniers, à moins que dans les Bourgades, les Villages ou les petites Villes voisines, ordinairement bâties près de ces sources, on pût trouver la plus grande partie des logements nécessaires pour contenir les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui, dans deux saisons de l'année, sont attirées dans ces asiles salutaires. Nous ne donnerons point de description ni de plan particulier de ces derniers édifices, le local, l'abondance du pays ou l'économie des matieres devant déterminer l'Architecte à étendre ou à resserrer son projet, selon que l'éxige le lieu ; d'ailleurs l'habitude qu'on doit acquérir par l'étude des divers bâtiments dont nous traitons, mettra nos Eleves en état de répondre un jour à toutes les occasions qui se présenteront à leur sagacité & à leur expérience.

Des Chateaux d'Eau, des Réservoirs et des Aquéducs.

Des Châteaux d'Eau.

Les Châteaux d'eau sont des bâtiments qui, dans leur intérieur, contiennent des réservoirs plus ou moins considérables, selon l'usage auquel ils sont destinés; on y doit aussi placer des forges, des dépôts, des atteliers, des magasins, des écuries, des remises, une ou plusieurs cours; enfin un logement commode pour le Fontainier, ordinairement Concierge de ces sortes d'édifices. Souvent on adosse sur le frontispice de ces bâtiments, lorsqu'ils se trouvent situés dans le fonds d'une place publique, des fontaines d'une décoration intéressante; voyez

celle de ce volume, planche XII. C'est derriere ces fontaines que sont placés les bâtiments qui contiennent le Réservoir, & dont nous donnerons en particulier, dans les volumes suivants, les plans, coupes & élévations que nous avons promis. Nous avons desiré, en parlant de la décoration extérieure des fontaines publiques, qu'on n'y employât que le Toscan ou le Dorique; nous ne ferions usage ici que de l'expression rustique, bien plus convenable aux Châteaux d'Eau que dans les façades de nos Maisons royales, le genre de l'édifice devant seul déterminer le choix de l'ordonnance; nous serions même d'avis qu'on ne mît en œuvre l'ordre Toscan, proprement dit, que dans le cas où cet édifice feroit partie de la décoration d'une place publique, tel que celui qui se remarque vis-à-vis du Palais royal; ce dernier néanmoins est décoré d'un ordre Dorique assez irrégulier, formant un avant-corps qui n'a aucune connexité avec le reste de la façade. D'ailleurs cette façade est indiscrétement composée de deux étages, l'un soubassement, l'autre attique, assemblage qui ne montre qu'une production de la plus grande médiocrité. Nous croyons que dans les façades de ces édifices, on devroit, comme nous l'avons recommandé en parlant des fontaines, laisser échapper quelques napes d'eau; c'est ce qui a été observé à celui de l'Eau-Pauline sur le Mont-Janicule à Rome. Cette nappe d'eau qui sortiroit du Réservoir, contribueroit à laver les rues de la Ville, annonceroit ces bâtiments pour ce qu'ils sont; dans le cas de quelques fêtes publiques & à la faveur de quelques illuminations, elle serviroit à rendre ces mêmes fêtes, & plus variées, & plus brillantes; autrement lorsque ces

bâtiments sont réduits à la seule utilité des Réservoirs, la décoration de leurs façades n'est ordinairement qu'une corniche de couronnement, quelques plinthes, quelques croisées feintes, &c.

Des Réservoirs.

Les châteaux d'eau dont nous venons de parler, contiennent, ainsi que nous l'avons dit, des Réservoirs où se dispose l'eau, qui y est amenée par des sources ou des machines, pour ensuite être distribuée dans des baches ou bassins pratiqués dans l'intérieur des fontaines, & de-là dans les bâtiments particuliers, dans les places publiques ou dans les jardins de nos maisons Royales: tels sont les Réservoirs contenus dans le château d'eau du Palais royal déja cité; l'un qui a douze toises de longueur sur cinq de largeur, & onze pieds & un quart de profondeur, contient trois mille trois cent sept muids & demi d'eau de riviere fournis par la pompe de la Samaritaine (*l*); l'autre seulement de vingt-quatre pieds quatre

(*l*) La Samaritaine est un petit bâtiment appelé ainsi, parce que sur l'une de ses façades est placée une statue de Notre-Seigneur & de la Samaritaine, toutes deux en bronze & groupées, avec un bassin formant une nape d'eau, le tout d'un dessin assez agréable. Ce bâtiment Royal contient aussi plusieurs logements, l'un pour un Gouverneur, aujourd'hui M. Perrier, ancien premier Commis des Bâtiments du Roi, l'autre pour un Concierge mécanicien, chargé du soin de la pompe. Voyez les dessins de ce bâtiment, que nous avons levé, dessiné & gravé dans l'Architecture hydraulique de M. Bélidor, avec des changements que nous avons anciennement proposés à feu M. le Duc d'Antin, alors Sur-Intendant des Bâtiments de sa Majesté, à l'effet de rendre la machine qu'il contient plus ample, & de fournir néanmoins un beaucoup plus grand volume d'eau. Ce petit bâtiment est élevé sur l'une des arches du Pont-

pouces de longueur sur douze pieds deux pouces de large & de la même profondeur que le précédent, contient quatre cent soixante & dix-neuf muids d'eau, amenée par l'aquéduc d'Arcueil, dont nous parlerons bientôt. Le Réservoir bâti près le Boulevard, attenant le Pont-aux-Choux, reçoit de la montagne de Belle-Ville les eaux qui s'y rassemblent. Ce Réservoir contient vingt-un mille cent vingt-un muids d'eau, destinée à laver l'égoût, qui, de la porte Saint-Antoine, va jeter ses immondices dans la Seine, un peu au-dessus de la grille de la Conférence près Chaillot. Cette entreprise utile est due aux soins vigilants & patriotiques de feu M. Turgot, ancien Prévôt des Marchands. Nous citerons encore les trois Réservoirs de Marly, contenant douze cent soixante-deux mille deux cent cinquante muids d'eau qui y sont amenés de la riviere de Seine par la machine, connue sous le nom de machine de Marly; enfin, nous ferons mention des quatre Réservoirs de la Butte-de-Montboron qui fournissent leurs eaux dans les jardins & parcs de Versailles, la machine de Marli n'en ayant jamais procuré à cette belle maison Royale, quoique d'abord on se le fût proposé, & que dans ce dessin on eût élevé un aquéduc près le Château

Neuf, & c'est dans l'une de ses piles, que sont pratiquées les forges du Machiniste.

Sur le Pont Notre-Dame se voit aussi un autre bâtiment appartenant à la Ville de Paris, contenant plusieurs corps de pompes qui fournissent de l'eau à diverses Fontaines de cette Cité, & dans différentes maisons Religieuses, édifices publics & maisons particulieres qui en acquierent la jouissance, selon leurs différents besoins. Voyez aussi M. Bélidor sur ce dernier objet.

de Clagny; cet aquéduc n'a même été démoli que depuis peu d'années.

Aſſez ſouvent, dans la diſtance de ces réſervoirs, au lieu où l'on a deſſin d'amener leurs eaux, on conſtruit des regards, eſpèce de petits pavillons élevés hors de terre, où ſont renfermés les robinets des conduits, & qui le plus ſouvent contiennent un baſſin de diſtribution, pour fournir une portion de cette eau dans les endroits circonvoiſins.

On pratique auſſi quelquefois ces regards de diſtance à autre, à l'effet ſeulement de rétablir les conduits vers leurs enfourchements; ces regards alors ſe font ſous-terre, & l'on y deſcend par une ouverture quarrée de trois à quatre pieds de diamêtre, fermée par une dalle de pierre, où par un couvercle conſtruit en charpente, armé de fer & cadenaſſé. Souvent les eaux de ces Réſervoirs ſont amenées par des Aquéducs, dont nous allons parler.

Des Aquéducs.

Nous ne parlerons point ici des Aquéducs (*m*) des Romains, en ayant fait mention dans l'hiſtoire abrégée de l'Architecture, au premier volume de ce Cours. Nous renvoyons d'ailleurs, ſur cet objet, au Pere Montfaucon, qui nous en a donné la deſcription aſſez détaillée. On trouve auſſi les ruines de pluſieurs de ces Aquéducs, très-bien gravés dans Fiſcher. Nous rapporterons ſeulement

(*m*) Aquéduc, mot dérivé de deux mots latin, *aquæ ductus*, conduite d'eau.

que Jules-Frontin, Consul, qui avoit la direction des Aquéducs sous l'Empereur Nerva, parle de neuf de ces édifices, qui contenoient ensemble treize mille cinq cent quatre-vingt quatorze tuyaux d'un pouce de diamêtre ; de maniere que par ce moyen il entroit, suivant *Vigenere*, dans l'espace de vingt-quatre heures, près de cinq cent mille muids d'eau dans Rome.

Nos Aquéducs, en France, n'ont ni la grandeur ni la magnificence de ceux de Carthage, ni de ceux de Rome; mais ces édifices chez nous ne sont ni moins utiles ni moins intéressants, particuliérement celui d'Arcueil, élevé sur les dessins de Jacques Debrosse, près de celui bâti anciennement sous Julien l'Apostat, qui l'avoit fait construire pour amener les eaux de ce lieu dans les bains de son Palais des Thermes, dont les ruines se remarquent encore, rue de la Harpe, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs. C'est sur l'extrémité supérieure de l'Aquéduc bâti par Debrosse, que M. Perronet avoit proposé derniérement de faire passer la riviere d'Yvette, dont nous avons fait aussi mention précédemmeut. Après l'Aquéduc d'Arcueil, celui que fit bâtir Louis XIV près Maintenon, peut être regardé comme une des grandes entreprises qui se soient faites sous son regne ; il étoit destiné à conduire à Versailles les eaux de la riviere de Bucq ; il avoit deux mille cent soixante-six toises quatre pieds de longueur, & étoit percé de deux cent quarante-deux arcades ; mais il n'a jamais servi, & il est aujourd'hui presqu'entiérement ruiné.

Les Aquéducs sont élevés hors de terre, ou pratiqués dans son sein (*n*); ces derniers n'exigent

(*n*) L'Aquéduc souterrein a Rome, dont nous avons parlé

aucune décoration; il suffit de les bâtir avec la plus grande solidité. Les premiers sont susceptibles de quelques membres d'Architecture, tels que des cordons, des plinthes, des corniches de couronnements, &c. Ils consistent en d'épaisses

au premier volume, page 42, étoit très-considérable; il s'étendoit sous toute la Ville, & se subdivisoit en plusieurs branches, qui chacune se déchargeoient dans le Tybre; c'étoient de grandes & hautes voûtes, bâties solidement, sous lesquelles on alloit en bâteau; ce qui a fait dire à Pline, que Rome étoit suspendue en l'air, & que ce seul Aquéduc lui paroissoit la plus grande entreprise qui existât dans cette Ville immense.

Les seuls ouvrages de cette espèce que nous ayons en France, & qui méritent quelque considération, sont ceux construits sous le canal du Languedoc, & celui de Picardie, dont M. Bélidor nous donne la description & les dessins dans son Architecture hydraulique.

A propos du canal du Languedoc, fait pour joindre les deux mers, nous ne pouvons nous refuser de rapporter ici l'extrait de cette merveille de l'Art, qui, projeté sous François premier, sous Henri IV & sous Louis XIII, a été entreprise & achevée sous Louis le Grand. Qu'on s'imagine un reservoir de 4000 pas de circonférence, & de 80 pieds de profondeur, qui, recevant ses eaux de la montagne noire, forme l'ouverture de ce canal. Ses eaux descendent à Naurouze dans un bassin revêtu de pierre de taille de 200 toises de longueur, & de 150 de largeur: là elles se partagent & se distribuent à droite & à gauche dans un canal de 64 lieues de long, où se jètent plusieurs petites rivieres, soutenues d'espace en espace par 104 éclufes: huit de ces éclufes, qui sont proche de Beziers, forment une magnifique cascade de 156 toises de long, sur 11 toises de pente. L'art avec lequel ce canal est conduit, a de quoi étonner; ici ce sont des aquéducs & des ponts d'une hauteur incroyable, qui, entre leurs arches, donnent passage à d'autres rivieres; ailleurs le roc est coupé, tantôt à découvert, tantôt en voûte, sur la longueur de plus de 1000 pas: c'est ainsi que ce canal se soutient depuis la Garonne, où il commence, en traversant deux fois l'Aude, & passant entre Agde & Beziers jusqu'au lac de Tau, dont l'étendue atteint le Port de Cette, &c.

Voyez, dans le Dictionnaire de Davilers, l'article *Canal;* il est très-bien fait, & nous en avons tiré cet extrait.

murailles,

murailles, percées d'arcades, quelquefois ornées d'impostes & d'archivoltes ; mais ils tirent le plus souvent leur principal relief de l'arrangement régulier que l'on affecte dans la liaison des différentes matieres dont on les construit, ce qui ne laisse pas de leur procurer une sorte de beauté, & de leur donner un caractere qui les distingue des autres édifices d'un genre différent. D'ailleurs ces especes de monuments, toujours d'une certaine grandeur, en imposent assez par leur vaste étendue. Quelquefois ces édifices acquierent assez de hauteur pour qu'on pratique plusieurs rangs d'arcades les uns au-dessus des autres ; alors on appelle Aquéduc simple, celui qui n'en a qu'un rang ; & double ou triple, celui qui en a deux ou trois : tel est le Pont du Gard en Languedoc, & l'Aquéduc de Bellegrade, à quelques lieues de Constantinople, destiné à fournir de l'eau à cette grande Ville.

On appelle encore un Aquéduc double ou triple, celui qui a deux ou trois conduits sur une même ligne, l'un au-dessus de l'autre, comme celui qui, selon Procope, fut bâti par Cosroès, Roi de Perse, pour la ville de Pétrée en Mingrelie.

Pour traiter de suite des ouvrages utiles qui qui ont rapport avec l'hydraulique, parlons des Ports, des Quais, des Ponts ; ensuite nous dirons quelque chose des Marchés, des Halles, des Foires, des Boucheries, des Greniers d'abondance ; enfin nous finirons ce Chapitre par les Observatoires, les Basiliques ; & nous traiterons dans le suivant, des édifices destinés à la sûreté publique.



Des Ports.

On appelle ainsi les lieux situé sur les bords de la mer ou d'un grand fleuve, dans lesquels arrivent les vaisseaux ou autres bâtiments utiles à la navigation, & où ils peuvent rester en sûreté. Les Ports Maritimes sont ordinairement défendus par un môle (*o*), des digues (*p*), des jetées (*q*), & sont éclairés par un fanal (*r*). Les plus célebres Ports de l'antiquité sont ceux de Tyr, de Carthage, de Micène, d'Alexandrie, de Syracuse, de Rhodes, de Messine, &c. Les Ports les plus recommandables en Europe, sont aujourd'hui ceux de Gênes, de Toulon, de Marseille, d'Antibes, de Malthe, &c. Le Pere Fournier nous en a donné les descriptions dans son Hydrographie. M. Bélidor en parle aussi dans son Architecture hydraulique, où l'on trouve les plans de ces Ports très-

(*o*) Môle, massif de maçonnerie, fondé dans la mer par le moyen des batardeaux, ou à pierres perdues : les môles se placent ordinairement au-devant d'un Port, pour le mettre à couvert de l'impétuosité des vagues, & empêcher l'entrée des vaisseaux ennemis.

(*p*) Massif de terre ou de pierre, fondé dans l'eau pour soutenir une berge à une certaine hauteur, ou pour empêcher les inondations.

(*q*) Jetée, lieu élevé pour empêcher les débordements des rivieres, ou pour arrêter les vagues de la mer : il s'en fait de trois espèces; en fascinage, en charpente & en maçonnerie. Voyez dans l'Architecture hydraulique de M. Bélidor, la maniere de construire les jetées, les digues & les môles.

(*r*) Fanal, tour fort élevée, placée à l'extrémité d'un môle, pour éclairer les Navigateurs pendant la nuit. Nous traiterons en particulier des fanaux ou phares dans le Chapitre suivant, en décrivant les bâtiments élevés pour la sûreté.

bien gravés. On y voit auſſi les différents Ports de France qui, pour le fond, different peu de ceux des Anciens. On peut encore, à ce ſujet, conſulter Fiſcher, qui, dans ſon Architecture hiſtorique, nous a donné des deſſins aſſez ingénieux de quelques-uns des Ports de l'antiquité, d'après la narration de nos Hiſtoriens. Nous nous contenterons de donner ici une légere idée des deux anciens Ports de Tyr & de Syracuſe.

La Ville de Tyr avoit deux Ports; le plus conſidérable étoit de forme à-peu-près elliptique, & pouvoir contenir environ 500 bâtiments: deux môles fondés à pierres perdues de la profondeur de vingt-cinq à trente pieds, & dirigés en portion de cercle, en défendoient l'entrée; un troiſieme môle mettoit à couvert cette premiere iſſue, pour la garantir du flux & reflux de la mer; deux tours fort élevées, placées aux deux extrémités du premier môle, ſervoient à défendre l'entrée de ce Port. Au-deſſus de chaque tour s'élevoit un phare qui mettoit les Voyageurs en état d'appercevoir, pendant la nuit, la route qu'ils devoient tenir pour aborder. Le deuxieme Port de Tyr étoit ſeulement deſtiné pour les vaiſſeaux Marchands. Son entrée étoit décorée, dit-on, d'une aſſez belle Architecture, précédée d'un môle pour le défendre des vents du midi, qui, ſans cela, en auroient rendu l'accès difficile.

Le Port de Syracuſe, au rapport de nos Ecrivains, a été auſſi très-célebre; il avoit, diſent-ils, dix mille ſix cents toiſes du nord au ſud, & environ mille ſix cents toiſes de l'eſt à l'oueſt: la Ville lui ſervoit d'abri du côté du nord, les montagnes du côté du ſud, & il étoit couvert, du côté de la

mer, par le Promontoire de Plemmyre, & par l'île Ortygie.

A l'égard des Ports pratiqués dans nos Cités sur le bord des fleuves ou des rivieres navigables qui les traversent; leur disposition & leur situation font leur mérite principal, ne recevant un certain relief que des Quais qui les avoisinent, & dont nous allons parler, comme tenant de plus près, par leur décoration, à l'Architecture Civile, qui fait ici notre objet.

Des Quais.

La décoration des Quais doit se ressentir du genre rustique, attribué à l'ordre Toscan. Celui placé au-devant du Collége des Quatre-Nations à Paris, est d'un dessin d'un assez bon genre, & présente à-peu-près le style qu'il faut se proposer d'imiter dans l'ordonnance de ces sortes d'entreprises : celui qui doit s'exécuter en face de la Place de Louis XV, est aussi d'un dessin d'un très-bon goût, & pourra servir de modele à nos Eleves, sur cette partie de l'Architecture.

Qu'on nous permette quelques observations sur l'utilité des Quais & la maniere de les faire servir à empêcher, dans nos Villes, le débordement des rivieres. Nous pensons que la hauteur du sol des Quais, comparée avec celui du Port proprement dit, où se déchargent les marchandises, doit être rachetée par des pentes douces, soutenues par des murs de maçonnerie, d'une solide construction; qu'autrement lorsqu'on intercepte la continuïté des murs du Quai, à dessein seulement de pratiquer un talus insensible pour le déchargement des bateaux, il en résulte presque toujours,

lors des grosses eaux, un préjudice considérable, & aux habitants & aux marchandises qu'on est quelquefois obligé de laisser séjourner sur les Ports, avant de pouvoir les conduire au lieu de leur destination. Le moyen de parvenir à parer cet inconvénient, ce seroit, selon nous, d'élever le sol des Quais, toujours un peu au-dessus des plus hautes eaux, afin que par-là ils pussent contenir les rivieres dans leur lit. Cette précaution, qui intéresse toutes les Villes du Royaume, regarde particuliérement Paris, où il paroîtroit convenable de relever le sol des Quais, placés au-devant de ses Ports, & d'y pratiquer, d'une largeur suffisante, les rampes douces dont nous parlons; lors de la crue des eaux elles ameneroient les approvisionnements par des machines, ou à force de bras, sur la partie supérieure des Quais. Ce moyen, il est vrai, semble n'être guère praticable aujourd'hui, parce que la largeur qu'il faudroit donner à ces nouveaux Quais, ainsi qu'aux rampes que nous proposons, exigeroit un rélargissement considérable vers nos Ports; ce qui occasionneroit la démolition de beaucoup de maisons particulières, & de plusieurs édifices d'une certaine importance qui se trouvent élevés sur les bords de la Seine : mais, d'un autre côté, lorsqu'on envisagera les pertes souvent irréparables, qu'occasionnent assez fréquemment les débordements de ce fleuve dans différents quartiers de cette Capitale, on sera effrayé des sommes immenses qu'il en coûte aux particuliers pour réparer les dommages que produisent ce mêmes inondations, sans compter ici le défaut de communication d'un quartier à l'autre, pendant que durent ces débordements, produits, peut-être, par l'indifférence où l'on sem-

ble être chez nous pour les objets de premiere nécessité, parce qu'on les regarde toujours dans l'éloignement, pendant qu'on devroit s'en occuper sans cesse. On n'arrangeroit d'abord que les parties les plus souffrantes, & par succession de temps on parviendroit à y remédier entiérement. Combien de Commerçants, de Propriétaires & de Particuliers ne souffrent-ils pas de notre sécurité à cet égard? Sans doute une légere rétribution volontaire, si on leur en faisoit sentir la nécessité, les garantiroit à l'avenir de ce dommage. Combien d'ailleurs ces nouvelles entreprises ne procureroient-elles pas de salubrité & d'agréments à cette Ville, déja si superbe, & par ses édifices d'importance, & par le nombre de ses habitants?

Des Ponts.

Nous avions dessein de nous étendre ici sur l'utilité, la construction & l'ordonnance dont la décoration des Ponts peut être susceptible; cet objet, si intéressant dans l'Architecture Civile, ayant toujours été le sujet de nos méditations & de notre étude particuliere (*s*); mais prévenu que M. Perronet (*t*) se propose de donner incessamment un nouvel ouvrage en ce genre, &

(*s*) L'ouvrage de M. Gauthier nous a long-temps fourni les moyens de réfléchir sur cette partie de notre Art. D'ailleurs l'occasion que nous avons eue de conférer souvent avec les plus habiles Ingénieurs des Ponts & Chaussées, n'a pu qu'augmenter en nous le goût que nous nous sommes senti pour cette branche de l'Architecture.

(*t*) M. Perronet, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, premier ingénieur des Ponts & Chaussées, Architecte du Roi, & membre de l'Académie Royale d'Architecture & de celle des Sciences.

de faire graver les édifices importants élevés sous ses ordres, aussi-bien que ceux de ses prédécesseurs & de ses contemporains, nous laissons à ce digne Citoyen le soin de procurer à nos jeunes Artistes, tout ce que son expérience & son habileté peuvent leur offrir de plus utile à cet égard.

Dans l'Introduction du premier volume de ce Cours, nous avons cité les anciens monuments de cette espèce, & fait mention de la magnificence que les Romains ont répandue dans ces sortes d'édifices. Le Recœuil que nous annonçons présentera ce que la France a produit de plus excellent en ce genre depuis près d'un siecle, ainsi que les procédés mis en œuvre dans chaque entreprise particuliére ; on y parlera aussi des obstacles qu'il a fallu vaincre pour parvenir aux différentes opérations de leur ressort. Nous nous imposons donc silence, & sur ce que nous en pourrions dire, & sur les justes tributs d'éloges que méritera cet ouvrage & les différentes entreprises qui en font l'objet.

Nous allons nous contenter d'indiquer à nos Lecteurs, pour les volumes suivants, le dessin du projet d'un Pont construit en pierre, & susceptible de quelque décoration ; tel à-peu-près que nous concevons qu'elle pourroit être dans les entreprises d'éclat. Ces ouvrages utiles peuvent recevoir des embellissements jusqu'à un certain point ; nous ne prétendons pas cependant qu'on y doive répandre une trop grande quantité de membres d'Architecture & d'ornements de Sculpture ; mais aussi nous croyons qu'on peut quelquefois se dispenser de suivre trop littéralement la simplicité qu'on affecte en France dans ces sortes d'édifices.

Au reste, nous donnerons les principaux développements de notre projet sans aucune espèce de prétention, mais seulement comme une étude particuliere, faite sous nos yeux par un de nos Eleves, dont la sagacité & l'intelligence, nous promettent les plus grands succès.

Des Marchés.

Les Marchés dans les Villes sont de la premiere utilité ; ce sont des places publiques destinées à vendre les denrées pour les besoins de la vie. Ordinairement il s'en distribue plusieurs dans les grandes Capitales, les uns pour une espèce de marchandises, les autres pour d'autres objets de consommation ; par exemple, on distingue à Paris les Marchés au poisson, les Marchés aux herbes, au pain, au fruit : on dit aussi le Marché aux chevaux, la Place aux veaux, le Port au blé, &c. autant de Marchés publics où les Citoyens se rendent pour faire leurs approvisionnements. La plupart de ces Marchés, pour le quartier Saint-Honoré & Saint-Eustache, sont rassemblés dans ce qu'on appelle les halles; les autres sont distribués dans la place Maubert, au cimetiere Saint Jean, près des Quinze-Vingts, au carrefour de Bussi, &c. Mais comme originairement les places qui contiennent ces Marchés n'ont pas été destinées à cet usage, la plupart interceptent la voie publique & nuisent à la circulation des voitures & du peuple : cet inconvénient a déterminé dernièrement à détruire celui qui se tenoit près de Saint-Nicolas-des-Champs, pour le transporter dans l'enclos de Saint-Martin : on se propose aussi de construire un nouveau Marché dans le terrein

qu'occupe encore aujourd'hui la Culture Sainte-Catherine ; par ce moyen on débarrassera la place située devant l'ancienne Eglise & la maison Professe des Jésuites, rue Saint-Antoine. Il y a longtemps qu'on avoit senti la nécessité de multiplier dans cette Ville les Marchés publics ; à cet effet on en construisit un assez bien entendu près la porte Saint-Honoré, connu sour le nom de Marché d'Aguesseau ; mais son éloignement l'avoit pour ainsi dire fait abandonner : aujourd'hui que le Faubourg Saint-Honoré est devenu un des beaux quartiers de la Capitale, depuis qu'on a élevé près de ce Faubourg la Place de Louis XV, & planté de nouveau les Champs Elisées ; cet édifice & cette promenade charmante attirent dans ce quartier une grande parties des Citoyens aisés. Cet événement inattendu, va sans doute faire reprendre faveur au Marché dont nous parlons, & pourra donner lieu dans la suite, à de nouvelles entreprises de cette espèce ; du moins nous le desirons ardemment. On sait combien il est difficile de traverser cette Cité pour gagner la pointe Saint-Eustache, la rue de la Féronnerie, celle de la rue Saint-Honoré, vers les Quinze-Vingt, celle de Sainte-Marguerite, Faubourg Saint-Germain, &c. &c. Ce qui nous paroît d'autant plus étonnant à l'égard de cette derniere, c'est que le Marché qui s'y tient, & celui du carrefour de Bussi sont limitrophes du Marché de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Pourquoi ne pas faire rester dans une portion du terrein de ce Marché, les Marchands de poisson & les herbieres ? Les issues seroient libres & dégagées des embarras que produisent certains jours de la semaine ces Marchés ambulants, pour le dégorgement de la plus

grande partie du Faubourg Saint-Germain, du côté de Paris.

Nous avons avancé précédemment, qu'il feroit peut-être utile d'entamer quelques portions de la plupart des jardins de nos Communautés Religieufes, pour procurer à Paris des carrefours, & des communications. Ne pourroit-on pas auffi y diftribuer des Halles & des Marchés, déja fi heureufement commencés, quoiqu'en petit & d'une maniere affez triviale, dans l'enclos de Saint-Martin, déja cité, mais dont les nouvelles iffues, dans les rues Saint-Martin, au Maire & Frépillon, procurent une circulation intéreffante à tout le quartier du Temple, prefque dépourvu précedemment de tout fecours à cet égard. D'ailleurs qu'on ne s'y trompe pas, quel revenu ne produiroient pas de telles entreprifes au propriétaire de ces terreins? De quelle reffource ces nouvelles bâtiffes ne feroient-elles-pas au peuple, en lui procurant des Maifons d'un loyer modique, à raifon de l'économie qu'on croiroit devoir employer felon les diférents quartiers où fe devroient conftruire ces Marchés.

Il eft des quartiers où il feroit néceffaire de conftruire des Marchés de quelque importance : par exemple, dans les Halles actuelles, pour le quartier Saint-Honoré; au Cimetiere Saint-Jean, pour celui de Saint-Antoine ; à la place du Cimetiere des Saints-Innocents, pour le quartier Saint-Denis & Saint-Martin; dans une portion du jardin des Petits-Peres, pour le quartier Montmartre & celui de la Place des Victoires; de même dans celui des Jacobins, pour le quartier de la Place de Vendôme, &c. Nous defirerions que ces Marchés fuffent non-feulement d'une certaine

grandeur, mais encore ornés d'une ordonnance d'Architecture, qui, quoique rustique, annonçât, par sa décoration, l'opulence de cette grande Ville. Qu'on se rappelle le Marché à Rome, nommé aujourd'hui *Campo Vaccino*, anciennement *Forum Boarium*, Marché aux Bœufs, & l'on concevra une idée de son antique splendeur, par les vestiges des bâtiments qui s'y remarquent. Qu'on se rappelle encore les Marchés de Nerva & de Trajan qui étoient entourés de superbes portiques ; enfin qu'on se ressouvienne de ceux des Grecs, très-spacieux, de forme carrée & à portiques doubles : alors on conviendra que dans ces sortes d'édifices, on savoit, chez ces peuples, réunir l'utilité à la magnificence. Ce n'est pas que nous exigions cette somptuosité dans nos Marchés à Paris ; mais du moins nous pensons qu'on devroit les faire, vastes, aérés, réguliers ; nous voudrions que les bâtiments qui les entoureroient fussent simples, d'un bon genre & symétriques ; qu'au pourtour on pratiquât des portiques assez larges pour contenir les denrées qui ne peuvent être exposées à découvert ; qu'au milieu de ces Marchés on ménageât des fontaines simples & rustiques, pour en rafraîchir le sol ; que des échopes, distribuées avec un certain ordre (*v*), quoique de différentes grandeurs, remplissent le milieu de leur Place, en prenant soin d'y observer des issues & des carrefours proportionnés à leur grandeur ; qu'on prît soin de bien paver ces der-

(*v*) Echope, petite boutique construite de charpente légère, & garnie de menuiserie adossée contre un mur, ou isolée, & au-dessus de laquelle on éleve quelquefois une chambre. Selon Ménage, ce mot vient de l'Anglois *shop*, qui a la même signification.

niers, en y observant des pentes suffisantes pour l'écoulement des eaux ; enfin qu'on bâtit le tout avec solidité, & qu'on veillât exactement à leur entretien : on verroit bientôt alors les Citoyens s'occuper de telles entreprises, trop négligées parmi nous. Les mauvaises odeurs des Marchés actuels, faute des eaux dont nous parlons, & d'une certaine propreté que nous exigeons, sont aussi préjudiciables aux maisons voisines, que les Cimetieres, les Tueries & les Boucheries qui se trouvent répandues dans les différents quartiers de cette grande Ville, & dont la réforme vers son centre, mériteroit autant d'attention que la nouvelle construction des Marchés dont nous venons de parler.

Des Halles.

Les Halles (*x*) different des Marchés, en ce que ceux-ci sont à découvert, & que les Halles sont couvertes dans leur plus grande partie. Ces Halles sont destinées à contenir des boutiques & des Magasins où se vendent diverses marchandises particulieres, comme à Paris la Halle aux Draps, aux Cuirs, au Blé, au Vin, au Poisson, &c. La Halle au Blé qu'on vient de bâtir dernièrement dans le terrein de l'ancien Hôtel de Soissons, est assez bien disposée ; mais elle est trop petite sans doute pour les approvisionnements de Paris ; & il auroit été à desirer qu'on la fît plus spacieuse aux dépens des nouvelles maisons à

(*x*) Halle du mot grec *alon*, aire, ou, selon Ménage, du latin *halla*, rameaux secs, dont on couvroit autrefois les Marchés publics.

loyer qui l'avoisinent; ce n'est pas dans ces constructions qu'on doit user d'économie; ces sortes de bâtiments durables, une fois élevés, ne se répétent pas volontiers : il est donc important d'en méditer la grandeur, d'en rendre les accès faciles, la distribution commode, les escaliers aisés, & sur-tout de les construire avec une solidité qui réponde & à leur usage continuel, & à leur utilité permanente. A l'égard de leur décoration, elle doit être simple, mais porter un caractere de fermeté qui annonce la solidité que les murs de face doivent avoir, pour résister à la charge des grains, à la poussée des voûtes & au poids des couvertures: on y doit introduire peu d'ornements; mais il faut qu'ils soient relatifs à l'abondance des denrées pour lesquelles elles sont destinées; leur intérieur doit contenir des Bureaux de recette, un logement pour un Concierge, un lieu particulier pour renfermer les poids royaux, des magasins, des dépôts, &c. à raison de leur destination particuliere. Nos Halles à Paris sont assez spacieuses; cependant elles se trouvent si embarrassées les jours de marché, que toutes les rues adjacentes deviennent impraticables. Combien ne seroit-il pas à desirer qu'on levât un plan de tout le terrein, des bâtiments qu'elles contiennent, ainsi que des îles de maisons, & des rues qui les avoisinent; & qu'ensuite on s'occupât d'un projet général, afin de pouvoir, dans la suite, les arranger peu à peu, en commençant par les parties qui paroîtroient les plus urgentes. Sans doute une telle entreprise consommeroit des sommes assez considérables, parce qu'il seroit nécessaire d'y comprendre la démolition de plusieurs maisons particulieres qui environnent les Halles,

mais qui paroissent être une suite de ce projet, par la quantité de différentes personnes de même commerce qui s'y trouvent établies : peut-être seroit-il possible d'en acquérir les terreins, la plupart des bâtiments qui s'y trouvent élevés étant presque sans valeur. D'ailleurs, au défaut de fonds publics, n'a-t-on pas la voie des Compagnies ? La bâtisse de la Halle au Blé s'est faite ainsi. N'en a-t-on pas trouvé pour élever des Waux-Halls, & autres objets de frivolité ? Pourquoi ne pas user de ce moyen pour les entreprises d'utilité ? Sans doute cette ressource est plus ruineuse; mais pour vouloir se soustraire à cet inconvénient, on tombe dans un autre. Paris insensiblement se trouve privé de sa salubrité naturelle : bientôt il sera impossible de circuler dans son sein, la plupart des Marchés ambulants en obstruent les issues, & interceptent la circulation des voitures que le luxe introduit tous les jours, sans compter la multiplicité des charrois destinés à amener les provisions dans cette grande Ville. Ces diverses réflexions nous amenent à conseiller, aux plus zélés Citoyens d'entre nos Eleves, de s'occuper, dans le cours de leurs études, des projets véritablement utiles à leur patrie. Nous desirerions pouvoir leur persuader, que de telles compositions leur feroient autant & plus d'honneur, que celles dont la plupart s'occupent journellement, & qui n'ont guère pour objet qu'un faste mal entendu. Ce goût pour les compositions fastueuses ne sert le plus souvent qu'à les égarer & à leur faire prendre le colossal pour le grand, le simple pour le noble, la futilité pour l'utilité, enfin les chimeres pour les préceptes de l'Art.

Des Foires.

Les Foires reſſemblent aſſez à nos halles couvertes ; ce ſont des endroits où, pendant certains temps de l'année, les marchands de dehors, ont le privilége d'apporter leurs marchandiſes, franches de droit. Pendant long-temps la Foire Saint-Germain & celle de Saint-Laurent, ont eu une certaine célébrité, parce qu'outre le commerce de dehors, qui s'y faiſoit par les marchands forains pendant le temps accordé, d'autres marchands de la Capitale venoient y étaler tout ce qui a trait à l'agrément & à la parure de nos femmes du bel air, & qu'il s'y étoit introduit auſſi différents genres de petits ſpectacles qui attiroient une foule incroyable de curieux & de perſonnes oiſives qui en ornoient la ſcène.

La Foire du Faubourg Saint-Laurent eſt déſerte depuis qu'on en a ſupprimé les ſpectacles ; les rues en ſont larges, plantées d'arbres ; elles étoient ornées de boutiques des deux côtés, qui en firent long-temps un lieu très-fréquenté dans la belle ſaiſon ; mais les Boulevards ont détruit entiérement cette Foire, parce qu'on a permis à ces petits ſpectacles, de s'y établir à demeure, pendant qu'anciennement ils ne pouvoient repréſenter qu'aux Foires ; ce qui rend aujourd'hui la promenade du Boulevard, aſſez agréable, quoique ſouvent trop tumultueuſe.

A l'égard de la Foire Saint-Germain, appelée ainſi parce qu'elle ſe tient dans un enclos appartenant à Meſſieurs de Saint-Germain-des-Prés, elle ſubſiſte encore aujourd hui en partie. Nous diſons en partie, car depuis l'incendie, arrivé il

y a environ quinze ans, qui a réduit en cendres tous les bâtiments qu'elle contenoit, on a seulement élevé à la hâte, sur le terrein qu'elle occupoit, quelques échopes, avec une sorte de symétrie, contenant diverses boutiques de différents genres, indépendamment de celles des Marchands de dehors, qui toutes ensemble ne laissent pas de procurer un coup-d'œuil assez intéressant. On doit remarquer dans la nouvelle reconstruction de cette Foire, dont les rues sont couvertes pour la plupart, que dans quelques-unes on a imaginé de les couvrir par des berceaux de fer plein-cintre, garnis de paneaux de verre, qui produisent un assez bel effet le jour, & même la nuit, les Marchands ayant grand soin d'illuminer leurs boutiques avec beaucoup d'éclat; de sorte que ces lumieres venant à réfléchir dans ces espèces de voûtes transparentes, offrent un aspect analogue au lieu de la scène. On peut encore observer, dans cette nouvelle Foire, l'industrie avec laquelle on a trouvé le moyen de construire, dans un lieu très-resserré, un espèce de Waux-Hall, où l'on remarque beaucoup d'art & d'intelligence. Nous en avons parlé, page 290 de ce volume, note *g*.

Ordinairement la construction des bâtiments que contiennent ces Foires, se fait en charpente, avec quelque légere maçonnerie, retenue par des armatures de fer, & dont l'intérieur est revêtu de menuiserie. Lorsqu'elles réunissent, comme nous l'avons dit, l'utilité du commerce & l'agrément des spectacles, des jeux & des curiosités de divers genres, on les construit en pierre, avec solidité, & l'on en fait les toitures de charpente, ou, plus convenablement encore, en voûte d'ogive, pour

pour les préserver des incendies. En général la décoration de ces sortes d'édifices ne doit avoir rien de févere : l'élégance & l'agrément des formes, la légéreté de la Sculpture, la magie de la Peinture à la gouache ; toutes ces ressources sont du ressort de leur ordonnance intérieure : ici il faut avoir soin d'en faire les rues d'une certaine largeur, y observer des carrefours, n'y jamais négliger la symétrie respective des corps principaux ; mais par-tout ailleurs on peut user des contrastes, & saisir un genre pittoresque qui flatte l'œuil, & qui puisse égayer l'imagination des hommes frivoles.

On doit user de plus de retenue dans l'extérieur de ces bâtiments ; encore est-il bon que leur décoration annonce leur destination intérieure ; & l'Ordonnateur de ces sortes d'édifices, ne doit pas se livrer à tous les écarts que peut lui suggérer son imagination. Au reste, comme ces bâtiments doivent être isolés de toute part, & que par conséquent ils peuvent & doivent avoir plusieurs issues, les unes peuvent contenir les attributs du commerce, pour désigner l'entrée qui mene aux boutiques des Marchands forains ; les autres ceux de Thalie & de Terpsicore, pour décorer les façades qui donnent entrée aux Théâtres. On peut faire usage des symboles de Comus, pour orner le frontispice des issues qui conduisent aux Buvettes, aux Caffés, aux Restaurateurs, &c. Dans la disposition de ces bâtiments on ne doit pas négliger sur-tout d'observer, dans leurs alentours, des rues libres & aisées, des préaux dans lesquels puissent se ranger les voitures, des portiques, ou au moins des parapets, pour faciliter la circulation des gens de pied. On

doit avoir attention de rendre toutes ces différentes routes bien éclairées pendant la nuit ; y éviter, autant qu'il est possible, toute espèce de montuosités ; en un mot, il faut apporter toute l'attention convenable pour rendre ces lieux salubres, d'un accès facile, le seul moyen de procurer l'ordre & la décence qu'il convient d'observer dans tous les lieux publics.

Nous finirons ces observations par indiquer qu'on doit pratiquer dans l'intérieur des Foires, des lieux particuliers pour contenir les ustensiles nécessaires en cas d'incendie, une Chapelle, une Chambre Syndicale, une Buvette, une Geole, des Corps de Garde, &c. &c.

Des Boucheries.

Les Boucheries sont des bâtiments très-utiles dans les grandes Villes ; on en doit distribuer dans leurs différents quartiers : ce sont ordinairement de grandes pieces à rez-de-chaussée, voûtées & construites en pierres de taille, bien pavées, & dans lesquelles devroient être distribuées des eaux assez abondantes pour y entretenir la fraîcheur & laver les Tueries qui y sont adjacentes. Les Boucheries doivent être exposées au nord, telle que celle du Marché-Neuf à Paris, bâtie sous Charles IX, sur les dessins de Philibert Delorme. Nous sommes néanmoins d'avis, que les Tueries ne devroient jamais être contenues dans le sein des Villes, qu'elles devroient être transportées vers l'extrémité de leurs Fauxbourgs, d'où l'on apporteroit, dans les Boucheries, les viandes, pour y être vendues en détail au public. Quelle mal-propreté & quelle infection ne cau-

ſent pas les Tueries contenues dans les quartiers des Quinze-Vingt, dans celui de la rue Saint-Martin, au Faubourg Saint Germain, à la Montagne Sainte-Genevieve, & ailleurs. Il y a quelques années qu'on s'étoit occupé de les tranſporter hors de l'enceinte de la Ville; mais il en a été de cet objet comme de celui des Cimetieres : des conſidérations particulieres & des affaires plus importantes ont ſans doute fait négliger ce projet, qui vraiſſemblablement reprendra faveur un jour, rien n'étant ſi véritablement intéreſſant que tout ce qui peut contribuer dans une grande Ville, à la ſalubrité de l'air, & devenir utile à la conſervation des Citoyens. Nous avons vu à Straſbourg des Boucheries où l'ordre & la propreté font le plus grand plaiſir. A Metz nous avons remarqué une Tuerie, ſéparée des Boucheries, & conſtruite ſur l'un des bras de la Mozelle, avec toute l'intelligence qu'exigent ces ſortes de bâtiments. Pourquoi n'en feroit-on pas autant à Paris? On a bien, depuis quelques années, tranſporté le lavage & la cuiſſon des tripes dans l'île des Cignes, qui auparavant ſe feſoient auprès de la Porte de Paris. On a eu bien raiſon d'éloiguer de Paris ces opérations, qui produiſoient de grands inconvénients, à cauſe de la ſaleté que ce lavage jetoit dans les eaux de la Seine, & de l'odeur des ſuifs qui s'exhaloit dans tous les lieux circonvoiſins.

L'intérieur des Boucheries n'exige d'autre décoration que celle des arcs doubleaux qui ſervent à la conſtruction de leurs voûtes, la régularité de l'appareil, celle des vouſſoirs & celle des rempliſſages, qui aſſez ordinairement ſe conſtruiſent en brique; on y peut auſſi introduire quel-

ques tables saillantes, & des plinthes d'un profil mâle & d'une certaine saillie. Nous pensons que le sol de ces Boucheries devroit être divisé en trois parties : celle du milieu, plus large que les deux autres, seroit séparée des collatérales, par des piliers qui formeroient autant d'arcades, au-dessus desquelles s'éleveroit la voûte plein-cintre, faisant berceau, & dont la hauteur, plus considérable que celle des bas-côtés, procureroit un mouvement dans cette partie supérieure qui y tiendroit lieu de richesse. Alors les étaux des Bouchers seroient contenus dans les aîles des côtés; ils y auroient leurs comptoirs & autres ustensiles de leur ressort. Il seroit bien que le sol de ces derniers fût au moins élevé d'une marche, dans laquelle seroient placés des canivaux, pour faciliter l'écoulement des eaux que nous avons desiré être abondantes dans l'intérieur de ces bâtiments ; ces eaux iroient se décharger ensuite dans un aquéduc souterrein, pour en empêcher l'écoulement dans la Ville.

A l'égard de leur décoration extérieure, une ordonnance rustique en doit faire les frais; on y doit observer peu d'ouvertures, pour empêcher le hâle de pénétrer dans l'intérieur ; le principal frontispice peut être orné de colonnes bossagées & rustiquées; on y peut faire usage de quelque Sculpture, y représenter, en tout ou en partie, en ronde-bosse ou en relief, des animaux & autres attributs analogues à ce genre. Ce frontispice peut donner entrée à un porche, aux deux côtés duquel seroient placés des escaliers pour monter sur les couvertures & au logement du Concierge, pratiqué dans deux pavillons qui flanqueroient ce frontispice, & qui pourroient

ſymétriſer avec deux autres, placés à l'extrémité du bâtiment : ceux-ci ſerviroient de Bureau pour les comptes, & de dépôt pour les regiſtres, les Régiſſeurs, &c.

Des Caſernes.

Quoique les Caſernes doivent entrer dans la claſſe des bâtiments Militaires, comme aſſez ordinairement les Architectes ſont chargés de la conſtruction de ces ſortes d'édifices d'utilité, nous avons cru devoir en parler ici, à deſſein de laiſſer ignorer, le moins qu'il eſt poſſible, à nos Eleves la maniere de concevoir l'idée de tous les projets dont ils peuvent être chargés un jour.

Les Caſernes ſont ordinairement de grands corps de bâtiments diſpoſés autour d'une cour très-ſpacieuſe, deſtinée à faire faire l'exercice aux Troupes qui y ſont logées. Il s'en fait de deux eſpèces, les unes pour l'Infanterie, les autres pour la Cavalerie. Ces différents corps de Cazernes ſe diſperſent dans les divers quartiers des Villes de guerre, lorſqu'on y établit une forte garniſon ; alors on obſerve des communications aiſées, pour qu'elle puiſſe ſe rendre par détachements & ſans obſtacles, de ſes Caſernes à la Place d'Armes, ordinairement ſituée dans l'un des endroits de la Ville le plus convenable & le plus aéré, ſans néanmoins que ces communications nuiſent au commerce & à la circulation des Citoyens.

Les corps de Caſernes d'Infanterie ſont de grands corps de logis doubles, & dans la longueur deſquels ſe diſtribuent intérieurement pluſieurs

escaliers, pour monter dans les étages supérieurs aux chambres des Soldats; à la tête de ces bâtiments on établit d'autres corps de logis ou pavillons pour le logement des Officiers. Ces bâtiments particuliers donnent entrée à des cours qui contiennent les écuries, les cuisines, &c.

Les corps de Casernes destinés pour la Cavalerie, ont à-peu-près la même disposition que les précédents, avec cette différence, que le rez-de-chaussée des principaux corps de logis est occupé pour les écuries à l'usage des chevaux des Cavaliers, & que les logements de ces derniers sont disposés dans les étages supérieurs; au-dessus de ces étages sont pratiqués de grands greniers pour contenir les fourages.

La décoration extérieure de ces deux sortes de Casernes doit être simple, mais néanmoins annoncer un caractere de fermeté dans la disposition du plan des avant-corps & des pavillons, & dans l'ordonnance de leur façade, lequel fasse connoître que les membres qui la composent sont puisés dans la virilité Dorique pour le logement des Officiers, & dans la rusticité Toscane pour le logement des Soldats. Autant qu'il est possible, il convient de situer ces corps de Casernes près des rivieres, pour la facilité des abreuvoirs, & pour procurer à ces édifices un air salubre, nécessaire pour la conservation des Troupes.

Nous nous proposons de donner, dans l'ouvrage particulier que nous avons déja annoncé (*y*), différents genres de bâtiments, entr'autres plusieurs dessins de corps de Casernes, que nous avons faits

---

(*y*) Page 339 de ce volume, note *s*.

pour Strasbourg par ordre du Ministere, suivant les desirs du Magistrat de cette Ville, qui se propose d'en faire construire pour huit bataillons & huit escadrons. Ces Casernes doivent être distribuées dans le Faubourg de Saverne, dans l'emplacement près le Pont-Couvert, & à l'Esplanade près de la Citadelle, celles qui y sont actuellement tombant presqu'en ruine. Nous avons fait aussi des projets pour rétablir & augmenter celles placées actuellement à la Porte des Pêcheurs, à celle des Boucheries, à Finkmatte, &c. Nous prendrons occasion, dans l'ouvrage que nous promettons, de faire part à nos Eleves des Mémoires que nous avons faits à ce sujet, & des renseignements que nous avons pris pour y parvenir, comme autant de lumieres que nous avons acquises dans cette partie de l'Art, afin de les leur communiquer, & leur apprendre que chaque genre d'édifice ayant ses usages particuliers, aucun ne doit être ignoré du véritable Architecte. Nous saisirons alors l'occasion de leur offrir les plans de la Place d'Armes, & de leur rapeler dans ce Cours les projets que nous avons faits pour cette Ville, concernant le Sénat & la Salle de Spectacles; par là nous rendrons compte des moyens que nous avons dû prendre pour lier tous ces édifices d'une maniere intéressante, sans nuire à l'économie nécessaire dans une telle entreprise.

Des Hôtels-de-Ville.

Les Hôtels-de-Ville sont des bâtiments dont la grandeur doit être assujétie à l'importance des Capitales où ils sont élevés. Celui de Lyon & celui d'Arles, en Provence, passent pour les édi-

fices de ce genre, qui annoncent le mieux le caractere qui leur convient. Celui de Rouen, commencé depuis quelques années sur les dessins de M. le Carpentier, Architecte du Roi, mérite aussi, à toutes sortes d'égards, les plus grands éloges: non-seulement il est plus régulier & d'une ordonnance d'Architecture plus intéressante que les précédents; mais il est distribué dans son intérieur par de plus grandes parties, & ses décorations sont susceptibles des grâces de l'Art que cet habile Maître sait répandre dans toutes ses productions. Qu'on nous permette de citer celui dont nous avons donné les dessins pour Metz, exécuté entiérement aujourd'hui, & qui renferme tous les objets nécessaires aux Officiers Municipaux de cette Ville. Peut-être en offrirons-nous dans la suite les plans à nos Eleves, non comme un exemple à imiter dans toutes ses parties, mais pour leur faire connoître combien nous avons surmonté d'obstacles, & par rapport à la montuosité du terrein, & par ce que ce terrein est si resserré, qu'il a fallu un certain art pour y trouver, sans confusion, toutes les pieces du ressort d'un tel édifice.

L'Hôtel-de-Ville de Paris, élevé sur les dessins de François de Cortone, commencé sous François premier, & fini sous Henri II, quoique bâti dans un genre semi-Gothique, ne laisse pas d'avoir un certain mérite. Les dedans particulièrement offrent des parties intéressantes: néanmoins on peut dire, qu'il n'est digne ni de la Capitale qui le renferme, ni des objets importants auxquels il est destiné.

Donnons une idée du projet d'un Hôtel-de-Ville, tel que nous le concevons. Un édifice de

cette importance doit contenir d'abord une certaine quantité de pieces, soit pour servir aux assemblées des Magistrats préposés aux réglements des affaires de la Ville, soit pour conserver les archives. A Paris ces Magistrats y tiennent une Juridiction particuliere, pour tout ce qui concerne la navigation, ainsi que pour tous les différents qui naissent de particulier à particulier au sujet du commerce par eau: on nomme cette Juridiction, le Bureau de la Ville; il y en a deux; l'un pour les causes contencieuses, l'autre pour les affaires courantes. C'est aussi dans ce bâtiment qu'on paye les rentes des particuliers qui ont des contrats sur la Ville, à l'occasion du paiement desquels il y a une grande salle, nommée la salle des Payeurs des rentes. C'est aussi dans ce lieu qu'on tire les Loteries, en présence des personnes intéressées, & où, dans le rez-dechaussée, sont distribués des Greffes, un logement pour le Concierge, des Dépôts, une Prison, &c.

Nous pensons que dans le projet d'un bâtiment de cette importance, non-seulement il faudroit donner un air de grandeur & de dignité, tant dans l'ensemble que dans la disposition; mais qu'il conviendroit de comprendre dans sa distribution plusieurs appartements pour le Roi & la famille Royale, lorsque Sa Majesté vient à Paris pour assister aux fêtes que la Ville donne à l'occasion de quelque événement d'éclat; il devroit aussi contenir des salles de bal & de festins destinées pour ces jours d'alégresse, puisqu'autrement on est obligé à Paris de suspendre les affaires publiques pendant l'espace de temps que durent ces fêtes, & de faire usage des pieces d'utilité

que contient ce bâtiment, pour y établir les Salles où se donnent les Concerts, les Banquets, où se tiennent les Assemblées, &c. Nous pensons encore que les Hôtels-de-Ville devroient être situés de maniere que leurs principales façades regardassent la riviere sur laquelle les Magistrats du Corps de Ville ont reçu du Prince toute autorité. D'après cette idée nous avions fait anciennement un projet pour Paris, & nous avions placé l'Hôtel-de-Ville à la pointe de l'île Sainte-Louis, en face du bassin de la riviere de Seine; mais quelqu'avantageuse que parût cette situation, on jugea que la traversée des Ponts qui amenent à cette île, & le peu de largeur des Rues & des Quais qui avoisinent ce lieu, formoient un obstacle invincible pour une telle entreprise. Au reste, ce n'étoit pas sans regret, que par le choix de cette disposition il falloit démolir l'Hôtel de Lambert, qui, par les beautés du premier genre qu'il contient, mérite d'être conservé dans son entier, ainsi que l'Hôtel de Bretonvilliers qui lui est opposé, & qu'il auroit fallu détruire entiérement.

Des Observatoires.

Un observatoire est assez ordinairement un bâtiment quarré, situé & élevé sur une éminence, & à l'extrémité duquel on pratique une terrasse pour y faire les observations astronomiques. Assez souvent, sur cette terrasse, on construit un donjon (z) pour contenir les instruments à couvert,

(z) Donjon, espèce de petit pavillon, ordinairement élevé sur une terrasse pour y découvrir une belle vue. Dans les anciens Châteaux, on appeloit ainsi une tourelle servant de guérite sur une grosse tour; telle qu'on la remarque à Vincennes.

& pour y faire des expériences Physiques. Le bâtiment de l'Observatoire, bâti à Paris sous Louis le Grand, d'après les dessins de Claude Perrault, est sans contredit un des plus beaux édifices qui se soient exécutés dans ce genre en France (*a*).

Ces monuments d'utilité se construisent avec plus ou moins de grandeur & de magnificence, selon l'importance des Capitales, où les grands Princes les font élever. Quelquefois on pratique dans leur intérieur, indépendamment des grandes Salles destinées pour l'Assemblée des Savants, des laboratoires, une bibliothèque, des cabinets de Physique; enfin un logement & des dépendances pour un Directeur; d'autres pour un Concierge & pour les principaux Artistes occupés à fabriquer les instruments : de grandes terrasses doivent environner l'édifice ; elles servent à dresser, dans la belle saison, les lunettes, qui, à raison de leur grandeur, ne pourroient pas se monter dans l'intérieur du bâtiment.

La décoration extérieure des Observatoires doit être simple, mais d'un excellent genre ; elle doit être ornée de peu de Sculpture, & porter un caractere décidé, puisé dans le motif qui donne lieu à l'exécution de ces sortes d'édifices. On ne peut contester que l'ordonnance du bâtiment de l'Observatoire de Paris (*b*), porte un caractere

---

(*a*) Voyez les plans, coupes & élévations de cet édifice dans le Vitruve de M. Perrault & dans l'Architecture Françoise. Voyez aussi les dessins des autres Observatoires de l'Europe dans l'*Atlas cœlestis* de Doppelmeyer.

(*b*) Les fondations de ce bâtiment furent jetées en 1667, & l'édifice entiérement fini en 1670 ; il est posé sur une ligne méridienne qui fut tracée par les plus habiles Astronomes le 21 Juin 1667, le jour du solstice.

d'originalité aſſez convenable à ſon genre ; il eſt flanqué de tours octogones, & percé de hautes ouvertures de croiſées qui annoncent la néceſſité d'offrir, dans l'intérieur, l'aſpect du ciel pour les obſervations Aſtronomiques : des terraſſes terminent cet édifice important ; dans les dedans il contient de grandes ſalles bien voûtées, un eſcalier d'une ſtructure hardie ; un veſtibule entr'autres, dont le premier plancher eſt percé à jour, offre un trotoir porté par une vouſſure, rachetée par des lunettes avec beaucoup d'Art. Les ſouterreins de cet édifice ſont auſſi d'une très-grande beauté, qui mérite une attention & un examen réfléchi de la part de ceux de nos Eleves qui voudront ſe rendre compte de tous les moyens dont s'eſt ſervi Perrault, pour allier enſemble les préceptes de ſon Art, avec la plus grande ſolidité. Nous leur conſeillons donc de ſe tranſporter ſur les lieux à plus d'une repriſe, pour y conſidérer l'apareil, la commodité, les convenances, la grandeur & la beauté de l'ordonnance. Nous prenons même occaſion, en leur recommandant l'examen particulier de cet édifice, de les inviter à ſe tranſporter ſouvent dans les autres monuments que cette Capitale renferme, comme le ſeul moyen de hâter leur expérience, de les affermir ſur les préceptes, de développer le germe de leur génie ; en un mot, de perfectionner en eux le goût naturel, par le goût acquis.

Des Baſiliques.

Anciennement les Baſiliques (*c*) étoient de

(*c*) Baſilique, mot dérivé du grec, qui ſignifie Maiſon Royale.

grandes salles, comprises dans les Palais des Rois, avec portiques, aîles, tribunes & tribunal, où les Têtes couronnées rendoient eux-mêmes la justice (*d*): ensuite on a donné ce nom aux grandes Salles des Cours Souveraines, où les Magistrats, revêtus de l'autorité du Prince, s'assemblent pour juger les différents qui naissent entre les Citoyens. A Paris, c'est dans l'un des anciens Palais de nos Rois, que se tiennent actuellement les Chambres du Parlement. Cet édifice, tel qu'on le voit aujourd'hui, fut restauré sous Phililppe le Bel en 1313, ayant été commencé il y a toute apparence, selon le rapport de nos Historiens, dès le sixieme siecle; puisqu'Adrien de Valois cônjecture que la crainte des Normands obligea Eudes & les Princes ses Successeurs, de transférer leur demeure du Palais des Thermes, (dont nous avons parlé pag. 408 & 415 de ce volume) où ils faisoient leur résidence, dans celui dont nous parlons. Pour le distinguer du premier; on appela celui-ci le nouveau Palais, & l'autre l'ancien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1383, Charles VI y demeuroit, lorsque, victorieux des Flamands, il fit élever un dais sur le perron du grand escalier, dans l'intention de punir les rebelles, qui, pendant son absence, avoient excité une sédition: François premier y faisoit aussi sa demeure en 1531. On rapporte que c'étoit dans la grande Salle du Palais que nos Rois recevoient autrefois les Ambassadeurs, qu'ils y donnoient des festins publics, & que l'on y célébroit les noces des Enfants de France. Ce fut à la place de cette

(*d*) Voyez Vitruve, liv. v, chap. 1.

ancienne Salle, qui fut consumée par le feu en 1618, qu'on éleva celle qui se voit aujourd'hui; elle fut bâtie en 1622 sur les dessins de Jacques Debrosse : cette belle Salle est voûtée en pierre, & décorée d'un ordre Dorique d'un très-bon goût. La grand'Chambre a été construite sous S. Louis, réparée & embellie sous Louis XII, & enfin restaurée dans l'état où on la voit présentement en 1722, sur les dessins de M. Boffrand. La Sainte-Chapelle du Palais est un chef-d'œuvre dans le genre Gothique; elle fut bâtie en 1247, sous S. Louis, sur les dessins de Pierre de Montereau (e); elle mérite d'être remarquée par la hardiesse de sa structure & l'élégance de son Architecture. Nous nous sommes un peu étendus sur ces remarques historiques, parce que tout ce monument renferme des beautés de plus d'un genre, & que nous n'avons pas eu occasion d'en donner les plans dans l'Architecture Françoise, où nous renvoyons ordinairement lorsqu'il s'agit des édifices dont nous avons donné la description, afin d'éviter la répétition des mêmes objets dans ces deux ouvrages.

On donne aussi le nom de Basilique aux Eglises de fondation royale; on appelle ainsi à Rome, Saint-Jean-de-Latran, & l'Eglise de Saint-Pierre du Vatican; anciennement même on en comptoit plusieurs dans cette Ville, qui toutes portoient le nom de leur fondateur, telle que la Basilique *Julia*, *Portia*, *Sisimini*, *Sempronia*, *Caii* & *Lucii*; enfin on apeloit encore la Banque de Rome, *Basilica Argentariorum*.

(e) Pierre de Montereru, Architecte François, mort en 1266, est enterré dans la Chapelle qu'il avoit fait bâtir dans l'Eglise de Saint-Germain-des-Prés.

Chez nous ce nom est peu usité; nos Eglises portent le nom des Saints sous l'invocation desquels elles sont consacrées. Dans nos maisons Royales les pieces où s'assemble le Conseil du Prince, sont nommées Salles du Conseil : dans les Palais de nos Prélats, celles destinées à juger les affaires Ecclésiastiques, sont nommées les Salles de l'officialité; enfin les lieux où se rend la justice aux Citoyens, sont désignés par des dénominations qui indiquent leurs Juridictions particulieres. On dit à Paris, le Parlement, le Grand Conseil, la Prévôté de l'Hôtel, le Châtelet, les Consuls, &c. distinctions dans lesquelles nous n'entrons que pour apprendre à nos Eleves qu'il n'est point de genre d'édifice dont ils ne doivent se rendre compte, parce qu'ils peuvent être apelés pour donner le projet de l'un d'eux; autrement, quoiqu'assez instruits sur les Arts, & éclairés jusqu'à un certain point sur une infinité d'objets du ressort de l'Architecture, il pourroit arriver que le premier édifice dont ils se trouveroient chargés, fût précisément celui sur lequel ils auroient le moins de connoissances, du côté du local, du côté du caractere, & de l'expression qu'il convient de donner à chacun en particulier. Pour éviter un pareil inconvénient: qu'ils apprennent donc de bonne heure à connoître toutes les espèces de bâtiments de même genre & de genres différents, pour être en état de méditer sur leur convenance, leur usage, le style qu'il convient de répandre dans leur ordonnance; alors quand il s'agira, soit des Juridictions dont nous parlons, soit des autres bâtiments dont il est fait mention dans ce Chapitre & les précédents, à raison de leur plus ou moins d'importance, ils chercheront à se renfermer dans les

lois d'une ſage économie, ou au contraire ils ſauront déployer toutes les reſſources de leur Art, pour procurer dans les Capitales où ces édifices doivent être élevés, des monuments dignes de notre ſiecle, & de la ſupériorité que l'Architecture s'eſt acquiſe chez nous, même depuis les Manſard.

Nous n'entreprendrons pas ici de donner les divers détails néceſſaires à obſerver dans ces différents édifices d'utilité, à-peu-près de même genre, perſuadés que la deſcription la plus étendue eſt toujours inſuffiſante, ſi elle n'eſt aidée des plans, coupes & élévations qui en faſſent ſentir les avantages ou les déſavantages. Nous renvoyons donc les obſervations que nous nous propoſons de faire à ce ſujet, lorſqu'inceſſament nous donnerons le dévelopement du Parlement que nous faiſons exécuter à Metz, ainſi que les deſſins du Sénat que nous avons fait pour Straſbourg, deux compoſitions tout-à-fait différentes, parce que ces monuments l'ont exigé ainſi. Si nous avions connu quelque édifice de ce genre exécuté dans le goût moderne, & qui fût élevé ſur les deſſins de quelques-uns de nos habiles Architectes, nous aurions ſans doute préferé de les offrir à nos Eleves, plutôt que nos productions. Nous nous flattons néanmoins que ces plans pourront leur faire quelque plaiſir; du moins ils y apprendront qu'il faut ſavoir ſe contenir dans les bornes toujours preſcrites à l'Architecte, ſur-tout lorſqu'il s'agit d'un bâtiment à mettre en œuvre. Ils leur montreront qu'il n'y a point de terrein dont il ne faille ſavoir tirer parti, & que ſouvent le plus irrégulier eſt celui qui offre le plus de reſſources; enfin

enfin ils les accoutumeront à se dépouiller de l'opinion dans laquelle sont la plupart, qu'on ne peut faire un projet qui s'attire le suffrage des connoisseurs, s'il n'est porté au plus grand degré de richesse, s'il n'y entre une très-grande quantité de colonnes, des statues sans nombre, & des ornements employés jusqu'à la prodigalité.





CHAPITRE X.

Des Batiments érigés pour la sureté publique.

Des Arsenaux.

On construit de deux différentes espèces d'Arsenaux (*f*); les uns qu'on nomme Arsenaux de la Marine, parce qu'ils sont élevés près d'un Port de Mer; ce sont de grands bâtiments où logent les Officiers, & où l'on tient tous les objets nécessaires pour construire, équiper & armer les vaisseaux : les autres appelés Arsenaux proprement dits, contiennent les armes à feu, & les armes blanches qu'on rassemble dans de grandes salles, au premier étage, avec une certaine régularité & symétrie; c'est aussi dans ces Arsenaux qu'on jète en fonte les canons, les mortiers, &c. qu'on range ensuite avec ordre dans des magasins à rez-de-chaussée, disposés de maniere que les ouvertures qui y donnent entrée, aient assez de largeur pour les en faire sortir avec facilité, à raison de leur poids & de leur volume.

(*f*) Arcenal, ou Arsenal, dérive du mot latin *Arx*, Citadelle, ou de l'italien *Arsenale*.

Pour la partie qui regarde la construction des Arsenaux, voyez l'Architecture de *Goldman*; voyez aussi *Sturin*, & le deuxieme Essai d'Architecture de *Fauch*; enfin ce que M. Bélidor nous en a donné dans la Science des Ingénieurs.

Les Arsenaux de Dresde & de Berlin passent, après celui de Paris, pour les plus considérables: il est fait mention de ce dernier dans les Mémoires de l'Artillerie de Saint-Remi, qu'il est bon de consulter. Les bâtiments de notre Arsenal sont aujourd'hui presqu'entiérement négligés ; à l'exception de la fonderie, de quelques atteliers & de la salle d'armes. La plus grande partie du terrein destiné à cet objet, est occupée aujourd'hui par des bâtiments servant de logements à des personnes de considération, qui les obtiennent par brevets. On y remarque aussi un corps de logis considérable pour le Grand-Maître d'Artillerie, un bâtiment destiné à la préparation des poudres, & enfin un assez beau jardin public.

La vétusté de la plupart des bâtiments de l'Arsenal avoit fait naître, il y a quelques années, au Ministre de la Guerre, l'idée de faire faire un projet général pour y élever un nouvel édifice, digne & de la Capitale & de l'importance d'une telle entreprise : nous fumes chargés de ce projet important que nous nous proposons de faire graver dans l'ouvrage qui doit suivre la publication de ce Cours, dans le quatrieme volume duquel nous nous contenterons d'offrir celui que nous avons donné pour l'Arsenal, qui doit être construit dans une partie de l'esplanade attenant la Citadelle de Strasbourg ; il est beaucoup moins considérable, à la vérité, que celui fait pour Paris ; mais il ne laisse pas d'être assez intéressant. Dans celui de Paris tout est présenté en grand ; on y trouvera des dispositions heureuses, occasionnées par l'irrégularité du terrein, qui nous a donné occasion de sortir des formes ordinaires ; on y remarquera un corps de bâtiment donnant sur la

riviere, contenant à rez-de-chaussée des salles destinées à recevoir toutes les pieces d'artillerie, fabriquées dans les différents atteliers contenus dans les cours dépendantes de cet édifice; on y trouvera un grand vestibule, des escaliers magnifiques qui menent au premier étage où sont placées les salles du Conseil, aux salles d'Armes anciennes & modernes, & aux appartements du Grand-Maître; on y verra aussi d'autres escaliers qui conduisent aux parties supérieures des fonderies; enfin une belle cour, précédée d'une avant-cour, & celle-ci de cours collatérales, contenant tous les départements d'un monument de cette espèce. Nous joindrons à ces plans des descriptions qui rendront compte des sujétions qu'on nous a imposées, & nous communiquerons les détails concernant la dépense & les sommes auxquelles devoit monter cette vaste entreprise, qui ne demande que des circonstances favorables pour être mise à exécution.

Nous avions choisi l'ordonnance Toscane pour former la décoration extérieure du premier étage de cet édifice, élevé sur un soubassement. Malgré la rusticité de cet ordre, nous n'avions pas hésité de l'embellir par une Sculpture analogue à son expression; ce qui peut prouver qu'il n'y a rien que l'art ne puisse embellir. Qu'on ne prenne pas ce que nous rapportons pour un éloge que nous voulions faire de notre propre ouvrage; il s'en faut bien que nous soyons persuadés que ce projet n'eût pu acquérir plus de perfection en d'autres mains. Mais nous osons croire que la disposition que nous lui avons donné, le genre d'Architecture que nous avons choisi, & certaines parties de détails qui

s'y rencontrent, pourront perſuader à nos Eleves, même à ceux qui ſont les plus avancés, qu'avec une Architecture ſimple, des proportions & des formes heureuſes, on peut parvenir à faire de grands édifices, ſans avoir recours aux formes contraſtées, ni à cet étalage faſtueux de membres d'Architecture & d'ornements qui nuiſent le plus ſouvent au monument, plutôt qu'ils ne l'embelliſſent. La plupart s'imaginent qu'il faut abuſer des préceptes de l'Art pour produire des chefs-d'œuvre, au-lieu qu'on doit ſe faire remarquer par une grande bâtiſſe, & ſe diſtinguer, ſi nous pouvons nous exprimer ainſi, par une richeſſe ſimple, que doit indiquer l'ordre dont nous venons de parler.

En attendant la communication de ce projet que nous leur annonçons, celui fait pour Strasbourg qui va leur être offert dans le quatrieme volume, quoique moins conſidérable, leur rendra compte des reſſources auxquelles il a fallu avoir recours pour raſſembler, dans un terrein borné de toute part, les pieces d'uſage, & pour la repréſentation & pour les commodités néceſſaires à une manutention de cette eſpèce.

Il eût été ſans doute utile que les deſſins que nous promettons euſſent accompagné ces premières Leçons; mais celles-ci ne doivent être encore regardées que comme des définitions, ou plutôt comme autant de programmes offerts à nos Eleves pour les guider dans leurs eſſais; nous leur préſenterons dans la ſuite, & des exemples & des préceptes plus étendus, avec d'autant plus de confiance, qu'à l'exception des bâtiments élevés en France qui ne peuvent leur ſervir de modele, & auxquels nous ſuppléons par ceux de notre

invention, nous leur ferons connoître les meilleures productions élevées par nos plus grands Maîtres, ce qui les mettra à même de revenir sur leurs pas : ainsi loin que cette omission leur soit préjudiciable dans ces éléments, nous croyons au contraire., qu'elle les portera à réfléchir, à développer leurs premieres idées, & à faire de nouvelles tentatives, pour parvenir à concilier d'eux-mêmes, les préceptes de l'Art avec les ressources & le goût qu'il convient d'apporter dans toutes les parties dépendantes de l'Architecture.

Des Prisons

Il se construit dans les grandes Capitales, des Prisons de plusieurs espèces (*g*) : les Prisons militaires, les Prisons publiques, & les Prisons particulieres. Les premieres se bâtissent dans les Villes de guerre, & sont destinées pour les troupes ; les deuxiemes dans les Villes de commerce & dans les Villes libres, pour y renfermer ou les Criminels, ou les Débiteurs ; les troisiemes enfin sont contenues dans les édifices publics, tels que les Hôtels-de-Ville, les Monasteres, ainsi que dans les Maisons Royales, les Palais Episcopaux, &c.

Nous avons à Paris plusieurs Prisons publiques, sans compter celles où sont detenus les Prisonniers d'Etat, telles que le Château de la Bastille, celui de Vincennes, &c. De toutes nos Prisons publiques, celle de la Conciergerie est la plus salubre de toutes, à cause d'un préau planté d'arbres, qui procure de l'air aux Prisonniers ;

(*g*) Prison, de l'italien *Prisione*.

mais l'on peut dire, qu'en général elles ne ſont ni aſſez grandes ni aſſez aérées : nous penſons d'ailleurs qu'il eſt contre toute vraiſſemblance de confondre, dans une même enceinte, les Citoyens détenus pour dettes, avec des Criminels qui, à toute ſorte d'égards, méritent les fers. Il nous ſemble qu'il eſt eſſenciel de ſe reſſouvenir que des Priſonniers ſont des hommes, & qu'une fois privés de leur liberté, il ne faut tenir rigueur qu'aux coupables, deſtinés à la mort ; encore l'humanité ſemble-t-elle exiger, que juſqu'au moment de leur condannation, on les traite avec moins de cruauté. Nous oſons le dire ici, les logements de nos Priſons ſont infects, leurs cachots ſont horreur; le peu d'eſpace qu'elles occupent eſt trop limité. Seroit-il impoſſible de bâtir nos différentes Priſons en champ libre, dans l'extrémité des Fauxbourgs de cette Ville, & de conſerver ſeulement des dépôts aux pieds de nos Juridictions, pour y contenir les Priſonniers qui y ſeroient transferés lorſqu'ils ſeroient près de ſubir leur jugement? Les reconfrontations ne pourroient-elles pas ſe faire dans les Priſons écartées que nous propoſons, & dans l'intérieur deſquelles ſeroient diſtribués des ſalles pour un Juge de paix, un Greffier, un Concierge en chef, &c. Ces appartements ſeroient contenus alors dans des pavillons particuliers, mais dans la même enceinte que les Priſons.

Nous invitons nos Lecteurs à prendre en bonne part les réflexions patriotiques qui nous échapent quelquefois, non pour faire la cenſure des édifices que nous citons dans ce Cours, mais parce que nous les croyons néceſſaires, pour ſauver de la routine de l'Art, la plupart de nos jeunes Archi-

tectes qui se copient servilement les uns les autres dans leurs diverses productions. Nous nous flattons donc qu'on nous passera tout ce que peuvent avoir d'irrégulier les idées dont cet ouvrage se trouve parsemé, en faveur du dessein que nous avons d'échaufer l'imagination de nos Eleves, & de les amener, pour la suite, à réfléchir sur le meilleur parti qu'il y auroit à prendre, lorsqu'il s'agit de former le projet d'un édifice quelconque. Nous avons en vue de les accoutumer à conférer avec les personnes intéressées, sur la véritable situation que doivent avoir les édifices, sur la disposition qui leur paroît la plus avantageuse. Dans ces conférences le jeune Architecte, après avoir fait part des idées qu'il a conçues, écouteroit les représentations. Examinant ensuite de nouveau son projet, il se trouveroit en état de concilier la manutention du ressort de ces édifices avec les préceptes de l'Art.

Non-seulement nous desirerions que les Prisons de différents genres fussent plus ou moins vastes à raison de leur destination particuliere; mais que dans toutes, un porche intérieur servant de guichet, donnât entrée à une premiere cour entourée de portiques qui conduiroient à différents corps de bâtiments. Dans les rez-de-chaussée des uns, seroient contenus le logement d'un Concierge en second; une salle de Conseil, un Greffe, d'autres salles pour la distribution du pain des Pauvres & autres secours temporels; une chapelle, une sacristie, un logement pour l'Aumônier, une infirmerie, des salles pour servir de parloirs aux personnes de dehors qui viennent assister les Prisonniers de leurs conseils & de leurs consolations. Dans d'autres corps on

diſtribueroit, à rez-de-chauſſée, les chambres ſecrètes tenant lieu de cachots (*h*), où l'on retient les hommes ſoupçonnés de prévarication, & qui pour cela doivent être ſéparés des Citoyens malheureux, qui, ſans être ſoupçonnés de crimes, n'en ſont pas moins privés de la liberté par la Loi. Au premier étage de ces mêmes corps de bâtiments, on pratiqueroit des pieces d'une certaine grandeur, dans leſquelles, par économie, pluſieurs Priſonniers pourroient vivre en communauté ; on y feroit auſſi des logements particuliers pour des Priſonniers d'une certaine claſſe. Ces corps de bâtiments doivent entourer un préau aſſez ſpacieux & planté d'arbres, où, à certaines heures du jour, les Priſonniers puiſſent prendre l'air.

Les galleries ou portiques dont nous avons parlé, doivent communiquer, à couvert, à des eſcaliers qui menent aux différents étages de ces édifices. Dans l'un de ces bâtiments ſeroient détenues les femmes qui, pour plus de décence, devroient ſans doute avoir leur corps de logis, & leur préau particulier. D'autres cours doivent être placées derriere l'un & l'autre de ces bâtiments, & contenir des dépôts, des magaſins, des lavoirs, des latrines, &c.

En général la conſtruction de ces différents monuments doit être de la plus grande ſolidité ; toutes les pieces être voûtées, ainſi que leurs toitures ; ils devroient être entourés de fortes

---

(*h*) Cachots, lieux ſouterreins, privés de lumiere, & ſouvent de ſalubrité où l'on renferme les malfaiteurs, & qui, pour cette raiſon, doivent faire partie des Priſons deſtinées à contenir ſeulement les Criminels.

murailles qui serviffent d'enceinte à tous les bâtiments & à leurs dépendances ; par ce moyen un air pur circuleroit dans leur intérieur : ces murailles feroient percées par des portes d'une Architecture plus ou moins rustique, selon qu'elles ameneroient aux Prisons destinées pour les débiteurs, les gens de mauvaise vie, ou les malfaiteurs. Il en devroit être de même pour l'ordonnance des principaux corps de logis qui composeroient la masse de l'édifice. Dans ceux-ci on observeroit seulement une décoration rustique, annoncée par une grande simplicité & par des corps rectilignes, disposés avec une symétrie respective, dans les côtés opposés ; dans ceux-là des corps caverneux, une Architecture irréguliere annonceroient le déréglement des hommes pour lesquels ces bâtiments feroient destinés ; dans les derniers, tout devroit peindre les tourments dus aux coupables ; une Architecture courte & massive, la représentation humaine humiliée, affaissée, & perpétuellement mise sous les yeux des criminels qui y sont détenus, leur offriroit l'image des châtiments qui les attendent, & tout ensemble le repentir qui doit suivre le déréglement de leur vie passée. En un mot, c'est ici, plus que par-tout ailleurs, qu'on doit se rappeler ce que nous avons cherché à peindre à l'idée de nos Eleves, lorsque, dans le quatrieme Chapitre du premier volume, nous avons parlé de ce qu'on devoit entendre par une Architecture barbare, terrible, &c.

Des Portes de Ville de Guerre.

Dans le dernier Chapitre du premier volume de ce Cours, nous avons parlé des Portes de

Villes, & donné le deſſin d'une Porte deſtinée à fermer une une Ville de Commerce, & à la ſéparer du Faubourg. Dans ce volume, Chapitre VII, nous avons auſſi parlé des Portes Triomphales. Notre objet ici eſt de traiter particuliérement des Portes de Ville de Guerre; ces portes doivent avoir un caractere qui les diſtingue des autres ouvrages en ce genre, élevés par l'Architecture Civile, dans nos Villes qui ne ſont pas frontieres. De toutes celles que nous avons eu occaſion de remarquer dans nos Villes de guerre, celle de la Citadelle de Metz, la Porte Royale de Lille en Flandre, & l'une de celles de Maubeuge, nous paroiſſent tenir, plus que toutes les autres, à l'expreſſion qui leur eſt propre. D'ailleurs nous y avons remarqué des ornements d'un aſſez bon genre, qui pourront bien nous déterminer à en donner les deſſins à la ſuite de ce Cours; en attendant nous renvoyons à M. Bélidor, qui, dans ſa ſcience des Ingénieurs, indique toutes les parties qui doivent accompagner ces ſortes d'édifices, & offre pluſieurs deſſins de Portes de Ville, d'une ordonnance d'Architecture aſſez paſſable. Nous nous réduirons ici à donner quelques notions ſur la ſûreté qu'elles procurent aux Villes de guerre, auxquelles elles donnent entrée.

Avant l'uſage des fortifications qui s'exécutent aujourd'hui, on employoit différents moyens pour garantir les Portes de nos Villes de Guerre de la ſurpriſe de l'Ennemi. A préſent que la force des Places conſiſte dans les ouvrages avancés & détachés de ces mêmes Portes, on les a réduites à une plus grande ſimplicité, & l'on ne fait plus leurs paſſages, ni de biais, ni auſſi obſcurs qu'ils l'étoient précédemment. On ſe contente de les

couvrir par une demi-lune, lorsqu'elles sont construites dans le milieu des courtines, & d'en défendre l'entrée par les flancs des bastions voisins, &c.

Ordinairement l'ouverture de ces sortes de Portes n'excede guère neuf à dix pieds de largeur, & elles n'ont assez souvent que 13 à 14 pieds de hauteur; mais lorsque leur ordonnance exige une plus grande dimension, à raison de l'importance de la Ville où elles sont élevées, on enferme ces Portes dans des arcades feintes, & celles-ci alors répondent à la grandeur de l'édifice; ce qui, tout ensemble, satisfait & à la convenance & à l'ordonnance du monument; car, selon les circonstances, il peut recevoir le plus grand degré de richesse. La dépense qu'on fait pour de pareilles entreprises ne doit jamais empêcher qu'on assortisse la dignité à l'importance de l'objet, pourvu toutefois, que sous l'idée de la richesse dont nous parlons, on n'aille pas pousser leur décoration jusqu'à l'inconséquence d'y faire entrer un ordre délicat, ni une Sculpture Corinthienne. L'ordre Dorique est peut-être le seul qu'on puisse y employer raisonnablement dans les occasions d'éclat. Dans celles d'une moindre importance, le Toscan doit être préféré; ces deux ordres, comme on sait, peuvent recevoir des ornements qui, quoique d'expression différente, n'en produisent pas moins un bel effet, lorsqu'ils y sont distribués avec cet esprit de convenance & ce discernement que les Maîtres de l'Art savent apporter à leurs productions.

C'est dans ces sortes d'ouvrages militaires, qu'on peut engager les colonnes; & c'est peut-être le seul moyen de réunir l'ordonnance d'Architecture

avec l'art de bâtir proprement dit : l'ordre alors procure de la richesse à l'édifice, & sa pénétration avec les murs de face, en assure, pour ainsi dire, la solidité. Les bossages peuvent aussi entrer dans leur décoration, ainsi que les soubassements & les attiques; parce que ce sont autant d'étages raccourcis qui contribuent à donner un air de résistance à toute son ordonnance, & qui la caractérisent ce qu'elle doit être. On en doit user de même pour ce qui regarde la Sculpture, les bas-reliefs, les trophées, les blâsons, les supports, les statues même, lorsqu'on croit pouvoir les y admettre. Tous ces ornements doivent se ressentir de ce caractere martial & robuste absolument relatif à l'Art Militaire. Les profils qui composent les membres d'Architecture, doivent aussi être simples, mais fermes & saillants; on peut introduire des modillons quarrés dans les corniches de leur couronnement; des tables saillantes peuvent remplir les nus des façades; on y peut faire usage des corps de refend, y appliquer des bossages, enfin porter les plus grandes richesses dans les avant-corps, & observer plus de simplicité dans les arriere-corps qui leur servent d'accôtement, en tenant ceux-ci inférieurs en hauteur, pour que la partie majeure & par sa saillie & par sa plus grande élévation, puisse prééminer sur le reste de l'édifice.

Des Phares.

Les Phares peuvent être considérés comme des monuments d'utilité & de sûreté; d'utilité, parce qu'ils servent à éclairer les navigateurs pendant la nuit; de sûreté, parce qu'ils garantissent de la

furprife de l'Ennemi, les Ports à l'entrée defquels ils font placés.

Le Phare, appelé la Tour de Cordouan, paffe pour le plus important édifice moderne de ce genre; il eft fitué fur un rocher formant une île dans la mer, à l'embouchure de la Garonne, pour faciliter l'entrée & la fortie des vaiffeaux dans les deux rivieres de Garonne & de Dordogne. Nous ne donnerons point le deffin de cette Tour remarquable & pour la grandeur & pour l'ordonnance de l'Architecture, quoique cette derniere foit d'un genre femi-gothique; les plans, les élévations, les coupes & les développements en font très-bien rendus dans l'Architecture Hydraulique de M. Bélidor, où nous renvoyons. Nous nous contenterons ici d'en donner les principales dimenfions, afin de mettre nos Eleves à portée d'exercer leur génie fur ce genre de compofition.

Cet édifice a de hauteur cent foixante-neuf pieds au-deffus de fes fondations; il fut élevé en 1584, fous Henri II, par Louis de Foix (*i*), Architecte affez célebre pour fon temps, qui le finit fous Henri IV en 1610. Ce Phare eft nommé *Tour*, fans doute parce que fon plan eft circulaire, élevé fur une plate-forme, auffi circulaire. Sur le fol, & autour du cordon de cette

---

(*i*) Louis de Foix, né à Paris, eut une affez grande réputation en France. En 1579 il boucha l'ancien canal de l'Adour, en forma un nouveau, & fit le Port. Il fut appelé en 1580 en Efpagne par Philippe II, où il donna les deffins du Palais de l'Efcurial, que ce Prince fit exécuter avec la plus grande magnificence; il fut auffi, comme nous venons de le dire, choifi pour l'exécution de la Tour de Cordouan.

plate-forme, sont construits des bâtiments peu élevés, qui contiennent le logement des quatre Gardiens, entretenus pour allumer le feu de la lanterne : on leur donne des vivres pour six mois.

Cette Tour a plusieurs étages ; le rez-de-chaussée contient une grande salle d'assemblée de forme quadrangulaire, voûtée & accompagnée de plusieurs petites pieces servant de cabinets & de garde-robes. Au-dessous du rez-de-chaussée sont pratiquées des caves & une citerne ; au-dessus est un appartement, nommé l'appartement du Roi : au second étage on voit une Chapelle d'une décoration assez intéressante ; on y remarque deux bustes l'un de Louis XIV, & l'autre de Louis XV ; ils y ont été placés en 1735, avec une inscription qui explique l'historique de la Tour. Sur la voûte de cette Chapelle, s'éleve une seconde Tour d'un moindre diamêtre ; au-dessus de celle-ci se trouve la lanterne où est renfermée la matiere combustible qui sert à éclairer les vaisseaux à plus de deux lieues en mer. Le feu ayant à la longue calciné le pourtour de cette lanterne, on ordonna en 1717 de la détruire pour en établir le foyer dans la Tour de dessous ; mais la Marine s'étant plainte que ce déplacement nuisoit à la navigation, l'Ingénieur en chef de Bordeaux imagina un moyen de la rétablir à sa premiere hauteur, ce fut de la construire en fer ; ce qui fut exécuté en 1727.

Ce monument, distant de deux lieues de Bordeaux, & placé dans un lieu très-ingrat, passe néanmoins, à ce que rapporte M. Bélidor, pour le plus beau de l'Europe. Les Navigateurs, dit-il, n'en connoissent point de plus magnifique, ni d'une exécution aussi hardie.

Il n'eſt pas néceſſaire que la forme des Phares ſoit circulaire ; ils peuvent être quarrés dans leur plate-forme & dans l'étage du rez-de-chauſſée ; à pans au premier étage ; enfin circulaires dans leur partie ſupérieure : on peut y employer les ordres d'Architecture ; ce feroit peut-être même ici le cas de les y employer tous cinq, élevés les uns au-deſſus des autres. Pluſieurs de nos Eleves ont tenté ce genre de compoſition ; mais la plupart n'ayant aucune idée de l'uſage de ces ſortes de monuments, ni des objets qu'ils doivent contenir, nous avons cru devoir leur donner cette légere idée de la Tour de Cordouan. Nous ajouterons que la plate-forme a dix-ſept toiſes de diamêtre dans œuvre ; la Tour à rez-de-chauſſée huit toiſes & demie hors œuvre ; au premier & au deuxième étage, ſept toiſes : la ſeconde Tour ſeulement ſeize pieds, auſſi hors œuvre ; enfin la lanterne huit pieds : dimenſions qui empêcheront les Eleves, d'après cet exemple aſſez célebre, de donner à ces ſortes de projets, des grandeurs idéales & giganteſques, ſous prétexte qu'étant des édifices élevés par la libéralité du Prince, leur étendue & leur magnificence doivent être ſans bornes.

Nous n'avons compris dans ce Chapitre, qui a pour objet les édifices élevés pour la ſûreté, que les Arſenaux, les Priſons, les Portes des Villes de guerre & les Phares, parce que ceux-ci nous ont paru les ſeuls véritablement ſuſceptibles des préceptes de l'Architecture Civile. Les autres ouvrages de fortification, tels que les Citadelles, les Corps de Garde, les Guérites, les Remparts, les Forts, tiennent leur ordonnance de l'Art Militaire proprement dit ; & pour cela leur décoration regarde plutôt

plutôt les Ingénieurs que les Architectes. A l'égard des bâtiments des Gouverneurs, de ceux élevés dans les Citadelles, les Places d'Armes, &c. où les proportions de l'Architecture & l'Art de la distribution entrent pour beaucoup, nous nous flattons que nos jeunes Ingénieurs & nos jeunes Architectes trouveront suffisamment, dans le corps de ces Leçons, tous les secours nécessaires pour appliquer à ces nouveaux bâtiments, & les préceptes de l'Art & le caractere qu'il convient de donner à chacun d'eux, en attendant que nous leur en puissions offrir des exemples dans l'ouvrage que nous avons promis après l'impression de ce Cours.

Après avoir traité, dans les Chapitres précédents, du caractere qu'il convient de donner aux bâtiments d'habitation, à ceux élevés pour la magnificence, l'utilité & la sûreté, nous finirons nos observations sur cet objet, par recommander à nos Eleves, lorsqu'ils seront chargés de faire les desseins de quelques-uns de ces édifices, de les composer de maniere qu'ils contribuent, autant qu'il sera possible, à la décoration de la Capitale, ou des Villes de Province dans lesquelles ils les feront élever. Car enfin, qu'on nous permette de le dire ici, moins comme Architecte que comme Citoyen : nos plus beaux édifices n'offrent, pour la plupart, aucun ensemble. Paris est presque un labyrinthe pour les Etrangers ; on ne remarque aucune correspondance entre nos principaux monuments ; presque tous sont sans issues, nuls alignements prolongés. Qu'on y prenne garde ; il en est peut-être temps encore : le Palais du Luxembourg pourroit être apperçu du Port Saint-

Nicolas, en démoliſſant un des pavillons des Quatre-Nations, comme cela a déja été propoſé plus d'une fois. Le Palais des Tuileries devroit ſe découvrir dû bâtiment du Vieux-Louvre, ainſi que Le Bernin l'avoit projeté; on pourroit appercevoir du Trône, le périſtyle du Louvre, ſuivant les deſſins de Perrault. Peut-être auroit-il été bien, que l'Ecole Militaire eût été bâtie du côté du Roule, en face des Invalides, tous deux ſéparés par les Champs-Eliſées, à la rencontre de la principale allée deſquels, on auroit pratiqué une étoile; ces beautés d'enſemble, réunies aujourd'hui avec le nouveau Pont de Neuilli, auroient produit le plan le plus régulier & le coup-d'œuil le plus ſatisfaiſant.

Si depuis long-temps on s'étoit occupé, comme on le fait à préſent, à propos du rachèvement du Vieux-Louvre, dont on vient de décombrer la face du périſtyle, à convertir en une belle rue le cul-de-ſac du Coq, de maniere à découvrir de la rue Saint-Honoré, le portail des Quatre-Nations; inſenſiblement on feroit parvenu à faire de Paris, une Ville à-peu-près réguliere: mais on ſe contente d'élever des Palais, des Edifices publics, des Hôtels, ſouvent bien, quelquefois ingénieux, mais preſque toujours en pure perte pour l'embelliſſement de cette vaſte Cité. Qu'on nous permette cette remarque: le nouvel Hôtel de la Monnoie, les reſtaurations immenſes du Palais Bourbon; celles du Palais Royal, ſont autant de grandes entrepriſes, qui ſans doute font honneur à leurs Ordonnateurs; mais on ne peut diſconvenir qu'il leur manque une certaine relation, & avec les autres édifices d'importance qui les avoiſinent, & avec ceux qui leur ſont oppo-

sés. Ce sont autant de monuments épars & confondus avec des bâtiments subalternes : ils ressemblent en cela à nos anciennes Villes de Province, qui ne présentent qu'un cahos, des rues tortueuses, un sol montueux, & au milieu desquelles se rencontrent quelques édifices Gothiques, où quelquefois des bâtiments élevés plutôt par la routine, que par les préceptes de l'Art.

Nous le disons souvent dans nos Leçons, répétons-le encore aujourd'hui : combien ne seroit-il pas à desirer qu'on fît pour cette Capitale, ce que le feu Roi Stanislas a fait à Nanci ? toutes les rues ont été élargies & alignées sous son regne ; il y a fait construire une Place Royale, au milieu de laquelle est élevée la statue de Louis XV; la nouvelle Intendance, la Salle de Spectacle, la Place des Carrieres, les principales Portes de la Ville, tous ces édifices sont de la plus parfaite symétrie, & ne pèchent peut-être que par trop de magnificence. Pourquoi d'ailleurs ne pas faire en grand ce que le Magistrat de Strasbourg vient de tenter derniérement pour cette Ville frontiere. Prévoyant qu'il pourroit y faire des embellissements ; il a communiqué ses idées au Gouvernement, & lui a demandé un Architecte, afin de former le projet de nouveaux alignements, pour percer des communications aux défilés des Troupes, y projeter quatre corps de Casernes d'Infanterie, & quatre de Cavalerie ; une Place d'Armes, un Sénat, une Place Royale, une Salle de Spectacle, des Quais, des Ponts, &c. On nous chargea de ce travail important ; nous fîmes lever le plan de la Ville, & nous composâmes ces divers projets, dont la plupart s'exécutent aujourd'hui. Pourquoi la Ville de Paris, à l'imitation de celle de Strasbourg, ne s'occu-

peroit-elle pas du même objet? Pourquoi ne chargeroit-elle pas son Architecte, homme reconnu d'un mérite supérieur, de faire travailler sous ses yeux à un projet d'embellissement pour cette Capitale, non avec le faste & l'inconséquence de ceux qui ont déja été proposés par MM. de La Maire & Meissonnier, mais avec cette réflexion sage & cette économie que M. Moreau entend si parfaitement? Mais que n'avons-nous pas à espérer à l'avenir pour la réussite d'une telle entreprise? Que n'avons-nous pas droit d'attendre de la bienfaisance du Prince & du zèle éclairé des Magistrats de la Ville, à qui le Roi a confié le soin des embellissements de Paris? Qui empêcheroit qu'on ne destinât des fonds à cet effet, qu'on ne mît en délibération les objets par lesquels il conviendroit de commencer; tels d'abord que le rélargissement de certaines Rues, l'érection de plusieurs Fontaines, la démolition des maisons élevées sur les Ponts, dont on parle depuis long-temps, la construction d'un Hôtel-de-Ville, des Prisons publiques, des Hôpitaux, des Bains, des Marchés, des Greniers d'Abondance, des Boucheries, des Cimetieres; enfin des Eglises & plus dignes du culte de notre Religion, & plus conformes aux vœux de la Nation.

Fin du second Volume.

APPROBATION

DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé : *Cours d'Architecture*, ou *Traité de la Décoration, Distribution & Construction des Bâtiments*. Cet ouvrage, attendu & desiré depuis long-temps, m'a paru digne des suffrages du Public, & de l'empressement de tous ceux qui aiment les Arts : Donné à Paris, le 31 de Janvier 1771.

Signé, PHILIPPE DE PRÉTOT,

Des Académies Royales des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen & d'Angers.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amés & Féaux Conseillers, les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre Amé *le Sieur* NICOLAS DESSAINT, *Libraire*, Nous a fait exposer, qu'il désireroit faire imprimer & donner au public, *un Cours d'Architecture, par M. Blondel*, s'il Nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le temps de *six années* consécutives, à compter du jour de la date des Présentes : FAISONS défenses à

tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept-cent vingt-cinq; à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU : le tout à peine de nullité des Présentes; DU CONTENU desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayants causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secrétaires, foi soit ajoûtée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant

clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles, le *trente-uniéme* jour du mois de *Décembre*, l'an de grace *mil ſept-cent ſoixante-dix*, & de notre Regne le cinquante-ſixiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LEBEGUE.

Régiſtré ſur le Regiſtre XVIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 1260, Fol. 455, conformément au Réglement de 1723 : à Paris, ce 13 Mars 1771.

Signé, J. HERISSANT, *Syndic.*

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné; 1771.

ERRATA.

Pages.	*Lignes.*	*Au lieu de,*	*Lisez.*
xxxix	25	paticulieres,	particulierés.
xl	17	peut parvenir,	qu'on peut parvenir.
4.	6	de rduire,	de réduire.
14	10	remarquerons,	nous remarquerons.
ib.	*ib.*	nous nous ont,	nous ont.
17	30	variete,	variété.
19	24	trente minutes & demie.	trente-sept minutes & dem.
29	27	comme le fait voir la figure D, planche V,	comme le fait voir la planche V.
34	41	rez de cœur,	rais de cœur.
35.	16	quatre minutes,	six minutes.
80	14	une rabe renfoncée,	une table renfoncée.
80	20	à l'exeption,	à l'exception.
89	21	la courbure plan de chaque,	la courbure de chaque face.
117	20	que l'Architecture fait,	que l'Architecture a fait.
164	27	carctere,	caractere.
201	17	dix pouces & demi,	deux pouces trois quarts.
228	1	de cet vouvage,	de cet ouvrage,
231	28	leur faille,	leur saillie,
284	6	spectales pompeux,	spectacles pompeux,
291	21	boulingrains,	boulingrins.

